UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE
EDUCATION
LANGAGES, INTERACTIONS
COGNITION, CLINIQUE

UNIVERSITÉ DE NANTES

THESE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITE DE NANTES
COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

ECOLE DOCTORALE N° 603
Education, Langages, Interaction, Cognition, Clinique
Spécialité : *Psychologie*

Par
Laura DERVAL VICET

Discrimination résidentielle perçue et satisfaction résidentielle : un antagonisme expliqué par l'identification socio-spatiale.

Etude de la qualité de vie résidentielle urbaine.

Thèse présentée et soutenue à Nantes, le 14 décembre 2018
Unité de recherche : Laboratoire de Psychologie des Pays de la Loire (LPPL)

Rapporteurs avant soutenance :

David BOURGUIGNON
Professeur à l'Université de Lorraine

Enric POL
Professeur à l'Université de Barcelone

Composition du Jury :

David BOURGUIGNON - Professeur à l'Université de Lorraine
Président du jury

Philippe CASTEL - Professeur à l'Université de Bourgogne

Marie-Line FÉLONNEAU - Professeure à l'Université de Bordeaux

Enric POL - Professeur à l'Université de Barcelone

André NDOBO - Professeur à l'Université de Nantes
Directeur de thèse

Ghozlane FLEURY-BAHI - Professeure à l'Université de Nantes
Co-directrice de thèse

Remerciements

Dans un premier temps, je souhaite remercier les membres du jury, Madame Marie-Line Félonneau, Monsieur David Bourguignon, Monsieur Philippe Castel et Monsieur Enric Pol pour avoir accepté d'expertiser ce travail de recherche, et pour leur participation à ma soutenance.

Je remercie mes directeurs de thèse : Ghozlane Fleury-Bahi et André Ndobo. Monsieur Ndobo a été le premier à croire que je pourrais réaliser une thèse, alors que j'ai douté de ma capacité à le faire jusqu'à la dernière ligne de rédaction. Pour cela je vous remercie. Madame Fleury-Bahi, je vous remercie pour votre disponibilité, votre écoute et votre expertise. Vous avez su me faire confiance et me laisser libre dans les choix d'orientation de cette thèse.

J'adresse mes remerciements à l'ensemble des résidents nantais qui ont accepté de participer à mes différentes études de thèse. Ce travail a été fait grâce à vous et pour vous. Je remercie aussi et surtout les personnes-relais grâce à qui j'ai pu accéder à cette population : les responsables des maisons de quartier, des centres socio-culturels, des associations nantaises, etc.

Je remercie sincèrement les membres du personnel administratif – Gwenaëlle Mortier, Yves Collin, Karen Lizé, Gisèle Houis, Françoise Piou, Jean-Philippe Vincent, Solène Mainterot, Véronique Dorn, entre autres – pour leur compétence, leur disponibilité, et leur bonne humeur. C'était toujours un plaisir de venir vous voir ! Vous avez facilité mon travail au sein de l'Université, que ce soit pour les enseignements ou pour ma thèse.

Je remercie les doctorants et docteurs (vous vous reconnaîtrez), qui m'ont accompagnée tout au long de mes années de thèse, pour les nombreux échanges que nous avons pu avoir, pour les pauses ressourçantes, pour le soutien sans faille que nous nous procurions mutuellement, etc. Je remercie plus particulièrement Anaïs et Mathilde, deux très belles rencontres, qui sont devenues bien plus que de simples collègues.

Dans un second temps, et de façon moins officielle, je remercie tout ceux qui m'ont soutenue, encouragée et fait confiance. Chacun à votre façon, vous avez su m'accompagner et me guider.

Amédé je te remercie du fond du coeur pour ta patience inébranlable, tes encouragements nuit et jour, ton soutien sans faille, ta présence, mais aussi ton absence qui m'a permis d'être productive, tes petits plats délicieux, tes attentions… Tu as facilité ma vie tout au long de ce doctorat. Tu as su me redonner confiance quand c'était nécessaire, m'aider à ne pas perdre espoir. Tu as partagé tous mes moments de bonheur. Tu as tout simplement été parfait. Je n'aurai jamais réussi sans toi ! MERCI.

Maman, tu as été la première à lire entièrement mon travail, tu as toujours été là, pour accueillir mes joies et mes peines, et m'aider à surmonter mes difficultés, tu as été bienveillante et tu as su comprendre ce que je vivais, tu acceptais mes choix sans jamais me juger, tu m'as toujours accompagnée. Je t'en remercie.
Papa, merci pour les échanges constructifs et approfondis que nous avons pu avoir. Merci pour les moments de décompression que j'ai partagé avec vous, en famille. Enfin, merci par avance pour le gâteau que nous allons déguster après ma soutenance.
A vous deux, j'espère que ce retour sur investissement vous satisfera (dans le cas contraire, contactez le SAV de l'Université).

Mathieu, Ael, Arthur, Mathilde et Héloïse, vous avez su m'encourager et me rassurer sur mes capacités à aller au bout de ce travail (même à distance). Merci pour votre confiance ! Gracías.
Ma Capucine – mon actrice préférée – qui est restée longtemps bloquée à mon niveau master... jusqu'à ce qu'elle apprenne par coeur le titre de ma thèse. Peut-être que ma soutenance t'aidera à mieux comprendre ce que je fais ;-) Pour autant, tu as toujours été là, tu t'es toujours intéressée à ce que je faisais. Merci d'avoir été présente, et merci pour nos nombreux fous rires !

Je remercie énormément tous mes amis, parce qu'ils ont su faire preuve de la plus grande patience avec moi. J'ai très souvent décliné vos invitations (jamais sans regret), mais vous n'avez jamais cessé de me relancer, et vous êtes encore tous présents à mes côtés aujourd'hui. Je remercie tout particulièrement, Julie, Xavier, Morgane, Maxime, Matthieu, Emilie, Marine, Thomas, Constance, Aurélien, et tant d'autres. C'est parce que vous avez cru en moi, que j'ai pu mener à terme ce travail.

Ma chère promo de M2 pro (Zoé, Hélène, Gaëlle, Marine, Ophélie, Carole, Christophe, Théo, Aurélie, Audrey, Lindsay, Louise et Violaine) vous avez été là aux prémisses de cette

grande étape de ma vie. Vous avez su trouver les mots pour me donner confiance et me pousser à accepter cette proposition qui m'était faite. Et vous êtes toujours là, chacun à votre façon. Votre soutien et vos mots résonnent en moi et m'ont poussée à me surpasser. Merci d'avoir cru en moi.
Il en est de même pour mes amis rencontrés pendant mes précédentes années à l'Université. Je tiens à remercier plus particulièrement Léa, ma spécialiste en psychologie de l'environnement, pour nos longues discussions sur le sujet ; Laura et Anne-Sophie pour leur écoute et leur compréhension.

Un grand merci à la team EVD : Séverine, Lorène, Claire G., Héloïse, Lisa, Maïlys, Alexie, Charlotte, et toutes les autres, grâce à qui j'ai pu réellement décompresser pendant ma thèse. Merci pour ces merveilleux moments passés ensemble, c'était que du bonheur ! J'adresse une mention spéciale à Claire C., ma partenaire de danse. Merci d'avoir été à l'écoute, compréhensive, intéressée, motivante... pendant nos "tea time". Nous allons enfin pouvoir accorder plus de temps à nos autres sujets de conversation.

Je remercie également MAT, Ysabelle, Monique, Gérard, Etienne, Elise, Pierre, Anne-Marie, les Haulbert, les Vicet, les Dervaux & les Lehours, qui se sont toujours souciés de mon avancée dans la thèse, et qui m'ont encouragée. Je remercie les filles, Lison, Rose et Norah, qui ont su m'apporter de jolis instants naïfs et joyeux lorsque je travaillais.

Enfin, je remercie chaque personne qui a su être présente pour moi, à un moment ou un autre, au cours de ces années. Vous avez su être là dans les hauts, comme dans les bas. Je remercie donc tous ceux qui se sont intéressés à ce travail, qui m'ont aidée et qui ont cherché à comprendre ce que je vivais. Je suis extrêmement reconnaissante du soutien dont vous avez tous fait preuve. Pour cela, je ne vous remercierai jamais assez !
Je suis heureuse d'avoir réalisé cette aventure avec vous.

A tous ceux qui se sont impatientés,

voici enfin le résultat !

« Tout vient à point à qui sait attendre »

Discrimination résidentielle perçue et satisfaction résidentielle : un antagonisme expliqué par l'identification socio-spatiale. Etude de la qualité de vie résidentielle urbaine.

Résumé

Cette thèse s'intéresse à la qualité de vie des résidents urbains et plus particulièrement à celle des habitants des quartiers prioritaires. Elle cherche à déterminer comment la discrimination résidentielle perçue influence l'identification et la satisfaction que les résidents ont de leur quartier, et la façon dont ils sont amenés à y faire face. Pour ce faire, quatre études ont été menées : trois quantitatives et une qualitative. La première, sur la base d'un échantillon de 101 résidents, a permis d'appréhender les phénomènes de discrimination et d'identification au lieu. La seconde s'appuie sur 522 participants pour proposer une modélisation de la qualité de vie résidentielle urbaine à travers la discrimination résidentielle perçue, l'attachement au lieu, l'identification socio-spatiale, l'identification au groupe, la satisfaction résidentielle et la durée de résidence. La troisième (N = 273) s'est intéressée à la discrimination résidentielle de genre, par le biais de la fréquentation différentielle des hommes et femmes au sein de leurs quartiers. La dernière est qualitative et a une visée complémentaire par rapport aux autres études. Elle traite, ainsi, l'ensemble des thématiques abordées dans la thèse, en faisant verbaliser les résidents sur leur vécu dans leurs quartiers. Globalement, les résultats obtenus confirment la perception de discrimination résidentielle dans les quartiers prioritaires et soulignent l'importance de l'identification au voisinage et du soutien social pour y faire face, afin de conserver un haut niveau de satisfaction résidentielle. Les implications et la portée de ces résultats sont discutées au regard de la politique urbaine actuelle, et questionnent l'intérêt de la mixité sociale.

Mots-clés

Discrimination résidentielle perçue – identification socio-spatiale – satisfaction résidentielle – qualité de vie – stratégies d'adaptation – quartier prioritaire.

Perceived residential discrimination and residential satisfaction : an antagonism explained by place identification . Study of urban residential quality of life**.**

Abstract

This thesis focuses on the quality of life of urban residents and more particularly that of residents of priority neighborhoods. It seeks to determine how perceived residential discrimination influences residents' identification and satisfaction with their neighborhood, and how they are coping with it. To do this, four studies were conducted: three quantitative and one qualitative. The first, based on a sample of 101 residents, helped to understand the phenomena of discrimination and identification instead. The second is based on 522 participants to propose a modeling of the urban residential quality of life through perceived residential discrimination, attachment to the place, socio-spatial identification, identification with the

group, residential satisfaction and length of residence. The third (N = 273) focused on gender-based residential discrimination, through the differential attendance of men and women in their neighborhoods. The latter is qualitative and has a complementary aim compared to other studies. It deals with all the topics covered in the thesis, by making residents verbalize their experiences in their neighborhoods. Overall, the results confirm the perception of residential discrimination in priority neighborhoods and emphasize the importance of neighborhood identification and social support to address it, in order to maintain a high level of residential satisfaction. The implications and scope of these results are discussed in terms of current urban policy, and question the interest of social diversity.

Keywords

Perceived residential discrimination – place identification – place satisfaction – quality of life – coping – priority neighbourhoods.

Discriminación residencial percibida y satisfacción residencial: un antagonismo explicado por identificación socioespacial. Estudio de la calidad de la vida residencial urbana.

Resumen

Esta tesis se enfoca en la calidad de vida de los residentes urbanos y más particularmente la de los residentes de vecindarios prioritarios. Busca determinar cómo la discriminación residencial percibida influye en la identificación y satisfacción de los residentes con su vecindario, y cómo lo están haciendo frente. Para ello, se realizaron cuatro estudios: tres cuantitativos y uno cualitativo. El primero, basado en una muestra de 101 residentes, ayudó a comprender los fenómenos de discriminación e identificación en su lugar. El segundo se basa en 522 participantes para proponer un modelo de la calidad de vida residencial urbana a través de la discriminación residencial percibida, apego al lugar, identificación socioespacial, identificación con el grupo, satisfacción residencial y duración de la residencia El tercero (N = 273) se centró en la discriminación residencial basada en el género, a través de la asistencia diferencial de hombres y mujeres en sus barrios. Este último es cualitativo y tiene un objetivo complementario en comparación con otros estudios. Trata todos los temas cubiertos en la tesis, al hacer que los residentes verbalicen sus experiencias en sus vecindarios. En general, los resultados confirman la percepción de discriminación residencial en vecindarios prioritarios y enfatizan la importancia de la identificación del barrio y el apoyo social para abordarlo, a fin de mantener un alto nivel de satisfacción residencial. Las implicaciones y el alcance de estos resultados se discuten en términos de la política urbana actual, y cuestionan el interés de la diversidad social.

Palabras clave

Discriminación residencial percibida – identificación socioespacial – satisfacción residencial – calidad de vida – estrategias de afrontamiento – vecindario prioritario.

Sommaire

Résumé 4
Abstract 4
Resumen 5

INTRODUCTION GÉNÉRALE 13

PARTIE 1 : APPROCHE THÉORIQUE 17

Chapitre 1 : Contexte de la recherche : l'espace résidentiel urbain 18

1. L'espace résidentiel urbain dans la perspective de la psychologie environnementale et communautaire 18
2. Organisation spatiale et sociale de l'espace résidentiel 19
3. Le quartier comme point d'ancrage pour l'étude de phénomènes liés à la discrimination 23
4. Etat des lieux des quartiers prioritaires de la politique de la ville 25
5. Le cas de Nantes 29

Chapitre 2 : La discrimination résidentielle 34

1. Le concept de discrimination en psychologie sociale, et notions connexes 34
   1.1. Stéréotypes 35
   1.2. Préjugés 37
   1.3. Discrimination 39
      1.3.1. Définition de la discrimination 39
      1.3.2. La catégorisation sociale au fondement de la discrimination 41
      1.3.3. Les formes de discrimination 42
      1.3.4. Les différents niveaux de discrimination 43
      1.3.5. Les conséquences de la discrimination 44
      1.3.6. Les critères de discrimination 45
2. Le processus de discrimination résidentielle 46
   2.1. Ségrégation de l'espace résidentiel urbain 46
   2.2. Définition de la discrimination résidentielle 51
   2.3. Distinctions entre ségrégation et discrimination dans le champ résidentiel 55
   2.4. Stigmatisation des quartiers prioritaires et de leurs résidents 55
   2.5. Discrimination résidentielle perçue 57
   2.6. Les conséquences de la discrimination résidentielle perçue 59
3. Les causes de la discrimination résidentielle perçue en France 60
   3.1. Le niveau socio-économique comme variable explicative de la discrimination résidentielle 61
   3.2. L'origine ethnique comme variable explicative de la discrimination résidentielle 64
   3.3. Intersectionnalité 67
4. Discrimination liée au sexe dans l'espace résidentiel et fréquentation genrée 71

Chapitre 3 : L'identification socio-spatiale au quartier résidentiel 84
1. Introduction de la notion d'identité en lien avec l'environnement résidentiel 84
2. L'identité sociale.....85
2.1. Théories ayant conduit à l'émergence de la théorie de l'identité sociale..... 85
2.2. Théorie de l'identité sociale (TIS) de Tajfel 88
2.3. Théorie de l'auto-catégorisation (TAC) de Turner 94
3. De l'identité de lieu à l'identité socio-spatiale.....97
3.1. L'identité de lieu 98
3.2. L'identité urbaine 100
3.3. L'identité spatiale..... 101
3.4. L'identité socio-spatiale 103
4. Le processus d'identification socio-spatiale 105
4.1. Définition 106
4.2. Les deux modes d'identification au lieu 107
4.2.1. Les aspects physiques et fonctionnels de l'identification au lieu..... 107
4.2.2. L'identification sociale (au groupe ; au voisinage) et la sociabilité..... 109
5. Attachement au lieu 112
5.1. Historique et définition de la notion d'attachement..... 113
5.2. Attachement au lieu : définition et contextualisation à l'espace résidentiel urbain 114
5.3. Distinctions entre identification et attachement au lieu 118

Chapitre 4 : Satisfaction résidentielle et qualité de vie en milieu résidentiel 124
1. Qualité de vie résidentielle urbaine.....124
2. La satisfaction résidentielle, une sous dimension de la qualité de vie environnementale 129
2.1. Définition conceptuelle de la satisfaction résidentielle et modélisation 129
2.1.1. Modèle liant la qualité de vie et la satisfaction résidentielle (Marans & Rodgers, 1975)..... 132
2.1.2. Modèle de satisfaction résidentielle (Amérigo & Aragonés, 1997)..... 133
2.1.3. Modèles actualisés de la satisfaction résidentielle 134
2.2. Mesures de la satisfaction résidentielle..... 135
2.3. Apports des études empiriques sur la satisfaction résidentielle 139
2.3.1. Satisfaction résidentielle des résidents en quartiers prioritaires..... 139
2.3.2. Satisfaction résidentielle et sentiment de sécurité..... 139
2.3.3. Satisfaction résidentielle et conditions socio-économiques..... 140
2.3.4. Satisfaction résidentielle et origines ethniques 141
2.3.5. Satisfaction résidentielle et durée de résidence dans le quartier 142
2.3.6. Satisfaction résidentielle et statut d'occupation du logement 142
2.3.7. Synthèse des variables explicatives de la satisfaction résidentielle 143
3. Effets de la discrimination résidentielle perçue sur la qualité de vie résidentielle perçue....144
4. Lien entre identification au lieu et satisfaction résidentielle.....145
4.1. Relation entre la satisfaction résidentielle et l'attachement au lieu 148

Chapitre 5 : Stratégies identitaires pour faire face à la discrimination résidentielle perçue.....152

1. Faire face à la discrimination résidentielle perçue, à l'insatisfaction et au stress urbain 152
2. Définition de la stratégie d'adaptation 156
3. Stratégies d'adaptation : les différentes approches théoriques 156
   - 3.1. Les mécanismes de défense..... 157
   - 3.2. Les stratégies de coping 158
   - 3.3. Les stratégies identitaires (introduction) 159
   - 3.4. Les stratégies associées à la dissonance cognitive 159
   - 3.5. L'empowerment 160
4. Stratégies identitaires : au cœur de la théorie de l'identité sociale 161
   - 4.1. Stratégies d'adaptation identitaires individuelles..... 162
   - 4.2. Stratégies d'adaptation identitaires collectives 163
     - 4.2.1. Les actions collectives de la privation relative (PR) 164
5. Existe-t-il des stratégies différentes en fonction du quartier de résidence ?.....165
   - 5.1. La sociabilité et l'identification au groupe dans les quartiers prioritaires 165
   - 5.2. L'identification classique des résidents des quartiers aisés 168

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE 171

PARTIE 2 : CONTRIBUTIONS EMPIRIQUES.....179

Chapitre 6 : Etude 1 : Etat des lieux de la discrimination résidentielle perçue et de l'identification socio-spatiale des résidents à Nantes.....180

1. Introduction.....180
2. Méthodologie 183
   - 2.1. Participants..... 183
   - 2.2. Procédure..... 184
   - 2.3. Matériel (Annexe 4) 184
     - 2.3.1. Echelle de discrimination résidentielle perçue..... 185
     - 2.3.2. Echelle d'identification socio-spatiale 187
     - 2.3.3. Echelle d'estime de soi dans son quartier 190
   - 2.4. Variables..... 191
   - 2.5. Hypothèses opérationnelles et analyses statistiques associées..... 191
   - 2.6. Traitements statistiques..... 192
3. Résultats.....193
   - 3.1. Analyses statistiques descriptives 193
   - 3.2. Effets du type de quartier de résidence sur la discrimination résidentielle perçue et l'identification socio-spatiale 193
   - 3.3. Effets de la discrimination résidentielle perçue et de l'identification socio-spatiale sur l'estime de soi 196

3.4. Effets des variables individuelles sur la discrimination résidentielle perçue 197
4. Discussion 200
4.1. Interprétation des résultats 200
4.2. Limites et perspectives 204

Chapitre 7 : Etude 2 : Etude de la qualité de vie urbaine à travers la satisfaction résidentielle, la perception de discrimination et l'identification au lieu. 208

1. Introduction 208
2. Méthodologie 211
2.1. Participants 211
2.2. Procédure 213
2.2.1. Pré-test 213
2.2.2. Passation du questionnaire 214
2.3. Matériel (Annexe 5) 214
2.3.1. Echelle de discrimination résidentielle perçue 215
2.3.2. Echelle d'identification au quartier résidentiel 217
2.3.3. Echelle d'identification au groupe d'appartenance des voisins 219
2.3.4. Echelle de satisfaction résidentielle 220
2.3.5. Echelle d'attachement au quartier résidentiel 222
2.4. Variables 223
2.5. Hypothèses opérationnelles et analyses statistiques associées 223
2.6. Traitements statistiques 225
3. Résultats 225
3.1. Analyses statistiques descriptives 225
3.2. Variables explicatives de la discrimination résidentielle perçue 226
3.3. Influences de la durée de résidence dans le quartier 228
3.4. Effets indirects de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction résidentielle 229
3.4.1. Identification socio-spatiale comme médiateur 231
3.4.2. Identification au groupe comme médiateur 233
3.5. Influences de l'attachement au lieu des résidents 235
3.6. Modélisation de la qualité de vie résidentielle urbaine à travers la discrimination résidentielle perçue, l'attachement au lieu, l'identification socio-spatiale, l'identification au groupe, la satisfaction résidentielle et la durée de résidence. 236
3.6.1. Les variables explicatives de la discrimination résidentielle perçue 240
3.6.2. L'attachement au lieu comme variable prédite et prédictrice 240
3.6.3. Relations entre la discrimination perçue et la satisfaction résidentielle 240
3.7. Recours aux stratégies d'identifications des résidents des quartiers prioritaires 241
4. Discussion 243
4.1. Interprétation des résultats 243
4.2. Limites et perspectives 247

Chapitre 8 : Etude 3 : Etude sur le genre et la fréquentation différentielle des lieux 252

1. Introduction 252
2. Méthodologie 256
   - 2.1. Participants 256
   - 2.2. Procédure 257
   - 2.3. Matériel (Annexe 6) 257
   - 2.4. Variables 259
   - 2.5. Hypothèses opérationnelles et analyses statistiques associées 260
   - 2.6. Traitements statistiques 261
3. Résultats 261
   - 3.1. Analyses statistiques descriptives 261
   - 3.2. Les influences de l'attachement au quartier de résidence 262
   - 3.3. Fréquentation différentielle des lieux associés au quartier 263
     - 3.3.1. Effet du genre sur la fréquentation des lieux 263
     - 3.3.2. Effet du type de quartier sur la fréquentation des lieux 266
     - 3.3.3. Effets de l'origine ethnique et du genre sur la fréquentation des lieux 269
   - 3.4. Discrimination résidentielle perçue face au cumul des stigmates 270
4. Discussion 271
   - 4.1. Interprétation des résultats 271
   - 4.2. Limites et perspectives 276

Chapitre 9 : Etude 4 : Etude qualitative sur la discrimination résidentielle perçue et sur la diversité des stratégies d'adaptation permettant de faire face à cette discrimination. 280

1. Introduction 280
2. Méthodologie 283
   - 2.1. Participants 283
   - 2.2. Procédure 283
   - 2.3. Matériel (Annexe 8) 284
   - 2.4. Hypothèses opérationnelles 285
   - 2.5. Traitement des données 286
     - 2.5.1. Analyse thématique catégorielle 286
3. Résultats 287
   - 3.1. La discrimination résidentielle perçue par les résidents en fonction de leur quartier 287
   - 3.2. Une satisfaction résidentielle inégale entre les quartiers de Nantes 291
   - 3.3. Les références à l'identification socio-spatiale et l'identification au voisinage 294
     - 3.3.1. Analyse comparative des discours sur l'identification au lieu en fonction du quartier de résidence 296
     - 3.3.2. L'identification au voisinage envisagée comme une stratégie d'adaptation 298
   - 3.4. Stratégies d'adaptation pour faire face à la discrimination résidentielle perçue et à l'insatisfaction 302

4. Discussion 306
4.1. Interprétation des résultats 306
4.2. Limites et perspectives 312

PARTIE 3 : DISCUSSION GÉNÉRALE 317

CONCLUSION GÉNÉRALE 331

Bibliographie 333

Webographie 385

Table des illustrations 386

Annexes 390

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'amélioration des conditions de vie dans les quartiers les plus pauvres de France est l'un des enjeux primordiaux de la politique de la ville, faisant ainsi de la ségrégation résidentielle une question majeure de l'agenda des politiques. Cet engouement relève du constat suivant : en France aujourd'hui, ils sont 5,5 millions de personnes à vivre dans les 1500 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)[1]. Autrement dit, les quartiers les plus pauvres répertoriés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

L'objectif principal, que le gouvernement s'est fixé en 2015, concerne le désenclavement de ces quartiers. Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, M. Patrick Kanner annonce, lors de l'assemblée nationale du 27 Janvier 2015, son désir de « casser les ghettos » et de réinvestir les territoires laissés à l'abandon. Pour cela, il propose des rénovations urbaines pour améliorer le cadre de vie de ces quartiers, de revoir la politique de construction et d'attribution des logements, et d'engager un retour des services publics au sein de ces quartiers. Ceci démontre la prise en considération par la politique de la ville de cette problématique, ainsi que son désir de vouloir agir sur cette ségrégation résidentielle et les inégalités qui lui sont associées.

Ce constat soulève la question de la qualité de vie des résidents qui vivent dans ces quartiers et de leur capacité à conserver une identité sociale positive. Peut-on à la fois percevoir des inégalités à l'égard de son quartier de résidence et être satisfait d'y vivre ? Le lieu de résidence peut-il engendrer du mal-être chez ses résidents ? Les résidents des quartiers prioritaires sont-ils identifiés ou attachés à leur quartier ? Ces premiers questionnements nous amènent à envisager ce travail de recherche sous l'angle de la discrimination résidentielle perçue, de l'identification socio-spatiale, de l'attachement au lieu et de la satisfaction

[1] http://www.ville.gouv.fr/?l-essentiel-de-la-politique-de-la

[2] Baker, R. G. (1968). *Ecologcal psychology : Concepts and methods for studying the environment of human behavior*. Stanford, Californie : Stanford University Press.

[3] Désignation assez controversée, les auteurs ne s'accordent pas tous sur cette dénomination, considérant que

résidentielle.
Si de nombreuses études se sont intéressées à la satisfaction résidentielle ou à l'attachement au lieu, moins nombreuses sont celles à avoir étudié le processus d'identification au lieu, et aucune n'a encore associé la discrimination résidentielle à cette identification socio-spatiale.

Cette thèse va donc chercher à apporter un regard nouveau à l'étude des inégalités et de la ségrégation résidentielle, en se centrant plus particulièrement sur la discrimination résidentielle associée à l'identification socio-spatiale et à la satisfaction résidentielle. Le but étant de démontrer l'apport de la psychologie à une thématique déjà développée et bien documentée dans d'autres disciplines, comme la sociologie (voir par exemples, Grafmeyer, 1994a ; Maurin, 2004 ; Pan Ké Shon, 2009 ; Préteceille, 1995, 2006 ; Simon, 2005 ; Tissot, 2005, 2007), la géographie (Pfirsch, 2011 ; Youssouffi & Foltête, 2013), l'économie (Petit, Duguet, & L'Horty, 2015), les sciences politiques (Neveu, 2007), ou encore les sciences juridiques (Bernard, 2006 ; Diallo, Mougeolle, & Schultz, 2015). L'approche envisagée par la psychologie se différencie de celles des autres disciplines dans le sens où elle se situe plus à un niveau hypothético-déductif, voire explicatif. Nous allons tenter de comprendre, par le biais de la psychologie, le vécu des habitants vis-à-vis de leur quartier de résidence.
Cette thématique est davantage documentée dans d'autres pays et principalement aux Etats-Unis, où l'on fait référence au concept de « *residential segregation* » (voir, Hwang, Murdock, Parpia, & Hamm, 1985 ; Iceland, 2004 ; Krysan & Farley, 2002 ; Massey & Denton, 1989, 1993). Dans ces études, la ségrégation se fait principalement autour de l'origine ethnique : « blancs » *versus* « noirs ». En France, nous verrons que la politique de la ville prend davantage en considération l'aspect socio-économique pour rendre compte de la ségrégation résidentielle, mais que l'explication ethnico-raciale est tout aussi importante pour comprendre ce processus (Pan Ké Shon, 2009).

Une approche associant la psychologie sociale et environnementale s'avère pertinente et originale pour étudier ce sujet. D'une part on s'intéresse aux relations, aux interactions, aux interdépendances entre les individus, pour comprendre comment ils arrivent à vivre ensemble. On s'intéresse également de savoir comment le fait d'être entourés et soutenus par d'autres personnes leur permet de supporter et faire face à des situations difficiles. Le partage d'un sort commun, celui de vivre dans des quartiers en difficultés, face aux inégalités et à la discrimination les amène à développer, entre autres, des stratégies collectives leur permettant

de conserver une identité sociale positive (Tajfel & Turner, 1986). La littérature développée dans le champ de la psychologie sociale des préjugés et des discriminations va ainsi nous permettre de définir la notion de discrimination résidentielle. D'autre part, la psychologie environnementale, se caractérisant par l'étude des interrelations entre l'individu et son environnement physique et social (Moser, 2009), permet d'appréhender le contexte dans lequel se situe notre recherche : le quartier résidentiel. La psychologie environnementale nous amène à nous questionner quant à l'influence de l'environnement résidentiel sur les conduites de ses habitants, ou sur la façon dont ils peuvent percevoir cet environnement, ou encore sur les relations qui peuvent émerger sur la base de la structuration de cet environnement. Le quartier est un environnement qui favorise l'émergence de comportements particuliers ou de phénomènes psycho-sociaux (exemples : regroupements, entassements) d'où l'intérêt de croiser la psychologie sociale et la psychologie environnementale afin appréhender la globalité de notre sujet.

Globalement, nous allons confronter les différentes réalités de l'espace résidentiel : géographique, sociale, institutionnelle et politique, pour comprendre l'aménagement urbain, l'appropriation de l'espace par les individus et aborder la question de la mixité résidentielle initiée par les politiques.

Plus précisément, ce travail de recherche, en s'appuyant sur les concepts précédemment énoncés a pour objectifs de mettre en évidence le phénomène de discrimination résidentielle perçue dans un environnement urbain français, de comprendre l'intégration du lieu de résidence à l'identité d'une personne, et de chercher à établir un lien entre la perception de discrimination – du fait de l'appartenance à un quartier défavorisé – et la satisfaction résidentielle et l'identification au lieu non altérées. Autrement dit, déterminer ce qui conduit certaines personnes à être satisfaites et à conserver une identification à un quartier dégradé et stigmatisé.

L'organisation globale de ce document repose sur trois grandes parties.

La première partie est constituée de cinq chapitres. Elle est consacrée à la présentation du contexte général et des différents courants théoriques associés à la problématique de cette thèse. Le premier chapitre introduit le contexte résidentiel dans lequel nous nous situons. Le second chapitre conceptualise la notion de discrimination résidentielle, et soulève les causes de la perception de discrimination dans les quartiers

prioritaires. Le troisième chapitre théorique se centre sur la relation entre le résident et son quartier. C'est en référence aux notions d'identité sociale ou d'identification au lieu, que l'on se propose d'analyser le lien qu'entretient l'individu avec son lieu de résidence. Le quatrième chapitre aborde la qualité de vie résidentielle sous l'angle de la satisfaction qu'un habitant a à vivre dans son quartier. Dans le dernier chapitre théorique de cette partie, nous présentons les différentes stratégies permettant au résident de faire face à la discrimination résidentielle qu'il perçoit. Nous terminons par exposer la problématique générale de ce travail de recherche.

La seconde partie, subdivisée en quatre chapitres, est consacrée à la présentation des quatre études réalisées en vue de répondre à la problématique posée. Ces quatre chapitres suivent la même structure générale : ils introduisent les objectifs et hypothèses spécifiques à chacune des études ; ils exposent les différentes méthodologies ; ils révèlent le choix des analyses effectuées, associées à chaque méthodologie ; ils présentent les résultats ; et ils se terminent par une discussion des résultats et l'annonce des limites de chacune des études. Le premier de ces chapitres présente la première étude : une étude préliminaire quantitative visant à explorer le phénomène dans un premier temps, puis le décrire, et l'expliquer dans un dernier temps. Le second chapitre, exposant la deuxième étude, vient compléter les premiers résultats obtenus et contrebalancer les limites observées lors de la première étude. De nouvelles thématiques sont intégrées, comme l'identification au groupe, la satisfaction résidentielle et l'attachement au lieu, en référence à la littérature, et permettent d'élaborer un modèle. Le troisième chapitre présente la troisième étude qui porte plus spécifiquement sur la fréquentation genrée des résidents dans leur quartier. Le dernier chapitre correspond à la quatrième étude. Elle est qualitative et cherche à approfondir et enrichir les thématiques déjà abordées dans la seconde et la troisième étude. Elle tente plus particulièrement de mettre en évidence les stratégies utilisées par les habitants pour faire face à la discrimination résidentielle perçue.

Enfin dans la dernière partie, une discussion générale reprend l'ensemble des résultats afin de mettre en évidence les apports et les limites de cette recherche dans le champ de la psychologie socio-environnementale résidentielle. Cette partie se clôture par la présentation des implications pratiques de ce travail de recherche en questionnant les solutions possibles visant à réduire les inégalités résidentielles et la discrimination perçue par les résidents.

PARTIE 1 :
APPROCHE THÉORIQUE

Chapitre 1 : Contexte de la recherche : l'espace résidentiel urbain ..... p. 18

1. L'espace résidentiel urbain dans la perspective de la psychologie environnementale et communautaire ..... p. 18
2. Organisation spatiale et sociale de l'espace résidentiel ..... p. 19
3. Le quartier comme point d'ancrage de l'émergence de phénomènes psycho-sociaux p. 23
4. Etat des lieux des quartiers prioritaires de la politique de la ville ..... p. 25
5. Le cas de Nantes ..... p. 29

Chapitre 1 : Contexte de la recherche : l'espace résidentiel urbain

1. L'espace résidentiel urbain dans la perspective de la psychologie environnementale et communautaire

Selon la psychologie environnementale, l'espace résidentiel urbain met en interrelations trois systèmes : le macro-environnement correspondant à la ville, au cadre bâti et à la nature ; le méso-environnement renvoyant au quartier et au voisinage ; et le micro-environnement caractérisant l'individu et son habitat (Moser, 2009). Nous nous centrons principalement, dans le cadre de cette thèse, sur le quartier à la fois dans ses dimensions physique et sociale. La psychologie environnementale permet de contextualiser dans un espace défini les rapports entre groupes sociaux, avec l'idée selon laquelle, l'environnement influence l'émergence de phénomènes psycho-sociaux. Autrement dit, le quartier résidentiel fait émerger de nouveaux rapports entre des individus et des groupes sociaux qui lui sont spécifiques. Chaque contexte environnemental, répondant à des critères particuliers, créant ainsi ses propres interactions sociales.

Selon Moser (2009), lorsque l'on étudie l'environnement urbain et les relations sociales qui se développent en son sein, nous devons nous référer à la psychologie communautaire. « Appartenir à une communauté, c'est être ensemble sur un territoire, et s'identifier aux autres qui partagent ce même territoire » (Moser, 2009, p. 22). Même si, historiquement, la psychologie communautaire porte sur l'étude de la santé mentale (Saïas, 2009), il s'avère qu'elle intègre également une part sociale, en mettant en rapport l'environnement de vie de la personne et ses états de mal-être social (Jodelet, 2011). Nous nous intéressons donc ici à cette part sociale intégrée à la psychologie communautaire, dans le sens où cette discipline renvoie à des ensembles sociaux interagissant. Ces ensembles se caractérisent, selon Jodelet (2011), « soit par leurs propriétés territoriales, comme le quartier, [...] soit par le partage d'une même forme de vie, d'une même activité ou d'une même culture, comme dans le cas de communautés professionnelles ou indigènes, soit par des relations de proximité et de voisinage qui contribuent à forger, par les échanges, un esprit collectif. » (p. 34). Ce qui nous permet de comprendre que l'espace résidentiel urbain recoupe des ensembles sociaux sous forme de communautés. L'étude de l'environnement résidentiel passe par la reconnaissance de ces communautés au sein des quartiers. L'espace résidentiel urbain n'est

donc pas à prendre en compte uniquement dans son aspect physique, mais comprend également une dimension sociale interdépendante.

Selon la perspective environnementale, habiter un endroit nécessite une appropriation de ce lieu (Moser, 2009). C'est par cette appropriation que l'on pourra lui donner du sens, s'y attacher et l'intégrer au soi pour définir qui nous sommes. Pour s'approprier un lieu il faut l'expérimenter, et l'expérimenter dans la durée. Le temps est un critère primordial dans ce processus d'appropriation. L'émergence d'affects et de significations relatives à un espace est la conséquence du vécu expérimental de l'individu sur le long terme.

La communauté se définit « comme un espace symbolique et matériel, à charge mémorielle, où se forgent l'identité sociale et le sentiment d'appartenance et où s'élaborent les interactions positives ou conflictuelles avec les membres de son groupe et ceux des autres groupes. » (Jodelet, 2011, p. 35). Elle renvoie à des préoccupations à l'égard de groupes vivant certaines formes d'inégalités sociales. Le but de la psychologie communautaire étant de contribuer au bien-être des minorités stigmatisées et des communautés. Cette discipline se concentre donc plus sur les populations défavorisées, « opprimées » (p. 34), ou en « mal-être social » (Jodelet, 2011, p. 33). En référence à cela, nous pourrons étudier et comprendre le vécu des habitants des quartiers défavorisés.

Ces disciplines vont également nous aider à comprendre comment l'espace résidentiel est agencé et comment l'usage social des lieux permet en partie de définir la structuration spatiale.

2. Organisation spatiale et sociale de l'espace résidentiel

Brunet (1980) définit globalement l'organisation spatiale comme « un ensemble plus ou moins cohérent de lieux mis en relation » (p. 254). Cette définition met en exergue le processus dynamique sous-jacent à la ville et sa construction spatiale. Ainsi les différents lieux d'une ville sont tous inter-reliés entre eux d'une façon ou d'une autre. D'un point de vue descriptif et urbanistique, l'environnement résidentiel, de sa dimension la plus proche à la plus éloignée, comprend le domicile, le bâtiment dans lequel se situe le logement, le pâté de maisons entourant le domicile ou les bâtiments voisins, la rue de résidence, les espaces verts, les parkings, le voisinage, le quartier, et les autres quartiers avoisinants. Ce sont ces différents espaces qui sont mis en relation et qui seront pris en compte dans le cadre de ce travail de recherche, avec comme référence principale : le quartier. Les autres espaces seront pris en compte de manière sous-jacente ou concomitante.

L'organisation sociale renvoie, quant à elle, au fait de considérer que ce sont les groupes sociaux qui créent et façonnent leur espace par rapport à l'usage qu'ils en ont. « Pour Baker [1968][2], un bâtiment avec une tour ne devient un lieu de culte que par l'intermédiaire de ce qui s'y passe et ce qu'y font les gens qui l'utilisent » (Moser, 2009, p. 12). Cette citation illustre la symbolique sur laquelle les individus et groupes sociaux s'appuient pour définir et s'approprier leur environnement. Elle met en évidence l'interdépendance entre l'environnement physique et le social.

Plusieurs théories s'opposent pour caractériser la forme de l'espace urbain. Certaines vont mettre en avant l'organisation sociale de l'espace, tandis que d'autres vont préférer se référer à une organisation spatiale. Pour autant, nous allons voir que ces différentes théories sont plus complémentaires qu'antagonistes. D'un premier point de vue, l'espace urbain reproduirait la hiérarchie sociale, faisant émerger des quartiers favorisés et des quartiers défavorisés (Tabard, 1993). Cette explication se situe à un niveau social et hiérarchique. Elle repose sur la théorie de la dominance sociale de Sidanius et ses collaborateurs (Sidanius & Pratto, 1999 ; Sidanius, Pratto, Martin, Stallworth, 1991 ; Pratto, Sidanius, Stallworth, Malle, 1994), selon laquelle la société est structurée par un système de hiérarchie sociale : avec des groupes dominants qui possèdent les « valeurs sociales positives » (Sidanius & Pratto, 1999, p. 31) auxquelles aspirent la plupart des gens (exemple : avoir une belle demeure, dans un beau quartier, calme et agréable), et des groupes dominés qui, par opposition, se caractérisent par la possession de « valeurs sociales négatives » (*cf. supra*, p. 32), comme un habitat dégradé et modeste dans un quartier défavorisé.

Touraine (1991) développe un autre point de vue : il pense que la société serait organisée sur un mode horizontal et non pas vertical. Cette organisation horizontale correspond à la configuration physique de l'espace urbain. Il dissocie deux espaces principaux : le centre et la périphérie. Le centre regroupe les systèmes économique, politique et le marché du logement de qualité. Il reflète ainsi ce qui est valorisé et recherché. La périphérie, quant à elle, est éloignée et écartée des systèmes en jeu dans le centre, et recouvre en grande partie le secteur du logement social par des grands ensembles (HLM : habitation à loyer modéré).

En additionnant ces deux explications, nous relevons une organisation socio-spatiale de l'espace urbain (largement soutenue par l'Ecole de Chicago, Grafmeyer & Joseph, 1984 ; Park, Burgess & McKenzie, 1925). Il existe donc une corrélation entre la position sociale

[2] Baker, R. G. (1968). *Ecologcal psychology : Concepts and methods for studying the environment of human behavior*. Stanford, Californie : Stanford University Press.

d'un individu et sa position géographique (Leloup, 1999). Cependant, nous ignorons si la dimension sociale est prédictrice de la dimension spatiale, ou inversement. Est-ce que le niveau social de la personne détermine sa position géographique ? (Grafmeyer, 1994b ; Thomas, 2014) Ou est-ce que la position géographique de l'individu peut entrainer des conséquences sociales néfastes ? (Duguet, Leandri, L'Horty, & Petit, 2010 ; Petit, Bunel, Ene, & L'Horty, 2016).

Dans le cadre de cette thèse, nous allons considérer que l'organisation sociale est à l'origine de l'organisation spatiale, ou qu'à minima, elle permet de l'expliquer. Pour ce faire, nous allons analyser la façon dont les individus et les groupes sociaux vont se répartir dans les espaces de la ville (en traitant des aspects socio-économiques ou de classes, d'immigrations, et de modes de vie). Cependant, nous considérons tout de même que l'organisation spatiale peut avoir en retour des conséquences sur l'organisation sociale (voir questionnement ci-dessus).

Ainsi, au niveau de l'organisation sociale de l'espace résidentiel, il s'avère que les individus cherchent à vivre dans des espaces résidentiels qui leur ressemblent, qui correspondent à leurs attentes, leurs exigences et leurs valeurs. Autrement dit, des lieux qui correspondent à leur mode de vie (Thomas, 2014). Pour comprendre les préférences résidentielles, il faut étudier les pratiques des résidents.

Le découpage de l'espace résidentiel se fait principalement sur la base d'un choix, voire d'une absence de choix (Simon, 1995). En effet, certains auteurs (Aissaoui, Bouzouina & Bonnel, 2015 ; Bernard, 2006 ; Leloup, 1999 ; Simon, 1995 ; Tiebout, 1956 ; Thomas, 2014) ont relevé que la répartition des personnes dans les quartiers est liée à la condition socio-économique de ces personnes. Autrement dit, le choix résidentiel ne dépend pas que de nos préférences. Des contraintes, comme le revenu, peuvent empêcher les individus d'accéder aux espaces qu'ils souhaitent. Il s'avère, en France, que ce sont les populations aisées qui se retrouvent davantage en situation de choix (Simon, 1995). Elles ont tendance à se rapprocher des espaces correspondants à leur condition sociale, c'est-à-dire les quartiers aisés, fonctionnels et attractifs, le plus souvent proches du centre ville (Aissaoui et al., 2015 ; Tiebout, 1956). Les populations défavorisées, quant à elles, seraient « assignées à résidence »[3] (Leloup, 1999, p. 23), le plus souvent dans des quartiers délabrés, stigmatisés et excentrés que

[3] Désignation assez controversée, les auteurs ne s'accordent pas tous sur cette dénomination, considérant que *l'assignation à résidence* a une connotation trop forte ou abusive pour caractériser le processus réellement vécu par les classes défavorisées (Simon, 1995, Pan Ké Shon, 2009). Nous avons tout de même fait le choix de conserver cette désignation puisqu'elle représente le phénomène et qu'aucun autre terme n'est utilisé dans la littérature pour le remplacer.

sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette dernière situation correspond à l'absence de choix à laquelle sont confrontés les ménages les plus démunis.

Cependant, il existe tout de même un entre deux. Du fait que, malgré certaines contraintes, les habitants des quartiers défavorisés ont des préférences parmi les choix qui leur restent. Ainsi les modes de vie expliqueraient en grande partie les choix résidentiels, et ce malgré les contraintes économiques des ménages. Ce ne sont donc pas que les aspects physiques et économiques, comme la taille et le prix du logement, qui sont pris en compte, mais bien des facteurs usuels, fonctionnels, et sociaux, garants d'une satisfaction et d'une qualité de vie résidentielle (Thomas, 2014). Avec l'idée qu'un étranger préfèrera sans doute vivre dans un quartier où il pourra trouver des services ou magasins spécifiques à sa culture et ses traditions. Même si les personnes défavorisées n'étaient pas assignées à résidence par les institutions publiques et politiques, on peut supposer que leur choix se porterait tout de même sur des quartiers où ils peuvent retrouver une certaine homogénéité sociale. C'est la multiplication des quartiers ethniques dans les métropoles et mégalopoles du monde (Chinatown à New York ; Quartier irlandais à Boston ; Quartier Polonais de Toronto, etc.) qui nous amène à penser cela (Germain & Poirier, 2007). Les individus se regroupent en fonction des caractéristiques associées à la population majoritaire d'un quartier. Le but étant la recherche de similitudes culturelles, sociales, et dans les modes de vie. Cependant en France, il n'existe pas de statistiques ou de cartographies représentant la répartition des ethnies dans les villes, puisque selon l'article 8 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés « il est interdit de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques »[4]. Pour autant, l'homogénéité sociale dans les quartiers s'observe autant chez les personnes favorisées que défavorisées, et autant auprès des étrangers que des indigènes. Cette recherche d'homogénéité sociale renvoie au désir des individus d'être entre-soi (Montagné-Villette, 2007 ; Teller, 2009 ; Verdugo, 2011), voire d'être entre-soi par peur de l'autre (Chevalier & Carbello, 2004 ; Low, 1997 ; Low, 2001). Ce désir se retrouve principalement dans les groupes sociaux partageant la même ethnie (Montagné-Villette, 2007) ou la même classe sociale (que l'on retrouve dans les études sous les termes suivants, allant des « ghettos dorés » aux « gated communities », « communités fermées », « communautés murées », « ensembles résidentiels fermés », « quartiers fermés », ou encore « quartiers sécurisés ») (Capron, 2004 ; Chevalier & Carbello, 2004 ; Le Goix, 2001, 2002 ; Madoré, 2012 ; Manzi &

[4] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006528073&cidTexte=LEGITEXT000006068624

Smith-Bowers, 2005 ; Montagné-Villette, 2007 ; Porcu, 2013). En France, la plupart des études se centrent donc sur les populations aisées, mettant en avant que c'est davantage dans les classes sociales moyennes et supérieures qu'on observe le plus l'entre-soi (Chevalier & Carbello, 2004 ; Teller, 2009). Cette catégorie de population crée donc une séparation de classes et instaure une distance spatiale entre les groupes sociaux. Puisque même si l'on observe des regroupements entre personnes défavorisées ce n'est pas obligatoirement dû à un désir d'entre-soi (au contraire, ils seraient davantage selon Félonneau, Marchand et Fleury-Bahi (2005) en recherche d'hétérogénéité sociale et de mixité), mais plutôt aux conséquences subies de la ségrégation spatiale. Selon cette perspective, les distances spatiales semblent être le reflet des distances sociales qui existent dans la société.

Pour résumer, l'organisation socio-spatiale de l'espace résidentiel met donc en évidence que cet espace est fragmenté, divisé et ségrégué. Une ségrégation verticale mettant en opposition les plus favorisés, qui ont la possibilité de choisir le quartier qui leur correspond le plus, par rapport à leur mode de vie et leurs préoccupations principales, et les plus démunis qui sont généralement cantonnés aux quartiers les plus populaires de la ville. Cette ségrégation verticale reflète le classisme dans la ville ou la ségrégation sociale. Tandis que la ségrégation horizontale distingue la localisation des quartiers aisés et des quartiers défavorisés. Les premiers se situent davantage au centre des villes, ou proche de ces centres, dans des quartiers sécurisés et surveillés, et les seconds sont excentrés et se situent en général en périphérie des villes.

3. Le quartier comme point d'ancrage pour l'étude de phénomènes liés à la discrimination

Le quartier est le lieu à travers lequel nous allons aborder les phénomènes psycho-sociaux de discrimination, d'identification et de satisfaction résidentielle. D'un point de vue urbanistique, Merlin et Choay (1988) définissent le quartier comme une « fraction du territoire d'une ville, dotée d'une physionomie propre et caractérisée par des traits distinctifs lui conférant une certaine unité et une certaine individualité » (p. 557). Le quartier est d'abord définit dans une dimension physique, c'est-à-dire géographique et architecturale, avant d'être appropriée par le social (Moser, 2009). De manière plus générale, nous pouvons le définir comme « une "forme sociale" dotée d'une certaine inertie résultant de processus spatiaux, économiques et sociaux qui, en retour, influent sur les aspects physique et social de la ville » (Humain-Lamoure, 2007, p. 45).

Le quartier, en tant que sous-partie de la ville, est plus représentatif du vécu et de l'appropriation de l'espace par les individus que la ville globale. D'autant plus lorsqu'il s'agit d'une grande ville, parce que les distances y sont plus importantes (Hidalgo et Hernández, 2001) et qu'elle ne permet pas au résident de côtoyer de façon équivalente l'ensemble des espaces de la ville. Le résident va donc avoir tendance à se recentrer sur son quartier. Le quartier se situe entre le domaine public (la ville) et le privé (le domicile) (Bonaiuto, Fornara & Bonnes, 2006). Il n'est ni trop excentré de l'individu et de ses relations physiques et sociales, ni trop restreint, ce qui empêcherait l'observation de certains phénomènes psychosociaux. Le quartier permet de mettre en lumière le niveau de discrimination perçue, qui serait impossible à démontrer à l'échelle de la ville. En effet, l'émergence des conflits et des inégalités se situe au niveau des quartiers (*cf. infra* : point 4).

La ville correspond à un ensemble de quartiers. Des quartiers où les frontières définissant la lisière d'un espace et le commencement d'un nouvel espace sont floues. Le découpage de la ville en quartiers s'appuie sur les coupures d'urbanisation (les axes routiers, les voies principales, les voies ferrées, ou les cours d'eau...) et sur des statistiques démographiques, c'est-à-dire sur le nombre d'habitants par part de territoire. Mais il semble qu'un autre type de découpage vienne se superposer à ce découpage institutionnel, celui associé à la vision sociale de l'espace. C'est-à-dire celui lié à la pratique quotidienne de l'espace par les résidents et les groupes. Authier, Fijalkow et Philifert (2007) différencient le « quartier vécu », celui perçu et expérimenté au quotidien par les résidents, du « quartier institué » (p.16), celui définit par les urbanistes. Le premier est construit par ses habitants. Il repose sur la façon dont ils s'approprient les espaces : usage, fréquentation, abandon, réappropriation, inexploitation, etc. Tandis que le second est construit sur la base de plans urbains. Ainsi, chaque individu n'a pas la même perception de son quartier (Aragonés, Amérigo & Pérez-López, 2017). Elle peut même fluctuer pour deux résidents d'un même quartier. Pour certains, le quartier va se limiter au domicile, voire au bâtiment ou à la rue de résidence, car ce dernier peut avoir uniquement une fonction dortoir (Pan Ké Shon, 2005). Pour d'autres, il sera étendu à une zone plus large car il est beaucoup plus fréquenté par son résident.

Au niveau de la ville, il se distingue plusieurs types de quartiers. Ceux-ci se différencient sur la base de plusieurs critères, mais celui généralement retenu en France – comme nous l'avons vu dans le point précédent – est le niveau socio-économique. Il existe

donc des quartiers favorisés et des quartiers défavorisés anciennement appelés zones urbaines sensibles, puis renommés et redéfinis en 2015 (suite au décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014)[5] : quartiers prioritaires. Ces derniers sont des entités administratives qui ont été définies par les pouvoirs publics afin d'être pris en charge par la politique de la Ville.

4. Etat des lieux des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), zone urbaine sensible (ZUS), banlieue, quartier en difficulté, cité, quartier défavorisé, quartier sensible, quartier sous contrat urbain de cohésion sociale (Cucs), zone franche urbaine (ZFU), zone de redynamisation urbaine (ZRU), zone de non droit, quartier populaire, ghetto, etc... Il existe de nombreux termes dans la littérature pour définir les quartiers les plus en difficultés. Des termes plus ou moins englobants, plus ou moins abstraits, avec de fortes connotations négatives pour certains, pouvant même aller jusqu'à de la stigmatisation pour d'autres. La diversité de vocabulaire utilisée renvoie au problème de définition et de délimitation de ces espaces. Pour illustrer cette idée, reprenons le terme de « Banlieue ». La banlieue a plusieurs sens, plusieurs définitions, plusieurs connotations, mais implique toujours une localisation en périphérie des villes, ou excentrée. Nous distinguons ici les banlieues pavillonnaires – où règne, dans l'esprit des individus, le calme, la tranquillité, la sécurité (Fortin & Després, 2008), et où vivent des familles de classes moyennes ou élevées – des banlieues « difficiles », qui en général sont associés aux émeutes, à l'insécurité et à une concentration de problèmes (Avenel, 2009). Les nombreuses abréviations institutionnelles pour définir ces quartiers défavorisés en sont un autre exemple (ZUS, QPV, Cucs, ZFU, ZRU...). La multiplication de termes ne simplifie pas la compréhension et l'appropriation des espaces pour les résidents. Nous rendrons compte de cette difficulté à délimiter et déterminer les espaces dans la seconde partie de ce document à travers les données empiriques.

Nous choisissons le terme de *quartier prioritaire*, en référence aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il s'agit du terme actuellement utilisé pour rendre compte du découpage administratif de l'espace. Il a remplacé celui de zone urbaine sensible depuis janvier 2015. Ensuite, il prend en compte davantage d'espaces défavorisés que n'en comptaient les ZUS (751 ZUS contre 1500 QPV). Nous verrons, par exemple, dans notre première étude – qui porte sur les quartiers en *zones*

[5] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029190881

urbaines sensibles – que certains espaces défavorisés n'ont pas été pris en compte dans ce découpage, et que cela a pu influencer les résultats obtenus. Enfin, ce concept est relativement neutre dans sa formulation. Il n'a pas de connotation négative, contrairement à d'autres termes présentés plus haut (exemples : zone de non droit ou quartier en difficulté). L'adjonction de « prioritaire » à quartier met en avant l'enjeu et l'importance que la politique de la ville va accorder à ces quartiers.

Ainsi, les résidents des quartiers prioritaires de la ville sont au cœur de ce travail de recherche. Pour comprendre exactement ce qui se joue au niveau de ces quartiers, nous allons énumérer dix grandes caractéristiques permettant de faire un état des lieux de ces quartiers prioritaires (Avenel, 2009 ; Avenel, 2010 ; ONPV, 2016 ; ONZUS, 2014 ; Pan Ké Shon, 2007).

Premièrement, on constate une proportion d'étrangers d'origine africaine plus importante dans les quartiers prioritaires. Ce constat peut s'expliquer parce qu'un ressortissant d'Afrique a de plus fortes probabilités de s'installer dans les quartiers prioritaires les plus en difficultés, qu'un français (Pan Ké Shon, 2006). L'étude de Pan Ké Shon et Scodellaro (2011) vient appuyer ce fait puisqu'elle met en évidence une concentration plus importante d'immigrés dans ces quartiers défavorisés par rapport à leur intégration dans d'autres quartiers plus aisés. Ces quartiers sont donc le premier lieu de résidence lorsque les migrants arrivent sur le territoire français. Verdugo (2011) ajoute que les Africains subsahariens et les Magrébins sont les plus nombreux à vivre dans les logements locatifs de type HLM, logements qui sont en plus grande densité dans les quartiers prioritaires (ONZUS, 2014).

Deuxièmement, le taux de pauvreté est trois fois plus élevé dans les quartiers prioritaires qu'en dehors de ces quartiers (ONZUS, 2014) et l'écart continue de se creuser en matière de revenus entre ces quartiers prioritaires et les autres. L'augmentation des revenus, entre 2004 et 2008, pour les résidents de ces quartiers est plus faible que pour les autres quartiers. Entre 2008 et 2010, il n'y a pas d'évolution du revenu fiscal pour les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), et entre 2010 et 2011, on relève une baisse du revenu fiscal pour ces résidents, alors que les revenus fiscaux pour le reste du territoire métropolitain continuaient d'augmenter (ONZUS, 2014).

Troisièmement, on observe paradoxalement une mobilité résidentielle plus importante dans les quartiers prioritaires. On pourrait croire en faisant référence à certaines théories (Leloup, 1999, par exemple) que les habitants de ces quartiers, du fait d'une assignation à résidence présumée, ne pratiquent pas la mobilité résidentielle. Mais ce serait envisager la

mobilité seulement sous l'angle de l'ascendance. Or, il existe de nombreuses formes de mobilité : ascendante, équivalente, et descendante (Pan Ké Shon, 2006). En effet, le désir de mobilité ascendante est très présent dans les quartiers prioritaires. Les parents souhaitent que leurs enfants puissent, tout comme dans l'échelle sociale, « monter » et accéder à une qualité de vie plus favorable. Mais, on constate également que les habitants des quartiers prioritaires recourent régulièrement à la mobilité équivalente (inter-ZUS ou inter-quartiers-prioritaires). Autrement dit, ils ont tendance à déménager soit dans le même quartier (22 %), soit dans un autre quartier prioritaire (8 %). La mobilité descendante ne sera pas plus développée ici, car il ne s'agit pas d'une forme de mobilité utilisée par ces habitants. Les quartiers prioritaires sont donc envisagés par leurs résidents comme des lieux de transition ou de passage, dans lesquels ils ne souhaitent pas rester faire leur vie (Pan Ké Shon, 2006).

Quatrièmement, les logements sociaux de ces quartiers sont plus anciens et dégradés. « 80 % du parc de logements sociaux en ZUS ont été construits entre 1949 et 1974, contre 50 % en dehors. » (Pan Ké Shon, 2007, p. 26). Les études menées auprès de cette population font ressortir que : « les locataires se plaignent souvent de leur immeuble, en particulier en ce qui concerne les pannes d'ascenseur, les parties communes et les façades. » (*cf*. supra, p. 26-27)

Cinquièmement, les services et les équipements publics sont inégalement répartis sur le territoire français (Martin-Houssard & Tabard, 2002 ; Urteaga, 2011). Dans les villes, la répartition de l'offre de proximité n'est pas uniforme. « Les quartiers de HLM ou les grands ensembles sont relativement moins pourvus en commerces de proximité, mais ils sont mieux dotés en équipements publics. À l'inverse, les ménages des quartiers aisés ont davantage de choix, notamment en matière de commerces. » (Martin-Houssard & Tabard, 2002, p. 123). Cette répartition inégale touche également les équipements de soins (ambulatoires et hospitaliers) et les services de santé, qui sont globalement moins nombreux dans les quartiers prioritaires (ONPV, 2016). L'ensemble des disparités observées est en grande partie dû aux implantations géographiques. Il s'avère que les centres sont mieux équipés que les banlieues (Urteaga, 2011).

Sixièmement, on relève des disparités au niveau de l'emploi. « Entre 2003 et 2005, le taux de chômage (au sens du Bureau international du travail) a progressé de 2 % pour atteindre 22 % en ZUS contre un taux stable de 10.5 % dans les autres quartiers des mêmes agglomérations » (Pan Ké Shon, 2007, p. 28). En 2014, pour les quartiers prioritaires, le « taux de chômage des 15-64 ans y atteint ainsi 26.7 % contre à peine 10 % dans le reste des agglomérations » (ONPV, 2016, p. 211). La situation continue de se dégrader entraînant un

taux de chômage presque trois fois plus élevé dans ces quartiers. Les personnes les plus touchées par le chômage dans les quartiers prioritaires sont les jeunes de moins de 30 ans, les personnes ayant un faible niveau d'étude et les immigrés (ONZUS, 2014 ; ONPV, 2016). De plus, la répartition des catégories socio-professionnelles sur le territoire métropolitain est inégale. Les catégories "employés" et "ouvriers" sont majoritairement représentées (plus de 67%) dans les quartiers prioritaires. Les cadres sont quant à eux 2,5 fois moins présents dans ces quartiers que dans les quartiers hors ZUS. Enfin, il s'avère que les contrats précaires (CDD et intérimaires) sont plus nombreux dans les quartiers prioritaires (19 % contre 11 % dans les autres unités urbaines ; ONPV, 2016) alors que la part des contrats à durée indéterminée est plus importante en dehors des ZUS (83 % contre 77 % dans les ZUS ; ONZUS, 2014).

Septièmement, la population des quartiers prioritaires est plus jeune. Les personnes de moins de 20 ans y sont plus nombreuses alors que celles de plus de 45 ans y sont moins nombreuses, comparativement aux proportions recensées dans les quartiers aisés (avec respectivement 32 % contre 25 % et 37 % contre 45 % ; Pan Ké Shon, 2007). Les résidents des quartiers prioritaires sont plus jeunes, mais également plus modestes. En effet, « le niveau de rémunération est inférieur dans les quartiers prioritaires avec un écart médian de l'ordre de 20% plus bas que ceux des autres territoires. » (ONPV, 2016, p. 223). Ainsi, un peu moins de la moitié des moins de 18 ans résidant dans un quartier prioritaire vit sous le seuil de pauvreté (ONPV, 2016).

Huitièmement, le nombre de familles monoparentales est plus important dans les quartiers prioritaires (24.1 % contre 15.7 % dans les quartiers environnants). Tout en sachant que ce sont principalement les femmes qui se retrouvent en situation de monoparentalité (88.6 %) (ONPV, 2016). Les familles nombreuses (correspondant à un ménage de plus de six personnes) sont également 2,7 fois plus présentes dans ces quartiers (ONZUS, 2014).

Neuvièmement, il ressort des quartiers prioritaires une persistance et une reproduction des inégalités scolaires. En effet, les résultats au diplôme national du brevet des collèges (DNB) et au baccalauréat sont systématiquement moins bons dans les collèges et lycées ayant une forte proportion d'élèves issus des quartiers prioritaires. L'orientation est elle aussi affectée par le lieu de résidence des élèves, puisque les filières générales sont globalement moins prisées par les élèves résidant dans les quartiers précaires (25.4 %, contre 44.8 % pour les élèves issus des autres quartiers). Ces élèves leur préfèrent les filières professionnelles : 26.4 % s'orientent dans cette voie, contre 15.2 % dans les autres quartiers (ONPV, 2016).

Dixièmement, le sentiment d'insécurité est fortement associé aux Zones urbaines sensibles. La dernière enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2015 ne portait pas encore sur les nouveaux quartiers prioritaires (ONPV, 2016). Malgré une redéfinition des nouveaux quartiers prioritaires, les conduisant à se distinguer des ZUS, il s'avère que les données disponibles recouvrent de grandes similitudes avec ces quartiers. Nous nous attacherons donc à considérer les informations sur l'insécurité issues des ZUS comme étant transposables aux nouveaux quartiers prioritaires. Depuis 2008, environ 25 % des habitants des ZUS déclarent se sentir exposés à l'insécurité dans leurs quartiers, alors qu'ils ne sont que 14 % à ressentir ce sentiment d'insécurité en dehors des ZUS. Pour autant, il ne faut pas considérer que les résidents des ZUS sont plus procéduriers, puisque le dépôt de plaintes n'est pas plus important que dans les autres quartiers.

C'est donc le cumul de l'ensemble de ces disparités qui met les habitants des quartiers prioritaires en situation de vulnérabilité. Ce portrait constitue donc une aide pour mieux comprendre le ressenti des résidents de ces quartiers et envisager les processus psychologiques engagés par ces personnes pour faire face à ces inégalités.

Ces constats généralistes sur les quartiers prioritaires de France sont-ils transposables à l'ensemble des quartiers prioritaires ? C'est ce que nous allons voir en étudiant plus particulièrement la ville de Nantes et ses quartiers.

5. Le cas de Nantes

Nantes est la sixième plus grande métropole de France. Elle recense, au 1er Janvier 2017, 306 495 résidents au total[6]. Elle se divise en 11 quartiers et 93 micro-quartiers selon le découpage IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) (*cf.* Annexe 1). Parmi ces sous-quartiers, 12 sont répertoriés par la politique de la ville comme étant des quartiers prioritaires : Bellevue ; les Dervallières ; le Breil ; Bout des Landes – Bout des Pavés – Chêne des Anglais ; la Boissière ; Port Boyer ; le Clos Toreau ; le Ranzay ; Malakoff ; Bottière – Pin sec ; la Halvêque ; et la Petite Sensive[7].

L'organisation de l'espace résidentiel et la réduction des inégalités territoriales font partie des enjeux majeurs de la ville de Nantes. Depuis plusieurs décennies maintenant, sous l'impulsion d'Alain Chenard, puis relayé par Jean-Marc Ayrault[8], de grands projets sont

[6] https://www.insee.fr/fr/statistiques/2525755?sommaire=2525768
[7] https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/QP/
[8] Alain Chenard a été maire de Nantes entre 1977 et 1983. Jean-Marc Ayrault lui a succédé à ce poste de 1989 à 2012.

élaborés et voient le jour. Le but étant de développer la mixité urbaine et sociale. Depuis 2000, le Grand Projet de Ville ou « le Nouveau Malakoff »[9] est un exemple de ces projets. Il vise à refonder le quartier de Malakoff (Dumont & Andrieu, 2006) : destruction des grands ensembles sociaux (les « bananes »), construction de nouveaux logements et réhabilitation de logements déjà présents, réaménagement des espaces publics, valorisation et développement de l'économie du quartier par l'élargissement de l'offre commerciale, etc. Les projets de ce type soulèvent cependant quelques interrogations : est-ce que la destruction de certains ensembles sociaux n'entraine pas l'expulsion progressive du quartier des résidents qui y vivaient ? (Cousin, 2013). N'ayant plus les moyens économiques de rester et d'intégrer les nouvelles constructions, les habitants du quartier sont dans l'obligation de s'excentrer davantage. C'est également dans un souci de mixité ou de renouvellement de la population qui réside dans ces quartiers que la politique de la ville envisage de « reloger certaines familles dans d'autres secteurs de la métropole, [et d'] attirer de nouveaux habitants sur le quartier » (Dumont & Andrieu, 2006, p. 6).

A Nantes, nous pouvons observer une tendance à l'embourgeoisement des quartiers populaires (exemple : Chantenay). C'est ce qu'on appelle la gentrification. Les cadres et classes moyennes s'approprient les espaces initialement occupés par des habitants ouvriers (Donzelot, 2004). Le bouleversement au niveau de l'emploi, dans les années 80-90, a joué un rôle important dans ce changement démographique. Le secteur du tertiaire s'est largement développé prenant le pas sur le secteur industriel. La population ouvrière caractéristique de la ville de Nantes a progressivement laissé place aux cadres et professions intellectuelles supérieures (Madoré, 2013).

Le développement des transports publics nantais a favorisé la mobilité au sein de la métropole. Dans les années 2000, le réseau s'est élargi vers les quartiers prioritaires pour éviter leur enclave. Les lignes de tramways sont prolongées vers les quartiers les plus excentrés au nord et à l'ouest, tout comme de nouvelles lignes de bus sont créées (Masson, Cartier, Le Saout, Retière, & Suteau, 2013). Pour autant, est-ce que l'augmentation des lignes de transport public favorise vraiment le désenclavement de ces quartiers ? L'enclave peut ne pas être observable si l'on se base sur les données physiques et urbanistiques des quartiers, mais tout de même ressentie par les habitants qui y vivent. En psychologie, l'enclave reflète davantage une sensation induite par un lieu.

[9] http://www.lenouveaumalakoff.com/articles/14-comprendre-le-projet.html

Lorsque l'on se situe à l'échelle des 11 quartiers nantais, le clivage socio-spatial semble faible, laissant penser que Nantes est une ville où il y a une bonne répartition démographique et peu d'inégalités territoriales (Masson et al., 2013). Cependant, ce découpage dissimule des contrastes importants à plus petite échelle. En effet, à l'échelle des micro-quartiers émergent de grands écarts dans la répartition de la population et plus précisément dans la répartition des classes et catégories socio-professionnelles (exemple : Bellevue se compose d'une majorité d'ouvriers *versus* Saint-Félix, où l'on retrouve en majorité des cadres et professions intermédiaires) (Masson et al., 2013). Ceci s'explique par l'association de plusieurs micro-quartiers permettant de définir les 11 plus grands quartiers. Au sein de Malakoff – Saint-Donatien par exemple, il cohabite à la fois des quartiers prioritaires et des quartiers aisés (tout comme à Bellevue – Chantenay, Breil – Barberie, ou encore Dervallières – Zola). Cet exemple peut être étayé par le pourcentage de logements sociaux associés aux sous-quartiers : en 2008, il n'y a aucun logement social à Saint-Donatien, alors qu'il y en a 97.9 % à Malakoff (Dumont & Andrieu, 2006 ; Masson et al., 2013). Ce découpage en 11 quartiers peut tout de même avoir l'avantage de chercher à éviter la relégation ou la stigmatisation de certains quartiers en les associant à d'autres quartiers plus valorisés.
Les différents efforts mis en place par la politique de la ville ont tout de même permis d'atténuer la ségrégation sociale dans la métropole nantaise (Madoré, 2013). Mais qu'en est-il de la perception des habitants ?

Ainsi, aujourd'hui Nantes est une ville qui se caractérise par sa population : majoritairement des classes moyennes et supérieures (professions intermédiaires, cadres, cadres supérieurs). Elle est investie dans la réhabilitation et la rénovation des espaces populaires les plus dégradés, dans le développement durable urbain, mais également dans le respect des réglementations du logement social : à savoir, posséder un minimum de 20 % de logements sociaux au sein de la métropole, selon la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU)[10]. Ce quota est largement respecté à Nantes, mais les logements sociaux sont inégalement répartis dans la ville.

Ces éléments descriptifs et historiques sur la ville de Nantes nous permettent de comprendre les spécificités de cette ville, de contextualiser les phénomènes psycho-sociaux que l'on va chercher à démontrer et ce qui fait de cette ville un terrain d'étude pertinent pour traiter de la discrimination résidentielle.

[10] Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 - art. 55 JORF 14 décembre 2000

Conclusion du chapitre 1

L'ensemble des données recueillies dans ce chapitre sur les quartiers prioritaires fait apparaître que les différents quartiers sont inégalement dotés. En termes de ressources, on observe que certains quartiers sont mieux lotis que d'autres (que ce soit au niveau des commerces, des transports, des services, ou autres...) (Martin-Houssard & Tabard, 2002 ; Masson et al., 2013). En termes de facilité de mobilité ou d'accès, les profils sociodémographiques des candidats sont déterminants (Grafmeyer, 1994a). En effet, certaines personnes sont empêchées d'accéder à certains quartiers du fait de leur niveau de revenu ou de leur origine ethnique (Pan Ké Shon, 2009).

Pour conclure ce chapitre nous avons pu mettre en lumière les inégalités « objectives » qui existent au niveau de l'habitat résidentiel, mais ce qui nous intéresse plus particulièrement ici c'est la perception des résidents. Autrement dit, la discrimination qu'ils perçoivent vis-à-vis de leur quartier de résidence et la façon dont ils y font face.

PARTIE 1 :
APPROCHE THÉORIQUE

Chapitre 2 : La discrimination résidentielle ..... p. 34

1. Le concept de discrimination en psychologie sociale, et notions connexes ..... p. 34
2. Le processus de discrimination résidentielle ..... p. 46
3. Les causes de la discrimination résidentielle perçue en France ..... p. 60
4. Discrimination sexuée dans l'espace résidentiel et fréquentation genrée ..... p. 71

Chapitre 2 : La discrimination résidentielle

1. Le concept de discrimination en psychologie sociale, et notions connexes

Pour comprendre le concept de discrimination nous devons au préalable définir deux notions qui lui sont fortement associées : les stéréotypes et les préjugés. Sans stéréotypes, ni préjugés la discrimination, telle qu'elle est définie en psychologie sociale, n'existerait pas. Ces trois notions forment un triptyque dans le sens où elles recouvrent les aspects cognitif (stéréotype), affectif (préjugé) et conatif ou comportemental (discrimination). La discrimination serait la mise en actes de croyances restrictives ou représentations prototypiques (stéréotypes) et d'attitudes négatives (préjugés) à l'égard d'une personne ou d'un groupe social. A l'inverse, même si la discrimination est provoquée par les préjugés, ces derniers ne conduisent pas toujours à un acte discriminatoire (Pettigrew, 1993 ; Whitley, Kite, Arciszewski, Yzerbyt, & Demoulin, 2013). En effet, cette conduite discriminatoire ne se produit que lorsque le contexte socio-politique y est favorable. Ainsi, certaines personnes vont être capables de ne pas appliquer systématiquement un acte discriminatoire à leur préjugé. Cette capacité d'inhibition peut s'expliquer en partie pas la désirabilité sociale, concept que Pansu et Beauvois (2004, p.171 ; Cambon, 2006, p. 128) définissent comme « l'adéquation connue des comportements observés ou anticipés d'une personne aux motivations ou aux affects réputés des membres typiques d'un collectif social ». C'est pourquoi, un préjugé ne se traduit en acte discriminatoire que lorsque le contexte politique et moral y est favorable (Ndobo, 2010).

Pour l'ensemble de ces processus, il est nécessaire et même primordial qu'il y ait un jeu des rapports entre groupes sociaux. Selon Tajfel (1974) « no group lives alone » (p. 70). En effet, il ne peut y avoir de stéréotypes, de préjugés et de discriminations sans une reconnaissance de l'autre, en tant qu'individu ou en tant que groupe. L'émergence de ces phénomènes repose sur une co-construction entre au minimum deux groupes. Noël (1999) parle de "coproduction" de la discrimination, considérant ainsi qu'il faut plusieurs interlocuteurs dans une relation discriminante, sans quoi celle-ci n'aurait pas lieu. Il faut que les groupes se perçoivent mutuellement comme des groupes et qu'ils soient chacun reconnus en tant que groupe par les autres (Tajfel & Turner, 1979). Autrement dit, on ne peut discriminer l'autre (individu ou groupe) que parce qu'on lui reconnait une existence.

Nous allons donc présenter ces trois notions et démontrer les relations qu'elles entretiennent entre elles. Ces explications serviront de base pour comprendre l'ensemble de ce travail de recherche.

1.1. Stéréotypes

Le « stéréotype » est un terme initialement utilisé dans l'imprimerie. Il a été inventé par l'imprimeur Français Didot en 1798 (Ashmor & Del Broca, 1981). Il provient du grec *stereos* : solide et *tupos* : empreinte ou marque d'un choc, d'un coup, et correspond à une plaque d'imprimerie en relief. L'utilisation de ce moulage en plomb, lors d'impressions typographiques, permet la reproduction à l'identique de textes ou d'images. Certains auteurs, comme Eagly & Steffen (1984) vont d'ailleurs s'inspirer de cette image pour expliquer l'aspect répétitif de la reproduction associé aux stéréotypes. Selon eux, les membres des groupes stéréotypés finissent souvent par agir conformément aux attentes stéréotypiques. Autrement dit, ils tendent à reproduire les comportements que l'on attend d'eux, c'est-à-dire réagir de manière consistante avec le stéréotype.

Cette notion est reprise, au XIXe siècle, par les psychiatres sous le terme de stéréotypie pour définir un comportement pathologique persistant, répétitif, rigide et figé (Ashmor & Del Broca, 1981). Mais nous verrons plus loin que l'acception conservée pour définir les stéréotypes n'est plus strictement associée à un fonctionnement pathologique, mais à un fonctionnement cognitif normal (Doraï, 1988).

Lippmann (1922) est le premier à transposer ce concept de « stéréotype » au champ de la psychologie sociale. Pour lui « chaque homme ne se base pas sur une connaissance directe et certaine, mais sur des images qu'il produit ou qui lui sont données » (p. 25). Les stéréotypes renverraient donc à des « images dans nos têtes », ces images étant créées à partir des informations fournies par notre environnement et permettant de filtrer et simplifier la réalité objective (Ashmor & Del Broca, 1981 ; Leyens, Yzerbyt, & Schadron, 1996 ; Whitley et al., 2013). En effet, la formation des stéréotypes repose sur le principe d'économie cognitive. L'homme va chercher à simplifier la réalité qui l'entoure en créant des catégories lui permettant de classer les informations qu'il recueille (Sales-Wuillemin, 2006). Ces informations ainsi classées et ordonnées lui serviront de guide pour l'action. Seulement étant dans un principe de simplification, des erreurs de jugement peuvent être commises et le comportement qui découlera de l'information perçue pourra être inadapté, erroné voire discriminant.

Les stéréotypes sont largement étudiés et beaucoup d'auteurs ont proposé des définitions (Allport, 1954 ; Gardner, 1994 ; Judd & Park, 1993 ; Leyens et al., 1996 ; Stroebe & Insko, 1989). De ces différentes définitions ressort communément la notion de croyance. En ce sens, les stéréotypes constituent un ensemble de croyances et d'opinions, relatifs aux caractéristiques, aux attributs et aux comportements des membres de certains groupes sociaux (Hilton & Von Hippel, 1996). Certaines définitions renvoient également au processus de catégorisation. Par exemple, Tajfel (1972) considère que les stéréotypes renvoient à des catégories de personnes. Pour Sales-Wuillemin (2006) « quand la catégorisation est conçue comme un produit, les stéréotypes correspondent aux traits communément attribués aux membres de la catégorie, c'est-à-dire au groupe d'individus visés » (p. 8). Ou encore Allport (1954), qui soutient qu'un stéréotype est une croyance exagérée associée à une catégorie. Ces deux notions nous permettent de comprendre qu'un stéréotype se crée sur la base d'un environnement riche en informations, que l'individu va chercher à regrouper et organiser en catégories afin de retenir des informations typiques et générales à propos d'objets sociaux. Cependant les critères relevés ne sont pas obligatoirement les plus représentatifs de la catégorie, c'est pourquoi on parle de croyance. Les stéréotypes ne sont pas des éléments cognitifs objectifs de la réalité, mais pour autant ils seront perçus comme vrais pour ceux qui les utilisent.

Il existe un certain nombre de critères associés aux stéréotypes permettant de préciser ce phénomène. Tout d'abord, les stéréotypes peuvent avoir un « noyau de vérité » (Allport, 1954 ; Babad, Birnbaum, & Benne, 1983 ; Whitley et al., 2013), c'est-à-dire qu'ils ne sont pas totalement infondés. Par contre la généralisation et l'exagération qui en découlent ne sont pas obligatoirement vraies. Les stéréotypes ne sont pas toujours négatifs, ils peuvent aussi bien être positifs. Exemple de l'étude de Katz et Braly (1933) où ils ont demandé à des étudiants blancs américains de donner les adjectifs pour caractériser des catégories ethno-raciales (allemands, italiens, juifs, chinois, noirs, etc.). Il ressort par exemple, pour les anglais que les adjectifs qui leur correspondent le plus sont : sportif, intelligent et conventionnel ; alors que pour les noirs, les adjectifs les caractérisant sont plus négatifs (superstitieux, paresseux et insouciant). Les stéréotypes sont la conséquence d'un fonctionnement cognitif normal des individus (Brown, 1995). Ils sont partagés par des ensembles sociaux. Ils ont donc un caractère consensuel. Ils peuvent être réducteur, puisqu'ils s'appuient sur un nombre restreint de traits et qu'ils peuvent de ce fait masquer des spécificités ou des individualités (Sales-

Wuillemin, 2006). Dans le sens où, catégoriser une personne en tant qu'étudiant revient à lui attribuer des traits qui pourraient ne pas lui correspondre (exemple : « jeune », alors que la personne à 55 ans et qu'elle est en reprise d'étude). Cet exemple met également en évidence que les stéréotypes sont arbitraires et que la catégorisation d'un individu ne tient pas compte de toutes les données observables de la réalité, mais seulement des principales.

C'est donc sur la base de ces croyances erronées et exagérées, associées à des préjugés, que des comportements discriminatoires peuvent émerger.

1.2. Préjugés

Tout comme les préjugés ne conduisent pas systématiquement à un acte discriminatoire, les stéréotypes ne s'actualisent pas toujours en préjugés (Devine, 1989). Pour autant, les stéréotypes sont nécessaires à l'apparition de préjugés. En effet, nous venons de voir que le stéréotype correspond aux connaissances qu'un individu possède à propos d'un objet social. C'est sur la base de ces connaissances réductrices vis-à-vis d'un groupe que l'on va élaborer un jugement. S'il n'existait pas de stéréotype, comment pourrait-on avoir des préjugés ? Le préjugé vient compléter le stéréotype en lui apportant une composante affectivo-émotionnelle (Fiske, 1998 ; Légal & Delouvé, 2015 ; Ndobo, 2010). Par exemple, le stéréotype, selon lequel, « les roms sont tous des voleurs », amène le préjugé suivant : « se méfier des roms ».

Allport dans son ouvrage « The nature of prejudice » (1954) définit le concept de préjugé et présente son évolution sémantique. Le terme préjugé est issu du nom latin *praejudicium*, qui renvoie à un jugement antérieur. Un jugement qui fait référence à des décisions et des expériences déjà vécues. Ensuite, le concept s'étoffe et prend le sens d'un jugement prématuré ou hâtif formé avant l'étude exhaustive et approfondie des faits. Puis le terme acquière une dimension affective. Rapidement associé à une valence négative, le préjugé peut également être positif ou favorable à un groupe ou à une personne appartenant à ce groupe. Ainsi, le préjugé peut être défini comme une attitude positive ou négative à l'égard d'une personne ou des membres d'un groupe, ne reposant pas sur des faits objectifs ou sur des expériences directes, mais sur une généralisation erronée et rigide (Allport, 1954). Cette définition met en exergue trois éléments importants : la généralisation abusive, la rigidité et la valence négative (prédominante).

L'erreur provient de la motivation qu'ont les individus à se baser sur leurs impressions pour établir un jugement sur autrui. Le préjugé se traduit par une généralisation abusive de ces erreurs de jugement à propos d'un individu aux autres membres du groupe, et inversement les impressions générales à propos d'un groupe se répercutent par extension sur leurs membres de manière indifférenciée (exemple : considérer que tous les jeunes qui vivent en banlieue sont des délinquants ou des dealers, parce qu'on a pu lire le fait d'un cas dans le journal). Autrement dit, les membres d'un groupe vont se voir attribuer de manière automatique les caractéristiques et préjugés associés à leur groupe (Ndobo, 2010).
On parle de rigidité du préjugé du fait de sa stabilité dans le temps et de son ancrage dans les groupes. L'intérêt du préjugé est qu'il permet d'organiser l'environnement, en associant une composante affective aux catégories sociales. Le préjugé peut être considéré comme un pré-requis à l'action, dans le sens où c'est sur la base de ces informations que l'individu va prendre la décision d'agir d'une façon ou d'une autre vis-à-vis du membre d'un groupe. C'est en général ce qui conduit à de la discrimination, puisque les préjugés généralement négatifs poussent les personnes à agir sur la base d'informations erronées et non objectives.
L'attitude négative du préjugé s'illustre par la récurrence de sentiments tels que l'inconfort face à l'exogroupe, le malaise, la méfiance, la peur, l'antipathie, le dégoût, la haine, ou encore l'hostilité (Bourhis, Montreuil, & Helly, 2005 ; Fiske, 1998).

De plus, les préjugés peuvent être inconscients. Une personne n'aura pas obligatoirement conscience qu'elle agit ou réagit sur la base de ses préjugés et *a priori*. De même un individu qui a un bas niveau de préjugé peut tout à fait avoir des réactions de malaise ou d'anxiété vis-à-vis d'un exogroupe (Dovidio & Gartner, 2004). Il faut savoir que les préjugés, tout comme les stéréotypes sont des acquisitions, ils résultent d'un apprentissage social. Ils proviennent de la socialisation et de l'éducation d'un individu (Fischer, 2010). Lorsqu'une personne a grandi dans un environnement familial où le niveau de préjugés est élevé, elle agit préférentiellement selon ce haut niveau de préjugés, puisqu'elle a tendance à reproduire et s'approprier les attitudes des personnes qu'elle côtoie. Ceci n'implique pas obligatoirement qu'elle en ait conscience, elle peut considérer son comportement comme normal.

Pour conclure, Légal et Delouvée (2015) proposent 3 dimensions au préjugé, qui permettent de résumer nos propos. La première dimension affective se réfère au caractère positif ou négatif, favorable ou défavorable, attirant ou répulsif du préjugé. La seconde

dimension est cognitive, dans le sens où le préjugé est issu de croyances et de stéréotypes à l'égard d'un groupe. La dernière dimension est motivationnelle puisqu'elle va amener à agir d'une manière particulière envers un groupe ou les membres d'un groupe. L'un des buts étant d'établir une différenciation sociale entre le groupe auquel appartient la personne et l'exogroupe (Fischer, 2010). Un autre but étant de simplifier la réalité environnante et d'attribuer aux membres d'un groupe les caractéristiques générales qui ressortent au niveau du groupe.

1.3. Discrimination

1.3.1. Définition de la discrimination

La discrimination est le dernier concept de l'équation. Elle renvoie à l'aspect conatif, c'est-à-dire au comportement que l'on va mettre en œuvre face à une situation. Pour juger de l'action à entreprendre, l'individu fera référence à ses stéréotypes et préjugés. Globalement, la discrimination renvoie à un comportement ou traitement injuste à propos d'un groupe pour lequel nous avons des préjugés. Mais il existe une pluralité de définitions de ce concept de discrimination dans la littérature. Chacune de celles qui sont présentées ci-dessous se complètent et apportent des éléments permettant de caractériser ce phénomène dans ses tenants et aboutissants.

Tout d'abord, il s'agit d'un terme issu du latin *discriminatio* qui signifie séparation. Le Petit Robert (2009) définit littéralement la discrimination comme l'« action de distinguer l'un de l'autre des objets de pensée concrets » (p. 750). Nous verrons plus bas que sur la base de ce genre de définition nous pouvons avoir du mal à dissocier les deux concepts suivants : discrimination et distinction. C'est pourquoi d'autres auteurs ont cherché à améliorer cette première ébauche en l'approfondissant.

Selon la définition de la discrimination présentée dans le grand dictionnaire de la psychologie (2011), lorsque l'on se situe sous l'angle de la physiologie, il s'agit de la « capacité de distinguer deux stimulations sensorielles élémentaires appartenant à un même continuum physique » (p. 285). Cette définition soulève le fait que les capacités sensorielles d'un individu lui permettent de percevoir et surtout de différencier deux situations (ou plus) par comparaison. Cette définition nous apprend que lors du processus de discrimination l'individu a recoure à ses sens. Percevoir consiste à prendre connaissance des caractéristiques d'un objet par le biais de ses sens. Ainsi, la discrimination est avant tout un mécanisme perceptif.

Dion va quant à lui apporter le regard de la psychologie sociale dans sa définition : « la discrimination est un comportement injuste ou un traitement inégal accordé à d'autres personnes en raison de leur appartenance à un groupe ou de la possession d'un trait arbitraire » (2002, p. 2 ; 2003, p. 507). Il fait donc émerger par cette définition l'idée que l'objet de discrimination peut tout aussi bien être social. Tandis que le grand dictionnaire de psychologie (2011) évoque davantage la discrimination dans ses aspects cognitifs et sensoriels.

En référence à la déclaration de la Commission des Droits de l'Homme de 1949, Ndobo (2010) définit les comportements discriminatoires comme l'action « d'exclure ou de traiter inégalement des individus qui appartiennent à des catégories sociales différentes » (p.49). Il met ainsi en évidence un lien entre la discrimination et le processus de catégorisation.

Chappe, Eberhard et Guillaume (2016) avancent que « les discriminations renvoient en effet à des inégalités de traitement qui résultent de l'interaction de pratiques, de décisions ou de comportements, individuels comme institutionnels, qui ont des effets préjudiciables pour un groupe donné. » (p. 9). La définition de ces auteurs nous amène à considérer que la discrimination peut se jouer à différents niveaux (Benokraitis & Feagin, 1995 ; Schneider, 2004 ; Swim & Cohen, 1997 ; Whitley et al., 2013), qu'elle n'est pas seulement interpersonnelle, mais qu'elle peut être institutionnelle, culturelle, ou encore organisationnelle. De plus, cette définition nous apprend que la discrimination subie, ou du moins perçue, conduit à des conséquences négatives (stress, mal-être), que ce soit pour un individu ou pour son groupe entier (Dion, 2002).

Nous l'avons abordé en prémisse de la présentation des trois concepts et cela ressort dans les définitions, la discrimination est le produit d'interactions. « Les personnes ou groupes discriminés ne sont pas des récepteurs passifs de la discrimination » (Chappe et al., 2016, p. 8). L'effet produit par le sentiment d'être discriminé va générer chez l'individu un engagement dans des pratiques allant de l'évitement à la défense, voire à la résistance (Dubet, Cousin, Macé, & Rui, 2013). « Ces interactions engagent un ensemble de processus de catégorisation, d'altérisation, de hiérarchisation et de stigmatisation qui sont en jeu dans la fabrication des discriminations. » (Chappe et al., 2016, p.8).

La discrimination telle que nous venons de la présenter illustre la façon dont nous l'appréhendrons dans ce travail de recherche. Nous ne chercherons pas seulement à mettre en évidence une séparation entre deux champs mais bien à impliquer l'ensemble de ses processus sous-jacents.

Dans les différents champs de la littérature nous pouvons observer quelques confusions dans l'utilisation des termes traitant de la discrimination. En effet, discrimination, inégalité, distinction, différenciation sont des concepts qui sont proches sémantiquement. Selon Lochak (2004), « discriminer, étymologiquement, ce n'est rien d'autre que faire une distinction, établir une séparation, une différenciation entre des objets » (p. 15). Cependant, la discrimination va plus loin que la plupart de ces processus. Distinguer ou différencier n'implique pas obligatoirement de traitement défavorable dans la comparaison des objets. L'inégalité, quant à elle, est une observation, un fait. Elle n'est pas la conséquence d'un acte intentionnel, contrairement à la discrimination (Lochak, 2004). Elle reflète juste le caractère non égal entre deux objets (ou plus) (exemple : être un homme et non une femme). Ainsi, la discrimination génère de l'inégalité en différenciant les groupes sociaux.

Nous allons maintenant revenir plus en détails sur les éléments importants repérés dans les définitions de la discrimination.

1.3.2. La catégorisation sociale au fondement de la discrimination

Pour qu'il y ait émergence du phénomène de discrimination, nous savons qu'il est nécessaire d'avoir une opposition entre au minimum deux groupes sociaux, ou une comparaison mettant en évidence le désavantage d'un groupe par rapport à l'autre. Pouvoir distinguer des groupes nécessite de repérer les caractéristiques socio-cognitives qui diffèrent d'un groupe à l'autre. C'est ce que l'on va appeler la catégorisation sociale. Initialement, la catégorisation (Sales-Wuillemin, 2006) est un processus cognitif de traitement de l'information visant à regrouper, en classes ou catégories, des objets sur la base de caractéristiques communes. Le but étant de simplifier l'environnement qui nous entoure. Ce processus est donc utilisé pour classer des individus afin d'organiser les différents ensembles sociaux. L'accentuation des ressemblances intragroupe et des différences intergroupes permet aux personnes de bien distinguer les groupes, mais est également ce qui peut conduire les individus appartenant à ces groupes à se discriminer. Cette accentuation creuse l'écart entre les groupes, réduisant les similarités et les amenant à se différencier totalement. La différenciation sociale peut ainsi créer un sentiment d'inégalité, parce que certains groupes possèdent des caractéristiques, des traits ou des propriétés que les autres n'ont pas. Il existe de nombreux critères : par exemples, une différence associée à un aspect physique peut être retenue, comme le sexe, la couleur de la peau, le poids ; une différence de compétence, de

statut ou de rôle ; une différence idéologique ; ou encore une différence dans la répartition spatiale, etc. La valeur généralement attribuée à ces dimensions renforce ce sentiment. Ainsi la possession de traits valorisés socialement, selon la théorie de la dominance sociale (Sidanius & Pratto, 1999), crée des groupes dominants, s'opposant aux groupes dominés qui ne possèdent pas ces caractéristiques. La connaissance ou reconnaissance d'un statut valorisé au sein de son groupe peut conduire les individus à recourir à de la discrimination dans le but d'appuyer ou renforcer leur dominance vis-à-vis des autres groupes.

Le processus de catégorisation est également à la base des stéréotypes et préjugés, puisqu'il s'agit de simplifications de la réalité qui se basent sur les catégories générales auxquelles appartiennent les individus. Ils reposent sur le principe d'économie cognitive, dans le sens où les personnes ne vont retenir que les informations générales à propos d'une personne et ne pas prendre en considération les détails.

1.3.3. Les formes de discrimination

Lochak (2004) a mis en avant le caractère volontaire de l'acte discriminant. Mais il ajoute également que l'ensemble des discriminations ne sont pas intentionnelles, et que les comportements émis par la personne peuvent tout de même conduire à de la discrimination. Il parle de discrimination indirecte pour définir ces situations. La discrimination peut donc prendre plusieurs formes. Elle peut s'exprimer de manière ouverte ou cachée (Swim & Cohen, 1997), ou encore de façon flagrante ou masquée (Benokraitis & Feagin, 1995 ; Operario & Fiske, 2001 ; Whitley et al., 2013). Les différentes dénominations font référence à la dichotomie : discriminations directe et indirecte (Lochak, 2004).

La discrimination directe est manifeste et explicite, généralement verbale (exemples : insultes ou propos dénigrants) ou physique (exemples : refus du droit d'entrer dans un lieu ; violence ou traitement brutal), elle vise à traiter une personne ou un groupe de manière défavorable sur un critère proscrit. Tandis que la discrimination indirecte est une forme plus masquée ou détournée. De ce fait, elle est plus difficile à prouver. C'est une forme de discrimination que l'on retrouve davantage à un niveau institutionnel qu'interpersonnel (Bourhis, Montreuil, Helly, & Jantzen, 2007). L'institution peut ainsi conduire des personnes à discriminer d'autres personnes, alors qu'elles n'auraient pas agi de cette manière en dehors de celle-ci. Le *tokenism* illustre parfaitement cette discrimination indirecte, puisqu'il fait référence aux minorités visibles qui arrivent, par exemple, à accéder à des postes valorisés en entreprise ou

à qui l'on offre des positions stratégiques et volontairement visibles afin de prouver "l'absence" de discrimination (exemples : intégrer une personne présentant un handicap afin de respecter le quota de 6 % obligatoire pour des entreprises de plus de 20 personnes ; ou s'entourer de femmes en politique pour mettre en avant le respect de la parité dans un domaine majoritairement masculin (Santos, Roux, & Amâncio, 2016)). Wright (2001) définit les *tokens* en les distinguant du groupe dominé duquel ils sont issus et du groupe dominant qu'ils intègrent sans pour autant être reconnus en tant que tels. De ce fait, ils sont généralement désavantagés et discriminés, même si de prime abord cela ne semble pas être le cas. Le *tokenism* renvoie donc aux domaines où l'accès est limité pour les groupes sociaux dominés et minoritaires (Santos et al., 2016).

Certains auteurs ont ajoutés à cette bipartition, un entre-deux : la discrimination subtile (Benokraitis & Feagin, 1995 ; Noh, Kaspar, & Wickrama, 2007 ; Rowe, 1990 ; Schneider, 2004 ; Swim & Cohen, 1997 ; Van Laer & Janssens, 2011 ; Whitley et al., 2013). Elle a émergé parce que dans les sociétés modernes, il est beaucoup moins accepté de discriminer ouvertement les minorités. Certains auteurs ne dissocient pas la discrimination subtile de la discrimination indirecte. Cependant sous sa forme subtile la discrimination est non intentionnelle et beaucoup plus difficile à prouver car elle est plus banale (Rowe, 1990 ; Whitley et al., 2013). Ce qui est important dans cette discrimination subtile c'est le résultat discriminatoire, c'est-à-dire le fait que l'acte apparemment égalitaire ou neutre aboutisse à des conséquences défavorables pour un individu. Cette forme est définie par Swim et Cohen (1997), dans un contexte sexiste, par un traitement ouvertement inégal et nuisible à l'égard des femmes, passant inaperçu parce qu'il correspond à un comportement habituel ou normal. Cette définition soulève la mesure dans laquelle cette forme de discrimination peut-être acceptée dans la société du fait de sa subtilité (Van Laer & Janssens, 2011).

1.3.4. Les différents niveaux de discrimination

L'une des définitions de la discrimination, présentées ci-dessus, a fait ressortir qu'il existait plusieurs niveaux à la discrimination. Nous en relevons trois principaux : interpersonnel, institutionnel et culturel. La discrimination interpersonnelle met en jeux au minimum deux individus ou groupes. Une personne va donc traiter quelqu'un d'autre injustement en raison de son appartenance groupale (Schneider, 2004 ; Whitley et al., 2013). Par exemple, avoir recours à des propos désobligeants envers une personne d'une origine

ethnique différente de la sienne.

La discrimination institutionnelle correspond aux pratiques mises en place par les institutions politiques et sociales qui vont limiter l'accès, le choix ou les possibilités à certaines personnes du fait de leur appartenance catégorielle (Chappe et al., 2016 ; Jones, 1997 ; Whitley et al., 2013). Selon Sala Pala (2006) le racisme institutionnel « découle du fonctionnement normal, aveugle, des institutions, c'est-à-dire des règles, normes, procédures et pratiques mises en œuvre de façon routinière au sein des institutions » (p. 84). Cette discrimination prend souvent une forme indirecte ou subtile, puisque la volonté de dévaloriser quelqu'un n'est pas obligatoirement ce qui est recherché. Pour autant le résultat à l'issue est tout de même identique.

La discrimination culturelle est définie par Jones (1997) comme « l'expression individuelle et institutionnelle de la supériorité du patrimoine culturel d'une race par rapport à celle d'une autre race » (p. 14 ; Schneider, 2004, p. 301).

Nous verrons dans la méthodologie que nous nous sommes appuyés sur cette partition pour questionner les différents niveaux de la discrimination résidentielle.

1.3.5. Les conséquences de la discrimination

Les conséquences pour les victimes de discrimination peuvent être nombreuses et sont généralement négatives : stress, mal-être, anxiété, perte d'estime de soi[11], dépression, détresse psychologique (Brewster & Moradi, 2010 ; Dion, 2002 ; Dion, Dion, & Pak, 1992 ; Dubet et al., 2013 ; Foster, 2000 ; Foster & Dion, 2003 ; Kwok et al., 2011 ; Landrine, Klonoff, Gibbs, Manning, & Lund, 1995 ; McCoy & Major, 2003 ; Pak, Dion, & Dion, 1991). Elles émergent en fonction d'un certain nombre de facteurs intrinsèques et situationnels, que nous ne développerons pas ici. Ce qui nous intéresse, c'est de comprendre les conséquences de la discrimination puisque c'est ce qui permet ensuite de savoir comment les personnes réagiront face à ces situations (détachement, désidentification, minimisation ou mise en place de stratégies de compensation, comme le renforcement de l'identification au groupe). Nous faisons le choix ici de ne pas développez davantage ce point parce que ce ne sont pas tant les conséquences associées à une discrimination générale qui nous intéressent mais bien les conséquences associées à notre objet d'étude : la discrimination résidentielle (*cf. 2.6.*).

[11] Même si toutes les études ne sont pas d'accord : parfois cela génère une augmentation de l'estime de soi (*cf.* Dion, 2002)

1.3.6. Les critères de discrimination

Certains types de discriminations sont plus récurrents et plus connus. Le racisme l'est par exemple dans une multitude de domaines : emploi, vie quotidienne, accès au logement, etc. Pour Bourhis et ses collaborateurs (2005), ce sont les minorités visibles qui sont les plus touchées par la discrimination. Il s'agit d'une forme de discrimination courante à laquelle sont régulièrement confrontés les individus. Certains types de discriminations sont également plus facilement repérables que d'autres. L'âgisme dans le domaine du travail par exemple. Les personnes âgées sont davantage discriminées dans la recherche d'un emploi en comparaison à des personnes jeunes (Richardson, Webb, Webber, & Smith, 2013). Elles ont aussi plus de difficultés à accéder à une promotion et sont désavantagées par rapport aux jeunes (Cox & Nkomo, 1992). La discrimination faisant référence aux préférences sexuelles est, quant à elle, plus banalisée (Whitley et al., 2013). Nous entendons par là que ce critère de discrimination ne semble pas être reconnu comme une discrimination par certaines personnes. Les propos et actes discriminants étant exposés publiquement sans la moindre retenue (exemple : manifestation contre le « mariage pour tous »). Pour autant, cela n'empêche pas le fait qu'il existe d'autres formes de discriminations plus subtiles ou moins connues.

La discrimination est un concept qui ne cesse d'évoluer. Tous les types de discriminations n'ont pas encore été repérés, et de nouvelles formes émergent régulièrement. C'est pourquoi nous faisons le choix de présenter une référence récente (Mayaud, & Gayet, 2016) plus complète que d'autres versions plus anciennes (Mayaud, & Gayet, 2014). Nous savons au niveau du contenu de fond que certains éléments sont présents depuis le début (exemples : les discriminations liées au sexisme, à l'âgisme ou au racisme), mais nous savons également que de nouvelles formes de discriminations ont été repérées et intégrées. En France, le plus complet en terme de contenu, est l'article 225-1 du code pénal 2017, qui affirme que : « constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques [et morales] sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-

appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée. »[12]. Depuis sa dernière version, cet article s'est enrichi. En effet, en 2016 de nouveaux aspects de discrimination ont été pris en compte et ajoutés. Les références à la situation socio-économique d'un individu, au lieu de résidence, à la perte d'autonomie, à la langue parlée, ou encore à l'identité de genre sont des types de discriminations qui n'étaient pas reconnus avant juin 2016. Pourtant nous savons que l'émergence de la discrimination vis-à-vis du lieu de résidence par exemple n'est pas si récente, mais avant le code pénal 2017 cette forme de discrimination n'était pas prise en considération par le cadre législatif.

Il existe donc une forme de discrimination se rattachant au lieu de résidence. Elle est davantage complexe que les formes plus classiques et anciennes de discriminations (sexisme, racisme, etc.) parce qu'elle est associée à un contexte particulier. On peut l'envisager comme une sorte de méta-discrimination contextuelle, dans le sens où elle recoupe d'autres types de discriminations, comme le classisme ou le racisme. Ces sous-discriminations peuvent ainsi masquer la véritable discrimination : celle associée au lieu de résidence. Le point suivant va nous permettre de définir en quoi consiste exactement cette discrimination résidentielle.

2. Le processus de discrimination résidentielle

Cette discrimination est un processus qui résulte de la ségrégation de l'espace résidentiel. Nous devons donc décrire ce phénomène afin de comprendre à quoi correspond la discrimination résidentielle.

2.1. Ségrégation de l'espace résidentiel urbain

Les références sont nombreuses, dans la littérature, à traiter de cette question de ségrégation, aussi bien dans son aspect spatial que social. Les auteurs associés à l'Ecole de Chicago (comme Park, Burgess, McKenzie et Wirth) sont les premiers à avoir étudier les configurations de la ville et ce phénomène de ségrégation (Park, 1926 ; Park & Burgess, 1921 ; Park et al., 1925). Ils avancent et soutiennent que les distances spatiales entre les groupes sont étroitement liées aux distances sociales entre ces groupes. Les distances spatiales représentent la distance physique entre les quartiers. Autrement dit, c'est savoir à quelle

[12] loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 - art. 86 https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006417828

distance métrique se trouve le résident d'un quartier aisé de celui qui vit dans un quartier défavorisé. Par distance sociale nous entendons toutes formes de différences entre des individus au niveau de leurs catégories sociales d'appartenance (exemples : niveau socio-économique, catégorie socio-professionnelle, origine ethnique, âge, religion, genre, etc.). C'est ce que les auteurs suivants ont cherché à démontrer et définir.

Massey et Denton (1988) définissent globalement la ségrégation résidentielle comme la séparation physique dans un environnement urbain entre au minimum deux groupes. Cette séparation entre des groupes sociaux dans l'espace renvoie indéniablement à la théorie de la dominance sociale (*cf.* chapitre 1) : opposant des groupes dominants et d'autres dominés (Sidanius & Pratto, 1999). La ségrégation sépare donc des habitants, selon leur appartenance catégorielle à un groupe majoritaire et dominant ou à un groupe minoritaire et dominé. Après avoir fait une revue exhaustive de la littérature mettant en évidence des manques, Massey et Denton (1988 ; 1989) précisent leur définition en y ajoutant cinq dimensions représentant les différentes facettes de la ségrégation. Ces dimensions leur permettent de distinguer les façons dont les groupes peuvent se séparer dans l'espace. Les dimensions sont les suivantes : l'uniformité, l'exposition, la concentration, la centralisation et le regroupement. C'est à partir de ces différentes dimensions que l'on pourra mesurer la ségrégation résidentielle. Ségrégation qui était préalablement mesurée à partir d'un indice de dissimilarité proposé par Duncan et Duncan (1955).

L'uniformité ou l'équité renvoie à la dispersion des personnes dans un espace. Lorsqu'il y a autant de membres d'un groupe minoritaire que de membres d'un groupe majoritaire sur une surface résidentielle donnée, l'uniformité est à son maximum et la ségrégation est nulle. Ainsi, l'absence d'équité correspond à l'inégale répartition des groupes minoritaires dans les unités urbaines. L'exposition repose sur le degré d'interaction possible entre la majorité et la minorité au sein de l'espace résidentiel. Elle cherche donc à mesurer la ségrégation ressentie ou vécue par les personnes minoritaires, en fonction des expériences de confrontation avec les personnes du groupe majoritaire. La concentration est la troisième dimension de la ségrégation. Elle désigne la surface octroyée à un groupe dans l'espace résidentiel. Si un groupe minoritaire occupe une petite superficie dans une ville ou un quartier, on peut considérer qu'il est concentré. La centralisation, quant à elle, correspond à la spatialisation d'un groupe plus ou moins proche du centre urbain. Enfin, le regroupement se caractérise par la proximité dans l'espace des groupes minoritaires les uns par rapport aux autres. « Un haut degré de regroupement implique une structure résidentielle où les zones minoritaires sont

contiguës et étroitement imbriquées, créant une seule grande enclave » (Massey & Denton, 1988, p. 293).

Si l'on additionnait l'ensemble de ces dimensions indépendantes les unes des autres pour déterminer le degré de ségrégation le plus important, il faudrait qu'un individu minoritaire se retrouve en grande majorité avec les autres membres de son groupe minoritaire. Autrement dit, qu'il n'y ait pas d'uniformité de répartition de la population minoritaire entre les quartiers. Il faudrait qu'il soit très peu exposé au groupe majoritaire dans son environnement résidentiel. Il faudrait qu'il soit concentré dans un espace restreint de la ville, cantonné à un quartier par exemple. Il faudrait que le lieu de résidence soit excentré et que les membres du groupe minoritaires soient tous regroupés dans le même espace.

La ségrégation est multidimensionnelle. Elle repose sur l'articulation de ces cinq dimensions, qui permettent de former de nombreuses combinaisons de ségrégations possibles. Massey et Denton (1988 ; 1989) considèrent que la ségrégation résidentielle est un phénomène complexe qui ne peut pas se résumer à l'étude d'un seul de ces indices. Pan Ké Shon et Scodellaro (2011) l'envisage même comme « un continuum avec de nombreux degrés d'intensité correspondant à des situations sociales diverses » (p. 4).

Grafmeyer (1994a), quant à lui, décrit de trois manières différentes, mais inter-reliées, ce phénomène de ségrégation résidentielle pour définir concrètement ce qui se joue de discriminant. Premièrement, la ségrégation crée une distance physique entre des groupes sociaux du fait de leurs caractéristiques démographiques. Deuxièmement, elle renvoie à l'accès différencié et inégal aux biens et services proposés par la ville. Troisièmement, elle correspond à une séparation, principalement basée sur l'origine ethnique ou le niveau socio-économique d'un individu ou d'un groupe, que l'on peut assimiler au ghetto. Dans sa définition de la ségrégation résidentielle Grafmeyer apporte, par rapport à Massey et Denton (1988 ; 1989), des informations sur les caractéristiques des groupes minoritaires qui sont mis à l'écart.

Brun (2008) considère la ségrégation comme un *processus*. Ainsi, il la distingue d'un lieu déterminé, passif. Selon lui, la ségrégation ne correspond pas à un espace délimité, comme peut l'être le ghetto. La ségrégation affecte tous les espaces d'une ville et touche toutes les catégories de population. Contrairement aux ghettos où la distinction se fait seulement à un niveau racial. Cet auteur affirme aussi que par ségrégation, il ne faut pas entendre séparation complète (comme c'est le cas dans les ghettos). En effet, l'espace est divisé, mais pas de façon stricte.

Si l'on se réfère aux études réalisées aux Etats-Unis qui ont fait émerger le phénomène de ségrégation résidentielle, la séparation est due à l'origine ethnique des individus. En effet, aux Etats-Unis la ségrégation résidentielle est souvent rattachée à la discrimination ethnique, c'est-à-dire qu'elle repose sur la distinction entre les « noirs » et les « blancs » (Burgess, 1928 ; Emerson, Chai, & Yancey, 2001 ; Hwang et al., 1985 ; Iceland, 2004 ; Krysan, Cooper, Farley, & Forman, 2009 ; Krysan & Farley, 2002 ; Massey & Denton, 1989). Les études mettent généralement en avant la préférence des blancs à vouloir habiter entre eux, tout comme les noirs cherchent à rester vivre entre eux. Tout en sachant que l'initiative, non seulement de se regrouper mais de se séparer et s'éloigner des autres groupes, provient des blancs. Cela nous amène à penser que l'agrégation peut être un phénomène sous-jacent à la ségrégation (Pinçon & Pinçon-Charlot, 2007). Dans le sens où si les groupes sociaux se séparent dans les espaces, c'est surtout l'occasion pour eux de se rassembler ou de se regrouper. D'autres auteurs définissent ce procédé initié par les blancs comme de l'*auto-ségrégation* (Cousin, 2013).

En France, comme nous ne disposons pas des informations relatives à la répartition des ethnies sur le territoire, cette explication est très peu envisagée dans les études, voire même inadmise. Ce qui nous amène à nous questionner de la forme sous laquelle elle va s'exprimer en France. Les espaces urbains sont-ils le reflet des positions sociales des individus dans la société ? (Bernard, 2007). Selon Bourdieu (1993), « il n'y a pas d'espace, dans une société hiérarchisée, qui ne soit pas hiérarchisé et qui n'exprime les hiérarchies et les distances sociales » (p. 251). Pour certains auteurs (Dias, 2016, par exemple), l'organisation de l'espace résidentiel repose en quelque sorte sur une idéologie dominante selon laquelle les groupes dominants déterminent en grande partie l'agencement de l'espace, par leurs préférences et leurs choix. Ils possèdent des pouvoirs reconnus et valorisés par la politique de la ville et vont de ce fait pouvoir imposer leurs valeurs et leurs normes. La ville est donc en premier lieu construite pour les besoins des groupes dominants : pour les personnes aisées, ou bien encore comme l'avance Maruéjouls-Benoit (2014) pour les hommes actifs. Ces populations s'installent préférentiellement dans les centres-villes, et par leurs modes de vie ils les façonnent et les rendent à leur image (Tissot, 2012). Ce qui a pour conséquence d'augmenter le fossé avec les groupes populaires, qui n'ont plus les moyens financiers de rester. L'image des quartiers est dépendante des populations qui vivent dans ces différents quartiers. La ségrégation est donc l'aboutissement de ces rapports dominants dans la ville.

Globalement, la ségrégation est donc un processus de division du social dans l'espace. Ce qui implique une dénomination plus englobante : la ségrégation socio-spatiale. De ces différentes théorisations nous retenons que la ségrégation a un double rapport à l'espace et aux individus qui l'utilisent. Un rapport quasiment ambivalent puisqu'il va amener simultanément des groupes à se former et se rassembler, et à créer des distances avec les autres groupes encore plus importantes. En référence à ce dernier point, Pan Ké Shon (2009) parle de *polarisation spatiale*. Nous pourrions même être plus précis et parler de polarisation socio-spatiale, puisqu'elle touche l'espace dans ses dimensions sociale et physique.

Pour bien comprendre nous devons présenter les deux pôles de la ségrégation : la ségrégation subie et la ségrégation choisie. Elles désignent respectivement les phénomènes d'assignation à résidence et de désir d'être entre-soi, définis dans le chapitre précédent. La ségrégation subie renvoie donc à l'exclusion ou au rejet spatial des personnes ne possédant pas un niveau socio-économique suffisant (Iceland & Douzet, 2006). Que ce soit lors de l'installation d'un ménage dans une ville ou bien suite à un processus de gentrification des espaces centraux, ces individus sont orientés vers les quartiers prioritaires en périphérie.
La ségrégation choisie, ou auto-ségrégation, correspond à l'agrégation, c'est-à-dire au regroupement d'individus sur la base de leur proximité catégorielle de classe. Le but étant de vivre avec des personnes qui ont le même mode de vie et les mêmes valeurs. Cet aspect pourrait également être retrouvé chez les personnes défavorisées, cependant avant même de vouloir se regrouper elles sont cantonnées à des espaces relégués. La littérature sur l'auto-ségrégation a tendance à se centrer sur l'étude des « gated-communities ». Ces dernières sont des résidences sécurisées, regroupant généralement des personnes de classes moyenne ou aisée. Les différentes études mettent en avant que les catégories de population plus aisées recherchent la sécurité et à vivre entre-soi, souvent par peur de l'autre (Lemaître, 2009). La création de ces ghettos dorés est donc un choix.

Mais comment faire face à cette ségrégation subie ? Envisager la mobilité comme un moyen de réduire la ségrégation socio-spatiale est un mirage. La ségrégation implique, peut-être malgré elle, une mobilité restreinte des habitants. La notion de mobilité renvoie à la possibilité pour certaines populations de se déplacer et de changer de lieu de résidence (Fol, 2010). Il est plus facile pour les classes aisées de quitter un quartier qui ne leur plaît plus pour en intégrer un plus valorisé et attrayant. Si l'on observe l'utilisation de l'espace en fonction de la classe sociale des individus, on se rend compte que les personnes aisées ont une fréquentation plus importante de l'environnement urbain et une mobilité accrue, contrairement

aux personnes plus défavorisées qui vont avoir tendance à avoir une utilisation restreinte et proche de leur lieu de résidence (Morval, 1981).

Il existe plusieurs explications à l'émergence de ce processus ségrégatif. Verdugo (2011) avance que « la ségrégation résidentielle résulte à la fois du désir des groupes sociaux de vivre "entre-soi", de l'exclusion de sous-populations de certains quartiers par les mécanismes financiers du marché locatif, et des politiques de logement social, en termes de concentration géographique des immeubles à loyer modéré et d'attribution de ces logements. » (p. 171). Ainsi, il provient conjointement de décisions individuelles ou inter-groupes générées par le désir d'homogénéité sociale (Félonneau et al., 2005), d'être entre-soi (Verdugo, 2011), par les mécanismes d'évitement ou de regroupement (Verdugo, 2014), ou encore par les modes de cohabitation qui permettent aux individus de conserver une certaine cohérence dans leur environnement résidentiel ; et de décisions institutionnelles et politiques. Les institutions ne sont donc pas les seules à générer un clivage au niveau de l'espace résidentiel. Nous y reviendrons plus précisément dans la partie définissant la discrimination résidentielle, en illustrant par des exemples ces différents facteurs explicatifs.

La ségrégation socio-spatiale reflète donc les inégalités présentes dans l'environnement résidentiel : principalement les inégalités de classes (renvoyant à la condition socio-économique), ethno-raciales et de genre[13]. Nous développerons ces différents points lorsque nous chercherons à expliquer les causes de la discrimination résidentielle.

2.2. Définition de la discrimination résidentielle

Les conséquences des inégalités qui découlent de la ségrégation socio-spatiale conduisent les résidents des quartiers prioritaires à percevoir de la discrimination. Cette discrimination particulière est ce que l'on va appeler la discrimination résidentielle. Sachant que la discrimination correspond à un traitement inégalitaire des personnes, la discrimination résidentielle est donc la perception d'un traitement inégalitaire sur la base du lieu de résidence des personnes.

Cette discrimination a été récemment relevée (Mayaud, & Gayet, 2016). Avant 2016, elle n'était pas reconnue et ne faisait pas l'objet de poursuite judiciaire sous le nom de

[13] Nous reviendrons plus tard sur ces inégalités de genre renseignant la discrimination sexuée qui peut exister au niveau de l'espace résidentiel.

discrimination. De plus, elle était relativement absente des recherches scientifiques. C'est pourquoi à ce jour, il n'existe pas de définition de ce phénomène. Trop souvent confondu avec la ségrégation résidentielle – concept apparu dans la littérature nord-américaine – les auteurs n'ont pas cherché à les dissocier. De plus, comme nous le savons, ce phénomène est davantage documenté dans d'autres disciplines d'où le recours à la ségrégation plutôt qu'à la discrimination. En France, en psychologie, c'est un champ d'étude encore vierge. Lorsque l'on s'intéresse à l'espace urbain en psychologie, c'est davantage pour étudier les représentations qu'ont les individus de leur espace et leurs pratiques (Dias, 2016 ; Félonneau et al., 2005 ; Milgram & Jodelet, 1976). Dans le cadre de ce travail de recherche, nous allons nous centrer sur le vécu des résidents. Nous faisons le choix de prendre en compte leur perception de leur environnement résidentiel.

Nous allons donc tenter d'expliquer ce que recouvre ce processus complexe. Globalement, la discrimination résidentielle est à la fois interpersonnelle et institutionnelle, elle se fonde sur l'origine ethnique et le niveau socio-économique, et elle met en opposition des territoires socialement, économiquement et fonctionnellement inégaux.

La discrimination résidentielle est interpersonnelle parce que les gens peuvent, en s'appuyant sur les stéréotypes et préjugés associés aux groupes qui vivent dans les quartiers prioritaires, maltraiter les personnes en raison de leur localisation résidentielle. Par "maltraiter" nous entendons ici différentes intensités : allant d'un regard hostile ou d'un changement de trottoir à une agression physique. Nous pouvons retrouver de la discrimination résidentielle interpersonnelle dans le cas des *gated communities*. Les personnes aisées vivant dans ces espaces fermés vont être très sélectives à l'entrée, et généralement les personnes d'origines ethniques différentes de celle majoritairement présente dans la communauté sont rejetées, tout comme les personnes qui n'ont pas le même niveau de vie. Dans ce dernier cas, la sélection se fait assez naturellement, parce que les prix élevés des logements ne permettent même pas à une partie de la population de l'envisager. Ce qui est recherché avant tout dans ces espaces cloisonnés c'est l'homogénéité, c'est-à-dire vivre entouré de personnes comme soi (Lemaître, 2009 ; Porcu, 2013). Toutes les autres seront rejetées et donc discriminées.

La discrimination résidentielle est également institutionnelle. La répartition des logements sociaux, par exemple, est un indicateur qui permet de démontrer que la discrimination résidentielle est aussi due à des choix politiques et institutionnels. Par exemple, à Nantes, il y existe une inégale répartition des logements HLM entre les quartiers

(Madoré, 1997). De plus, lorsque de nouvelles constructions de logements sociaux sont envisagées, c'est généralement dans les quartiers prioritaires qu'elles sont installées (Madoré, 1997). Ceci a donc pour conséquence la division sociale de l'espace résidentiel, car les personnes s'installent dans des logements qui correspondent à leurs moyens financiers. C'est pourquoi, dans les métropoles, les catégories socio-professionnelles sont aussi ségréguées et que les personnes peuvent percevoir de l'injustice.

Gerber (1999), dans ses travaux sur la ville de Strasbourg, indique que les priorités dans la restauration des espaces sont inégales. Autrement dit, les centres-villes ou lieux touristiques et culturels sont souvent rénovés afin de conserver une bonne image de la ville (impact sur le rayonnement départemental, régional, national et mondial). Alors que les quartiers en périphérie, plus résidentiels regroupant les personnes plus défavorisées, sont ceux qui auraient besoin en priorité d'être restaurés et qui ne le sont pas. Dans cet exemple, nous voyons que les choix politiques associés à un contexte de mondialisation et de reconnaissance à grande échelle oriente les décisions associées à la ville visant à valoriser ce qui est recherché : l'économie, la culture, le patrimoine (Ghorra-Gobin, 2007). Ce que l'on retrouve particulièrement dans les quartiers aisés des villes.

La distribution des équipements fonctionnels et des services dans la ville induit également de la discrimination entre les quartiers (Tabard, 1993) : avec d'un côté des habitants qui possèdent tous les équipements nécessaires à leur quotidien, et de l'autre ceux qui sont dans l'obligation de se déplacer davantage pour avoir accès aux mêmes services. La politique de la ville est responsable de ces agencements sur le territoire, lorsqu'elle fait le choix de construire des ensembles commerciaux prioritairement dans les centres et les points névralgiques de la ville. Les résidents des quartiers excentrés vont donc se tourner vers les espaces commerciaux dans les zones industrielles en périphérie de la ville. Mais ces espaces nécessitent là encore un déplacement plus important – en voiture ou en transport en commun – que lorsque l'on réside en centre-ville et que l'accès est possible à pied. Cette perception différenciée entre les quartiers peut générer chez certains habitants un sentiment de discrimination du fait des choix institutionnels.

Sous l'angle institutionnel, nous pouvons également retrouver de la discrimination ethnique (Kirszbaum & Simon, 2001). En effet, elle peut s'observer lorsqu'on refuse l'accès aux logements sociaux aux personnes d'origines étrangères par exemple. Bourgeois (2013, 2015) s'intéresse à l'opacité des attributions de logements sociaux. Malgré une réglementation stricte et contrôlée au niveau de ces attributions, elle considère que « les bailleurs sociaux disposent de marges de manœuvre importantes dans la sélection des futurs locataires » (2013, p. 56). Elle révèle ainsi le recours au critère ethnique (tout comme d'autres

études : Sala Pala, 2007, Sala Pala, 2013), pourtant interdit. Les justifications avancées sont : soit parce qu'une concentration trop importante d'étrangers dans un même bâtiment ou quartier a des répercussions sur la commercialisation des autres logements, soit parce « ces groupes sociaux auraient des modes de vie inadaptés à la vie en collectivité, leur attribuer un logement représenterait de ce point de vue un risque » (Bourgeois, 2015, p. 192). Ces arguments sont clairement discriminants pour les étrangers. La mixité sociale est la raison leur permettant de recourir à ces justifications. Ainsi la loi d'orientation pour la ville (LOV, 1991)[14] vient s'opposer à la loi Besson (1990)[15] sur le droit au logement pour tous, et principalement pour les personnes démunies. Cependant, il n'est fait mention de l'origine ethnique dans aucune de ces lois. Ceci vient de nouveau illustrer l'absence de l'origine ethnique dans la législation française.

Par cet exemple nous démontrons la difficulté à mettre en évidence le phénomène de discrimination résidentielle du fait de sa complexité et de la discrétion dont font preuve les personnes qui y recourent. De plus, son caractère illégal ne facilite pas sa mesure ou son observation.

Le processus de gentrification (ou de refondation) dont nous parlions dans le premier chapitre est également vecteur de discrimination résidentielle (Cousin, 2013 ; Dumont & Andrieu, 2006 ; Tissot, 2012). Tout comme celui de mixité sociale, qui va entrainer de la discrimination indirecte, malgré un objectif principal qui semble de prime abord tout à fait louable (Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations [GELD], 2001).

De plus, nous avons pu relever dans la littérature que le lieu de résidence pouvait induire de la discrimination dans d'autres domaines (exemple : accès à la culture, accès aux écoles). Un certain nombre d'études traite de la discrimination dans l'accès à l'emploi en raison de la localisation résidentielle (Zenou & Boccard, 2000 ; Petit et al., 2015 ; Petit, Sari, L'Horty, Duguet, & Du Parquet, 2011). Ces études démontrent que le fait de résider en quartiers défavorisés et/ou excentrés entraine une discrimination territoriale et pénalise les candidats en recherche d'emploi (quelque soit leur niveau de qualification : c'est-à-dire aussi bien pour les BAC+5 que les BEP/BAC).

Ces différentes études mettent en avant que ces dispositions discriminantes contribuent à leur tour à amplifier le phénomène de ségrégation urbaine.

[14] Cette loi préconise de favoriser la cohésion sociale et la mixité au niveau de la ville et des quartiers, en faisant cœxister différentes catégories sociales, et afin de réduire au maximum la ségrégation. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000353814&categorieLien=id

[15] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000159413&dateTexte=20170322

2.3. Distinctions entre ségrégation et discrimination dans le champ résidentiel

Le contexte associé à ce travail nous amène à faire la distinction entre deux termes relativement proches : la discrimination et la ségrégation. Mais avant de présenter en quoi ces notions se distinguent, il semble important d'expliquer pourquoi elles sont proches. Etymologiquement, ségréguer est une action volontaire consistant à mettre à l'écart ou à éloigner du troupeau. La signification de ce verbe met en avant non plus seulement l'issue de la ségrégation, c'est-à-dire la séparation telle qu'elle est observée, mais l'action qui a conduit à cette séparation (Brun, 1994). En ce sens la ségrégation, vue comme un processus, se rapproche de la notion de discrimination, puisqu'elles sont toutes les deux des mises en actes ayant des conséquences négatives sur les individus et renforçant les inégalités sociales.

La ségrégation est à la base du sentiment de discrimination que peuvent ressentir les résidents. Puisqu'en effet, la perception de cette inégalité de répartition des groupes sociaux dans l'espace amène les plus désavantagés à ressentir de la discrimination.

La littérature nous amène à considérer que la ségrégation est un phénomène vécu par tous les résidents d'une ville quelles que soient leurs caractéristiques sociodémographiques ou leurs appartenances catégorielles. Contrairement à la discrimination résidentielle qui, elle, ne serait vécue que par les personnes désavantagées dans la répartition spatiale. C'est-à-dire, par les habitants vivant dans les quartiers prioritaires.

2.4. Stigmatisation des quartiers prioritaires et de leurs résidents

Les métropoles recoupent des quartiers prioritaires et des quartiers considérés comme plus aisés. Cette partition de l'espace urbain peut être perçue par les habitants des quartiers. En effet, les études énoncées précédemment permettent de comprendre que l'affectation de certaines populations dans les quartiers prioritaires stigmatise ces personnes aux yeux des autres. On peut donc supposer que l'image colportée à l'égard de ce quartier va arriver jusqu'à eux et faire qu'ils vont percevoir de la discrimination. Ce qui nous amène à nous demander : quelle image se font les personnes extérieures aux quartiers prioritaires de ces quartiers et des gens qui y vivent ?

Jusqu'à présent et à notre connaissance, aucune étude n'a cherché, en France, à étudier l'hétéro-perception qu'ont les habitants vis-à-vis des habitants des autres quartiers que le leur. Les études portent davantage sur les représentations ou perceptions que les habitants ont de leur propre quartier (Derval & Ndobo, 2012 ; Pan Ké Shon, 2005). Pourtant, il y a une

tendance à stigmatiser ces quartiers et leurs résidents. Ce que l'on peut retrouver dans des études présentant les conséquences négatives (sur l'emploi, sur le bien-être et la santé mentale, sur la mobilité, sur l'éducation, etc.) de ces lieux de résidence stigmatisés (Avenel, 2009 ; Bouzouina, Havet, & Pochet, 2016 ; Dupéré, Leventhal & Lacourse, 2009 ; Jenks, & Mayer, 1990 ; Pan Ké Shon, 2009 ; Petit et al., 2016).

Historiquement, le terme de *stigmate* était utilisé pour caractériser les marques physiques gravées sur le corps des personnes déviantes, immorales et à éviter (les esclaves, les criminels, les traitres...) (Goffman, 1975). Aujourd'hui, le stigmate n'est plus visible de la même façon, mais est tout de même présent. Il définit les personnes possédant des caractéristiques non valorisées par la société. Cependant, ce qui semble toujours d'actualité, c'est l'évitement de ces zones ou personnes stigmatisées. Ce qui, dans le contexte des quartiers, ne fait que renforcer l'enclave et la mise à l'écart. Wacquant (2006) relève qu'« à ce sentiment de clôture sociale s'ajoute aujourd'hui la rage éprouvée par les jeunes citadins au chômage devant le dénigrement de leur quartier dans le discours public ils doivent aussi [en plus du dénuement matériel] supporter le poids du mépris public qui est partout voué aux habitants des lieux étiquetés [...] "zones de non droit" où seuls tolèreraient de vivre les rebuts de la société. » (p. 35). Pour Bourdieu (1993), il s'agit d'un cercle vicieux dans lequel « le quartier stigmatisé dégrade symboliquement ceux qui l'habitent, et qui, en retour, le dégradent symboliquement » (p. 261).

Nous savons que les stéréotypes servent à décrire l'exogroupe et permettent de caractériser un individu en fonction de ses appartenances catégorielles. Ainsi, une personne issue d'un quartier prioritaire sera définie par les stigmates ou caractéristiques généralement retenues pour définir ces quartiers : une personne pauvre, étrangère, jeune, vivant dans un immeuble insalubre et de petite taille, et ayant recours à la violence. Les préjugés quant à eux, orientent la façon dont les gens extérieurs à ces quartiers sont amenés à se comporter avec les habitants des quartiers prioritaires. Ce sont donc les stéréotypes et préjugés qui viennent enrichir la stigmatisation et la discrimination perçue de ces résidents. Le caractère normal ou stigmatisé n'est pas un attribut mais le résultat des interactions entre individus (Goffman, 1975). Ce sont les individus par des jugements de valeur qui vont définir ce qui est un avantage ou une qualité et ce qui ne l'est pas. Les pratiques de discrimination vont donc s'observer des individus "normaux" vers les stigmatisés. Autrement dit, des personnes vivant dans les beaux quartiers vers celles vivant dans les quartiers prioritaires.

Il est important de comprendre l'effet que cette stigmatisation peut avoir sur les résidents des quartiers prioritaires parce que c'est ce que l'on suppose être en partie à l'origine du sentiment de discrimination résidentielle perçu. Tout en envisageant que cela ait également des conséquences sur les processus de satisfaction résidentielle et d'identification que la personne va mettre en place vis-à-vis de son quartier de résidence.

2.5. Discrimination résidentielle perçue

Selon Kaspar et Noh (2001), la discrimination perçue à la particularité d'être subjective. Ainsi, on ne cherche pas à savoir si la personne discriminée dit la "vérité", mais on prend en compte son ressenti sans chercher à corroborer les informations. Nous considérons donc qu'il est important de dissocier les discriminations résidentielles perçue et objective. Notre intérêt va porter sur l'étude de la perception des individus et de leur vécu (approche phénoménologique), plutôt que sur la mesure objectivement du niveau de discrimination entre les quartiers aisés et prioritaires d'une métropole. En effet, la perception va nous permettre de comprendre ce que les habitants mettent en place pour faire face à la discrimination qu'ils peuvent ressentir vis-à-vis de leur lieu de résidence. De plus, cela va nous permettre de voir que la perception ne correspond pas obligatoirement à la discrimination réelle. Par exemple, les distances physiques, associées à la ségrégation spatiale, ne sont pas obligatoirement perçues de manière réelle et objective par les habitants. Deux quartiers peuvent être proches géographiquement mais tellement différents socialement (l'un aisé et l'autre défavorisé) que l'écart perçu semble beaucoup plus important. L'expérience des discriminations n'est pas vécue de la même manière par tout le monde. Certains peuvent être dans la minimisation parce qu'ils considèrent qu'il y a d'autres situations plus graves que la leur ; d'autres dans l'exagération parce qu'ils veulent être reconnus en tant que victime. Généralement, les réactions mises en place tentent de protéger la personne par rapport à la discrimination subie (protection de l'estime de soi).

De plus, un résident peut tout à fait avoir une perception amoindrie de la discrimination du fait de l'intervention d'autres facteurs compensatoires. En effet, la perception de discrimination peut-être modulée par différentes variables (le support social, le statut du groupe ou l'identification au groupe) (Verkuyten, 2002). Par exemple, Taylor, Wright, Moghaddam et Lalonde (1990) démontrent que les personnes stigmatisées vont avoir tendance à minimiser la discrimination intrapersonnelle, par rapport à celle rapportée pour le

groupe auquel elles appartiennent. Nous approfondirons davantage ce point dans le chapitre suivant pour questionner le processus d'identification des personnes stigmatisées et ainsi comprendre le rôle joué par le groupe d'appartenance. Nous relevons cependant que la discrimination peut être perçue à plusieurs niveaux : à un niveau groupal (je perçois de la discrimination pour l'ensemble de mon groupe) ou à un niveau individuel (discrimination perçue pour moi-même).

Le but en travaillant sur la discrimination résidentielle perçue est de recueillir l'opinion de la population qui vit dans les différents quartiers, car c'est en fonction d'elle, de ses perceptions et de ses satisfactions que l'espace doit être aménagé par les politiques publiques. Jusqu'à présent, l'aménagement de l'espace urbain dépend plus des « options politiques, économiques et sociales du pouvoir central, des initiatives et de l'efficacité des responsables sur place [...] que des souhaits des habitants actuels ou à plus forte raison de ceux qui vont venir au cours des années proches » (Beaujeu-Garnier, 2006, p. 222).

Percevoir c'est être en interaction avec son environnement. L'environnement va transmettre des informations à l'individu, qui va, à partir de ses informations, décider d'agir d'une façon ou d'une autre en fonction de l'évaluation qu'il aura faite de la situation et de ses capacités à y faire face. Lazarus et Folkman (1984), par l'approche transactionnelle, développent cela mais en situation de stress perçu.
Pour Bry (2008), « percevoir, c'est catégoriser ». Ainsi, les différentes informations qu'une personne aura recueillies à propos d'un habitant des quartiers prioritaires (*cf.* informations énoncées plus haut, dans le point 2.4. sur la stigmatisation des quartiers prioritaires et de leurs résidents) vont être catégorisées pour leur donner du sens. Ce sont deux processus cognitifs interdépendants, parce que l'être humain cherche toujours à classer les informations qu'il perçoit de son environnement. Après avoir catégorisé, que fait-on de l'information ? Suite à cela, elle est réutilisée pour guider l'individu dans ses actions. Bry (2008) soulève alors la question suivante : comment percevoir un objet social ou un phénomène peut amener quelqu'un à agir en sa faveur ou sa défaveur ? Elle considère que la perception a des effets sur les comportements de l'individu. Un individu peut à partir de ces informations se méfier lorsqu'il se promène dans la rue tard le soir, par peur de tomber nez à nez avec le prototype de la catégorie des quartiers prioritaires, qu'il envisage entre autres comme étant violent. Les perceptions ne sont pas toujours le strict reflet de la réalité. Il n'est pas nécessaire que l'information à propos de l'objet soit complète. Pour autant, elle peut amener la personne à

faire des raccourcis et par exemple à préjuger de l'appartenance d'un étranger à un quartier prioritaire, du fait de son origine ethnique différente, et parce qu'en général son groupe se trouve concentré dans ces quartiers. Des attributs vont lui être appliqués en référence à la catégorie d'appartenance, alors qu'ils n'ont pas été observés directement (Devine, 1989).

Dans les études scientifiques, la discrimination perçue a généralement pour but de mettre en évidence les répercussions de ce phénomène sur les personnes qui la subissent. Généralement, il ressort des travaux que les conséquences sont négatives et néfastes pour l'individu aussi bien au niveau psychologique (Dion, 2002) que physique (Sims et al., 2012).
Cette littérature présente cependant l'inconvénient d'être très bien documentée pour la discrimination ethno-raciale (Kaspar & Noh, 2001), mais beaucoup moins pour la discrimination résidentielle.

2.6. Les conséquences de la discrimination résidentielle perçue

L'étude des conséquences de la discrimination résidentielle renvoie à la prise en compte des effets psychologiques de la discrimination résidentielle perçue, que ce soit dû à l'interaction avec d'autres personnes ou le résultat de choix institutionnels et politiques. Le cumul de ces deux facteurs peut de ce fait toucher une population plus large. Certains peuvent ainsi être plus affectés par l'un de ces processus et insensibles à l'autre, ou inversement. Tout comme les deux peuvent s'additionner et entraîner ainsi une discrimination perçue encore plus forte.
Ainsi, se sentir discriminé affecte négativement le bien-être psychologique et physique d'une personne. Les conséquences relevées sont, pour certaines formes, identiques quel que soit le type de discrimination subie : estime de soi, anxiété, dépression, stress, mal-être physique, émotionnel et psychique, etc. Tandis que d'autres sont plus spécifiques à la discrimination résidentielle (exemple : insatisfaction résidentielle) et vont venir se surajouter aux autres conséquences. Dans ses travaux, Bouzouina (2008) met en évidence que les inégalités associées à la ségrégation résidentielle détériorent la qualité de vie des habitants.

Nous avons vu que la discrimination perçue pouvait s'exercer à deux niveaux. De même, les conséquences d'un sentiment d'injustice vont être différentes lorsque les personnes se sentent personnellement discriminées et lorsqu'elles font l'expérience d'une discrimination en groupe. Les travaux sur le sujet affirment qu'en groupe les réactions sont différentes. Les

personnes ont tendance à s'engager dans des mouvements visant à contrebalancer le désavantage vécu et à rétablir l'équité (Bourguignon, Cleempoel, Collange & Herman, 2013 ; Hafer & Olson, 1993 ; Kawakami & Dion, 1993 ; Runciman, 1966 ; Tougas, Veilleux & Dubé, 1987). Bourguignon et al. (2013) considèrent donc que la discrimination vécue à un niveau groupal pour les groupes minoritaires (ou de bas statut) a un effet positif sur l'estime de soi. Ces études nous permettent d'envisager que l'identification au groupe lorsqu'on perçoit de la discrimination va avoir un effet protecteur (Branscombe, Schmitt & Harvey, 1999 ; Jetten, Branscombe, Schmitt, & Spears, 2001).

Un grand nombre de travaux ont cherché à comprendre les effets de la discrimination sur l'estime de soi. Certains décrivent que la discrimination perçue affecte négativement l'estime de soi, d'autres au contraire, considèrent que l'estime de soi peut-être inchangée, voire accrue dans un contexte discriminant ou stigmatisant (Bourguignon et al., 2013 ; Dif, Guimond, Martinot & Redesdorff, 2001 ; Dion & Earn, 1975 ; Pak et al., 1991). Pour expliquer ces résultats surprenants Crocker et Major (1989) avancent que l'appartenance à un groupe stigmatisé peut protéger l'estime de soi ; et que c'est par la comparaison sociale à l'intragroupe que l'individu arrive à préserver son estime de soi.

Ceci nous amène à nous questionner par rapport à l'intérêt de cette mesure : l'estime de soi est-elle la mesure idéale pour rendre compte des effets de la discrimination résidentielle perçue ? Nous allons ainsi, dans la première étude de cette thèse, nous interroger sur la pertinence de la prise en compte de l'estime de soi lorsque l'on étudie la discrimination résidentielle perçue.

3. Les causes de la discrimination résidentielle perçue en France

En référence à Grafmeyer (1994a) et à la manière dont il a décrit la ségrégation, l'origine ethnique et le niveau socio-économique d'un individu semblent être des facteurs explicatifs de l'émergence de la ségrégation résidentielle. Pan Ké Shon (2009) confirme cela, tout en soulevant les réticences de la France à l'égard de l'explication ethno-raciale. Il démontre même, qu'entre 1990 et 1999, la ségrégation ethnique a augmenté, tandis que la ségrégation sociale a diminué. Castel (2007) défend également ce point de vue en décrivant les phénomènes d'ethnicisation et de paupérisation dans les grands ensembles. Ces auteurs, parmi d'autres, mettent ainsi en évidence la pluralité des facteurs explicatifs ou causaux de la discrimination résidentielle (Avenel, 2009 ; 2010).

Il faut savoir que « la discrimination découle de facteurs de stratification sociale » (Kaspar & Noh, 2001, p. 9) (exemples : l'origine ethnique, la classe sociale, le genre, etc.). Ainsi, comme nous l'avons énoncé plus haut, sous la discrimination résidentielle peuvent se cacher d'autres formes de discriminations, comme la discrimination ethnique ou la discrimination sociale.

Wacquant (1992, 2006) distingue la cité française du ghetto américain. Pour lui, on ne peut pas parler de ghetto en France puisque la concentration de population n'y est pas la même. Il considère que la répartition des individus dans ces espaces est différente. Dans les cités la distribution des personnes repose sur leur classe sociale, tandis que dans les ghettos c'est l'origine ethnique qui guide la répartition des personnes.

Cependant, en France les termes de ghetto ou d'enclave sont largement utilisés pour définir les quartiers ségrégués (Dubet et al., 2013 ; Grafmeyer 1994a ; Lapeyronnie, 2008 ; Maurin, 2004). S'il est tout à fait accepté que la ségrégation en France est dépendante du niveau socio-économique des individus et de leur classe sociale, il n'est pas exact de considérer que c'est le seul aspect de la ségrégation. Comme nous l'avons vu, les étrangers se retrouvent majoritairement dans les quartiers prioritaires de la ville. Même s'ils ne constituent pas des ghettos dans le sens des ghettos noirs américains par exemple, nous ne pouvons remettre en cause leur existence ou nier les regroupements par origines ethniques.

3.1. Le niveau socio-économique comme variable explicative de la discrimination résidentielle

Le statut socio-économique des résidents est le principal critère retenu pour expliquer l'émergence de la discrimination résidentielle en France. En référence à cela, Maurin (2004) parle d'un déterminisme social auquel les individus ne peuvent que très rarement se soustraire. Comme si, la naissance d'un enfant dans une famille défavorisée définissait nécessairement la place qu'il aurait dans la société. De ce fait, les résidents peuvent être amenés à percevoir de la discrimination sur la base de leur niveau social.

Historiquement, les grands ensembles sociaux que l'on retrouve aujourd'hui majoritairement dans les quartiers prioritaires ont été créés pour faire face au plein emploi de l'après-guerre et à un besoin important de logements pour héberger ces travailleurs (Avenel, 2009). Dans les années 1950, les barres d'immeubles sont ainsi construites en grande quantité

et rapidement. Cependant, cette période de développement économique finit par décliner vers le milieu des années 1970, laissant place à une augmentation du chômage et de la précarisation des ménages (Castel, 2007). Beaucoup d'entre eux n'ayant pas les moyens d'aller vivre ailleurs se retrouvent tributaires de ces lieux. C'est ainsi que se créent des espaces regroupant des catégories de population défavorisées. D'autant plus, que les personnes plus à l'aise financièrement qui résidaient dans ces quartiers jusque dans les années 1970 sont partis afin d'intégrer des quartiers qui correspondaient plus à leur condition de vie (quartiers pavillonnaires en périphérie ou quartiers plus proches du centre-ville).

En France, aujourd'hui, la mise en évidence et la délimitation des quartiers prioritaires repose sur le carroyage (annexe 2). Le carroyage consiste à « découper le territoire métropolitain en carreaux de 200 mètres de côté puis à y introduire des données statistiques permettant de faire apparaître les concentrations de pauvreté » (http://www.ville.gouv.fr/?geographie-prioritaire,1511). Ainsi, le seul critère retenu pour élaborer le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville est le revenu par habitant. Il s'agit donc de la première cause de ségrégation résidentielle. Cette cause est dépendante des choix de la politique urbaine. Pourquoi faire le choix de découper les lieux selon le niveau économique ? Ce découpage ne fait que renforcer le sentiment d'enclave et de partage d'une sorte de fatalité dans ces quartiers prioritaires. Les résidents de ces quartiers sont conscients de ces regroupements et cela crée un sentiment de discrimination, lorsqu'ils se comparent aux autres quartiers.

De plus l'attribution de la dénomination « quartier prioritaire » renforce la stigmatisation de ces quartiers. Malgré l'intention première de la politique de la ville visant à se centrer en priorité sur ces espaces dégradés pour les réhabiliter.

Dans la littérature nous retrouvons cette raison économique mise en avant pour rendre compte de la ségrégation résidentielle. Selon Brun (2008) elle correspond à « des différences dans la répartition spatiale de l'habitat de groupes sociaux » en fonction de leur « position dans la hiérarchie socio-économique » (p. 22). Autrement dit, les individus cherchent à se déplacer vers les espaces attractifs, lorsqu'ils en ont la capacité et les moyens. C'est d'ailleurs ce qu'il s'est produit dans les années 1970. Iceland soutient cette idée, en affirmant que la ségrégation se base sur une « décision de mobilité » (2004, p. 250). Mais ces décisions sont directement influencées par les conditions socio-économiques des individus, par le prix des logements, par la discrimination dans l'accès au logement, par les préférences ou les

aversions à vivre dans le même quartier que certaines populations, etc. L'espace est donc agencé de telle manière que les classes sociales se regroupent entre elles dans des espaces qui correspondent à leur niveau de vie. Les groupes de bas statut économique sont dans les quartiers prioritaires en périphérie de la ville, et les classes supérieures (moyenne et favorisée) dans les quartiers centraux et pavillonnaires. Ces différents espaces n'offrent pas tous la même qualité de vie à leurs résidents. Certains sont de meilleure qualité par rapport au confort, aux services, à la sécurité, etc. Martin-Houssard et Rizk (2002) ont mesuré la qualité de vie dans les grandes agglomérations et mettent en évidence que les quartiers aisés présentent moins de nuisances et des logements de meilleure qualité que les quartiers modestes (logement en mauvais état, bruit, vandalisme...). Le prix au mètre-carré, ou le montant des loyers sont des indicateurs informant de la richesse associée à un quartier. La répartition n'est pas égale entre les espaces de la ville : le centre-ville est associé à des coûts élevés, tandis que dans les quartiers enclavés les coûts sont moindres.

Pour comprendre que les individus puissent se sentir discriminés sur la base de leurs revenus et conditions financières, il faut replacer la ville dans le système économique auquel elle appartient et duquel elle dépend. En effet, beaucoup d'autres aspects de la ville relèvent de la valeur économique qui leur est attribuée. Nous allons prendre l'exemple des loyers en comparant deux types de logements du secteur privé. Pour les nouveaux logements construits sous loi Pinel, le propriétaire n'a pas le choix du montant du loyer, il doit respecter des grilles tarifaires associées à la présence de certains critères. Autrement dit, le nombre de mètres-carrés, le nombre de pièces, la présence d'un balcon, ou d'un parking sont des éléments qui s'additionnant les uns aux autres font augmenter le montant du loyer. Il n'y a pas d'incidence du quartier sur cette grille : qu'il soit dans un quartier très favorisé ou bien dans une zone prioritaire, le loyer sera identique. Par contre en ce qui concerne les logements préexistants, les prix sont fixés relativement librement par le propriétaire (sous respect de la loi Allur pour Nantes parce qu'elle est en zone tendue). Ainsi, ils dépendent plus des fluctuations du prix du marché et de la valeur d'autres indicateurs comme l'emplacement dans la ville, la qualité du cadre de vie, les services et équipements proposés aux alentours, etc. Les prix sont donc fixés selon la valeur accordée aux lieux : quartier prisé, bien placé, avec un cadre de vie agréable, etc.

Préalablement à ce travail de thèse, nous avons mené une étude exploratoire dans le cadre d'un mémoire de recherche, cherchant à établir le lien entre la discrimination résidentielle perçue et le niveau socio-économique (Derval & Ndobo, 2012). Cette étude comparaient la discrimination perçue selon le niveau socio-économique des résidents de trois

types de quartiers : 57 participants provenaient des zones urbaines sensibles, 67 des quartiers favorisés et 59 des quartiers dits "moyens" (il s'agit de quartiers ni favorisés, ni en ZUS ; généralement ils se dissocient des quartiers aisés parce qu'ils sont plus éloignés du centre-ville). Les résultats des ANOVAS mettent en évidence que les personnes défavorisées vivant en ZUS se sentent significativement plus discriminées que les personnes des autres quartiers, et ce, quel que soit leur revenu. Nous constatons également qu'au sein des quartiers en ZUS, il y a une différence de perception de discrimination entre les personnes ayant un faible niveau socio-économique (NSE) et celles ayant un fort niveau socio-économique. En effet, les personnes de « faible NSE » se sentent plus discriminées que celles ayant un « fort NSE ». Tandis que dans les deux autres types de quartiers, les résidents, quel que soit leur niveau socio-économique, ressentent relativement peu de discrimination résidentielle.

Néanmoins, les différents travaux n'expliquent pas ici pourquoi les personnes d'origines étrangères à la France se retrouvent en plus grande proportion dans les quartiers prioritaires de la ville. Sont-elles, en lien avec l'explication que nous venons d'énoncer, toutes en situation de pauvreté ? Ainsi le fait d'être étranger ne serait qu'une coïncidence fortuite, ou du moins la conséquence indirecte des inégalités socio-économiques. Cependant des études se sont penchées sur la question et soulignent que la discrimination ethnique est associée au lieu de résidence (Bourhis et al., 2005 ; Sala Pala, 2013), et qu'il n'y a pas toujours de lien avec le niveau socio-économique de l'individu.

3.2. L'origine ethnique comme variable explicative de la discrimination résidentielle

La reconnaissance de l'origine ethnique est encore trop incertaine dans l'explication de la discrimination résidentielle en France, malgré le fait qu'un certain nombre d'études et d'auteurs démontrent l'existence de ce phénomène (Kirszbaum & Simon, 2001 ; Pan Ké Shon, 2009 ; Pan Ké Shon & Scodellaro, 2011 ; Sala Pala, 2013). Sala Pala, Kullberg, Tomlins, et Henry (2005) parlent d'« euphémisation du problème du logement des minorités ethniques » (p.89). Pour Avenel (2009) le phénomène se diffuse de manière implicite parce qu'il résulte de « pratiques dissimulées, indirectes et opaques » (p. 39).
Est-ce que les politiques publiques en ont conscience ? Et surtout le prennent-elles en considération dans les propositions et projets urbains ? Le processus d'euphémisation de l'origine ethnique, en France, est la conséquence du désir d'atteindre un idéal d'égalité entre tous les citoyens.

Les études portant sur l'origine ethnique comme facteur discriminant dans le champ de l'environnement résidentiel sont beaucoup plus nombreuses aux Etats-Unis, du fait d'une ségrégation résidentielle ethno-raciale extrêmement présente. En effet, comme nous l'avons vu, la discrimination résidentielle aux Etats-Unis s'explique majoritairement par la ségrégation ethno-raciale, alors qu'en France elle s'explique plus par la ségrégation sociale. Cependant, il s'agit d'une erreur, puisque cette préoccupation strictement sociale conduit à masquer d'autres explications. Sala Pala et al. (2005) expliquent que depuis la construction des logements ayant intégrés, entre autres, les travailleurs immigrés dans les années 1950, de nouveaux phénomènes ont émergés. La France ne peut donc plus les ignorer. « Le passage d'une immigration de travail à une immigration familiale et l'émergence d'une deuxième puis d'une troisième génération, la dissolution des problèmes interethniques dans les problèmes des banlieues et de l'exclusion sociale » (Sala Pala et al., 2005, p. 89) sont trois pratiques actuelles qui doivent être reconnues en tant que discrimination résidentielle ethnique. Elles sont d'ailleurs en voie de reconnaissance si l'on se réfère au rapport sur « Les Discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social » produit et publié par le Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations (GELD, 2001).

Nous l'avons abordé superficiellement en conclusion du point précédent : peut-on vraiment parler de discrimination résidentielle ethnique, alors que les minorités ethniques sont très souvent en situation de pauvreté ? Ainsi, parler de discrimination ethnique serait extrapoler. Ce n'est que parce que les minorités ethniques sont surreprésentées dans les groupes de niveaux socio-économiques faibles, qu'elles se retrouvent dans des logements sociaux en quartiers prioritaires. C'est l'hypothèse retenue par les acteurs impliqués dans la politique de la ville et dans l'attribution des logements (Sala Pala, 2013), avec l'idée que lorsqu'un immigré arrive sur le territoire français il n'a pas obligatoirement les moyens financiers lui permettant de choisir son quartier. Néanmoins, cette explication n'englobe pas la multiplicité des situations. Nous ne rejetons pas cette orientation, mais nous ne pouvons pas ignorer l'existence possible d'une discrimination résidentielle ethnique. De surcroît, il y a une tendance à faire prévaloir le niveau socio-économique dans l'explication de la ségrégation résidentielle. Mais comment ne pas être sûr que l'origine ethnique n'est pas reléguée au second plan, alors qu'elle devrait être, comme aux États-Unis, mise au premier plan, ou du moins considérée de manière égale.

Preston et Murnaghan (2005) nous amènent même à envisager le lien entre la pauvreté et la

concentration de minorités ethniques dans les mêmes espaces sous un nouvel angle. Est-ce que la pauvreté est la cause ou la conséquence du fait de vivre dans un quartier défavorisé ? D'une part, vivre dans ces quartiers contraint ses résidents à un niveau socio-économique faible. D'autre part, le quartier, en tant qu'espace stigmatisé peut empêcher ses résidents d'obtenir un emploi convenable. Il se peut également qu'une personne ait intégré un quartier prioritaire parce que ses revenus ne lui permettaient pas d'accéder à mieux, et que le quartier l'ait ensuite freiné dans son ascension sociale et professionnelle.

Un second axe semble émerger dans la littérature en lien avec le rapprochement culturel (Kirszbaum & Simon, 2001 ; Sala Pala et al., 2005). Selon cette perspective, les personnes de différentes origines ethniques cherchent à vivre préférentiellement dans des espaces où elles peuvent retrouver le même mode de vie que le leur, ainsi que leur culture et leurs traditions. En ce sens, le fait de retrouver majoritairement les commerces ethniques dans les quartiers prioritaires est un critère supplémentaire pour les personnes qui cherchent un lieu de résidence qui leur ressemble (exemple : si je suis africaine, je vais préférer aller dans un salon de coiffure spécialisé pour les cheveux crépus et frisés). La répartition des lieux de culte dans la ville est un autre exemple illustrant le souhait de regroupements communautaires. Généralement ces équipements ou magasins spécialisés se situent au centre des villes ou dans les quartiers regroupant des ethnies étrangères. Autrement dit, le plus souvent dans les quartiers prioritaires.

« En grande partie volontaire, la ségrégation est une tentative de maintenir les identités et le patrimoine culturels » (Preston & Murnaghan 2005, p. 68). Cette citation sous-tend une double lecture permettant de comprendre la complexité de l'origine ethnique comme prédicteur de la discrimination résidentielle. Elle suppose à la fois une tentative de maintenir à l'écart ces groupes sociaux de la part des institutions, et une tentative de maintenir et protéger sa propre identité culturelle de la part des groupes ethniques étrangers. Parce que la mixité sociale, telle qu'elle est souhaitée, impose implicitement une perte de sa spécificité culturelle au profit du grand ensemble.

Safi et Simon (2013), dans le cadre de l'enquête « Trajectoires et Origines », ont interrogé la territorialisation de la discrimination ethno-raciale. En d'autres termes, ils ont fait l'hypothèse que les immigrés et descendants d'immigrés qui vivent en ZUS se sentent moins discriminés par rapport à leur origine parce qu'ils vivent dans ces quartiers. Pour eux, la localisation géographique du quartier vient se substituer à l'origine en tant que fondement des

discriminations perçues. Leurs résultats indiquent que les immigrés et descendants d'immigrés résidant en ZUS ont trois fois plus de chance de déclarer une discrimination en lien avec leur quartier plutôt que leur origine. Mais ces résultats ne sont significatifs que pour les personnes originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et des DOM-TOM. Ces résultats nous amènent à nous questionner à propos de l'effet protecteur que pourrait avoir le quartier sur les minorités ethniques et leur identité ethnique. Est-ce que vivre dans des quartiers où la proportion d'immigrés et d'étrangers est plus importante réduit le sentiment de discrimination ethnique perçue ? Autrement dit, est-ce qu'un environnement communautaire protège de cette discrimination ? D'après ces résultats, si la discrimination ethnique est réduite, la discrimination résidentielle ne l'est pas pour autant. Ou bien, la discrimination résidentielle retranscrit de manière indirecte et masquée une discrimination ethnique, dans le sens où elle renvoie à une discrimination résidentielle ethnique.

La discrimination résidentielle en lien avec l'origine ethnique a lieu dès que la répartition des individus dans l'espace en est affectée. La ségrégation perçue laisse penser aux individus qu'il y a une inégalité de traitement, d'autant plus s'ils sont la cible d'autres inégalités en parallèle (emploi par exemple). Nous devons retenir ici que la discrimination résidentielle telle qu'elle est perçue est la conséquence du cumul de plusieurs facteurs, et principalement : ethnique et économique. Cependant, est-ce que la discrimination perçue est identique pour les personnes qui n'ont que l'un de ces stigmates, ou pour celles qui cumulent les deux ? L'approche intersectionnelle que nous développons dans le point suivant va tenter de nous éclairer à ce sujet.

3.3. Intersectionnalité

L'identité d'un individu se caractérise par de multiples appartenances à des catégories sociales (exemple : être une femme, être jeune, être employée de banque, être ghanéenne, être mère, etc.). Généralement, les études ont tendance à se centrer sur l'une de ces catégories pour expliquer la discrimination perçue (perspective moniste (Bilge, 2010)). Alors que l'intersectionnalité met en perspective plusieurs catégories d'appartenance (Cole, 2009). Cette théorie a fait son apparition avec les travaux de Crenshaw (1989, 1991) sur le *black feminism*. Elle critique ainsi le fait que l'on traite le genre et la race de manière exclusive. Dans cette situation, certaines conséquences ou expériences plus spécifiques aux femmes noires et donc plus discrètes de discrimination ne sont pas prises en compte car elles ne relèvent pas des

problèmes associés à la catégorie des personnes de couleur ou à celle des femmes. « Parce que l'expérience intersectionnelle est plus grande que la somme du racisme et du sexisme, toute analyse qui ne tient pas compte de l'intersectionnalité ne peut pas suffisamment aborder la manière particulière dont les femmes noires sont subordonnées. » (Crenshaw, 1989, p. 140). L'intersectionnalité consiste à prendre en compte en plus des catégories leur intersection (femme + noir + femme noire). L'exemple d'une femme noire qui cherche à intégrer un mouvement social pour revendiquer ses droits illustre ce problème. Ce sont ces femmes noires qui se sont rendues compte qu'aux Etats-Unis il n'y avait pas de mouvement spécifique pour représenter leurs intérêts. Elles devaient donc se rapprocher soit des mouvements de protection et libération des noirs qui étaient majoritairement représentés par des hommes et donc ne se centraient pas sur les problèmes des femmes ; soit des mouvements féministes, là encore représentés majoritairement par des femmes blanches qui ne sont pas concernées par les exclusions ou inégalités vécues par les noires.
L'approche intersectionnelle s'intéresse donc essentiellement au fait qu'un individu puisse être porteur de plusieurs stigmates sociaux. Dans le sens où une personne n'a pas toujours une catégorie privilégiée sur laquelle se reposer et faire valoir son identité. L'élaboration de cette théorie repose donc sur le souhait de rendre visible les personnes invisibles (Sue, 2004).

La plupart des études sur l'intersectionnalité se centrent sur la femme et le fait que cette catégorie disparaisse souvent sous le poids des autres appartenances sociales (Bilge, 2010 ; Crenshaw, 1989 ; Palomares & Testernoire, 2010 ; Powell & Butterfield, 2002). Selon cette idée, nous souhaitons voir si l'interaction des différentes catégories stigmatisées des personnes vivant dans les quartiers prioritaires joue un rôle dans la perception de discrimination résidentielle. En effet, nous avons présenté plusieurs causes possibles pouvant affecter la perception de discrimination résidentielle : le niveau socio-économique et l'origine ethnique. Chappe et ses collaborateurs (2016) considèrent que « les différents motifs discriminatoires s'articulent, s'influencent, se renforcent ou s'atténuent, selon les circonstances. » (p. 9). Ces deux préjudices vont-ils s'additionner et entraîner plus de discrimination, ou peuvent-ils annuler les effets d'autres discriminations perçues (comme dans l'étude de Safi et Simon de 2013, présentée ci-dessus) ? Dans la littérature sur l'intersectionnalité on parle de double avantage et de double peine (*double jeopardy*). La double peine (Beale, 1970) fait partie de la l'approche additive, tout comme Lindsay (1979) lorsqu'elle initie l'idée de triple fardeau (*triple jeopardy*) en référence aux trois oppressions suivantes : sexe, race et classe. Mais cette approche est critiquée et on lui préfère le modèle

multiplicatif (King, 1988), qui prend en compte l'interaction des différentes catégories en plus. Ces différents auteurs s'accordent tout de même pour dire que les différentes appartenances stigmatisées d'une personne vont venir s'additionner ou se multiplier pour générer un niveau de discrimination plus important que si ces éléments étaient pris individuellement et indépendamment les uns des autres. Beale (1970) parle d'« exploitation économique des femmes noires » (p. 94), il se réfère aux statistiques liées aux salaires pour justifier cela. Le salaire d'une femme noire est de 2861 $ contre 3991 $ pour une femme blanche et 6704 $ pour un homme blanc. Il est également plus faible que celui des hommes noirs qui se situent en moyenne entre les hommes blancs et les femmes blanches (4277 $). Des travaux ultérieurs, comme celui de Betz (2006), ont confirmé ces données. Les femmes noires ont systématiquement des salaires moins importants que les autres catégories (hommes blancs, hommes noirs, et femmes blanches). Mais ce n'est pas tout, elle relève également que les femmes noires sont désavantagées par rapport au choix de leur emploi : elles ont accès à des « emplois domestiques » (exemples : femme de ménage, assistante maternelle) (Betz, 2006 p. 62 ; DeVaney & Hughey, 2000).

Le double avantage est moins documenté dans la littérature que la double peine. Cependant, il présente l'intérêt de remettre en question la théorie de la double peine. En effet, les résultats obtenus par Safi et Simon (2013) révèlent que la discrimination associée au lieu de résidence (vivre dans un quartier stigmatisé) prend le pas sur la discrimination ethnique perçue. De plus, les résultats ne démontrent pas d'effet d'interaction entre l'origine et la résidence en ZUS (double stigmate) augmentant le sentiment de discrimination. Ce qui vient confirmer l'absence de double peine d'une part et l'effet protecteur et bénéfique que peut avoir le cumul de plusieurs stigmates sociaux d'autre part. Même si cette étude ne se veut pas obligatoirement en lien avec l'approche intersectionnelle, elle fait valoir qu'être porteur de plusieurs stigmates n'augmente pas pour autant le niveau de discrimination perçue. D'autres études, dans des contextes différents, comme le travail (recrutement, promotion, salaire), ont attesté du double avantage (exemple : Powell & Butterfield, 2002).

Les études associées à la double peine soulèvent tout de même un élément qui est intéressant à prendre en considération : c'est l'effet de la perception de la stigmatisation sur le comportement propre de l'individu. Nous pouvons rapprocher cela de la théorie de la menace du stéréotype (Steele, 1997), selon laquelle les individus peuvent être amenés à douter de leurs réelles capacités du fait des discriminations perçues. Ainsi, l'intériorisation des attentes stéréotypiques va affecter leurs performances. Chappe et ses collaborateurs (2016) avancent

que « la double stigmatisation sociale et raciale génère une réaction plus individuelle de perte d'estime de soi. » (p. 11) ; une perte d'estime de soi pouvant aller jusqu'à interférer avec les performances ou comportements de la personne. De la même façon, nous pouvons supposer que la perception de discrimination résidentielle, provenant de plusieurs facteurs stigmatisants, peut amener les résidents des quartiers prioritaires à être insatisfaits de leur quartier, puis à se comporter comme l'on attend d'eux qu'ils se comportent dans ces quartiers (exemple : dégradation, incivilités, etc.). Mais nous n'approfondirons pas davantage cette idée ici. Cependant, elle pourra faire l'objet d'études ultérieures.

A notre connaissance aucune étude n'a encore étudié la discrimination résidentielle dans une perspective intersectionnelle. Les travaux de Petit, Duguet, L'Horty et leurs collaborateurs introduisent ces thématiques (discrimination territoriale et effet de la localisation géographique sur l'emploi, effets croisés du genre, de l'origine, du lieu de résidence) dans le champ de l'économie (Duguet et al., 2010 ; Petit et al., 2015 ; Petit et al., 2011). Par exemple, l'étude de Petit et ses collaborateurs (2011) cherche à comprendre les effets combinés de trois facteurs sur la discrimination à l'embauche : la réputation du lieu de résidence (Enghien-les-Bains, commune favorisée ; Sarcelles, commune défavorisée ; et Villiers-le-Bel commune défavorisée ayant connu les émeutes médiatisées), le sexe (homme et femme), et l'origine (française et maghrébine). La méthode de *testing* utilisée est expérimentale et consiste à envoyer des curriculum vitae fictifs en réponse à des offres d'emplois. Dans le cadre de cette étude 12 candidatures (reflétant le croisement des différentes modalités des facteurs) sont envoyées pour chaque offre d'emploi d'informaticien. La discrimination est ensuite évaluée par déduction du nombre de réponses positives par offre. Les résultats démontrent globalement que l'origine n'est pas discriminante[16] lorsqu'elle concerne les hommes. En ce qui concerne les femmes maghrébines qui vivent en quartier défavorisé, elles sont significativement plus discriminées que les françaises. Ensuite, les résultats indiquent que lorsque le genre est le seul stigmate retenu, les femmes sont favorisées par rapport aux hommes. Alors que cumulé aux autres stigmates (quartier défavorisé et origine ethnique maghrébine), les femmes ont moins de chances d'obtenir un entretien d'embauche que les hommes. Ces résultats vont dans le sens de la théorie de la double peine de Beale (1970), voire de la triple peine de Lindsay (1979). Tout comme les résultats relatifs

[16] En étudiant en profondeur, les auteurs ont pu observer que dans certaines situations, il pouvait tout de même y avoir de la discrimination : par exemple, dans le cas d'un poste en contrat à durée indéterminée, les Français vivant à Sarcelles seront préférés aux Maghrébins vivant également à Sarcelles.

aux quartiers qui soulèvent que les quartiers défavorisés ont des effets significativement discriminant, mais uniquement sur les femmes.

Le point que nous venons de présenter introduit la notion que nous allons aborder dans le chapitre suivant : l'identité et le processus d'identification. En effet, l'intersectionnalité est une théorie qui se centre sur la compréhension de la complexité des identités sociales invisibles. Elle met en lien l'identité et la discrimination, en considérant qu'ils ont des effets conjointement l'un sur l'autre. Nous verrons que le but de nos études est de comprendre en quoi consiste exactement ce lien.

De plus, nous avons pu souligner que cette perspective intersectionnelle s'intéresse particulièrement au genre et à la condition de la femme. L'étude menée par Petit et ses collaborateurs, en 2011, vient appuyer l'intérêt de prendre en compte le genre dans notre contexte résidentiel. Nous ne prendrons pas en considération les conséquences professionnelles du genre couplé au lieu de résidence, mais nous essaierons d'étudier le lien entre le sexe et la fréquentation des lieux. Avant de passer au chapitre suivant, nous allons donc questionner l'existence de la discrimination résidentielle dans une perspective de genre.

4. Discrimination liée au sexe dans l'espace résidentiel et fréquentation genrée

Il semblait pertinent pour terminer ce chapitre d'interroger le rôle du genre dans l'environnement résidentiel. Puisque, dans le point précédent sur l'intersectionnalité, nous avons pu souligner que les femmes étaient très souvent victimes de discrimination, et ce, dans de nombreux contextes. Existe t-il de la discrimination résidentielle par rapport au sexe des individus ? Peut-il, lui aussi, expliquer en partie la perception de discrimination résidentielle ? Nous savons qu'il n'existe pas de ségrégation de l'espace urbain selon le critère de genre, dans le sens où il n'y a pas de quartiers regroupant uniquement ou majoritairement des hommes et d'autres des femmes (Di Méo, 2011). Par contre, nous avons pu voir[17] que les femmes seules avec enfant(s) vont en plus grand nombre se retrouver dans les quartiers prioritaires de la ville. Cependant, peut-on considérer que c'est le sexe qui influence cette direction ou bien est-ce tout simplement le niveau socio-économique ? En effet, les études portant sur les familles monoparentales mettent très souvent l'accent sur la pauvreté de ces ménages (David & Séchet, 2004 ; Di Méo, 2011 ; Le Bourdais & Rose, 1986 ; Séchet, David, & Quintin, 2001).

[17] Dans le chapitre 1, lors de l'état des lieux des quartiers prioritaires.

Il semble donc y avoir un effet, ou du moins une différence, au niveau du genre dans l'espace résidentiel. Coutras (1989) parle de « pratiques spatiales des sexes » (p. 111) ou d'« espace sexué » (p. 113) en référence à ce phénomène. Bard (2004) souligne aujourd'hui la discrétion de cette séparation entre les sexes, difficilement repérable, qui pourrait expliquer sa prise en compte tardive dans les travaux scientifiques. En effet, même si les différences au niveau du genre sont étudiées depuis longtemps (même dans l'espace urbain), il s'avère que depuis que les frontières entre hommes et femmes sont plus floues, cela peut laisser l'impression qu'il n'y a plus de ségrégation sexuée. Ce qui n'est pas le cas comme nous allons le voir ici. Ceci peut également expliquer pourquoi peu de villes en France s'intéressent à cette question et à sa mise en œuvre dans l'aménagement de l'espace[18].

La discrimination liée au sexe est plus largement documentée dans d'autres contextes : professionnel, personnel, familial, politique et institutionnel. Mettant généralement en avant que les femmes en tant que groupe minoritaire sont quasi systématiquement désavantagées dans la comparaison aux hommes. L'espace est un élément supplémentaire rendant compte des rapports de dominance des hommes envers les femmes (Clerval & Le Renard, 2015 ; Jaurand & Séchet, 2015 ; Maruéjouls-Benoit, 2014). A noter que cette spatialisation sexuée est davantage étudiée en géographie qu'en psychologie. Les travaux mettent en avant l'androcentrisme de la ville (Raibaud, 2007), c'est-à-dire une ville en faveur et pour les hommes. Maruéjouls-Benoit (2014) partage ce point de vue. Pour elle, les politiques urbaines renforcent cela en répondant davantage aux besoins de « l'homme actif », en termes « de déplacement domicile/travail et à sa demande de loisirs masculins (stade de foot, boulodrome, skate parc, équipements sportifs en accès libres, etc.) » (p. 60). Elle appuie et explique cette tendance par la relative absence des femmes de la scène politique et décisionnelle. Pour illustrer cela, Nantoscope (2014), observatoire de la ville de Nantes, relève que les postes à responsabilités sont en majorité tenus par des hommes (présidence, trésorerie). Les femmes, dans les exemples donnés des associations de quartiers ou sportives, démontrent qu'elles occupent davantage des postes subordonnés, de secrétariat par exemple. Pour cet observatoire, « les élus et les personnes qui pensent et construisent la ville sont encore majoritairement masculins » (p. 89). D'ailleurs, "femmes" et "invisibilité" sont souvent associés dans la littérature (Di Méo, 2011 ; Maruéjouls-Benoit, 2014 ; Nantoscope, 2014) : pour rendre compte de leur absence des espaces publics, des postes à responsabilités, etc. D'où le fait que l'on considère que les villes sont plus centrées sur les hommes et autour des hommes.

[18] Bordeaux est une ville précurseur à ce sujet grâce en partie aux travaux menés par Di Méo, qui ont participés à la mise en place d'améliorations dans la ville.

Les travaux sur la spatialisation du genre portent ainsi majoritairement sur le rapport que les femmes entretiennent à l'espace, afin de mettre l'accent sur les inégalités dont elles font l'objet. C'est pourquoi les différentes références sur lesquelles nous nous appuyons cherchent à expliquer les différences observées du point de vue des femmes et de leur vécu. Prieur et Dupont (2012) ou Welzer-Lang (2010), pour contrebalancer l'orientation systématiquement féminine des recherches en géographie, sont à l'initiative d'une approche spatiale centrée sur la masculinité. Cette dernière semble évidente, mais elle est pourtant beaucoup moins étudiée sous cet angle. Nous nous y attarderons moins parce que, pour faire suite aux éléments présentés sur l'intersectionnalité, les femmes vivant en quartier défavorisé combinent plusieurs stigmates. Elles sont ainsi des cibles potentiellement plus affectées par la discrimination résidentielle. Lorsque l'on veut rendre compte de la discrimination résidentielle perçue, nous devons nous attacher à étudier les résidents les plus susceptibles de la ressentir.

Bourdieu (1993) parle de « projections spatiales de la différence sociale entre les sexes (à l'église, à l'école, dans les lieux publics et à la maison même) » (p. 251). En effet, historiquement, de nombreux lieux séparaient les hommes des femmes. L'accès étant strictement réservé à l'un des sexes (exemple : des écoles pour filles et d'autres pour les garçons) voire interdit. Perrot (1997) énumère ces lieux qui étaient interdits aux femmes dans la ville jusqu'au XIXe siècle (lieux des marchés financiers, lieux de culture et d'intellectualisation, cours de justice, etc.). On observe toujours aujourd'hui des résidus de ces restrictions. Les interdits ne sont plus aussi marqués mais certains espaces restent à dominance masculine (exemples : espaces militaires, espaces sportifs). Il existe donc dans la ville et les quartiers des espaces masculins, mais également des espaces féminins (Maruéjouls-Benoit, 2014). Ce qui implique dans ces lieux que l'on retrouve majoritairement l'un des sexes. Les terrains de foot ou city-stade, les casernes de pompiers, les skate-parcs sont des lieux à dominance masculine par exemple. Tandis que les instituts de beauté ou espaces dédiés à l'esthétisme corporel, les studios de danse, ou encore les maternités sont surreprésentés par les femmes.

Di Méo (2011, 2012) n'envisage pas la répartition du genre dans l'espace comme celle des classes. Nous avons vu que cette dernière opposait généralement le centre à la périphérie. Tandis que pour le genre cette division n'existe pas. Di Méo (2012) considère qu'il s'applique une distinction intérieur/extérieur : l'intérieur renvoyant à l'espace privée, au domicile, et l'extérieur aux lieux publics (les rues, les places, les parcs, le quartier). Il fait l'hypothèse

(2011) que les espaces intérieurs sont associés aux femmes et les lieux extérieurs aux hommes. Cependant, il nuance ses propos et n'envisage pas d'obtenir des résultats aussi radicaux et séparatifs. En effet, son hypothèse repose sur l'idée que les femmes cumulent plus souvent les charges dues à l'espace privée en sus de leur emploi, que les hommes. De ce fait, elles seraient amenées à être davantage au domicile. Même si aujourd'hui les études portent à dire que le partage de ces charges domestiques et familiales est mieux réparti en sein du ménage, il s'avère que la répartition est encore en défaveur des femmes (Glaude, 1999 ; Maruéjouls-Benoit, 2014). Selon Kokoreff (2003) c'est surtout dans les quartiers prioritaires que ces distinctions public/privé sont aussi visibles. Dans ces quartiers, les hommes s'exposent plus dans les rues et les places du quartier et les femmes restent au domicile. Mais pourquoi est-ce plus marqué dans les quartiers prioritaires ? L'une des explications que l'on peut avancer allant dans ce sens est liée à une plus forte proportion de personnes d'origines ethniques étrangères dans ces quartiers (surtout Maghrébins, Africains subsahariens et Turcs) (Pan Ké Shon & Scodellaro, 2011). Est-ce que les cultures et modes de vie ethniques différents peuvent jouer un rôle dans ce constat ? En effet, prenons l'exemple des Maghrébins. Selon Naceur (2004) « dans les villes arabes les espaces urbains sont encore marqués par une domination masculine [...] aux dépends des espaces féminins » (p. 239). Pour étudier cela plus en profondeur, elle va se centrer sur la ville algérienne de Batna[19]. L'auteure tente ici de comprendre ce qui empêche les femmes d'accéder à certains lieux. Dans son enquête, elle cherche à comparer la fréquentation différentielle des espaces de loisirs et des équipements culturels de la ville entre les hommes et les femmes. Elle met en évidence les inégalités d'usages des espaces publics en défaveur des femmes. Ces dernières sont « contraintes à s'enfermer au sein des habitations pendant leur temps libre » (Naceur, 2004, p. 241), tandis que les hommes occupent ouvertement les places et jardins publics. Ceci semble être d'autant plus marqué dans les villes algériennes modernes qui, comme le relève Naceur, restreignent ou interdisent de plus en plus les espaces accessibles aux femmes, les obligeant à rester dans l'espace privé. Elle rend également compte du sentiment d'insécurité des femmes vis-à-vis de certains lieux, qu'elles s'interdisent par peur, ou par tradition parce que la femme symbolise « l'honneur et l'intégrité de la famille » (Nigaud & Ripoll, 2004, p. 492). Elles se doivent en quelque sorte d'être irréprochables lorsqu'elles sont dans l'espace

[19] Nous nous préservons ici de tirer des conclusions hâtives ou de faire des généralisations abusives sur la base d'un seul exemple. Nous avons conscience que cette ville intérieure algérienne n'est pas représentative de l'ensemble des villes de l'Algérie ou encore du Maghreb. Pour autant, cette étude à l'intérêt de traiter spécifiquement de la problématique que nous cherchons à éclairer. De plus, d'autres études viennent confirmer ce constat séparatiste dans d'autres villes ou pays du Maghreb (Bekkar, 1999 ; Nigaud & Ripoll, 2004 ; Rouag, 2003 ; Rouag, Bonnefoy, Rouag, & Bahri, 2008).

public. Ainsi par transposition de culture, lorsque les Maghrébin(e)s immigrent en France, ils peuvent avoir tendance à reproduire certains aspects de leur mode de vie, dont la division sexuelle de l'espace (Rouag, Bonnefoy, Rouag, & Bahri, 2008). C'est pourquoi nous pouvons retrouver ces tendances à l'exclusion des femmes des espaces publics davantage dans les quartiers prioritaires.

Les femmes semblent ainsi être plus enclines à passer du temps au domicile. Pour autant les femmes ne sont pas totalement absentes du champ de l'espace public. Il y a des lieux qui sont plus largement privilégiés par les femmes : les centres commerciaux, les boutiques et magasins de toutes sortes (Perrot, 1997). Faire les magasins ou du shopping, pour les tâches domestiques ou pour le plaisir, en dehors des centres commerciaux implique d'être dans la rue. Il est vrai que les centres commerciaux et les magasins peuvent être considérés comme des espaces sécurisants, du fait que ce soit des lieux "d'intérieur" et qu'il y ait la présence de vigiles[20]. Les lieux extérieurs sont quant à eux envisagés comme des lieux de passage pour les femmes, contrairement aux hommes qui peuvent être beaucoup plus statiques (exemples : regroupement d'hommes sur une place publique ou en bas d'un immeuble dans les quartiers prioritaires). Ce statisme n'existe pas pour les femmes dans la ville. Premièrement, parce que cette posture représente historiquement celle des prostituées (Nantoscope, 2014). Exemple qui rend compte clairement de la domination masculine sur la féminité. Les rues étaient associées à ce moment là au plaisir masculin (Coutras, 2008). Deuxièmement, parce que les femmes n'auraient pas autant de temps que les hommes à consacrer à de la détente et de l'immobilisme, du fait d'un certain nombre de charges et de contraintes domestiques et familiales, et ce, quels que soient leur statut d'occupation (en activité, au chômage ou au foyer) (Glaude, 1999 ; Maruéjouls-Benoit, 2014).
Par exemple, dans la fréquentation des lieux à Nantes, les femmes fréquentent davantage le centre-ville et les hommes leur quartier (Nantoscope, 2014). Ce qui est peut-être dû à la plus forte densité de magasins dans le centre des villes. Mais également au désir des femmes des quartiers prioritaires de ne plus être visibles par les hommes de leur quartier, afin d'éviter d'être reconnues et jugées pour leurs comportements ou tout simplement pour leur tenue vestimentaire, et de se défaire de l'emprise et de la surveillance masculine (Faure, 2006). Cette préférence fait écho à ce que nous avons énoncé plus haut sur l'opposition spatiale des

[20] Naceur (2004) démontrent également que les femmes algériennes à Batna préfèrent les bazars plutôt que les marchés, puisque ce sont des espaces intérieurs relativement clos qui permettent aux femmes de se sentir plus en sécurité. Les bazars sont donc les lieux que les femmes ont tendance à privilégier, lorsqu'elles sortent de chez elles.

hommes et des femmes, lorsque nous avons soulevé le fait que la distinction ne se faisait pas entre le centre et la périphérie, mais plutôt entre l'intérieur et l'extérieur ou le privé et le public. Nous relevons donc ici que la segmentation de l'espace est plus complexe que ce que les auteurs semblent le dire.

Les études qui portent sur le sujet avancent deux explications des rapports aux lieux différenciés entre les hommes et les femmes : les charges domestiques et parentales, autrement dit l'actualisation des stéréotypes de genre, et l'insécurité perçue amenant les femmes, par exemple, à éviter certains lieux. Premièrement, il semble y avoir une certaine persistance de rôles archaïques associés aux hommes et aux femmes. La femme « sédentaire et conservatrice » (Perrot, 1997, p. 160) devant garder le domicile et s'occuper des tâches ménagères et l'homme « nomade, aventurier, guerrier et chasseur » (*cf. supra*, p. 160), qui part explorer les lieux environnants pour rapporter le repas et faire vivre sa famille. Aujourd'hui, la littérature démontre tout de même que les rapports ne sont plus aussi binaires et cloisonnés, mais beaucoup plus complexes, du fait que les rôles des femmes, et *a fortiori* des hommes, ont changés (Coutras, 1989, 2008). Ils impliquent donc des pratiques de la ville plus diversifiées. Les femmes sont beaucoup plus admises dans les espaces publics et de ce fait moins « invisibles ».

Deuxièmement, cette question de l'invisibilité reste ambivalente. Dans un sens, les femmes sont plus présentes dans l'espace urbain public, mais en même temps beaucoup de lieux sont encore laissés de côté par les femmes. Par exemple, les femmes maghrébines vivant en quartier prioritaire ne se rendent que très peu, voire pas du tout, dans les bars, puisque ce sont des espaces dans lesquels il n'est pas accepté et acceptable qu'elles se retrouvent (Nigaud & Ripoll, 2004). Di Méo (2011, 2012) parle de « murs invisibles » pour rendre compte des lieux éviter par les femmes, ou qui leurs sont interdits[21]. Cette invisibilité des femmes ou des filles s'observe davantage dans les quartiers prioritaires (Faure, 2006 ; Nantoscope, 2014). Nantoscope relève qu'elles font état d'un niveau d'insécurité ressenti plus important que les hommes. Lieber (2008) parle de « peur sexuée » (p. 230), reflétant le fait que les femmes vont préférer ne pas sortir le soir dans les espaces publics, d'autant plus si elles sont seules. Face à ces peurs les femmes mettent en place des stratégies ou des pratiques pour se protéger ou du moins se rassurer (exemples : marcher dans la lumière le soir, éviter certains endroits qui

[21] Aucun lieu n'est strictement interdit aux femmes en France (mise à part quelques exceptions, par exemple, certaines mosquées), du moins légalement. Nous entendons plutôt par l'utilisation que nous faisons de ce terme l'interdit moral ou symbolique, non punis par la loi, mais largement désapprouvé par les autres.

craignent plus, être à plusieurs, avoir en tête des techniques ou objets d'autodéfense, etc.). Cependant, l'une des stratégies majoritairement utilisée est « l'auto-isolement » (*self-isolation*, Gordon & Riger, 1989, p. 113). Ce qui implique que les femmes préfèrent rester chez elles – ou en tout cas elles se l'imposent – plutôt que d'aller fréquenter la rue et les espaces publics. 42 % des femmes que ces chercheuses ont interrogées utilisent cette stratégie tout le temps, la plupart du temps, ou assez souvent, contre seulement 10 % des hommes.
Dans les deux cas que nous venons de présenter, nous revenons toujours au fait que les femmes ont plus tendance à être au domicile que les hommes, quelle qu'en soit la raison.

La façon dont les personnes fréquentent les lieux et leurs préférences illustrent nos propos. Les différences selon le sexe sont assez flagrantes et d'autant plus fortes dans les quartiers prioritaires. Tout d'abord, nous allons rendre compte des usages des adolescent(e)s dans les quartiers prioritaires. L'absence de mixité relevée entre garçons et filles est en partie due à la « culture des rues » (Lepoutre, 1997, p. 22) de ces quartiers. Dans l'observation qu'il fait des grands ensembles Lepoutre (1997) souligne la forte présence des jeunes garçons dans les rues, en bas des immeubles, sur les espaces verts ou bitumés du quartier. Le type de population majoritairement retrouvé dans les espaces publics de ces quartiers sont les jeunes garçons entre 10 et 16 ans, c'est-à-dire en préadolescence et adolescence. C'est à cet âge là que les différences sexuées sont les plus marquées. Faure (2006) parle de « rapports clivés des filles et des garçons d'origine populaire » (p. 106). Avant cet âge les garçons ne sont pas dans les rues, c'est seulement lorsqu'ils sont amenés à entrer au collège qu'ils vont côtoyer davantage les espaces publics. Après cet âge, Lepoutre (1997) remarque que les garçons, lors du passage à l'âge adulte, traînent beaucoup moins en bas des immeubles, ils vont en général aller explorer des lieux plus éloignés du quartier restreint. Les filles, quant à elles, s'approprient l'espace domestique, ou d'autres environnements sociaux extérieurs au quartier prioritaire (comme le centre-ville par exemple) (Faure, 2006). Ces comportements sont les prémisses de ceux qui seront observés également à l'âge adulte. Les filles tout comme les femmes évitent certains lieux qui leur semblent interdits ou dangereux, ou simplement sous occupation masculine. Elles vont préférer s'éloigner du quartier pour ne pas avoir affaire aux garçons (Faure, 2006). Contrairement aux filles, les garçons restent très cantonnés à leur quartier. Si l'on s'était intéressé à cette tranche d'âge, nous aurions pu étudier l'attachement différentiel des sexes en fonction du quartier (Lepoutre, 1997). Mais du fait d'une modification des lieux fréquentés entre l'adolescence et l'âge adulte, nous ne pouvons plus envisager cette hypothèse.

Ce que nous devons retenir des quartiers prioritaires, et qui ressort dans la plupart des études qui traitent de ce sujet, c'est l'aspect de socialisation important pour les résidents. Comme nous venons de le présenter, les quartiers prioritaires sont des quartiers animés, vivants, avec des habitants qui se côtoient et qui se connaissent. La fréquentation et l'utilisation de l'espace correspondent donc à des logiques de socialisation. Mais qu'en est-il des quartiers plus aisés ? Mettent-ils également en avant cette socialisation dans leurs quartiers ? Nous tenterons d'apporter des réponses à ces questions, dans les études que nous avons menées dans le cadre de cette thèse, en comparant les résidents des quartiers aisés et prioritaires.

De manière générale, les usages des adultes diffèrent de ceux des adolescents du fait des charges domestiques, administratives, professionnelles et parentales qu'ils ont à supporter. Ils ont donc globalement beaucoup moins de temps libre que ces jeunes. Maruéjouls-Benoit (2014) les nomme « temps contraints » (p. 61). Pour cette auteure, les femmes ont plus de *temps contraints* que les hommes. Elles ont de ce fait moins de temps pour leurs loisirs, parce qu'elles ont leurs enfants à aller chercher à l'école ou à la crèche, à les emmener à leurs propres activités, à faire les courses, etc. Ces *temps contraints* les amènent à être très mobiles dans la ville, mais il s'agit de déplacements de courte durée. Les hommes quant à eux investissent la plus grande partie de leur temps à leur emploi professionnel. En dehors de ce temps, les auteurs mettent en avant qu'ils ont plus de temps disponibles en dehors du foyer. Ils vont avoir tendance à s'impliquer davantage dans des activités de loisirs, sportives, ou associatives (Nantoscope, 2014). Prouteau & Wolff (2004) dans leur étude distinguent les associations dans lesquels s'engagent les hommes et les femmes. Pour eux, il y a une réelle disparité entre les différents domaines investis selon le genre. Les hommes s'engagent préférentiellement dans le sport, les loisirs, la culture, ou encore dans la défense des droits, et dans des partis politiques. Le bénévolat des hommes est très excentré du domicile et des activités qui s'y rattachent. Ils vont plutôt s'impliquer à l'extérieur et dans des domaines tournés vers le professionnel. Les femmes sont quant à elles plus investies dans les domaines éducatif, humanitaire, caritatif, d'action sociale, ou religieux. Selon les auteurs, leur bénévolat renvoie davantage aux activités domestiques et familiales, ce qui renforce les stéréotypes de genre.

Pour en revenir plus spécifiquement aux quartiers prioritaires, nous avons pu voir dans le premier chapitre, qu'ils regroupaient beaucoup de personnes au chômage. Est-ce que cela peut impliquer que ces personnes ont plus de temps pour être présentes dans leur quartier et ainsi fréquenter les espaces publics ? Le constat allant dans ce sens, et qui est spécifique aux

quartiers prioritaires, nous l'avons mentionné plus haut, c'est l'occupation des espaces publics par les jeunes hommes. Cette occupation a des conséquences sur les comportements des femmes dans leur quartier. Les jeunes hommes se comportent comme si les espaces du quartier leur appartenaient. Les femmes de ces quartiers mettent donc en place des stratégies d'évitement de certains espaces du fait de cette occupation masculine physique et symbolique. Généralement, les femmes que l'on retrouve à l'extérieur sont des personnes âgées, des assistantes maternelles ou des mères avec de jeunes enfants, qui se rendent au parc ou à l'air de jeux (Maruéjouls-Benoit, 2014).

Deux enquêtes de terrain ont été menées dans la ville de Nantes sur l'utilisation différenciée des espaces publics en fonction du genre (Nantoscope, 2014). Les résultats illustrent tout à fait ce que nous venons de développer. L'une des études a été réalisée par la direction enfance jeunesse de la ville de Nantes en 2005 dans le quartier Nantes Nord. La seconde enquête a été réalisée en 2013 par Lelou[22], suite à une demande de la mission santé publique.

Si nous revenons à la première étude, les données recueillies mettent en avant que les filles se sentent plus en insécurité dans leur quartier que les garçons (avec respectivement 20 % contre 6 %). La stratégie principale qu'elles mettent en place à Nantes Nord consiste donc à s'éloigner de leur quartier, pour aller vers le centre-ville. Ceci vient confirmer les résultats des travaux sur les autres villes précédemment présentés et appuyer l'existence de ce phénomène à Nantes.

La deuxième enquête porte sur des jeunes de 8 à 17 ans du quartier Bellevue. Comme beaucoup d'études sur la spatialisation du genre, les personnes interrogées sont des jeunes, parce qu'en général c'est l'âge auquel les différences de genre sont les plus importantes (Faure, 2006 ; Kebabza & Welzer-Lang, 2003 ; Maruéjouls-Benoit, 2014 ; Raibaud, 2007). Les résultats recueillis par Lelou (2013) vont dans le même sens que ceux que nous avons cités ci-dessus. Les filles cherchent à se rendre invisibles dans l'espace public, puisqu'il est sous contrôle et domination des garçons. Lorsqu'elles se regroupent entre elles, soit elles le font à l'intérieur : dans la sphère privée ; soit à l'extérieur mais dans des endroits qui ne sont pas investis par les garçons, en général plus reculés et masqués. L'auteure ajoute cependant l'idée que les stéréotypes de genre sont renforcés par la sphère familiale. Les parents dans leur mode d'éducation ne vont pas traiter leurs enfants sur un pied d'égalité selon qu'il s'agit d'une fille ou d'un garçon. Ils vont transmettre, à leurs filles, leurs peurs vis-à-vis d'un

[22] Pour en savoir plus : https://www.emulsion-photos.com/penser-l-égalitée/filles-et-garçons-dans-l-espace-public/

environnement hostile aux filles. Ainsi, elles intériorisent le danger associé à l'espace public et cela aboutit aux comportements que l'on a développés plus haut lorsqu'elles deviennent femmes.

La discrimination sexuée dans l'espace résidentielle s'observe par le nombre moins important de structures ou espaces à destination des femmes (en comparaison aux hommes), qui sont offerts par la ville. Ensuite, les rapports de genre historiques ont toujours une influence sur la façon dont les hommes et les femmes se comportent dans l'espace urbain. Pour Coutras (1989), « les interactions existant dans ce champ précis entre espaces vécu et sexué sont un des termes de l'inégal rapport des sexes à l'espace dans les pratiques quotidiennes » (p. 113).

Ainsi, d'une certaine manière, nous pouvons parler de ségrégation spatiale sexuée. Dans le sens où les hommes et les femmes vont vouloir se regrouper et se retrouver entre eux. De façon synthétique, les hommes s'approprient les rues, les parcs, les places publiques ou les entrées d'immeubles dans les quartiers prioritaires. Les femmes, elles, sont généralement plus en intérieur ou lorsqu'elles sont dans la rue, elles favorisent les espaces non occupés par les hommes, pour se protéger.

Conclusion du chapitre 2

Pour conclure ce chapitre, nous faisons référence à une citation de Brun (1994) : « le groupe qui prétend se protéger de l'autre redoute peut-être avant tout de perdre sa propre identité » (p. 25). N'est-ce pas dans un souci de protectionnisme que les différents groupes sociaux sont amenés à se discriminer ? Le but étant de préserver leur identité, leur particularité, et leur spécificité. Le recours à la discrimination peut être dû au désir des groupes sociaux de se distinguer favorablement des exogroupes (Bourhis, Gagnon, & Moïse, 1999). En effet, nous allons voir que chaque groupe, selon la théorie de l'identité sociale de Tajfel (1974), cherche à se distinguer positivement des autres groupes, quitte à discriminer les autres juste parce qu'ils appartiennent à un exogroupe.

Ce qui nous amène, dans notre contexte résidentiel, à nous demander si pour vivre heureux, il n'est pas préférable de vivre séparés (en référence à la maxime « pour vivre heureux, vivons ségrégués ? » (Simon, 1995, p. 31)). Pour autant, peut-on être heureux de vivre dans un quartier stigmatisé, défavorisé, et détérioré ? Qu'en est-il des personnes qui vivent dans les quartiers prioritaires ? Sont-elles vouées au mal-être ? La théorie de l'identité sociale va nous permettre de comprendre comment ces personnes tentent de se créer une identité forte vis-à-vis de leur lieu de résidence défavorisé.

PARTIE 1 :
APPROCHE THÉORIQUE

Chapitre 3 : L'identification socio-spatiale au quartier résidentiel ..... p. 84

1. Introduction de la notion d'identité en lien avec l'environnement résidentiel ..... p. 84
2. L'identité sociale ..... p. 85
3. De l'identité de lieu à l'identité socio-spatiale ..... p. 97
4. Le processus d'identification socio-spatiale ..... p. 105
5. L'attachement au lieu ..... p. 112

Chapitre 3 : L'identification socio-spatiale au quartier résidentiel

1. Introduction de la notion d'identité en lien avec l'environnement résidentiel

Nous faisons le choix de traiter la notion d'identité, et plus précisément d'identité sociale, puisqu'elle va nous permettre de faire le lien avec la discrimination. Tajfel, Billig, Bundy, & Flament, (1971) cherchent à démontrer dans leurs travaux les conditions minimales conduisant à distinguer deux groupes, et a fortiori à discriminer autrui. L'identité sociale va également permettre de comprendre les relations sociales qui se jouent dans l'environnement résidentiel et la façon dont une personne s'approprie son lieu d'habitation.

Le lieu de résidence fait parti des caractéristiques permettant de définir l'identité d'une personne (Marc, 2005), tout comme le genre, la nationalité, les origines, la profession, l'âge, la taille, etc. Même s'il peut y avoir des fluctuations (changement d'adresse, de profession), l'identité se construit et se reconstruit tout au long de la vie. Les géographes s'accordent également à dire qu'il y a bien un rapport entre identité et territoire, puisqu'ils envisagent le territoire « comme support identitaire ou comme producteur d'identité » (Guérin-Pace & Guermond, 2006, p. 289). L'environnement exerce ainsi une influence sur l'individu. Les expériences qu'il va vivre dans son environnement résidentiel sont porteuses de sens et vont l'amener à se sentir chez lui. Cette sensation familière associée au domicile et au quartier va contribuer à ce qu'il se sente en sécurité. Il peut ainsi aller explorer les autres espaces qu'offre la ville plus sereinement, puisqu'il a le sentiment d'avoir davantage de contrôle sur les évènements qui peuvent arriver (Moser, 2009). Cette relation homme-environnement montre à quel point l'individu peut être attaché à son environnement. En effet, lorsqu'une personne, un groupe ou une famille choisit un lieu où s'installer, elle a besoin d'être en accord avec l'environnement choisi. Ne perdons pas de vue cependant que le choix n'est pas laissé à tout le monde. Ce qui nous amène à nous demander si les personnes vivant dans des quartiers prioritaires entretiennent, elles aussi, des relations privilégiées avec leur environnement alors qu'il leur a été imposé. En d'autres termes, nous allons tenter de savoir quel type de relation ou d'identification ces personnes entretiennent avec leur environnement. Pour ce faire, nous allons commencer par définir les concepts d'identité, d'identification socio-spatiale, et d'attachement qui sont au cœur de ce chapitre. Le but étant également de comprendre comment ces processus sont liés à la discrimination résidentielle perçue : sont-ils à la base de l'émergence de la discrimination ou peuvent-ils contribuer à protéger l'individu des effets négatifs de la perception de discrimination ?

2. L'identité sociale

2.1. Théories ayant conduit à l'émergence de la théorie de l'identité sociale

La théorie de l'identité sociale est une théorie issue du champ d'étude des relations intergroupes. Elle s'inscrit à la suite des travaux cherchant à expliquer les conflits intergroupes. Dans ces travaux nous retrouvons principalement la théorie de la personnalité autoritaire (Adorno, Frenkel-Brunswik, Levinson, & Sanford, 1950), du bouc émissaire, des conflits réels (Sherif, 1966) et de l'identité sociale (Tajfel, 1978 ; Tajfel & Turner, 1986). Revenons rapidement sur ces différentes théories afin de comprendre le cheminement qui a conduit Tajfel à élaborer la théorie de l'identité sociale (TIS).

Adorno (2007) et la théorie de la personnalité autoritaire qu'il développe s'inspire de la psychanalyse. Cette théorie fait suite à la seconde guerre mondiale et s'intéresse au fascisme et plus précisément aux personnes « potentiellement fascistes » (p. 7) qui font preuve d'antisémitisme. Adorno et ses collaborateurs cherchent à rendre compte des préjugés antisémites et anti-minorités en se centrant sur l'étude de la personnalité. Leur explication pour rendre compte des rapports conflictuels entre les groupes sociaux repose sur des processus psychologiques individuels. Dans ces travaux, Adorno utilise deux méthodologies principales : le questionnaire et l'entretien. Il va créer un questionnaire avec des échelles mesurant : le fascisme (F) dans un premier temps, pour rendre compte de la tendance anti-démocratique et autoritaire des participants ; puis enrichi par l'antisémitisme (A-S), l'ethnocentrisme (E) et le conservatisme politico-économique (CPE) ; qu'il va faire passer auprès de 2099 participants toutes catégories sociales confondues. Ces différentes mesures aboutissent à la mise en évidence que le fascisme touche toutes les strates sociales sans distinction et que les personnes hautement ethnocentriques ont des attitudes négatives et manifestent de l'hostilité envers les minorités ou exogroupes dominés. Pour compléter ces premiers résultats, les chercheurs associés à Adorno mènent des entretiens cliniques auprès des individus qui ont obtenu un haut niveau d'ethnocentrisme (ceux qui les intéressent) et à l'inverse ceux qui ont obtenu un bas niveau (pour comparaison). De ces différentes méthodologies, ils arrivent à faire émerger un profil de personnalité autoritaire. Il s'agirait d'individus ethnocentriques, conformistes, présentant une rigidité morale importante, une discipline sévère et stricte, et une certaine force, qui proviendrait de leur rapport particulier à la figure d'autorité paternelle (admiration d'une « force brutale » (Adorno, 2007, p. 398) et rejetant les minorités parce qu'ils considèrent qu'ils sont inférieurs à eux.

Ainsi, du point de vue d'Adorno, la discrimination subie serait la conséquence d'un dysfonctionnement au niveau individuel. Il serait spécifiquement lié à une structure de personnalité autoritaire, issue du vécu dans un environnement familial autoritaire, répressif et agressif, qui serait lui-même reproduit à l'âge adulte en direction des minorités.

La théorie du bouc émissaire est relativement liée à la précédente puisqu'elle repose sur l'approche dynamique de la frustration-agression (il y aurait dans la personnalité autoritaire une tendance sadique à vouloir se défouler sur les personnes auxquelles l'individu ne s'identifie pas, généralement les minorités et les groupes externes (Adorno, 2007)). L'agression découlerait de la frustration d'un individu, c'est-à-dire de son impossibilité d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixé (Dollard, Miller, Doob, Mowrer, & Sears, 1939). Les tensions, agressions et conflits que cela va générer peuvent se répercuter sur une autre personne (le bouc émissaire) que la source de la frustration, lorsque la décharge n'est pas possible sur cette dernière directement. Le bouc émissaire est donc la personne qui va subir les comportements agressifs, alors qu'elle n'est aucunement responsable de la frustration de son agresseur. Cette théorie suppose qu'il y ait systématiquement une frustration avant agression, ce que ne défendent pas tous les auteurs (Berkowitz, 1989 ; Morlan, 1949 ; Sargent, 1948). Sargent (1948) par exemple considère que la frustration génère une émotion, mais que cette émotion n'est pas obligatoirement de la colère qui se transformera en agression. Berkowitz (1989), quant à lui, considère que l'agression n'est pas obligatoirement liée à la frustration. Il peut tout à fait y avoir des actes agressifs commis sur autrui sans pour autant qu'il y ait de frustration préalable. Il donne l'exemple de situations où l'agression est infligée dans le but d'obtenir un avantage et non pas de réduire une blessure (exemple : en temps de guerre, les décisions politiques ne proviennent pas d'une frustration). Ndobo (2010) met également en évidence que cette théorie n'est pas suffisante pour expliquer comment la frustration individuelle peut conduire à de la discrimination envers un groupe, et non plus seulement à l'encontre d'une personne seule.

Ces deux dernières théories s'inscrivent dans une perspective explicative individuelle, tandis que celle de Sherif (1966) et celle initiée par Tajfel dans les années 1970 se situent dans une perspective intergroupe. Dans cette dernière perspective, on développe l'idée que le conflit dépend de l'appartenance à différents groupes sociaux, et que ces appartenances influencent les interactions entre les groupes. Ainsi, ils remettent en cause le caractère réducteur des explications individuelles.

La théorie des conflits réels de Sherif (1966 ; voir également Sherif & Sherif, 1979) envisage les relations intergroupes sous l'angle de la compétitivité ou de la coopération.

La coopération s'applique davantage pour les relations qui ont lieu au sein d'un même groupe alors que la compétition s'applique dans les relations intergroupes. C'est dans le cadre de la compétition que le conflit émerge entre les groupes. Cependant, contrairement à la théorie précédente, la frustration et la présence d'un bouc émissaire ne sont pas nécessaires. Pour illustrer ces propos, Sherif et ses collaborateurs mettent en œuvre trois expérimentations pour étudier la formation de petits groupes et les conflits intergroupes (Sherif & Sherif, 1953 ; Sherif, White, & Harvey, 1955 ; Sherif, Harvey, White, Hood, & Sherif, 1961). Ces expériences se déroulent auprès d'adolescents dans le cadre de camps de vacances. Lors de la formation spontanée des groupes, dans les deux premières expériences[23], les chercheurs ont constaté qu'il s'opérait une distinction endogroupe/exogroupe. Cependant, dans un premier temps, ils n'ont pas observé d'hostilité envers l'exogroupe. Ensuite, lorsqu'ils étaient confrontés les uns aux autres dans des activités de compétition, un biais de favoritisme endogroupe ressortait immédiatement face à l'exogroupe. Les auteurs se sont intéressés de savoir quelles étaient les conditions nécessaires pour qu'un conflit intergroupe émerge. Ils ont relevé de l'hostilité lorsque l'objectif final ne pouvait être atteint que par un groupe (obtention d'une ressource limitée). De plus, ils ont observé que l'hostilité intergroupe créait une distance sociale entre les groupes plus importante et qu'elle renforçait la solidarité intragroupe. En effet, la compétition ne peut exister que parce que les individus ont le sentiment d'appartenir au groupe et qu'ils se sont identifiés à ce groupe. Sans ces processus, ils n'auraient pas de raison d'être hostiles envers les membres de l'exogroupe. Selon cette théorie, le phénomène de discrimination apparaît ainsi à la suite de situations de compétition mettant en conflit des groupes sociaux cherchant à s'approprier des ressources limitées. L'identification aux groupes peut ici être vue comme une cause de l'émergence de discrimination. Autrement dit, est-ce que ce n'est pas le fait de s'identifier à un groupe particulier qui va engendrer des hostilités envers l'exogroupe ?

Sherif et ses collaborateurs se donnent pour objectif de réduire les sentiments hostiles entre les groupes avant qu'ils quittent le camp, en mettant en place des processus de coopération intergroupes : contacts intergroupes, intégration d'un nouveau groupe (perçu comme ennemi commun), et réalisation d'une série de buts supra-ordonnés (Sherif & Sherif, 1953 ; Sherif et al., 1961). Dans la troisième expérience, ils introduisent l'idée du but supra-ordonné nécessitant la collaboration de l'ensemble des participants, quel que soit leur précédent

[23] Dans la troisième expérience de 1954 (Sherif et al., 1961), lors de la formation des intra-groupes les chercheurs n'ont pas laissé le temps aux participants de faire des choix interpersonnels spontanés, ils ont été directement séparés arbitrairement en deux groupes.

groupe d'appartenance, afin de réussir. Il s'agit de la méthode la plus efficace pour réduire les tensions intergroupes, mais à condition qu'elle soit reproduite un certain nombre de fois. La réalisation d'une seule activité de type supra-ordonné ne suffit pas à annuler les effets des conflits, par contre une accumulation d'activités de ce type conduit les membres des différents groupes à ré-envisager leurs préférences et rejets amicaux. La coopération ici n'est donc plus seulement vue comme un processus spécifiquement intragroupe, elle peut aussi réduire les conflits lorsqu'il est appliqué aux relations intergroupes.

Toujours dans une perspective explicative intergroupe, Tajfel considère que les individus et groupes n'ont pas nécessairement besoin d'une raison matérielle, comme l'appropriation d'une ressource rare, pour être en conflit. Il va donc élaborer la TIS en référence à toutes ces théories, en s'appuyant sur les manques mais également sur leurs points forts.

2.2. Théorie de l'identité sociale (TIS) de Tajfel

Par le biais de la théorie de l'identité sociale, Tajfel (1974) tente d'expliquer les causes des préjugés et discriminations. Il met en avant que la simple catégorisation des individus dans le but de se distinguer conduit aux préjugés et aux discriminations. Il n'est pas nécessaire d'avoir un vécu particulier dans l'enfance ou d'être en compétition avec un autre groupe pour qu'émergent ces comportements. L'identité telle qu'elle est envisagée aujourd'hui permet de définir un individu dans ses appartenances et spécificités. L'identité permet de reconnaître une personne en particulier et de la différencier des autres. Dans la perspective intergroupe, l'un des enjeux principaux pour un groupe va être de faire valoir son identité sociale et de se dissocier positivement des exogroupes. Autrement dit, les groupes cherchent tous à avoir une identité positive et distincte des autres. Ceci résulte de la comparaison aux autres groupes et crée en conséquence des préjugés et de la discrimination.

Nous l'avons dit, dans cette perspective il faut envisager l'individu non plus dans son unicité mais dans un groupe. Le groupe correspond à un rassemblement de personnes autour d'une caractéristique commune, leur permettant de faire partie d'une même catégorie sociale. Cette appartenance revêt une certaine valeur émotionnelle pour ses membres et un attachement (Tajfel & Turner, 1986). Ainsi, une personne, en décidant d'appartenir à un groupe, s'approprie les valeurs véhiculées par celui-ci et les intègre à son concept de soi. Le concept de groupe est très associé à celui de catégorisation sociale, puisque l'individu en

faisant le choix d'intégrer un groupe plutôt qu'un autre se catégorise et dessine une séparation symbolique avec les autres groupes. Tout en sachant qu'une même personne appartient à plusieurs groupes et donc à plusieurs catégories sociales en même temps (*cf.* approche intersectionnelle, voir chapitre précédent). La catégorisation sociale est un « processus socio-cognitif par lequel l'individu découpe et organise les différents ensembles sociaux en les classant dans des catégories qui vont accentuer les différences perçues entre lui et d'autres groupes. » (Fischer, 2010, p. 137). C'est-à-dire qu'une personne va s'auto-catégoriser, mais elle va également catégoriser l'environnement social qui l'entoure. Ainsi, le principe de catégorisation sociale amène les individus à se différencier uniquement sur la base de leur appartenance à un groupe (Tajfel et al., 1971). Ce dernier point relève du paradigme des groupes minimaux, sur lequel Tajfel et ses collaborateurs ont travaillé (1971). Ils ont cherché à établir les conditions minimales amenant les groupes à se discriminer. Pour ce faire, ils ont éliminé tous les facteurs connus jusque là comme étant à la cause des discriminations et ils ont cherché à recréer les conditions les plus pures afin de déterminer à partir de quel facteur causal la discrimination intergroupe pouvait apparaître. Parce qu'en référence aux travaux de Sherif (*cf. supra*), des auteurs, comme Billig (1976, cité par Bourhis et al., 1999) se sont rendus compte que des perceptions négatives vis-à-vis de l'exogroupe étaient apparues avant même que les groupes soient mis en compétition (exemple : inscription de messages anti-exogroupes dans les toilettes). Ce qui démontre que la compétition n'est pas la condition minimale. Des chercheurs se sont donc demandés si la création de groupes arbitraires était suffisante pour faire apparaître des comportements discriminatoires (Rabbie & Horwitz, 1969). Ces derniers ont divisé leurs 112 participants en deux groupes (les *bleus* et les *verts*) et ont recueilli dans un premier temps des résultats ne mettant pas en avant une évaluation plus favorable pour l'endogroupe que pour l'exogroupe. Ces résultats ne leur permettent pas de considérer que la répartition au hasard des participants dans les groupes est suffisante pour faire émerger de la discrimination intergroupe. Cependant, Tajfel et ses collaborateurs (1971) ont repéré que Rabbie et Horwitz avaient introduit un autre critère dans les conditions expérimentales, par rapport à la condition contrôle, qui a permis de faire apparaître de la différenciation intergroupe : il s'agit de l'*interdependence of fate* (interdépendance du destin), qui se traduit par un lancé de pièce récompensant au hasard un groupe et privant en même temps l'autre groupe de la récompense. Ils ont critiqué cet aspect, car selon eux la condition contrôle correspond simplement au fait de demander à des inconnus d'évaluer d'autres personnes qu'ils viennent de rencontrer juste par rapport au fait qu'ils ne sont pas assis à la même table (Tajfel et al., 1971). Les résultats des trois conditions expérimentales

(récompense-privation due au hasard, due au choix arbitraire de l'expérimentateur ou due au choix de l'un des groupes) révèlent un biais significatif en faveur de l'endogroupe. Ces résultats démontrent qu'il est nécessaire que les personnes se sentent appartenir au groupe pour qu'il y ait différenciation sociale. Mais ceci fait logiquement écho à la définition du groupe que nous avons donnée plus haut. Tajfel, Billig, Bundy et Flament (1971), dans leur étude, vont chercher à vérifier ces résultats et à aller plus loin. Ils vont tenter d'établir qu'une catégorisation sociale arbitraire est une condition suffisante pour générer de la discrimination. Pour autant les personnes doivent se sentir membres d'un groupe. Pour ce faire, ils ont réalisé deux expériences (1971). Dans ces dernières, la tâche des participants consistait à répartir des sommes d'argent pour récompenser ou pénaliser les membres de l'endogroupe et de l'exogroupe, à partir de matrices élaborées par les expérimentateurs. La principale différence entre les deux expériences était la tâche conduisant à la création des groupes. Dans la première, les groupes étaient constitués au hasard, mais les sujets pensaient que la répartition dépendait de leur réussite ou non à une tâche perceptive de dénombrement de points. Dans la seconde expérience, les participants étaient également répartis au hasard entre deux groupes, mais il leur était dit que la répartition dépendait de leur préférence esthétique exprimée préalablement entre deux peintres : Klee et Kandinsky. Dans les deux cas, les participants provenaient d'une même école en banlieue de Bristol. Les groupes ont été construits pour les besoins de l'expérience, ils ne reposaient donc pas sur des affinités interpersonnelles préexistantes. De plus, il était important pour les chercheurs de créer les conditions les plus minimales possibles, donc pour éviter tout effet de ce genre, les participants n'avaient aucune interaction sociale entre eux, que ce soit avec les autres membres de leur groupe ou avec les membres de l'exogroupe. Autrement dit, l'expérience s'est déroulée de manière individuelle et anonyme pour chaque sujet. Ainsi, il ne pouvait y avoir de conflit d'intérêt ou l'émergence d'une compétition entre les membres des différents groupes. D'autant plus que les gains attribués n'étaient pas pour les participants personnellement. On parle donc de groupes « minimaux » car ils sont exclusivement cognitifs. Les participants avaient différentes possibilités pour attribuer les récompenses. Bourhis et ses collaborateurs (1999) repèrent cinq stratégies différentes dans les études sur le paradigme des groupes minimaux : la *parité,* correspond à une distribution identique pour le membre de l'endogroupe et pour celui de l'exogroupe ; le *profit maximum pro-endogroupe*, dans ce cas, le but est d'octroyer à l'endogroupe l'avantage maximum, indépendamment de ce que peut recevoir l'exogroupe ; la *différenciation maximale*, dans cette situation, le participant cherche à instaurer l'écart le plus important entre l'endogroupe et l'exogroupe, tout en favorisant l'endogroupe ; le *profit*

conjoint maximum, consiste à attribuer le plus d'avantages aux deux groupes simultanément ; et le *favoritisme pro-exogroupe*, ici le participant va favoriser l'exogroupe dans la distribution, au détriment de l'endogroupe. Sachant que le profit maximum pro-endogroupe et la différenciation maximale se regroupent sous le favoritisme pro-endogroupe. La catégorisation arbitraire crée ainsi la condition minimale à partir de laquelle la discrimination peut avoir lieu entre deux groupes. Nous pouvons ajouter que parmi les stratégies visant à favoriser l'endogroupe, la différenciation maximale illustre le mieux la discrimination, puisque en choisissant cette stratégie les participants préfèrent creuser l'écart entre les groupes, quitte à empêcher l'endogroupe d'atteindre le profit maximum en jeu. Le but étant donc d'accentuer les différences entre les groupes. Ainsi, Tajfel et al. (1971) attestent que le biais pro-endogroupe correspond non plus seulement à des perceptions négatives, comme le pensaient Rabbie et Horwitz (1969), mais également à des comportements volontairement discriminants vis-à-vis de l'exogroupe.

Cependant, il est reproché à ce paradigme de ne pas être en mesure d'expliquer pourquoi les individus ont plus tendance à recourir à la différenciation maximale plutôt qu'au profit maximum pro-endogroupe. En effet, la première stratégie conduit généralement l'endogroupe à ne pas percevoir les meilleurs avantages ou ressources. Pourquoi préfèrent-ils pénaliser leur groupe ? Est-ce pour s'assurer de l'avantage de leur groupe sur l'exogroupe ? Accentuer les différences vis-à-vis d'un exogroupe est aussi une manière de protéger l'endogroupe et son identité propre. Nous sommes ici dans une explication motivationnelle.

Ces différentes idées vont amener Tajfel (1978) à élaborer la théorie de l'identité sociale. A partir de l'ensemble de ces travaux antérieurs, l'un des buts est de déterminer le lien qui existe entre l'identité et la discrimination. Le processus de catégorisation sociale que nous venons de développer plus haut permet à un individu de se définir comme membre d'un groupe spécifique du fait des traits et des valeurs qu'il peut partager avec ce dernier (autrement dit, ses similarités). La mise en évidence de différences avec un exogroupe vient également renforcer le sentiment d'appartenance à son groupe. L'expérience menée par Tajfel et Wilkes (1963) illustre la façon dont les informations sont traitées. Selon leur hypothèse, les objets appartenant à la même catégorie (groupement A par exemple) sont considérés comme se ressemblant davantage, alors que pour les objets appartenant à des catégories différentes (classe A *versus* classe B), les différences sont accentuées. Par transposition au contexte sociale, nous avons les processus d'assimilation intragroupe et de différenciation intergroupe. Cependant, les chercheurs n'ont pas réussi à démontrer par leur expérience le phénomène d'assimilation. Badea et Deschamps (2009) se sont intéressés à cette question et ont mené

deux études pour tenter d'expliquer la perception d'homogénéité intragroupe et sa dépendance au statut social du groupe. Ils ont donc fait varier le statut social de leurs groupes : les groupes minimaux étaient au préalable "équivalents", puis les expérimentateurs ont introduit une asymétrie rendant l'un « dominant » et l'autre « dominé ». Les résultats qu'ils ont obtenus, comparant la perception d'homogénéité intragroupe avant et après le changement de statut, mettent en évidence que les membres du groupe « dominé » (et seulement eux) se perçoivent comme plus similaires entre eux après le changement de leur statut. De plus, les différences intergroupes perçues sont plus importantes dans le groupe « dominant » que dans le groupe « dominé ». Ces derniers vont chercher à éviter de trop se dissocier des dominants puisque ceci renforcerait négativement leur statut de dominés. Alors que les dominants vont, quant à eux, chercher à se distinguer complètement de cet exogroupe dominé pour éviter tout assimilation ou ressemblance qui pourrait leur desservir. Les résultats obtenus en condition de groupes réels, non créés pour l'expérience, corroborent ceux recueillis dans la première étude. Ils ajoutent cependant que dans le cadre de la comparaison à d'autres groupes sociaux de statut équivalent ou inférieur, l'homogénéité intragroupe est moins importante que lorsque l'endogroupe se compare à un exogroupe dominant. Autrement dit, la comparaison sociale influence le degré d'homogénéité au sein d'un groupe. Ces différents résultats attestent du fait que l'assimilation intragroupe existe, mais uniquement pour les groupes de bas statut social lorsqu'ils se comparent à des groupes ayant un statut supérieur au leur. Ils attestent également que la différenciation intergroupe est privilégiée par les groupes de haut statut pour conserver leurs avantages et leur supériorité. D'après ces résultats, la discrimination semble le fait des catégories sociales valorisées ou de haut statut dans la société.

Dans la théorie de l'identité sociale, Tajfel et Turner (1979) défendent l'idée que les individus désirent accéder à une identité sociale positive ou la maintenir le cas échéant. Ils vont donc rechercher des groupes sociaux leur permettant de conserver, voire améliorer, cette identité positive. C'est pourquoi nous avons observé dans les études de Tajfel et al. (1971), précédemment citées, que les individus ont tendance à recourir au biais de favoritisme pro-endogroupe. Ils souhaitent avant tout octroyer une valeur positive à leur groupe. Pour atteindre cette identité sociale positive, il est nécessaire pour un groupe de se distinguer positivement des autres, c'est-à-dire qu'on lui reconnaisse une qualité, une particularité jugée positivement par les autres. C'est donc par l'intermédiaire de la comparaison sociale que les individus vont pouvoir déterminer les caractéristiques ou dimensions qui sont considérées par l'environnement social comme positives. Tajfel (1974) s'inspire des travaux de Festinger

(1954) sur la comparaison sociale pour établir le fait qu'une identité sociale se crée grâce à la présence d'autrui et à la comparaison réciproque des groupes. En effet, l'évaluation ne peut pas se faire systématiquement en référence au « physique ». Par exemple, vérifier le poids d'un objet est facilement mesurable physiquement, alors qu'une attitude ou une opinion l'est plus difficilement sans référence au social. Lorsque la comparaison est favorable à un groupe son identité s'en verra renforcer positivement. Tandis qu'une comparaison défavorable affectera négativement l'identité. Sachant, comme nous l'avons dit, qu'un individu a besoin d'appartenir à un groupe avec une identité sociale positive. Si ce n'est pas le cas, cela peut avoir des conséquences sur l'estime de soi de l'individu, et peut même l'amener à vouloir quitter le groupe.

Tajfel et Turner (1979) recoupent ces différents éléments et avancent trois principes théoriques permettant de définir l'identité sociale. Premièrement, l'individu va chercher à se procurer et à maintenir une identité sociale positive. Autrement dit, l'individu cherche toujours à aller vers des groupes porteurs d'une identité sociale valorisante et positive. Deuxièmement, si elles sont favorables, les comparaisons sociales entre groupes vont permettre, au groupe de l'individu, de renforcer son identité sociale positive. Il faut donc que l'endogroupe se distingue positivement du ou des exogroupes pertinents. Un groupe va toujours chercher, lors d'une comparaison avec un exogroupe, à se différencier de celui-ci. Son but étant de se comparer au groupe qui lui permettra de se valoriser. Troisièmement, si le groupe est porteur d'insatisfaction, le sujet va soit essayer de rendre son groupe plus distinct qu'il ne l'est, soit il va tenter de changer de groupe pour rejoindre un groupe plus valorisé.

Pour faire écho aux résultats énoncés plus haut, la différenciation intergroupe pourrait être liée à la pression des groupes à vouloir obtenir une évaluation positive dans la comparaison aux autres. C'est donc davantage dans un souci de construction d'une identité groupale positive que les membres des groupes sont amenés à se différencier et *a fortiori* à se discriminer.

Tajfel définit globalement l'identité sociale comme « la partie du concept de soi d'un individu, qui est liée à la conscience ou à la connaissance de son appartenance à certains groupes sociaux et à la signification émotionnelle et évaluative qui résulte de cette appartenance » (Tajfel, 1972, p. 292 ; Tajfel, 1974, p. 69). En effet, il est important de comprendre que sans le sentiment d'appartenance et d'identification nous n'observerions pas les mêmes comportements intergroupes.

2.3. Théorie de l'auto-catégorisation (TAC) de Turner

La théorie de l'auto-catégorisation de Turner et de ses collaborateurs (Turner, 1985 ; Turner, Hogg, Oakes, Reicher & Wetherell, 1987) est en continuité des travaux qu'ils ont menés avec Tajfel sur l'identité sociale. La TAC vient compléter la TIS sur le plan cognitif, et non plus seulement d'un point de vue motivationnel visant à distinguer positivement son groupe des exogroupes. Dans la théorie de l'auto-catégorisation ce qui nous intéresse c'est l'individu dans sa relation au groupe. Elle va se dégager des relations intergroupes et du caractère « anti-individualiste » de la théorie de l'identité sociale (Turner & Oakes, 1986, p. 240). En effet, les auteurs questionnent l'aspect anti-individualiste de cette théorie puisqu'elle traite peu des processus intrapersonnels et interpersonnels. Elle se concentre sur les membres du groupe en faisant abstraction de leur fonctionnement individuel et de leurs spécificités. L'objectif de cette nouvelle théorisation est d'identifier les mécanismes qui amènent les individus à s'unifier dans un groupe. Elle va envisager la relation au groupe en intégrant le point de vue individuel qui n'était pas suffisamment pris en compte dans la TIS.

« L'auto-catégorisation est un groupement cognitif de soi considéré comme identique (similaire, équivalent, interchangeable) à une certaine classe de stimuli contrairement à une autre classe de stimuli » (Turner & Oakes, 1986, p. 241). Lorsqu'un individu va s'auto-catégoriser dans un groupe cela va lui permettre de se définir selon les critères représentatifs du groupe. S'il fait le choix parmi ses différentes affiliations possibles de se rapprocher de l'un de ses groupes d'appartenance plutôt qu'un autre, c'est que les caractéristiques de ce groupe lui ressemblent plus ou lui conviennent mieux dans la situation donnée. Dans une comparaison, la personne peut faire le choix de la catégorie à laquelle elle se rattache, c'est-à-dire du niveau d'inclusion dans lequel elle préfère se situer (*hypothèse d'ajustement*, Turner, Oakes, Haslam, & McGarty, 1994). Dans certaines situations, il est plus favorable pour elle de se définir par sa profession plutôt que par son genre. Par exemple, une femme dans un environnement majoritairement masculin préfèrera sûrement faire valoir sa profession de psychologue, reconnue pour son expertise, plutôt que son genre qui pourrait la desservir à cet instant précis.

Il existe plusieurs niveaux d'auto-catégorisation dont l'identité sociale et l'identité personnelle (Turner et al., 1994) (se rapportant également au continuum interindividuel – intergroupe de la TIS, Tajfel & Turner, 1979). L'identité sociale renvoie aux similitudes

partagées entre les membres du groupe appartenant à une même catégorie, en opposition aux autres catégories sociales. C'est-à-dire, qu'en tant que membre d'un groupe l'individu ressemble plus aux autres membres de son groupe, qu'à ceux appartenant à des exogroupes. L'identité personnelle correspond aux auto-catégories qui permettent à un individu de se distinguer et se différencier des autres membres de l'endogroupe, le rendant ainsi unique, malgré les ressemblances et points communs. Au sein d'un groupe il faut envisager les membres non seulement comme des personnes identiques et interchangeables, mais également comme une addition d'individualités. Ces individualités peuvent s'exprimer par exemple par les différentes affiliations d'une personne. Chaque membre d'un groupe n'appartient pas obligatoirement à tous les mêmes groupes en dehors de la catégorie sociale partagée.

L'association de ces deux niveaux, et plus particulièrement du processus de dépersonnalisation qui découle du niveau social, permet à la théorie de l'auto-catégorisation de comprendre ce qui amène des individus indépendants à se conduire comme un groupe ou comme une entité (Turner et al., 1994). En effet, la dépersonnalisation consiste pour un individu à passer de son identité personnelle à une identité sociale par un changement de niveau de catégorisation. Il délaisse donc les caractéristiques le distinguant de son endogroupe pour se définir uniquement par les traits caractérisant son groupe. Cependant, il est à noter que la dépersonnalisation n'entraîne pas de désindividualisation ou une perte d'identité individuelle. Il s'agit d'une adaptation ou d'un ajustement (en référence à l'hypothèse précédemment citée), qui peut tout à fait être réalisé en sens inverse selon les circonstances, c'est-à-dire du passage d'une identité sociale à une identité individuelle. Mais dans ce cas là, nous ne parlerons plus de dépersonnalisation, parce que l'individu mettra en avant ses différences et spécificités vis-à-vis de l'endogroupe pour retrouver son identité personnelle.

La TAC a pour intérêt d'apporter une nouvelle vision à l'étude des phénomènes de groupes. L'identité collective ou sociale d'un groupe n'est pas seulement l'addition de plusieurs identités individuelles, mais c'est une autre identité plus inclusive construite par et pour le groupe, relativement indépendamment des individualités (Turner et al., 1994).

Cependant, la théorie de l'auto-catégorisation va plus loin que le continuum entre le soi et le social développé dans la théorie de l'identité sociale. Un troisième niveau est intégré, ce qui amène l'organisation à prendre une forme verticale et hiérarchique. Les auteurs de la TAC vont s'appuyer sur les travaux en psychologie cognitive de Rosch (1978) sur la catégorisation. C'est pour cette raison que cette théorie est considérée comme plus cognitive

que la TIS. Turner et ses collaborateurs relèvent trois niveaux d'abstraction, allant du plus inclusif au plus spécifique (Oakes, Haslam, & Turner, 1999) : « le niveau interpersonnel (un niveau subordonné d'abstraction, l'identité personnelle, le soi comme une personne individuelle) ; le niveau intergroupe (un niveau intermédiaire d'abstraction, l'identité sociale, le soi comme membre d'un groupe), et enfin le niveau inter-espèce (un niveau superordonné d'abstraction, le soi comme être humain » (p. 105). Le niveau que nous n'avions pas encore abordé est le plus abstrait et le plus inclusif. Il correspond à la catégorisation sociale de soi en tant qu'être humain.

Le choix de la catégorisation se fait par un individu en fonction de la situation, ce qui en fait un processus dynamique. Autrement dit, l'individu peut faire le choix de rendre une catégorie saillante plutôt qu'une autre en fonction des circonstances. En général, lorsque l'individu se trouve dans une situation intragroupe, il a tendance à rendre saillante son identité personnelle, alors qu'en situation intergroupe son identité sociale devient plus saillante. A cela s'ajoute le principe de méta-contraste : puisque lorsqu'une catégorie devient saillante pour l'individu dans un contexte particulier, elle augmente la perception d'homogénéité ou de similarité au sein de la catégorie et de différences vis-à-vis des autres catégories. Ce principe amène les individus à se considérer comme des « représentants interchangeables » au sein de leur catégorie (Turner et al., 1994, p. 455), et conduit à la dépersonnalisation que nous avons évoquée plus haut. Dans tous les cas, il faut prendre en compte la relativité du cadre de référence dans lequel s'inscrit la catégorisation (Oakes et al., 1999). D'un point de vue, des individus peuvent se ressembler, alors que d'un autre ils seront considérés comme totalement différents. Par exemple, lorsqu'un espagnol doit comparer un breton et un parisien, il les recatégorisera en tant que français considérant qu'ils sont relativement semblables. Alors qu'à l'inverse les bretons et parisiens se trouveront complètement différents. Cette saillance catégorielle repose également sur le principe de d'antagonisme fonctionnel (Turner et al., 1987), ce qui implique qu'un individu ne peut pas avoir plusieurs niveaux de catégorisations saillants en même temps. Si la catégorisation à un niveau super-ordonné est active, les autres seront inhibées. Si une personne se considère et s'auto-catégorise comme française face à un allemand, elle ne pourra pas se définir spécifiquement comme bretonne, ou comme brestoise (même si ces niveaux sont inclus automatiquement de manière sous-jacente).

En référence à ces théorisations et à notre contexte de recherche, prenons l'exemple du lieu de résidence. Nous pouvons le découper en plusieurs niveaux d'abstraction pour permettre aux résidents de s'auto-catégoriser : le domicile en tant qu'espace individuel peut permettre de se comparer avec les autres résidents de l'immeuble, voire du quartier ; le quartier renvoie aux

comparaisons intergroupes, c'est-à-dire aux différents quartiers, opposant le quartier d'appartenance (endogroupe) aux autres quartiers (exogroupes) ; puis la ville en tant qu'espace le plus large[24]. Ainsi, le lieu pourrait être considéré comme une caractéristique de l'identité.

3. De l'identité de lieu à l'identité socio-spatiale

Proshansky, Fabian et Kaminoff (1983) font l'hypothèse que la construction et le développement de l'identité d'un individu ne reposent pas simplement sur une comparaison entre soi et autrui ou sur le fait que l'on ne possède pas les mêmes caractéristiques que l'autre. Ils vont plus loin en étendant la comparaison aux objets et aux espaces environnants. Ceci implique que le lieu peut être considéré comme une composante de l'identité d'un individu (Proshansky, 1978). De la même façon, Fleury-Bahi, Félonneau, et Marchand (2008) considèrent que le lieu de vie contribue à la construction de l'identité d'un individu, dans le sens où le quartier de résidence est porteur de significations, de représentations et d'expériences pour ses résidents.

De nombreux auteurs se sont intéressés à ce phénomène[25], mais ils ne le nomment et ne le définissent pas tous de la même façon. Pour certains nous parlerons d'identité de lieu (*place identity*) (Droseltis & Vignoles, 2010 ; Korpela, 1989 ; Krupat, 1983 ; Proshansky, 1978 ; Proshansky et al., 1983 ; Sarbin, 1983), pour d'autres : d'identité urbaine (*urban-identity*) (Lalli, 1992), ou encore d'identité spatiale (*spatial identity*) (Fried, 1966, Stock, 2006), ou d'identité territoriale (Guermond, 2006). Ces deux dernières notions sont particulièrement appréciées par les géographes. Il est important de repérer que dans ces différents travaux le concept de *lieu* n'a pas la même acception, c'est-à-dire que les auteurs ne lui attribuent pas le même sens. Par exemple, pour Fried (1966) le lieu correspond à la maison, tandis que pour Lalli (1992) ou Proshansky (1978) il englobe la ville. Ainsi étudier génériquement l'identité de lieu n'a que peu de sens si l'on ne définit pas à quel espace il est fait référence (le domicile, le quartier de résidence, les lieux de loisirs, le lieu professionnel, le lieu scolaire (école, collège, lycée, université), la ville, la région, le pays, etc.). Dans la littérature, un certain nombre de lieux ont déjà été traités, comme par exemples : le logement

[24] Bien sûr, il existe des niveaux d'abstraction au dessus de la ville : la région, le pays, le continent, la planète... Mais le contexte de nos recherches nous conduit à nous limiter à la ville et à nous centrer plus particulièrement sur la comparaison entre quartiers.
[25] Voir Droseltis & Vignoles, 2010 pour une synthèse des différentes approches théoriques proposées.

(Fried, 1966), le collège et le lycée (Marcouyeux-Deledalle & Fleury-Bahi, 2007), l'université (Qingjiu & Maliki, 2013), les festivals de musique (Davis, 2016), le quartier (Bernardo & Palma-Oliveira, 2016 ; Derval & Ndobo, 2012 ; Fleury-Bahi et al., 2008 ; Uzzell, Pol, & Badenas, 2002), la ville (Lalli, 1992 ; Proshansky, 1978). Beaucoup de travaux se sont centrés sur le quartier pour étudier l'identité de lieu, considérant qu'il s'agit d'un environnement de proximité permettant d'étudier de nombreux phénomènes psycho-sociaux.

Nous allons revenir en détails sur chacune de ces notions pour comprendre ce que les différentes théories se sont apportées et pour voir en quoi consiste exactement la notion d'identité de lieu. En effet, la richesse des études portant sur ce sujet et la diversité des ancrages théoriques (perspectives : cognitive, psychosociologique, phénoménologique, et de sociologie urbaine) nous amène à vouloir distinguer leurs apports respectifs. L'identité territoriale quant à elle ne sera que très peu abordée ici car cette notion est davantage utilisée en géographie (les chercheurs en psychologie lui préfèrent le terme d'identité de lieu). Pour autant, il était important de souligner cet aspect puisque ce sont les géographes humanistes (Buttimer, 1976 ; Relph, 1976 ; Tuan, 1975, 1980), d'orientation phénoménologique, qui ont donné sens au concept d'identité de lieu. Ils ont travaillé sur les relations et expériences humaines vis-à-vis de l'espace et plus spécifiquement sur des domaines de recherche comme le sens du lieu, l'espace social et les rythmes entre le temps et l'espace. L'intérêt de cette perspective est qu'elle se centre sur le ressenti et le vécu des individus dans leur environnement, autrement dit sur leur perception subjective des lieux. C'est à partir de ces travaux que la notion s'est construite puis développée en psychologie sociale et de l'environnement.

3.1. L'identité de lieu

Inspirée des théories cognitives du concept de soi (James, 1890, par exemple), l'identité de lieu est définie par Proshansky comme une « sous-structure de l'identité de soi d'une personne qui se compose, de façon générale, de cognitions à propos du monde physique dans lequel vit l'individu » (Proshansky et al., 1983, p. 59). Ces cognitions renvoient aux valeurs, aux sentiments, aux attitudes, aux idées, aux souvenirs, aux préférences, etc. qui relèvent d'un environnement physique particulier. Par le biais de cette notion et de cette définition Proshansky et ses collaborateurs (1983) souhaitent compléter les premiers travaux portant sur l'identité menés par Mead (1934), Erikson (1950) ou encore Rosenberg (1979). En

effet, ils critiquent le fait que les paramètres physiques ne soient pas suffisamment pris en compte dans le processus identitaire de soi. Alors que pour eux, l'identité de lieu est une construction personnelle qui se met en place à partir des expériences directes de l'individu avec l'environnement physique.

L'identité de lieu en tant que sous-structure cognitive de l'identité individuelle renvoie au passé par les souvenirs et les expériences vécues dans un lieu et au présent par le vécu quotidien d'un individu dans son espace (Proshansky et al., 1983). La connaissance physique par la pratique des lieux qui l'entoure lui permette d'enregistrer cognitivement l'environnement et de s'approprier l'espace. Cette identité de lieu est donc envisagée par ces auteurs comme un processus dynamique et évoluant au fil du temps, en fonction des déplacements de la personne ou des changements d'espaces au cours de la vie (par exemple : le passage de l'environnement d'enfance à celui d'adulte autonome, lorsqu'à sa majorité ou après le baccalauréat le jeune adulte quitte le domicile de ses parents en milieu rural pour intégrer l'université située en milieu urbain). L'identité de lieu s'adapte et s'actualise lorsque de nouveaux lieux intègrent le quotidien d'un individu. Le but étant de conserver une certaine cohérence. Les anciens lieux deviennent des souvenirs. Ils restent en mémoire et font toujours partie de l'identité de lieu. Autrement dit, dans l'identité de lieu se mêlent systématiquement des cognitions du passé et du présent.

Cette théorie soulève cependant deux problèmes. Tout d'abord, Proshansky et ses collaborateurs (1983) ne sont pas explicites à propos des processus à la base de la construction de l'identité de lieu. Ils avancent seulement que les processus cognitifs qui sont impliqués sont les mêmes que ceux qui sous-tendent la construction de toutes autres structures cognitives.

En ce qui concerne le second problème, ces auteurs ne prennent pas suffisamment en compte l'aspect social dans l'identité de lieu. Cette théorie se situe davantage au niveau de l'identité personnelle d'un individu. Cependant peut-on faire abstraction des autres individus dans l'environnement, et d'autant plus dans un environnement urbain, où le nombre d'habitants au mètre-carré est plus important qu'à la campagne ou dans les espaces ruraux ? Il est de ce fait plus difficile de s'extraire de l'environnement social dans le milieu urbain. Proshansky et ses collaborateurs (1983) ne tiennent pas des propos aussi radicaux, ils prennent en considération les autres dans la construction de l'identité de lieu d'un individu, dans le sens où ils vont interférer avec elle, la « façonner » (p. 60). Le social pourrait ainsi être vu comme une caractéristique de l'environnement au même titre que les aspects physiques. Ces auteurs

suggèrent que l'identité de lieu se distingue, au même titre que l'identité sociale, de l'identité de soi. C'est pourquoi ils n'intègrent pas le social à leur définition. Pour autant, ils considèrent que le cadre social est indissociable du cadre physique dans le sens où chacun influence l'autre.

3.2. L'identité urbaine

Lalli (1992) centre ses travaux sur la ville, il préfère donc le terme d'identité urbaine à celui d'identité de lieu qui lui semble trop généraliste. Le choix de cette notion à un niveau plus local et spécifique se distingue de l'identité de lieu telle qu'elle a été définie par Proshansky. Lalli reconnait l'apport des travaux de Proshansky et ses collaborateurs au concept d'identité de lieu, cependant il émet une critique, selon laquelle l'identité de lieu manque de spécificité spatiale. C'est selon lui ce qui a conduit à un manque d'opérationnalisation empirique du sujet.

Lalli se distingue également de la conceptualisation de Proshansky sur un second point. Dans sa théorisation, il va au delà de l'angle strictement cognitif, en donnant plus d'importance au social : « la construction sociale de la relation identitaire à la ville est d'une importance majeure » (1992, p. 293). Il rapproche sa définition des théories de la catégorisation sociale et de l'identité sociale, puisqu'il considère que la différenciation entre les villes permet à l'individu de faire ressortir la spécificité de sa ville et son unicité. Un résident va donc avoir tendance à favoriser sa propre ville, quitte à discriminer les autres. De plus, il soutient que la construction de l'identité urbaine se fait par le biais des relations sociales associées au lieu.

Lalli (1992) a identifié en faisant un état de l'art sur la question qu'il n'y avait pas d'outil permettant de mesurer l'identité de lieu. Les mesures proposées jusqu'à ses travaux sont trop globales et généralistes à son goût. Il donne l'exemple des travaux sur l'enracinement questionnant simplement le lien à la ville d'un individu. Il a donc créé une échelle dans le but d'étudier de manière empirique l'identité urbaine (*urban identity scale*). Cette échelle repose sur cinq dimensions : l'évaluation externe correspond à l'image que les individus ont de leur ville en comparaison aux autres villes ; l'attachement général mesure le sentiment d'appartenance ou d'enracinement de la personne à sa ville ; le sentiment de continuité avec le passé personnel établit le lien avec les expériences spatiales personnelles antérieures ; la perception de familiarité renvoie à la pratique quotidienne de l'individu dans la ville et la connaissance qu'il en a ; et l'engagement questionne l'individu sur son désir de

rester vivre dans sa ville actuelle à l'avenir. Chacune de ces dimensions est illustrée par quatre items. Au total, 20 items forment cette échelle d'identité à la ville.
Néanmoins, cette échelle ne peut pas être utilisée pour étudier tous les lieux, du fait du choix de l'auteur d'élaborer un outil spécifique à une problématique. Pour autant, il a ouvert la voie à de nouveaux outils méthodologiques dans le but de mesurer l'identité de lieu à différentes échelles.

3.3. L'identité spatiale

Fried (1966[26]), quant à lui, fait partie des pionniers dans ce domaine, avec ces travaux sur la relocalisation forcée. Il a étudié la notion d'identité spatiale et met en évidence l'importance de l'attachement aux lieux. Selon lui il y a une forme d'attachement émotionnel et affectif qui se crée lorsqu'on vit dans un endroit. C'est d'autant plus observable lorsque la personne est obligée de quitter son lieu de résidence. Il s'est donc intéressé au quartier West End, de Boston pour mettre en évidence cela. Il a interrogé 250 femmes et 316 hommes en situation de relocation. Il rapporte des manifestations de tristesse et de dépression chez ces personnes. Plus précisément, cela se traduit par des sentiments de perte douloureuse (à la fois vis-à-vis de l'environnement physique et social), d'impuissance, de colère (directe ou déplacée), de détresse psychologique, de symptômes dépressifs, etc. Ce qui rend compte de l'attachement affectif à propos de leur lieu d'habitation. En effet, 81 % des femmes et 69 % des hommes font état de sentiments de perte modérés ou extrêmes.
Pour Fried (1966) l'identité spatiale « représente une intégration phénoménale ou idéale d'expériences importantes concernant les arrangements environnementaux et les contacts en relation à la conception individuelle de son propre corps dans l'espace » (p. 365). Elle symbolise la convergence des lieux physiques et des relations sociales (Fried, 2000).
Guermond (2006), tout comme Fried, souligne l'importance de l'attachement au lieu lorsqu'il définit l'identité territoriale. Pour lui, à l'origine elle représentait un « sentiment individuel, très souvent limité au coin de terre, au quartier de son enfance » (p. 292) pour lequel les individus ont un attachement marqué. On retrouve là encore l'importance du passé pour décrire le processus identitaire associé à un espace.

Le problème associé à cette théorisation est qu'elle se centre sur l'attachement physique au logement, au domicile et ne va pas plus loin dans le cadre spatial étudié (Fried, 1966). De plus, la notion telle que l'auteur la présente ne se dissocie pas de celle de

[26] Version réimprimée de Fried, M. (1963). Grieving for a lost home. In L. J. Duhl (Ed.), *The Urban Condition* (pp.151-171). New York: Simon and Schuster.

l'attachement. Nous reviendrons plus tard sur la notion d'attachement au lieu, afin d'expliquer la relation qu'elle entretient avec le processus d'identification.

Pour le géographe Stock (2006), l'identité spatiale se construit par la pratique d'un lieu. Tout comme Proshansky et al. (1983) le développaient pour l'identité de lieu. C'est la familiarité et la quotidienneté d'un lieu qui constituent l'identité spatiale. Un lieu devient signifiant pour un individu lorsque celui-ci le reconnait. « Tous les lieux peuvent être des lieux d'ancrage, peuvent être, pour un individu, des lieux d'identification ; il suffit de les pratiquer, mieux, de les *habiter* » (p. 146). Ainsi, selon lui, de multiples lieux peuvent être considérés comme des référents identitaires, puisqu'il n'envisage pas l'identité spatiale comme un lien unique entre un individu et un lieu, mais comme « un type de dimension symbolique des lieux » (p. 146).
Cependant, le problème de cette façon d'envisager l'identité spatiale est restrictif dans le sens où il met l'accent sur la familiarité. Nous avons vu avec Lalli (1992) par exemple que l'identité associée au lieu était plus complexe et plus riche que cela et que la familiarité n'est que l'une de ses dimensions.

Pour conclure, il ressort globalement des trois différentes dénominations de l'identité présentées : un investissement à la fois cognitif et affectif des lieux par les résidents, et une importance accordée aussi bien à l'environnement physique qu'à l'environnement social d'un lieu. C'est grâce aux différents ancrages théoriques que ce phénomène a pu s'enrichir autant. L'approche phénoménologique – avec les géographes humanistes ou encore les travaux de Fried (1966, 2000) – a mis l'accent sur l'indissociabilité de la personne et de l'environnement, et sur l'attachement au lieu que peuvent avoir les résidents. Les théories cognitives du concept de soi (James, 1890) démontrent que la construction identitaire de soi se fait entre autres à travers plusieurs dimensions du Soi dont le *Soi matériel*, précurseur du sentiment d'appartenance à un lieu, qui aidera à mettre en évidence l'existence possible d'une relation identitaire à l'environnement. L'interactionnisme symbolique de Mead (1934) est en continuité des travaux de James sur le soi. Il apporte à l'identité l'idée d'une interaction réciproque entre l'individu et son environnement social, c'est-à-dire que l'identité se construit et se développe grâce à l'expérience sociale (Mead, 1963). La perspective psychosociologique a relevé que l'identité ne pouvait pas se construire uniquement sur la base des interactions sociales et interindividuels, mais qu'il était nécessaire de prendre en compte l'environnement physique et matériel (Proshansky, 1978 ; Proshansky et al., 1983).

3.4. L'identité socio-spatiale

Le concept d'identité socio-spatiale (*place-related social identity*, Uzzell, Pol, & Badenas, 2002) correspond à la fusion entre l'identité sociale développée précédemment et l'identité de lieu. En effet, de nombreux auteurs rapprochent le concept d'identité de lieu à la théorie et aux processus de l'identité sociale (Bernardo & Palma-Oliveira, 2016 ; Bonaiuto & Bonnes, 2000 ; Lalli, 1992 ; Pol, 2002 ; Twigger-Ross & Uzzell 1996 ; Uzzell et al., 2002 ; Valera & Pol, 1994). Pour eux, le lieu correspond à une catégorie sociale au même titre que le genre par exemple. Ce sont Valera et Pol (1994) qui ont introduit les prémisses de ce concept d'identité socio-spatiale (*identitad social urbana*). Ils s'appuient entre autres sur les théories psychosociales de l'identité sociale (Tajfel, 1978), de l'auto-catégorisation (Turner et al., 1987) et de l'interactionnisme symbolique (Mead, 1934). Ce qui les amène à envisager l'environnement urbain comme des auto-catégories, tout en sachant qu'il y a plusieurs niveaux d'abstractions de cet espace urbain. Le quartier est considéré comme le niveau d'abstraction médian parce qu'il permet d'étudier plus aisément l'identité sociale que d'autres niveaux comme la maison (niveau inférieur) ou la région (niveau supérieur) (Valera & Pol, 1994). Ces auteurs précisent que « le contenu de ces catégorisations est déterminé par l'interaction symbolique qui se produit chez les personnes partageant un certain espace et identifiées à travers un ensemble de significations socialement construites et partagées » (p. 11).
Le préfixe *socio-* de l'identité socio-spatiale permet ainsi de souligner l'importance des relations sociales dans la construction identitaire au lieu. En effet, même si à l'origine du phénomène l'aspect social n'était pas couplé au physique, il a très rapidement émergé et s'est imposé comme indissociable de l'identité de lieu. Ainsi l'identité de lieu n'est plus seulement envisagée sous un angle strictement individuel. Du point de vue de la psychologie sociale environnementale, Bonaiuto et Bonnes (2000) considèrent que l'individu ne peut pas être envisagé isolément, il est obligatoirement rattaché aux autres, au système social. Dès lors que l'on étudie un lieu, résidentiel par exemple, on ne peut pas faire abstraction des personnes qui y vivent.
Pour autant, il ne faut pas considérer que ces deux types d'identité se confondent. Il s'agit de deux processus distincts pouvant se recouper. Twigger-Ross et Uzzell (1996) soutiennent que « l'identité sociale ne représente qu'une partie de la relation entre soi et l'environnement » (p. 206). L'identité de lieu peut être envisagée comme une part de l'identité sociale, puisque les lieux seraient impliqués dans tous les aspects de l'identité (Uzzell et al., 2002).

En ce sens, l'identité socio-spatiale renvoie à l'identité d'un groupe définie par l'espace dans lequel il se trouve et interagit.

Plusieurs études ont combiné la mesure de l'environnement dans ses dimensions sociales et physiques (Bernardo & Palma-Oliveira, 2016 ; Bonnes, Giuliani, & Bonaiuto, 1995, cités par Bonaiuto & Bonnes, 2000 ; Uzzell et al., 2002). Par exemple, l'étude de Bonnes et al. (1995, citée par Bonaiuto & Bonnes, 2000) a décrit différentes formes d'identités de lieu à travers le temps : présent et futur. Elle rend ainsi compte d'une double affiliation de l'identité de lieu : physico-spatiale et sociale. Les auteurs ont mesuré trois processus différents permettant de rendre compte des possibles identités socio-spatiales : l'enracinement physique (terme repris de Tuan, 1980), l'identification personnelle du lieu et l'identification sociale du lieu. Ils se sont intéressés à 385 italiens (non natifs de Rome) et ont étudié quelques variables sociodémographiques et résidentielles (dont l'âge des participants, le genre, l'activité, la durée de résidence dans la ville, etc.). Leurs résultats les amènent à considérer cinq groupes. Premièrement, le groupe d'*aliénation complète* correspond aux résidents qui ne s'identifient à leur ville à aucun niveau, ni physique, ni personnel, ni social. Ce sont majoritairement des hommes actifs, vivant à Rome depuis très peu de temps. Deuxièmement, le groupe d'*aliénation partielle* se caractérise par un enracinement physique et une identification personnelle partiels, et une absence totale d'identification sociale. Ce groupe représente les jeunes qui vivent à Rome depuis moyennement longtemps. Troisièmement, le groupe d'*enracinement dominant* s'identifient complètement aux caractéristiques physiques de leur lieu, mais pas de manière personnelle et sociale. Ces personnes ont généralement une durée de résidence supérieurs aux deux groupes précédents. Quatrièmement, le groupe d'*identification personnelle* désigne les habitants qui ont une identification physique et personnelle forte, mais un niveau d'identification sociale faible à présent, tendant néanmoins à évoluer positivement dans l'avenir. Il est retrouvé dans ce groupe les adultes faisant partie de la tranche d'âge intermédiaire, résidant depuis moyennement longtemps ou longtemps. Cinquièmement, le groupe d'*identification complète* possède, comme son nom l'indique, des identifications complètes aux trois niveaux étudiés : physique, personnel et social, quels que soient la perspective temporelle considérée (présent ou futur). Les résidents de ce groupe sont très souvent les plus âgés et ceux qui résident depuis le plus longtemps à Rome.

Les résultats de cette étude confirment, ou du moins vont dans le sens d'une identité de lieu adaptative, pouvant varier avec le temps. Ils démontrent que l'identité de lieu est un processus

qui peut être progressif, allant de l'absence d'identification vis-à-vis d'un lieu à l'enracinement physique dans un premier temps, puis l'identification complète de la personne avec sa ville, jusqu'à l'identification sociale pour terminer. Autrement dit, l'identité de lieu se construirait d'abord par la dimension physique du lieu, avant de pouvoir se développer socialement. Ce qui implique que, dans le cas d'un processus d'identification incomplet, la personne peut s'identifier physiquement au lieu sans s'identifier aux personnes. De ce fait, l'identification sociale n'est pas obligatoire. Il existe donc différents niveaux d'identité socio-spatiale. Ces conclusions peuvent expliquer pourquoi les auteurs ayant étudié le sujet auparavant ont pu s'arrêter à la dimension physique du lieu.

C'est sur la base de travaux comme celui présenté ci-dessus que les chercheurs ont fait le choix d'intégrer dans leurs méthodologies des mesures du processus d'identification sociale ou de cohésion sociale (Bernardo & Palma-Oliveira, 2016 ; Félonneau, 2004 ; Fleury-Bahi et al., 2008 ; Kyle, Graefe, & Manning, 2005 ; Pol, 2002 ; Uzzell et al., 2002). En effet, ceci permet d'obtenir une mesure plus complète de l'identité de lieu.

Nous faisons donc le choix de nous inscrire dans une perspective environnementale et sociale. La dimension sociale nous la retrouvons grâce aux théories de l'identité sociale et de l'auto-catégorisation. Si nous souhaitons étudier la qualité de vie des résidents, nous nous devons de prendre en compte les relations auxquels ils sont confrontés dans leur environnement spatial, les groupes auxquels ils appartiennent, etc. De plus nous avons expliqué dans le chapitre précédent que la discrimination était un phénomène social. Ainsi, étudier les effets de la discrimination perçue sur le niveau d'identification au lieu, implique obligatoirement d'intégrer le social.

4. Le processus d'identification socio-spatiale

Uzzell et ses collaborateurs (2002) suggèrent qu'il faut bien « distinguer l'identité de lieu de l'identification au lieu » (p. 29). En effet, l'identification est, ici, le processus conduisant les individus à construire, puis à actualiser, leur identité socio-spatiale.

Comme nous l'avons déjà dit précédemment, l'identification peut se produire pour de nombreux lieux différents et simultanément. Elle peut se mettre en place pour un lieu fréquenté régulièrement ou quotidiennement, comme le quartier de résidence ou le lieu professionnel par exemples, tout comme pour un lieu fréquenté plus occasionnellement, voire

une seule fois dans la vie d'un individu (exemples : festival de musique, lieux de vacances) (Davis, 2016 ; Stock, 2006).

4.1. Définition

Revenons plus en détails sur ce terme que nous venons d'aborder dans le point précédent. Nous commencerons par définir l'identification de manière générale avant de contextualiser au champ environnemental. Ainsi, selon Marc (2005) l'identification est un processus « par lequel l'individu se rend semblable aux autres, s'assimile leurs caractéristiques, se trouve des modèles pour construire sa personnalité et se sent solidaire de certaines communautés » (p. 3-4). Cette définition rend compte d'une certaine dépendance sociale. L'individu va s'appuyer sur les autres, en se comparant à eux, pour créer son identité et sa personnalité. Par ce processus, il cherche à ressembler à des groupes ou personnes qu'il valorise.

Pour Lalli (1992), le processus d'identification consiste à percevoir, à catégoriser et à faire l'expérience de la similitude entre des objets, des individus, des groupes ou des environnements. Transposé à l'identité de lieu, cet auteur considère que cela implique de reconstruire l'espace en fonction des filtres de chaque individu, afin de pouvoir ensuite l'intégrer à sa propre identité et à sa définition de soi. Dans la même idée, Moser (2009) affirme que « s'identifier à un lieu signifie que ce lieu acquiert une fonction symbolique de représentation de soi et un rôle central dans le projet de la personne » (p. 82).

L'identification socio-spatiale correspond au processus par lequel l'individu construit son identité de lieu. Celle-ci se développe à partir du moment où l'individu s'inscrit dans un lieu géographique, ici le quartier de résidence. En effet, Twigger-Ross et Uzzel (1996) considèrent que l'inscription d'un individu dans un lieu géographique induit de ce fait son inscription dans une catégorie spatiale. Elle induit également son inscription dans une catégorie sociale (Hogg & Abrams, 1988) : son voisinage.

Notre intérêt ici porte donc sur le fait de pouvoir établir la relation qu'un individu a avec son environnement résidentiel. Le processus d'identification socio-spatial va nous permettre de comprendre par quels moyens se construit l'identité d'un résident vis-à-vis de son lieu de résidence.

D'après la définition que nous venons de présenter, l'identification au lieu semble suivre deux grandes orientations : la première correspond à la dimension physique de l'espace et la

seconde à sa dimension sociale (Cuba & Hummon, 1993). Ce qui aboutit à une prise en compte complète de l'identification socio-spatiale.

4.2. Les deux modes d'identification au lieu

Comme nous l'avons constaté jusqu'à présent, la littérature est assez controversé quant à la définition de l'identité de lieu et de ce qu'elle recouvre réellement. Nous en sommes arrivés à la conclusion, selon laquelle, le processus d'identification intègre conjointement des aspects physiques et sociaux de l'environnement. Dans l'une des études de Pan Ké Shon (2005), nous retrouvons des informations confirmant l'idée selon laquelle l'évaluation de l'environnement socio-spatiale recouvre deux principales dimensions. Cet auteur questionne des résidents sur ce que leur quartier représente pour eux. Il ressort des résultats des éléments liés au bien-être fonctionnel des lieux (emplacement, équipements et services) et d'autres liés à la sociabilité (« proximité du réseau relationnel », p. 5). Nous allons donc tenter de définir plus précisément chacune de ses dimensions, tout en sachant qu'elles sont intimement liées.

4.2.1. Les aspects physiques et fonctionnels de l'identification au lieu

La littérature est relativement floue à propos de cette sous-dimension de l'identification et peu abondante, ce qui ne facilite pas sa définition. Nous l'avons vu dans des études citées précédemment, le terme est utilisé mais rarement explicité ou approfondi par les auteurs (Bonnes et al., 1995, citée par Bonaiuto & Bonnes, 2000 ; Cuba & Hummon, 1993). Nous allons donc tenter de définir en quoi les caractéristiques physiques et fonctionnelles contribuent à l'identification d'un individu à un lieu. Marcouyeux-Deledalle (2007) considère, par exemple, qu'il est possible de s'identifier au lieu sans pour autant s'identifier socialement. Ce qui implique qu'il existe un autre processus au préalable. Selon elle, il s'agirait de l'identification physique au lieu. Cette dernière renvoie d'une part à l'appréciation des caractéristiques physiques d'un espace, c'est-à-dire à l'agencement, à l'esthétique, etc. ; et aux services et équipements offerts par un quartier, puis d'autre part à l'appropriation et intégration de ces éléments comme faisant partie de soi. Nous utiliserons dans cette thèse la dénomination d'*identification physique et fonctionnelle*, puisque nous prenons également en compte les équipements et services renvoyant à la fonctionnalité du quartier. Sous ce terme, nous regroupons donc les aspects à la fois physico-spatiaux d'un lieu et les commodités.

Cette forme d'identification est l'un des critères qui rend compte de l'attractivité d'un quartier pour ses résidents. En effet, si les commerces de proximité, les services (banque, poste, etc.), les transports sont présents dans un quartier, ses résidents n'ont pas à le quitter pour aller chercher ailleurs ce dont ils ont besoin. Un espace fonctionnel est un espace capable de répondre aux besoins des individus. En ce sens, elle se rapproche du concept de dépendance vis-à-vis du lieu (Stokols & Shumaker,1981). Mais nous n'approfondirons pas ce concept ici.

« Stokols et Shumaker (1981) ont indiqué qu'un lieu peut être considéré comme important pour un individu en raison de sa valeur fonctionnelle. » (Kyle et al., 2005, p. 155). Ainsi, l'importance accordée à cet aspect nous amène à l'envisager, selon la théorie de l'identité sociale, comme un facteur pouvant générer de la satisfaction chez les résidents. Les caractéristiques fonctionnelles d'un lieu sont recherchées par les individus lorsqu'ils cherchent un endroit où vivre. De ce fait, ils vont s'identifier à un lieu en raison des caractéristiques qu'il possède. Mais il faut que les attributs du lieu soient suffisamment intéressants ou valorisants pour qu'il y ait identification. Ceci renvoie aux possibilités de choix accordées ou non aux individus. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ils n'ont pas tous la possibilité de choisir leur lieu de résidence. Certains sont condamnés à vivre dans des quartiers moins fonctionnels et plus détériorés. Pourtant, appartenir à un lieu valorisé est aussi important, en terme identitaire, que d'appartenir à des groupes valorisés.

Qu'en est-il alors des quartiers qui ne possèdent pas ces fonctionnalités (comme certains quartiers prioritaires par exemple) ? Leurs habitants peuvent-ils malgré tout s'identifier à leur lieu de résidence ? Deviennent-ils de ce fait moins exigeants ? De plus, le sentiment d'insécurité, majoritairement présent dans ces quartiers prioritaires, nuit à l'image et à la fonctionnalité de ces lieux (Moser, 2009). Ces quartiers semblent donc cumuler les inconvénients et faire obstacle à une possible identification fonctionnelle aux lieux. Nous supposons donc que ce mode d'identification est plus largement retrouvé dans les quartiers aisés, dans lesquels on va retrouver les équipements en plus grand nombre ou des bâtiments plus esthétiques par exemples, comme cela peut-être le cas en centre-ville. Les résultats que nous avons obtenus dans une étude exploratoire précédent ce travail de thèse le confirment. Le processus d'identification physique et fonctionnelle est davantage mis en place par les habitants des quartiers aisés de la ville de Nantes (Derval & Ndobo, 2012). Cette étude montre également que les résidents des quartiers défavorisés recourent, quant à eux, à une autre forme d'identification : l'identification sociale. Cette dernière semble jouer le rôle de l'identification fonctionnelle pour les quartiers aisés, dans la mise en place d'une identité socio-spatiale positive à leurs quartiers.

4.2.2. L'identification sociale (au groupe ; au voisinage) et la sociabilité

Ce phénomène d'indentification au groupe fait l'objet d'un grand nombre d'études dans la littérature, contrairement au précédent. Plusieurs approches ont émergé, certaines considèrent l'identification sociale comme unidimensionnelle (Kwon & Lease, 2009), d'autres multidimensionnelle (Bouas & Arrow, 1996 ; Cameron, 2004 ; Cameron & Lalonde, 2001 ; Ellemers, Kortekaas, & Ouwerkerk, 1999 ; Henry, Arrow, & Carini, 1999 ; Hinkle, Taylor, Fox-Cardamone, & Crook, 1989 ; Obst & White, 2005). Nous nous centrerons sur la dernière approche, et plus précisément sur les études sous-jacentes qui s'inspirent de la théorie de l'identité sociale de Tajfel et Turner (1979). Lorsque nous avons défini l'identification, nous avons pu voir que son objet d'étude pouvait également être le social, les autres. Ainsi, ici, nous nous intéressons à ce qui fait que l'individu se sent plus attaché ou appartenir à un groupe social, qu'à un environnement strictement physique. Tout en sachant que le groupe social considéré est limité dans son étendue géographique, c'est-à-dire qu'il est borné au quartier.

Bouas et Arrow (1996) définissent l'identité de groupe comme « la sensibilisation et l'attraction vers un groupe interactif de membres interdépendants » (p. 155). Cette attraction démontre l'intérêt porté à un groupe et le désir d'en faire partie. Selon Hogg et Abrams (1988) l'identification sociale « découle de l'appartenance à des catégories sociales (nationalité, sexe, race, profession, équipes sportives...) » (p. 25). Dans notre contexte, cela reviendrait à se catégoriser comme habitant de son quartier ou se définir comme résident de sa ville (exemple : Nantais).

En référence aux modèles multidimensionnels, le sentiment d'appartenance à un groupe serait dépendant des trois composantes suivantes : cognitive, évaluative et émotionnelle (Brown, Condor, Mathews, Wad, & Williams, 1986 ; Ellemers et al., 1999 ; Hinkle et al., 1989 ; Jackson, 2002). Selon Ellemers et ses collaborateurs (1999), la dimension cognitive, ou auto-catégorisation, permet à l'individu de prendre conscience de son appartenance à un groupe social. La composante évaluative correspond à l'estime de soi du groupe, elle peut être positive ou négative. Elle renvoie plus précisément à la valence attribuée par un individu au groupe auquel il appartient. La dernière dimension est émotionnelle. Il s'agit du sentiment d'implication émotionnel de l'individu pour son groupe d'appartenance. Ces auteurs considèrent que ces trois composantes peuvent être intégrées aux dimensions élaborées dans la théorie de Tajfel (1978).

Il semble important de préciser que les groupes tels qu'ils sont formés dans les quartiers (aisés ou prioritaires), ne sont pas des groupes auxquels les personnes ont obligatoirement fait le choix d'appartenir. Dans ce cas, on peut les considérer comme des groupes naturels dans le sens où les individus n'ont pas décidé d'intégrer ces groupes. Il y a donc une différence entre l'engagement volontaire d'un individu dans un groupe et l'inclusion qui se fait malgré lui, par assignation extérieure (ici, les politiques publiques, ou les bailleurs privés) (Ellemers et al., 1999). Cette différence a, selon ces auteurs, des conséquences sur le sentiment d'appartenance au groupe "assigné" et sur la façon dont les individus vont se comporter vis-à-vis de ce groupe. Lorsqu'il s'agit d'un groupe minoritaire, vont-ils le défendre ? Il semblerait qu'ils soient plus enclins à être solidaires de leur groupe lorsqu'ils ont fait le choix de l'intégrer (Turner, Hogg, Turner, & Smith, 1984). Dans les situations où le quartier de résidence est choisi, il peut l'être pour ses caractéristiques physiques et fonctionnelles comme nous l'avons abordé précédemment, mais également pour son voisinage.

Le quartier est considéré comme un lieu de socialisation (Proshansky et al., 1983). Appartenir à une communauté de voisinage c'est partager un même environnement résidentiel, c'est avoir des échanges et communications entre voisins (Moser, 2009). S'identifier à son quartier pour des raisons sociales correspond au fait d'apprécier les catégories de population qui vivent dans ce quartier, c'est reconnaître une certaine homogénéité sociale entre soi et ses voisins. C'est également partager le même mode de vie et avoir des valeurs en commun. S'identifier à son voisinage c'est donc une façon pour les individus de se reconnaître comme membre à part entière de ce voisinage. Farrel, Aubry et Coulombe (2004) s'inspirent d'autres auteurs pour définir le voisinage comme « l'échange de soutien social entre les personnes vivant à proximité » (p. 10). Ainsi, s'identifier à son voisinage peut également être lié au fait d'entretenir des relations avec ses voisins et d'être dans un processus de réciprocité et d'entraide mutuelle.

Pour illustrer les propos avancés, nous nous appuyons sur l'étude que Salvador (2000) a menée à Mexico. Dans celle-ci, il distingue deux principales formes de sociabilité en fonction du quartier de résidence : l'une est tournée vers l'extérieur tandis que l'autre est tournée vers l'intérieur, vers le domicile. Dans les quartiers populaires les relations ont tendance à se créer dans l'espace public, c'est-à-dire dans les rues, dans les magasins du quartier, dans les lieux sportifs sans accès restrictif, dans les parcs et tous autres espaces extérieurs. Dans les quartiers aisés à l'inverse, il y a une forme de repli sur soi des résidents. Ils vont préférer recevoir leurs

convives dans l'espace privé. Lorsque les rencontres se font dans des lieux extérieurs, elles sont généralement prévues à l'avance et ont lieu dans des bars, restaurants, cinémas ou discothèques (« lieux semi-contrôlés », Contreras, Moser & Savina, 2007, p. 69). Ces lieux de sociabilité par quartier sont confirmés par l'étude de Contreras et al. (2007). Ainsi, les sociabilités seraient informelles et fortuites dans les quartiers populaires, et organisées, planifiées et formelles pour les quartiers aisés.
De plus, dans cette comparaison entre quartiers, Salvador (2000) soutient que les habitants des quartiers aisés accordent plus d'importance à l'environnement physique d'un lieu qu'à son environnement social et relationnel. Ce qui va dans le sens de ce que nous avons énoncé plus haut sur le mode d'identification privilégié par les résidents en fonction du quartier où ils vivent. De plus, Contreras et ses collaborateurs (2007) observent que les relations de voisinage les plus importantes et les plus nombreuses se situent dans les quartiers défavorisés (en comparaison aux quartiers favorisés).

Moser (2009) démontre que les réseaux relationnels en ville sont multiples. Les résidents créent des relations avec leur voisinage, avec les personnes de leur environnement professionnel, avec les personnes côtoyées dans les lieux de loisirs, ou encore avec celles que l'on retrouve dans les engagements associatifs (associés ou non au quartier). Il rapporte également que ceux qui ont changé de quartiers ou de villes à plusieurs reprises peuvent conserver des contacts sociaux avec leurs anciens voisins. Néanmoins, cette stabilité relationnelle semble plus vraie pour la province que pour les grandes villes. Nous relevons donc que les relations ne se limitent pas au quartier. Pour autant, dans les grandes villes, il est démontré « un ancrage dans le quartier d'habitation qui s'observe à travers un nombre élevé de relations locales » (p. 170).

Dans l'enquête *Trajectoires et Origines*, Moguérou et Santelli (2010) se sont intéressées à la sociabilité des résidents en France. Elles ont comparé l'organisation des relations sociales et familiales entre les immigrés, descendants d'immigrés, et ce qu'elles nomment la « population majoritaire » (p. 101). Autrement dit, elles comparent les habitants d'origines étrangères à ceux d'origine française. Nous retiendrons particulièrement trois éléments clés des informations qu'elles ont collectées. Ces éléments nous permettent d'appréhender les relations entretenues avec le voisinage. Tout d'abord, les auteures relèvent, pour les immigrés, un besoin important de proximité résidentielle avec leur entourage familial (surtout pour les personnes issues du Maghreb et de Turquie). Ils vont favoriser les relations

familiales lorsqu'elles sont possibles dans le quartier, voire dans la ville. En général, ils cherchent à s'installer près de leur famille lorsqu'ils arrivent en France. Les générations qui suivent (les descendants) ont également tendance à plus rester à proximité de cet environnement familial, que la population majoritaire. Nous précisions *lorsque cela est possible* puisqu'il arrive régulièrement que les immigrés arrivés adultes en France n'aient pas ou peu d'ancrage familial. Ainsi, Moguérou et Santelli (2010) démontrent dans cette situation que l'absence ou la faiblesse de relations avec la famille « n'est pas totalement compensée par des relations amicales plus denses. L'effet compensatoire est en revanche plus net concernant les relations entretenues avec les voisins. » (p. 107).

Ensuite, les données recueillies soulèvent un lien proportionnel et croissant entre les fréquentations sociales et la durée de résidence dans le quartier. Les résidents, qu'ils soient hommes ou femmes, ont tendance à plus fréquenter leurs voisins lorsqu'ils vivent depuis longtemps dans leur quartier. Les auteures précisent que « les immigrés arrivés adultes sont, avec la population majoritaire, ceux qui entretiennent le plus de sociabilités de voisinage, comparativement à tous les autres groupes. » (p. 107).

Enfin, « les sociabilités masculines, en particulier chez les jeunes, se créent essentiellement dans le voisinage, le quartier. » (p. 107). Ce dernier élément fait écho à ce qui a été présenté précédemment dans la relation homme/femme au quartier. Les hommes côtoient plus régulièrement leur quartier et ont donc plus affaire à leurs voisins que les femmes.

Ces résultats ne nous permettent pas de savoir précisément ce qu'il en est pour les habitants d'origine française. Ici, ils sont plus pris en compte d'un point de vue comparatif. Nous savons malgré tout grâce à ces données que les personnes d'origine étrangère à la France ont généralement des liens familiaux plus importants que les français d'origine.

Pour conclure, nous retenons ici que ce mode d'identification semble plus associé aux résidents des quartiers prioritaires et aux immigrés ou résidents d'origine étrangère à la France. Nous complèterons ces informations dans le chapitre 5 de l'approche théorique.

5. Attachement au lieu

Depuis le début de ce chapitre, nous avons fait référence à plusieurs reprises à la notion d'attachement. Elle est extrêmement liée au concept d'identité et au processus d'identification. En effet, les géographes humanistes, précédemment cités, Buttimer, Relph et Tuan ont fait un rapprochement entre l'identité de lieu et l'attachement. Ils font l'hypothèse

dans leurs travaux respectifs qu'un attachement personnel associé à des lieux géographiques permet aux individus de donner du sens à leur vie. Un certain nombre d'auteurs ont d'ailleurs cherché à expliciter le lien entre ces deux notions (Chow & Healey, 2008 ; Rollero & De Piccoli, 2010). Nous verrons que des confusions sont faites dans la littérature et que de ce fait il est difficile de déterminer réellement ce qui différencie les processus d'identification et celui d'attachement au lieu.

5.1. Historique et définition de la notion d'attachement

L'attachement est une notion assez ancienne, avec une littérature riche sur le sujet. Il s'agit d'un concept qui a été révélé par les travaux de Bowlby (1969, 1973, 1980) en psychologie du développement. Ces travaux ont montré que « l'attachement est une relation sociale instinctuelle » d'un enfant pour sa mère (Fisher, 2010, p. 34). Selon cette perspective l'attachement découle de l'interaction entre deux personnes ou plus. Bowlby (1969) décrit l'attachement comme étant le produit des comportements qui ont pour objet la recherche et le maintien de la proximité d'une personne spécifique. Ses travaux ont porté sur la relation mère-enfant. Il a démontré que lorsque la mère (figure d'attachement) est capable d'apporter un sentiment de protection à son enfant (une « base sécuritaire », Bowlby, 1988), celui-ci est plus à même de s'éloigner et d'aller explorer l'environnement.
Le lien affectif se crée dans le nombre, l'intensité et la qualité des interactions sociales avec la (ou les) personne(s) envers qui l'attachement est dirigé (Bowlby, 1980). Cette personne devient de ce fait difficilement interchangeable avec quelqu'un d'autre. Ce lien social est donc primordial dans la mise en place d'un attachement.

Ainsworth, Blehar, Waters et Wall (1978) ont ainsi travaillé sur la séparation avec la mère pour comprendre ce qui se joue dans l'attachement. Ils ont démontré que c'est l'angoisse d'une séparation d'avec l'objet d'attachement qui génère du mal-être. C'est par le biais de l'expérimentation nommée la « *situation étrange* » qu'Ainsworth et ses collaborateurs ont identifié trois styles d'attachement (attachement sécurisé, ambivalent ou d'évitement)[27]. Ces résultats ont illustré empiriquement la théorie développée par Bowlby.

Nous allons voir que l'attachement peut également se construire vis-à-vis d'un espace.

[27] Complété plus tard par un quatrième style : instable et désorganisé (Main & Solomon, 1990).

5.2. Attachement au lieu : définition et contextualisation à l'espace résidentiel urbain

Fried fait partie des auteurs princeps de ce champ d'étude, avec ses travaux, que nous avons abordés précédemment, sur le déracinement et la mobilité forcée des résidents de Boston (Fried, 1966). Il a mis en évidence ce rapport affectif des habitants vis-à-vis de leur lieu de résidence, et l'arrachement émotionnel constitué par le fait de devoir quitter ce lieu. Ces résultats vont dans le sens des résultats obtenus par Ainsworth et ses collaborateurs (1978) à propos de la séparation de l'objet d'attachement générant du mal-être, mais dans un nouveau contexte : celui de l'attachement à un espace résidentiel. Fried (1966) a pu conclure à une relation d'attachement puisque la séparation d'avec l'environnement résidentiel était douloureuse pour nombreux de ses habitants. Le ressenti recueilli était comparable à celui de la perte d'un être cher. L'attachement au quartier induit pour ses résidents leur désir de rester à proximité de ce lieu et de ne pas vouloir le quitter.

L'attachement au lieu est donc un lien affectif (positif) qui s'établit entre un individu et un environnement spécifique (Giuliani, 2003 ; Hidalgo & Hernández, 2001 ; Lewicka, 2008 ; Scannell & Guilford, 2010). Beaucoup d'auteurs ont élaboré leurs définitions de l'attachement au lieu, et généralement elles se recoupent toutes en considérant ce phénomène comme « un investissement émotionnel pour un lieu » (Hummon, 1992, p. 256). Low (1992) le définit comme « la relation symbolique formée par les personnes qui partagent culturellement des significations émotionnelles/affectives vis-à-vis d'un espace ou d'un terrain particulier et qui fournit la base de la compréhension de l'individu et du groupe envers l'environnement. » (p. 165). Pour Hernández et al. (2007) « l'attachement au lieu est un lien affectif que les gens établissent avec des zones spécifiques où ils préfèrent rester et où ils se sentent à l'aise et en sécurité. » (p. 310). De cette définition ressort le désir de maintenir le lieu d'attachement à proximité (Hidalgo & Hernández, 2001). Selon Riley (1992), l'attachement à un endroit peut être non seulement dû au lieu mais également à des caractéristiques sous-jacentes comme des attachements affectifs à des personnes, à des idées, à des expériences vécues dans ce lieu, à des états psychologiques, ou encore à la culture.

De ces diverses définitions nous comprenons que l'attachement au lieu est plus complexe qu'un simple lien avec un espace physique. Il peut comprendre des aspects affectifs, mais également cognitifs, et comportementaux (Chow & Healey, 2008 ; Low & Altman, 1992 ; Proshansky et al., 1983).

Des études ont tenté de comprendre ce qui amenait les individus à s'attacher à certains lieux. Parmi elles, certaines soulèvent la dimension sociale sous-jacente à l'attachement au lieu. Ce qui peut amener les individus à s'attacher à un lieu peut être en partie dû à l'environnement social (Fried, 2000 ; Gerson, Stueve, & Fischer, 1977 ; Hidalgo & Hernández, 2001 ; Lewicka, 2010 ; Pretty et al., 2003). En effet, Hummon (1992) considère les relations sociales locales comme des éléments prédictifs et explicatifs de l'attachement au lieu. Bowlby avait souligné l'importance des interactions sociales avec la figure d'attachement. Par transposition, le fait d'avoir des interactions, des échanges, des contacts avec son voisinage peut conduire un individu à établir des liens affectifs avec son quartier (Lewicka, 2005 ; Noschis, 1984). D'autant plus que l'extension du réseau social dans un lieu a un effet sur le sentiment d'enracinement (Moser, 2009). Plus le réseau au sein du voisinage est grand, plus la personne est enracinée à son quartier. L'individu au sein du quartier se sent appartenir à une communauté de voisinage.

Dans un autre ordre d'idées, les caractéristiques physiques du quartier jouent également un rôle dans l'attachement résidentiel (Hidalgo & Hernández, 2001). C'est ce qui fait la particularité de l'attachement au lieu et qui permet de le dissocier de l'attachement tel qu'il avait été défini initialement. Low et Altman (1992) affirment qu'un lieu physique dépend en grande partie de la satisfaction que le résident a à son égard. S'il trouve son quartier beau, fonctionnel, etc., il sera d'autant plus facile pour lui de s'y attacher. De plus, prenons l'exemple de l'environnement d'enfance (Low & Altman, 1992). Il s'agit d'un lieu dans lequel la personne a vécu des expériences. Ces expériences sont généralement chargées affectivement. A l'âge adulte, lorsque les souvenirs sont réactivés, ils sont automatiquement contextualisés et replacés dans les lieux où les expériences se sont produites. Ainsi, un lien subjectif fort continue d'exister avec un lieu, alors que la personne n'y vit plus obligatoirement. Cet exemple illustre l'attachement dans une temporalité passée, mais il en est de même pour le présent. Ce qui nous amène à nous demander si la pratique des lieux, associée à un vécu émotionnel, peut générer un attachement affectif.

Pour résumer, deux critères principaux induisent un attachement au quartier : le social et le physique (Hidalgo & Hernández, 2001 ; Riger & Lavrakas, 1981 ; Tartaglia, 2006). Dans le premier cas, la personne, en raison d'expériences sociales, de rencontres, d'échanges, de partage avec les habitants du quartier, peut s'y impliquer affectivement. Dans le second cas, la personne est attachée à son quartier du fait des aménités qu'il possède (architecture des bâtiments, cours d'eau, parcs ou des espaces verts, etc.), ou des services présents. Hidalgo et Hernández (2001) ont étudié ces deux dimensions et relèvent que l'attachement social est

supérieur à l'attachement physique.

Dans la littérature sur l'attachement au lieu, beaucoup d'auteurs ont cherché à savoir ce qui modulait l'attachement qu'une personne pouvait avoir vis-à-vis de son lieu de résidence. Parmi ces facteurs nous retrouvons : le nombre de relations sociales, les aspects physiques du quartier ou du logement, la durée de résidence dans le quartier, dans la maison ou dans la ville, le genre, l'insécurité perçue, le niveau socio-économique, la parentalité et d'autres que nous ne développerons pas ici (âge, cycle de vie, etc.). Les premiers éléments cités ont tendance à augmenter le sentiment d'attachement au lieu, tandis que d'autres, comme l'insécurité ou la mauvaise qualité physique du lieu, peuvent le réduire.

Nous l'avons dit, l'attachement au lieu est fortement dépendant des relations sociales développées dans le quartier. Elles sont même considérées comme l'un de ses déterminants principaux (Cuba & Hummon, 1993). Donc, plus la personne a des affinités avec son voisinage, plus elle sera attachée à son quartier.

Un second prédicteur de l'attachement au lieu est la durée de résidence dans le quartier. Il s'avère que « la résidence à long terme augmente considérablement les liens sentimentaux avec un lieu. » (Hummon, 1992, p. 257). Ainsi, les personnes qui ont vécu pendant longtemps dans un même quartier y sont généralement plus attachées que des personnes récemment installées (Bonaiuto, Aiello, Perugini, Bonnes & Ercolani, 1999 ; Cuba & Hummon, 1993 ; Hernandez et al. 2007 ; Knez, 2005 ; Lewicka, 2008 ; Riger & Lavrakas, 1981 ; Taylor, Gottfredson et Brower, 1985).

En ce qui concerne le statut socio-économique des résidents, Ramadier (2007) relève des désaccords (voire des oppositions) dans la littérature sur le sujet. En effet, il relève trois principales orientations : « d'un côté, certaines recherches constatent que ce sont les classes sociales élevées qui ont le plus fort attachement à leur quartier de résidence (Hunter, 1975 ; Stinner et al., 1990 ; Goudy, 1990), de l'autre, c'est, selon certains auteurs, un faible statut social qui est corrélé avec un fort attachement au quartier (Riger et Lavrakas, 1981 ; Kasarda et Janowitz, 1974 ; Taylor et al., 1985). Enfin Naturel (1994) et Bahi-Fleury (1996) ne trouvent aucune corrélation significative entre le statut social et l'attachement au quartier. » (p. 131). Hummon (1992) considère que l'attachement au lieu ne peut pas être associé aux catégories aisées de la population, comme cela peut être le cas pour la satisfaction. Au contraire, il donne l'exemple de la mobilité pour illustrer que les personnes ayant de faibles revenus ne peuvent pas obligatoirement quitter leur quartier. En ce sens, il ne faut pas confondre ces notions : la satisfaction implique une évaluation de l'environnement dans ses

aspects physique et social, alors que l'attachement est un lien émotionnel. Pour lui, l'attachement au lieu serait donc plus important chez les personnes ayant un faible niveau socio-économique. Ce point de vue est confirmé, quelques années plus tard, par Bonaiuto et ses collaborateurs (1999). Mais il n'existe pas d'accord unanime dans la littérature. De nouvelles références permettraient d'actualiser ces résultats.

Dans la lignée des études sur l'effet du statut socio-économique des résidents, Taylor et al. (1985) comparent l'attachement au lieu de résidence de trois types de quartiers : des quartiers avec des personnes majoritairement de hauts et moyens revenus, des quartiers avec des résidents à faibles revenus, et des quartiers mixtes, mélangeant des personnes avec des revenus faibles, moyens et élevés. Ils constatent un attachement moins marqué dans les quartiers mixtes. L'hétérogénéité sociale au niveau du quartier de résidence à donc tendance à freiner l'attachement au lieu. Ces résultats vont dans le sens d'une homogénéité sociale recherchée par les individus dans leur quartier de résidence. Uzzell et ses collaborateurs (2002) parlent de cohésion sociale à ce sujet. Mais nous y reviendrons dans le 5ème chapitre.

L'implication dans le quartier des résidents influence la perception et l'attachement qu'ils ont de leur quartier. Généralement, le fait d'être actif dans son quartier entraine un attachement plus important (Rollero & De Piccoli, 2010). Inversement, l'attachement qu'une personne peut avoir vis-à-vis de son quartier peut la conduire à s'impliquer activement pour cet endroit (Lewicka, 2005). Dans tous les cas, une personne investie dans son quartier entretient une relation d'attachement à celui-ci. Par contre, le type d'engagement fluctue selon les caractéristiques des lieux (Lewicka, 2005 ; Uzzell et al., 2002). Uzzell et ses collaborateurs (2002) différencient deux types d'implications : sociale (exemples : organisation d'évènements sociaux festifs ou « système local de surveillance du voisinage », p. 41) et physico-spatiale (exemples : améliorations environnementales, comme les problèmes de stationnement ou d'embouteillages, aménagement de jardins ou espaces verts).

Hidalgo et Hernández (2001) ou Mesch et Manor (1998) démontrent que les femmes sont en général plus attachées à leur quartier que les hommes. Alors que Brown, Perkins et Brown (2003), Cuba et Hummon (1993), ou encore Lewicka (2005) soutiennent que le genre ne semble pas influencer l'attachement au lieu. Autrement dit, les hommes et les femmes présenteraient un même degré d'attachement à leur quartier. Ces résultats différents sous-tendent peut-être des formes d'attachements différents entre les hommes et les femmes. Si l'on étudie de manière quantitative l'attachement au lieu, les hommes s'attachent tout autant à leur quartier que les femmes, alors que d'un point de vue qualitatif, des différences peuvent émerger. Par exemple Rollero et De Piccoli (2010) affirment que les femmes se distinguent en

cherchant à développer et à conserver les relations sociales établies dans un lieu.

Avoir des enfants est un cinquième prédicteur. Il peut influencer le nombre de relations dans le voisinage. Les enfants vont permettre de créer du lien avec d'autres personnes : lien fonctionnel avec d'autres parents par exemple, ou simplement permettre de rentrer en communication avec d'autres individus (Riger & Lavrakas, 1981). Indirectement cela aura une influence sur le degré d'attachement du parent vis-à-vis de son lieu de résidence, dans le sens où le voisinage peut être perçu comme une source de soutien.

Nous avons également vu que des éléments pouvaient affecter négativement l'attachement au lieu. Hummon (1992) relève que la peur de la criminalité, ou l'insécurité perçue, et l'insatisfaction de la qualité physique de l'environnement du quartier réduisent l'attachement. Ces deux éléments laissent supposer que les quartiers, généralement prioritaires, qui cumulent ces critères risques d'avoir des résidents moins attachés à leurs quartiers. Seulement peut-on vivre très longtemps dans un quartier sans y être attaché ? Sachant qu'il s'agit d'un indicateur qui semble relativement fiable puisque les études s'accordent en grande partie sur le fait que la durée soit corrélée à l'attachement au lieu.

Prenons les choses sous un autre angle, nous savons qu'être attaché à son quartier de résidence permet de se sentir en sécurité dans son voisinage (Hernández et al., 2007) et génère du bien-être (Guérin-Pace, 2007). De plus, plus un résident vit depuis longtemps dans son quartier, même s'il est prioritaire, plus son niveau d'attachement va augmenter[28]. Ainsi, le fait de s'attacher progressivement à son lieu, peut avoir pour conséquences de changer proportionnellement le regard de la personne sur son quartier. Sa vision deviendra de plus en plus positive et sécurisante (Rollero et De Piccoli, 2010).

Nous constatons donc que la littérature n'est pas unanime en ce qui concerne les effets de ces différents prédicteurs sur l'attachement au lieu. Nous chercherons donc nous aussi à mesurer certains de ces indicateurs, afin de voir s'il s'agit d'un phénomène difficile à mettre en évidence, en raison du nombre important d'éléments pouvant interférer dans sa mise en œuvre.

5.3. Distinctions entre identification et attachement au lieu

Nous avions commencé à l'aborder en introduction de l'attachement, il semble difficile de déterminer ce qui caractérise plus spécifiquement le processus d'identification et

[28] Tout en sachant qu'en comparaison à un résident de quartier aisé le niveau d'attachement sera peut-être toujours inférieur. Puisque ces derniers n'ont pas autant d'éléments affectant cet attachement.

celui d'attachement au lieu. D'autant plus que la littérature à propos de l'identification au lieu n'est pas aussi dense que celle sur l'attachement au lieu.

Nous avons repéré dans la littérature qu'il existe une grande confusion entre les concepts d'attachement et d'identification au lieu. Par exemple, pour Kyle et ses collaborateurs (2005) l'identité de lieu est une sous-dimension de l'attachement au lieu. Cependant, l'un des items rendant compte de la mesure de l'identité de lieu renvoie directement à l'attachement (« *I am very attached to the Appalachian Trail* », p. 159). Dans cet exemple, les deux notions ne sont pas dissociables, du moins l'identité de lieu ne ressort pas comme un phénomène à part entière. Il en est de même avec l'échelle de Bonaiuto, Fornara et Bonnes (2003), qui à l'inverse intègrent un item traitant de l'identification dans la mesure de l'attachement (« *I identify with the people of this neighbourhood* », p. 50). Les auteurs peuvent conceptualiser l'un de ces termes comme sous-dimension de l'autre, cependant la façon dont cela est fait par certains d'entre eux entraine de la confusion. En contre exemple, Lalli (1992) considère que l'attachement définit en partie l'identité de lieu, et les items qu'il a choisis correspondent bien à sa conceptualisation. Le vocabulaire utilisé fait partie du champ sémantique des sentiments, des sensations et des émotions. Il n'y a donc pas d'amalgame entre l'identité et l'attachement, malgré leur rapport hiérarchique.

Généralement, la façon dont les auteurs définissent leur concept détermine les sous-dimensions qu'ils vont lui associer, ainsi que la méthodologie choisie pour étudier le phénomène. Pour autant, nous venons de voir qu'il n'est pas aisé de trouver un outil n'assimilant ou ne confondant pas les deux procédés.

Nous constatons dans les recherches que l'identification et l'attachement au lieu sont parfois considérés comme identiques, d'autres fois comme corrélés, ou bien comme indépendants. Nous retenons principalement, et les auteurs s'accordent relativement à ce sujet, que l'attachement au lieu correspond à la dimension affective de la relation au lieu, tandis que l'identification correspond à son aspect cognitif.

Ainsi, plusieurs orientations ressortent de la littérature, mais aucun consensus n'a émergé dans la communauté scientifique à ce propos. Pour certains, l'attachement est une sous-notion de l'identification (Lalli, 1992 ; Twigger-Ross & Uzzell, 1996). Selon Proshansky (1978) par exemple, l'attachement est considéré comme une composante affective de l'identification. Inversement, pour d'autres, c'est l'identification qui est une sous-notion de l'attachement (Kyle et al., 2005 ; Low & Altman, 1992 ; Ujang, 2012). D'autres encore envisagent ces deux concepts comme étant corrélés entre eux, mais non hiérarchiquement organisés (Hernández et

al., 2007 ; Lewicka, 2008 ; Rollero & De Piccoli, 2010) : l'un étant affectif et l'autre cognitif. Ces auteurs soulèvent la difficulté à hiérarchiser empiriquement ces deux phénomènes (Hernández et al., 2007). Des auteurs comme Hay (1998) ou Jorgensen et Stedman (2001) pensent qu'ils dépendent tous les deux d'un concept supra-ordonné : *sens of place*. Tout comme les auteurs précédents, ils considèrent que l'attachement correspond à l'aspect affectif et l'identification au cognitif, cependant ils y ajoutent la dépendance au lieu comme sous-dimension comportementale. Ces trois notions expliqueraient, selon eux, le sens du lieu. Enfin, Brown et Werner (1985) ne dissocient pas l'identification de l'attachement.

La littérature la plus récente sur le sujet semble aller dans le sens d'une multidimensionnalité de la relation de l'individu à son lieu. Nous faisons donc le choix de prime abord de prendre en considération l'orientation défendue, entre autres, par Rollero et De Piccoli (2010), selon laquelle il s'agit de deux concepts liés mais hiérarchiquement indépendants. Nous n'affirmons pas qu'il s'agisse de la meilleure orientation, cependant nous considérons qu'elle s'applique correctement à notre contexte. Cette orientation peut également se rapprocher de celle de Jorgensen et Stedman (2001), cependant nous ne pourrons pas le vérifier puisque nous n'allons pas étudier la notion de dépendance au lieu ici.

Un élément supplémentaire vient confirmer qu'il s'agit de deux processus distincts. En effet, ils ne seraient pas déterminés par les mêmes facteurs (Rollero & De Piccoli, 2010). Cependant, la littérature, plus restreinte dans le champ de l'identification au lieu (Lalli, 1992), n'a pas étudié autant de prédicteurs que pour l'attachement au lieu. Nous nous attacherons donc à éclaircir les prédicteurs associés à chacune de ces notions et vérifier s'ils sont réellement différents. Par exemple, il s'avère que l'attachement au lieu de résidence se met en place plus rapidement que l'identification au lieu (Hernández et al., 2007). Ainsi, une longue durée de résidence est d'autant plus importante pour l'identification que pour l'attachement, parce que cette dernière prend davantage de temps à se mettre en place. D'autres exemples de prédicteurs étudiés dans les deux domaines soulignent des différences entre ces concepts (Rollero et De Piccoli, 2010).

Conclusion du chapitre 3

L'identification à un logement, à un quartier ou à une ville est en étroite relation avec la satisfaction que le lieu procure à l'individu. On suppose que plus un individu est satisfait de son environnement résidentiel, plus il va s'y identifier. Les expériences qu'il va vivre dans ce lieu vont faire qu'il va s'attacher à celui-ci, d'autant plus si elles sont émotionnellement fortes et nombreuses. L'existence d'une identité de lieu pourrait expliquer l'insatisfaction que peuvent ressentir les résidents vivant dans les quartiers stigmatisés. Si les personnes recherchent avant tout une identité sociale positive, elles chercheront donc à avoir une identité de lieu positive. Peut-on avoir une identité de lieu satisfaisante lorsque l'on vit dans un quartier de mauvaise réputation, possédant des bâtiments et des équipements vétustes ? En analysant les travaux qu'il a menés en 1988, Lalli (1992) s'est rendu compte que plus une personne s'identifiait à sa ville et plus elle avait tendance à l'évaluer et la considérer de manière positive. Dans de nombreuses études, il est ainsi établi un lien entre la notion d'identification au lieu et celle de satisfaction des résidents (Bernardo & Palma-Oliveira, 2016 ; Pol, 2002 ; Uzzell et al., 2002). Nous avons donc décidé d'intégrer la mesure de la satisfaction résidentielle à cette recherche, afin de pouvoir rendre compte de la qualité de vie des résidents, et plus particulièrement de celle des résidents des quartiers prioritaires.

PARTIE 1 :

APPROCHE THÉORIQUE

Chapitre 4 : Satisfaction résidentielle et qualité de vie en milieu résidentiel ..... p. 124

1. Qualité de vie résidentielle urbaine p.124
2. La satisfaction résidentielle, une sous notion de la qualité de vie environnementale .. p. 129
3. Effets de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction résidentielle ..... p. 144
4. Lien entre identification au lieu et satisfaction résidentielle ..... p. 145

Chapitre 4 : Satisfaction résidentielle et qualité de vie en milieu résidentiel

L'étude exploratoire réalisée dans le cadre d'un mémoire de recherche (Derval & Ndobo, 2012), que nous avons menée sur la discrimination résidentielle et l'identification au lieu a fait ressortir, d'une méthodologie par question ouverte, un ensemble de réponses qualitatives que nous avons catégorisées. Les catégories ont montré que certaines thématiques, comme la qualité de vie, étaient associées à nos objets d'étude. Nous avions remarqué qu'il s'agissait d'une thématique centrale, car elle était citée par tous les résidents, quel que soit leur quartier de résidence (aisé ou défavorisé). C'est pourquoi nous avons fait le choix de l'intégrer ici, afin de comprendre plus précisément comment l'ensemble des habitants, même ceux discriminés, pouvaient percevoir de la qualité de vie dans leur environnement résidentiel.

Dans ce chapitre, nous allons rendre compte des effets de la discrimination et de l'identification résidentielle sur la qualité de vie des résidents, et plus particulièrement sur leur satisfaction résidentielle.

1. Qualité de vie résidentielle urbaine

La qualité de vie est une notion difficile à définir. Très appréciée par les chercheurs lorsqu'elle a fait son apparition au début des années 1960, elle a supplanté et englobé les autres notions qui la précédaient : la satisfaction, le bien-être psychologique, le bonheur, et la santé (Bruchon-Schweitzer & Boujut, 2014). Cependant, le problème est qu'encore aujourd'hui ces différents concepts sont souvent confondus du fait de leur proximité sémantique (Leplège, 2013). Les différencier et définir leurs spécificités est relativement complexe. De plus, en raison de la pluralité des disciplines à travailler sur ce domaine de recherche, il n'existe pas de définition unanime de la qualité de vie. La philosophie, l'économie, la psychologie, la sociologie, la médecine, entre autres, s'y sont intéressées : faisant de cette notion, une notion intégrative. La définition proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé en 1994 rend compte de la pluridimensionnalité de la qualité de vie : il s'agit de « la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. C'est un champ conceptuel très large, qui englobe de manière

complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation aux éléments essentiels de son environnement. » (WHOQOL Group, 1994, p. 28 ; définition toujours d'actualité : World Health Organization, 2012, p. 3). Quatre composantes principales ressortent de cette définition : physique, psychologique, sociale et environnementale (Bonaiuto et al., 2006 ; Power, Bullinger, & Harper, 1999 ; WHOQOL Group[29], 1998a ; WHOQOL group[30], 1998b) ; et donnent à la qualité de vie ce caractère multidimensionnel.

Pour résumer et mieux comprendre ce qui constitue cette notion, nous allons reprendre la conceptualisation de la qualité de vie de Cummins (2005) en quatre points. Selon lui, la qualité de vie « (1) est multidimensionnelle et influence les facteurs personnels et environnementaux et leurs interactions ; (2) a les mêmes composants pour toutes les personnes ; (3) comporte à la fois des éléments subjectifs et objectifs ; et (4) est renforcée par l'autodétermination, les ressources, le but de la vie et un sentiment d'appartenance. » (p. 700). En référence au 3ème point de Cummins (2005), l'un des intérêts de la qualité de vie est qu'elle peut être étudiée à la fois de manière objective si l'on se centre sur des aspects comme : les conditions de vie matérielles, l'état de santé, le niveau d'éducation, les liens sociaux, la sécurité économique et physique, l'environnement et le cadre de vie, etc. (Amiel, Godefroy & Lollivier, 2013), et subjectif à travers l'évaluation du bien-être subjectif, de la satisfaction ou du bonheur. De notre côté, nous allons privilégier les aspects subjectifs retraçant le vécu d'un individu. Le but étant de relever la perception d'un résident à propos de son niveau de bien-être physique, psychologique, social et environnemental. D'autant plus que la littérature actuelle préfère l'utilisation de ces indicateurs subjectifs (ou l'addition des deux) plutôt que ceux objectifs, qu'elle trouve trop restrictifs (Bruchon-Schweitzer & Boujut, 2014). En effet, se baser uniquement sur le produit intérieur brut pour rendre compte des conditions financières du ménage, sur la morbidité ou la mortalité pour signifier de l'état de santé, ou encore sur le diplôme pour définir le niveau d'éducation d'une personne est un biais.

La présentation d'outils de la qualité de vie va permettre de mieux comprendre ce qu'elle évalue exactement. Les outils disponibles dans la littérature mesurent la qualité de vie dans sa multidimensionnalité, puisque « la vie dans une société moderne est multidimensionnelle » (Shen & Lai, 1998, p. 231). La WHOQOL (the World Health Organization Quality Of Life assessment) par exemple est la première version (version

[29] Harper et Power ont rédigé cet article au nom du groupe WHOQOL.
[30] Power et Kuyken ont rédigé cet article au nom du groupe WHOQOL.

pilote) d'un outil permettant de mesurer la qualité de vie (WHOQOL group, 1994, WHOQOL group, 1998b). Elle repose sur 236 items au total répartis entre six grands domaines et 29 facettes. Cette échelle a été rapidement révisée, laissant place à la WHOQOL-100, une version réduite à 100 items (Power et al., 1999 ; WHOQOL group, 1998b). 24 facettes liées à la qualité de vie ont été repérées et elles se répartissent entre quatre domaines[31] : psychologique, environnemental, de santé physique, et des relations sociales. Enfin, la WHOQOL-BREF correspond à la version la plus épurée. Elle comprend 26 items (WHOQOL Group, 1998a). Les 24 facettes ainsi que les quatre domaines y sont retrouvés. Il existe d'autres outils plus ou moins intéressants et fiables, qui évaluent la qualité de vie de manière générique ou associée à des populations particulières, que nous ne détaillerons pas ici (voir Bruchon-Schweitzer et Boujut (2014) pour des exemples) car cela n'a pas d'intérêt particulier à être développé par rapport à notre objet d'étude spécifique.

Nous l'avons vu, la qualité de vie est un phénomène psychologique vaste, qui touche de nombreux domaines. En psychologie, elle a été largement étudiée dans le champ de la santé, cependant ce qui nous intéresse ici, et ce sur quoi nous allons nous centrer, est la qualité de vie environnementale et plus précisément la qualité de vie en contexte résidentiel urbain. Fleury-Bahi (2010) va définir la qualité de vie environnementale subjective comme « le jugement porté sur le degré avec lequel les différentes composantes de l'environnement de vie quotidien sont susceptibles de satisfaire les attentes et besoins des individus » (p. 37).

La qualité de vie environnementale est l'un des domaines de la WHOQOL. Dans ses versions à 100 et à 26 items elle renvoie à huit indicateurs : la liberté, la sûreté physique et la sécurité ; le logement ; les ressources financières ; l'accessibilité et la qualité des soins sociaux et de santé ; l'opportunité d'acquérir de nouvelles informations et compétences ; l'accessibilité et la participation aux loisirs ; l'environnement physique (pollution, bruit, trafic, climat) ; et les transports (WHOQOL Group, 1998a). Ces éléments constituent les différentes dimensions que recoupe la qualité de vie environnementale. Cependant, pour un environnement résidentiel, il va manquer des indicateurs (comme les relations sociales par exemple, que l'on retrouvera dans une autre dimension de l'échelle).

D'autres études se sont aussi centrées sur ce domaine et ont proposé des échelles permettant de mesurer la qualité de vie environnementale, et parfois résidentielle (Carp & Carp, 1982 ;

[31] Deux domaines ont disparu entre la première version (WHOQOL) et cette version révisée (WHOQOL-100). Le domaine nommé *indépendance* a été intégré au domaine de la santé physique, tandis que la *spiritualité* a intégré le domaine psychologique (Power et al., 1999).

Fleury-Bahi et al., 2013 ; Tu & Lin, 2008). Leurs buts étant de déterminer les indicateurs de la qualité de vie urbaine. Par exemple, Tu et Lin (2008) ont extrait six échelles d'évaluation de l'environnement résidentiel de leur questionnaire : l'urbanisme et la conception, la sécurité et les relations sociales, les transports et les services commerciaux, l'atmosphère résidentielle, la santé environnementale et la gestion des installations. Carp et Carp (1982) ont dégagé 15 échelles de qualité de vie environnementale perçue à propos du quartier de résidence : esthétique, sécurité, qualité de l'air, intimité, entretien réalisé par la ville, entretien réalisé par les voisins, caractéristiques des voisins, ressentis émotionnels à propos du quartier, accessibilité, quartier idéal, comparaison entre son quartier et les autres, bruits dérangeant les activités à l'intérieur du domicile, bruits dérangeant les activités en plein air, bruit lié au trafic, à l'industrie et aux constructions, et bruit liés aux voisins. Fleury-Bahi et al. (2013), quant à elles, relèvent 29 indicateurs de qualité de vie environnementale, répartis en quatre facteurs : l'image du quartier, les commerces et services, le trafic et l'état du réseau routier, et les nuisances et la pollution. Parmi les indicateurs de cette échelle, nous pouvons trouver des éléments comme les *relations de voisinages (amitiés, solidarité)*, ou *le bruit causé par les voisins* qui rendent compte des spécificités de l'environnement résidentiel. Nous retrouvons dans ces différents outils des mesures à propos des relations sociales dans l'environnement, ce qui vient contrebalancer le manque constaté dans l'échelle environnementale de la WHOQOL.

Parmi les travaux, nous pouvons dissocier ceux qui s'intéressent à déterminer empiriquement les dimensions théoriques de la qualité de vie environnementale (ceux que nous venons de présenter), de ceux qui vont davantage s'intéresser au véritable vécu des résidents, dans le but de comprendre, voire d'améliorer leurs conditions de vie. Nous allons maintenant présenter quelques résultats pour comprendre là où en est la recherche à propos de cet aspect de la qualité de vie. Les études portent généralement sur ses différents prédicteurs. Il est à noter que de nombreuses recherches se sont basées sur l'échelle de l'organisation mondiale de la santé (WHOQOL) pour mettre en évidence ce phénomène.

Par exemple, une étude menée par Gattino, De Piccoli, Fassio et Rollero (2013), auprès de 344 résidents italiens, a permis de mettre en évidence que la qualité de vie pouvait être affectée par plusieurs éléments : comme le sens de la communauté qui influence la qualité de vie environnementale, psychologique et de santé physique. De plus, ils démontrent, parmi d'autres variables sociodémographiques, que le revenu est un prédicteur de la qualité de vie, que la qualité de vie est perçue comme meilleure dans les villes de petite taille, et qu'être une femme a

des incidences positives sur les qualités de vie environnementale et psychologique perçues. Mais nous resterons prudents quant à cette dernière conclusion, car les résultats semblent encore controversés dans la littérature au sujet du genre.

Tartaglia (2013) s'est également servi de la WHOQOL (dans sa version italienne), en s'appuyant sur ses quatre dimensions : santé physique, relations sociales, psychologique et environnementale, pour tester les effets de quatre types de prédicteurs. Comme de nombreux autres travaux, ils ont pris en considération les caractéristiques sociodémographiques (âge, genre, revenu familial et niveau d'éducation). Ces dernières vont dans le sens des résultats que nous venons d'énoncer pour le revenu, mais pas pour le genre. Une mauvaise situation économique affecte négativement la perception subjective de la qualité de vie environnementale des individus. Pour le genre, ils n'observent pas d'effet sur la qualité de vie environnementale, par contre ils constatent que le fait d'être une femme influence négativement la dimension psychologique de la qualité de vie. Ils ont également pris en compte l'attachement au lieu en se basant sur l'échelle de Bonaiuto et al. (2006). Cet attachement semble jouer un rôle positif au niveau de la qualité environnementale (contrairement à ce que Gattino et al. (2013) ont mis en évidence). Mais, l'intérêt que nous portons particulièrement à cet article est qu'il questionne l'influence du soutien social perçu. Nous nous intéressons donc à ses effets sur la dimension environnementale et constatons que c'est uniquement le soutien social perçu des amis (pas celui de la famille ou d'autres personnes) qui a de l'effet sur cet aspect de la qualité de vie. Pourtant, nous avons pu voir, dans l'un des chapitres précédents, que le soutien social de la famille pour les immigrés était extrêmement important. Peut-être que cela ne ressort pas de ces résultats du fait de l'échantillon interrogé pour cette étude. Les auteurs n'ont pas intégré de mesure de l'origine ethnique dans leurs variables sociodémographiques, il n'est donc pas possible de vérifier cette information. Nous retenons donc de cette recherche que la qualité de vie environnementale urbaine est influencée positivement par l'attachement résidentiel, le soutien social perçu provenant des amis, et par les années d'éducation, alors qu'un faible revenu familial l'influence négativement.

Nous savons que les notions de qualité de vie et de satisfaction de vie sont très proches conceptuellement et qu'il est difficile de les hiérarchiser. En effet, des auteurs vont avoir tendance à défendre l'idée que la qualité de vie est une sous-dimension de la satisfaction résidentielle (Bonaiuto et al., 1999), tandis que d'autres soutiennent l'inverse (Fleury et al., 2013 ; Tu & Lin, 2008 ; Urzúa & Caqueo- Urízar, 2012). Pour Shen & Lai (1998), plus le

niveau de satisfaction d'une personne est élevé, meilleure est sa qualité de vie. Dans ces études, la satisfaction de vie est considérée comme un indicateur de la qualité de vie subjective. Nous faisons le choix pour notre recherche de prendre ce parti. Ainsi, nous étudierons la satisfaction résidentielle pour rendre compte (en partie) de la qualité de vie des résidents nantais. Nous aurions pu prendre en compte d'autres indicateurs, comme le bonheur par exemple, mais d'après la littérature ce phénomène a été supplanté par l'étude de la satisfaction (Marans, 2003). En effet, cet auteur a constaté, en faisant un état de l'art, que la satisfaction était un objet d'étude plus intéressant sur de nombreux aspects (voir Marans, 2003 ; voir également Parkes, Kearns, & Atkinson, 2002 à ce propos). Il s'agit d'un concept plus facilement définissable que le bonheur et donc empiriquement plus simple à mesurer. D'autant plus qu'il a déjà été bien étudié dans notre champ de recherche et qu'il existe des échelles validées qui pourront nous servir.

2. La satisfaction résidentielle, une sous dimension de la qualité de vie environnementale

Comme nous l'avons vu dans le point précédent, la satisfaction est l'un des indicateurs de la qualité de vie. Etudier la satisfaction résidentielle c'est questionner l'individu par rapport au vécu qu'il a dans son quartier, à la façon dont il s'y sent, ce qu'il apprécie et ce qu'il n'apprécie pas. Elle aide à comprendre la relation entre l'individu et son environnement. La qualité de vie résidentielle face à cela, se veut plus englobante, elle a l'intérêt de prendre en compte d'autres indicateurs en plus de la satisfaction de l'individu vis-à-vis de son quartier. Par ailleurs, des facteurs comme le niveau socio-économique, la situation familiale, l'âge, l'origine ethnique, etc. sont des éléments qui interfèrent dans la façon dont l'individu va évaluer son environnement, et qui vont permettre d'avoir une vue plus globale sur la qualité de vie du résident.

2.1. Définition conceptuelle de la satisfaction résidentielle et modélisation

« La satisfaction résidentielle des habitants a été définie comme l'expérience du plaisir ou de la satisfaction découlant de la vie dans un endroit précis. » (Bonaiuto et al., 2006, p. 24). Dans le même ordre d'idée, pour Weidemann et Anderson (1985) « c'est la réponse émotionnelle à l'habitation, le sentiment positif ou négatif que les occupants ont pour l'endroit où ils vivent. » (p. 156). Mais ces auteurs précisent bien à propos de cette définition qu'il ne s'agit que d'une seule des composantes de la relation du résident à son lieu d'habitation. En

général, lorsqu'il est fait référence à la satisfaction, elle est associée aux trois composantes de l'attitude de Rosenberg et Hovland (1960) : cognitive, affectif et conative (Amérigo & Aragonés, 1997 ; Bonaiuto et al., 2006 ; Weidemann & Anderson, 1985). Dans la relation individu-environnement résidentiel, la satisfaction correspond à la composante affective. L'aspect cognitif, associé à la satisfaction résidentielle, renvoie à l'évaluation que le résident fait de son lieu de résidence, aux jugements qu'il lui porte, et à la comparaison entre son environnement actuel et ses attentes. Tandis que la composante comportementale intervient à posteriori et dépend du niveau de satisfaction du résident à propos de son environnement (Amérigo & Aragonés, 1997 ; Weidemann & Anderson, 1985).

Figure 1 : Continuum linéaire des composantes associées à la satisfaction résidentielle.

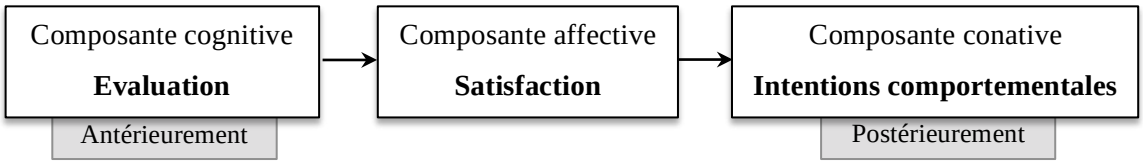

Que pensent les individus de leur lieu de résidence, de leur quartier, de leur voisinage, de leur logement ? C'est cette question que l'on pose lorsque l'on souhaite connaître la satisfaction des habitants. Qu'est-ce qui les amène à apprécier l'environnement dans lequel ils vivent ? Ainsi, il leur est demandé d'évaluer les différents aspects de cet environnement afin d'estimer un niveau de satisfaction résidentielle. S'agissant d'un phénomène auto-évalué par le résident, cette satisfaction résidentielle fluctue beaucoup. Il ne s'agit pas d'un phénomène stable dans le temps, mais dynamique (Morris, & Winter, 1975). Il va évoluer, s'adapter en fonction des changements environnementaux (exemples : si le voisin de qui on est proche déménage ; si des travaux ont lieu en face de chez soi ; si un incident se produit dans le quartier ; etc.) ou des évolutions au cours du cycle de vie (exemples : s'installer en couple, avoir un enfant).

Comme nous venons de le dire, nous allons nous intéresser à une mesure auto-rapportée de la satisfaction résidentielle. De ce fait, il est important de différencier l'évaluation objective de l'évaluation subjective. L'évaluation objective renvoie à des mesures réalisées par des experts ou des personnes extérieurs à l'environnement résidentiel (Bonaiuto et al., 2006 ; Dunstan et al., 2005), pour qu'il n'y ait pas d'interférence avec les perceptions, les préférences ou les attitudes du résident. En raison du choix de mesure que nous faisons ici, nous nous situons au niveau subjectif de l'évaluation.

Cette distinction est ce qui permet de comprendre que les résidents vivant dans les quartiers

prioritaires peuvent évaluer positivement leur quartier. En effet, une évaluation objective pourrait rendre compte d'un certain nombre de facteurs négatifs de ces quartiers : dégradation du bâti, insécurité, densité plus importante de populations étrangères et précaires, etc. ; alors que l'évaluation subjective renvoie à la perception que les résidents ont de leur environnement. Cette dernière peut correspondre aux liens affectifs particuliers vis-à-vis de certains lieux du quartier, à un sentiment de sécurité du fait de la familiarité des lieux, à un attachement au quartier, etc. Même s'il semble plus difficile de mesurer des sentiments, des attitudes ou des perceptions, que des aspects objectifs, les auteurs considèrent qu'il s'agit d'une meilleure mesure pour rendre compte de la satisfaction résidentielle (Aragonés et al., 2017 ; Campbell, Converse, & Rodgers, 1976).

En différenciant les aspects objectifs et subjectifs, nous dissocions les ressources matérielles que le résident possède et la satisfaction qu'il a vis-à-vis de ces ressources. Pour illustrer cette idée, Aragonés et al. (2017) citent l'étude de Hollinshead et Rogler (1963), selon laquelle ils démontrent que les résidents ayant les meilleures conditions résidentielles ne sont pas obligatoirement les plus satisfaits. Au contraire, ils relèvent que des résidents des bidonvilles se sentent très heureux malgré leurs conditions de vie.

Dans la littérature, la satisfaction est envisagée comme une comparaison entre les éléments que les individus possèdent réellement et leur idéal (Canter & Rees, 1982 ; « *actual-aspirational gap approach* », Galster, 1987, p. 540). Il s'agit d'une évaluation cognitive reposant sur leurs désirs, leurs normes et leurs valeurs (Bruchon-Schweitzer & Boujut, 2014 ; Wu, 2008). La satisfaction résidentielle consiste donc à comparer ce que le résident possède dans son environnement résidentiel à ce qu'il souhaiterait avoir (Aragonés et al., 2017). Le processus de satisfaction résidentielle passe donc par une évaluation ou un jugement porté sur son environnement. L'observation de l'environnement tel qu'il est dans ses caractéristiques objectives renvoie, ou non, aux aspirations que le résident a vis-à-vis du lieu de résidence qui lui conviendrait. Chaque individu aurait des critères préétablis, des préférences, par rapport à l'endroit où il souhaite habiter. Dans la réalité, ces désirs et aspirations ne peuvent pas toujours être respectés. Prenons l'exemple d'une mère célibataire n'ayant pas les moyens d'avoir un appartement avec une chambre pour chacun de ses enfants. Son désir étant de pouvoir offrir de l'intimité à chaque enfant, pourtant son logement actuel ne possède qu'une seule chambre. Son degré de satisfaction résidentielle risque d'en être affecté. La satisfaction correspond donc à la congruence entre les souhaits et la réalité. Inversement, l'insatisfaction renvoie à l'incongruence entre ces deux éléments (Mohit, Ibrahim, & Rashid, 2010).

Certains auteurs ont élaboré des modèles de satisfaction résidentielle. Les modélisations proposées, ci-dessous, rendent compte de l'organisation et de la structuration des concepts entre eux et de l'influence qu'ils ont les uns sur les autres. Ces modèles permettent de comprendre ce qui conduit un individu à être satisfait de son lieu de résidence, et les processus par lesquels il passe pour atteindre cet état.

2.1.1. Modèle liant la qualité de vie et la satisfaction résidentielle (Marans & Rodgers, 1975)

Ce modèle (figure 2) s'inspire des travaux de Campbell et ses collaborateurs (1976) sur les relations entre les aspects objectifs et subjectifs de la qualité de vie urbaine. Il propose un lien entre la qualité de vie urbaine et la satisfaction résidentielle, dans le sens, où cette dernière prédit en partie la qualité de vie.

Figure 2 : Modèle démontrant les relations entre les domaines de la satisfaction résidentielle et la qualité de vie, d'après Marans et Rodgers (1975).

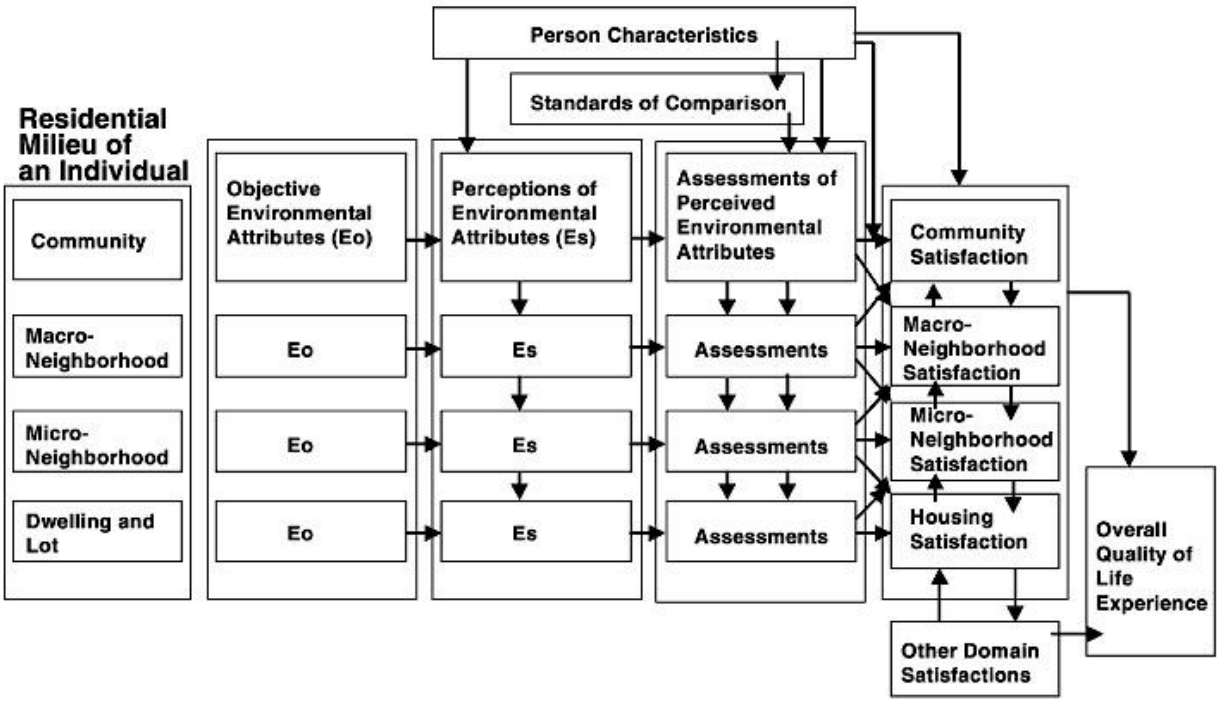

Marans et Rodgers considèrent que la qualité de vie est une construction subjective, spécifique à chaque individu et dépendant de ses expériences passées. La qualité de vie serait la résultante d'un ensemble de processus reposant sur plusieurs niveaux d'analyse (maison,

quartier, voisinage, ville...). Ce modèle considère que chaque niveau apporte ses spécificités et qu'ils doivent être pris en compte conjointement pour expliciter entièrement la qualité de vie. Par ce modèle, les auteurs cherchent donc à démontrer qu'un seul indicateur n'est pas suffisant pour caractériser un lieu. Le premier processus consiste à percevoir les attributs environnementaux à partir des données objectives des différents lieux. Ensuite, le résident va évaluer les attributs environnementaux qu'il a perçus, à partir de ses normes, attitudes, expériences et caractéristiques personnelles. Puis, il va définir un niveau de satisfaction par rapport à l'évaluation qu'il aura faite. Ainsi, il obtient un degré de satisfaction résidentiel pour chacun des lieux, qui, pris simultanément, permettent d'estimer sa qualité de vie urbaine. Autrement dit, la perception, l'évaluation et la satisfaction sont les actions qui permettent de passer des attributs objectifs repérés dans différents domaines résidentiels, à la qualité de vie.

En référence à ce modèle, Aragonés et al. (2017) considèrent la satisfaction résidentielle comme « un sentiment positif envers l'environnement résidentiel qui découle d'un processus par lequel certains de ses attributs objectifs sont évalués par le résident, entraînant un ajustement ou une adaptation, en fonction de la situation » (p. 319).

2.1.2. Modèle de satisfaction résidentielle (Amérigo & Aragonés, 1997)

Dans le modèle élaboré par Amérigo et Aragonés (1997) (figure 3), nous retrouvons de nombreux points communs avec le modèle précédent : attributs objectifs de l'environnement, subjectivité, caractéristiques personnelles, et la satisfaction à l'égard du lieu de résidence.

Il s'agit d'un modèle transactionnel cherchant à expliquer la relation dynamique entre un individu et son environnement résidentiel. Il a l'intérêt d'être complet dans le sens où il prend en compte conjointement les dimensions affective (degré de satisfaction, de plaisir à l'égard de l'environnement), cognitive (évaluation de l'environnement à partir d'un jugement perceptif) et comportementale (les intentions et comportements effectifs dans l'environnement en fonction du niveau de satisfaction résidentielle perçue).

Pour Amérigo et Aragonés (1997) « la satisfaction résidentielle, est un état affectif positif que l'individu éprouve envers son environnement résidentiel et qui lui permettra de se comporter de certaines façons visant à maintenir ou à accroître la congruence avec cet environnement. » (p. 48).

Figure 3 : Modèle systémique de satisfaction résidentielle d'après Amérigo et Aragonés (1997).

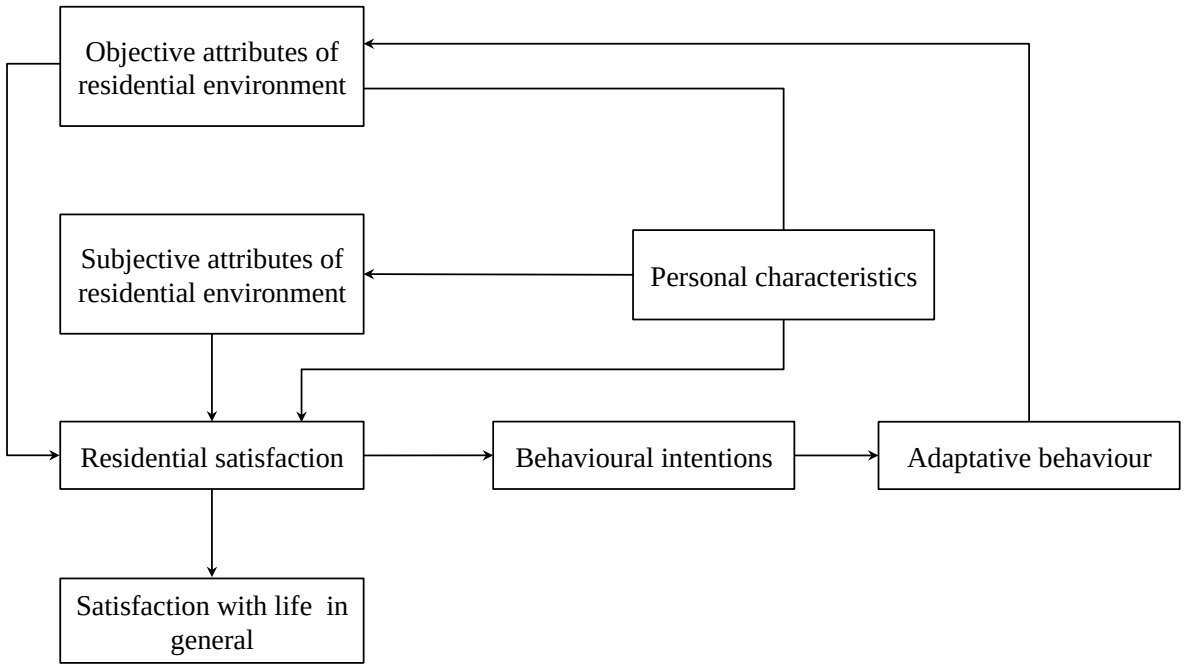

Nous voyons dans ce modèle que c'est par le biais de ses caractéristiques personnelles que le résident va filtrer les attributs objectifs de son environnement résidentiel pour se les approprier. Contrairement à celui de Marans et Rodgers (1975), les attributs objectifs ici n'ont pas d'effet direct sur la vision subjective de ces attributs environnementaux. Les caractéristiques personnelles des résidents de ce modèle ont la particularité de correspondre à la fois aux données sociodémographiques et personnelles, mais également à ce qu'il nomme le « residential quality pattern » (p. 48). Cela correspond à la comparaison entre l'environnement réel et idéal du résident. En d'autres termes, cela correspond aux attentes environnementales du résident.

2.1.3. Modèles actualisés de la satisfaction résidentielle

Il existe d'autres modèles plus récents reposant sur les mêmes processus que les modèles princeps que nous venons de présenter (Fleury-Bahi, 2010 ; Marans, 2003 ; Mohit et al., 2010) (*cf*. annexe 3). Marans (2003) s'est centré sur le quartier dans son modèle. Cette étude, dans la lignée de celle de 1975, traite des conditions objectives dans les villes et des réponses subjectives des résidents face à ces conditions. Ce modèle est en quelque sorte un zoom de celui de Marans et Rodgers (1975). Il propose, ainsi, de spécifier les attributs objectifs du quartier conduisant à la satisfaction résidentielle. Le résident est amené à évaluer

le bruit, l'encombrement du quartier, le trafic, la qualité scolaire, les parcs, l'amabilité des voisins, etc. à partir des attributs objectifs.

Le modèle de satisfaction résidentielle de Mohit et al., (2010) a été élaboré auprès de résidents de logements publics à faibles coûts, en Malaisie. Ces chercheurs s'inspirent de celui d'Amérigo et Aragonés, puisqu'il reprend les processus centraux de leur modèle. Ils déterminent ainsi, la satisfaction résidentielle à partir des attributs objectifs et subjectifs de l'environnement résidentiel. Leur spécificité est qu'ils proposent un modèle détaillé présentant les cinq composantes qui constituent, selon eux, la satisfaction résidentielle (caractéristiques de l'unité d'habitation, services de support associés à l'unité d'habitation, installations publiques, environnement social, et installations du quartier). De plus, ils ont construit un modèle spécifique à une population, parce que, selon eux, la satisfaction ne peut pas reposer sur les mêmes indicateurs entre les différents pays. Chaque pays et chaque culture ayant leurs spécificités, les indicateurs ne sont pas obligatoirement transposables.

Fleury-Bahi (2010) propose un modèle multidimensionnel et hiérarchique de la satisfaction environnementale. Dans celui-ci elle simplifie et synthétise les modèles déjà existants pour en créer un généraliste qui s'adapte à différents lieux (résidentiel, institutionnel, naturel, scolaire...).

Nous pouvons conclure à propos de ces différents modèles, qu'il n'y a pas de remise en question des principes de bases de la satisfaction résidentielle tels qu'ils ont été définis initialement. Ils viennent confirmer et valider sa pertinence dans différents contextes résidentiels.

2.2. Mesures de la satisfaction résidentielle

Il existe de nombreux outils dans la littérature française et internationale permettant de mesurer la satisfaction résidentielle. Il faut savoir que la satisfaction résidentielle repose sur de multiples indicateurs environnementaux. Cependant, les auteurs ne s'accordent pas tous à propos de ces prédicteurs. Amérigo et Aragonés (1997), par exemple, se sont rendus compte de la variabilité des indices en faisant une revue de la littérature. Ils ont recensé à partir des études existantes les différents prédicteurs et ont proposé une taxonomie en quatre classes d'indicateurs (figure 4), à partir d'un découpage selon deux axes (objectif-subjectif et physique-social).

Figure 4 : Prédicteurs de la satisfaction résidentielle, d'après Amérigo et Aragonés (1997).

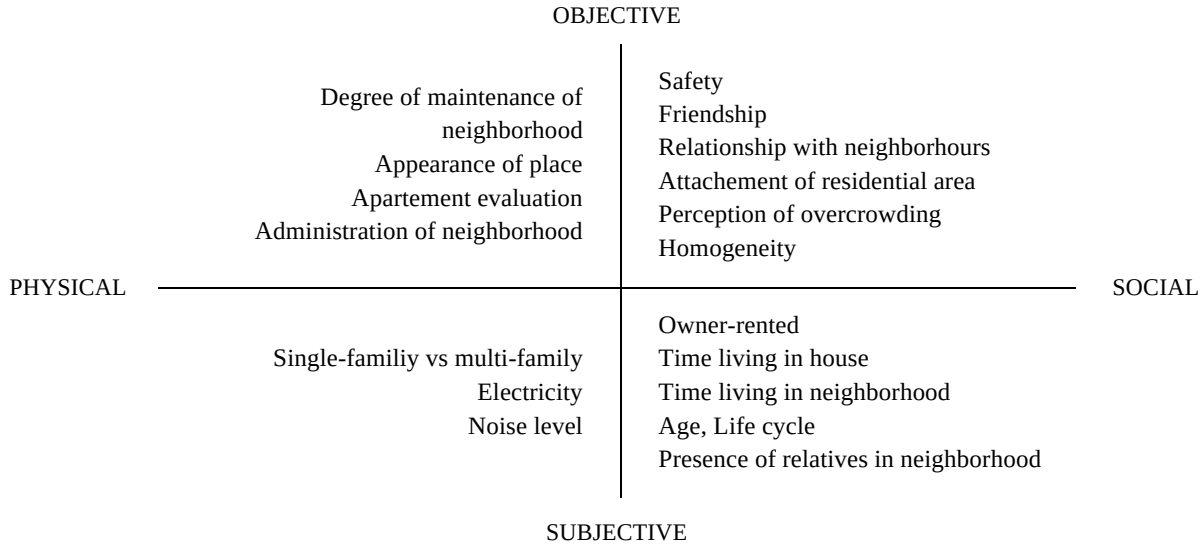

Mais il n'existe aucune échelle utilisant l'ensemble de ces indicateurs. Nous allons donc présenter quelques-unes des échelles existantes, afin de distinguer leurs façons de mesurer ce phénomène.

Nous savons qu'il existe deux grands types de méthodologies : la première cherche à identifier objectivement les standards de la satisfaction environnementale urbaine (exemple : the Residential Environment Assessment Tool (REAT) de Dunstan et al., 2005) ; la seconde s'intéresse davantage au vécu subjectif et va donc interroger les usagers des lieux (Canter & Rees, 1982). Nous l'avons dit, c'est cette seconde méthodologie qui va nous intéresser, car il s'agit du format que nous allons utiliser dans le cadre de ce travail de recherche.

Amérigo et Aragonés (1997) mesurent la satisfaction résidentielle par le biais du questionnaire de satisfaction résidentielle (QRS). Ce questionnaire est divisé en quatre parties : dans la première il est demandé au participant d'évaluer les attributs liés à son quartier, à sa maison et à ses voisins, dans le but de faire ressortir les indicateurs de la qualité environnementale perçue ; la seconde est une mesure de la satisfaction résidentielle à propos du quartier, de la maison et des voisins ; la troisième interroge le résident par rapport aux comportements qu'il réalise dans son environnement résidentiel ; et la dernière questionne le participant à propos de ses informations sociodémographiques et personnelles. Ici, nous comprenons que les prédicteurs de la satisfaction résidentielle peuvent à la fois être des caractéristiques personnelles du résident (exemples : âge, origine ethnique) et des

caractéristiques perçues du lieu (exemples : bruit, pollution). Ce que d'autres auteurs vont également confirmer (exemple, Adriaanse, 2007).

Adriaanse élabore en 2007 la RESS-DLV (Residentiel Environmental Satisfaction Scale – Dutch Language Version). Cette échelle comporte trois facteurs (la réputation interne du quartier, le climat social et la satisfaction de l'habitation) et s'adresse principalement aux résidents insatisfaits de leur environnement résidentiel.

Fleury-Bahi et ses collaboratrices (2008) ont créé un questionnaire de satisfaction résidentielle comprenant 24 items se rapportant aux trois indicateurs suivants : l'environnement physique (cinq items), l'environnement social (dix items) et la fonctionnalité du quartier (neuf items). L'analyse en composantes principales a fait ressortir quatre facteurs principaux : l'image sociale du quartier, la satisfaction à propos des services, des espaces verts et des relations sociales ; en conservant 18 items pour l'échelle finale.

Uzzell et al. (2002) ont, quant à eux, mesuré la satisfaction résidentielle, en tant que sous-dimensions de l'identification, en s'intéressant aux éléments suivants : l'évaluation des problèmes environnementaux, dont la pollution atmosphérique, la criminalité, la sécurité, la qualité de l'environnement, et une mesure générale de la satisfaction résidentielle globale.

Oktay, Rüstemli et Marans (2012) ont mis en évidence que la satisfaction résidentielle était un phénomène lié à l'environnement physique, social et organisationnel. Il s'agit des principaux éléments à propos desquels l'individu va établir son jugement. Ensuite, leur questionnaire interroge les résidents sur différents indicateurs plus précis : le sens attribué au quartier en tant que chez soi (attachement du quartier), l'attraction, la pertinence comme lieu de vie, la disponibilité des activités, l'accessibilité, la maintenance environnementale, la densité du trafic, et le niveau de bruit.

Pelletier, Legault et Tuson (1996) proposent l'ESS (Environmental Satisfaction Scale). Cette échelle fait preuve d'originalité par rapport aux autres échelles présentées puisqu'elle mesure à la fois la satisfaction des résidents à propos des conditions environnementales et des politiques gouvernementales touchant leur environnement. De plus, cette échelle présente l'intérêt d'être validée en français (Pelletier, Blanchard, & Legault, 1997).

Pour Bonaiuto et ses collaborateurs (1999, 2003, 2006), il y a quatre domaines d'évaluation de la satisfaction dans leur outil : PREQ scale (Perceived Residential Environment Quality). Le premier est spatial et correspond à l'architecture du quartier. Le second est humain et renvoie aux relations sociales. Le troisième est fonctionnel et rassemble les services et les équipements publics. Le dernier correspond aux caractéristiques du contexte et recouvre les

rythmes de vie, la pollution, et l'entretien et les soins apportés aux espaces environnementaux. Précisons que ces derniers ont la particularité d'étudier la qualité de vie en tant que sous-notion cognitive de la satisfaction résidentielle (Bonaiuto et al., 2003). Ce qui veut dire que leur conception est l'inverse de celle sur laquelle nous nous appuyons. Ils ont donc créé un outil de satisfaction résidentielle opérationnalisé par la qualité de vie environnementale résidentielle.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des échelles de satisfaction résidentielle. Mais parmi les différents travaux que nous venons de citer, nous constatons déjà que certains vont chercher à étudier la satisfaction résidentielle de façon globale (exemple : Fleury-Bahi et al., 2008) ; d'autres, vont au contraire se centrer uniquement sur le détail des indicateurs (exemple : Uzzel et al., 2002) ; d'autres encore, regroupent les indicateurs spécifiques sous des dimensions plus larges (exemple : Oktay et al., 2012).

Nous relevons donc quelques divergences. Tout d'abord, nous observons une incongruence à propos des déterminants de la satisfaction résidentielle. En effet, les échelles ne s'appuient pas toutes sur les mêmes indicateurs. Ce qui ne facilite pas le choix d'un outil. Nous constatons que les auteurs ne considèrent pas le même nombre de sous-dimensions à la satisfaction résidentielle. Par ailleurs, nous relevons également des disparités qualitatives. Par exemple, parmi les auteurs qui énumèrent trois principales composantes, ces dernières ne sont pas obligatoirement identiques. Malgré cela, lorsque nous comparons le contenu des études considérant un nombre de dimensions différentes, nous retrouvons des similarités. En effet, la plupart de ces échelles de satisfaction recoupent les dimensions sociale, physique et fonctionnelle d'un lieu. Ce sont les trois composantes principalement retrouvées dans la littérature pour rendre compte de la satisfaction résidentielle, même si elle ne sont pas toujours cités en tant que telles (Amérigo & Aragonés, 1997 ; Canter & Rees, 1982 ; Fleury-Bahi et al., 2008 ; Hourihan, 1984 ; Octay et al., 2012). Ceci démontre l'influence de multiples facteurs sur ce phénomène.

Le principal problème que nous avons soulevé, ici, est que les études ne s'accordent pas toutes à propos des indicateurs de la satisfaction résidentielle. Leurs résultats ne sont donc pas comparables, ni obligatoirement généralisables à d'autres études parce que nous ignorons laquelle des échelles est la plus pertinente. De plus, un certain nombre de ces outils ont proposé une validation de leur échelle de satisfaction.

2.3. Apports des études empiriques sur la satisfaction résidentielle

Nous l'avons dit, la satisfaction résidentielle est un sujet largement documenté dans la littérature. Nous allons reprendre, ici, quelques études pertinentes afin de présenter leurs apports. La sélection d'articles que nous avons faite correspond aux résultats les plus intéressants vis-à-vis de notre objet d'étude. Ils nous serviront à élaborer et justifier nos hypothèses.

2.3.1. Satisfaction résidentielle des résidents en quartiers prioritaires

De nombreuses études sur la qualité de vie résidentielle ou la satisfaction résidentielle s'intéressent aux résidents des quartiers défavorisés (Amérigo & Aragonés, 1997 ; Mohit et al., 2010 ; Parkes et al., 2002). Une enquête sur les conditions de vie dans les quartiers, nommée Panel Politique de la Ville (PPV), a été menée entre 2011 et 2014, auprès de résidents en ZUS (ONZUS, 2013). D'après cette enquête, les personnes interrogées sont globalement satisfaites de vivre dans leur quartier. Cependant certains aspects ressortent négativement et affectent la satisfaction qu'ils ont de leur quartier : ils sont insatisfaits de la sécurité, de l'accessibilité en voiture, de la sécurité routière, de la propreté générale du quartier, de la qualité de l'habitat et des équipements publics.

L'étude de Hollinshead et Rogler (1963, citée par Aragonés et al., 2017), que nous avons déjà présentée plus haut, va un peu plus loin et montre que les résidents des bidonvilles sont plus heureux de vivre dans leur espace que les résidents de logement plus aisés. Ce résultat peut sembler surprenant si l'on compare les conditions de vie objectives des quartiers aisés et défavorisés. Les conditions résidentielles des quartiers prioritaires sont généralement moins avantageuses sur différents aspects que dans les quartiers aisés (*cf.* chapitre 1).

Nous approfondirons davantage cette relation dans le point 3 de ce chapitre, qui porte sur l'effet de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction résidentielle, parce que nous supposons que ce sont dans ces quartiers dégradés que le niveau de discrimination perçu est le plus important.

2.3.2. Satisfaction résidentielle et sentiment de sécurité

La perception de sécurité ou d'insécurité a un effet direct sur la satisfaction du résident à propos de son lieu de résidence (ONZUS, 2013). Hur et Nasar (2014) affirment que la

détérioration et le manque d'entretien au niveau du quartier induisent de l'insécurité qui à son tour influence le niveau de satisfaction que le résident a à propos de son quartier.

Par ailleurs, le sentiment d'insécurité est typiquement associé aux quartiers populaires et prioritaires (Pan Ké Shon, 2005). Les habitants qui perçoivent le plus cette insécurité vivent en premier lieu dans des HLM en cité et ensuite dans les HLM hors cité. Une des causes envisagées pour expliquer le taux de criminalité ou de délinquance plus élevé est la forte densité (de l'habitat et de la population) dans ces quartiers. D'autres études soutiennent également l'effet négatif de cette densité sur la satisfaction résidentielle (Amérigo & Aragonés, 1997 ; Moser, 1992 ; Le Toqueux, 2003). A ce sujet, il est fait référence au terme : *crowding*, qui renvoie au sentiment subjectif d'être exposé à une forte densité de population (Stokols, 1972).

Pan Ké Shon (2005) relève également dans son étude que parmi les six types d'habitants, celui qu'il nomme les « insécures » (p. 24), est majoritairement représenté par la classe ouvrière. Ce qui pourrait impliquer *a fortiori* que la classe sociale ou le statut social puisse jouer un rôle sur la satisfaction perçue vis-à-vis du lieu.

2.3.3. Satisfaction résidentielle et conditions socio-économiques

Le niveau socio-économique en tant que prédicteur de la satisfaction résidentielle ne présente pas des résultats congruents dans la littérature. D'une part, selon Mohit et ses collaborateurs (2010), les caractéristiques socio-économiques des résidents sont négativement corrélées avec la satisfaction résidentielle. Ce qui signifie que plus le revenu des résidents est faible, moins ils percevront de la satisfaction vis-à-vis de leur lieu de résidence. Dans le même ordre d'idée, pour Hummon (1992) « les privilèges de classe et de race augmentent la satisfaction locale » (p. 256), parce que ces résidents se situeraient dans les lieux de meilleures qualité.

D'autre part, Vemuri, Grove, Wilson, et Burch (2011) ont relevé que le revenu influençait la satisfaction de vie en général, mais que lorsqu'il était question de la satisfaction vis-à-vis du quartier, ses effets étaient beaucoup moins marqués. Ce qui n'implique pas que plus le revenu des résidents est élevé, plus ils sont satisfaits de leur quartier. Pour autant, l'auteur ne rejette pas un possible effet de cet indicateur. Il se pourrait, comme Fried (1982) le considère, que la classe sociale des individus ait un effet indirect sur la satisfaction résidentielle, ou un effet plus atténué du fait que d'autres facteurs puissent avoir des effets plus marqués.

« L'étude de la satisfaction résidentielle est très intéressante lorsqu'elle s'applique à des populations de faibles ressources économiques, qui ne peuvent déménager si elles ne sont pas satisfaites de leur environnement résidentiel actuel. Lorsque leur degré de satisfaction résidentielle est faible, dans la plupart des cas, il se produit une restructuration cognitive qui maintient la personne en équilibre avec son environnement résidentiel. » (Amérigo & Aragonés, 1997, p. 53). Dans cette citation, les chercheurs soulignent l'intérêt d'interroger des résidents ayant de faibles ressources économiques pour comprendre les phénomènes psychologiques pouvant être mis en œuvre dans un contexte résidentiel insatisfaisant. En effet, les personnes aux revenus modestes n'ont pas obligatoirement accès aux quartiers de bonne qualité, du fait du prix plus élevé des loyers par exemple. De ce fait, leur satisfaction peut en être affectée. De plus, l'impossibilité de déménager les empêche d'inverser la tendance et d'améliorer leur satisfaction résidentielle. Ainsi, elles vont chercher à mettre en place d'autres moyens leur permettant de contrebalancer cela (stratégies de coping).

2.3.4. Satisfaction résidentielle et origines ethniques

Hummon (1992) a avancé que les résidents faisant partie du groupe ethnique majoritaire sont plus satisfaits de leur environnement résidentiel. Ceci est confirmé par les résultats plus récents de Mohit et al. (2010) ou de Vemuri et ses collaborateurs (2011). Par exemple, ces derniers relèvent que les participants blancs caucasiens ont un niveau de satisfaction vis-à-vis de leur quartier plus important que les répondants issus de minorités ethniques. Les études à ce propos semblent toutes aller dans le même sens.

Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux minorités ethniques, l'étude de Rouag et al. (2008) illustre la satisfaction résidentielle des femmes maghrébines dans les quartiers populaires. Leurs résultats combinent le genre, l'origine ethnique et le type de quartier. Nous ne pouvons donc pas identifier l'apport spécifique de l'origine ethnique ici. Mais il est intéressant de voir que ces résidentes peuvent être satisfaites des conditions de vie de leur quartier. En effet, l'échantillon interrogé recoupe les modalités des facteurs supposés être les moins *privilégiées* (si l'on reprend le terme d'Hummon, 1992) : femme, origine ethnique minoritaire en France, et quartier populaire/banlieue. Le cumul de ces trois caractéristiques amène ces résidentes à additionner les insatisfactions. Cependant, elles sont satisfaites de leur lieu de vie. Elles le sont peut-être moins qu'un homme, d'origine ethnique française vivant en quartier aisé[32], mais le sont tout de même. Pour expliquer ces résultats, les auteurs montrent l'importance des relations

[32] Mais ceci n'est pas vérifié dans l'étude de Rouag et al. (2008).

de voisinage dans le sentiment de satisfaction au lieu. Nous approfondirons davantage cette idée dans le chapitre 5 portant sur les stratégies d'adaptation.

Une autre explication peut être avancée, par rapport à cette satisfaction perçue malgré des caractéristiques personnelles et des conditions environnementales défavorables. Il est reconnu dans la littérature que les individus ont tendance à minimiser l'insatisfaction qu'ils perçoivent (Fried, 1982). Les mesures obtenues reflètent souvent une surestimation par rapport au niveau réel de satisfaction vis-à-vis du lieu. Tout comme pour l'explication précédente, nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant.

2.3.5. Satisfaction résidentielle et durée de résidence dans le quartier

Le temps semble jouer un effet sur la perception de l'environnement. Pour Mohit et al. (2010), la durée de résidence dans le quartier est corrélée positivement à la satisfaction résidentielle. Plus les personnes vivent depuis longtemps dans leur quartier, plus elles ont tendance à avoir une perception positive. Oktay et ses collaborateurs (2012) mettent également en évidence que la durée de résidence influe quantitativement sur la satisfaction vis-à-vis du quartier. Mais ils ajoutent à cela, que la durée de résidence va influencer qualitativement le type d'attribut environnemental privilégié par les résidents. Dans l'échantillon de population qu'ils interrogent, les étudiants internationaux sont plus satisfaits des attributs physiques de l'environnement que des attributs sociaux, parce qu'ils ne résident pas depuis suffisamment longtemps dans leur quartier pour avoir créé des relations de voisinage. Contrairement aux résidents locaux qui ont, eux, plus d'interactions et de liens avec les autres habitants de leur quartier.

En lien avec cette variable de durée de résidence, nous pouvons prendre en compte l'âge des résidents. Des études montrent que les résidents retraités ont souvent une meilleure satisfaction résidentielle que les plus jeunes (Prakes et al., 2002). Résultat qu'ils justifient par rapport à une durée de résidence plus longue dans leur quartier. Cette dernière leur permet d'avoir une meilleure connaissance de leur environnement physique et sociale.

2.3.6. Satisfaction résidentielle et statut d'occupation du logement

Le statut d'occupation du logement est relativement lié à la durée de résidence dans le quartier, parce que généralement dans l'idée que se font les résidents, acheter un bien

résidentiel implique d'y rester plus longtemps, que lorsqu'ils sont seulement locataires. Les démarches pour quitter un logement en location sont moins coûteuses (dans tous les sens du terme) que celle pour revendre leur bien. Elsinga et Hoekstra (2005) soutiennent qu'être propriétaire de son logement rend plus satisfait qu'être locataire. Leur étude a porté sur huit pays, et sur ces huit pays, sept rapportent que les propriétaires sont plus satisfaits que les locataires. Dans le dernier pays (Autriche), ils constatent que le statut d'occupation du logement n'affecte pas différemment la satisfaction : les locataires et les propriétaires sont autant satisfaits.

2.3.7. Synthèse des variables explicatives de la satisfaction résidentielle

Nous venons de montrer qu'il existait de nombreux facteurs pouvant expliquer le niveau de satisfaction ressenti par les résidents urbains. Dans la littérature, des auteurs proposent des hypothèses considérant que certaines variables prédisent davantage la satisfaction que d'autres. Pour Fried, (1966) ou pour Amérigo et Aragonés (1990), les variables d'attachement au lieu de résidence et les relations avec le voisinage prédisent le plus d'effets sur la satisfaction résidentielle, pour les personnes de bas statut social. Ces éléments permettraient de compenser l'insatisfaction perçue par ces habitants (Aragonés et al., 2017).
Dans l'étude qu'ils ont développée, Potter et Cantarero (2006) ont mis en évidence, par le biais d'une régression linéaire multiple sur l'ensemble des participants, que les facteurs de stress, les problèmes de logement dans le quartier, les problèmes liés aux services, et les problèmes sociaux et culturels déterminent et influencent significativement le niveau de satisfaction perçue. Cependant, en étudiant plus spécifiquement les indicateurs de la satisfaction en fonction de la durée de résidence, ils ont démontré que, pour les nouveaux arrivants, ce sont les problèmes liés à l'environnement physique qui sont les plus déterminants. Contrairement aux résidents de longue durée, pour qui, les facteurs de stress restent les plus importants. Dans le même ordre d'idée, Sirgy et Cornwell (2002) relèvent que, parmi les caractéristiques sociales, économiques et physiques de la satisfaction résidentielle, les caractéristiques physiques (esthétique, paysage, entretien du quartier, bruit, densité perçue, etc.) ont plus d'effets sur la satisfaction résidentielle que les caractéristiques sociales (caractéristiques du voisinage, liens et interactions avec les voisins, criminalité, etc.), d'autant plus lorsque cela fait peu de temps que le résident vit dans son quartier. A l'inverse, une durée de résidence plus importante conduit les résidents à porter davantage d'attention aux caractéristiques sociales d'un lieu.

Les résultats que nous avons présentés dans les sous-points précédents confirment que les variables explicatives de la satisfaction résidentielle sont à la fois personnelles et environnementales (Lu, 1999). Les perceptions environnementales (de quelque nature qu'elles soient : esthétique, bruit, criminalité, pollution, relations de voisinage, etc.) ont un pouvoir explicatif sur la satisfaction résidentielle plus important que les conditions sociodémographiques des résidents (Parkes et al., 2002). Fried (1982) considère que ce sont les caractéristiques environnementales objectives qui sont les plus déterminantes dans la satisfaction résidentielle et plus particulièrement les éléments physiques plutôt que sociaux. Par contre, il ne fait pas abstraction des effets de la classe sociale et de l'origine ethnique. Pour lui, il s'agit d'indicateurs explicatifs importants à prendre en considération malgré les effets supérieurs des attributs environnementaux. D'autant plus qu'ils restent hiérarchiquement plus important que la durée de résidence pour expliquer la satisfaction (Fried, 1982).

Nous avons donc pu voir que le type de quartier, le sentiment de sécurité, les conditions socio-économiques, l'origine ethnique, la durée de résidence et le statut d'occupation du logement, avaient des effets, positifs ou négatifs, sur la satisfaction. Cependant, aucune des recherches n'a pu mettre en évidence l'ensemble de ces facteurs simultanément. De plus, parmi l'ensemble des études présentées, aucune n'a mentionné le fait que le genre puisse affecter dans un sens ou dans l'autre la satisfaction résidentielle.

3. Effets de la discrimination résidentielle perçue sur la qualité de vie résidentielle perçue

Notre recherche porte sur la discrimination résidentielle perçue en milieu urbain. De prime abord, nous pouvons supposer que l'effet de la discrimination sur la qualité de vie est négatif, qu'il engendre du mal-être. Nous savons que la discrimination résidentielle perçue peut affecter le sentiment de bien-être d'un individu, son estime de soi, son identité, etc (*cf.* chapitre 2). Nous nous questionnons donc sur le fait que percevoir de la discrimination à l'égard de son lieu de résidence puisse affecter la satisfaction ressentie pour son quartier. Nous avons abordé dans le second chapitre quelle était la population la plus susceptible en France de percevoir cette discrimination en ville : les résidents des quartiers prioritaires. La recherche de Seaton et Yip (2009) porte sur la discrimination raciale en contexte de faible diversité ethnique, et sur ses effets sur la satisfaction de vie. Elle met en évidence que de hauts niveaux de discrimination perçue dans les quartiers ségrégués sont liés à une plus faible satisfaction de vie. L'une des explications proposées par les auteurs est le manque de ressources octroyées à ces quartiers.

De leur côté, Amérigo et Aragonés (1997) ont étudié des ménagères vivant dans des quartiers dégradés et se sont aperçus qu'elles pouvaient ressentir de la satisfaction vis-à-vis de leur quartier. Ces résultats sont en contradiction avec ceux de Seaton et Yip. Nous nous questionnons donc sur le fait que des résidents puissent être satisfaits de leur environnement résidentiel, malgré la présence de critères objectifs faisant état d'un lieu de résidence de mauvaise qualité. Des exemples d'études ont été cités plus haut à propos des prédicteurs de la satisfaction et vont également dans ce sens : on peut être satisfait de vivre dans un espace jugé comme négatif.

Quels sont les processus intervenant dans la relation entre la discrimination résidentielle perçue et le sentiment de satisfaction ? Si un individu perçoit de la discrimination au niveau de son quartier, c'est qu'il a conscience de ses inconvénients. Pourtant, au cours du temps, cette même personne peut être amenée à être satisfaite de ces désavantages, ou du moins, en être moins insatisfaite. Le cœur de ce travail de thèse est de comprendre ce qui se joue à ce niveau. Quels sont les phénomènes qui vont intervenir pour transformer l'insatisfaction en de la satisfaction, malgré la perception de discrimination résidentielle ? Tout le paradoxe se trouve dans cette relation antagoniste de perception de discrimination et de satisfaction. Nous souhaitons donc mettre en lumière comment les habitants des quartiers défavorisés arrivent à contrebalancer la perception d'un environnement dégradé et stigmatisé et à conserver une estime de soi et une qualité de vie positives. Par exemple, nous pouvons envisager que la durée de résidence, citée précédemment, puisse jouer un rôle dans la transformation du sentiment de satisfaction des résidents. En ce sens, plus la durée de résidence dans le quartier augmente, plus le résident aura tendance à être satisfait de son quartier (Fleury-Bahi et al., 2008 ; Mohit et al., 2010). Mais la durée de résidence n'explique pas à elle seule ce constat. En effet, Fleury-Bahi et ses collaboratrices (2008), par exemple, mettent en avant l'effet médiateur du processus d'identification au lieu dans la relation entre la durée de résidence et la satisfaction résidentielle.

4. Lien entre identification au lieu et satisfaction résidentielle

Nous avons commencé à l'aborder dans la conclusion du chapitre 3, plusieurs travaux se sont intéressés au lien entre l'identification et la satisfaction qu'ont les résidents de leur quartier. Hummon (1992) est, d'ailleurs, l'un des premiers à s'être intéressé conjointement à l'étude de la satisfaction, de l'identité et de l'attachement, à l'égard de la communauté.

Bernardo et Palma-Oliveira (2016) ont mis en évidence, par le biais de leur étude dans les quartiers de Lisbonne, une corrélation positive entre l'identité de lieu et la satisfaction vis-à-vis du quartier. Ces résultats montrent qu'il existe bien un lien entre ces notions. Mais de quelle nature est-il ? Nous constatons que cette relation est envisagée sous plusieurs angles dans la littérature. Certaines recherches soutiennent l'effet prédictif de l'identification sur la satisfaction (Fleury-Bahi et al., 2008), tandis que d'autres considèrent que c'est la satisfaction qui génère l'identification (Mesch & Manor, 1998). D'autres encore envisagent ces processus comme agissant simultanément (Pol, 2002). En effet, Pol (2002) soutient, dans son modèle CIS (*City-identity-Sustainability*), que la qualité de la zone urbaine, la satisfaction résidentielle, la cohésion sociale et l'identification au lieu sont des facteurs qui contribuent de concert à la mise en place de l'identification socio-spatiale. Ce que confirment Uzzel et ses collaborateurs (2002), pour qui « il n'existe aucun lien clair entre la satisfaction résidentielle et le degré d'identification. » (p. 45).

Il est à noter que l'identification et l'attachement sont, comme nous l'avons mentionné plus haut, des concepts extrêmement proches, qui peuvent être confondus dans la littérature. Nous précisons que l'étude de Mesch et Manor (1998) se centre plus sur l'attachement que sur l'identification. Ces auteurs soutiennent que l'attachement génère l'identification au lieu. Selon eux, l'attachement au quartier émane de l'évaluation que font les habitants de leur quartier, et du fait que ce dernier réponde et satisfasse à leurs besoins et attentes. En ce sens, l'identification apparaît si l'individu est satisfait de son environnement résidentiel et qu'il s'y attache. Autrement dit, si les pré-requis de satisfaction et d'attachement sont remplis.

Fleury-Bahi et ses collaboratrices (2008) ont, elles aussi, cherché à analyser les liens entre l'identification et la satisfaction au lieu. Leurs résultats ont mis en évidence que le niveau d'identification était uniquement corrélé aux dimensions sociales de la satisfaction, et pas aux dimensions physiques et fonctionnelles. Elles ont également avancé que l'identification pouvait être un prédicteur de la satisfaction résidentielle. Comme nous l'avons abordé précédemment, dans le modèle qu'elles proposent, l'identification est envisagée comme médiateur dans la relation entre la durée de résidence et la satisfaction. Leurs données ne leur avaient pas permis de montrer une corrélation entre la durée de résidence et la satisfaction. Contrairement aux résultats des études de Mohit et al. (2010) et d'Oktay et al. (2012), selon lesquelles la durée de résidence est positivement corrélée à la satisfaction résidentielle. Mais les résultats de Fleury-Bahi et al. (2008) tendent cependant à montrer que l'identification a bien un effet sur la satisfaction.

Les recherches ne s'accordent pas toutes sur le sujet. Malgré tout, nous faisons le choix de suivre l'orientation selon laquelle l'identification prédit la satisfaction par rapport à l'ensemble des résultats théoriques que nous avons présentés jusqu'ici, et par rapport à la problématique de la population à laquelle nous nous intéressons (les résidents des quartiers prioritaires). Ces résidents nous amènent à nous demander si le sentiment de satisfaction vis-à-vis de son quartier est indispensable à la mise en place d'un processus d'identification. En d'autres termes, est-ce que l'absence de satisfaction initiale vis-à-vis de son quartier peut empêcher l'identification socio-spatiale ?
Cependant, nous ne nions pas l'effet que peut avoir le sentiment de satisfaction sur la mise en place de l'identification au lieu. Il faut peut-être envisager ces processus dans un cycle où les deux s'influencent mutuellement. Ceci permettant d'imaginer qu'un résident de quartier prioritaire peut tout de même y trouver des critères concordant avec ses attentes résidentielles, ce qui lui permet d'être satisfait de son quartier au moment de son installation.

Des études, comme celle de Félonneau (2004), viennent illustrer empiriquement les effets découlant de l'identification d'un individu à son quartier. Elle observe que la perception d'incivilités est amoindrie chez les étudiants lorsqu'ils sont identifiés à leur lieu. La théorie de l'identité sociale permet de comprendre comment le fait d'être identifié socio-spatialement peut influer sur la perception et l'évaluation de son environnement résidentiel, dans le but de maintenir une identité positive. D'autant plus que les étudiants non identifiés ont, à l'inverse, tendance à surestimer les comportements incivils. Ces résultats confirment ce que Lalli (1992) avait avancé : l'identification à la ville améliore la perception que l'on en a. Ils font également écho à la théorie de la dissonance cognitive (Festinger, 1957). Sans intervention du processus d'identification sur la perception du quartier, les résidents ont un ressenti plus proche de la réalité objective (c'est-à-dire reconnaissance de la présence d'incivilités). Il y a donc dissonance lorsque le niveau d'identification augmente mais que la personne perçoit toujours les incivilités. L'état de dissonance est amené à disparaître à partir du moment où la personne va considérer qu'il n'y a pas tant d'incivilités que ça dans son quartier. Ce qui la conduit à en être plus satisfaite et à résoudre la sensation de dissonance.

En raison de l'ambiguïté entre les notions d'identification et d'attachement nous allons également présenter quelques travaux scientifiques sur le lien rapprochant la satisfaction résidentielle de l'attachement au lieu.

4.1. Relation entre la satisfaction résidentielle et l'attachement au lieu

Les questions que l'on se pose face à cette relation est de savoir si la satisfaction prédit l'attachement ou bien si c'est l'inverse. Est-ce que le fait de percevoir son environnement comme agréable et satisfaisant va permettre au résident de s'attacher à son lieu ? Ou bien est-ce que l'attachement affectif d'un individu à son quartier va l'amener à avoir une meilleure satisfaction de celui-ci ? Là encore, les études ne s'accordent pas. Elles reconnaissent la corrélation entre ces deux phénomènes (Ringel & Finkelstein, 1991), mais ne justifient pas de la même façon laquelle prédit l'autre.

Pour Hummon (1992), les liens émotionnels de l'attachement sont plus profonds que ceux de la satisfaction. Ces processus peuvent être envisagés comme un continuum avec la satisfaction comme lien superficiel à l'espace et l'attachement comme relation affective beaucoup plus ancrée dans le lieu. La dimension cognitive ou évaluative associée à la satisfaction la différencie en partie de la notion d'attachement (Oktay et al., 2012).

Les études empiriques s'appuient généralement sur le fait que la satisfaction est un indicateur de l'attachement (Ringel & Finkelstein, 1991). Elle est considérée comme un critère dans les modèles. Amérigo et Aragonés (2017) propose une revue de la littérature dans laquelle ils exposent des études défendant que l'attachement est un prédicteur de la satisfaction, et plus précisément l'attachement social (tout comme pour l'identification). Cet attachement au voisinage serait plus marqué que l'attachement physique au lieu (Hidalgo & Hernández, 2001). Nous avons déjà vu que de nombreux auteurs avaient montré que les relations sociales dans le voisinage augmentaient l'attachement au quartier.

Conclusion du chapitre 4

Pour Martin (2016), « une bonne qualité de vie est le résultat de la capacité à gérer les changements tout en maintenant une continuité. » (p. 337). A travers cela nous retenons l'idée que pour maintenir une certaine qualité de vie il est nécessaire de faire face aux difficultés en s'y adaptant. Dans son étude, cet auteur a cherché à mesurer l'influence du type de résidence des personnes âgées sur leur satisfaction de vie et leur satisfaction résidentielle. Il n'a pas obtenu de différences significatives entre les différents logements sur cet indicateur de la qualité de vie. Il en a conclu que le type d'habitat n'avait que peu d'effet négatif sur la qualité de vie. D'autant plus, qu'une étude similaire de l'observatoire suisse de la santé a obtenu des résultats comparables. Ainsi, même pour des habitats considérés comme moins avantageux, les niveaux de satisfaction de vie et résidentiel sont élevés. Ces hauts scores de satisfactions ont amené l'auteur à supposer que c'est parce qu'ils avaient mis en place des stratégies d'adaptation qu'ils se sentaient satisfaits de leur logement et de leur vie. Autrement dit, face à des conditions de vie qui peuvent être dégradées, les individus vont avoir tendance à vouloir contrebalancer les aspects négatifs, dans le but de conserver une estime de soi positive, une satisfaction résidentielle et une bonne qualité de vie environnementale. C'est donc par le biais de stratégies d'ajustement que les individus vont pouvoir acquérir et maintenir cette bonne qualité de vie subjective.

Dans le chapitre suivant, nous allons aborder les stratégies d'adaptation en tant que processus cherchant à protéger le bien-être environnemental et résidentiel. Nous verrons que se sont les habitants des quartiers prioritaires qui sont les plus susceptibles de mettre en place ce type de défense puisqu'ils semblent être les plus touchés par des conditions de vie résidentielles défavorables.

PARTIE 1 :

APPROCHE THÉORIQUE

Chapitre 5 : Stratégies identitaires pour faire face à la discrimination résidentielle perçue ..... p. 152

1. Faire face à la discrimination perçue, à l'insatisfaction et au stress urbain ..... p. 152
2. Définition de la stratégie d'adaptation ..... p. 156
3. Stratégies d'adaptation : les différentes approches théoriques ..... p. 156
4. Stratégies identitaires : au cœur de la théorie de l'identité sociale ..... p. 161
5. Existe-t-il des stratégies différentes en fonction du quartier de résidence ? ..... p. 165

Chapitre 5 : Stratégies identitaires pour faire face à la discrimination résidentielle perçue

Nous avons commencé à soulever dans les chapitres précédents l'idée selon laquelle les résidents pourraient avoir recours à des stratégies d'adaptation dans le but de compenser des conditions de vie négatives ou qui leur sont défavorables. En effet, des chercheurs en psychologie se sont penchés sur ce sujet. Ils ont développé des théories permettant d'expliquer pourquoi les individus ont systématiquement besoin de retrouver un certain état d'équilibre entre leurs pensées, leurs attitudes et leurs comportements (Festinger, 1957).

Les stratégies d'adaptation, dans le champ de la discrimination résidentielle, ont été très peu étudiées, voire pas du tout en psychologie. Souvent associé aux situations stressantes, le coping peut être utilisé plus largement à propos de l'insatisfaction, ou de la discrimination perçue. D'autres domaines de la discrimination perçue ont, quant à eux, fait l'objet de recherches à propos de ces stratégies d'adaptation (Branscombe et al., 1999 ; Crosby, 1984 ; Noh & Kaspar, 2003 ; Yoo & Lee, 2005). Ces recherches nous permettent par transposition de supposer que la stigmatisation associée à la discrimination résidentielle perçue conduit les individus à mettre en place des stratégies visant à réduire ce sentiment. Ce chapitre a pour buts de démontrer le recours à des stratégies d'ajustement dans le cadre de la discrimination résidentielle, et de mettre en évidence les types de stratégies existantes pouvant être utilisées par les résidents urbains.

1. Faire face à la discrimination résidentielle perçue, à l'insatisfaction et au stress urbain

Dans la mesure où les résidents de certains quartiers perçoivent de la discrimination à l'égard de leur lieu de résidence, et que des caractéristiques environnementales objectives, affectant les conditions de vie résidentielle, ont été observées et mesurées (bruit, surdensité, etc.), il n'est pas surprenant de relever de l'insatisfaction résidentielle. Quelles conséquences cela peut avoir sur les résidents ? Leur qualité de vie peut en être affectée, tout comme leur estime de soi. En effet, des études dans différents domaines se sont intéressées à le démontrer (*cf*. infra). Il est surtout intéressant de voir dans ces études que les individus ne restent pas passifs face à ces situations. Ils cherchent au contraire à réduire au maximum l'inconfort dans lequel ils se trouvent, en développant des stratégies d'ajustement.

Nous nous questionnons donc sur les possibles effets délétères de la discrimination, de l'insatisfaction et du stress sur la qualité de vie et/ou l'estime de soi. En référence à cela, Crocker et Major (1989) cherchent à démontrer que contrairement à ce que la théorie avance, les études de terrain prouvent que les groupes stigmatisés n'ont pas toujours une faible estime de soi. Ainsi, elles soutiennent que malgré la reconnaissance des conséquences négatives, comme la discrimination, sur les groupes stigmatisés, il existe des façons selon lesquelles les individus arrivent à protéger leur estime de soi. Les auteures s'intéressent plus particulièrement à trois procédés : l'attribution d'une rétroaction négative sur les préjugés à l'encontre du groupe, la comparaison à des groupes inférieurs à eux plutôt que supérieur, et la mise en avant des qualités du groupe plutôt que des dimensions qui lui font défaut. Cette étude, tout comme d'autres résultats présentés dans les chapitres précédents, considèrent qu'il n'y a pas toujours de conséquences négatives. Les groupes minoritaires ont une estime de soi équivalente à celle des groupes majoritaires (Croizet & Martinot, 2003). Ce qui implique nécessairement que des processus soient mobilisés par l'individu entre le moment où il perçoit de la discrimination et celui où il évalue sa satisfaction résidentielle par exemple.

De nombreuses études se sont intéressées aux processus adaptatifs mis en place par les individus. A notre connaissance les recherches portant sur notre sujet n'existent pas, d'où notre intérêt. Nous allons donc présenter des études relativement proches nous permettant d'envisager les processus psychologiques qui seront mis en œuvre par les résidents et qui nous permettront de faire des ponts avec notre contexte spécifique.

Les différents travaux mettent en évidence qu'il existe des stratégies diverses et variées. Par exemple, minimiser la discrimination perçue permet de protéger le bien-être des groupes dévalués (Crosby, 1984, cité par Branscombe et al., 1999). Ou encore, pour Fried (1982), « la plupart des gens deviennent habitués ou désensibilisés aux sources d'insatisfaction et de stress » (p. 111). De ce point de vue, ils ne tiendraient plus compte de ces éléments négatifs afin de conserver un niveau de satisfaction ou de bien-être élevé. Pour lui, il s'agit d'une façon de faire face à l'insatisfaction et au stress. Pour Branscombe et ses collaborateurs (1999), faire face à un évènement préjudiciable est facilement contrôlable par un individu parce qu'il va attribuer le préjugé à une source interne ou externe à lui, lui permettant ainsi de se protéger. Cependant le mécanisme d'attribution a ses limites, il n'est pas aussi efficace lorsque la situation perdure dans le temps et est omniprésente. Ces auteurs, pour qui « l'exclusion par le groupe dominant est pénible » (p. 137), envisagent également que « l'inclusion et l'identification avec son groupe minoritaire de référence [puissent] servir de

moyen alternatif de protection du bien-être. » (p. 137). Dans le même ordre d'idée, Yoo et Lee (2005) ont tenté de montrer que l'identité ethnique associée à des stratégies d'ajustement (soutien social, restructuration cognitive ou résolution de problème) joue un rôle protecteur face à la discrimination raciale pour les étudiants asiatiques américains. Cependant, leurs résultats ne sont pas congruents avec la littérature. Plus les individus ont une identité ethnique forte, moins elle protège leur bien-être face à la discrimination perçue (d'autant plus lorsque cette dernière est élevée). A l'inverse, une faible identité ethnique justifie d'un mieux être et d'un meilleur ajustement à la discrimination perçue (quelle que soit son intensité). Ils justifient en partie ces résultats par la spécificité culturelle de leur échantillon. En effet, d'autres études ont pu le confirmer (Chang, 2001 ; Noh, Beiser, Kaspar, Hou, & Rummens, 1999) et déclarent que l'évitement et le retrait social sont privilégiés des asiatiques.

Dans l'étude de Bonaiuto, Breakwell et Cano (1996), les individus recourent à des stratégies de déni pour contrer les menaces sur leur identification environnementale. En effet, face à la pollution des plages, ils vont chercher à préserver leur niveau d'identification au lieu. Ce qui amène les résidents ayant une identité locale forte à avoir tendance à percevoir leurs plages comme moins polluées quelles ne le sont réellement. Ce choix stratégique leur permet de rester identifiés à leur ville. L'action de dépollution pourrait également être une stratégie visant à résoudre le problème, cependant elle reviendrait à accepter et reconnaître l'état de pollution des plages. La stratégie de déni, quant à elle, serait davantage utilisée dans les situations où il y aurait peu de marge de manœuvre pour agir sur le lieu afin de l'améliorer.

Utsey, Ponterotto, Raynolds et Cancelli (2000), quant à eux, ont examiné les stratégies d'adaptation utilisées par les afro-américains dans la gestion des effets stressants de la discrimination raciale. Ils se sont intéressés à plusieurs stratégies : l'évitement, le soutien social et la résolution du problème. Il semble qu'en situation de racisme, le soutien social soit la stratégie d'adaptation la plus utilisée. Mais lorsque les individus veulent préserver leur estime de soi et leur niveau de satisfaction, ils vont avoir tendance à préférer l'évitement. De plus, ils observent que les femmes sont davantage dans la recherche de soutien social que les hommes. Il est intéressant de voir ici que les stratégies utilisées diffèrent selon les caractéristiques personnelles de l'individu.

Des auteurs montrent même que les groupes minoritaires pourraient recourir à la discrimination en tant que stratégie d'adaptation. En effet, selon Leonardelli et Brewer (2001), les groupes minoritaires vont davantage faire preuve de discrimination vis-à-vis du groupe majoritaire lorsqu'ils vont se rendre compte que cela améliore leur satisfaction de vie. Cela peut être envisagé comme une forme de défense identitaire du groupe dans le but de se différencier, de

s'imposer et d'être reconnu en tant que groupe face à la majorité. Nous l'avons vu, discriminer l'autre permet de renforcer l'identité en se recentrant sur l'intragroupe. Pour autant ce n'est pas obligatoirement une stratégie utilisée pour faire face à de la discrimination perçue.

Si l'on contextualise à l'environnement résidentiel urbain, certains facteurs, comme les bonnes relations de voisinages ou un logement de qualité, peuvent venir modérer les effets de la discrimination résidentielle perçue, et permettre aux résidents d'être satisfaits de leur environnement de vie. Les individus peuvent être dans la recherche de soutien social (Bruchon-Schweitzer & Boujut, 2014 ; Helgeson, 2003 ; Thoits, 1986, 1995). Ils peuvent également agir pour modifier leurs conditions dégradées (exemple : intégration d'associations). Inversement, ils peuvent chercher à atténuer les conditions d'insatisfaction : en évitant les endroits qui peuvent être source d'insatisfaction (lieux associés à l'insécurité, par exemple), voire en passant moins de temps dans son quartier.

Les éléments présentés jusqu'ici nous permettent d'envisager que ce sont les résidents des quartiers prioritaires les plus enclins à utiliser des stratégies du fait de leurs conditions de vie résidentielles. Leur environnement résidentiel est générateur de discrimination et d'insatisfaction, comme nous avons pu le voir, mais également de stress. Les études n'ont pas encore porté sur les stratégies mises en œuvre pour faire face à la discrimination résidentielle, cependant elles se sont intéressées aux comportements adaptatifs face au stress urbain (Moser, 1992). Moser (1992, 2009) considère ainsi que les conditions environnementales physiques (bruit, densité, température, pollution, etc.) et sociales (densité, sécurité, anonymat, contrôle social, etc.) sont des stresseurs urbains. Contreras et ses collaborateurs (2007) soutiennent que l'insécurité est considérée comme une source de stress pour les résidents qui y sont exposés dans leur quartier. La perception de ces stresseurs par l'individu peut l'amener à du mal-être aussi bien physiologique que psychologique. Il va donc adapter son comportement en fonction des contraintes de l'environnement urbain. Par exemple, la vitesse de déplacement des piétons est caractéristique des grandes villes. En effet, plus la taille de l'agglomération augmente, plus les habitants ont une démarche rapide (Bornstein, 1979), ce qui peut être considéré comme une stratégie adaptative.

Il est également important de considérer qu'en fonction de la situation dans laquelle se trouvent les individus, certaines stratégies apparaissent comme étant moins efficaces. En effet, certaines peuvent cibler les réactions du stress de l'individu plutôt que le concept de soi menacé (Thoits, 1986). Autrement dit, la stratégie utilisée peut se centrer sur un aspect superficiel et non pas sur le véritable problème.

Nous venons de présenter un ensemble de stratégies pouvant être mise en place face à la discrimination perçue, à l'insatisfaction ou au stress urbain. Il ressort régulièrement l'apport du social dans les modes d'ajustement utilisés. Ainsi, les résidents peuvent aussi bien recourir à des stratégies collectives qu'à des stratégies individuelles. Nous allons maintenant définir exactement en quoi consiste une stratégie d'adaptation et rattacher tous ces mécanismes à leurs approches théoriques respectives.

2. Définition de la stratégie d'adaptation

Dans la littérature anglo-saxonne, on parle de *coping strategy*. Le mot *coping* vient du verbe anglais *to cope with*, qui signifie littéralement « faire face à ». En français, on va lui préférer les termes de stratégie d'adaptation ou d'ajustement (Paulhan, 1992). Ce processus correspond aux efforts fournis par un individu en vue de maîtriser la situation qu'il estime comme dépassant ses capacités à y faire face. La définition la plus fréquemment citée et la plus communément admise est celle de Lazarus et Folkman (1984). Pour eux, il s'agit d'« un ensemble d'efforts cognitifs et comportementaux, en constante évolution, déployés pour gérer des exigences spécifiques internes et/ou externes qui sont évaluées comme menaçant ou excédant les ressources d'un individu » (p. 141). En d'autres termes, le but des stratégies d'adaptation est de permettre à l'individu de se protéger et de s'adapter aux situations difficiles.

3. Stratégies d'adaptation : les différentes approches théoriques

Il existe plusieurs approches théoriques portant sur les stratégies permettant à l'individu de faire face à une situation. Sachant que certaines sont plus associées ou utilisées dans certaines sous-disciplines de la psychologie, que dans d'autres.

Nous avons choisi d'utiliser le terme de stratégie d'adaptation, parmi l'ensemble des synonymes existants, parce qu'il nous semble plus englobant et neutre par rapport aux différentes approches théoriques qui existent. N'étant que peu étudié dans le champ résidentiel, nous ne voulions pas nous restreindre à une seule théorie (*cf.* étude 4[33]). Même si nous verrons que nous nous centrons davantage sur l'approche identitaire en raison de notre

[33] L'un des buts de la 4ème étude de cette thèse étant de déceler les stratégies d'adaptation utilisées par les résidents nantais à partir de leur discours pour faire face à la discrimination résidentielle perçue.

cadre théorique de référence. Nous supposons que les individus peuvent avoir recours à différentes stratégies en fonction de la situation dans laquelle ils se trouvent.

3.1. Les mécanismes de défense

La première approche est élaborée en psychanalyse. Il s'agit des mécanismes de défense. Le terme de « défense » a émergé avec Freud en 1894 dans *Les psychonévroses de défense* (Freud, 2010). Pour lui les mécanismes de défense sont l'ensemble des procédés qui permettent au moi de se protéger face aux conflits intrapsychiques. Ce concept est repris et développé par Anna Freud dans son ouvrage : *Le moi et les mécanismes de défense* (1949). Dans celui-ci, elle énumère les 10 méthodes de défenses correspondant aux mécanismes de défense de la névrose[34] : le refoulement, la régression, la formation réactionnelle, l'isolation, l'annulation rétroactive, la projection, l'introjection ou l'identification[35], le retournement contre soi, la transformation en contraire et la sublimation.

Il faut savoir qu'il existe des mécanismes différents selon la structure psychique de l'individu (névrose, psychose, et perversion). D'autres auteurs, comme Jones, Kernberg, Klein, Lacan, mais également Freud (cités par Ionescu, Jacquet & Lhote, 2012 ; cités par Laplanche & Pontalis, 2002), ont donc contribué à compléter la liste des mécanismes de défense (exemples : rationalisation, clivage, forclusion, déni). L'ensemble de ces mécanismes sont considérés comme des processus inconscients et involontaires (Chabrol & Callahan, 2013).

Ionescu et ses collaborateurs (2012), après une analyse des définitions préexistantes, proposent la définition suivante : « les mécanismes de défense sont des processus psychiques inconscients visant à réduire ou à annuler les effets désagréables des dangers réels ou imaginaires, en remaniant les réalités internes et/ou externe, et dont les manifestations – comportements, idées ou affects – peuvent être inconscientes ou conscientes. » (p. 38).

Même si historiquement les stratégies d'adaptation proviennent de cette approche, elles s'en sont écartées au cours du temps avec l'apparition de nouveaux paradigmes. Des stratégies comme le coping, en tant qu'acte volontaire et conscient visant à faire face à une situation conflictuelle, émergent (Chabrol & Callahan, 2013).

[34] La névrose étant considérée comme la norme dominante dans notre société (même si cette question fait débat dans la communauté psychanalytique). Il est donc plus probable d'avoir affaire aux mécanismes cités ci-après.

[35] Nous retrouvons dans les mécanismes cités par Anna Freud (1949) : l'identification, qui nous intéresse plus particulièrement ici. Mais nous rattacherons ce processus à la théorie de l'identité sociale de Tajfel plutôt qu'à la psychanalyse, du fait du champ d'étude dans lequel nous nous positionnons dans cette thèse. Pour autant, il est intéressant de savoir qu'il tire ses origines de la psychanalyse.

3.2. Les stratégies de coping

La théorie cognitivo-comportementale du « coping » est une approche transactionnelle (Lazarus & Folkman, 1984). Elle envisage le stress non pas comme dépendant strictement de l'individu ou de la situation, mais bien comme une « transaction entre l'individu et l'environnement » (Paulhan & Bourgeois, 1995, p. 46). De ce point de vue, chaque individu ne réagira pas obligatoirement de la même manière face à un stress ou une situation particulière. Un même évènement peut aussi bien être perçu comme un avantage ou un défi, que comme une menace (Folkman & Lazarus, 1988). Pour certains, aménager dans un quartier mixte peut être envisagé positivement comme l'occasion de réduire les distances sociales avec des groupes sociaux. Pour d'autres, cela peut être appréhendé plus négativement, comme un lieu risqué où se concentre l'insécurité.

Nous savons qu'un individu n'est pas passif face à la discrimination qu'il va percevoir, il va chercher à y faire face (« *to cop* »). Le coping représente donc l'ensemble des efforts cognitifs et comportementaux visant à maîtriser, réduire ou bien tolérer les exigences qui sont externes ou internes et qui vont menacer ou dépasser les ressources d'un individu.

Le coping a deux fonctions principales : la régulation des émotions et la résolutions des problèmes (Bruchon-Schweitzer & Boujut, 2014 ; Fischer & Tarquinio, 2006 ; Folkman & Lazarus, 1980). Tout dépend du sentiment de contrôlabilité de la situation. Si la situation semble contrôlable pour l'individu, il va centrer ses stratégies sur le problème. Tandis que si elle semble incontrôlable, il va avoir recours aux stratégies visant à réguler ses émotions.

Des auteurs ont proposés un test composé de 68 items permettant de déterminer les différentes stratégies auxquelles la personne peut recourir. Il s'agit du WCCL : le Ways of Coping Checklist (Lazarus & Folkman, 1984 ; Vitaliano, Russo, Carr, Maiuro & Becker, 1985 (pour la version révisée)). Dans la version de Lazarus et Folkman, deux échelles correspondent au coping centré sur le problème (la résolution de problème, et la confrontation) et six au coping centré sur les émotions (la minimisation, la réévaluation positive, l'auto-accusation, l'évitement, la recherche de soutien social et la maîtrise de soi). D'autres auteurs, par exemple, ont proposé un découpage selon l'activité (recherche d'information, résolution de problème ou soutien social) ou la passivité (évitement, déni, fuite) des stratégies employées (« *attention strategies » vs* « *avoidant strategies »*, Suls & Fletcher, 1985). Il existe d'autres découpages, que nous n'aborderons pas spécifiquement ici.

3.3. Les stratégies identitaires (introduction)

Les stratégies identitaires ont été initialement définie par Tajfel et Turner (1979), puis reprises par d'autres auteurs (comme on peut le voir dans l'ouvrage *Stratégies identitaires*, de Camilleri et al., de 1990). L'idée de Tajfel et Turner étant, comme nous l'avons abordé dans le chapitre 3, de préserver l'estime de soi et l'estime du groupe. Lorsque l'identité est remise en question, les individus vont avoir recours aux stratégies identitaires en vue de restaurer leur identité positive. La recherche d'une identité sociale positive est liée au statut du groupe, et le statut social dépend du résultat de la comparaison intergroupe. Un groupe minoritaire se retrouvera généralement en situation de statut social faible. Ce qui a pour conséquence de générer une identité sociale négative. Face à cela, les auteurs ont proposé différentes façons pour l'individu ou le groupe d'y remédier. En effet, selon la situation, des stratégies individuelles ou collectives sont privilégiées.

Nous aborderons plus en détails ces stratégies identitaires dans le point 4 de ce chapitre, puisqu'il s'agit de l'approche principale sur laquelle nous allons nous appuyer pour démontrer le lien entre la discrimination résidentielle perçue et la satisfaction.

3.4. Les stratégies associées à la dissonance cognitive

Nous pouvons rapprocher le vécu des résidents des quartiers prioritaires de la théorie de la dissonance. Dans cette dernière, l'individu cherche à maintenir un état d'équilibre interne entre ses attitudes et ses agissements, de sorte qu'ils soient consistants entre eux (Festinger, 1957). Si les comportements venaient à bouleverser les opinions ou les croyances de la personne, elle serait capable de les réajuster à ces nouveaux actes afin d'atténuer, voire d'annuler la dissonance. Généralement, l'incongruence ressentie par les individus entre leurs attitudes et leurs comportements les amène à vouloir réduire cet inconfort ou ce déséquilibre cognitif. Ainsi, un résident qui a une image négative de son quartier de résidence mais qui est pour autant contraint d'y vivre car ses ressources financières ne lui permettent pas de le quitter, va se retrouver en état de dissonance. La théorie de la dissonance cognitive propose, face à ce genre de situation inconsistante, plusieurs modes de réduction (Festinger, 1957 ; Vaidis & Halimi-Falkowicz, 2007). Premièrement, la personne peut chercher à justifier son comportement (rationalisation comportementale). Si elle trouve une justification, par le biais d'une attribution externe par exemple, elle va pouvoir expliquer pourquoi elle a réalisé ce comportement malgré le fait qu'il soit en contradiction avec l'attitude. Ainsi, la personne peut

justifier le fait de rester vivre dans son quartier car ses ressources financières sont un obstacle à son déménagement. Alors qu'une personne qui aurait les moyens financiers de quitter ce quartier, réduirait la dissonance en déménageant. Ce qui veut dire qu'en changeant son comportement (aller vivre ailleurs), elle annule la dissonance. Deuxièmement, si la personne évalue positivement son quartier et met en avant ses qualités et non plus ses défauts, dans ce cas là elle change l'attitude qu'elle avait à propos de son quartier pour que cette dernière concorde avec le comportement problématique, qui était de vivre dans un quartier déprécié. On parle ici, de rationalisation cognitive. Troisièmement, elle peut avoir recours à la banalisation de l'acte, ou trivialisation (Simon, Greenberg, & Brehm, 1995), pour se décharger émotionnellement de la situation inconsistante. Dans ce cas, l'individu discrédite le nouveau comportement problématique, ou bien l'attitude qu'il avait initialement. Quatrièmement, le support social peut être envisagé comme un mode de réduction de la dissonance, si la personne fait le choix de s'entourer uniquement des personnes ayant les mêmes croyances qu'elle.

Dans une application logique de ces stratégies, nous pouvons nous demander si le fait d'être identifié à son quartier peut amener les individus à ne plus percevoir la discrimination résidentielle. Ce qui pourrait expliquer pourquoi par exemple, les études ne mettent pas obligatoirement en évidence un haut niveau d'insatisfaction chez les résidents de ces quartiers. L'identification qu'ils ont développée vis-à-vis de leur quartier les protège.

Ainsi, cette approche peut nous permettre de comprendre pourquoi certains habitants des quartiers défavorisés pourraient se déclarer satisfaits de leur lieu de résidence malgré les inconvénients qu'on leur connait.

3.5. L'empowerment

Dans le cadre de la psychologie communautaire émerge un concept : l'*empowerment* (Solomon, 1976). Ce concept anglophone signifie littéralement « acquérir du pouvoir ». Il s'agit d'une stratégie d'action visant à revaloriser les individus dévalorisés. L'idée est de redonner la parole aux minorités, leur redonner du pouvoir pour revaloriser leur statut (Calvès, 2009). Dans notre contexte, ce processus touche principalement les personnes issues des quartiers prioritaires, d'autant plus que ces quartiers regroupent majoritairement les minorités ethniques et sociales. Il s'agit davantage d'une aide mise en place par l'extérieur, proposée par la ville ou des associations. Pour autant, les personnes qui font le choix de se déplacer et d'assister à ces échanges sont volontaires et souhaitent agir pour améliorer leurs

conditions résidentielles. Tout comme les stratégies de coping orientées vers le problème, l'idée ici est d'agir et de proposer des solutions en faveur d'un mieux être.
Dans la métropole de Nantes, par exemple, nous retrouvons ce procédé mis en place par la ville. Elle propose par le biais des *Rencontres de quartier Nantes&co* (insérées dans un projet plus général de dialogue citoyen) des temps d'échange avec les résidents pour écouter ce qu'ils ont à dire à propos de leur quartier, pour initier de nouveaux projets dans le quartier, pour débattre des enjeux et de priorités du quartier, etc. L'idée étant de les faire participer parce que ce sont eux, par leur vécu, qui ont une meilleure connaissance de leur lieu de vie. Pour certains, cet espace de parole peut leur permettre de retrouver de l'estime pour leur quartier et éviter le sentiment d'enclave.

Pour conclure sur l'ensemble de ces approches, nous faisons le choix dans cette thèse de prendre davantage en considération les stratégies identitaires puisqu'elles permettent de faire le lien entre la notion de stratégie d'adaptation et l'une des théories majeures sous jacentes à notre recherche : la théorie de l'identité sociale. Nous nous appuyons sur cette approche pour justifier nos hypothèses. Pour autant, nous ne rejetons pas l'apport des autres théories et les prendrons en considération en complément dans notre dernière étude.

4. Stratégies identitaires : au cœur de la théorie de l'identité sociale

L'approche des stratégies identitaires apporte des solutions spécifiques et concrètes aux problématiques identitaires rencontrées par les individus. Elles peuvent tout autant s'appliquer à l'identité de lieu puisque nous avons vu qu'elle découlait de la théorie de l'identité sociale.
Ainsi, pour que l'estime de soi d'un individu reste positive, malgré une évaluation externe pouvant être négative, les résidents du quartier vont mettre en place un processus d'adaptation. C'est-à-dire qu'ils vont chercher à trouver des raisons, des arguments cohérents, rationnels et acceptables au sujet de leur quartier, ou ils vont chercher à mettre en place des actions. Ceci afin de justifier leur comportement, qui est de rester habiter dans un quartier ayant une mauvaise réputation.

Abelson, Dasgupta, Park et Banaji (1998), ou encore Taylor, Moghaddam, Gamble et Zellerer (1987), se sont intéressés aux réactions différentielles des discriminations individuelle et collective. Leurs études ont permis de mettre en évidence que les auteurs de

discrimination isolés ont en retour des réponses plus individuelles, alors que s'ils sont plusieurs à émettre une discrimination, les réponses en retour sont généralement collectives. Ce qui nous amène à envisager deux modes particuliers de compensation de la discrimination ou de l'insatisfaction.

4.1. Stratégies d'adaptation identitaires individuelles

A un niveau individuel, le résident peut envisager de modifier ses attentes et aspirations vis-à-vis de son environnement résidentiel. Nous savons que l'insatisfaction émerge lorsque les conditions environnementales ne correspondent pas aux désirs de l'individu. Aragonés et al. (2017) considèrent que l'équilibre cognitif recherché par un individu en situation de discrimination et/ou d'insatisfaction peut se faire « soit en modifiant l'environnement résidentiel ou les niveaux d'aspiration confrontés à des besoins insatisfaits, soit en passant à un nouvel environnement. » (p. 318). Cette deuxième stratégie renvoie à la principale stratégie individuelle développée dans la théorie de l'identité sociale.

Pour Tajfel et Turner (1979 ; 1986), la mobilité sociale est une stratégie individuelle visant à quitter et donc se désidentifier de son groupe d'appartenance, en vue d'intégrer un groupe ayant un statut plus valorisé. Cette mobilité ascendante permet à l'individu de retrouver ou d'améliorer sa position sociale. Le groupe quant à lui conserve son statut social faible, puisqu'il s'agit d'une solution strictement personnelle. Mais lorsque la mobilité sociale n'est pas envisageable, comme nous l'avons explicité plus haut pour les quartiers prioritaires (car la mobilité sociale est intimement liée à la mobilité géographique), les individus vont devoir trouver d'autres stratégies pour atteindre une identité sociale positive (comme la restructuration cognitives des attentes, énoncées ci-dessus pour une stratégie individuelle, ou bien une recentration sur le groupe pour des stratégies collectives).

Ellemers (1993), dans le but de fournir un soutien empirique à la théorie de l'identité sociale, a réalisé des expériences dans lesquelles elle faisait varier la possibilité de mobilité de l'individu et son niveau d'identification. Elle souhaitait mettre en évidence que lorsque la mobilité sociale n'est pas possible, les individus allaient chercher à protéger leur statut social en s'identifiant davantage à leur groupe d'appartenance (même si le statut de ce groupe est faible). En s'intéressant de prime abord uniquement à l'identification, elle observe classiquement un niveau d'identification plus important dans les groupes à statut social élevé comparé à ceux de faible statut. Cependant, dans ces expérimentations suivantes, elle ne parvient pas à obtenir de résultat congruent avec son hypothèse. Elle en conclut que « la

situation expérimentale employée ne constitue pas une menace perçue comme suffisamment grave pour susciter un souci de protection du statut » (p. 40). Autrement dit, il semble nécessaire d'être dans des conditions plus stressantes pour que les individus cherchent à renforcer ou protéger leur statut social. La perception de discrimination peut être une des raisons qui conduit les résidents à sentir une menace sur leur identité ou leur statut. C'est ce que nous chercherons à démontrer dans ce travail. Branscombe et ses collaborateurs (1999 ; Jetten et al., 2001) en s'appuyant sur les résultats d'Ellemers considèrent que les préjugés et les discriminations peuvent constituer un obstacle à la mobilité individuelle, ce qui conduit les individus à augmenter leur niveau d'identification au groupe dévalué. Ces travaux nous permettent de faire le lien avec les stratégies collectives. En effet, lorsque les stratégies individuelles ne permettent pas l'accès à un statut valorisé, les stratégies collectives peuvent prendre le relais.

Nous avions également vu dans le chapitre 2, que lorsque les personnes font face à un désavantage seules, elles ont tendance à être plus facilement affectées par du stress et des symptômes dépressifs. Tandis que lorsqu'elles sont en groupe, les personnes sont généralement plus actives et cherchent à rétablir l'équité en agissant directement sur le problème collectivement (Galand & Dupont, 2002 ; Kawakami & Dion, 1993 ; Runciman, 1966). Ce qui peut nous amener à nous questionner sur l'efficacité des stratégies individuelles par rapport aux collectives.

4.2. Stratégies d'adaptation identitaires collectives

Tajfel et Turner (1979) envisagent d'autres stratégies, comme nous avons pu l'introduire précédemment, lorsque la mobilité ou d'autres stratégies individuelles ne sont pas réalisables. Ils énoncent, par exemple, dans le deuxième principe de leur théorie, la possibilité de rendre le groupe d'appartenance actuel plus positivement distinct et parlent de *différenciation sociale* à ce propos. Le but principal de cette stratégie est d'accéder ou de maintenir la supériorité de l'endogroupe sur l'exogroupe sur certaines dimensions. Il s'agit d'une stratégie collective puisqu'elle nécessite l'unisson du groupe et la collaboration de ses membres. Les stratégies collectives ont généralement pour but le changement social, comme la compétition sociale ou encore la créativité sociale. Dans ce type de stratégies, les individus vont chercher à renverser les positions relatives de dominant et dominé de l'exogroupe et de l'endogroupe en adoptant un autre angle de vue dans la comparaison intergroupe pour la créativité sociale, ou en affrontant directement l'exogroupe sur une dimension particulière

pour la compétition sociale (Tajfel & Turner, 1979 ; 1986). Cette dernière cherche à permettre à l'endogroupe d'accéder aux ressources en jeu par rapport à l'exogroupe. Par exemple, une situation de compétitivité entre les groupes de deux quartiers différents peut donner accès, à celui qui remporte la compétition, à un territoire ou un espace appartenant à l'autre quartier. La créativité sociale, quant à elle, peut se faire de trois façons différentes (Tajfel & Turner, 1979) : en proposant une dimension de comparaison qui leur est plus avantageuse ; en assignant des valeurs plus positives aux attributs du groupe ; ou en se comparant à un groupe de statut égal ou inférieur.

Les travaux de Lemaine et Kastersztein (1972) sur l'originalité sociale vont également dans ce sens. Ils mettent en évidence le processus d'incomparabilité (Lemaine & Kastersztein, 1972 ; Kastersztein, 1998). Il s'agit d'une stratégie de différenciation mise en œuvre par des acteurs sociaux dévalorisés, qui vont déplacer les critères de comparaison pour devenir incomparables. Dans son expérience, Lemaine (1966) observe pour l'un des groupes un déplacement du critère de la fonctionnalité vers l'esthétique. Ce groupe, étant dans l'incapacité de respecter la consigne demandée, du fait d'un manque de matériel, se serait retrouvé en situation désavantageuse vis-à-vis des exogroupes.

4.2.1. Les actions collectives de la privation relative (PR)

Nous proposons une parenthèse ici afin d'aborder ce concept de privation relative qui nous semble particulièrement lié à notre objet de recherche. La théorie de la privation relative peut être envisagée comme une théorie proche de celle de la discrimination perçue. Dans le sens où elle est également la conséquence d'un sentiment d'injustice perçue (Guimond & Tougas, 1999). La privation relative fait suite à de la comparaison sociale. L'individu constate une différence entre lui ou son endogroupe et l'exogroupe. Généralement, il se sent démuni ou privé de quelque chose. La particularité de cette notion est qu'elle va générer une mise en action, une révolte chez la personne ou le groupe stigmatisé. Runciman (1966) distingue la privation relative interpersonnelle (comparaison entre deux individus relativement similaires appartenant à un même groupe) et la privation relative intergroupe (comparaison entre deux groupes différents). Celle qui nous intéresse davantage dans notre contexte est la PR intergroupe et plus précisément inter-quartiers. Ce sont les résidents des quartiers prioritaires, en tant que groupe stigmatisé, qui vont plus se retrouver en situation de privation relative. La comparaison avec les quartiers aisés de la ville peut les amener à se sentir désavantagés, voir discriminés. Mais ce qui nous intéresse le plus dans cette théorie est la façon dont les

individus agissent pour faire face à ce sentiment. En effet, ce sentiment peut être à la source de revendications collectives dans le but de changer et d'améliorer la situation du groupe dévalué par rapport à celle du groupe avantagé. Nous sommes ici dans le même ordre d'idée de stratégie que celle développées par Tajfel et Turner (1979).

La théorie de la privation relative à l'intérêt d'être complète dans le sens où elle prend en compte les processus allant de l'insatisfaction perçue à la résolution ou la protection de l'estime de soi ou du groupe.

5. Existe-t-il des stratégies différentes en fonction du quartier de résidence ?

Dans le chapitre sur l'identification socio-spatiale, nous soutenons que le mode d'identification au lieu n'est pas le même pour les résidents privilégiés et désavantagés. Les premiers auraient tendance à s'identifier à leur quartier du fait de la possession de caractéristiques physiques et fonctionnelles avantageuses, tandis que les seconds s'identifieraient davantage au voisinage et aux relations sociales qu'ils créent dans leur quartier. L'identification comme nous venons de le présenter peut-être un processus stratégique visant à contrebalancer les inconvénients et insatisfactions perçus. Ainsi, nous supposons qu'il existe des stratégies préférentiellement utilisées par les résidents en fonction du type de quartier dans lequel ils résident.

5.1. La sociabilité et l'identification au groupe dans les quartiers prioritaires

Généralement, la connaissance des préjugés à l'égard du groupe d'appartenance, ainsi que la discrimination perçue amènent les individus a être insatisfaits de leur groupe, et de leur lieu de vie lorsqu'il s'agit de discrimination résidentielle. Certains travaux mettent également en évidence que des aspects négatifs (exemple : échec ou résultat négatif d'une compétition sociale) peuvent tout de même générer ou renforcer l'identification, la cohésion d'un groupe ou l'attrait pour le groupe (Turner et al., 1984). Nous savons que le processus d'identification au groupe se met en place classiquement lorsque l'individu est satisfait de son groupe et qu'il en a des retours positifs. Cependant, il peut également se créer ou se renforcer suite à des expériences intergroupes négatives, comme la discrimination (Jetten et al., 2001). Le partage d'un sort commun peut ainsi créer ou renforcer des liens sociaux. Ce qui peut permettre aux personnes dévaluées de pouvoir s'identifier. Ces études confirment l'idée selon laquelle même si les habitants perçoivent de la discrimination vis-à-vis de leur lieu de résidence, ils

trouvent des solutions, comme la sociabilité, pour faire face à ce sentiment. De ce point de vue, lorsqu'il sera demandé à des habitants discriminés à propos de leur quartier ce qu'ils apprécient dans leur quartier, ils pourront répondre que les rapports sociaux entre voisins y sont forts et nombreux. Ils feront donc preuve d'originalité sociale (Lemaine & Kastersztein, 1972), ou de créativité sociale (Tajfel & Turner, 1979), puisqu'en répondant de cette manière, ils se détournent de la réponse classique valorisant les aspects esthétiques et fonctionnels du quartier. Ces derniers aspects manquant sensiblement dans leurs espaces, les résidents des quartiers prioritaires doivent trouver un élément pouvant les revaloriser dans la comparaison sociale face aux résidents des quartiers plus aisés.

Des auteurs ont cherché à démontrer le rôle médiateur de l'identification au groupe entre la perception de discrimination et l'estime de soi (Branscombe et al., 1999 ; Jetten et al., 2001 ; Outten, Schmitt, Garcia, & Branscombe, 2009 ; Schmitt, Branscombe, Kobrynowicz & Owen, 2002 ; Schmitt, Spears & Branscombe, 2003). Ils soutiennent que l'identification au groupe permet de protéger l'estime de soi collective. « Parce que l'exclusion par le groupe dominant est pénible, l'inclusion et l'identification avec sa minorité dans le groupe peuvent servir de moyen alternatif de protection du bien-être. » (Branscombe et al., 1999, p. 138). Branscombe et al. (1999) le démontrent auprès des afro-américains. Les membres de ce groupe socialement dévalué vont avoir tendance à augmenter leur niveau d'identification avec ce groupe pour contrer les préjugés portés à leur encontre. Jetten et al. (2001) prouvent que le partage d'une stigmatisation (piercings) peut amener les individus à se rassembler entre eux pour se protéger mutuellement. Schmitt et al. (2002), dans leur étude sur la discrimination perçue et ses effets sur l'estime de soi en fonction du genre, confirment le rôle médiateur de l'identification au groupe chez les femmes. Ils révèlent également que les effets néfastes des préjugés et discriminations touchent principalement les membres des groupes désavantagés (ici, l'estime de soi des hommes n'est pas affectée par les discriminations).

L'identification au groupe a d'ailleurs des effets bénéfiques sur la santé mentale et physique d'un individu (Branscombe et al., 1999). De même, Outten et ses collaborateurs (2009) associent le bien-être psychologique au processus d'identification au groupe. Ce qui démontre les effets bénéfiques et l'efficacité de cette stratégie d'adaptation.

La littérature scientifique nous amène à envisager la sociabilité comme une stratégie d'identification favorisant la réduction du niveau de discrimination perçue (Branscombe et al., 1999). Les individus justifient l'augmentation de l'identification au groupe de la façon suivante : s'ils ne peuvent pas intégrer un groupe ayant un statut plus valorisé dans la société

(exemples : quartier aisé, ou origine ethnique française) ils vont s'investir davantage dans leur groupe actuel. Ce résultat a été observé à de nombreuses reprises auprès de différents groupes sociaux : juifs, femmes, afro-américains, lesbiennes, punks, etc. (voir Branscombe et al., 1999, pour une énumération de ces études). Mais aucune n'a porté sur les résidents de quartiers défavorisés en tant que dimension principale.

Ces différentes études montrent l'importance de la sociabilité pour tous les individus, l'importance d'appartenir à un groupe, surtout dans les situations stressantes pour aider les individus à les affronter (Moser, 1994). Dans le sens où le groupe est perçu comme un support social et émotionnel, un soutien social pourvoyeur d'aide. Uzzel et ses collaborateurs (2002) proposent de présenter la cohésion sociale comme :

> un collectif de personnes [qui] se réunit, spontanément ou délibérément, pour former un groupe parce qu'ils ont des besoins partagés qui peuvent être satisfaits par une action collective. Des facteurs supplémentaires tels que la proximité physique (Festinger et al., 1950) servent à soutenir cette cohésion. Un groupe socialement cohérent réuni par proximité physique, un mode de vie partagé et des besoins partagés qui peuvent être collectivement satisfaits devrait générer une identité sociale partagée. (p. 30).

C'est parce qu'ils sont proches géographiquement, que les résidents partagent des expériences, qu'ils forment des groupes, et des communautés de voisinage. Cependant, cette définition peut tout autant s'appliquer aux résidents des quartiers plus aisés. En effet, ils peuvent tout aussi bien mettre en place ce processus d'identification parce qu'ils apprécient leur environnement social. Nous pourrions envisager la différence entre ces deux groupes de résidents par l'interdépendance des habitants des quartiers prioritaires à leur voisinage. Dans le sens, où ils ont besoin les uns des autres pour pouvoir valoriser leur quartier. Contrairement aux résidents des quartiers aisés qui, eux, peuvent ne pas s'identifier à leur voisinage et être tout de même satisfaits de leur lieu de résidence parce qu'il possède d'autres intérêts. Alors que pour les habitants des quartiers prioritaires, il s'agit de leur principal avantage.

Un argument supplémentaire vient appuyer et soutenir la prévalence de la stratégie sociale. En effet, il s'avère que l'homogénéité sociale est recherchée par les résidents (exemple des *gated communities*, ou des immigrés récemment arrivés sur le territoire français). Elle permettrait pour les résidents des quartiers défavorisés de compenser les inconvénients et insatisfactions découlant de cet environnement résidentiel. Il est d'ailleurs démontré que la présence de personnes avec des conditions financières et ethniques trop

différentes dans un même quartier ne facilitent pas les relations locales (Parkes et al., 2002).

De plus, cette stratégie pourrait être une des raisons qui explique pourquoi les personnes qui auraient les moyens financiers de vivre dans un quartier aisé restent vivre dans un quartier défavorisé. Ces individus, qui ont vu leur niveau socio-économique augmenter pendant leur résidence dans les quartiers prioritaires, sont particulièrement intéressants dans l'étude de ce phénomène puisqu'ils pourraient faire le choix d'une mobilité sociale ascendante, cependant certains décident de rester. Il doit donc y avoir dans ces quartiers des éléments les incitants à y rester (relations sociales ancrées ? attachement physico-social au lieu ? identification socio-spatiale ? familiarité du lieu ? etc.).

Plusieurs études montrent donc que l'identification au groupe est un moyen de protection psychologique efficace lorsque l'identité est menacée par la discrimination perçue. Ce que nous tenterons de vérifier dans l'environnement résidentiel et par rapport à une mesure de satisfaction résidentielle et non plus d'estime de soi. A l'opposé le processus d'identification fonctionnel et physique ne peut pas être aussi pertinent car c'est justement ce qui fait défaut aux quartiers prioritaires, et conduit les résidents à la créativité sociale.

5.2. L'identification classique des résidents des quartiers aisés

Les résidents des quartiers résidentiels favorisés recourent-ils à des stratégies d'adaptation ? Jusqu'à présent, nous avons soutenu que les stratégies, dans le contexte de notre recherche, seront préférentiellement utilisées par les résidents des quartiers prioritaires, parce que ce sont eux qui subissent des conditions résidentielles défavorables et qui sont les plus susceptibles d'être affectés par la discrimination résidentielle. A l'opposé, les habitants des quartiers aisés vivent dans des lieux avantagés à propos desquels ils sont satisfaits, voire même enviés. Ce qui les place en position de groupe dominant dans la comparaison intergroupes. Ces habitants vont donc mettre en place un processus classique d'identification, puisque leur quartier renvoie selon la TIS de Tajfel à un groupe valorisé, ayant une distinctivité positive. Ainsi, les résidents de ces quartiers aisés arrivent à se construire une identité sociale positive.

Conclusion du chapitre 5

Après avoir développé l'ensemble de ces phénomènes et soulevé les manques et les limites qui leur sont associés par rapport à notre thématique, nous allons tenter de mettre en lien ces différentes notions (discrimination résidentielle perçue, satisfaction résidentielle et identification socio-spatiale). Pour conclure cette première partie, nous proposons de synthétiser les points clés que nous allons traiter dans cette thèse. Nous allons reformuler les questions de recherche générales que nous avons identifiées, présenter les objectifs généraux et soumettre nos hypothèses générales découlant de cette théorisation.

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Questions de recherche, objectifs, et hypothèses générales

Ce projet de recherche repose initialement sur un constat, établit à partir de la littérature scientifique, selon lequel les résidents des quartiers prioritaires sont les plus à même de percevoir de la discrimination vis-à-vis de leur lieu de résidence, parce que l'on y observe de nombreuses inégalités : des inégalités de ressources par exemple, certains quartiers sont mieux lotis que d'autres, au niveau des commerces, des transports, des services (Masson et al., 2013) ; ou bien des inégalités d'accès à certains quartiers (Leloup, 1999 ; Pan Ké Shon, 2009). Pourtant, ces habitants semblent satisfaits et identifiés à ce lieu et ne souhaitent pas obligatoirement le quitter même s'ils en ont l'opportunité. Comment expliquer ce paradoxe ? Par extension, quels sont les mécanismes et les enjeux psychosociaux de cet attachement au lieu de résidence ?

Cette recherche vise globalement à développer une meilleure compréhension des phénomènes psychologiques identifiés chez les résidents des quartiers dits prioritaires. Suivant une perspective voisine de celle de Branscombe et ses collaborateurs (1999) ou Amérigo et Aragonés (1997), il s'agit d'interroger et de comprendre les processus mobilisés par ces individus dans ce contexte résidentiel.

La revue de la littérature que nous venons de présenter nous donne un aperçu de ce que nous allons tenter de démontrer dans cette thèse. Nous allons reprendre et synthétiser l'ensemble des points clés que nous avons avancés tout au long des différents chapitres de cette approche théorique comme étant des manques, des problèmes, ou des limites dans la littérature, afin de soulever les questions de recherches sous-jacentes, qui vont guider notre réflexion.

Les fondements théoriques sur lesquels s'appuie cette thèse recoupent les concepts de discrimination, d'identification et de satisfaction résidentielle, ainsi que leurs interrelations.

Dans un premier temps, nous avons relevé qu'il existait peu de travaux en psychologie sur la discrimination résidentielle en France. Nous nous sommes inspirés des études en sociologie et en géographie, et des études nord-américaines en psychologie pour définir ce phénomène en France. Cependant, il ne s'agit que d'hypothèses, que nous nous attacherons à vérifier ici.

Nous relevons qu'il est fait état de ségrégation résidentielle opposant les quartiers aisés aux quartiers prioritaires de la ville (Pan Ké Shon, 2009). Cette ségrégation implique une inégalité de répartition des équipements et services urbains, mais également une inégalité dans la répartition géographique (Masson et al., 2013). Les lieux les plus valorisés sont généralement investis par les groupes dominants ou majoritaires, comme les résidents aisés par exemple (Cousin, 2013 ; Tissot, 2012). La conséquence de ces inégalités conduit les résidents à percevoir de la discrimination. Autrement dit, la ségrégation de l'espace résidentiel urbain crée de la discrimination : une discrimination résidentielle qui peut-être perçue par ses habitants. Ces informations nous laissent supposer que les individus les plus touchés par la discrimination résidentielle sont ceux vivant dans les quartiers prioritaires. Principalement, parce qu'ils n'ont pas la possibilité de choisir leur quartier (Leloup, 1999).

Il existe des divergences dans les recherches sur les facteurs pouvant influencer la discrimination résidentielle perçue. Deux raisons dominent : le niveau socio-économique ou l'origine ethnique du résident. La littérature nord-américaine, de par son contexte historique ségrégationniste, soutient que la séparation de l'espace résidentiel est due à plus forte raison à l'origine ethnique de l'individu (Emerson et al., 2001 ; Iceland, 2004 ; Krysan et al., 2009). Alors que la littérature française explique préférentiellement la ségrégation résidentielle par le niveau socio-économique de la personne (Brun, 2008). Les personnes aisées peuvent choisir leur quartier, tandis que les personnes défavorisées ont tendance à être orientées vers les quartiers regroupant en plus forte densité les logements sociaux, parce que les loyers y sont plus accessibles. Les travaux de recherche n'envisagent que trop peu l'addition de ces deux causes (économique et ethnique). Malgré l'orientation soutenue en France d'une justification strictement économique et financière, il existe une inégalité de répartition des populations en fonction de leurs origines ethniques (Avenel, 2009, 2010 ; Castel, 2007 ; Pan Ké Shon, 2009). Les populations d'origine étrangère ont tendance à être plus nombreuses à vivre dans les quartiers prioritaires. L'approche intersectionnelle permettrait, ici, de prendre en compte la multiplicité des catégories d'appartenance des résidents et ainsi de déterminer l'influence de chacun de ces facteurs. Simien (2007) parle de « simultanéité de l'oppression » à ce sujet (p. 264). Il considère également l'effet du genre. Dans notre recherche le genre sera étudié dans le but de

montrer que l'espace résidentiel est perçu par les femmes comme étant discriminant et plus spécifiquement adapté aux hommes. Pour cela, nous comparerons les fréquentations différentielles des résidents dans l'espace résidentiel, car nous avons pu mettre en évidence dans une étude exploratoire précédente (Derval & Ndobo, 2012) que le genre ne semblait pas affecter le niveau de discrimination résidentielle perçue. Les femmes ne se sentent pas plus discriminées que les hommes à propos de leur lieu, et inversement.

Dans un second temps, les recherches sur l'identité sociale et l'identification socio-spatiale nous permettent de comprendre qu'un lieu de résidence peut être un objet d'identification et d'attachement. Pour ce faire, nous nous appuyons sur la théorie de l'identité sociale initiée par Tajfel et Turner (1974) et les théories d'identité socio-spatiale (Bernardo & Palma-Oliveira, 2016 ; Bonaiuto & Bonnes, 2000 ; Uzzell et al., 2002). Selon la première, les individus cherchent systématiquement des groupes (et des lieux dans notre cas) pouvant leur fournir une identité positive. Cependant, comment des lieux dégradés, désavantagés et/ou stigmatisés peuvent être suffisamment valorisant pour générer une identification positive ? Ce qui nous conduit à nous demander si les résidents sont tous autant identifiés à leurs quartiers, et s'ils s'identifient de la même manière selon le prestige de leur quartier. Nous supposons que ce processus d'identification se met en place et s'actualise de façon différenciée en fonction du type de quartier dans lequel la personne vit. En référence à cela, nous avons fait ressortir de la littérature deux modes d'identification : sociale et physico-fonctionnelle (Marcouyeux-Deledalle, 2007 ; Pan Ké Shon, 2005). De nombreuses études se sont intéressées à la façon dont les personnes stigmatisées ou discriminées faisaient face à ces perceptions négatives. Il ressort qu'elles ont tendance à renforcer leurs liens sociaux et à se recentrer sur leur groupe d'appartenance pour avoir du soutien social et faire face aux jugements négatifs extérieurs (Branscombe et al., 1999 ; Jetten et al., 2001 ; Schmitt et al., 2002). Ces stratégies d'adaptation ont été mises en évidence dans de nombreux groupes désavantagés (femmes, afro-américains, personnes portant des piercings, etc.), mais jamais, à notre connaissance, auprès de résidents de quartiers populaires. D'où notre intérêt de le démontrer. A l'inverse, nous supposons que les résidents des quartiers aisés s'identifient à leur quartier parce que ces quartiers possèdent et regroupent les avantages les plus valorisés : esthétisme, équipements, services, etc. D'ailleurs, il serait possible qu'ils recourent à la discrimination pour renforcer la différenciation avec les résidents des quartiers prioritaires et conserver leur identité positive. Leur but étant de creuser l'écart entre les deux groupes et éviter toute confusion ou assimilation entre eux (Badea & Deschamps, 2009). Nous ne chercherons pas, ici, à

déterminer si les résidents des quartiers aisés sont plus discriminants que les résidents des quartiers prioritaires, car nous nous centrons sur la mesure de la discrimination perçue et donc sur les victimes de la discrimination. Ainsi, il existe des liens extrêmement forts entre les processus de discrimination et d'identification. Ils sont interdépendants, dans le sens où pour s'identifier à leur lieu de résidence les individus doivent se différencier des résidents des autres quartiers. Mais également, et c'est ce qui nous intéresse davantage ici, dans le sens où l'identification va permettre au résident de se protéger de la discrimination perçue.
L'identification va également favoriser l'attachement au lieu chez les résidents, ce qui pourrait expliquer le fait que des individus résidant dans un quartier prioritaire pourraient malgré tout avoir du mal à le quitter. Ce processus peut renforcer le lien du résident à son lieu et justifier son désir d'y rester.

Dans un troisième temps, l'intégration de la mesure de la satisfaction résidentielle est un critère pertinent. Elle permet de rendre compte des effets de la discrimination résidentielle perçue. Le but étant de mettre en lumière la qualité de vie des résidents, et plus précisément celles des résidents des quartiers prioritaires. Nous savons que classiquement la discrimination a des effets délétères sur l'estime de soi et la satisfaction de la vie (Seaton & Yip, 2009). Pour autant des études de terrain ont mis en évidence que ce n'était pas systématique. Les quartiers désavantagés peuvent tout de même générer de la satisfaction chez leurs résidents (Amérigo & Aragonés, 1997). Ce qui nous amène à nous demander : quels sont les processus intervenant entre une première évaluation négative du quartier conduisant à de l'insatisfaction et une seconde évaluation plus positive reflétant de la satisfaction résidentielle ? Le temps peut jouer un rôle. Nous savons que la durée de résidence influe positivement sur la satisfaction que les individus vont avoir de leur quartier. Parmi les travaux ayant démontré que de nombreux facteurs influençaient le niveau de satisfaction résidentielle, certains ont rapporté les effets de la durée de résidence (Mohit et al., 2010 ; Oktay et al., 2012). Mais il existe également d'autres éléments intervenant dans ce changement d'opinion, parce que la durée de résidence ne peut expliquer à elle seule ce changement. Nous chercherons à déterminer quels sont ces autres processus. Nous nous pencherons plus spécifiquement sur le processus d'identification que nous avons développé ci-dessus, puisqu'il permet à la personne d'être satisfaite de son environnement résidentiel (Fleury-Bahi et al., 2008). De plus, des études ont montré que l'identification avait pour effet de réduire les conséquences négatives perçues (Félonneau, 2004). Ainsi, les individus arrivent à se protéger des conséquences négatives de la discrimination, en s'attachant à leur lieu, en créant

des relations sociales de voisinage, et en s'identifiant à leur quartier. Notre but étant de comprendre comment le processus d'identification socio-spatiale peut avoir un effet protecteur dans la relation entre la discrimination résidentielle perçue et la satisfaction résidentielle.

Globalement, nous cherchons à savoir si le fait de percevoir de la discrimination peut, en plus d'entacher la satisfaction résidentielle, affecter la construction de l'identité de lieu d'un individu, voire même empêcher complètement son identification à son quartier. Leonardelli et Brewer (2001) se sont penchés sur la question et ont proposé une réflexion pertinente mettant en lien les trois grandes notions qui nous intéressent. Nous précisons cependant que la contextualisation proposée par les auteurs cités ci-dessous ne correspond pas au champ d'étude de l'environnement résidentiel.Pour eux,

> l'identification et la satisfaction peuvent fonctionner en combinaison pour déterminer si les membres du groupe présentent un biais dans le groupe et pourquoi. Lorsque l'identification et la satisfaction sont élevées (identités optimales), la discrimination fonctionne pour affirmer l'identité dans le groupe. Lorsque l'identification et la satisfaction sont à la fois faibles, il n'y a aucun motif de discrimination. Mais lorsque l'identification est élevée et que la satisfaction est faible, la discrimination fonctionne pour accroître la différenciation entre groupe et hors groupe. (p. 474)

C'est en effet, ce que nous avons fait émerger théoriquement de la littérature et ce que nous allons chercher à comprendre. Cependant, à la différence de ces auteurs, nous envisageons une satisfaction également élevée, laissant penser à un fonctionnement optimal de l'identité et à une absence d'effets de la discrimination perçue. Mais en réalité, d'autres facteurs interviennent dans le processus complexe entre ces trois notions permettant de rehausser la satisfaction résidentielle, du moins c'est l'hypothèse que nous émettons. Il apparaît nécessaire d'étudier cela de façon empirique dans le but de confronter cette théorie.

Nantes est une ville intéressante comme support de cette recherche pour plusieurs raisons. Divers phénomènes y sont regroupés du fait de la diversité des quartiers. Nous allons retrouver la présence de quartiers prioritaires, de *gated communities*[36], de quartiers en cours de rénovation, de quartiers gentrifiés, de quartiers aisés, etc. Nous pouvons donc considérer qu'il existe de la ségrégation et de l'auto-ségrégation à Nantes. Nous allons donc chercher à révéler la présence de discrimination résidentielle, et plus précisément à rendre compte de la discrimination résidentielle telle qu'elle est perçue et vécue par les résidents.

[36] Exemple : Le Domaine de la Guylhomné (Madoré & Vuaillat, 2009)

L'ensemble de ces éléments en font un terrain propice, non seulement pour l'étude de la discrimination résidentielle, mais également pour celle de l'identification socio-spatiale et de la qualité de vie résidentielle. Les différentes études de cette thèse porteront donc sur cette ville.

Pour résumer, notre thèse va tenter de répondre à la question de recherche suivante : Quelles relations entretiennent les résidents vis-à-vis de leur espace résidentiel lorsqu'ils y perçoivent de la discrimination résidentielle ?

Pour tenter de répondre à cette question et à celles qu'elle induit de façon sous-jacente, nous proposons quatre objectifs généraux à ce travail de recherche.

Le premier objectif consiste à démontrer l'existence du phénomène de discrimination perçue dans une métropole, et à comprendre l'émergence d'une telle perception au sein des quartiers. Nous souhaitons étudier le processus de discrimination perçue dans son ensemble : les causes qui amènent les résidents à la percevoir dans leur quartier ; les conséquences sur la satisfaction résidentielle ; et les stratégies visant à rehausser leur satisfaction et leur estime groupale qui ont été affectées par la discrimination qu'ils percevaient. Nous nous attendons à ce que la discrimination résidentielle émerge de la comparaison entre les quartiers prioritaires et les quartiers aisés. Les résidents des quartiers défavorisés risquent donc de percevoir davantage de discrimination que les résidents des quartiers aisés, du fait des inégalités relevées.

Le deuxième objectif consiste à comprendre l'intégration du lieu de résidence à l'identité de la personne, et ce d'autant plus lorsqu'elle est discriminée ou stigmatisée. Plus précisément, nous allons chercher à définir le mode d'identification de la personne à son lieu de résidence en fonction du quartier dans lequel elle vit. Nous supposons que les résidents des quartiers prioritaires peuvent eux aussi mettre en place ce processus d'identification, mais qu'il sera différent de celui développé par les résidents des autres quartiers de la ville, parce que la comparaison sociale les aura mis en situation d'infériorité ou de désavantage.

Le troisième objectif porte sur la discrimination résidentielle en fonction du sexe des résidents. Nous souhaitons affiner l'étude de cette discrimination particulière car elle est trop peu étudiée et envisagée dans la littérature. C'est par le biais de la fréquentation des différents lieux du quartier que nous envisageons de mettre en évidence l'existence de cette forme de discrimination. La fréquentation et l'utilisation de l'espace correspondent aux logiques de socialisations des individus et vont donc refléter ces discriminations genrées. Malgré

l'absence de ségrégation sexuée dans l'espace résidentiel, nous considérons que le genre joue un rôle important dans le quotidien de vie des résidents dans leur quartier. L'impossibilité d'accéder à certains lieux pour les femmes peut être vécu ou perçu comme de la discrimination. Nous supposons que nous pourrons davantage mettre en évidence ce phénomène dans les quartiers prioritaires, pour les différentes raisons évoquées plus haut dans la littérature. Ainsi, on peut s'attendre à ce que la discrimination perçue affecte la fréquentation de certains lieux dans les quartiers considérés.

Le quatrième objectif consiste à mettre en évidence le lien entre la perception de discrimination résidentielle, la satisfaction résidentielle et l'identification au lieu non altérées. Il s'agit de rapprocher l'ensemble des concepts dans un même modèle théorique, afin de proposer des explications aux constats relevés. Plus précisément, nous allons chercher à comprendre pourquoi les résidents des quartiers prioritaires peuvent être discriminés et satisfaits à la fois, et comment l'intervention de l'identification peut tendre à rétablir une certaine qualité de vie résidentielle. Nous proposons une hypothèse générale par rapport à ces observations, faisant écho à celle de Jetten et ses collaborateurs (2001) : « l'identification au groupe est un moyen de protection psychologique faisant suite à des menaces sur l'identité découlant d'une discrimination perçue. » (p. 1211). Le processus d'identification au voisinage va permettre aux résidents des quartiers prioritaires discriminés de rehausser leur identité groupale et *a fortiori* de rehausser la satisfaction qu'ils ont de leur lieu de résidence. En référence à cela, le modèle propose de considérer que l'identification au groupe a un rôle médiateur dans la relation entre la discrimination perçue et la satisfaction résidentielle (*cf.* figure 5).

Figure 5 : Modèle théorique de base mettant en lien la discrimination résidentielle perçue, l'identification au groupe et la satisfaction résidentielle pour les résidents des quartiers prioritaires.

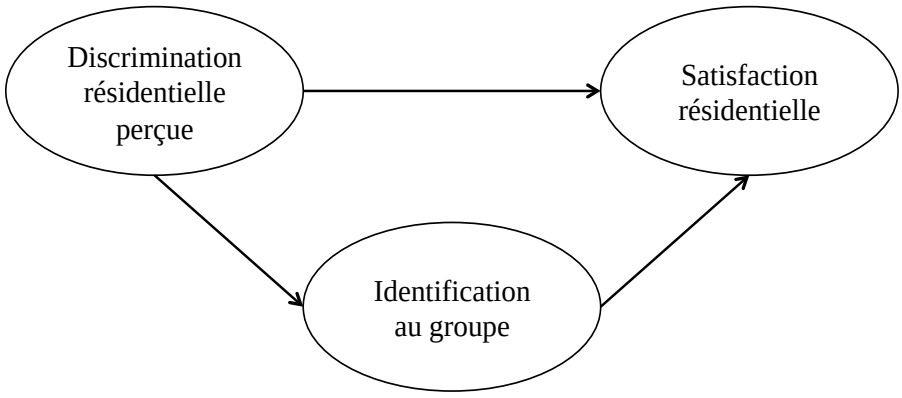

Enfin, ce travail aura pour but de réfléchir et d'apporter de nouveaux éléments à prendre en considération dans la problématique de la mixité résidentielle dans le cadre de la politique urbaine. En effet, tout ceci soulève une question appliquée plus large liée à la mixité résidentielle et sociale. Le désir de réduction des inégalités territoriales, selon les politiques urbaines, renvoie indéniablement à la notion de mixité résidentielle, alors qu'il ressort que les résidents peuvent être davantage à la recherche d'espace socialement homogènes (Montagné-Villette, 2007 ; Teller, 2009 ; Verdugo, 2011). Le désir d'homogénéité sociale et la résistance au changement s'observent par exemple lorsqu'il est proposé d'implanter des logements sociaux dans un quartier plutôt favorisé. Nous allons tenter d'apporter des éléments de réponses à cette question par rapport aux données recueillies dans le cadre de cette thèse. Nous confronterons nos données avec celles recensées dans la littérature, d'une part, et avec les engagements politiques sur la ville, d'autre part.

La partie suivante regroupe l'ensemble des études menées pour répondre à nos objectifs de recherche. Elle se décline étude par étude.

PARTIE 2 :

CONTRIBUTIONS EMPIRIQUES

Chapitre 6 : Etude 1 : Etat des lieux de la discrimination résidentielle perçue et de l'identification socio-spatiale des résidents à Nantes ..... p. 180

1. Introduction ..... p. 180
2. Méthodologie ..... p. 183
3. Résultats ..... p. 193
4. Discussion ..... p. 200

Chapitre 6 : Etude 1 : Etat des lieux de la discrimination résidentielle perçue et de l'identification socio-spatiale des résidents à Nantes.

1. Introduction

L'intérêt de cette première étude de thèse est d'étudier le phénomène de discrimination résidentielle. Ce phénomène, associé à la ségrégation résidentielle, est bien documenté aux Etats-Unis (Emerson et al., 2001 ; Iceland, 2004 ; Massey & Denton, 1988). Cependant, des différences culturelles entre ce pays et la France nous amènent à envisager des différences dans l'actualisation du processus de discrimination résidentielle. Le manque de littérature à ce propos donne un caractère exploratoire à cette recherche. Nous orientons donc la formulation de nos hypothèses en fonction de cela. Certaines seront inférées de manière indirecte à partir de l'étude du phénomène de discrimination – et plus précisément de discrimination perçue – dans d'autres champs d'application : discrimination ethnique (Branscombe et al., 1999 ; Brondolo et al. 2005 ; Verkuyten, 2002), de genre (Schmitt et al., 2002), liée à l'âge (Garstka, Schmitt, Branscombe, & Hummert, 2004 ; Snape & Redman, 2003), à l'orientation sexuelle (Brewester & Moradi, 2010), etc. Ce phénomène semble s'actualiser de la même façon, quel que soit le domaine étudié. Par exemple, la discrimination influence de manière récurrente l'estime de soi des individus et leur bien-être psychologique (Bourguignon, Seron, Yzerbyt, & Herman, 2006 ; Bourguignon et al., 2013 ; Branscombe et al., 1999 ; Crocker & Major, 1989 ; Garstka et al., 2004 ; Jetten et al., 2001 ; Schmitt & Branscombe, 2002). Nous avons donc voulu examiner si la discrimination dans sa dimension résidentielle affectait également l'estime de soi, puisque cela n'a, jusqu'à présent, jamais été traité.

Par ailleurs, l'identification au lieu est un procédé qui se met en place naturellement et spontanément lorsqu'un individu intègre un espace (Twigger-Ross & Uzzell, 1996). Cependant, qu'en est-il des personnes qui s'installent dans des quartiers stigmatisés et qui sont susceptibles de percevoir de la discrimination ? Dans l'hypothèse où les résidents des quartiers prioritaires perçoivent de la discrimination à l'égard de leur lieu de résidence, nous nous attendons également à ce que cela ait des conséquences sur la construction de leur identité de lieu. Si l'on se réfère à la théorie de l'identité sociale (Tajfel & Turner, 1979) l'identification est un processus nécessaire puisqu'un individu cherche à se procurer et à maintenir une identité sociale positive, et à appartenir à un groupe ayant une distinctivité

positive. Cependant, lorsque l'image du groupe est considérée comme négative par l'individu, il va chercher à recourir à de la mobilité ascendante pour tenter d'intégrer un groupe plus valorisé. Comme nous l'avons énoncé précédemment, dans le contexte résidentiel, l'accès à des quartiers plus valorisés n'est pas obligatoirement possible. Pour faire face à cette situation, les groupes défavorisés porteurs d'une identité sociale insatisfaisante vont mettre en place des stratégies d'adaptation. Ainsi, les membres des groupes désavantagés ont tendance à compenser leur statut dévalorisé en faisant preuve d'originalité sociale (inversion des valorisations, introduction des nouvelles dimensions de comparaison) en vue de maintenir une identité sociale et une estime de soi positives (Tajfel & Turner, 1986). On peut ainsi présumer que le défaut d'attrait physique et fonctionnel d'un quartier devrait conduire les résidents des quartiers prioritaires à exprimer leur attachement au lieu de résidence, en valorisant d'autres aspects. En lien avec cela, les travaux de Branscombe et de ses collaborateurs proposent et s'appuient sur un modèle de rejet-identification permettant d'expliquer en quoi l'identification est en lien avec la relation discrimination perçue/estime de soi (Branscombe et al., 1999 ; Jetten et al., 2001 ; Schmitt et al., 2002 ; Schmitt et al., 2003). Selon ces auteurs, l'identification au groupe minoritaire va permettre de faire face à la discrimination perçue. Elle va agir en tant que protecteur de l'estime de soi. Plus un individu va percevoir de la discrimination, plus il va s'identifier à son groupe d'appartenance. La cohésion et le renforcement social qui en découlent permettent aux membres du groupe stigmatisé d'atténuer les effets négatifs de la discrimination perçue.

Les objectifs spécifiques auxquels cette première étude va tenter d'apporter des réponses sont les suivants :

1) Identifier de la discrimination résidentielle perçue au sein d'un échantillon de résidents nantais. De façon générale, la revue de la littérature laisse supposer que la discrimination résidentielle existe dans le contexte français (Bourgeois, 2015 ; Martin-Houssard & Tabard, 2002 ; Mayaud, & Gayet, 2016 ; Petit et al., 2011 ; Sala Pala, 2013) et qu'elle est davantage perçue par les résidents qui vivent dans des quartiers stigmatisés et défavorisés (Calavrezo & Sari, 2012).

2) Déterminer les facteurs individuels modulant la perception de la discrimination résidentielle. Il a été démontré que la ségrégation résidentielle, en fonction des contextes étudiés, pouvait reposer sur l'origine ethnique des individus et/ou leur niveau socio-économique (Avenel, 2009 ; Brun, 2008 ; Castel, 2007 ; Kirszbaum & Simon, 2001 ; Pan Ké Shon, 2009 ; Pan Ké Shon & Scodellaro, 2011 ; Sala Pala, 2013). Notre but est d'évaluer

l'influence de ces deux facteurs sur la perception de discrimination résidentielle. On s'attend donc à ce qu'ils affectent le niveau de discrimination résidentielle perçue.

3) Comprendre le mode d'identification socio-spatiale d'un résident à son quartier de résidence. De manière générale, on s'attend à ce que l'identification socio-spatiale s'observe davantage dans les quartiers renvoyant aux groupes dominés. En effet, les résultats obtenus par Badea et Deschamps (2009) ont relevé que « l'identification est plus forte dans la situation où le groupe d'appartenance a un statut social dominé » (p. 109). Ces résultats pourraient être envisagés comme une sorte de compensation du statut dévalorisé. D'autres résultats vont également dans ce sens pour l'estime de soi (Crocker & Major, 1989). Il semble qu'elle soit plus élevée au sein des groupes désavantagés. De façon plus spécifique, nous envisageons qu'il puisse y avoir plusieurs modes d'identification, et qu'ils ne soient pas les mêmes en fonction du type de quartier (Contreras et al., 2007 ; Salvador, 2000). Dans les quartiers défavorisés l'attrait fonctionnel est moindre, on s'attend donc à ce que les habitants fassent preuve d'originalité sociale et qu'ils introduisent une nouvelle dimension de comparaison (la sociabilité).

4) Evaluer les effets respectifs de la discrimination résidentielle perçue et de l'identification socio-spatiale sur l'estime de soi. Nous souhaitons, d'une part, étudier les effets de la discrimination résidentielle perçue, afin de voir s'ils sont délétères sur l'estime de soi, comme l'ont présupposé certaines études. Sachant que ceci est d'autant plus vrai lorsque la discrimination est perçue à un niveau personnel (Bourguignon et al., 2006). D'autre part, nous souhaitons vérifier l'impact positif de l'identification socio-spatiale sur l'estime de soi. Les études ont montré, dans le cas d'une identification strictement sociale, qu'elle était liée positivement à l'estime de soi (Branscombe et al., 1999). Nous transposons donc ce résultat à l'identification socio-spatiale et supposons qu'elle influencera positivement l'estime de soi.

5) Pour terminer, nous souhaitons vérifier le fait que l'identification au lieu peut avoir un effet protecteur vis-à-vis de la discrimination perçue. Comme nous l'avons rappelé, l'étude de Schmitt et al. (2002), par exemple, a mis en évidence que l'identification protégeait l'estime de soi de la discrimination perçue. Nous nous donc attendons à observer ces résultats dans notre échantillon.

Dans le but de répondre à ces objectifs, nous avons élaboré un outil d'évaluation permettant de mesurer ces phénomènes, et plus particulièrement la discrimination résidentielle perçue. Nous n'avons en effet pas identifié dans la revue de la littérature d'étude ayant déjà mesuré ce phénomène en France.

2. Méthodologie

2.1. Participants

Cette première étude a été réalisée auprès des habitants de quartiers de la ville de Nantes. Nous allons qualifier, dans le cadre de cette étude, les quartiers de : *zones urbaines sensibles*, puisqu'au moment de la réalisation de cette étude, la nomination en quartiers prioritaires n'existait pas encore.

L'échantillon est constitué de 101 participants, 52 (51.5 %) résident dans des quartiers en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et 49 (48.5 %) habitent dans les autres quartiers de la ville, considérés comme plus aisés. La durée de résidence des participants s'étend de 1 à 47 ans (M = 9.62 ; ET = 10.82), avec une durée médiane de 4 ans. 56 % des participants sont d'origine française et 44 % sont d'origine étrangère. Parmi cet échantillon, 29 % déclarent un niveau socio-économique élevé et 71 % un niveau socio-économique faible. 44 % des participants interrogés ont une activité professionnelle, contre 56 % sans activité (étudiants, retraités, chômeurs, personnes sans profession). En ce qui concerne les autres variables sociodémographiques, l'échantillon se compose de 41 % de femmes et de 59 % d'hommes. L'âge moyen de ces résidents est de 38 ans (M = 38.32 ; ET = 18.99).

Les principales caractéristiques de cet échantillon sont résumées dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Répartition des participants selon les données sociodémographiques pour l'étude préliminaire.

Données sociodémographiques	Modalités	Effectifs	Pourcentage
Quartier de résidence	*ZUS*	52	51.50 %
	Non ZUS	49	48.50 %
Durée de résidence	*Courte*	51	50.50 %
	Longue	50	49.50 %
Origine ethnique	*Française*	57	56.40 %
	Etrangère	44	43.60 %
Sexe	*Hommes*	60	59.41 %
	Femmes	41	40.59 %
Âge[37]	*18-24 ans*	34	33.70 %
	25-34 ans	23	22.80 %

[37] Nous avons fait le choix de ne pas interroger des personnes de moins de 18 ans, car le vécu ou les relations entretenues face à la ville et au quartier ne sont pas les mêmes en fonction de la position de l'individu dans le cycle de vie. Nous lui préférons des personnes majeures, qui sont généralement plus indépendantes économiquement et qui peuvent choisir leur lieu de résidence.

Âge (suite)	*35-54 ans*	21	20.80 %
	55 ans et plus	23	22.80 %
Niveau socio-économique	*Elevé*	29	28.70 %
	Faible	72	71.30 %
Activité professionnelle	*Actif*	44	43.60 %
	Sans activité	57	56.40 %
Type d'habitation	*Appartement*	90	89.10 %
	Maison	7	6.90 %
	SDF	4	4 %

2.2. Procédure

Cette étude préliminaire a pour but d'évaluer les niveaux de discrimination résidentielle perçue et d'identification au lieu des participants par le biais d'un questionnaire. Le recueil de données a été réalisé dans les rues et les lieux publics de la ville de Nantes. En préambule du questionnaire figure une consigne standardisée expliquant l'objet du questionnaire et garantissant l'anonymat et la confidentialité des réponses fournies par les participants. Ensuite, ces derniers sont amenés à renseigner des informations socio-démographiques (*cf.* supra). Puis, les différents items du questionnaire sont administrés par l'enquêteur. Ce mode d'administration a été choisi pour corriger le problème qui ressortait de l'auto-administration dans une version papier/crayon précédente (Derval & Ndobo, 2012). En effet, beaucoup de questionnaires n'étaient pas dûment complétés et ne pouvaient donc pas être utilisés pour les analyses.

La durée approximative pour compléter l'échelle et les renseignements sociodémographiques est d'environ vingt minutes. Sachant qu'aucune consigne de temps n'était donnée aux participants lors de la passation.

Les différentes échelles requises pour cette étude vont être présentées dans la partie suivante.

2.3. Matériel (Annexe 4)

Le matériel utilisé pour cette étude est un questionnaire, composé de 56 items, recoupant un ensemble d'échelles sur les thématiques de la discrimination résidentielle perçue, de l'identification au lieu et de l'estime de soi.

Préalablement aux échelles, le questionnaire comporte neuf questions sociodémographiques faisant référence : au sexe, à l'âge, au lieu de résidence (quartier), à la durée de résidence dans ce quartier, à la profession, au revenu mensuel, à l'origine ethnique, au type d'habitation, et à la superficie du logement. Ces diverses questions permettent, entre autres, d'avoir des informations sur le lieu de vie du participant (le participant doit nommer son quartier de résidence), son niveau socio-économique (le participant indique son revenu brut mensuel : inférieur au smic ou supérieur au smic) et son origine ethnique (le participant renseigne le pays de naissance de son père et de sa mère). Ces éléments seront repris par la suite pour faire des comparaisons entre les groupes, et permettront de répondre aux hypothèses que nous avons posées.

2.3.1. Echelle de discrimination résidentielle perçue

Comme nous l'avons énoncé plus haut, la littérature dans ce domaine, en psychologie, est très restreinte en France. L'absence d'échelle valide à propos de cette thématique, nous amène à élaborer un outil pour palier à ce manque. Certains items ont été créés pour pouvoir répondre aux hypothèses, d'autres s'inspirent d'échelles préexistantes portant sur la discrimination perçue.

Cette échelle comporte 20 items. Pour chaque item, le sujet doit se positionner sur une échelle de type Likert en cinq points, allant de 1 *(pas du tout d'accord)* à 5 *(tout à fait d'accord).*

Quatre de ces énoncés proviennent de l'échelle élaborée par Brewster et Moradi (2010). Ils ont été traduits et adaptés pour pouvoir mesurer la discrimination résidentielle perçue.

- Certaines personnes, m'ont traité négativement parce que je vis dans ce quartier.
- J'ai constaté que certaines personnes s'étaient senties mal à l'aise en apprenant que je résidais dans ce quartier.
- Je me sens rejeté de la société, parce que je vis dans ce quartier.
- Je me sens rejeté par certaines personnes, parce que je vis dans ce quartier.

Il en est de même pour l'item issu de la recherche de Bogart et al. (2011) :

- En général, je me sens souvent ignoré ou exclu, parce que je vis dans ce quartier.

Deux items de l'échelle de Stucky et al., (2011) ont également été traduits, puis adaptés à notre objet d'étude, pour pouvoir être intégrés à cette échelle :

- Les personnes que je croise, et qui vivent ailleurs, se sentent supérieures à moi, parce que je vis dans ce quartier.
- J'ai l'impression que l'on me traite avec moins de respect que les autres, parce que je vis dans ce quartier.

L'affirmation suivante (Schmitt et al., 2002) questionne une conséquence possible de la discrimination résidentielle perçue :

- A cause de mon adresse de résidence, j'ai du mal à trouver un emploi pour lequel je pense être qualifié.

Quatre items ont été ajustés à la discrimination résidentielle à partir de l'échelle de Galand et Dupont (2002) :

- On m'offre moins de chances de réussir dans la vie parce que je vis dans ce quartier.
- J'ai plus de chance de gagner beaucoup d'argent en vivant dans mon quartier plutôt que dans un autre. (-)
- La police traite, les personnes issues de mon quartier, avec moins de respect.
- J'ai plus de chance de trouver un logement convenable dans mon quartier plutôt que dans un autre. (-)

(-) *: Items inversés.*

La revue de la littérature a mis en évidence que l'origine ethnique des résidents expliquait en grande partie la ségrégation résidentielle aux États-Unis, ainsi nous décidons d'intégrer des items relatifs à la discrimination résidentielle ethnique afin de questionner le ressenti des résidents et vérifier l'existence de ce phénomène dans le contexte français. L'étude de Landrine, Klonoff, Corral, Fernandez et Roesch (2006) par exemple mesure la discrimination ethnique perçue, dans un contexte de recherche en santé. Le format des items de l'échelle utilisée n'est pas du même type, que celle que nous réalisons. Ils se présentent sous la forme de questions. Nous nous sommes donc inspirés du contenu de ces questions pour créer les deux items suivants :

- Je peux ressentir de l'injustice dans l'accès à certains lieux du fait de mon origine ethnique.
- A cause de mes origines, j'ai l'impression qu'il m'est difficile d'être accepté comme résident dans certains quartiers.

Pour compléter le recueil d'information sur la discrimination résidentielle ethnique perçue, et pour que ce recueil ne repose pas uniquement sur deux items, nous avons traduit et adapté un

item de l'échelle de Snape et Redman (2003) :

- Personnellement, j'estime ne jamais avoir subi de discrimination ethnique à cause de mon lieu de résidence. (-)

(-) *: Item inversé.*

Les deux items suivants ont été créés pour les besoins de la recherche. En effet, il n'est pas ressorti, lors de la revue de la littérature, d'études ou d'échelles traitant du niveau socio-économique des personnes associé à leur localisation résidentielle, alors qu'il s'agit d'une des hypothèses que l'on cherche à vérifier. De plus, nous avons soulevé l'importance du niveau socio-économique des individus sur le choix de leur localisation résidentielle.

- A cause du niveau de mes revenus, j'ai l'impression qu'il m'est difficile d'être accepté comme résident dans certains quartiers.
- Je me sens freiné dans l'accès à certains quartiers du fait de mes revenus.

Deux autres items, plus généralistes, sont élaborés pour estimer un niveau de discrimination résidentielle perçue plus global.

- Je peux ressentir de l'injustice dans l'accès à certains lieux du fait de ma domiciliation dans ce quartier.
- J'ai l'impression que mon quartier ne fait pas partie des priorités des politiques urbaines.

L'affirmation suivante, dans la même lignée que les deux précédents, relève de l'adaptation d'un item permettant d'évaluer la discrimination perçue dans l'étude de Jetten et al. (2001) :

- J'ai l'impression d'avoir déjà été victime de discrimination en raison de ma résidence dans ce quartier.

La cohérence interne de cette première échelle est excellente. En effet, l'alpha de Cronbach pour cette échelle globale de discrimination résidentielle perçue est de .92.

2.3.2. Echelle d'identification socio-spatiale

Contrairement à la thématique précédente, il existe dans la littérature plusieurs échelles mesurant l'identification au lieu. Parmi celles-ci, nous avons fait le choix de retenir celles de Lalli (1992), Knez (2005), Droseltis et Vignoles (2010), Garstka et ses

collaborateurs (2004), et de Belghiti-Mahut et Briole (2004) pour construire notre outil. Aucune de ces échelles ne se suffisaient à elles-mêmes, certaines comportaient trop peu d'items, d'autres n'intégraient pas les dimensions fonctionnelles et sociales requises. Ainsi, l'extraction des items pertinents et la fusion de ces différentes échelles permettent de contrebalancer les manques de chacune.

Notre échelle comporte donc 31 items mesurant l'identification globale au lieu de résidence. Parmi eux, certains mesurent plus spécifiquement l'identification physico-fonctionnelle et d'autres l'identification sociale également associées au lieu de résidence. Pour chacun de ces items, le sujet doit se positionner sur une échelle de type Likert en cinq points, allant de 1 *(pas du tout d'accord)* à 5 *(tout à fait d'accord).*

Sept items de l'échelle d'identification à la ville de Lalli (1992) ont été retenus et traduits pour être intégrés à notre outil. Les items ont été adaptés en vue d'évaluer l'identification au niveau du quartier, et non plus de la ville.

- Mon quartier est envié par les autres en raison de ses équipements. (b)
- J'ai un sentiment profond d'attachement à mon quartier.
- Je me perçois comme un autochtone dans le quartier où je vis.
- J'ai vécu tellement d'expériences dans mon quartier que je me sens intimement lié à lui.
- Quand je me ballade dans mon quartier, je ressens fortement que je suis d'ici.
- Le quartier dans lequel je vis m'est très familier. (a)
- J'aimerai rester vivre dans mon quartier indéfiniment.

De la même façon, sept items proviennent de l'étude de Knez (2005). Ils ont été traduits et contextualisés à notre recherche. Trois items de l'échelle initiale n'ont pas été retenus car ils s'éloignaient légèrement de ce que nous cherchions à mesurer (exemple : « *I want to live in a place with the same climate as here.* » (p. 211), cependant nous ne pouvons pas considérer que le climat varie beaucoup entre les différents quartiers de la ville de Nantes).

- Tout ce dont j'ai besoin, dans ma vie de tous les jours, se trouve dans mon quartier (services publics de proximité, commerces, écoles, lieux de détente, ou de loisirs, etc.). (b)
- Je me sens bien quand je suis dans mon quartier.
- J'éprouve un sentiment de communion avec les gens qui vivent dans mon quartier. (a)
- Je suis fier de vivre dans mon quartier.

- Je me sens en sécurité dans mon quartier. (b)
- Mon quartier actuel me rappelle beaucoup le cadre environnemental de mon enfance.
- Si je devais déménager, je préfèrerais vivre dans un endroit comme celui dans lequel je vis actuellement.

Parmi les items proposés dans l'échelle de Droseltis et Vignoles (2010), les six items suivants ont été retenus et traduits :

- Je considère mon quartier comme une partie de mon identité.
- Si mon quartier n'existait plus, j'aurai l'impression de perdre une partie de moi-même.
- Mon quartier reflète mes valeurs personnelles.
- Je me sens émotionnellement attaché à mon quartier.
- Je trouve mon quartier très beau. (b)
- Le fait de vivre dans ce quartier donne un sens à ma vie.

Quatre items sont issus de l'échelle d'identification de Garstka et al. (2004). Ils sont traduits et adaptés à notre objet d'étude, le quartier de résidence :

- Mon appartenance à ce quartier est un élément central qui permet de définir mon identité.
- Je revendique mon appartenance à ce quartier.
- Je pense qu'être résident de ce quartier est quelque chose de positif.
- Je ne cherche pas à cacher le fait que je réside dans ce quartier.

L'échelle de Belghiti-Mahut et Briole (2004) a l'intérêt d'avoir été traduite en français et validée. Cependant, elle a été utilisée dans un autre contexte que le nôtre. La reprise de la formulation nous assure une bonne compréhension des items par les participants. Nous avons donc extrait et adapté cinq items sur les 18 composants l'outil initialement. Ces items illustrent les dimensions affective et de continuité qui ressortaient, entre autres, des analyses factorielles exploratoires et confirmatoires. D'autres recherches (*cf.* Belghiti-Mahut & Briole, 2004) ont également prouvé que l'opérationnalisation de la troisième dimension (normative) n'était pas aussi bonne que les deux autres. Nous avons donc fait le choix de ne pas intégrer d'items associés à cette dimension.

- Trop de choses de ma vie pourraient être perturbées si je décidais de quitter ce quartier.
- Ce serait très difficile pour moi de quitter mon quartier, même si je le voulais.

- Rester vivre dans ce quartier est autant une affaire de nécessité que de désir.
- Mon quartier a une grande signification pour moi.
- Je ressens les problèmes de mon quartier de résidence comme étant les miens.

Enfin, deux items ont été créés pour compenser le manque d'items évaluant l'identification sociale :

- Je sais que je peux compter sur mes voisins si j'ai en besoin. (a)
- J'apprécie les personnes qui vivent dans mon quartier. (a)

(a) *Items retenus pour la sous-mesure de l'identification sociale.*
(b) *Items retenus pour la sous-mesure de l'identification physico-fonctionnelle.*

L'alpha de Cronbach pour cette échelle d'identification globale est de .91. Les alphas de Cronbach des sous-échelles d'identifications sociale et physico-fonctionnelle sont respectivement de .82 et .60.

2.3.3. Echelle d'estime de soi dans son quartier

L'échelle d'estime de soi associée au quartier se compose de cinq énoncés, adaptés de la version française du « Self-Esteem Scale » (Rosenberg, 1965), qui a été traduite et validée par Vallières et Vallerand (1990). Nous avons fait le choix de ne retenir que cinq items de la version originale parce que les autres perdaient leur sens dans notre contexte. En s'inspirant de l'échelle d'estime de soi au travail de Lagacé et Tougas (2006), qui ont ajouté avant chacun des dix items de l'échelle de Vallières et Vallerand la consigne « Au travail ... », nous avons précédé les cinq énoncés retenus de la mention « Dans mon quartier ».

- Dans mon quartier, à certains moments, je me sens complètement inutile. (-)
- Dans mon quartier, et en général, je suis satisfait de ce que je suis.
- Dans mon quartier, et de façon générale, j'ai tendance à croire que je ne sers à rien. (-)
- Dans mon quartier, j'ai l'impression que je vaux quelque chose autant que les autres.
- Dans mon quartier, il y a peu de choses dont je suis fier. (-)

(-) *: Item inversé.*

L'alpha de Cronbach pour cette échelle d'estime de soi est de .55.

Dans la présentation des items du questionnaire, le choix a été fait de ne pas dissocier ces trois grandes dimensions en trois grandes parties, mais de mélanger les items afin d'éviter des effets d'ordre, de contamination, ou de Halo. C'est principalement pour les items de discrimination que nous avons fait ce choix. Cela permet de noyer dans la masse les énoncés relatifs à la discrimination, pour éviter la contamination des réponses. En effet, lorsque les items relatifs à une même dimension se suivent dans un questionnaire, le participant peut avoir tendance, par souci de cohérence, à répondre toujours de la même manière. En intercalant des items d'autres dimensions comme l'identification ou l'estime de soi, le participant est obligé de faire un effort cognitif pour passer d'une thématique à une autre. De plus, le questionnaire étant administré par l'enquêteur, il n'a pas la possibilité de revenir en arrière pour se rappeler de ces précédentes réponses.

2.4. Variables

Cette première étude s'intéresse aux trois variables indépendantes invoquées suivantes :

- VI 1 : Type de quartier de résidence, à deux modalités : zone urbaine sensible (ZUS) versus hors ZUS[38]
- VI 2 : Niveau socio-économique, à deux modalités : faible versus élevé
- VI 3 : Origine ethnique, à deux modalités : française versus étrangère

Les mesures relevées par le biais de nos échelles sont les suivantes :

- VD 1 : discrimination résidentielle perçue
- VD 2 : discrimination résidentielle ethnique perçue
- VD 3 : identification socio-spatiale, avec une sous-mesure d'identification sociale et une sous-mesure d'identification physico-fonctionnelle
- VD 4 : estime de soi

2.5. Hypothèses opérationnelles et analyses statistiques associées

Nous avons posé les hypothèses opérationnelles suivantes :

H1 : Du fait de conditions de vie plus défavorables dans les quartiers situés en zone urbaine sensible, on s'attend à ce que les résidents des ZUS perçoivent significativement plus de discrimination résidentielle que ceux des hors ZUS. *(t de Student pour échantillons indépendants)*

[38] Ce que nous nommons « hors ZUS » correspond à l'ensemble des autres quartiers de la ville de Nantes.

H2 : Le score à l'échelle de discrimination résidentielle perçue à l'égard de son quartier explique en partie le score à l'échelle d'estime de soi des résidents. Nous nous attendons à une corrélation négative entre ces deux variables. *(régression simple)*

H3 : Le score d'identification socio-spatiale explique en partie le score d'estime de soi. Nous envisageons une relation positive entre ces deux variables. *(régression simple)*

H4 : Le score d'identification socio-spatiale va venir atténuer les effets de la discrimination résidentielle perçue sur l'estime de soi. *(analyse de modération)*

H5 : Nous nous attendons à ce que les résidents des ZUS aient un score d'identification plus élevé que ceux hors ZUS. *(t de Student pour échantillons indépendants)*

H6 : Les résidents des hors ZUS ont des scores à la sous-échelle d'identification physico-fonctionnelle plus importants que ceux des ZUS (a). A l'inverse, les résidents en ZUS ont des scores plus élevés à la sous-échelle d'identification sociale que les résidents hors ZUS (b). *(t de Student pour échantillons indépendants et appariés)*

H7 : Nous nous attendons à ce que les résidents des ZUS perçoivent davantage de discrimination du fait de l'affiliation à un quartier défavorisé, d'un niveau socio-économique faible et de leur origine ethnique étrangère. *(anova factorielle)*

2.6. Traitements statistiques

Pour traiter ces différentes hypothèses opérationnelles, nous allons réaliser des comparaisons de moyennes pour échantillons indépendants et appariés ; des ANOVA factorielles afin de mesurer les effets d'interaction entre deux VI ; et des analyses de modération. Nous allons également étudier les liens entre les variables en réalisant des corrélations et des régressions.

Au préalable, nous allons vérifier les pré-requis en réalisant des analyses statistiques descriptives. Ces dernières nous permettront, entre autres, de tester la normalité, afin de déterminer si nous devons procéder à des statistiques paramétriques ou non paramétriques. C'est par le biais du logiciel SPSS (versions 21 et 22) que nous menons l'ensemble de ces analyses.

3. Résultats

3.1. Analyses statistiques descriptives

Pour vérifier la normalité des variables observées, nous avons vérifié l'asymétrie (Skewness) et l'aplatissement (Kurtosis) de chacune des distributions. Il faut savoir que la loi normale est caractérisée par des coefficients d'asymétrie et d'aplatissement nuls. Ainsi, moins les coefficients s'écartent de 0, plus ils seront considérés comme suivant une loi normale. Les auteurs ne s'accordent pas tous à propos de ces indices. Nous ferons référence à Kline (2011) et Weston et Gore (2006) qui considèrent que le coefficient d'asymétrie ne doit pas être supérieur à 3 pour répondre à l'hypothèse de normalité, tandis que, le coefficient d'aplatissement ne doit pas dépasser 10. En référence à ces normes, toutes les mesures de cette étude suivent une loi normale (*cf.* tableau 2). Nous allons donc réaliser des tests paramétriques pour vérifier nos hypothèses.

Tableau 2 : Moyennes, écarts-types, et indices de Skewness et Kurtosis des échelles de discrimination résidentielle perçue, d'identification au lieu et d'estime de soi, et de leurs sous-échelles respectives.

Echelle	Moyenne	Ecart-type	Asymétrie	Aplatissement
Discrimination résidentielle perçue	2.47	0.92	0.75	-0.64
Discrimination résidentielle ethnique	2.34	1.24	0.57	-0.83
Identification socio-spatiale	2.75	1.02	0.15	-0.98
Identification physico-fonctionnelle	2.83	0.84	0.21	-0.64
Identification sociale	3.24	1.11	-0.22	-1.17
Estime de soi	3.69	0.81	-0.08	-0.97

3.2. Effets du type de quartier de résidence sur la discrimination résidentielle perçue et l'identification socio-spatiale

Les données issues du tableau 3 informent que les résidents des zones urbaines sensibles ont tendance à percevoir davantage de discrimination que les résidents vivant en dehors de ces ZUS. Après réalisation d'un test *t* de Student visant à comparer deux groupes indépendants, les résultats indiquent que les participants issus des quartiers en ZUS perçoivent en moyenne plus de discrimination résidentielle (M = 2.84 ; ET = 0.99) que les participants issus des quartiers en dehors de ces ZUS (M = 2.04 ; ET = 0.42). La différence entre ces deux groupes est significative ($t(99) = 4.50$, $p < .001$). La différence moyenne entre les deux types

de quartier (IC à 95 % : [0.42 ; 1.08]) correspond à une taille d'effet importante[39] (*d* = 1.13) (Cohen, 1988). **Notre première hypothèse (H1) est donc validée**.

Tableau 3 : Effectifs, moyennes, écarts-types et intervalles de confiance (à 95%) pour la discrimination résidentielle perçue en fonction du type de quartier (ZUS ; hors ZUS).

	N	***M***	***ET***	***IC* (95 %)**
Discrimination résidentielle perçue en **zones urbaines sensibles**	52	2.84***	0.99	2.38-3.01
Discrimination résidentielle perçue en **quartiers hors ZUS**	49	2.04***	0.42	1.91-2.27

Note : les moyennes statistiquement différentes sont signalées par * $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$.

En revanche, nos résultats (*cf.* tableau 4) ne démontrent pas de différence de moyennes significatives entre les résidents interrogés vivant dans les ZUS et ceux vivant en dehors des ZUS ($t(99) = 1.74$, $p = 0.85$) pour les scores d'identification. Les résidents auraient tendance à s'identifier à leur quartier quelle que soit sa nature ou sa catégorisation en ZUS ou non. **Notre échantillon ne permet donc pas de valider H5**.

Tableau 4 : Effectifs, moyennes, écarts-types et intervalles de confiance (à 95 %) pour l'identification socio-spatiale en fonction du type de quartier (ZUS ; hors ZUS).

	N	***M***	***ET***	***IC* (95 %)**
Identification socio-spatiale en **zones urbaines sensibles**	52	2.58	1.22	2.24-2.92
Identification socio-spatiale en **quartiers hors ZUS**	49	2.93	0.73	2.72-3.14

Les résultats de l'hypothèse 5 n'ont pas permis de différencier le niveau d'identification des résidents selon le type de quartier dans lequel ils vivent. Ainsi, nous allons étudier de façon plus spécifique le mode d'identification (physico-fonctionnel ou social) que les résidents des différents quartiers vont préférentiellement mettre en place. On s'attend, d'une part, à ce que les résidents des quartiers hors ZUS s'identifient davantage de façon physico-fonctionnelle, en raison des équipements et services en plus grand nombre dans leurs quartiers (H6a). Les résultats de notre échantillon indiquent, en effet, une différence significative des moyennes des résidents des deux types de quartiers ($t(99) = 7.86$, $p < .001$). De plus, la différence

[39] Cohen (1988) a élaboré une échelle permettant d'apprécier la taille d'effet, associée au *d* : très petite taille (0.01) ; petite taille (0.20) ; taille moyenne (0.50) ; grande taille (0.80) ; très grande taille (1.20 et plus).

moyenne entre les deux types de quartier (IC à 95 % : [0.42 ; 1.08]) correspond à un effet de grande taille (d = 1.58). D'autre part, on s'attend à ce que les résidents des zones urbaines sensibles compensent l'absence d'attrait fonctionnel du quartier par les relations sociales de voisinage. Autrement dit, ils s'identifient plus socialement à leur quartier (H6b). Pour vérifier cette seconde partie d'hypothèse nous allons dans un premier temps réaliser un t de Student pour échantillons indépendants, celui-ci nous informe qu'il n'y a pas de différence significative entre les moyennes des deux groupes ($t(99) = 1.67$, $p = .10$). Dans un second temps, nous réalisons un t de Student pour échantillons appariés. Ce test statistique nous permet de vérifier que l'identification sociale est le mode d'identification privilégié par les résidents des ZUS. Nous comparons donc les moyennes d'identifications sociale et physico-fonctionnelle pour les résidents en ZUS. La différence entre les deux modes d'identification est significative ($t(51) = 5.28$, $p < .001$). Ainsi, les habitants des quartiers catégorisés en ZUS s'identifient davantage aux aspects sociaux de leur quartier qu'aux aspects physico-fonctionnels. Pour apprécier l'ampleur de la différence, nous calculons l'Eta-carré ($\eta^2 = .35$). Cette analyse indique que la taille d'effet est grande[40]. Les résidents des quartiers hors ZUS, quant à eux, vont avoir tendance à s'identifier préférentiellement de façon physico-fonctionnelle ($t(48) = 2.05$, $p < .05$). L'Eta-carré, ici, présente un effet de taille moyenne ($\eta^2 = .08$). Le tableau 5, ci-dessous, présente les moyennes significativement différentes des identifications sociale et physico-fonctionnelle, selon le type de quartier. **Cette hypothèse est donc partiellement validée : H6a est validé, tandis que H6b ne l'est pas totalement**.

Tableau 5 : Effectifs, moyennes, écarts-types et intervalles de confiance (à 95 %) pour les identifications physico-fonctionnelle et sociale en fonction du type de quartier (ZUS ; hors ZUS).

	N	***M***	***ET***	***IC* (95 %)**
Identification physico-fonctionnelle en **zones urbaines sensibles**	52	2.33***/***	0.63	2.16-2.51
Identification physico-fonctionnelle en **quartiers hors ZUS**	49	3.37***/*	0.69	3.17-3.57
Identification sociale en **zones urbaines sensibles**	52	3.42***	1.19	3.09-3.75
Identification sociale en **quartiers hors ZUS**	49	3.06*	1.00	2.77-3.34

Note : les moyennes statistiquement différentes sont signalées par * $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$. Les couleurs des astérisques renvoient à des comparaisons deux à deux.

[40] Selon les balises élaborées par Cohen (1988) : autour de 0.01 il s'agit d'un effet de petite taille ; autour de 0.06 d'un effet de taille moyenne ; autour de 0.14 et plus d'un effet de grande taille. Sachant que la valeur de η^2 est comprise entre 0 et 1.

3.3. Effets de la discrimination résidentielle perçue et de l'identification socio-spatiale sur l'estime de soi

Nous utilisons une régression linéaire simple pour déterminer l'effet de la discrimination résidentielle perçue sur l'estime de soi (H2). Le test statistique de *F* rapporte qu'il existe une relation statistiquement significative entre la discrimination résidentielle perçue et l'estime de soi *(*$F(1 ; 99) = 64.88$, $p < .001$). Ce qui implique que le modèle avec prédicteur explique mieux la variabilité de l'estime de soi qu'un modèle sans prédicteur, s'appuyant uniquement sur la moyenne de l'estime de soi. Ce modèle significatif explique 40 % de la variance de l'estime de soi. Un lien négatif significatif a été mis à jour ($\beta = -.63$, $p < .001$), et suggère que la discrimination résidentielle perçue influence négativement l'estime de soi des résidents. Ainsi, lorsque la discrimination résidentielle perçue augmente, le niveau d'estime de soi diminue. **Nos résultats permettent de valider H2**.

Tableau 6 : Matrice des corrélations entre les variables de discrimination résidentielle perçue, d'identification socio-spatiale et d'estime de soi.

	1	**2**	**3**
1 – Discrimination résidentielle perçue	1.00	- .14	- .63 **
2 – Identification socio-spatiale	-	1.00	.47 **
3 – Estime de soi	-	-	1.00

Note : les corrélations significatives sont signalées par ** $p < .01$ (bilatéral)

Nous procédons de la même manière pour étudier l'effet de l'identification socio-spatiale sur l'estime de soi (H3). Ce modèle est significatif *(*$F(1 ; 99) = 28.38$, $p < .001$). L'identification socio-spatiale explique 22 % ($R^2 = .22$) de la variance de l'estime de soi. L'estime de soi des habitants augmentent donc proportionnellement à leur identification socio-spatiale, puisque le lien entre ces deux variables est significativement positif ($\beta = .47$, $p < .001$). **H3 est validée dans notre échantillon**.

Les résultats aux deux hypothèses opérationnelles précédentes, nous conduisent à envisager une hypothèse de modération entre nos variables. Une variable modératrice a pour rôle d'affecter la direction ou l'intensité d'une relation entre une variable indépendante et une variable dépendante (Rascle & Irachabal, 2001) (voir Figure 6). Selon l'hypothèse que nous

avons formulée, l'identification socio-spatiale est considérée comme la variable modératrice, influençant la relation entre la discrimination résidentielle perçue et l'estime de soi.

Figure 6 : Effet modérateur : relation théorique entre les différentes variables impliquées dans une analyse de modération. Modèle 1 (Hayes, 2013)

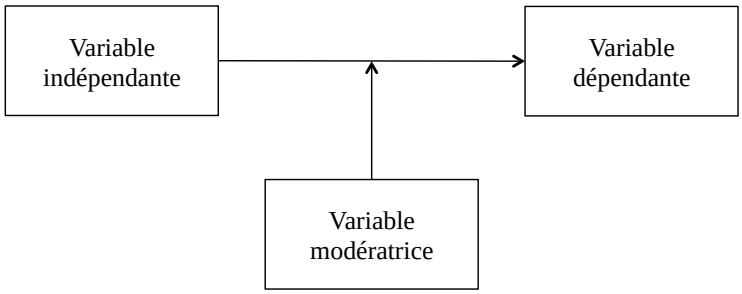

Nous avons effectuée l'analyse de modération avec le logiciel PROCESS sous SPSS 22. Dans ce dernier nous avons renseigné la variable indépendante (VI) : la discrimination résidentielle perçue ; la variable dépendante (VD) : l'estime de soi ; et la variable modératrice (Mo) : l'identification socio-spatiale, de telle sorte qu'elles suivent le modèle présenté dans la figure 6. Les analyses ne révèlent pas d'effet modérateur significatif de l'identification au lieu sur le lien entre la discrimination résidentielle perçue et l'estime de soi (*cf.* tableau 7) (Modèle : $R^2 = 0.56$; MSE = 0.30 ; $F(3,97) = 41.36$, $p < .001$). **L'hypothèse H4 ne peut donc pas être validée**.

Tableau 7 : Modèle testant l'effet modérateur de l'identification socio-spatiale sur le lien entre la discrimination résidentielle perçue et l'estime de soi.

	Coeff.	*SE*	*t*	*p*
Identification socio-spatiale (Mo)	-.27	.16	-1,74	.08
Discrimination résidentielle perçue (VI)	0.55	.15	3.58	.001
Interaction VI*Mo	-.09	.05	-1.67	**.09**

3.4. Effets des variables individuelles sur la discrimination résidentielle perçue

Pour répondre à l'hypothèse 7 nous pouvons faire plusieurs prédictions. Tout d'abord, en référence à la littérature française, un niveau socio-économique faible risque d'amener les individus à percevoir plus de discrimination à l'égard de leur lieu de résidence (1). Ensuite, des études invitent à étudier l'origine ethnique comme prédicteur de la ségrégation résidentielle. L'origine ethnique pourrait donc également augmenter le score de

discrimination résidentielle perçue (2). Enfin l'interaction entre ces deux facteurs peut, selon la théorie de l'intersectionnalité et de la double peine, avoir pour conséquence d'augmenter le sentiment de discrimination résidentielle perçue (3). Nous allons vérifier chacune de ces prédictions, pour voir si en effet le cumul d'un niveau socio-économique faible et d'une origine ethnique étrangère conduit les résidents à percevoir plus de discrimination résidentielle que s'ils ne possédaient que l'un de ces stigmates, voire aucun. Nous réalisons les statistiques sur l'échantillon de population vivant en ZUS, car nous avons pu mettre en évidence que ce sont eux qui perçoivent le plus de discrimination résidentielle.

C'est par le biais d'une ANOVA à plusieurs facteurs que nous allons répondre à ces prédictions. Cette dernière suit le plan factoriel suivant : 2 x (niveau socio-économique : faible vs élevé) x 2 (origine ethnique : française ou étrangère).

Avant d'examiner les résultats de l'ANOVA factorielle, nous devons nous assurer que les conditions de ce test sont respectées. A savoir : les groupes doivent être indépendants, les valeurs de l'échantillon sont distribuées normalement, et les variances des groupes sont égales. Or, notre échantillon ne rentre pas dans la condition d'homogénéité des variances. Le test de Levene, $F(3 ; 48) = 7.46$, $p < .001$) est significatif, ce qui signifie que nous rejetons H0 et que les variances des deux groupes ne sont pas considérées comme équivalentes. Nous ne pouvons donc pas poursuivre notre analyse.

Nous pouvons, néanmoins, examiner les effets principaux des deux facteurs pris indépendamment l'un de l'autre en utilisant le test *t* de Student. En ce qui concerne l'effet d'interaction entre le niveau socio-économique et l'origine ethnique nous allons diviser notre échantillon en fonction des appartenances catégorielles respectives des résidents (4 groupes : ceux ayant un niveau socio-économique faible et une origine ethnique étrangère ; ceux ayant un NSE faible et une origine ethnique française ; ceux ayant un NSE élevé et une origine ethnique étrangère ; et ceux ayant un NSE élevé et une origine ethnique française) et nous comparerons les groupes deux à deux afin de rendre compte de ceux qui perçoivent le plus de discrimination résidentielle et ceux qui en perçoivent le moins. Nous pourrons ainsi voir si l'un des facteurs à un effet plus important que l'autre, et si le cumul des stigmates économique et ethnique génère le plus de discrimination résidentielle perçue.

(1) *Effet principal du niveau socio-économique (NSE) :*

Pour étudier l'effet principal de cette variable, nous allons mener le test non-paramétrique *U* de Mann-Whitney, en raison d'un effectif de groupe inférieur à 30 ($n_{NSEélevé} = 12$). Il nous

permet, tout comme le *t* de Student, de montrer une différence significative entre des groupes indépendants. A la différence du *t*, le *U* se base, non pas sur les moyennes des groupes, mais sur les rangs moyens des groupes (Dancey & Reidy, 2007). Le résultat de ce test pour notre sous-groupe est le suivant : $U = 268$, n.s. La différence n'étant pas significative, nous ne pouvons pas conclure, à partir de nos seules données, que le niveau socio-économique influence le niveau de discrimination résidentielle perçue.

(2) *Effet principal de l'origine ethnique :*

Nous appliquons également le test *U* de Mann-Whitney dans ce second cas, puisque la taille des deux sous-groupes est inférieure à 30 ($n_1 = 29$; $n_2 = 23$). Notre échantillon met en évidence que l'origine ethnique a un effet sur la discrimination résidentielle perçue, $U = 483$, $p < .01$. Les personnes ayant une origine ethnique étrangère se sentent plus discriminées vis-à-vis de leur lieu de résidence que les personnes d'origine ethnique française, avec respectivement des rangs moyens de 31.66 et 20.

(3) *Effet d'interaction entre le NSE et l'origine ethnique :*

Pour corroborer l'effet d'interaction entre les facteurs économique et ethnique nous allons réaliser une succession de 6 tests non paramétriques (en raison des faibles échantillons) de Mann-Whitney.

Tableau 8 : Effectifs par groupe en fonction du niveau socio-économique et de l'origine ethnique du participant.

	NSE faible	NSE élevé
Origine ethnique étrangère	Groupe 1 *n* = 19	Groupe 2 *n* = 9
Origine ethnique française	Groupe 3 *n* = 21	Groupe 4 *n* = 3

1er test : différence entre les groupes 1 et 3, $U = 297.5$, $p < .01$. Ce test confirme l'effet de l'origine ethnique sur la discrimination résidentielle perçue, pour les individus ayant un niveau socio-économique faible.

2ème test : différence entre les groupes 2 et 4, $U = 17$, n.s.

3ème test : différence entre les groupes 3 et 4, $U = 43$, n.s.

4ème test : différence entre les groupes 1 et 2, $U = 91.5$, n.s. La non significativité de ce 4ème

test statistique nous permet de conclure qu'un stigmate unique (*i.e.* avoir une origine ethnique étrangère) n'a pas obligatoirement moins d'effet sur la perception de discrimination résidentielle que lorsque l'individu possède deux stigmates. Nos échantillons ne nous permettent pas de savoir s'il s'agit d'un absence de différence ou si cela est dû à des sous-groupes inégaux et faibles par leurs tailles.

5ème test : différence entre les groupes 1 et 4, $U = 49.5$, $p < .05$. Ce résultat atteste que la possession de deux stigmates entrainent une perception de discrimination résidentielle plus grande (rang moyen$_1$ = 12,61 ; rang moyen$_4$ = 4,5) que lorsque le résident n'en possède aucun.

6ème test : différence entre les groupes 2 et 3, $U = 84$, n.s. Ce dernier test, tout comme le 4, ne nous permet pas de savoir si l'absence de différence est un résultat en tant que tel ou bien si cela est dû à notre échantillon de population. Dans tous les cas, cette différence non significative indique ici que la possession d'un des stigmates (NSE faible ou origine ethnique étrangère) n'a pas plus d'effet que l'autre sur la perception de discrimination. Ainsi, avoir un NSE faible ne conduit pas à percevoir plus de discrimination résidentielle qu'avoir une origine ethnique étrangère, et inversement.

4. Discussion

4.1. Interprétation des résultats

Cette étude préliminaire nous permet d'avoir un premier aperçu du phénomène de discrimination résidentielle perçue auprès d'un échantillon restreint et non représentatif des résidents nantais. Celui-ci semble exister et être le reflet d'une ségrégation de l'espace résidentiel urbain. Tout comme le faisaient ressortir des auteurs en étudiant des aspects spécifiques de la discrimination résidentielle mais en ne rendant pas compte du phénomène plus global. Martin-Housssart et Tabard (2002), par exemple, décrivent les inégalités de répartition des services et équipements sur le territoire. Ils spécifient bien que les quartiers les moins pourvus sont les quartiers où la proportion d'HLM est plus importante et de façon plus générale dans les quartiers défavorisés. Sala Pala (2013) soutient la présence d'inégalités dans l'accès au logement pour les populations étrangères. Petit et al. (2015) démontrent que le lieu de résidence peut générer de la discrimination dans le recrutement d'un candidat, principalement lorsque ce dernier vit dans un quartier défavorisé. Ne pas rattacher ces évènements au processus de discrimination résidentielle peut également s'expliquer en raison de la reconnaissance tardive de ce phénomène par le droit juridique français (Mayaud & Gayet, 2016). Les données recueillies nous permettent de mettre en évidence que les quartiers

en zones urbaines sensibles perçoivent davantage de discrimination que les résidents des autres quartiers urbains. Cependant, nous constatons que sur l'échelle des réponses (de type Likert, en 5 points) révélant le niveau de discrimination perçue, la moyenne des réponses des résidents de ces quartiers stigmatisés reste relativement faible (M_{ZUS} = 2.84). Même s'ils se sentent significativement plus discriminés, ils ne perçoivent pas un niveau de discrimination important (la valeur extrême de notre échelle de réponse étant égale à 5). Nous nous demandons donc si le faible niveau de discrimination résidentielle perçue relevé pour les résidents des quartiers sensibles est lié à une faible perception de discrimination, ou bien est une conséquence de l'efficacité des stratégies d'adaptation, et plus précisément d'identification, mises en place par ces résidents. L'absence de corrélation entre la discrimination résidentielle perçue et l'identification socio-spatiale ne nous permet pas de savoir si les résidents qui s'identifient fortement à leur lieu de résidence perçoivent moins de discrimination.

En ce qui concerne l'identification au lieu, nous avons relevé que les résidents des quartiers aisés ne se distinguaient pas des résidents des quartiers défavorisés : soit parce que notre échantillon n'a pas permis de soulever cette différence, soit parce que les résidents, quel que soit le prestige de leur quartier, s'identifient à ce lieu. Contrairement à Badea et Deschamps (2009), qui ont mis en évidence que les membres d'un groupe de bas statut social s'identifient plus fortement à leur groupe que ceux appartenant à un groupe dominant, nous aurions tendance à considérer que les résidents des quartiers aisés s'identifient également fortement à leur quartier en raison de ses avantages et que comme l'indique la théorie de l'identité sociale (Tajfel, 1979), le processus d'identification se met naturellement en place lorsqu'un individu appartient à un groupe social valorisé. Par ailleurs, nous sommes d'accord avec Badea et Deschamps (2009) pour dire que les résidents vivant en zones urbaines sensibles vont recourir à l'identification pour compenser leur statut dévalorisé. C'est pourquoi, les résultats obtenus ne sont pas surprenants. Nous pourrons confirmer, ou du moins vérifier, cette supposition dans les études suivantes.

Nous avons constaté de façon plus spécifique que le mode d'identification privilégié par les résidents variait en fonction du type de quartier résidentiel. Les résultats indiquent que les résidents des quartiers aisés ont davantage tendance à s'identifier de façon physico-fonctionnelle à leur quartier, tandis que les résidents des zones urbaines sensibles privilégient l'identification sociale. Nous devons, néanmoins, noter que les résidents des quartiers hors ZUS s'identifient également de façon sociale. Même s'il s'agit d'un processus mis en place

par les résidents des ZUS pour compenser les inégalités perçues et le manque de certains équipements et services, il est également utilisé par les résidents des autres quartiers. En effet, nous savons que ces derniers font généralement le choix d'intégrer un quartier qui leur convient esthétiquement, fonctionnellement mais aussi socialement. Les individus cherchent à vivre dans des lieux socialement homogènes et dans lesquels ils se retrouvent dans le mode de vie, la culture et les valeurs (Montagné-Villette, 2007 ; Teller, 2009 ; Verdugo, 2011). Au niveau de l'identification physico-fonctionnelle par contre, nous avons relevé une différence significative entre les deux types de quartiers. Les résidents des quartiers hors ZUS mettent davantage en avant les aspects physiques et fonctionnels associés à leur lieu de résidence que ceux en ZUS. Ce résultat reflète tout à fait ce qui est repéré dans la littérature à propos de la répartition des commerces et services entre quartiers (Masson et al., 2003 ; Martin-Houssard & Tabard, 2002) et des préférences des habitants (Salvador, 2000). Les habitants des quartiers plus défavorisés ont conscience des manques dans leurs quartiers. C'est d'ailleurs, entre autres, par ce biais qu'ils sont amenés à percevoir et ressentir de la discrimination résidentielle. D'après l'ensemble de ces informations, les résidents des ZUS se sentent plus appartenir à un groupe social relié à un espace résidentiel, qu'à un environnement strictement physique. Ceci va dans le sens des observations et conclusions de Contreras et al. (2007).

Peut-être avons-nous trop cherché à vouloir dissocier les aspects physiques et sociaux de l'identification, alors que les deux sont interdépendants. Nous nous rendons compte par cette étude que ce que nous avons nommé identification physique et fonctionnelle des lieux serait plus vraisemblablement de la satisfaction résidentielle, dans le sens où nous sommes dans la reconnaissance des attraits physiques et fonctionnels d'un lieu.

Nous avons fait le choix d'intégrer une mesure de l'estime de soi afin d'observer les effets de la discrimination résidentielle perçue. Les travaux de recherche sont nombreux à avoir étudié ces processus conjointement (Bourguignon et al., 2006 ; Bourguignon et al., 2013 ; Branscombe et al., 1999 ; Croker & Major, 1989 ; Dion, 2002 ; Major, Quinton, & Schmader, 2003). Cependant, ils ne tirent pas tous les mêmes conclusions quant aux effets de la discrimination sur l'estime de soi. Les résultats obtenus ici rendent compte d'un effet négatif significatif de la discrimination résidentielle perçue sur l'estime de soi. Contrairement à des auteurs comme Dion (2002) qui considèrent que généralement l'effet entre ces deux variables est faible. Ce chercheur estime qu'il ne s'agit pas d'un effet systématique et que cet effet n'apparait que dans certaines conditions et chez certains groupes. C'est pourquoi, nous restons prudent face aux résultats que nous obtenons, d'autant plus que nous avons une

cohérence interne en deçà du critère de référence (.70) pour l'échelle d'estime de soi.
De plus, cette étude ne nous permet pas de conclure quant au recours à l'identification socio-spatiale comme stratégie d'adaptation visant à contrer les conséquences de la discrimination résidentielle perçue sur l'estime de soi. En effet, les résultats de la modération n'attestent pas d'un effet de l'identification socio-spatiale dans la relation liant la discrimination résidentielle à l'estime de soi. Pour autant, l'identification socio-spatiale influence positivement l'estime de soi. Ces différents résultats nous amènent à nous questionner quant à la pertinence de la mesure de l'estime de soi dans le champ résidentiel et constitue l'une des limites que nous développerons par la suite. Nous supposions que le processus d'identification socio-spatiale pourrait conduire à des résultats similaires à ceux obtenus par Schmitt et ses collaborateurs (2002) avec l'identification sociale. Nous nous sommes appuyés sur le fait que l'identification socio-spatiale soit corrélée à l'identification sociale dans notre échantillon, et que l'identification socio-spatiale intègre elle aussi une part d'identification sociale. Pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'une différence due au type d'identification, nous avons remplacé la variable modératrice par l'identification strictement sociale. Nous sommes ainsi plus proche des recherches déjà menées sur le sujet. Cependant, nous n'avons, là non plus, obtenu aucun résultat significatif. L'absence de résultat n'est donc pas obligatoirement due au type d'identification.

Enfin, nous nous sommes intéressés à l'influence de deux facteurs individuels dans la perception de discrimination résidentielle, telle que la littérature le suggérait : le niveau socio-économique et l'origine ethnique des résidents. Il s'agit des facteurs qui seraient à l'origine de la ségrégation résidentielle. Nous nous sommes donc demandés si ces caractéristiques individuelles pouvaient être des prédicteurs de la discrimination résidentielle perçue. Nous savons que ce sont en partie ces caractéristiques qui conduisent les individus à intégrer un type de quartier plutôt qu'un autre, et que les inégalités associées aux quartiers (généralement en zones urbaines sensibles) sont perçues par leurs résidents. Jusqu'à présent les recherches en France avaient tendance à se centrer principalement sur le niveau socio-économique pour expliquer la ségrégation résidentielle, et faisaient abstraction du facteur origine. Des études plus récentes, dans différentes disciplines, ont mis à jour ces recherches et envisagent l'origine sur le même plan que le niveau socio-économique pour rendre compte de la ségrégation (Avenel, 2009, 2010 ; Castel, 2007 ; Pan Ké Shon, 2009). Les résultats obtenus dans notre recherche ne vont pas complètement dans le sens de cette littérature, puisqu'ils mettent davantage en avant l'influence de l'origine ethnique sur la discrimination perçue. De

plus, le niveau socio-économique n'a pas d'effet significatif sur la perception de discrimination résidentielle dans les zones urbaines sensibles. Nous modérons l'interprétation de ces résultats, car il existe des limites méthodologiques, que nous allons présenter ci-dessous, pouvant réduire la portée de ces résultats.

Dans une perspective intersectionnelle, nous souhaitions également démontrer que la possession de deux stigmates génèrerait un processus de double peine (Beale, 1970, Cole, 2009), conduisant ces résidents à percevoir encore plus de discrimination résidentielle que ceux ayant seulement un stigmate ou ceux n'en ayant aucun. Nous relevons que les résidents possédant un niveau socio-économique faible et une origine ethnique étrangère perçoivent plus de discrimination que les résidents n'ayant aucun stigmate (NSE élevé et origine ethnique française). De ce point de vue la double peine semble effective. Cependant, lorsque l'on compare le groupe présentant un double stigmate au groupe n'ayant qu'une origine ethnique étrangère, nous n'observons pas de différence significative. Dans ce cas particulier, posséder un ou deux stigmates pourrait ne pas être différent. Mais, comme nous l'avons énoncé dans les résultats, nous ignorons si la non significativité des résultats est due à notre échantillon ou à l'absence d'effet de la possession de plusieurs stigmates. En ce qui concerne le niveau socio-économique, lorsque les résidents ont un NSE faible ils vont percevoir moins de discrimination résidentielle que lorsqu'ils présentent un double stigmate. Ces derniers résultats confirment l'effet significatif de l'origine ethnique sur la perception de discrimination résidentielle. Mais lorsque l'on compare les résidents ayant uniquement un niveau socio-économique faible à ceux ayant uniquement une origine ethnique étrangère, aucune différence ne ressort. La possession d'un stigmate associé au niveau socio-économique du résident n'a donc pas plus d'effet qu'un stigmate ethnique et inversement. Nous tenterons de vérifier de nouveau, dans les études suivantes, l'effet des appartenances catégorielles multiples sur la discrimination résidentielle, dans le cadre d'échantillons plus importants.

4.2. Limites et perspectives

Il est nécessaire de prendre en considération les limites associées à cette étude afin de tempérer l'interprétation et la portée de certains résultats. La première limite est associée à la répartition des quartiers en zones urbaines sensibles. Lorsque l'on compare ces quartiers aux quartiers prioritaires, on constate que certains espaces défavorisés ne sont pas pris en compte dans cette catégorie. Les résultats seraient peut-être davantage marqués avec un meilleur découpage des quartiers dans la ville. Nous pourrons comparer ces premiers résultats à ceux

des études suivantes menées dans les quartiers prioritaires de la ville afin de voir s'il y a des différences. Sachant, par exemple, que le découpage des quartiers prioritaires se base sur le carroyage, c'est-à-dire sur le revenu des habitants, il est probable que le niveau socio-économique ressorte davantage en tant que prédicteur de la discrimination résidentielle perçue.

De plus, nous avons relevé lors de la passation des questionnaires que les participants n'étaient pas toujours sûrs du nom du quartier dans lequel ils vivaient. Lorsqu'ils l'acceptaient nous leur demandions leur rue de résidence pour pouvoir ensuite recatégoriser nous-même dans le quartier correspondant. Il se peut également que certains participants pensent être rattachés à un quartier mais qu'en réalité ce ne soit pas le bon. Nous devons donc être conscient de cela dans l'interprétation des résultats, et devrons améliorer ce point dans les études suivantes en proposant la liste des quartiers de Nantes ainsi qu'une question sur la rue de résidence lorsque les participants ne connaissent pas le nom de leur quartier.

La seconde limite a émergé lors de l'analyse des résultats. Nous n'avons pas pu réaliser la statistique souhaitée en raison d'un pré-requis non respecté. Nous avons divisé l'échantillon, ce qui conduit les sous-échantillons à être de petite taille et de tailles inégales. Pour contrer cela, nous avons mené des statistiques non-paramétriques s'appliquant bien aux petits échantillons. Malgré tout, le nombre de participant est trop restreint dans certains sous-groupes pour que les résultats soient réellement représentatifs. Il s'agit de tendances. Nous avons vu, pour les dernières analyses, que le groupe 4 était constitué de seulement 3 participants, ce qui est difficilement généralisable à la population qu'ils sont sensés représenter.

Ensuite, la faible cohérence interne de l'échelle que nous avons nommée identification physico-fonctionnelle (α = .60) aurait pu être améliorée (α = .74) si nous n'avions pas pris en compte l'item suivant : « Je me sens en sécurité dans mon quartier. ». En observant les réponses des participants, nous pouvons constater que le sentiment d'insécurité n'est pas uniquement lié au fait de vivre en zone urbaine sensible. Contrairement à ce qui ressortait de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2015 (ONPV, 2016) à propos des ZUS, nos résultats ne présentent pas de différence significative entre les résidents des différents quartiers[41]. De plus, de nombreux résidents vivant en ZUS se sentent en sécurité dans leur quartier.

Cette limite est liée à la suivante puisque nous supposons que le nombre d'items est trop

[41] $t(99) = 1.05$, n.s. Les résidents des ZUS et ceux vivant hors ZUS ne se distinguent pas quant au sentiment d'insécurité perçu.

restreint pour chaque type d'identification : physico-fonctionnelle et sociale. Avec seulement quatre items par sous-identification nous ne balayons pas l'ensemble des processus impliqués et c'est ce qui peut faire que le poids d'un item puisse faire varier aussi facilement la cohérence interne de l'outil. Nous nous attacherons donc à augmenter le nombre d'items, principalement pour l'échelle d'identification au groupe puisque c'est pour cette dernière que nous n'avons pas eu les résultats allant dans le sens de nos hypothèses et de la littérature.
Par ailleurs, nos résultats nous ont conduit à réenvisager l'échelle d'identification physico-fonctionnelle. Principalement parce que le concept d'*identification* ne nous semble par être le plus approprié pour rendre compte de l'attrait pour les caractéristiques physiques et fonctionnelles d'un lieu. Par la suite, nous lui préfèrerons le terme de *satisfaction résidentielle*, puisqu'il correspond à l'appréciation de l'environnement, plutôt qu'à son appropriation.

Enfin, nous avons également relevé une faible cohérence interne de l'échelle d'estime de soi (.55). Ceci peut être expliqué, d'une part, parce que nous n'avons pas intégré l'ensemble des items de l'échelle de Rosenberg (1965). Ils n'étaient pas tous appropriés dans le contexte résidentiel, dans le sens où le quartier de résidence ne dépend pas obligatoirement de soi. Le quartier fait partie de soi puisqu'il relève de l'identité d'un individu, mais se situe à un autre niveau que l'estime de soi. Ce qui nous intéresse davantage ici ce n'est pas l'estime de SOI dans son quartier, mais plutôt l'estime qu'un individu porte à son quartier. C'est pourquoi, nous faisons le choix de changer de mesure et de remplacer l'estime de soi par l'évaluation de la satisfaction résidentielle. Cette dernière semble plus pertinente aux vues de la littérature présentée et de notre contexte de recherche. D'autre part, la littérature n'est pas unanime quant aux effets de la discrimination sur l'estime de soi, faisant ainsi de ce critère une mesure trop aléatoire. De plus, certains participants ont pu nous confier qu'ils ne se retrouvaient pas dans les items se référant à l'estime de soi et qu'ils avaient parfois du mal à y répondre.

Au cours de cette première étude nous avons soulevé des résultats intéressants qui mériteraient d'être confirmés et approfondis pour s'assurer de leur robustesse. Néanmoins nous n'avons pas pu vérifier l'ensemble des hypothèses que nous avions formulées. Les études à venir vont donc chercher à compléter les premiers résultats que nous avons obtenus et contrebalancer les limites qui ont émergées ici.

PARTIE 2 :

CONTRIBUTIONS EMPIRIQUES

Chapitre 7 : Etude 2 : Etude de la qualité de vie urbaine à travers la satisfaction résidentielle, la perception de discrimination et l'identification au lieu ..... p. 208

1. Introduction ..... p. 208
2. Méthodologie ..... p. 211
3. Résultats ..... p. 225
4. Discussion ..... p. 243

Chapitre 7 : Etude 2 : Etude de la qualité de vie urbaine à travers la satisfaction résidentielle, la perception de discrimination et l'identification au lieu.

1. Introduction

L'intérêt principal de cette seconde étude est de décrire et rendre compte de la qualité de vie urbaine, telle qu'elle est vécue par les résidents. Pour ce faire, nous allons élaborer un modèle intégrant les processus psychologiques suivants : la satisfaction résidentielle qui permet de voir ce qu'apprécie ou n'apprécie pas le résident dans son quartier, l'identification socio-spatiale et l'attachement au lieu pour comprendre la relation liant l'individu à son lieu de résidence, et la discrimination résidentielle perçue, dans le but de rendre compte des éléments pouvant affecter et atténuer la qualité de vie d'un résident. La satisfaction résidentielle nous semble être le meilleur critère pour exprimer la qualité de vie résidentielle (*cf*. chapitre 4). Nous avons soulevé dans l'étude préliminaire que l'estime de soi n'était pas la mesure la plus pertinente pour notre contexte résidentiel, c'est pourquoi nous préférons aprréhender cette question en terme de statisfaction résidentielle et de qualité de vie. D'autant plus, que des auteurs ont prouvé l'intérêt de ce processus dans ce champ d'étude et mis en évidence des liens avec les autres notions qui nous intéressent. Seaton et Yip (2009), Amérigo et Aragonés (1997) mettent en lien la discrimination et la satisfaction de vie. Les premiers démontrent les effets négatifs d'une perception importante de discrimination dans des quartiers ségrégués sur la satisfaction des résidents. Les seconds présentent des résultats inverses, où les participants arrivent à être satisfaits de leur environnement malgré la perception de discrimination. Des études ultérieures viennent confirmer l'orientation paradoxale de ce dernier résultat, certaines études vont même jusqu'à recueillir des niveaux de satisfaction plus importants dans les quartiers défavorisés (Hollinshead & Roglet, 1963, cités par Amérigo & Aragonés, 2017). En effet, et c'est la question centrale de cette thèse, comment des individus peuvent-ils être satisfaits de vivre dans un espace où ils se sentent discriminés ? Plusieurs éléments de réponses sont suggérés dans la littérature : des stratégies d'adaptation, de type identitaire, peuvent être mises en place (Tajfel, 1979) ; une longue durée de résidence dans un même quartier peut conduire les individus à s'y attacher davantage et donc à modifier petit à petit leur point de vue à propos de leur quartier (Félonneau, 2004) ; ou encore, ils compensent les aspects négatifs de leur quartier par un renforcement des liens avec

leur voisinage. Les processus d'adaptation interviennent ici pour permettre au résident de vivre dans un quartier désavantagés et de conserver une identité sociale satisfaisante.

La littérature qui s'intéresse au lien entre l'identification et la satisfaction résidentielle n'est pas unanime. Différentes études ont réussi à prouver que les deux processus pouvaient être prédicteurs de l'autre. La population que nous étudions, ici, va nous permettre de faire un choix théorique. Les habitants des quartiers prioritaires ont des conditions de vie objectivement défavorables, en comparaison aux quartiers non prioritaires. Mais les travaux démontrent que le niveau global de satisfaction est rarement insatisfaisant. Sans processus d'identification ou d'attachement au préalable, est-il possible d'obtenir ces résultats ? Nous allons tenter de répondre à cette question en supposant que les individus non attachés ou non identifiés à leur lieu auront un niveau de satisfaction résidentielle inférieur à celui des individus attachés et/ou identifiés. Nous nous situons dans la lignée des travaux de Fleury-Bahi et ses collaboratrices (2008) qui font l'hypothèse que l'identification préside à la satisfaction. Au sein de leur échantillon, l'identification au lieu influence positivement la satisfaction que les résidents peuvent avoir de leur quartier de résidence. Elles vont même plus loin et proposent un modèle liant la durée de résidence, l'identification au lieu et la satisfaction résidentielle (figure 7).

Figure 7 : Modèle d'identification au lieu influencé par la durée de résidence et influençant la satisfaction résidentielle, proposé par Fleury-Bahi, Félonneau, et Marchand (2008).



C'est sur cela que nous nous appuyons pour considérer l'effet médiateur de l'identification au lieu dans la relation entre la discrimination résidentielle perçue et la satisfaction résidentielle.
Par ailleurs, le modèle de rejet-identification proposé par Branscombe et ses collaborateurs (1999) nous amène à nous intéresser plus spécifiquement à l'identification au groupe, au voisinage dans notre cas. Nous avons vu, dans la précédente étude, que les résidents des quartiers en ZUS préfèrent s'identifier à leur groupe plutôt qu'aux attraits physiques et fonctionnels qu'ils peuvent avoir dans leurs quartiers. Nous l'avons spécifié, lorsque l'identification au lieu augmente, la satisfaction dans ses composantes sociales augmente également. Ce résultat peut venir justifier le fait que les stratégies d'adaptation les plus

efficaces seraient de type *social*. Ainsi, nous expliquons l'identification des résidents à leur lieu, alors qu'ils perçoivent de la discrimination, par le recours aux relations sociales. Ces dernières permettent de contrebalancer ce sentiment négatif perçu. En d'autres termes, nous supposons, en nous inspirant des travaux de Branscombe et al. (1999), de Jetten et al. (2001) ou encore de Schmitt et al. (2002), que le processus d'identification au groupe est la stratégie mise en place par les résidents percevant de la discrimination résidentielle dans le but de conserver une bonne satisfaction vis-à-vis de leur quartier. A l'inverse, pour Uzzel et al. (2002), « il semble qu'un environnement qui correspond aux aspirations de ses habitants produit des niveaux élevés de satisfaction mais pas nécessairement des niveaux de cohésion plus élevés avec les voisins. » (p. 45). Ils ont démontré que la cohésion sociale était négativement associée à l'identité de lieu pour les résidents du quartier favorisé. Autrement dit, les auteurs mettent en évidence que les résidents de ce quartier sont plus individualistes. Ceci nous amène à penser que les modes d'identification sont différents en fonction du quartier dans lequel réside la personne : les personnes vivant en quartiers défavorisés ont tendance à mettre en place des stratégies identitaires d'adaptation, alors que les individus des quartiers aisés n'ont pas à mettre en place de stratégie d'adaptation puisqu'ils sont satisfaits de leur quartier.

Dans la littérature on a parfois du mal à dissocier l'identification de l'attachement. Dans la lignée que nous suivons l'attachement apporte un complément au niveau de la composante émotionnelle. L'attachement au lieu est un lien affectif (positif) qui s'établit entre un individu et un environnement spécifique (Giuliani, 2003 ; Hidalgo & Hernández, 2001 ; Lewicka, 2008 ; Scannell & Guilford, 2010). L'attachement au quartier induit pour ses résidents leur désir de rester à proximité de ce lieu et de ne pas vouloir le quitter. Nous savons également que l'attachement au lieu se fait plus rapidement que l'identification (Hernández et al., 2007). Ce dernier prend plus de temps à s'ancrer chez l'individu. On peut donc s'attendre à ce que l'attachement conduise le résident à s'identifier à son lieu.

Pour conclure, nous constatons qu'aucune étude, à notre connaissance, ne s'est intéressée à mettre en lien l'ensemble de ces phénomènes.

Nous présentons ci-dessous les objectifs spécifiques à cette seconde étude et les hypothèses générales associées. Sachant que l'objectif principal de cette étude est l'élaboration d'un modèle prenant en compte l'ensemble des variables que nous avons développées dans cette thèse et qui sont impliquées dans la qualité de vie urbaine. De manière sous-jacente, nous allons :

1) Evaluer les effets respectifs de la discrimination résidentielle perçue et de l'identification socio-spatiale sur la satisfaction résidentielle. Des études ont déjà montré que l'identification au lieu expliquait la satisfaction résidentielle (Fleury-Bahi et al. 2008). Nous souhaitons, d'autre part, étudier les effets de la discrimination résidentielle perçue. Nous nous attendons à un effet négatif de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction résidentielle (Seaton & Yip, 2009). Cependant, nous nous attendons à ce que l'identification socio-spatiale – voire l'identification au groupe en référence aux travaux de Branscombe et al. (1999), Jetten et al., (2001) ou Schmitt et al. (2002) – joue un rôle de médiateur entre la discrimination et la satisfaction résidentielle.
2) Prouver que les stratégies d'adaptation sont mises en place par les résidents des quartiers prioritaires parce que ce sont eux qui perçoivent le plus de discrimination résidentielle perçue. On s'attend à ce qu'ils recourent à des stratégies visant à revaloriser leur identité sociale (Tajfel & Turner, 1979)
3) Examiner comment la durée de résidence peut influencer la discrimination résidentielle perçue. On peut s'attendre à une diminution de cette discrimination, car selon Mohit et al. (2010), lorsque la durée de résidence augmente, la perception du quartier devient plus positive. Nous souhaitons également rendre compte des effets de la durée de résidence sur les autres variables, en supposant qu'elle influence le niveau d'identification au quartier (Fleury-Bahi et al., 2008), l'attachement au lieu (Lewicka, 2008) et la satisfaction résidentielle (Oktay et al., 2012).
4) De façon secondaire, nous souhaitons reprendre les objectifs de l'étude 1, associés aux variables explicatives de la discrimination résidentielle perçue, qui n'ont pas pu être vérifiés, afin de voir si l'amélioration du questionnaire et un échantillon plus important font émerger des résultats significatifs. Le but étant de pouvoir intégrer ces variables dans le modèle.

2. Méthodologie

2.1. Participants

Les participants sollicités pour répondre à cette seconde étude sont des résidents nantais vivant dans les quartiers favorisés et dans les quartiers prioritaires (anciennement appelés zones urbaines sensibles). Ils sont 1527 personnes à avoir accepté de participer. Cependant, 1005 questionnaires n'ont pas été correctement renseignés. C'est donc sur un échantillon de 522 participants que cette étude se base. Parmi eux, 203 résident dans les quartiers prioritaires de Nantes (38.89 %) et 319 en dehors de ces quartiers, dans les quartiers plus aisés de Nantes (61.11 %). L'échantillon est constitué de 367 femmes et 155 hommes. L'âge des résidents interrogés (M = 39.1 ; ET = 16.26) est très hétérogène (allant de 18 à 83 ans).

Tableau 9 : Répartition des participants selon les données sociodémographiques pour la deuxième étude de thèse.

Données sociodémographiques	**Modalités**	**Effectifs**	**Pourcentage**	**Population de référence (2014[42])**
Quartier de résidence	*Prioritaire*	203	38.89 %	18.09 %
	Non prioritaire	319	61.11 %	81.91 %
Durée de résidence	*Courte (< 5 ans)*	266	50.96 %	51.5 %
	Longue (> ou = 5 ans)	256	49.04 %	48.5 %
Origine ethnique	*Française*	437	83.72 %	/
	Etrangère	85	16.28 %	
Sexe	*Femmes*	367	70.31 %	52.38 %
	Hommes	155	29.69 %	47,62 %
Âge	*18-24 ans*	117	22.41 %	/
	25-34 ans	143	27.40 %	
	35-54 ans	148	28.35 %	
	55 ans et plus	114	21.84 %	
Niveau socio-économique	*Elevé (> au SMIC)*	293	56.13 %	/
	Faible (< ou = au SMIC)	203	38.89 %	
	Aucun revenu[43]	26	4.98 %	
Catégorie socio-professionnelle	*Agriculteur exploitant*	1	0.19 %	0.0 %
	Artisan, commerçant et chef d'entreprise	13	2.49 %	2.7 %
	Cadre et profession intellectuelle supérieure	91	17.43 %	15.5 %
	Profession intermédiaire	50	9.58 %	16.9 %
	Employé	136	26.05 %	14.8 %
	Ouvrier	12	2.30 %	8.7 %
	Retraité	52	9.96 %	19.6 %
	Etudiant	103	19.73 %	21.8 %
	Chômeur	25	4.79 %	
	Sans activité professionnelle	21	4.02 %	
	Autre	32	6.13 %	
Statut d'occupation	*Propriétaire*	204	39.08 %	37.2 %
	Locataire	273	52.30 %	61.3 %
	Colocataire	34	6.51 %	
	Autres	11	2.11 %	1.6 %

[42] Données issues du dernier recensement de population (INSEE, 2018)
[43] Les participants qui n'ont aucun revenu seront pris en considération dans la suite des analyses comme appartenant à la catégorie : niveau socio-économique faible.

2.2. Procédure

2.2.1. Pré-test

Cette étude a fait l'objet d'un pré-test qualitatif auprès de 15 personnes. Ces participants constituent un échantillon varié sur la base du sexe, de l'âge, du niveau socio-économique et de l'origine ethnique, de la population que nous cherchons à étudier. Ils sont tous résidents nantais et proviennent des quartiers aisés et prioritaires de la ville. Il était demandé aux personnes de répondre au questionnaire en faisant un retour critique sur l'outil qu'ils venaient de passer. L'analyse des retours faits par les participants a permis d'apporter des améliorations à certains points du questionnaire : à la fois sur des aspects globaux, mais également sur des dimensions plus spécifiques. Nous avons, par exemple, choisi de contrebalancer l'ordre des échelles pour éviter un effet d'ordre sur les réponses des participants. Tout en faisant le choix de ne jamais commencer le questionnaire par l'échelle de discrimination résidentielle perçue. Plusieurs participants de ce pré-test nous ont conseillé de « commencer par une thématique plus positive ». Le but étant d'éviter de colorer ou de donner une connotation négative au reste du questionnaire. Il s'avère après analyse des résultats qu'il n'y a pas de différence significative entre les réponses aux questionnaires, ainsi l'ordre des échelles n'a pas d'effet sur nos différentes mesures. Nous avons également adapté les items au féminin pour les participantes, puisqu'au départ tous les items étaient uniquement formulés au masculin. L'enquête portant à la fois sur les hommes et les femmes, il était nécessaire de proposer l'alternative féminine pour les femmes. Un item de l'échelle d'identification au groupe (IDG) a été modifié pour faciliter sa compréhension. La traduction de l'item, tel qu'il l'était dans sa version anglophone, entrainait une mauvaise compréhension, du fait d'une double négation. Nous avons donc retiré cette double négation pour la transposer en simple affirmation. Nous avons précisé, au niveau des questions sociodémographiques, que la durée de résidence était bien associée au quartier et non pas au logement. En effet, même si la thématique générale du questionnaire porte sur le quartier, demander seulement "la durée de résidence" pouvait prêter à confusion. C'est d'ailleurs ce qu'il s'est produit lors du pré-test. Nous avons donc modifié pour interroger : la durée de résidence dans le quartier. Enfin, le ressentis émis à l'égard de l'échelle de discrimination perçue variait selon le quartier de résidence. Certains résidents de quartiers aisés ne se sentaient pas obligatoirement très concernés par cette thématique. Ils pensaient que le questionnaire devait principalement s'intéresser aux personnes résidant dans des quartiers défavorisés du fait de la formulation des items. Pour contrecarrer cet effet, le sens de certains items a été inversé afin que chaque

participant utilise l'échelle de Likert dans sa globalité. De plus, on évite par ce biais que les participants répondent de manière automatique « pas du tout d'accord » à tous les items. On casse ainsi le rythme de l'échelle en inversant le sens d'un item de temps en temps, on oblige ainsi le répondant à rester attentif. Ce biais renvoie à l'effet de Halo (Asch, 1946 ; Thorndike, 1920), cet effet apparait dans un questionnaire lorsque plusieurs questions sont posées d'affiler sous le même format, amenant les interviewés à répondre de manière semblable et automatique.

2.2.2. Passation du questionnaire

Le recueil de données pour cette étude s'est principalement fait en ligne, par le biais du logiciel Limesurvey. Une partie des données a également été recueillie en version papier/crayon, dans des salles d'attentes de professionnels par exemple, ou directement dans la rue, dans le but de cibler des populations particulières ou qui n'ont pas accès à un ordinateur ou à internet. Dans tous les cas, le questionnaire était auto-administré et était présenté sous le même format. Il a été diffusé par différents canaux : par les maisons de quartiers, les associations, les clubs, etc., qui relayaient le questionnaire (et un mail-type) à leurs adhérents, ou par des groupes sur des réseaux sociaux qui sont spécifiquement axés sur les relations de voisinage.

Les participants doivent répondre aux différentes échelles du questionnaire puis aux questions sociodémographiques. Préalablement, une consigne générale présente au participant le sujet de l'étude, le contexte et les modalités de passation, l'anonymat du questionnaire, et la durée de passation (environ 12 minutes (M = 12.53)). Tout en précisant qu'il n'y a ni bonne, ni mauvaise réponse, que c'est leur avis qui compte, et que leurs réponses resteront strictement confidentielles. Le contenu précis du questionnaire est détaillé dans le point suivant.

2.3. Matériel (Annexe 5)

Le questionnaire de cette étude est composé de plusieurs échelles, mesurant des concepts différents. Plus précisément, il comprend six parties : une échelle de discrimination résidentielle perçue, une d'identification au quartier de résidence, une d'identification au groupe, une de satisfaction résidentielle, une d'attachement au quartier de résidence et les questions sociodémographiques.

Les questions sociodémographiques questionnent le participant sur son genre, son âge, son quartier de résidence ou le nom de son micro-quartier, sa rue de résidence dans le cas où il ne connaît pas le nom de son quartier (permettant ainsi au chercheur de recoder le type de quartier), sa durée de résidence dans son quartier, le pays de naissance de ses parents, sa catégorie socioprofessionnelle, son revenu mensuel net, son pouvoir d'achat, la situation financière de son ménage et le statut d'occupation de son logement. Certains éléments sociodémographiques questionnés dans cette seconde étude ont été modifiés, améliorés voire supprimés, par rapport à la première version du questionnaire, dans le but de contrer les limites et manques observées.

L'ordre dans lequel vont être présentées les échelles, ici, ne correspond pas à l'ordre dans lequel sont présentées les échelles dans le questionnaire. En effet, nous avons fait le choix de contrebalancer l'ordre d'apparition des différents groupes d'échelles pour éviter des biais et des effets d'ordre.
Les différents outils associés à cette étude sont présentés ci-dessous.

2.3.1. Echelle de discrimination résidentielle perçue

Cette échelle de discrimination résidentielle perçue a été créée pour les besoins de la recherche. Elle s'inspire fortement de l'échelle préalablement utilisée dans la première étude, mais a fait l'objet de quelques améliorations suite aux limites qui ont émergées. Elle comporte 20 items, auxquels les participants sont invités à répondre sur une échelle de Likert en cinq points, allant de 1 *(pas du tout d'accord)* à 5 *(tout à fait d'accord).*
En ce qui concerne la mise en forme, nous avons formulé un nom différent pour la dimension associée à l'échelle de discrimination résidentielle perçue. La forte connotation du terme « discrimination » aurait pu avoir des effets sur les réponses des participants. C'est pourquoi, elle a été renommée « inégalités ressenties dans votre quartier ». Ainsi, on évite l'apparition d'effet de type halo par exemple, qui pourrait influencer les réponses des participants par simple induction négative. C'est également pour cela que les affirmations faisant apparaître le mot « discrimination » sont volontairement placées à la fin de l'échelle.

Nous avons réintégré un certain nombre d'items déjà présent dans l'échelle de discrimination résidentielle perçue de notre première étude puisqu'elle présentait tout de même une bonne cohérence interne globale. Quatre items ont été repris de l'échelle de

Brewester & Moradi (2010) :

- Certaines personnes, m'ont traité négativement parce que je vis dans ce quartier.
- J'ai constaté que certaines personnes s'étaient senties mal à l'aise en apprenant que je résidais dans ce quartier.
- Je me sens rejeté de la société, parce que je vis dans ce quartier.
- Je me sens rejeté par certaines personnes, parce que je vis dans ce quartier.

Un item issu de celle de Bogart et ses collaborateurs (2011) :

- En général, je me sens souvent ignoré ou exclu, parce que je vis dans ce quartier.

Deux de celle de Stucky et al. (2011) :

- J'ai l'impression que l'on me traite avec moins de respect que les autres, parce que je vis dans ce quartier.
- Les personnes que je croise, et qui vivent ailleurs, se sentent supérieures à moi, parce que je vis dans ce quartier.

Cinq de l'échelle de Galand et Dupont (2002) :

- On m'offre moins de chances de réussir dans la vie parce que je vis dans ce quartier.
- J'ai plus de chance de gagner beaucoup d'argent en vivant dans mon quartier plutôt que dans un autre. (-)
- La police traite, les personnes issues de mon quartier, avec moins de respect.
- J'ai plus de chance de trouver un logement convenable dans mon quartier plutôt que dans un autre. (-)
- Les personnes issues de mon quartier subissent plus fréquemment des contrôles d'identité.

(-) : *Items inversés*.

Un item provenant de l'échelle de Schmitt et ses collaborateurs (2002) :

- Je pense que mon quartier de résidence peut être un frein au fait de trouver un emploi pour lequel je pense être qualifié.

Ensuite, par rapport à la littérature et aux outils scientifiques présents, certains points n'ont pas été abordés dans l'étude 1, alors que nous avions soulevé leur importance dans l'approche théorique. Nous avons donc ajouté les trois items suivants :

- J'ai l'impression que mon quartier ne fait pas partie des priorités des politiques urbaines.
- Le choix de mon quartier de résidence a été contraint par mon niveau de revenu.
- Je peux ressentir de l'injustice dans l'accès à certains lieux du fait de ma domiciliation dans ce quartier.

Nous avons évoqué dans la théorie la présence de discrimination résidentielle institutionnelle liée à l'origine ethnique. Il nous a donc semblé important d'intégrer des questions relatives à cette thématique. Pour cela, nous avons repris et adapté deux items de l'échelle de discrimination ethnique, utilisée dans un contexte de santé, de Landrine et al. (2006) :

- A cause de mes origines, j'ai l'impression qu'il m'est difficile d'être accepté comme résident dans certains quartiers.
- Je peux ressentir de l'injustice dans l'accès à certains lieux du fait de mon origine ethnique.

Et un item de l'outil de Snape et Redman (2003) :

- Personnellement, j'estime ne jamais avoir subi de discrimination ethnique à cause de mon lieu de résidence. (-)

(-) : *Item inversé*.

Enfin, le dernier item de l'échelle questionne de façon large la discrimination résidentielle, afin de savoir si les répondants ont déjà été victime de discrimination dans ce contexte. Elle est suffisamment englobante pour que les participants qui ne se sont pas reconnus dans les items précédent puissent tout de même indiquer un niveau de discrimination résidentielle perçue.

- J'ai l'impression d'avoir déjà été victime de discrimination en raison de ma résidence dans ce quartier. (Jetten et al., 2001).

Nous obtenons pour cette échelle de discrimination résidentielle perçue une cohérence interne de .91.

2.3.2. Echelle d'identification au quartier résidentiel

Comme nous l'avons vu pour la première étude, aucune des échelles présentes dans la littérature ne recoupait l'ensemble des aspects de l'identification que nous avions défini dans notre approche théorique. Nous nous sommes donc appuyé sur l'échelle construite pour cette première étude, puisque celle-ci présentait un bon indice de cohérence interne (.91).

La version de cette échelle est constituée de 13 items pour lesquels les participants doivent se positionner entre 1 (*pas du tout d'accord*) et 5 (*tout à fait d'accord*). Il y a moins d'items que dans la précédente étude, parce que nous avons dissocié l'échelle d'identification générale de l'échelle d'identification au groupe et de celle d'attachement au lieu. Les

précédents résultats, ainsi que la littérature, nous ont conduit à vouloir dissocier ces mesures pour plus de précisions. En effet, en mélangeant les mesures d'identification générale et au groupe par exemple, nous perdons de l'information liée à l'hypothèse que nous avons formulée sur la cohésion sociale davantage recherchée dans les groupes désavantagés.

Le premier item utilisé dans cette échelle d'identification socio-spatiale : « Je me sens vraiment chez moi dans ce quartier », est régulièrement retrouvé dans les études sur l'identification au lieu. Lalli, dans son étude sur l'identité urbaine de 1992, demande aux participants de se positionner sur l'affirmation suivante : « I feel really at home at Heidelberg. » (p. 303). Cuba et Hummon (1993) questionne les sujets pour savoir s'ils se sentent chez eux là où ils vivent. Dans l'étude de Lewicka (2011) les participants doivent également dire s'ils se considèrent comme résident de leur quartier, sur une échelle d'importance en 5 points. Il nous a donc semblé nécessaire de le reprendre.
Ensuite, les items suivants sont issus de la première version de l'échelle (étude 1). Nous retrouvons, ainsi, trois items provenant de l'échelle élaborée par Droseltis et Vignoles (2010) :

- Je considère mon quartier, comme une partie de moi-même.
- Si mon quartier n'existait plus, j'aurais l'impression de perdre une partie de moi-même.
- Mon quartier reflète mes valeurs personnelles.

Un item provient de l'outil de Garstka et al. (2004) :

- Mon appartenance à mon quartier est un élément central qui permet de définir mon identité.

Cinq items sont tirés de l'échelle de Knez (2005) :

- Je me sens bien quand je suis dans mon quartier.
- Je suis fier(e) de vivre dans mon quartier.
- Tout ce dont j'ai besoin dans ma vie de tous les jours se trouve dans mon quartier.
- Je me sens en sécurité dans mon quartier.
- Mon quartier me rappelle l'environnement de mon enfance.

Les deux derniers items sont issus de l'outil élaboré par Lalli (1992) :

- J'aimerais rester vivre dans mon quartier indéfiniment.
- J'ai vécu tellement d'expériences dans mon quartier que je me sens intimement lié(e) à lui.

La cohérence interne de cette échelle indique que la mesure que nous cherchons à avoir du phénomène d'identification à son quartier résidentiel est fiable à .92.

2.3.3. Echelle d'identification au groupe d'appartenance des voisins

Préalablement à la présentation de cette échelle, nous devons définir ce que nous entendons par « voisins ». En effet, dans le cadre de cette étude, et plus largement de cette thèse, le mot « voisin » doit être pris au sens large du terme. Il renvoie à l'ensemble des résidents d'un même quartier. Autrement dit, il ne correspond pas juste aux voisins proches (*e.g.* voisins de pallier, ou maisons mitoyennes). En anglais, il existe un terme renvoyant à ce concept : « *neighborhood* », mais il n'a pas de traduction française ou de terme équivalent en français. C'est pourquoi, nous utiliserons le terme « voisin », au sens où nous venons de le définir.

Parmi les échelles existantes dans la littérature, nous nous sommes inspirés de l'échelle d'identification au groupe d'Ellemers, Kortekaas, et Ouwerkerk (1999). En effet, cet outil a l'intérêt d'être multidimensionnel et de reposer théoriquement sur la conceptualisation de l'identité sociale de Tajfel et Turner.

Cette échelle comporte 10 items répartis en trois dimensions : estime de soi groupale, auto-catégorisation et engagement vis-à-vis du groupe. Ces trois dimensions reflétant pour les auteurs les aspects évaluatif, cognitif et affectif de l'identification au groupe. Pour chacun des items, le participant doit se positionner sur une échelle en cinq points (type Likert) allant de « *Pas du tout d'accord* » (= 1) à « *Tout à fait d'accord* » (= 5).

La première dimension *Estime de soi groupale* renvoie selon les auteurs aux conséquences évaluatives de l'appartenance au groupe. La mesure de cette dimension est appréhendée par la moyenne des scores obtenus aux quatre items ci-dessous (IGEs). Ainsi, plus ce score est élevé, plus le sujet à une haute estime de son groupe d'appartenance.

- Je pense que les gens qui vivent dans mon quartier ont de quoi être fiers.
- Je me sens bien avec les gens qui vivent dans mon quartier.
- J'ai peu de respect pour les gens qui vivent dans mon voisinage. (-)
- Je préfère ne pas dire que je fais partie de ce quartier du fait des personnes qui y vivent. (-)

(-) : *Items inversés*.

La deuxième dimension de l'identification au groupe concerne l'*auto-catégorisation*. Elle permet par le biais des trois items suivants et à l'aide du calcul d'un score moyen (IGA) compris entre 1 et 5, d'évaluer la capacité du sujet à s'auto-définir comme membre de son voisinage. Autrement dit, plus le sujet va avoir un score élevé, plus il va considérer appartenir à son groupe de voisins.

- Je m'identifie aux personnes qui vivent dans mon quartier.
- Je me considère comme les autres personnes qui vivent dans mon quartier.
- Mon voisinage et les gens qui vivent dans mon quartier reflètent qui je suis.

Enfin, la dernière dimension de l'identification au groupe porte sur l'*engagement envers le groupe*. Les trois items ci-dessous permettent de mesurer un score moyen d'engagement vis-à-vis des voisins (IGEn) allant de 1 à 5. Plus on observe un score élevé, plus on considère que le sujet est fortement engagé auprès de son voisinage, et plus il aura la volonté de continuer à agir en tant que membre de ce groupe.

- Je voudrais continuer de vivre auprès des personnes qui vivent dans mon quartier.
- Je déteste appartenir à mon voisinage. (-)
- Je préfère appartenir à un autre quartier pour avoir un autre voisinage. (-)

(-) : *Items inversés*.

Le calcul de l'alpha de Cronbach sur notre échantillon nous informe de l'excellente fiabilité globale de cette échelle : .86. Par contre, la cohérence interne n'est pas aussi fiable pour toutes les sous-dimensions : α = .66 pour l'estime de soi groupale, α = .83 pour l'auto-catégorisation et α = .69 pour l'engagement envers le groupe. Dans l'étude originale les auteurs avaient recueillis un alpha pour la cohérence interne globale de l'échelle de .82.

2.3.4. Echelle de satisfaction résidentielle

L'utilisation d'une échelle mesurant la satisfaction résidentielle a pour but de mettre en évidence le niveau de qualité de vie des résidents.

Pour constituer l'échelle de satisfaction résidentielle, nous avons retenu 13 items de l'échelle de qualité de vie environnementale élaborée par Fleury-Bahi, Marcouyeux, Préau et Annabi-Attia (2013). Cette dernière avait été validée en langue française, mais présentait 21 items qui cherchaient à mettre en évidence la satisfaction ou l'insatisfaction à propos de plusieurs composantes de l'environnement résidentiel (l'environnement physique et spatiale, le contexte social, les nuisances environnementales et les installations ou services de proximité).
Les treize items retenus sur l'image sociale du quartier et la fonctionnalité se répartissent en trois dimensions : image du quartier, commerces et services de proximité, et trafic routier et état des voieries. Ces items sont présentés sous une forme interrogative, et l'échelle de réponse de type Likert s'étend de « *Pas du tout satisfait* » (= 1) à « *Tout à fait satisfait* » (= 5).

Le calcul des scores moyens pour chacune des dimensions (SIQ, SCS, STV) permet d'obtenir le niveau de satisfaction des individus vis-à-vis de leur quartier.

La première dimension de l'échelle de satisfaction résidentielle traite de l'image du quartier (SIQ) :

- Est ce que vous êtes satisfait(e) de l'esthétique des bâtiments dans votre quartier ?
- Est ce que vous êtes satisfait(e) des relations de voisinage (convivialité, entraide, solidarité) ?
- Est ce que vous êtes satisfait(e) de l'espacement des constructions dans votre quartier ?
- Est ce que vous êtes satisfait(e) de l'entretien des bâtiments et logements ?
- Est ce que vous êtes satisfait(e) de la réputation de votre quartier ?
- Est ce que vous êtes satisfait(e) des conditions de sécurité dans le quartier (délinquances, vols, drogue...) ?

Nous retrouvons dans cette première dimension un item relatif aux relations de voisinage (item n°2). Nous avons fait le choix de conserver cet item, malgré le fait qu'une autre échelle de ce questionnaire mesure l'identification au voisinage. Premièrement parce que l'échelle a été validée telle quelle par les auteurs. Ensuite nous pourrons vérifier par corrélation la cohérence des réponses du sujet et ainsi venir appuyer le niveau d'identification au groupe mesuré.

La seconde dimension renvoie aux commerces et services de proximité (SCS). Cette dimension correspond à la mesure des attraits fonctionnels de notre première étude, autrement dit à la fonctionnalité du lieu.

- Est ce que vous êtes satisfait(e) des structures de soin dont vous disposez sur place (hôpitaux, pharmacies, médecins, infirmeries...) ? (On entend ici satisfaction globale : accessibilité, nombre, qualité...)
- Est ce que vous êtes satisfait(e) des lieux de loisir dont vous disposez sur place (cafés, restaurants, lieux de culture, espaces de jeu...) ? (On entend ici satisfaction globale : accessibilité, nombre, qualité...)
- Est ce que vous êtes satisfait(e) des commerces dont vous disposez sur place (On entend ici satisfaction globale : accessibilité, nombre, qualité...) ?
- Est ce que vous êtes satisfait(e) de la desserte du quartier par les transports en commun ?

Enfin la troisième dimension de cette échelle de satisfaction évalue le trafic routier et l'état des voieries du quartier (STV), par le biais des trois questions suivantes :

- Est ce que vous êtes satisfait(e) de la signalisation routière (feu, marquages au sol...) dans votre quartier ?

- Est ce que vous êtes satisfait(e) de l'entretien des rues de votre quartier ?
- Est ce que vous êtes satisfait des possibilités de circuler à pied sur les trottoirs dans votre quartier ?

Dans l'étude de Fleury-Bahi et al. (2013), les alphas de Cronbach observés aux différentes dimensions étaient les suivants : .76 (SIQ) ; .70 (SCS) ; .67 (STV) ; et .82 pour l'échelle globale. Les mesures de consistance interne que l'on obtient aux différentes dimensions par rapport à notre échantillon sont α = .80 pour l'image du quartier, α = .76 pour les commerces et services de proximité et α = .70 pour le trafic routier et l'état des voieries du quartier. Quant à la consistance interne globale de cette échelle de satisfaction résidentielle, elle s'élève à .86.

2.3.5. Echelle d'attachement au quartier résidentiel

En ce qui concerne l'échelle d'attachement, nous avons fait le choix de reprendre l'échelle d'attachement au quartier de Bonaiuto, Fornara et Bonnes (2003 ; 2006), dans sa version à huit items. Il s'agit d'une échelle partiellement validée auprès de populations romaine (N = 312) et italienne (N = 1488). Les consistances internes sont satisfaisantes puisqu'elles sont respectivement de α = .85 pour l'étude de 2003 et de α = .91 pour l'étude de 2006. Nous n'avons pas utilisé l'échelle de Fornara et al. (2010), qui elle est totalement validée, puisqu'il s'agit d'une version abrégée de la version de Bonnes et al. de 1997, comprenant seulement quatre items. De plus, la consistance interne de cette version abrégée était inférieure, même si satisfaisante (α = .82), aux deux autres études.

Nous avons donc traduit les huit items en français. Pour chacune des affirmations, le participant doit se positionner sur une échelle de type Likert allant de 1 (« *Pas du tout d'accord* ») à 5 (« *Tout à fait d'accord* »). Le score total est calculé en faisant la moyenne des items complétés. Le score obtenu à cette échelle, nous donnera des informations sur l'attachement global d'un résident à son quartier de résidence. Plus le score se rapproche de 5, plus le degré d'attachement au quartier est important.

- Mon quartier est le quartier idéal pour moi.
- J'irais volontiers vivre dans un autre quartier. (-)
- Mon quartier fait partie de moi.
- Ce serait très dur pour moi de devoir quitter mon quartier.

- Je n'ai rien en commun avec mon quartier. (-)
- Je m'identifie aux gens de mon quartier.
- Je ne souscris pas au style de vie de mon quartier. (-)
- Je ne me sens pas intégré dans mon quartier. (-)

(-) : *Items inversés*.

L'alpha de Cronbach obtenu à partir de notre échantillon est de .87 pour cette échelle d'attachement au lieu de résidence.

2.4. Variables

Dans cette seconde étude les trois variables indépendantes invoquées présentées ci-dessous, vont nous permettre de vérifier la validité de nos hypothèses :

- VI 1 : Type de quartier de résidence, à deux modalités : quartiers prioritaires *versus* quartiers non prioritaires (aisés)
- VI 2 : Niveau socio-économique des résidents, à deux modalités : faible *versus* élevé
- VI 3 : Origine ethnique des résidents, à deux modalités : française *versus* étrangère

Les cinq variables dépendantes relevées par le biais de nos échelles sont les suivantes :

- VD 1 : Satisfaction résidentielle
- VD 2 : Discrimination résidentielle perçue
- VD 3 : Identification au lieu
- VD 4 : Identification au groupe des voisins
- VD 5 : Attachement au lieu

2.5. Hypothèses opérationnelles et analyses statistiques associées

Les hypothèses opérationnelles attachées à cette recherche sont les suivantes :

H1a : Le type de quartier de résidence explique en partie la perception de discrimination résidentielle.

H1b : Le niveau-socio-économique explique en partie le sentiment de discrimination résidentielle perçue.

H1c : L'origine ethnique explique en partie le sentiment de discrimination résidentielle perçue. *(régression linéaire multiple)*

H2a : Plus la durée de résidence augmente, plus les scores aux échelles d'identifications (socio-spatiale et au groupe), d'attachement et de satisfaction augmentent également. *(régressions linéaires simples)*
H2b : A l'inverse, plus la durée de résidence augmente, moins le score à l'échelle de discrimination résidentielle perçue est important. *(régression linéaire simple)*

H3 : Le score de discrimination résidentielle perçue et les scores obtenus aux échelles d'identification socio-spatiale et d'identification au groupe sont positivement liés. *(régressions linéaires simples)*

H4 : Nous faisons l'hypothèse que les scores d'identifications (socio-spatiale et au groupe) ont des effets significativement positifs sur la satisfaction résidentielle. *(régressions linéaires simples)*

H5 : Nous envisageons donc que l'identification socio-spatiale et l'identification au groupe jouent un rôle médiateur dans la relation entre la discrimination résidentielle perçue et la satisfaction résidentielle. Autrement dit, nous nous attendons à ce qu'il y ait un effet indirect de la discrimination sur la satisfaction résidentielle via les processus d'identifications. *(analyse de médiation)*

H6a : Le score d'attachement au lieu influence positivement les scores d'identifications et de satisfaction. *(régressions linéaires simples)*
H6b : Inversement, nous supposons que plus le score d'attachement au lieu augmente, plus le score de discrimination résidentielle perçue diminue. *(régression linéaire simple)*

H7 : Nous postulons que les stratégies d'identifications sont davantage mises en place par les résidents des quartiers prioritaires, en vue de faire face à la discrimination résidentielle qu'ils perçoivent. *(t de Student pour échantillons indépendants)*
Nous nous attacherons donc au préalable à vérifier que les résidents vivant dans les quartiers prioritaires de notre échantillon perçoivent de la discrimination résidentielle et qu'ils en perçoivent significativement plus que les personnes qui habitent en dehors de ces quartiers.

2.6. Traitements statistiques

Pour tenter de valider ces différentes hypothèses opérationnelles nous allons mener des statistiques à l'aide des logiciels SPSS 22, PROCESS (Hayes, 2013) et AMOS 22 (Arbuckle, 2013). Nous allons réaliser des comparaisons de moyennes pour échantillons indépendants ; des régressions linéaires simples pour établir l'effet prédictif d'une VI sur une VD, mais également une régression linéaire multiple qui consiste à déterminer l'effet de plusieurs variables indépendantes sur une seule variable dépendante ; des médiations ; et des analyses de corrélations (r de Pearson) puisqu'il s'agit de pré-requis nécessaires aux modèles envisagés. Nous terminerons par réaliser un modèle en pistes (*path model ; path analysis*) reprenant l'ensemble des variables dépendantes et indépendantes, afin de montrer les relations complexes qui les lient (relations directes et indirectes). Ce type de modèle est considéré comme une extension des analyses de régression (Schumacker & Lomax, 2004). Il appartient plus généralement aux modélisations en équations structurelles (*structural equation modeling* – SEM) qui ont pour but de représenter, d'estimer et de tester le réseau de relations entre plusieurs variables.

Préalablement, nous allons vérifier les pré-requis en réalisant des analyses statistiques descriptives. Ces dernières nous permettront, entre autres, de tester la normalité de nos données, afin de déterminer si nous devons procéder à des statistiques paramétriques ou non paramétriques.

3. Résultats

3.1. Analyses statistiques descriptives

Le tableau 10 rend compte de la normalité des variables observées par le biais des indices d'asymétrie (Skewness) et d'aplatissement (Kurtosis) de chacune des distributions. Selon les normes présentées par Kline (2011), les coefficients ne s'éloignent pas suffisamment de la loi normale pour constituer un problème de normalité. En effet, les valeurs pour l'asymétrie sont comprises entre – 0.51 et 1.75 et pour l'aplatissement entre -0.51 et 3.10. Nous constatons que les valeurs de Skweness et Kurtosis qui s'éloignent le plus d'une distribution normale sont celles liées à l'échelle de discrimination résidentielle perçue, les autres étant comprises entre -1 et 1. Nous allons donc pouvoir réaliser des tests paramétriques pour vérifier nos hypothèses.

Tableau 10 : Moyennes, écarts-types, et indices de Skewness et Kurtosis des variables dépendantes.

Echelles	Moyenne	Ecart-type	Asymétrie	Aplatissement
Discrimination résidentielle perçue	1.90	0.63	1.75	3.10
Identification socio-spatiale	2.83	0.86	0.11	-0.51
Identification au groupe	3.38	0.73	-0.41	0.47
Satisfaction résidentielle	3.46	0.68	-0.51	0.31
Attachement au lieu	3.06	0.86	-0.04	-0.37

Les statistiques renvoyant aux moyennes et écarts-types de chaque variable dépendante indiquent globalement que l'échantillon interrogé pour cette étude perçoit peu de discrimination résidentielle (*M* = 1.90 ; *ET* = 0.63), qu'il est plutôt satisfait de son environnement résidentielle (*M* = 3.46 ; *ET* = 0.68), qu'il y est attaché (*M* = 3.06 ; *ET* = 0.86) et identifié (*M* = 2.83 ; *ET* = 0.86).

3.2. Variables explicatives de la discrimination résidentielle perçue

Nous avons pu relever que trois facteurs pouvaient influencer le niveau de discrimination résidentielle perçue : le type de quartier de résidence (mis en évidence dans la première étude de cette thèse), le niveau socio-économique et l'origine ethnique des résidents (mis en évidence par la littérature scientifique). Nous allons tenter d'évaluer la proportion de variance de la discrimination résidentielle perçue expliquée par la combinaison des variables prédictives que nous venons de citer. Plus précisément, nous souhaitons déterminer le poids relatif de chacun de ces facteurs intervenant dans la part de variance expliquée.

L'ensemble des prémisses d'une régression linéaire sont respectées (Dancey & Reidy, 2007). Nous pouvons donc nous engager dans le choix de la méthode de régression : régression hiérarchique, régression avec entrée forcée, ou régression avec entrée progressive. Nous choisissons de réaliser une régression avec entrée progressive, afin de voir si le modèle le plus ajusté aux données comprend l'ensemble des facteurs, ou en retire. Parmi les trois méthodes à entrée progressive (ascendante, descendante ou pas-à-pas), nous retenons la méthode ascendante (*forward*) (Galharret, 2017). Cette dernière repose sur le principe d'ajout de variables une à une afin de voir si chacune d'elles contribuent à améliorer significativement le modèle précédent. Les variables indépendantes sont choisies par le logiciel SPSS dans un

ordre décroissant selon la force de la corrélation avec la variable dépendante. Il intègre donc en premier la variable la plus corrélée et voit si cet ajout est significatif. Si c'est le cas, il intègre une seconde variable, et ce, jusqu'à ce que l'augmentation de la valeur de R^2 ne soit plus significative (Yergeau & Poirier, 2013).

L'analyse de régression linéaire multiple révèle que le modèle le plus ajusté comprend l'ensemble de nos variables, c'est-à-dire : le quartier de résidence, l'origine ethnique et le niveau socio-économique. Ce qui implique que chacun de ces prédicteurs améliore significativement la variabilité expliquée du modèle final. Ils expliquent à eux trois 31 % ($R^2_{\text{ajusté}}$ = .31) de la variance de la discrimination résidentielle perçue. Ce modèle est significatif ($F(3, 518) = 77.94$; $p < .001$). Il prédit mieux la discrimination résidentielle perçue qu'un modèle à deux, à un ou sans prédicteur. Une valeur de *R* égale à .56 suggère que les données s'ajustent bien au modèle. En effet, cette valeur de *R* varient en 0 et 1. Plus elle est proche de 1, plus les données sont bien ajustées au modèle.
Le coefficient de régression associé au quartier (.64, IC 95 % = [0.55 ; 0.73]) est significativement positif ($t = 13.47$, $p < .001$). De plus, les résultats indiquent que les résidents des quartiers prioritaires ($M = 2.32$, $ET = 0.75$) perçoivent significativement plus de discrimination que ceux des quartiers aisés ($M = 1.64$, $ET = 0.33$) : $t(252.80) = - 12.22$, $p < .001$ (avec une taille d'effet importante, $d = 1.26$) (*cf.* tableau 22). Le coefficient associé à l'origine ethnique (.26, IC 95 % = [0.14 ; 0.38]) est également significativement positif ($t = 4.18$, $p < .001$). Les résidents d'origine ethnique étrangère ($M = 2.21$, $ET = 0.91$) perçoivent significativement plus de discrimination résidentielle que les résidents d'origine ethnique française ($M = 1.84$, $ET = 0.53$) : $t(95.59) = - 3.58$, $p < .001$ (avec une taille d'effet moyenne, $d = 0.51$). A l'inverse, le coefficient de régression associé au niveau socio-économique (- .12, IC 95 % = [- 0.21 ; - 0.03]) est significativement négatif ($t = - 2.58$, $p < .01$). Ainsi, lorsque le niveau socio-économique augmente, la discrimination résidentielle perçue diminue. Ce résultat est confirmé par le *t* de Student, selon lequel les résidents ayant un niveau socio-économique faible ($M = 2.01$, $ET = 0.73$) perçoivent significativement plus de discrimination résidentielle que ceux ayant un niveau socio-économique élevé ($M = 1.82$, $ET = 0.54$) : $t(348.29) = 3.26$, $p < .001$ (avec une petite taille d'effet, $d = 0.30$). Les coefficients de régression standardisés Bêta montrent que le quartier est le prédicteur ayant le poids explicatif le plus important sur la discrimination résidentielle perçue ($\beta = .50$), puis l'origine ethnique ($\beta = .15$) (*cf.* tableau 11).

Tableau 11 : Modèle de régression linéaire multiple expliquant la variabilité de la discrimination résidentielle perçue.

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	*t*	*p*	95 % intervalles de confiance pour B	
	B	Erreur standard	Bêta			Borne inférieure	Borne supérieure
(Constante)	.89	.12		7.35	.001	0.66	1.13
Quartier de résidence	.64	.05	.50	13.47	.001	0.55	0.73
Origine ethnique	.26	.06	.15	4.18	.001	0.14	0.38
Niveau socio-économique	-.12	.05	-.10	-2.58	.01	-.21	-0.03

Nous pouvons considérer que notre **première hypothèse opérationnelle est validée**, dans ses **versions a, b et c** puisque le modèle retenu, expliquant le plus la variabilité de la discrimination résidentielle perçue, est celui englobant les trois prédicteurs.

3.3. Influences de la durée de résidence dans le quartier

Nous avons supposé que plus les individus résident depuis longtemps dans leur quartier plus cela améliorera l'attachement qu'ils ont à l'égard de leur quartier, leur identification sociale et spatiale et la satisfaction qu'ils en ont (H2a). A l'inverse, pour la discrimination, on s'attend à une diminution de la discrimination résidentielle perçue lorsque le nombre d'années de résidence dans le même quartier augmente (H2b). Nous utilisons des régressions linéaires simples pour déterminer ces différents effets. Ces dernières montrent que la durée de résidence explique 1 % de la variance de la satisfaction résidentielle ($F(1, 520) = 5.04$, $p < .05$), 8 % de l'identification socio-spatiale ($F(1, 520) = 42.07$, $p < .001$), 2 % de l'identification au voisinage ($F(1, 520) = 9.89$, $p < .01$), 6 % de l'attachement au quartier ($F(1, 520) = 32.12$, $p < .001$), et 3 % de la discrimination résidentielle perçue ($F(1, 520) = 17.42$, $p < .001$). Par ailleurs, la valence supposée des liens entre les variables ne correspond pas toujours aux hypothèses formulées. En effet, un lien significatif négatif entre la durée de résidence et la satisfaction résidentielle ressort ($\beta = - .10$, $p < .05$). Les autres relations sont toutes significativement positives : identification socio-spatiale ($\beta = .27$, $p < .001$), identification au groupe ($\beta = .14$, $p < .01$), attachement au lieu ($\beta = .24$, $p < .001$), et même la discrimination résidentielle perçue ($\beta = .18$, $p < .001$). **Notre échantillon permet de valider partiellement l'hypothèse H2a**, en raison de la relation négative obtenue entre la durée de résidence et la satisfaction.

L'hypothèse H2b, quant à elle, n'a pas pu être validée par notre échantillon. La valence associée à cette valeur indique que plus les individus vivent depuis longtemps dans leur quartier, plus ils perçoivent de la discrimination à l'égard de leur quartier, alors que nous supposions le contraire.

Pour conclure, les différentes régressions font état d'effets de la durée de résidence sur nos différentes variables, cependant nous constatons que ces effets sont généralement faibles.

Tableau 12 : Matrice des corrélations entre la durée de résidence dans le quartier et les variables de discrimination résidentielle perçue, d'identification socio-spatiale, d'identification au groupe, de satisfaction et d'attachement au lieu.

	1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
1 – Discrimination résidentielle perçue	1.00	- .18 **	- .28 **	- .55 **	- .21 **	**.18 ** **
2 – Identification socio-spatiale	-	1.00	.71 **	.49 **	.84 **	**.27 ** **
3 – Identification au groupe des voisins	-	-	1.00	.43 **	.80 **	**.14 ** **
4 – Satisfaction résidentielle	-	-	-	1.00	.45 **	**- .10 * **
5 – Attachement au lieu	-	-	-	-	1.00	**.24 ** **
6 – Durée résidence dans le quartier	-	-	-	-	-	1.00

Note : les corrélations significatives sont signalées par ** si $p < .01$ (bilatéral), et par * si $p < .05$ (bilatéral). Les corrélations en **gras** sont celles qui nous intéressent dans ce sous-point.

3.4. Effets indirects de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction résidentielle

Nous supposons que le score de discrimination résidentielle perçue prédit le recours aux stratégies d'adaptation de types : identification socio-spatiale et identification au groupe ; qui elles-mêmes prédisent une augmentation de la satisfaction des résidents (H6). En effet, l'introduction d'une variable médiatrice dans la relation entre la discrimination résidentielle perçue et la satisfaction peut expliquer en partie le niveau de satisfaction résidentielle. Le but est de comprendre comment une haute perception de discrimination peut ne pas affecter négativement la satisfaction du résident. Nous avons mis en évidence précédemment que la relation binaire entre la discrimination et la satisfaction résidentielle générait un lien significatif négatif. Cependant, les résultats indiquent, tout de même, un niveau relativement haut de satisfaction résidentielle. Ce qui laisse envisager qu'une (ou plusieurs) autre(s)

variable(s) puisse(nt) intervenir dans cette relation et annuler ou atténuer l'effet négatif de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction.

Cette hypothèse de médiation va être testée à partir du modèle 4 (*cf.* figure 8) de la procédure PROCESS pour SPSS (Hayes, 2013). Les quatre conditions suivantes doivent être remplies pour tester une hypothèse de médiation (Baron & Kenny, 1986) : la variable indépendante doit prédire la variable dépendante ; la variable indépendante doit prédire la variable médiatrice ; la variable médiatrice doit prédire la variables dépendante (en contrôlant l'effet de la variable indépendante). Ces trois premières relations se vérifient par des analyses de régression linéaires. Enfin, il y a un effet indirect de la variable indépendante sur la variable dépendante via la variable médiatrice, si l'effet direct de la VI sur la VD disparaît (médiation totale), ou bien si cet effet diminue (médiation partielle).
MacKinnon, Locwood, Hoffman, West et Sheets (2002) vont préciser que pour tester une hypothèse de médiation, il faut seulement que les conditions 2 et 3 soient respectées. Par ailleurs, il est nécessaire de vérifier au préalable que l'ensemble de ces variables sont significativement corrélées entre elles.

Figure 8 : Effet médiateur : relation théorique entre les différentes variables impliquées dans une analyse de médiation. Modèle 4 (Hayes, 2013)

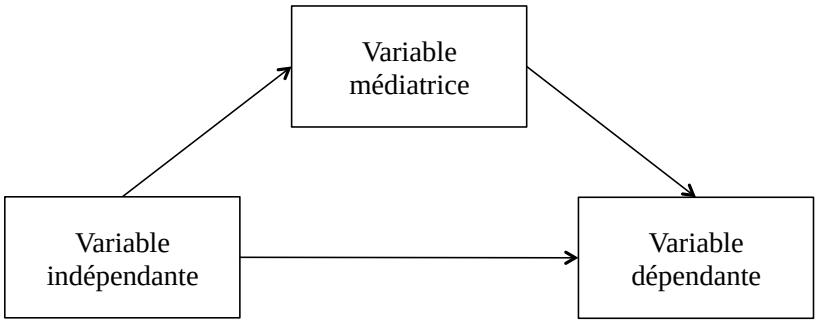

Ces quatre conditions appliquées au contexte résidentiel conduisent aux relations suivantes : 1) la discrimination résidentielle perçue doit prédire l'identification socio-spatiale (ou au groupe des voisins) ; 2) l'identification socio-spatiale (ou au groupe) doit prédire la satisfaction résidentielle ; 3) la discrimination résidentielle perçue a un effet direct sur la satisfaction résidentielle ; 4) la discrimination résidentielle perçue a un effet indirect sur la satisfaction résidentielle via l'identification socio-spatiale (ou au groupe).

Préalablement, nous vérifions les corrélations entre ces variables et constatons qu'elles sont toutes significatives (*cf*. tableau 13).

Tableau 13 : Matrice des corrélations entre les variables de discrimination résidentielle perçue, d'identification socio-spatiale, d'identification au groupe et de satisfaction résidentielle.

	1	**2**	**3**	**4**
1 – Discrimination	1.00	- .19 **	- .28 **	- .55 **
2 – Identification socio-spatiale	-	1.00	.71 **	.49 **
3 – Identification au groupe	-	-	1.00	.44 **
4 – Satisfaction	-	-		1.00

Note : les corrélations significatives sont signalées par ** $p < .01$ (bilatéral)

3.4.1. Identification socio-spatiale comme médiateur

Nous avons renseigné, dans le logiciel PROCESS, la variable indépendante (VI) : discrimination résidentielle perçue ; la variable dépendante (VD) : satisfaction résidentielle ; et la variable médiatrice (M) : identification socio-spatiale, de telle sorte qu'elles suivent le modèle présenté dans la figure 8.

1) Première condition : prédiction du score d'identification socio-spatiale par le score de discrimination résidentielle perçue.

Nous vérifions ici que la VI (discrimination résidentielle perçue) prédit la variable M (identification socio-spatiale).

Tableau 14 : Modèle de prédiction du score d'identification socio-spatiale à partir du score de discrimination résidentielle perçue.

Modèle	Bêta	*SE*	*t*	*p*	Borne inférieure	Borne supérieure
(Constante)	3.32	.12	27.94	.001	3.09	3.56
Discrimination résidentielle perçue	- .26	.06	- 4.32	.001	- 0.37	- 0.14
Résumé du modèle	$F(1, 520) = 18.62$, $p < .001$, $R^2 = .04$, $R = .19$					

L'analyse de régression (*cf.* tableau 14) indique un effet négatif de la discrimination

résidentielle perçue sur l'identification socio-spatiale (β = - .26, $F(1, 520) = 18.62$, $p < .001$). Ainsi, la discrimination résidentielle perçue explique 4 % de l'identification socio-spatiale. Nous constatons que $R = .19$, ce qui informe que le modèle est faiblement ajusté aux données.
Ces résultats ne permettent pas de valider notre troisième hypothèse opérationnelle pour l'identification socio-spatiale, puisqu'on s'attendait à obtenir un effet positif de la discrimination sur l'identification, afin que l'identification socio-spatiale soit considérée comme une stratégie d'ajustement.

2) Deuxième condition : prédiction du score de satisfaction résidentielle par le score de d'identification socio-spatiale.

Nous vérifions que la variable M (identification socio-spatiale) prédit la VD (satisfaction résidentielle).

Tableau 15 : Modèle de prédiction du score de satisfaction résidentielle à partir du score de l'identification socio-spatiale

Modèle	Bêta	*SE*	*t*	*p*	Borne inférieure	Borne supérieure
(Constante)	3.53	.11	31.68	.001	3.32	3.75
Discrimination résidentielle perçue	- .52	.04	- 14.37	.001	- 0.59	- 0.45
Identification socio-spatiale	.32	.03	12.32	.001	0.27	0.37
Résumé du modèle	$F(2, 519) = 219.57$, $p < .001$, $R^2 = .46$, $R = .68$					

L'analyse de régression (*cf.* tableau 15) indique un effet de l'identification socio-spatiale sur la satisfaction résidentielle (β = .32, $F(2, 519) = 219.57$, $p < .001$). Ainsi, l'identification socio-spatiale explique 46 % de la satisfaction résidentielle. Dans la mesure où $R = .68$, nous considérons que l'ajustement du modèle aux données est satisfaisant.
Ces résultats nous permettent de valider H4 pour l'identification socio-spatiale.

3) et 4) Troisième et quatrième conditions : Effets direct et indirect de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction résidentielle.

Nous vérifions ici, tout d'abord, que la VI (discrimination résidentielle perçue) a un effet direct sur la VD (satisfaction résidentielle) (condition 3), et ensuite que l'effet (indirect) de la VI sur la VD passant par la variable M (identification socio-spatiale) a un effet plus important

que l'effet direct de la VI sur la VD, ou que l'effet direct est inférieur à l'effet total du fait de l'effet indirect (condition 4).

Tableau 16 : Effets total, direct et indirect de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction résidentielle.

	Effet	*SE*	Borne inférieure CI	Borne supérieure CI
Effet total	- .60	.04	- 0.68	-0.52
Effet direct	- .52	.04	- 0.59	- 0.45
Effet indirect	- .08	.03	- 0.14	- 0.03

L'effet indirect de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction résidentielle via l'identification socio-spatiale est significatif (IE = - .08, SE = .03, 95 % CI = [- 0.14 ; - 0.03]). L'effet direct de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction résidentielle est également significatif (t = - 14. 37, p < .001). Nous confirmons cette significativité grâce les bornes de l'intervalle de confiance (tableau 16) qui n'admettent pas la probabilité d'une valeur nulle de l'effet. Il y a donc une médiation partielle de l'identification socio-spatiale dans la relation indirecte entre la discrimination résidentielle perçue et la satisfaction résidentielle. En effet, lorsque l'on compare l'effet total de la VI sur la VD (*TE* = - .60, *SE* = .04, 95 % CI = [- 0.68 ; - 0.52]) à l'effet direct (*DE* = - .52, *SE* = .04, 95 % CI = [- 0.59 ; - 0.45]), on constate une diminution. Nous pouvons dire que **l'hypothèse opérationnelle H5 est validée pour l'identification socio-spatiale**, mais avec un effet négatif de la discrimination sur l'identification socio-spatiale, au lieu de l'effet positif attendu.

3.4.2. Identification au groupe comme médiateur

Nous avons renseigné, dans le logiciel PROCESS, la variable indépendante (VI) : discrimination résidentielle perçue ; la variable dépendante (VD) : satisfaction résidentielle ; et la variable médiatrice (M) : identification au groupe (au voisinage), de telle sorte qu'elles suivent le modèle présenté dans la figure 8.

1) Première condition : prédiction du score d'identification au voisinage par le score de discrimination résidentielle perçue.

Nous vérifions ici que la VI (discrimination résidentielle perçue) prédit la variable M (identification au groupe des voisins).

Tableau 17 : Modèle de prédiction du score d'identification au groupe à partir du score de discrimination résidentielle perçue.

Modèle	Bêta	*SE*	*t*	*p*	Borne inférieure	Borne supérieure
(Constante)	4.00	.10	40.80	.001	3.81	4.20
Discrimination résidentielle perçue	- .33	.05	- 6.74	.001	- 0.43	- 0.23
Résumé du modèle	$F(1, 520) = 45.42$, $p < .001$, $R^2 = .08$, $R = .28$					

L'analyse de régression (*cf.* tableau 17) indique un effet négatif de la discrimination résidentielle perçue sur l'identification au voisinage ($\beta = - .33$, $F(1, 520) = 45.42$, $p < .001$). Ainsi, la discrimination résidentielle perçue explique 8 % de l'identification au groupe. Nous constatons que $R = .28$, ce qui informe que le modèle est moyennement ajusté aux données.
Ces résultats ne permettent pas de valider notre troisième hypothèse opérationnelle pour l'identification au groupe, puisqu'on s'attendait à obtenir un effet positif de la discrimination sur l'identification, afin que l'identification au groupe des voisins soit considérée comme une stratégie d'ajustement.

2) Deuxième condition : prédiction du score de satisfaction résidentielle par le score de d'identification au voisinage.

Nous vérifions ici que la variable M (identification au groupe) prédit la VD (satisfaction résidentielle).

Tableau 18 : Modèle de prédiction du score de satisfaction résidentielle à partir du score de l'identification au groupe.

Modèle	Bêta	*SE*	*t*	*p*	Borne inférieure	Borne supérieure
(Constante)	3.46	.15	22.47	.001	3.16	3.76
Discrimination résidentielle perçue	- .50	.04	- 12.86	.001	- 0.58	- 0.43
Identification au groupe	.28	.03	8.46	.001	0.22	0.35
Résumé du modèle	$F(2, 519) = 162.26$, $p < .001$, $R^2 = .39$, $R = .62$					

L'analyse de régression (*cf.* tableau 18) indique un effet de l'identification au voisinage sur la satisfaction résidentielle ($\beta = .28$, $F(2, 519) = 162.26$, $p < .001$). Ainsi, l'identification au groupe des voisins explique 39 % de la satisfaction résidentielle. Dans la mesure où $R = .62$,

nous considérons que l'ajustement du modèle aux données est satisfaisant. **Ces résultats nous permettent de valider H4 pour l'identification au groupe des voisins**.

3) et 4) Troisième et quatrième conditions : Effets direct et indirect de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction résidentielle.

Nous vérifions ici, tout d'abord, que la VI (discrimination résidentielle perçue) a un effet direct sur la VD (satisfaction résidentielle) (condition 3), et ensuite que l'effet (indirect) de la VI sur la VD passant par la variable M (identification au groupe) a un effet plus important que l'effet direct de la VI sur la VD, ou que l'effet direct est inférieur à l'effet total du fait de l'effet indirect (condition 4).

Tableau 19 : Effets total, direct et indirect de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction résidentielle.

	Effet	*SE*	Borne inférieure CI	Borne supérieure CI
Effet total	- .60	.04	- 0.68	- 0.52
Effet direct	- .50	.04	- 0.58	- 0.43
Effet indirect	- .09	.02	- 0.15	- 0.05

L'effet indirect de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction résidentielle via l'identification au groupe est significatif (*IE* = - .09, *SE* = .02, 95 % CI = [- 0.15 ; - 0.05]). L'effet direct de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction résidentielle est également significatif (t = - 12. 86, p < .001). Nous confirmons cette significativité grâce les bornes de l'intervalle de confiance (tableau 19) qui n'admettent pas la probabilité d'une valeur nulle de l'effet. Il y a donc une médiation partielle de l'identification au groupe des voisins dans la relation indirecte entre la discrimination résidentielle perçue et la satisfaction résidentielle. En effet, lorsque l'on compare l'effet total de la VI sur la VD (*TE* = - .60, *SE* = .04, 95 % CI = [- 0.68 ; - 0.52]) à l'effet direct (*DE* = - .50, *SE* = .04, 95 % CI = [- 0.58 ; - 0.43]), on constate une diminution. Nous pouvons dire que **l'hypothèse opérationnelle H5 est également validée pour l'identification au groupe des voisins**, mais avec un effet négatif de la discrimination sur l'identification au groupe, au lieu de l'effet positif attendu.

3.5. Influences de l'attachement au lieu des résidents

Pour répondre à l'hypothèse 6 nous réalisons des régressions linéaires simples. Avant cela, nous nous assurons que les variables sont bien corrélées entre elles (*cf*. tableau 20). La

première analyse de régression permet de voir que l'attachement au lieu explique 4 % de la discrimination résidentielle perçue ($F(1, 520) = 23.74$, $p < .001$) et que le lien entre ces variables est significativement négatif ($\beta = - .21$, $p < .001$). Cependant, le $R = .21$ nous indique le modèle est faiblement ajusté à nos données. Nous pouvons conclure que ces résultats vont tout de même dans le sens de l'hypothèse que nous avons formulée. **H6b est donc validée**.

Les régressions cherchant à valider l'autre partie de notre hypothèse mettent en évidence que l'attachement au lieu explique 70 % de l'identification socio-spatiale ($F(1, 520) = 1222.42$, $p < .001$), 64 % de l'identification au groupe des voisins ($F(1, 520) = 914.32$, $p < .001$) et 20 % de la satisfaction résidentielle ($F(1, 520) = 132.90$, $p < .001$). L'ensemble de ces relations sont significativement positives et bien ajustées aux données : identification socio-spatiale ($\beta = .84$, $p < .001$), identification au groupe ($\beta = .80$, $p < .001$), et satisfaction ($\beta = .45$, $p < .001$). **L'échantillon de cette seconde étude valide H6a**.

Tableau 20 : Matrice des corrélations entre la l'attachement au lieu et les variables de discrimination résidentielle perçue, d'identification socio-spatiale, d'identification au groupe, et de satisfaction.

	5 – Attachement au lieu
1 – Discrimination résidentielle perçue	- .21 **
2 – Identification socio-spatiale	.84 **
3 – Identification au groupe des voisins	.80 **
4 – Satisfaction résidentielle	.45 **
5 – Attachement au lieu	1.00

Note : les corrélations significatives sont signalées par ** si $p < .01$ (bilatéral)

Les résultats obtenus jusqu'à présent, nous conduisent à envisager une modélisation en pistes causales intégrant les variables suivantes : la discrimination résidentielle perçue, l'identification socio-spatiale, l'identification au groupe, l'attachement au lieu de résidence, la satisfaction résidentielle et la durée de résidence.

3.6. Modélisation de la qualité de vie résidentielle urbaine à travers la discrimination résidentielle perçue, l'attachement au lieu, l'identification socio-spatiale, l'identification au groupe, la satisfaction résidentielle et la durée de résidence.

Nous réalisons ici un modèle d'analyse en pistes causales. Ce type de modèle repose uniquement sur des variables observées (Roussel, Durrieu, Campoy & El Akremi, 2002).

Le modèle proposé est réalisé à partir du logiciel AMOS 22 (Arbuckle, 2013). Pour ce faire, nous avons recours à la méthode d'estimation du maximum de vraisemblance (*maximum likelihood*). Cette dernière est la plus utilisée et la plus robuste pour estimer un modèle. Ensuite, le modèle est testé afin de déterminer dans quelle mesure les données recueillies s'ajustent au modèle envisagé. L'adéquation du modèle est examinée à travers l'étude de plusieurs indices d'ajustement (Roussel et al., 2002 ; Shumacker & Lomax, 2004) : le Chi^2 (*CMIN*)[44], le *RMSEA* (*root mean square error of approximation*), et le *GFI* (*goodness of fit*) ou *AGFI* (*adjusted goodness of fit*) sont des indices globaux de l'ajustement ; ensuite, le *NFI* (*normed fit index*), le *TLI* (*Tucker-Lewis index*), *IFI* (*incremental fit index*) et le *CFI* (*comparative fit index*), sont des indices incrémentaux qui permettent d'apprécier la qualité du modèle ; enfin, le Chi^2 normé (*CMIN/DF*), le *AIC* (*Akaike's infomation criterion*), le *PNFI* (*parsimony adjustment to the NFI*) ou le *PCFI* (*parsimony adjustment to the CFI*) rendent compte de la parcimonie du modèle.

Figure 9 : Modèle (M1) d'analyse en pistes causales de la qualité de vie résidentielle urbaine

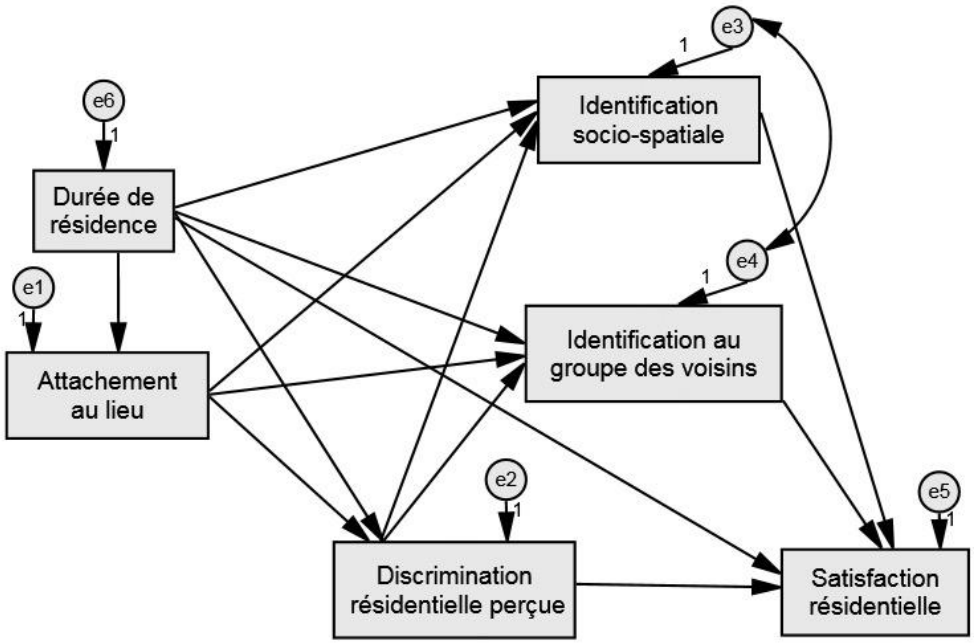

Le modèle construit (*cf.* figure 9) suppose que la discrimination résidentielle perçue prédit le niveau de satisfaction résidentielle, tout en considérant que des stratégies d'adaptation telles que l'identification socio-spatiale et l'identification au groupe des voisins sont utilisées pour annuler, ou du moins réduire, l'effet de la discrimination perçue

[44] Ce test a l'inconvénient de présenter une grande sensibilité à la taille de l'échantillon. En effet, lorsque l'échantillon est supérieur à 200 observations, le modèle est très souvent rejeté.

sur la satisfaction. Le modèle intègre également l'attachement au lieu en tant que prédicteur des processus d'identification et de la discrimination résidentielle perçue. En effet, la corrélation entre l'attachement et la discrimination nous conduit à supposer un lien entre ces deux variables. Nous nous appuyons sur le fait que le sentiment de discrimination perçue est faible, pour envisager l'attachement comme processus d'atténuation. Enfin, nous envisageons la durée de résidence comme prédicteur de l'ensemble des autres variables.

Nous constatons (*cf.* tableau 21) que l'adéquation de ce modèle est très satisfaisante pour certains indicateurs (*GFI* = .992, *AGFI* = .945 ; *NFI* = .992, *IFI* = .994, *TLI* = .971, *CFI* = .994) malgré la significativité du *Chi²* (χ^2 = 12.46, *ddl* = 2, $p < .01$), mais pas tout à fait pour tous : *RMSEA* = .08. Ce dernier indice doit être inférieur à .08, au delà il correspond à un mauvais ajustement. En ce qui concerne les indices globaux d'ajustement (*GFI*, *AGFI*) et les indices incrémentaux (*NFI*, *IFI*, *TLI*, et *CFI*), ils varient entre 0 et 1 et il est préférable qu'ils aient une valeur supérieur à .90, ce qui est le cas ici. Enfin, le *Chi²* normé (*CMIN/DF* = 4.155) est inférieur à 5 (valeur seuil), il démontre la parcimonie du modèle.

Tableau 21 : Principaux indices d'ajustement du modèle de qualité de vie résidentielle urbaine, avant et après modifications.

Indices d'ajustement du modèle	Modèle initial	Modèle modifié
Chi2 (CMIN)	12.465	2.100
ddl (DF)	2	2
p	.006	.350
GFI ; AGFI	.992 ; .945	.999 ; .986
NFI ; IFI ; TLI ; CFI	.992 ; .994 ; .971 ; .994	.999 ; 1.00 ; 1.00 ; 1.00
RMSEA (CI, 90 %)	.078 (.037 ; .125)	.010 (.000 ; .088)
Chi2 normé (CMIN/DF)	4.155	1.050

Pour améliorer l'adéquation du modèle, les indices de modification suggèrent d'établir un lien de covariance entre les erreurs de mesures de l'identification socio-spatiale et de l'identification au groupe des voisins. Cette modification est totalement pertinente dans le sens où ces deux mesures renvoient à deux processus d'identification. Nous avions fait le choix d'intégrer une mesure de l'identification au groupe en plus, afin de mettre en évidence cette stratégie d'adaptation plus spécifique. Le test du modèle modifié, nous

permet de voir que l'adéquation de ce modèle est très satisfaisante pour tous les indices d'ajustement (*cf.* tableau 21). Le *Chi*^{2} n'est plus significatif, malgré l'échantillon de grande taille et le *RMSEA* a diminué.

Nous décidons d'intégrer à ce modèle de base, les variables indépendantes prédictives de la discrimination résidentielle perçue afin d'obtenir un modèle plus complet (*cf.* figure 10). En effet, nous avons pu mettre en évidence que le type de quartier de résidence, l'origine ethnique et le niveau socio-économique étaient des variables explicatives du niveau de discrimination résidentielle perçue.

Figure 10 : Modèle (M2) en pistes causales de la qualité de vie résidentielle urbaine intégrant l'ensemble des variables, et les coefficients de régressions standardisés.

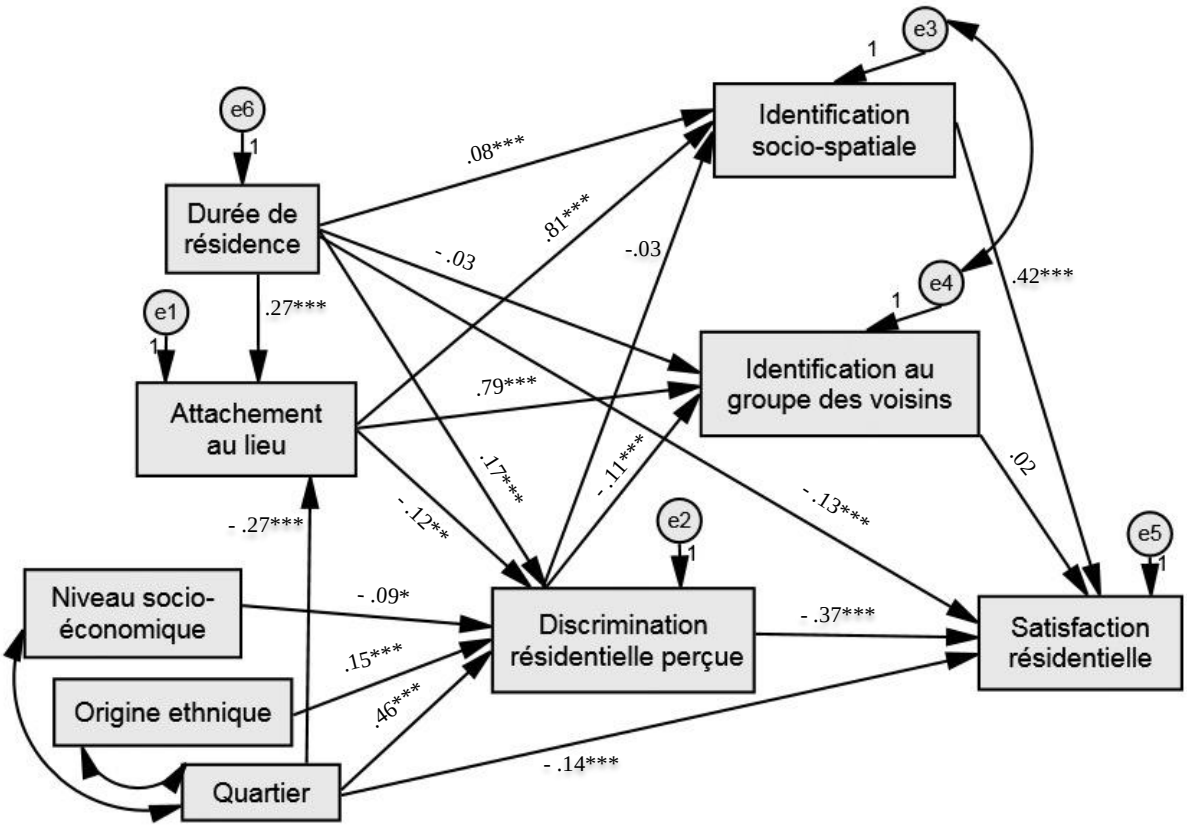

Note : Les coefficients de régression standardisés significatifs sont signalées par * p < .05 ; ** p < .10 ; *** p < .001.

Nous constatons que le modèle M2 s'ajuste bien aux données : *RMSEA* = .056 ; *GFI* = .984, *AGFI* = .952 ; *NFI* = .979, *IFI* = .987, *TLI* = .969, *CFI* = .987, malgré la significativité du *Chi*^{2} (χ^2 = 39.32, *ddl* = 15, p = .001). Cependant, il s'ajuste moins bien aux données que le modèle M1 ($AIC_{(M1)}$ = 40.10 ; $AIC_{(M2)}$ = 99.32), en raison de l'intégration de nouvelles variables et relations, faisant de M2 un modèle plus complexe que M1.

3.6.1. Les variables explicatives de la discrimination résidentielle perçue

Le modèle est significatif et explique 33 % de la part de variance. Le type de quartier est la variable la plus prédictive de la discrimination résidentielle perçue (β = .46, $p < .001$), suivi de la durée de résidence (β = .17, $p < .001$), de l'origine ethnique (β = .15, $p < .001$), de l'attachement au lieu (β = - .12, $p < .01$), et du niveau socio-économique (β = - .09, $p < .05$). Les significativités positives du type de quartier et de l'origine ethnique rendent compte d'une part, que les résidents des quartiers prioritaires perçoivent davantage de discrimination que ceux des quartiers aisés, et d'autre part, que les résidents d'origine étrangère se sentent plus discriminés à propos de leur environnement de résidence que les résidents d'origine française. Le niveau socio-économique, significativement négatif, renvoie au fait que plus les résidents ont un niveau socio-économique faible, plus ils vont se sentir discriminés.

3.6.2. L'attachement au lieu comme variable prédite et prédictrice

L'attachement au lieu prédit significativement l'identification socio-spatiale (β = .81, $p < .001$) et l'identification au groupe des voisins (β = .79, $p < .001$). Il permet d'expliquer 71 % de la variance de l'identification socio-spatiale à lui seul, et 66 % de la variance de l'identification au groupe des voisins avec la discrimination résidentielle perçue. Nous l'avons relevé, il prédit également en partie le score de discrimination résidentielle perçue (β = - .07, $p < .05$). Cette relation significative est négative et implique que plus les résidents sont attachés à leur lieu de résidence, moins ils vont percevoir de discrimination résidentielle.

Par ailleurs, l'attachement au lieu est autant prédit par la durée de résidence (β = .27, $p < .001$) que par le type de quartier (β = - .27, $p < .001$). Ces effets signifient d'une part, que plus les résidents vivent depuis longtemps dans leur quartier, plus ils s'y attachent, et d'autre part, que plus les individus vivent en quartier prioritaires, moins ils vont s'attacher à leur lieu de résidence. A eux deux, ces prédicteurs expliquent 15 % de la variance de l'attachement au lieu.

3.6.3. Relations entre la discrimination perçue et la satisfaction résidentielle

Le modèle est significatif et explique 48 % de la variance de la satisfaction résidentielle. La discrimination résidentielle perçue a un effet direct sur la satisfaction (β = - .37, $p < .001$).

Mais il s'avère que d'autres variables prédisent également la satisfaction résidentielle de manière significative : l'identification socio-spatiale (β = .42, $p < .001$) et le type de quartier (β = - .14, $p < .001$). Il y a donc trois variables qui influencent directement la satisfaction résidentielle : une a une influence positive (il s'agit de la variable qui prédit le mieux la satisfaction résidentielle) et deux ont une influence négative. En ce sens, lorsque le quartier est prioritaire et que la discrimination résidentielle perçue augmente, plus les résidents sont amenés à être insatisfaits de leur lieu de résidence. Alors qu'une identification socio-spatiale de plus en plus marquée semble améliorer le score à l'échelle de satisfaction résidentielle.
Par contre, nous ne parlerons pas d'effet indirect ici, car l'échantillon ne fait pas apparaître que la discrimination résidentielle perçue prédit de façon significative l'identification socio-spatiale (β = - .03, *n.s.*). Inversement, elle prédit l'identification au groupe des voisins (β = - .11, $p < .001$), cependant, cette même variable ne prédit pas significativement la satisfaction résidentielle (β = .02, *n.s.*).

3.7. Recours aux stratégies d'identifications des résidents des quartiers prioritaires

L'hypothèse formulée suggère que les résidents des quartiers prioritaires sont les plus susceptibles de mettre en place des stratégies d'identifications (socio-spatiale ou au groupe) puisqu'ils perçoivent davantage de discrimination résidentielle perçue. L'échantillon de cette seconde étude confirme que les résidents des quartiers prioritaires (M = 2.32, ET = 0.75) perçoivent significativement plus de discrimination que ceux vivant en dehors de ces quartiers (M = 1.64, ET = 0.33) : $t(252.80) = - 12.22$, $p < .001$ (avec une taille d'effet importante, d = 1.26) (*cf.* tableau 22).

Tableau 22 : Effectifs, moyennes, écarts-types et intervalles de confiance (à 95 %) pour la discrimination résidentielle perçue en fonction du type de quartier (Quartiers Prioritaires ; hors QP).

	N	***M***	***ET***	***IC* (95 %)**
Discrimination résidentielle perçue en **quartiers prioritaires**	203	2.32***	0.75	2.21-2.42
Discrimination résidentielle perçue en **quartiers hors QP**	319	1.64***	0.33	1.60-1.67

Note : les moyennes statistiquement différentes sont signalées par *** $p < .001$.

Ainsi, lorsque l'on compare les résidents des deux types de quartiers selon leur niveau d'identification socio-spatiale dans un premier temps, nous constatons que les participants

issus des quartiers prioritaires sont en moyenne moins identifiés à leur quartier résidentiel (*M* = 2.60, *ET* = 0.90) que les participants issus des quartiers aisés (*M* = 2.99, *ET* = 0.80) (*cf.* tableau 23). Le test de Student pour échantillons indépendants montre que cette différence est significative (*t*(393.49) = 5.02, *p* < .001). La différence moyenne entre les deux types de quartier (IC au niveau 95 % : [0.24 ; 0.54]) correspond à une taille d'effet moyenne (*d* = 0.46).

Tableau 23 : Effectifs, moyennes, écarts-types et intervalles de confiance (à 95 %) pour l'identification socio-spatiale en fonction du type de quartier (Quartiers Prioritaires ; hors QP).

	N	***M***	***ET***	***IC* (95 %)**
Identification socio-spatiale en **quartiers prioritaires**	203	2.60***	0.90	2.47-2.72
Identification socio-spatiale en **quartiers hors QP**	319	2.99***	0.80	2.90-3.07

Note : les moyennes statistiquement différentes sont signalées par *** $p < .001$.

Dans un second temps, nous observons comment les résidents des différents quartiers s'identifient à leur groupe, à leur voisinage. Les résultats (*cf.* tableau 24) pour notre échantillon indiquent que les résidents des quartiers aisés (*M* = 2.60, *ET* = 0.90) s'identifient significativement plus à leur groupe que les résidents des quartiers prioritaires (*M* = 2.60, *ET* = 0.90), (*t*(356.98) = 5.26, *p* < .001). Dans un intervalle de confiance à 95 % [0.22 ; 0.48], la taille d'effet est moyenne : *d* = 0.48.

Tableau 24 : Effectifs, moyennes, écarts-types et intervalles de confiance (à 95 %) pour l'identification au groupe en fonction du type de quartier (Quartiers Prioritaires ; hors QP).

	N	***M***	***ET***	***IC* (95 %)**
Identification au groupe en **quartiers prioritaires**	203	3.16***	0.81	3.05-3.27
Identification au groupe en **quartiers hors QP**	319	3.51***	0.64	3.44-3.58

Note : les moyennes statistiquement différentes sont signalées par *** $p < .001$.

Notre échantillon ne nous permet pas de valider notre hypothèse (H7), parce que les résidents des quartiers prioritaires ne s'identifient pas davantage à leur lieu et à leur voisinage que les résidents des quartiers aisés. Nous ne pouvons donc pas vérifier qu'il s'agit d'une stratégie d'adaptation parce que les prémisses ne sont pas respectées.

4. Discussion

4.1. Interprétation des résultats

L'objectif principal de cette étude était d'élaborer un modèle permettant d'expliquer l'antagonisme entre la discrimination résidentielle perçue et la satisfaction résidentielle. Autrement dit, ce modèle cherchait à comprendre comment les résidents arrivent à être satisfaits de leur environnement résidentiel malgré la constatation de caractéristiques négatives dans leur quartier les amenant à percevoir de la discrimination. Il présupposait que les processus d'identification socio-spatiale et d'identification au groupe des voisins viendraient médiatiser cette relation négative (Branscombe et al., 1999 ; Fleury-Bahi et al., 2008 ; Jetten et al., 2001 ; Schmitt et al., 2002). Cet objectif est partiellement atteint. Nous avons pu démontrer statistiquement que la discrimination résidentielle perçue a un effet négatif et direct sur la satisfaction résidentielle conduisant les résidents percevant de la discrimination à se sentir moins satisfaits dans leur quartier. Ce résultat confirme celui obtenu par Seaton et Yip (2009). Pour autant, nos résultats indiquent tout de même un score moyen de satisfaction résidentielle relativement élevé (M = 3.46 sur une échelle en 5 points) pour l'ensemble de l'échantillon, et un score moyen de discrimination résidentielle perçue plutôt faible (M = 1.90 sur une échelle en 5 points). Ce qui va donc également dans le sens des travaux d'Amérigo et Aragonés (1997), selon qui, les résidents peuvent être satisfaits de leur environnement de vie malgré la perception de discrimination. Notre étude cherchait donc à identifier les éléments permettant à ces résultats paradoxaux de cœxister. D'une part, nous avons pu relever que l'attachement au quartier explique en partie pourquoi le score de discrimination perçue est aussi bas. Plus un individu est attaché à son quartier, moins il a tendance à percevoir de la discrimination à son sujet. D'autre part, l'identification socio-spatiale a un effet positif sur la satisfaction résidentielle, ce qui permet lorsque les individus ont un haut niveau d'identification à leur quartier d'améliorer la satisfaction qu'ils en ont malgré la perception de discrimination. Cependant, nous nous attendions aux effets indirects de l'identification socio-spatiale et de l'identification au voisinage dans la relation entre la discrimination et la satisfaction. C'est là que nos résultats ne vont pas dans le sens de la littérature. Dans le modèle, les régressions entre la discrimination résidentielle et l'identification socio-spatiale, et entre l'identification au groupe et la satisfaction résidentielle ne sont pas significatives. Ces médiations sont donc incomplètes et ne peuvent pas avoir l'effet indirect supposé. L'identification générale au quartier et l'identification au voisinage ne jouent pas de rôles médiateurs ici. Néanmoins, nous nuançons ces conclusions puisque

nous avions constaté, au préalable de cette modélisation finale, que les médiations simples de l'identification socio-spatiale et de l'identification au groupe des voisins fonctionnaient. C'est-à-dire qu'en dehors de cette modélisation générale ces processus peuvent être considérés comme des médiateurs. Il est vrai que dans une modélisation plus complexe (avec plus de variables et plus de liens) les effets sont généralement amoindris. C'est probablement ce qui s'est produit pour ces relations. En effet, si l'on regarde plus en détail l'identification socio-spatiale, nous constatons que la corrélation entre elle et la discrimination résidentielle est faible, et la régression indique que la discrimination explique seulement 4 % de la variance de l'identification socio-spatiale. Le lien entre ces deux variables est donc déjà faible. De plus, la corrélation est négative : l'augmentation de la perception de discrimination résidentielle induit une diminution de l'identification au quartier. Nous obtenons les mêmes résultats pour l'identification au groupe, alors que les travaux sur lesquels nous nous sommes appuyés pour élaborer nos hypothèses ont tous identifié un effet positif entre la discrimination et l'identification au groupe (Branscombe et al., 1999 ; Jetten et al., 2001 ; Schmitt et al., 2002). Si l'identification au groupe est bien une stratégie d'adaptation visant à faire face à la discrimination résidentielle perçue, les résidents devraient se rapprocher d'autant plus des autres membres de leur voisinage qu'ils perçoivent de la discrimination dans leur quartier, puisqu'ils partagent un sort commun. Mais ce n'est pas prouvé ici. Par ailleurs, le taux élevé de satisfaction résidentielle peut s'expliquer par l'effet positif de l'identification au quartier. Les résidents qui sont identifiés à leur quartier ont tendance à être davantage satisfaits de leur environnement de résidence. Même si la perception de discrimination résidentielle peut affecter négativement l'identification socio-spatiale, on constate que l'attachement au lieu et la durée de résidence ont, quant à eux, plus d'effets sur le processus d'identification et que ces effets sont positifs. Ainsi, plus un individu va vivre longtemps dans son quartier, plus il va s'y attacher et plus il va s'y identifier. Ceci aura pour conséquence de l'amener à être de plus en plus satisfait de son environnement de résidence. Ces résultats viennent compléter les conclusions tirées par Fleury-Bahi et al. (2008) dans le cadre de leur étude.

Les résultats issus de la première recherche de cette thèse ont mis en avant que les résidents des quartiers défavorisés avaient davantage tendance à s'identifier socialement à leur quartier que ceux des quartiers aisés. Uzzell et ses collaborateurs (2002) confirment cela. Cependant, l'absence de cohésion sociale des résidents des quartiers aisés envisagée par ces chercheurs n'est pas vérifiée dans cette étude. Les résidents des quartiers aisés de notre

échantillon présentent, au contraire, un score d'identification au groupe plus important que celui des résidents des quartiers prioritaires. De plus, nous venons de le voir, les résultats provenant du modèle ne permettent pas de montrer que les résidents s'identifient plus à leurs voisins lorsqu'ils perçoivent de la discrimination résidentielle. Pour ces différentes raisons nous n'avons pas été en mesure de mener des analyses multi-groupes. Ces analyses auraient peut-être permis de mettre en évidence des différences entre les quartiers prioritaires et aisés. Le second objectif que nous nous étions fixés ne peut donc pas être démontré par cette seconde étude. Nous ignorons si les résidents des quartiers prioritaires utilisent des stratégies identitaires en vue de faire face à la discrimination perçue, et de revaloriser leur image sociale. Nous envisageons de réaliser une étude complémentaire afin de pouvoir traiter cet aspect. Ces résultats mettent en évidence certaines limites associées aux mesures quantitatives. Nous souhaitons donc, dans le cadre d'une quatrième étude, mener des entretiens pour identifier les stratégies d'adaptation mises en place par les résidents se sentant discriminés dans leur quartier.

Le troisième objectif de cette étude s'intéressait aux effets de la durée de résidence sur nos différentes variables. La littérature scientifique sur l'effet de cette variable est abondante. Nous souhaitions donc l'intégrer à notre modèle puisqu'elle pouvait expliquer en partie les scores de certaines variables. En effet, nous confirmons les travaux de Fleury-Bahi et al. (2008), de Hernandez et al. (2007), de Knez (2005), de Lewicka (2008) à propos de son influence positive sur l'identification et l'attachement au lieu. Par contre, nous obtenons des résultats inverses à ceux de Mohit et al. (2010) à propos de la satisfaction. Ces derniers ont constaté un effet positif, alors que pour notre échantillon il semble que plus la personne vit depuis longtemps dans son quartier, moins elle en est satisfaite. Ce résultat s'explique difficilement à lui seul, d'autant que d'autres recherches vont dans le sens de Mohit et ses collaborateurs (2010) (Oktay et al., 2012). Mais, en le couplant à l'effet positif de la durée de résidence sur la discrimination résidentielle perçue, nous comprenons davantage. En effet, si plus une personne vit depuis longtemps dans son quartier, plus elle perçoit de la discrimination, il semble logique que cela affecte d'autant plus la satisfaction vis-à-vis du lieu. Pour autant, Félonneau (2004) a mis en évidence que les individus avaient tendance à voir plus positivement leur environnement lorsqu'ils y étaient identifiés, et nous savons que la durée de résidence influence positivement l'identification au lieu. Nous constatons dans notre modèle que l'identification socio-spatiale peut jouer un rôle médiateur dans la relation entre la durée de résidence et la satisfaction puisque l'ensemble des régressions sont significatives. Mais nous n'avons pas cherché à le démontrer dans les résultats. Nous avons vérifié, par

curiosité, si l'effet de la médiation était présent et s'il pouvait s'agir d'une médiation totale. L'effet total viendrait expliquer que la relation entre la durée de résidence et la satisfaction résidentielle est entièrement expliquée par l'identification socio-spatiale et irait dans le sens des travaux de Félonneau (2004). Les résultats font état d'une médiation partielle, avec un effet direct significatif (*DE* = - 5.11, *SE* = .77, 95 % *CI* = [- 6.63 ; - 3.58]) et un effet indirect significatif (*IE* = 3.48, *SE* = .52, 95 % *CI* = [2.52 ; 4.53]).

Enfin, nous avons cherché à établir la part de variance de la discrimination résidentielle perçue expliquée par les caractéristiques économique, ethnique et spatiale du résident, afin de compléter les premières tendances obtenues dans l'étude précédente. Le modèle à trois facteurs explique le plus de variance de discrimination résidentielle. Nous nous attendions selon la littérature à ce que la ségrégation résidentielle entre quartiers aisés et prioritaires soit due à plus forte raison au niveau socio-économique, puis à l'origine ethnique. Les résultats obtenus à propos de la discrimination perçue indiquent le contraire, l'origine ethnique semble davantage expliquer la discrimination perçue dans son lieu de résidence en France que le niveau socio-économique. Ce résultat vient remettre en question l'orientation strictement économique retenue en France pour expliquer la ségrégation de l'espace résidentiel urbain, et confirmer les travaux d'Avenel (2009), de Pan Ké Shon (2009), ou encore de Castel (2007) à propos de la double explication de la discrimination résidentielle : ethnique et économique. A cela, nous ajoutons que le type de quartier est le prédicteur expliquant le plus la discrimination résidentielle perçue, dans le sens où la résidence en quartier prioritaire induit davantage de discrimination résidentielle que celle en quartier aisé. Il s'ajoute à l'origine ethnique et au niveau socio-économique pour rendre compte de la discrimination résidentielle perçue. Ces résultats intéressants ont été intégrés au modèle final. Ce qui nous permet de relever que deux variables supplémentaires augmentent la part de variance expliquée de la discrimination résidentielle perçue : la durée de résidence et l'attachement au lieu.

Ainsi, nous pouvons conclure en considérant que l'antagonisme entre la discrimination résidentielle perçue et la satisfaction résidentielle est observé. Cependant, l'échantillon interrogé associé aux limites méthodologiques relevées pour cette étude n'ont pas permis de vérifier le recours à l'identification socio-spatiale ou à l'identification au voisinage comme stratégies d'adaptation expliquant la diminution de l'effet direct négatif de la discrimination sur la satisfaction.

4.2. Limites et perspectives

Nos différents résultats nous conduisent, entre autres, à nous questionner quant à la pertinence de l'échelle d'identification au groupe utilisée (celle d'Ellemers et al., 1999). Il nous paraissait important d'intégrer une échelle d'identification au groupe afin d'étudier plus en profondeur l'effet de cette stratégie d'adaptation tant prônée par la littérature. Les résultats de notre première étude nous orientaient en ce sens puisqu'ils confirmaient que les résidents des quartiers prioritaires avaient davantage tendance à s'identifier socialement à leur lieu. Cependant, au vu des résultats, l'échelle utilisée ne nous paraît pas adaptée. Le fait que cette échelle mesure des sous-dimensions comme l'estime de soi groupale, par exemple, peut expliquer les résultats que nous avons obtenus. Il est logique d'observer un score d'identification au groupe plus important auprès des résidents des quartiers aisés puisque l'estime de leur groupe n'est pas affectée par une stigmatisation en quartier prioritaire. Leur groupe renvoie à une image valorisée et positive. Nous ne remettons pas ici en question l'intérêt de cette échelle, puisque nous avons été amenés à la choisir afin de rendre compte de l'identification au voisinage différentielle. Mais nous nous rendons compte qu'elle ne permet pas d'évaluer ce que nous souhaitions démontrer. Nous souhaitions savoir ce qui permet aux résidents des quartiers prioritaires de s'identifier positivement à leur endogroupe. Si l'on se réfère à la définition que nous avions formulée dans l'approche théorique (s'identifier à son voisinage correspond au fait d'entretenir des relations avec ses voisins et être dans un processus de réciprocité et d'entraide mutuelle), il aurait été intéressant de questionner l'entraide, le soutien social, la qualité et la quantité des relations sociales dans le quartier, etc. L'entraide avait été interrogée dans l'étude de Contreras, Moser et Savina (2007). La question posée était : « Quel type de rapport avez-vous avec vos voisins concernant l'entraide ? » (p. 69). Mais ce qui intéressait les chercheurs c'était de rendre compte de la qualité de l'implication sociale, à savoir plutôt neutre ou affective. Les résultats ne cherchaient pas démontrer si l'entraide était plus utilisée dans un type de quartier plutôt que dans un autre, mais à savoir s'il y avait un engagement affectif ou non dans le processus d'entraide. Peut-être serait-il pertinent pour de prochains travaux d'intégrer, voire de remplacer cette échelle, par une échelle intégrant les éléments que nous venons de définir. Nous pourrions nous inspirer de Salvador (2000) et Contreras et al. (2007) qui ont mis en évidence que le mode de sociabilité variait selon les quartiers. Cela permettrait d'étudier plus spécifiquement en quoi les résidents des quartiers prioritaires et ceux des quartiers aisés se dissocient par rapport à l'identification au groupe.

Les mesures associées au soutien social et au soutien social perçu auraient peut-être été pertinentes en tant que mesures de stratégies d'adaptation utilisées par les résidents des quartiers défavorisés. Par exemple, Bruchon-Schweitzer et al. (2003), en reprenant le SSQ (*Social Support Questionnaire*) dans sa version abrégée, élaboré par Sarason, Sarason, Shearing et Pierce (1987), mesurent le soutien social perçu à travers la disponibilité et la satisfaction sociale. Ce genre d'outil validé pourrait être repris et adapté au champ de recherche résidentiel. Par ailleurs, nous relevons aussi l'intérêt – et c'est le choix que nous avons fait dans le chapitre 9 – de recourir à des entretiens afin d'aller mesurer ce qui se joue réellement dans les quartiers prioritaires au niveau de l'identification au groupe.

Les résultats des deux premières études nous amènent à soulever une limite concernant la mesure de la discrimination résidentielle perçue. La discrimination perçue en général est difficile à évaluer (Seaton & Yip, 2009 ; Williams, Neighbors & Jackson, 2003). Peu d'études présentent des validations d'échelles sur la discrimination et une méta-analyse des outils utilisés rend compte de la diversité des opérationnalisations de ce phénomène psychologique (Williams et al., 2003). Par exemple, nous avons relevé que nos résultats ont tendance à être compris dans l'échelle inférieure au point médian de l'échelle de Likert utilisée. Sachant que ce constat est également fait pour les résidents des quartiers prioritaires. La répartition des données tend donc à présenter une asymétrie, ce qui ne facilite pas les analyses statistiques à suivre. Selon les normes de référence de Kline (2011) le coefficient de Skweness n'est pas problématique puisqu'il est inférieur à 3. Mais il existe des auteurs qui utilisent des indices (d'asymétrie et d'aplatissement) plus bas que ceux préconisés par Kline pour justifier la normalité des données et s'assurer à plus forte raison qu'elle est vérifiée (Carricano, Poujol, & Bertrandas, 2010 ; Dancey & Reidy, 2007). Ces limites sont associées à la méthodologie par questionnaire. C'est pour ces différentes raisons que nous souhaitons réaliser des entretiens. Afin de compléter cette approche quantitative et ainsi confronter les résultats obtenus grâce à chacune des méthodologies. Nous pourrons ainsi voir si les limites soulevées ici peuvent être compensées par une approche qualitative par entretiens.

Enfin, des effets de contamination et de halo ont été constatés dans les réponses de quelques participants. Certains ont systématiquement répondu de manière non discriminante. Des participants ont donc été retirés de l'étude pour cette raison, car leurs réponses étaient toujours la même (=1 « *pas du tout d'accord* »), même pour les items inversés, ce qui donnait des résultats incohérents.

Pour conclure, cette étude cherchait à rendre compte de la qualité de vie des résidents urbains, à travers la satisfaction qu'ils ont de leur quartier. A première vue, les résidents semblent tous satisfaits, quel que soit le type de quartier dans lequel ils vivent. Mais, l'intégration d'autres phénomènes psychologiques nous permet de comprendre qu'une haute satisfaction résidentielle, même dans un quartier prioritaire, est la conséquence de compensations et d'adaptations en vue de faire coïncider les actes et les attitudes de ces résidents. Ces informations peuvent ainsi servir à orienter les futures décisions politiques urbaines. Cette recherche a donc une visée pratique. En effet, pour Adriaanse (2007) : « découvrir quels résidents sont les plus satisfaits ou insatisfaits de leur voisinage devrait fournir aux décideurs des informations supplémentaires sur l'endroit où cibler leurs efforts d'amélioration » (p. 302).

PARTIE 2 :

CONTRIBUTIONS EMPIRIQUES

Chapitre 8 : Etude 3 : Etude sur le genre et la fréquentation des lieux .... p. 252

1. Introduction ..... p. 252
2. Méthodologie ..... p. 256
3. Résultats ..... p. 261
4. Discussion ..... p. 271

Chapitre 8 : Etude 3 : Etude sur le genre et la fréquentation différentielle des lieux

1. Introduction

Jusqu'à présent, nous ne nous sommes pas intéressés à la discrimination perçue en raison du genre. Une précédente étude à ce travail de recherche nous a permis de montrer que la perception de discrimination résidentielle était relativement similaire entre les hommes et les femmes (Derval & Ndobo, 2012). Cependant, Fleury-Bahi et al. (2008) présupposent que « les femmes et les hommes ne développent pas nécessairement les mêmes types de relations avec leur milieu de vie » (p. 672). Mais, elles n'ont pas cherché à l'étudier dans leur recherche, elles ont seulement contrôlé le genre en interrogeant uniquement des femmes dans leur échantillon. Globalement, les recherches sur la discrimination perçue en fonction du genre ne sont pas consensuelles. C'est pourquoi nous souhaitons étudier le rôle du genre dans la perception et la pratique quotidienne de l'espace urbain. Nous désirons montrer qu'il y aurait bien un effet du genre associé à la discrimination résidentielle perçue.

Cette troisième étude est partie du constat suivant : il existe encore des inégalités de genre dans notre société, que ce soit dans le domaine familial (les femmes s'occupent davantage de l'éducation des enfants), domestique (répartition inégale des tâches ménagères), institutionnel (position de subordonnée) ou professionnel (inégalités de salaire) (Maruéjouls-Benoit, 2014 ; Nantoscope, 2014). Mais il existe d'autres formes d'inégalités qui n'ont pas encore été beaucoup étudiées, comme les inégalités de genre associées à l'espace résidentiel, et plus particulièrement à la pratique de cet espace. Notre intérêt ici est double. D'une part, il est de montrer que les hommes et les femmes n'ont pas le même usage de l'espace public, et que ces usages varient également selon le type de quartier dans lequel ils résident et selon l'origine ethnique des résidents. D'autre part, cela va nous permettre de comprendre que la façon dont les individus expérimentent leur espace résidentiel nous donne des informations sur la façon dont ils le perçoivent. En effet, si une femme n'ose pas sortir de chez elle le soir, ou fréquenter certains lieux, cela peut indiquer qu'elle ne se sent pas suffisamment en sécurité dans son quartier (Lieber, 2008).

La ségrégation résidentielle de genre, en tant que telle, n'existe pas (Di Méo, 2011).

Mais, il existe dans les villes et quartiers des espaces masculins et d'autres préférentiellement féminins (Maruéjouls-Benoit, 2014). Nous nous basons sur les recherches en géographie et sociologie pour comprendre comment se répartissent les hommes et les femmes dans l'espace. De cette façon, nous comprenons que les individus ne se regroupent pas, ou ne sont pas assignés à résidence dans certains quartiers en fonction de leur genre. Néanmoins, cela n'implique pas obligatoirement que la discrimination résidentielle sexuée n'existe pas. Les femmes peuvent être amenées à percevoir davantage de discrimination associée à leur lieu de résidence pour les raisons évoquées précédemment, ou – pour donner un exemple précis – parce qu'en tant que mère célibataire avec enfant(s) à charge, le prix des loyers les oriente souvent à se diriger vers des parcs locatifs de type HLM plus accessibles financièrement (David & Séchet, 2004).

L'androcentrisme reflète également la discrimination sexuée dans l'espace résidentiel (Raibaud, 2007). Il s'observe, par exemple, par le nombre moins important de structures offertes par la ville ou d'espaces à destination des femmes (en comparaison aux hommes). Nous l'avons cité dans la partie théorique, des chercheurs ont démontré qu'il y avait des domaines d'activités ou d'engagement privilégiés en fonction du genre (Prouteau & Wolff, 2004). Ces fréquentations rendent compte de l'intériorisation des stéréotypes de genre. De plus, il ressort de la revue de la littérature sur le genre dans l'espace urbain que les femmes sont plus invisibles que les hommes (Di Méo, 2011 ; Maruéjouls-Benoit, 2014 ; Nantoscope, 2014) ; quelles privilégient les lieux intérieurs, comme le domicile ou les centres commerciaux, ou des lieux associés aux charges familiales. Tandis que les hommes se retrouvent davantage dans des lieux visibles, en extérieur, ou associés au domaine professionnel (Di Méo, 2012 ; Lepoutre, 1997). Ce qui nous conduit à nous demander ce qui amène les femmes à fréquenter les lieux de cette façon.

En ce qui concerne le quartier, il semble que ce soit dans les quartiers prioritaires que les différences entre hommes et femmes sont les plus flagrantes, et plus précisément entre les espaces privés et publics (Kokoreff, 2003). Ce qui conduit, par exemple, les femmes des quartiers prioritaires à préférer les lieux excentrés de leur quartier (centre-ville) pour se défaire de l'emprise masculine (Faure, 2006).

Nous modérons l'effet strict du quartier, puisque les gens en intégrant un quartier s'approprient les normes et règles sociales préexistantes. Nous avons donné, dans la partie théorique, l'exemple des femmes qui sont mal vues dans certains lieux (Naceur, 2004 ; Nigaud & Ripoll, 2004). Ces règles implicites sont érigées par le social : les groupes et individus qui vivent dans ces lieux. C'est pourquoi, à plus forte raison, il doit plutôt s'agir

d'effets sous-jacents au quartier, renvoyant aux caractéristiques sociodémographiques des individus vivant dans ces quartiers. La culture d'origine des résidents, le niveau socio-économique, la catégorie socio-professionnelle, entre autres, peuvent être des facteurs déterminants dans l'observation de ces différences hommes/femmes dans ces quartiers. Effectivement, des auteurs comme Naceur (2004) ou Rouag et al. (2008) soutiennent l'effet que peut avoir l'origine dans ce contexte. C'est pourquoi nous envisageons un effet de l'origine ethnique sur la fréquentation des lieux. Plus précisément, il pourrait y avoir un effet d'interaction entre le genre et l'origine, puisque les femmes étrangères n'ont pas obligatoirement les mêmes fréquentations de lieux que les femmes françaises ou les hommes étrangers. L'origine ethnique, en tant que prédicteur de la fréquentation des lieux, vient confirmer que les différences observées sont plus marquées dans les quartiers prioritaires, du fait du nombre plus important de résidents présentant une origine ethnique étrangère dans ces quartiers (Pan Ké Shon & Scodellaro, 2011).

Par ailleurs, nous intégrons la notion d'attachement au lieu à cette étude, en faisant référence aux travaux précurseurs de Bowlby sur l'attachement, pour tenter d'expliquer les fréquentations genrées. Premièrement, la fonction de l'attachement est pour Bowlby (1969) une fonction adaptative à la fois de protection et d'exploration. Plus une personne sera attachée à son environnement, plus elle se sentira à l'aise et en sécurité pour aller l'explorer. Deuxièmement, la qualité de l'attachement d'un individu à son quartier va dépendre de la qualité des relations sociales qu'il a pu vivre dans son quartier. En effet, ce sont, entre autres, les relations sociales vécues dans le quartier qui permettent à la personne de s'y attacher (Cuba & Hummon, 1993 ; Hummon, 1992). Troisièmement, nous savons que l'attachement au lieu est un sentiment qui est d'autant plus fort que la personne vit depuis longtemps dans son quartier (Fleury-Bahi et al., 2008). Ainsi, le fait de s'attacher progressivement à son lieu, va changer proportionnellement le regard de la personne sur son quartier. La vision sera de plus en plus positive et sécurisante, et les femmes pourront explorer davantage les lieux de leur quartier. Si, comme nous l'envisageons, l'attachement influence la fréquentation des lieux et que les femmes sont plus attachées à leur lieu que les hommes (Hidalgo & Hernández, 2001), on peut s'attendre à ce que les femmes attachées à leur lieu soient comparativement plus promptes à explorer leur environnement résidentiel que les femmes les moins attachées. Corrélativement, on s'attend à ce que les premières soient plus impliquées dans leur quartier que les secondes.

Les objectifs spécifiques auxquels cette troisième étude va tenter d'apporter des réponses sont les suivants :

1) Déterminer les lieux les plus fréquentés par les hommes et les femmes, afin de voir s'ils ont ou non les mêmes usages des lieux de leur quartier d'une part (Coutras, 1989), et si leurs fréquentations respectives correspondent aux stéréotypes de genre d'autre part (Eagly & Steffen, 1984), à savoir des lieux renvoyant aux qualités communales pour les femmes et des lieux correspondant aux qualités agentiques pour les hommes. On s'attend à ce que les hommes et les femmes ne privilégient pas les mêmes lieux (Prouteau & Wolff, 2004) et que les stéréotypes de genre soient toujours d'actualité malgré l'évolution des rapports hommes/femmes tendant à annuler les différences de genre (Bard, 2004).

1bis) Nous examinons également les fréquentations des lieux des résidents vivant en quartiers prioritaires, en les comparant à ceux vivant dans des quartiers plus aisés, puisque les différences de genre semblent être plus marquées au sein des quartiers prioritaires (Kokoreff, 2003). De plus, nous supposons que les résidents des quartiers prioritaires ne fréquentent pas les mêmes lieux que les résidents des autres quartiers, en raison de l'absence de certains commerces ou services, et d'une préférence pour la socialisation qui n'est pas aussi marquée dans les quartiers plus aisés.

1ter) Puis nous vérifions quels sont les lieux fréquentés en fonction de l'origine ethnique des résidents. Plus précisément, nous pensons que l'origine ethnique associée au genre, principalement dans les quartiers prioritaires, va influencer la fréquentation des lieux des résidents. Les recherches indiquent que les étrangers vivent en plus grande proportion dans les quartiers prioritaires (Pan Ké Shon & Scodellaro, 2011) et qu'ils auraient tendance à reproduire leurs modes de vie en France (Rouag et al., 2008), marqués par la domination masculine (exemple des maghrébins donné par Naceur, 2004). On s'attend donc à ce que les femmes étrangères n'aient pas les mêmes fréquentations que les femmes françaises d'une part, et que les hommes étrangers et français d'autre part.

2) Selon Hidalgo et Hernandez (2001) les femmes sont plus attachées à leur quartier que les hommes. Nous allons vérifier cela, et voir s'il existe des différences de genre au niveau des autres phénomènes étudiés : la discrimination résidentielle perçue, l'identification socio-spatiale, l'identification de groupe et la satisfaction résidentielle.

3) Nous allons examiner l'influence de l'attachement au lieu sur la fréquentation de certains lieux par les femmes. Nous avons relevé que les femmes n'étaient pas toujours à l'aise dans leur quartier. Nous savons également que l'attachement au quartier favorise le sentiment de sécurité (Navarro, 2014). Cet attachement peut donc permettre aux résidentes de se sentir plus

libres de sortir du domicile et de s'impliquer dans leur quartier puisqu'elles le connaissent bien. Ainsi, on suppose que certains lieux du quartier seront moins fréquentés par les femmes qui sont peu attachées à leur quartier, alors que celles qui y sont fortement attachées fréquenterons plus de lieux différents. Ceci pourrait également être vrai pour les hommes, mais ces derniers sont moins invisibles dans l'espace, donc leurs résultats risques d'être moins marqués que pour les femmes.

4) Enfin, ce point sur le genre nous amène à envisager que les femmes sont plus sensibles ou vulnérables face à la discrimination du fait de l'accumulation des inégalités dont elles font l'objet. Ainsi, les études nous amènent à penser que les résidents les plus touchés par la discrimination résidentielle seront les femmes seules ayant la charge de leur(s) enfant(s), avec un niveau socio-économique faible, d'origine étrangère (David & Séchet, 2004). Elles cumulent ainsi l'ensemble des stigmates négatifs. Si, comme la théorie de l'intersectionnalité l'indique, les stigmates s'additionnent les uns aux autres, ou se multiplient, le niveau de discrimination perçu devrait être le plus important dans ces conditions (Beale, 1970 ; King, 1988 ; Lindsay, 1979).

2. Méthodologie

2.1. Participants

L'échantillon est composé de 273 participants : 114 d'entre eux résident en quartiers prioritaires et 159 en quartiers aisés de la ville de Nantes ; 88 sont des hommes et 185 sont des femmes ; 50 sont d'origine ethnique étrangère et 223 d'origine française. La moyenne d'âge des participants est de 38 ans (allant de 18 à 86 ans). La moyenne d'années de résidence dans leur quartier est de 10 ans.

Tableau 25 : Répartition des participants selon les données sociodémographiques pour la troisième étude de thèse.

Données sociodémographiques	**Modalités**	**Effectifs**	**Pourcentage**
Quartier de résidence	*Prioritaire*	114	41.76 %
	Non prioritaire	159	58.24 %
Niveau socio-économique	*Elevé*	130	47.62 %
	Faible	117	42.86 %
	Aucun revenu	26	9.52 %
Origine ethnique	*Française*	223	81.68 %
	Etrangère	50	18.32 %

Sexe	*Hommes*	88	32.23 %
	Femmes	185	67.77 %
Âge	*18-24 ans*	83	30.40 %
	25-34 ans	61	22.34 %
	35-54 ans	73	26.74 %
	55 ans et plus	56	20.52 %
Durée de résidence (quartier)	*Courte (< 5 ans)*	130	47.62 %
	Longue (> ou = 5 ans)	143	52.38 %
Catégorie socio-professionnelle	*Agriculteur exploitant*	0	0 %
	Artisan, commerçant et chef d'entreprise	7	2.56 %
	Cadre et profession intellectuelle supérieure	45	16.48 %
	Profession intermédiaire	22	8.06 %
	Employé	64	23.44 %
	Ouvrier	5	1.83 %
	Etudiant	63	23.08 %
	Retraité	20	7.33 %
	Chômeur	17	6.23 %
	Sans activité professionnelle	13	4.76 %
	Autre	17	6.23 %
Statut d'occupation	*Propriétaire*	102	37.36 %
	Locataire	139	50.92 %
	Colocataire	23	8.42 %
	Autres	9	3.30 %

2.2. Procédure

La procédure de cette étude est strictement identique à la précédente. Nous verrons dans le matériel utilisé que la base du questionnaire construit dans la deuxième étude est entièrement réutilisée pour cette étude. Cette troisième étude a été menée en parallèle de la seconde, nous avons ainsi choisi de conserver le même questionnaire. Il n'y a donc aucune amélioration du questionnaire entre les deux recueils. Les participants sont amenés à remplir un questionnaire en ligne d'une durée approximative de 13 minutes (M = 13.42).

2.3. Matériel (Annexe 6)

Pour cette étude nous avons fait le choix de réutiliser le questionnaire de la précédente

étude. Cependant nous avons intégré une nouvelle mesure à ce questionnaire afin de connaître les fréquentations préférentielles des lieux du quartier des habitants. Nous demandons aux participants de répondre à la question suivante : « quels sont les lieux que vous fréquentez le plus dans votre quartier ? ». Nous leur demandons de classer par ordre décroissant les propositions retenues, c'est-à-dire du lieu le plus fréquenté, à celui le moins fréquenté. Ils ont la possibilité de sélectionner entre une et cinq propositions.

Nous avons réalisé un pré-test auprès de 36 résidents nantais en les questionnant uniquement sur les lieux qu'ils fréquentaient le plus dans leur quartier. Nous nous sommes arrêtés dans les passations lorsque les participants ne proposaient plus de nouveaux lieux. A partir des données recueillies nous avons catégorisé l'ensemble des réponses.

La liste de réponses proposée dans le questionnaire recouvrait les 21 catégories de lieux (associées à des exemples pour plus de précision et pour éviter les confusions de sens) suivants :

- Lieux associés à l'activité professionnelle (bureau, Pôle Emploi, etc.)
- Association liée à la vie professionnelle (syndicat, groupements professionnels, etc.)
- Club (ou association) sportif (football, natation, danse, handball, etc.)
- Lieux de soins (coiffeur, esthéticienne, spa, etc.)
- Ecole de musique (chant, pratique d'un instrument)
- Club de détente (yoga, sophrologie, etc.)
- Club de lecture (ou inscription médiathèque, bibliothèque, etc.)
- Cinéma, théâtre
- Restaurants, bars, boîtes de nuit
- Maison de quartier
- Association à but social (association de défense de droits, action sanitaire et sociale, de parents d'élèves, association étudiante, etc.)
- Association d'insertion (Mission locale, maison des adolescents, etc.)
- Association culturelle (liée à la religion, patrimoine, etc.)
- Association politique (partis politiques, mouvements, etc.)
- Lieux administratifs (poste, banque, assurance, etc.)
- Lieux de santé (pharmacie, hôpital, praticien indépendant, etc.)
- Commerce d'alimentation (magasin spécialisé, supérette, marché, poissonnerie, pâtisserie, centre commercial, etc.)
- Magasins (vêtements, meubles, téléphonie, électroménager, papeterie, etc.)
- Espaces extérieurs (place, parc ou jardin public, etc.)

- Ecole
- Crèche

Les participants pouvaient aussi choisir la réponse : « Je n'investis pas les lieux de mon quartier ». Ce choix de réponse fournit beaucoup d'informations, dans le sens où, comme nous l'avons cité dans la littérature plus haut, quelqu'un qui n'investit pas son lieu de résidence, ou qui ne connait pas son quartier est généralement moins attaché et moins identifié à celui-ci. Il s'agit d'une information que nous pourrons tout à fait vérifier dans l'analyse des résultats.
Nous laissons également la possibilité aux répondants de proposer d'autres lieux qui n'auraient pas été cités. Sur l'échantillon global, 31 participants (soit 11.35 %) ont proposé d'autres lieux. Ces lieux nous les avons ensuite classés dans les catégories déjà élaborées lorsque c'était possible, et lorsqu'ils ne correspondaient pas aux catégories susmentionnées nous ajoutions la catégorie. Nous avons été amenés à ajouter une seule nouvelle catégorie, que nous avons appelée : lieux de sociabilité.

Nous avons fait le choix de catégoriser ces 21 lieux en 10 catégories (annexe 7) plus englobantes, en référence à celles retrouvées dans la littérature (exemple : Bonaiuto et al., 1999). En effet, les études sur le sujet définissent rarement des catégories aussi précises. Neuf catégories ont permis de regrouper les 21 lieux et la dernière est celle que nous avons ajoutée du fait des réponses « autres ». Les 10 catégories sont donc les suivantes : activité professionnelle, sport, loisirs, implication action sociale/quartier, culture, politique, services, extérieur, éducation, et sociabilité.

2.4. Variables

Dans cette seconde étude les trois variables indépendantes invoquées présentées ci-dessous, vont nous permettre de vérifier la validité de nos hypothèses :

- VI 1 : Type de quartier de résidence, à deux modalités : quartiers prioritaires *versus* quartiers non prioritaires (aisés)
- VI 2 : Genre des résidents, à deux modalités : femme *versus* homme
- VI 3 : Origine ethnique des résidents, à deux modalités : française *versus* étrangère

Les six variables dépendantes, relevées par le biais de nos échelles et d'une question à choix multiples par classement, sont les suivantes :

- VD 1 : Satisfaction résidentielle
- VD 2 : Discrimination résidentielle perçue
- VD 3 : Identification au lieu
- VD 4 : Identification au groupe des voisins
- VD 5 : Attachement au lieu
- VD 6 : Lieux les plus fréquentés dans le quartier (classés des plus fréquentés aux moins fréquentés)
- VD 6 bis : Nombre de lieux fréquentés

2.5. Hypothèses opérationnelles et analyses statistiques associées

Les hypothèses opérationnelles attachées à cette étude sont les suivantes :

H1 : Plus les résidents vivent depuis longtemps dans leur quartier, plus ils y sont attachés. (*Corrélation de Bravais-Pearson*)

H2 : Les femmes ont un score d'attachement au lieu plus élevé que celui des hommes. (*t de Student pour échantillons indépendants*)

H3 : Plus les femmes ont un score élevé à l'attachement au lieu, plus elles fréquentent de lieux différents dans leur quartier. L'inverse est également vrai, moins les femmes sont attachées à leur quartier, moins elles fréquentent de lieux différents de leur quartier. (*Corrélation de Bravais-Pearson*)

H4 : Les femmes fréquentent en premier lieu les espaces destinés à la famille (école, loisirs, services, enfants...), puis des espaces plus féminins, et d'intérieur. Les hommes fréquentent davantage des espaces masculins, liés à l'activité professionnelle et extérieurs au domicile. Ils vont davantage s'engager dans des lieux de loisirs ou associatifs dans des domaines comme le sport, la culture, et les partis politiques. (*Chi^2 ; analyse qualitative de graphiques*)

H5 : Les fréquentations des habitants des quartiers aisés sont différentes de celles des habitants des quartiers prioritaires. En effet, dans le premier cas, on s'attend à une utilisation très fonctionnelle du quartier, tandis que dans le second cas, on s'attend à une fréquentation

plus sociale (pour les femmes) et de zonage (pour les jeunes hommes). (*Chi² ; analyse qualitative de graphiques*)

H6 : On s'attend à ce que les femmes étrangères investissent moins leur quartier que les femmes françaises, et à ce qu'elles fréquentent des lieux en lien avec les rôles sociaux issus de leur culture d'origine (principalement familiaux et éducatifs). (*Chi² ; analyse qualitative de graphiques*)

H7 : Le plus haut score de discrimination résidentielle perçue risque d'être celui associé au groupe des femmes, étrangères, défavorisées, vivant en quartier prioritaire. (*ANOVA factorielle pour groupes indépendants*)

2.6. Traitements statistiques

Pour traiter ces différentes hypothèses opérationnelles, nous allons réaliser des comparaisons de moyennes pour échantillons indépendants ; des ANOVA factorielles afin de mesurer les effets d'interaction entre plusieurs VI ; des tableaux croisés afin de faire émerger des fréquentations différentielles ; et des Chi^2 pour vérifier la significativité de ces différences. Au préalable, nous allons vérifier les pré-requis en réalisant des analyses statistiques descriptives. Ces dernières nous permettront, entre autres, de tester la normalité, afin de déterminer si nous devons procéder à des statistiques paramétriques ou non paramétriques. C'est par le biais du logiciel SPSS (versions 21) que nous menons l'ensemble de ces analyses.

3. Résultats

3.1. Analyses statistiques descriptives

Tableau 26 : Moyennes, écarts-types, coefficients alpha de Cronbach et indices de Skewness et Kurtosis des échelles.

	Moyenne	**Ecart-type**	**Asymétrie**	**Aplatissement**	**α**
Discrimination résidentielle perçue	1.96	0.62	1.49	2.33	.90
Identification au lieu	2.74	0.87	0.19	-0.59	.92
Identification au groupe	3.30	0.73	-0.45	0.16	.86
Satisfaction résidentielle	3.39	0.69	-0.36	-0.06	.86
Attachement au lieu	2.94	0.83	-0.05	-0.31	.84

Nous trouvons, entre autres, dans le tableau 26 ci-dessus les indices d'asymétrie (Skewness) et d'aplatissement (Kurtosis) prouvant la normalité des variables observées de chacune des distributions. Selon les normes présentées par Kline (2011), les coefficients ne s'éloignent pas suffisamment de la loi normale pour constituer un problème de normalité. En effet, les valeurs pour l'asymétrie sont comprises entre – 0.45 et 1.49 et pour l'aplatissement entre -0.59 et 2.33. Nous constatons que les valeurs qui s'éloignent le plus d'une distribution normale sont celles liée à l'échelle de discrimination résidentielle perçue, les autres étant comprises entre -1 et 1. Nous allons donc pouvoir réaliser des tests paramétriques pour vérifier nos hypothèses.

Les statistiques renvoyant aux moyennes et écarts-types de chaque variable dépendante indiquent globalement que l'échantillon interrogé (hommes et femmes confondus) pour cette étude perçoit peu de discrimination résidentielle (M = 1.96 ; ET = 0.62), qu'il est plutôt satisfait de son environnement résidentielle (M = 3.39 ; ET = 0.69), et qu'il y est attaché (M = 2.94 ; ET = 0.83) et identifié (M = 2.74 ; ET = 0.87).

3.2. Les influences de l'attachement au quartier de résidence

La première de nos hypothèses cherche à vérifier la corrélation entre la durée de résidence dans le quartier et l'attachement que les résidents ont envers ce quartier. L'échantillon de cette étude confirme le lien entre ces deux variables (r = .23, p < .001). Cependant l'effet est de petite taille (Cohen, 1988), ce qui implique que la corrélation est faible. En observant la dispersion des individus sur un graphique, nous constatons bien que les résidents vivant depuis plus de 5 ans sont attachés à leur quartier, mais nous constatons également que de nombreux résidents ont un lien d'attachement élevé à leur quartier et une durée de résidence faible (durée de résidence inférieure à 5 ans). Ce qui implique qu'une minorité de résidents s'attachent à leur quartier même s'ils y résidents depuis seulement 1 ou 2 ans. **Notre première hypothèse est tout de même validée**, puisque les résultats vont dans le sens de ceux attendus.

Ensuite, nous souhaitons confronter les résultats obtenus par Hidalgo et Hernández (2001) à propos de l'attachement au lieu différentiel entre hommes et femmes. Pour cela, nous réalisons un t de Student pour échantillons indépendants. Les résultats (*cf.* tableau 27) nous informe qu'il n'y a pas de différence significative entre les moyennes des deux groupes (t(271) = 0.36, n.s.). Notre échantillon ne permet pas de distinguer les hommes et les

femmes à propos de l'attachement qu'ils peuvent avoir de leur lieu de résidence. **H2 n'est donc pas vérifiée**.

Tableau 27 : Effectifs, moyennes, écarts-types et intervalles de confiance (à 95 %) pour l'attachement au lieu en fonction du sexe (femme ; homme).

	N	***M***	***ET***	***IC* (95 %)**
Attachement au quartier de résidence des **femmes**	185	2.95	0.82	2.83-3.07
Attachement au quartier de résidence des **hommes**	88	2.91	0.86	2.72-3.09

Enfin, nous voulons étudier les effets que l'attachement au lieu peut avoir sur la fréquentation des lieux. Plus précisément, nous souhaitons démontrer qu'un attachement élevé favorise une exploration plus importante de l'environnement. Les résultats indiquent, en effet, que plus les résidents sont attachés à leur quartier, plus ils fréquentent de lieux différents dans leur quartier (r = .31, p < .001). Il nous intéressait plus particulièrement de voir si les femmes allaient davantage explorer leur environnement avec un attachement élevé au quartier, parce que les recherches considèrent que les femmes sont plus invisibles dans l'espace public et plus centrées sur le domicile. Nous constatons qu'il y a bien une relation positive entre l'attachement et le nombre de lieux différents fréquentés par les femmes (r = .30, p < .001), mais elle est moins importante que celle des hommes (r = .35, p < .001). Autrement dit, les hommes semblent plus fréquentés de lieux différents dans leur quartier que les femmes. L'ensemble des corrélations présente des effets modérés. **Ces résultats valident notre 3ème hypothèse opérationnelle**.

3.3. Fréquentation différentielle des lieux associés au quartier

Pour répondre aux hypothèses qui suivent, nous allons réaliser des tableaux croisés, analyser des diagrammes et vérifier la significativité des liens entre nos variables.

3.3.1. Effet du genre sur la fréquentation des lieux

Tout d'abord, le test de *Chi*^{2} d'indépendance met en évidence qu'il y a un lien significatif entre les catégories de lieux fréquentés et le genre ($\chi^2(10)= 20.89$, p < .01). Les hommes et les femmes ne fréquentent donc pas les mêmes lieux dans leur quartier.

Tableau 28 : Catégories de lieux les plus fréquentés dans le quartier en fonction du genre.

Catégorie de lieux fréquentés	Femmes	Hommes
Pas d'investissement dans le quartier	**3.56** %	2.56 %
Activités professionnelles	3.27 %	**5.11** %
Activités sportives	3.84 %	**6.53** %
Loisirs	**16.07** %	13.35 %
Implication action sociale/maison de quartier	5.97 %	**8.52** %
Culture	1.42 %	1.14 %
Engagement politique	0 %	**1.42** %
Services	**48.79** %	45.17 %
Extérieur	11.10 %	11.65 %
Education	**5.69** %	3.69 %
Sociabilité	0.28 %	0.85 %

Le tableau 28 permet d'observer de façon générale, qu'en comparaison aux femmes, les hommes fréquentent plus les lieux associés à l'activité professionnelle et aux activités sportives. Ils s'impliquent davantage dans l'action sociale ou les maisons de quartier, et dans la politique. Tandis que les femmes fréquentent davantage les lieux de services, de loisirs, et associés à l'éducation. De plus, elles sont plus nombreuses à ne pas investir les lieux de leur quartier comparativement aux hommes. Ces premiers résultats à propos de la fréquentation des lieux genrés vont plutôt dans le sens de notre hypothèse (H4), malgré le fait que les différences soient peu marquées.

Ensuite, nous constatons que les hommes fréquentent quantitativement plus de lieux différents dans leur quartier (M = 2.80, ET = 1.10) que les femmes (M = 2.57, ET = 1.05), cependant la différence n'est pas significative ($t(271) = -1.62$, *n.s.*).

Enfin, si l'on analyse de façon plus détaillée les types de lieux fréquentés et que l'on compare les premiers lieux fréquentés dans le quartier aux lieux que les participants ont classés dans les dernières positions, nous allons pouvoir préciser en quoi les hommes et les femmes ont des usages différents des lieux de leur quartier. Le *Chi*^{2} d'indépendance met en évidence un lien entre la fréquentation des lieux et le genre uniquement pour les premiers lieux fréquentés dans le quartier ($\chi^2(10)= 20.88$, $p < .05$). En ce qui concerne, les autres lieux, les différences observées sont seulement des tendances. Nous allons présenter certains de ces résultats, puisqu'ils vont nous permettre de voir si ces tendances vont dans le sens de la littérature et des hypothèses formulées.

Tableau 29 : Catégories de lieux fréquentés en premiers dans le quartier en fonction du genre.

Premiers lieux fréquentés dans le quartier	Femmes	Hommes
Pas d'investissement dans le quartier	**4.30** %	2.30 %
Activités professionnelles	4.90 %	**10.20** %
Activités sportives	3.20 %	**10.20** %
Loisirs	**11.40** %	3.00 %
Implication action sociale/maison de quartier	5.40 %	**10.20** %
Culture	1.60 %	**3.40** %
Engagement politique	0 %	**1.00** %
Services	**51.90** %	44.30 %
Extérieur	5.90 %	**8.00** %
Education	**10.80** %	6.00 %
Sociabilité	0.50 %	1.10 %

Les résultats issus du tableau 29 et de la figure 11 renseignent que les premiers lieux privilégiés par les femmes correspondent aux services, aux loisirs et à l'éducation. Les hommes font également usage des services, même c'est en moindre proportion que les femmes (44.30 % *versus* 51.90 %). Par ailleurs, ils fréquentent davantage les lieux relatifs à leur activité professionnelle, au sport, ou des lieux associatifs. Nous pouvons ajouter que les hommes s'impliquent dans l'action sociale et les maisons de quartier, s'intéressent à la culture et s'engagent davantage en politique que les femmes. Les femmes, quant à elles, investissent moins les lieux de leur quartier que les hommes et sont moins en extérieur qu'eux.

Figure 11 : Représentation graphique des premiers lieux fréquentés dans le quartier selon le genre.

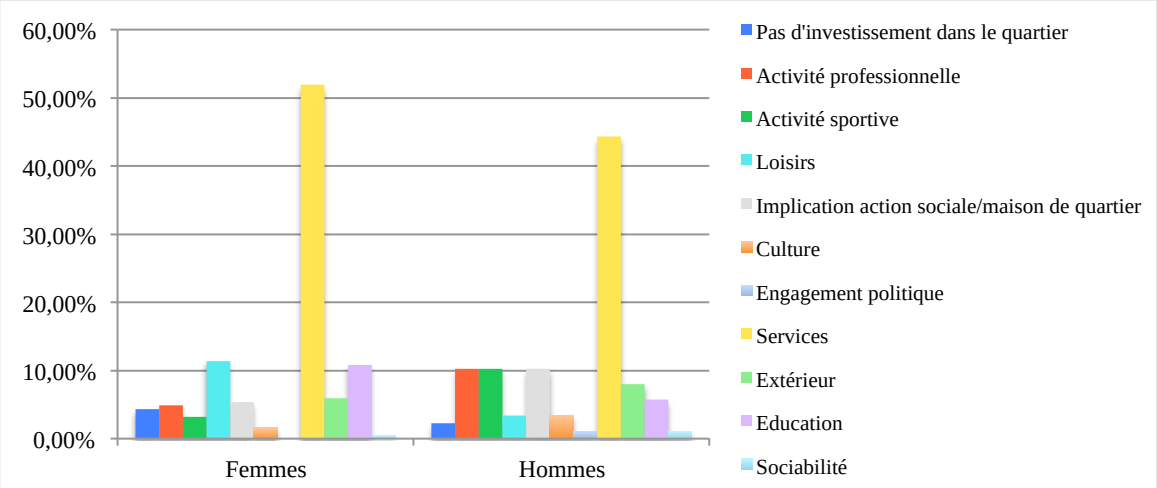

Nous pouvons considérer que H4 est validée. En effet, nous nous attendions à ce que les femmes fréquentent en premier lieu les espaces destinés à la famille (école, loisirs, services, enfants...) et d'intérieur ; et que les hommes fréquentent davantage des espaces liés à

l'activité professionnelle et extérieurs au domicile. On s'attendait également à ce qu'ils fréquentent des lieux de loisirs ou associatifs dans des domaines comme le sport, la culture, et les partis politiques. De plus, le diagramme de la figure 12 confirme globalement ces premiers résultats.

Figure 12 : Représentation graphique des cinquièmes lieux fréquentés dans le quartier selon le genre.

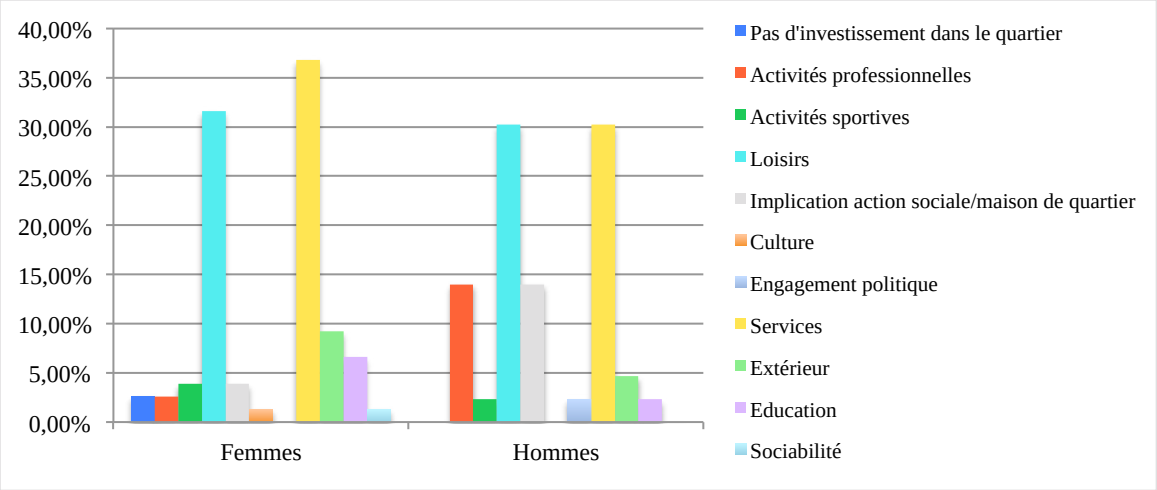

3.3.2. Effet du type de quartier sur la fréquentation des lieux

Le test de *Chi*^{2} d'indépendance met en évidence qu'il y a un lien significatif entre les catégories de lieux fréquentés et le type de quartier ($\chi^2(10) = 39.46$, $p < .001$). Les résidents des quartiers prioritaires ne fréquentent pas les mêmes lieux que les résidents des quartiers non prioritaires.

Tableau 30 : Catégories de lieux les plus fréquentés dans le quartier en fonction du type de quartier.

Catégorie de lieux fréquentés	Quartiers prioritaires (QP)	Quartiers non prioritaires
Pas d'investissement dans le quartier	**3.89** %	2.75 %
Activités professionnelles	**5.03** %	3.10 %
Activités sportives	5.03 %	4.54 %
Loisirs	10.75 %	**18.31** %
Implication action sociale/maison de quartier	**11.44** %	3.57 %
Culture	1.41 %	1.46 %
Engagement politique	0.46 %	0.49 %
Services	45.77 %	**49.11** %
Extérieur	10.06 %	**11.83** %
Education	5.72 %	4.54 %
Sociabilité	0.69 %	0.32 %

Nous constatons que les résidents des quartiers prioritaires fréquentent davantage leurs maisons de quartier ou les associations à caractère social en comparaison aux résidents des autres quartiers de la ville. Leurs activités professionnelles se situent davantage dans leur quartier que les résidents des quartiers aisés. Enfin, ils ont plus tendance à ne pas investir les lieux de leur quartier. A l'inverse, les résidents des quartiers non prioritaires fréquentent davantage les lieux de services, de loisirs et extérieurs que ceux des quartiers prioritaires.

Dans notre échantillon, le *Chi*^{2} d'indépendance ne met pas en évidence de lien entre la fréquentation des lieux et le type de quartier pour les premiers lieux fréquentés dans le quartier ($\chi^2(10) = 11.15$, *n.s.*). Le diagramme (figure 13) démontre tout de même que les résidents des quartiers hors QP favorisent les lieux fonctionnels (services) et de loisirs. Ce qui va dans le sens de l'hypothèse formulée, puisque nous supposions que les résidents de ces quartiers auraient une utilisation très fonctionnelle de leur quartier. On observe également que les services sont très fréquentés par les résidents des quartiers prioritaires, cependant, ils sont moins fréquentés que dans les quartiers plus aisés. Il en est de même pour les loisirs. De plus, le non investissement du quartier est davantage observé chez les résidents des quartiers prioritaires, même s'il apparaît aussi dans les autres quartiers de la ville (dans les cinquièmes lieux fréquentés). Dans ces derniers, cette réponse vient après le classement d'autres lieux, ce qui implique de fait que ces résidents fréquentent également d'autres lieux dans leur quartier. Nous verrons que l'interprétation n'est pas la même lorsque le non investissement des lieux du quartier est classé en premier ou en cinquième position.

Figure 13 : Représentation graphique des premiers lieux fréquentés dans le quartier selon le type de quartier.

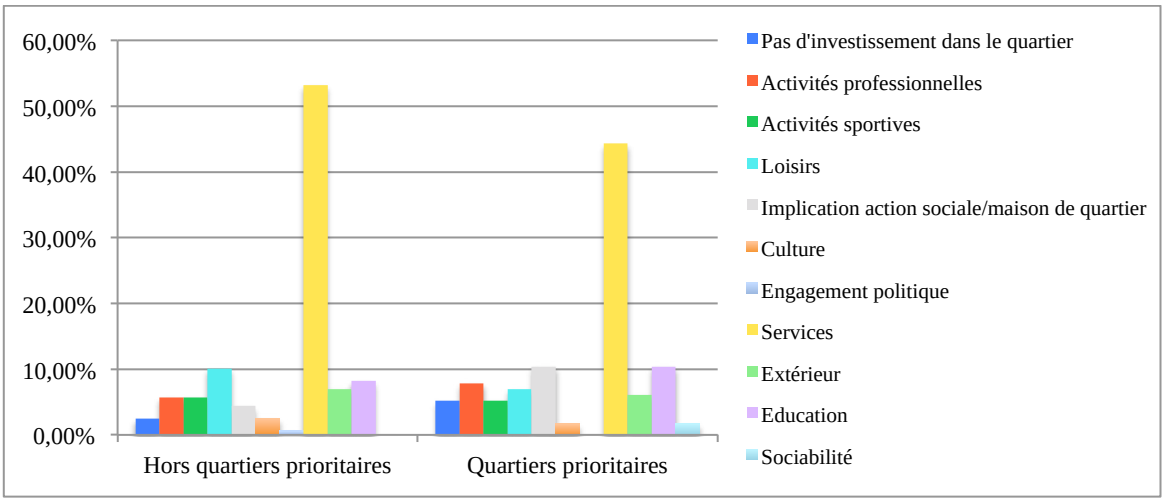

Les résultats observés dans la figure 14 accentuent les premières tendances constatées dans les premiers lieux fréquentés. Par exemple, l'implication des résidents des quartiers prioritaires dans leurs maisons de quartiers est renforcée. Mais là encore, le lien (mesuré par un *Chi*^{2}) entre les cinquièmes lieux les plus fréquentés et le type de quartier n'est pas significatif ($\chi^2(10) = 12.80$, *n.s.*).

Figure 14 : Représentation graphique des cinquièmes lieux fréquentés dans le quartier selon le type de quartier.

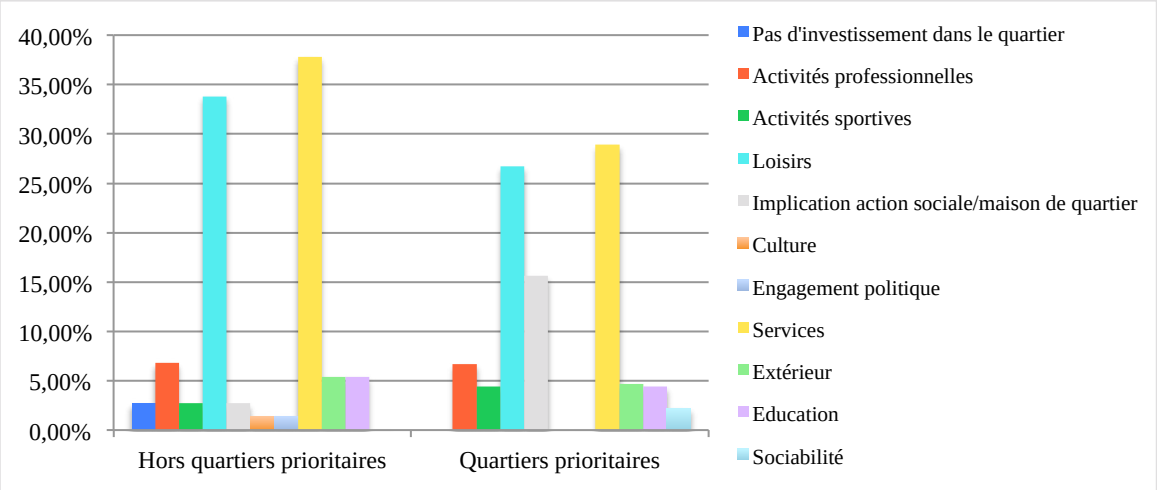

Par ailleurs, on s'attendait à avoir des différences de genre plus marquées dans les quartiers prioritaires (Kokoreff, 2003). En croisant le type de quartier et le genre, nous constatons au niveau des premiers lieux fréquentés, ainsi que dans les derniers, des liens significatifs entre les quartiers prioritaires, le genre et les lieux fréquentés (respectivement : $\chi^2(9) = 19.85$, $p < .05$; $\chi^2(7) = 16.33$, $p < .05$). Ce résultat informe que les hommes et femmes des quartiers prioritaires n'ont pas les mêmes fréquentations dans leur quartier (*cf.* figure 15). Tandis que les différences ne sont pas significatives pour les hommes et femmes des quartiers aisés. Nous avons également vérifié les différences entre les femmes des quartiers prioritaires et celles des quartiers aisés. Le *Chi*^{2} d'indépendance met en évidence un lien significatif ($\chi^2(9) = 35.06$, $p < .001$). Ces femmes présentent donc des fréquentations différentielles des lieux associés à leurs quartiers respectifs. Les femmes des quartiers aisés fréquentent davantage les lieux de services (49.64 %), les lieux de loisirs et les espaces extérieurs de leur quartier. Les femmes des quartiers prioritaires, quant à elles, fréquentent les lieux de services (47.60 %) et les maisons de quartiers ou association à but social. Par contre, l'échantillon interrogé pour cette étude ne relève pas de différence significative pour les fréquentations des hommes entre les quartiers prioritaires et aisés.

Figure 15 : Représentation graphique des premiers et cinquièmes lieux fréquentés par les hommes et les femmes dans les quartiers prioritaires.

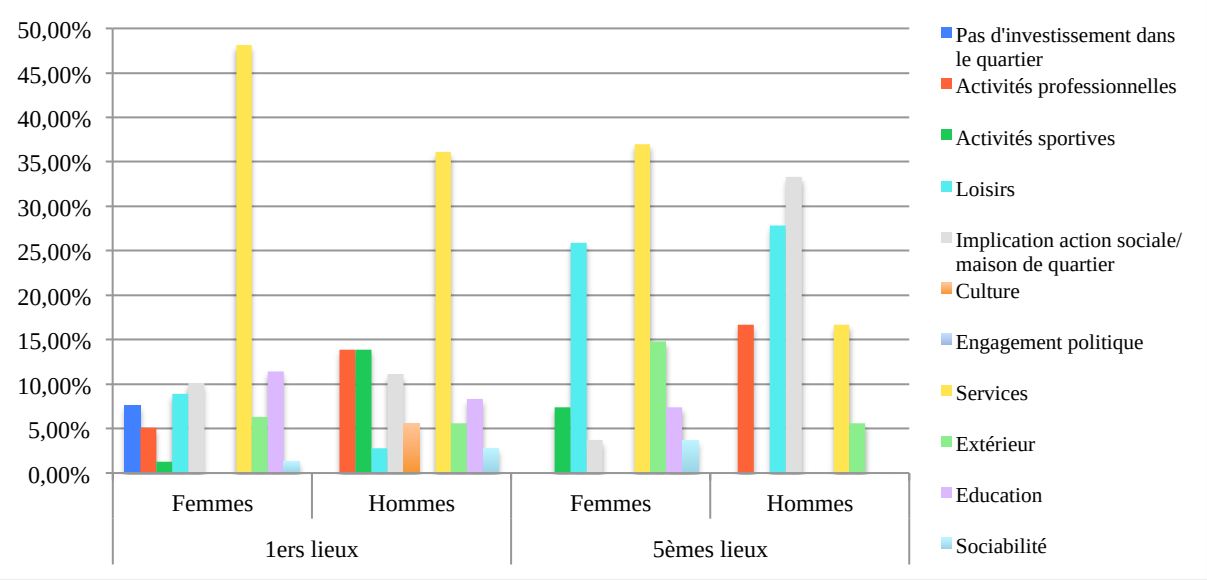

Ces derniers résultats apportent des précisions pour notre 5ème hypothèse. Nous nous attendions au sein des quartiers prioritaires à une fréquentation plus sociale pour les femmes et de zonage, ou au moins d'une fréquentation des espaces extérieurs, pour les hommes. **L'hypothèse opérationnelle H5 est partiellement vérifiée**, parce que les résultats ne montrent pas, d'une part, que les résidents des quartiers prioritaires fréquentent plus les espaces extérieurs que les résidents des quartiers plus aisés, contrairement à ce que l'on supposait. D'autre part, nous observons même au sein des quartiers prioritaires que les femmes fréquentent plus les espaces extérieurs que les hommes (*cf.* figure 15), ce qui s'oppose à nos prédictions.

3.3.3. Effets de l'origine ethnique et du genre sur la fréquentation des lieux

Dans un premier temps, le test de *Chi*^{2} d'indépendance met en évidence qu'il n'y a pas de lien significatif entre les catégories de lieux fréquentés et l'origine ethnique ($\chi^2(10) = 4.76$, *n.s.*). Ce qui implique que, dans notre échantillon, les résidents d'origines ethniques étrangères ne fréquentent pas des lieux différents des résidents d'origine française.

Dans un second temps, lorsque le genre et l'origine ethnique sont croisés, le *Chi*^{2} vérifiant le lien entre les femmes étrangères et les hommes étrangers ne met pas en évidence de différence significative dans l'usage qu'ils ont des lieux de leur quartier ($\chi^2(9) = 11.60$, *n.s.*) ;

le *Chi²* vérifiant le lien entre les hommes français et les hommes étrangers n'en met pas en évidence non plus ($\chi^2(10) = 9.25$, *n.s.*) ; tout comme le *Chi²* vérifiant le lien entre les femmes étrangères et les femmes françaises ($\chi^2(9) = 3.03$, *n.s.*) ; par contre le *Chi²* vérifiant le lien entre les femmes françaises et hommes français soulève une fréquentation significativement différentielle ($\chi^2(10) = 20.11$, $p < .05$).

Nous avons fait l'hypothèse que les femmes étrangères investissent moins leur quartier que les femmes françaises, les résultats vont dans ce sens avec respectivement 4,2 % pour les femmes étrangères et 3,4 % pour les femmes françaises, mais la différence est trop peu importante pour être interprétée en tant que telle. En ce qui concerne la fréquentation en lien avec les rôles sociaux les résultats nous poussent à considérer qu'ils sont relativement similaires (*cf.* figure 16) quelle que soit l'origine ethnique des femmes. Elles vont toutes avoir tendance à faire usage des services, à se rendre dans les lieux de loisirs, des espaces extérieurs et liés à l'éducation. **Notre échantillon ne permet pas de valider l'hypothèse H6**.

Figure 16 : Représentation graphique des lieux fréquentés dans le quartier selon l'origine ethnique des femmes.

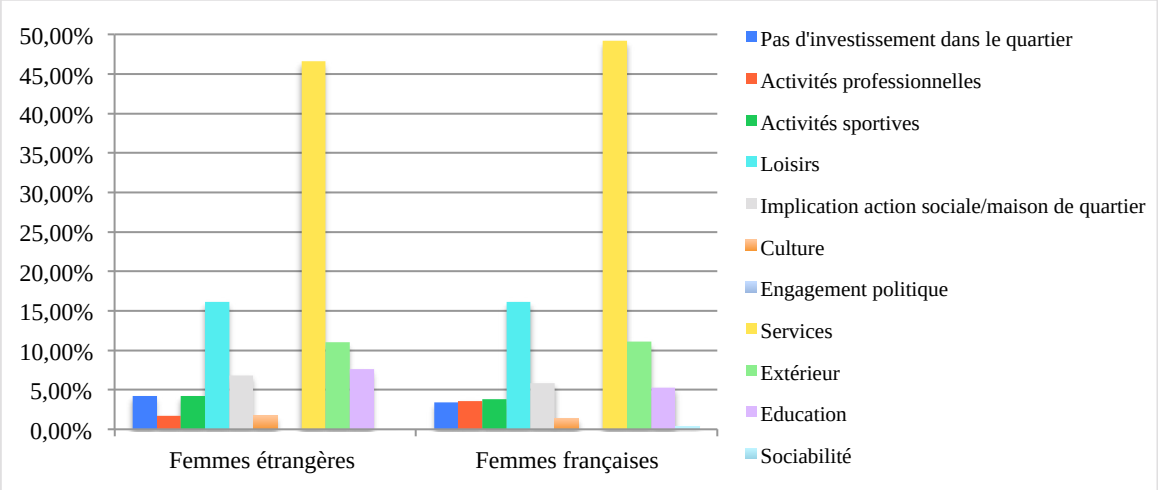

3.4. Discrimination résidentielle perçue face au cumul des stigmates

Nous cherchons ici à déterminer le type de résident le plus susceptible de percevoir le plus de discrimination résidentielle. C'est par le biais d'une ANOVA factorielle que nous souhaitons vérifier les effets du cumul de plusieurs stigmates. Le résultat statistique de l'interaction entre les quatre variables sociodémographiques n'est pas significatif ($F = 2.12$, *n.s.*). L'absence de significativité ici n'implique pas nécessairement que toutes les moyennes

ne présentent pas de différences significatives entre elles (*cf.* infra).

La littérature nous a conduit à supposer que les femmes d'origine ethnique étrangère, ayant un faible revenu et vivant en quartier prioritaire seraient les plus susceptibles de percevoir de la discrimination résidentielle (M = 2.49, ET = 0.70) cependant les résultats (issus du tableau 31) révèlent que ce sont les hommes étrangers, de faible niveau socio-économique vivant en quartier prioritaires qui se sentent les plus discriminés (M = 3.95, ET = 0.57). Nous appliquons le test U de Mann-Whitney pour déterminer si la différence est significative entre ces deux types de résidents (en raison d'effectifs inférieurs à 30 personnes par condition). Le résultat statistique informe d'une différence significative entre les rangs moyens des hommes et des femmes, étrangers ayant un faible niveau socio-économique et vivant en quartier prioritaire (U = 24, p < .05, pour un rang moyen de 10 pour ces hommes et de 4,5 pour les femmes). **H7 n'est donc pas validée par notre échantillon**.

Tableau 31 : Moyennes (écart-types) de discrimination résidentielle perçue et *effectifs* pour les différents sous-groupes de l'échantillon.

		NSE faible		**NSE élevé**	
		Hommes	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
Origine française	**QP**	2.08 (0.31) *n = 13*	2.30 (0.55) *n = 37*	2.20 (0.73) *n = 13*	2.37 (0.67) *n = 25*
	Hors QP	1.70 (0.46) *n = 14*	1.65 (0.04) *n = 56*	1.70 (0.29) *n = 29*	1.81 (0.40) *n = 36*
Origine étrangère	**QP**	**3.95 (0.57)** *n = 7*	2.49 (0.70) *n = 8*	2.52 (0.96) *n = 3*	2.10 (0.96) *n = 9*
	Hors QP	2.03 (0.26) *n = 3*	1.63 (0.39) *n = 9*	1.70 (0.07) *n = 6*	1.51 (0.10) *n = 5*

4. Discussion

4.1. Interprétation des résultats

De façon générale, les résultats indiquent que la relation à l'espace n'est pas la même pour les hommes et les femmes. Ils confirment l'idée de Coutras (1989) selon laquelle l'espace est sexué et renvoie à des pratiques spatiales sexuées. Nous avons relevé que les femmes fréquentaient de nombreux lieux dont quelques-uns en même proportion que les hommes, mais certains leurs sont plus spécifiques, à savoir : les lieux de services, de loisirs, et d'éducation. Les lieux spécifiquement fréquentés par les hommes sont les lieux liés aux activités professionnelles, sportives, associatives (action sociale, maison de

quartier) et politiques. Ces fréquentations font échos aux stéréotypes de genre. Nous avons remarqué lorsque nous avons répertorié les recherches effectuées que malgré l'évolution des rapports hommes-femmes (Bard, 2004) des inégalités perduraient (Maruéjouls-Benoit, 2014), mais surtout que les rôles sociaux et les stéréotypes de genre étaient encore très ancrés. Par exemple, Prouteau & Wolff (2004) ont identifiés les domaines associatifs dans lesquels les hommes et les femmes s'engageaient préférentiellement. Ils laissent apparaître que les hommes s'engagent dans le sport, les loisirs, la culture, la défense des droits et la politique et les femmes dans les domaines éducatifs, caritatifs, humanitaires et religieux. Par ailleurs, Eagly et Steffen (1984) définissent les stéréotypes de genre selon la distribution des rôles sociaux de genre. Ce sont ces rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes, et intériorisés, qui induisent leurs comportements stéréotypiques. Ces auteures décrivent deux types de stéréotypes : « agentique » et « communal » (p. 735). Le premier correspond aux hommes, à leur indépendance et leur ambition, et le second aux femmes, à leur sens relationnel et compassionnel. Les résultats obtenus dans cette troisième étude rentrent tout à fait dans ces catégories de rôles sociaux. Les femmes occupent des rôles *communaux* dans le sens où elles gèrent les aspects relatifs à la famille et à l'éducation et qu'elles semblent plus souvent être au domicile que les hommes puisqu'elles fréquentent moins leur quartier qu'eux (*cf.* limite). Les hommes occupent quant à eux des rôles *agentiques*, liés à l'activité professionnelle, aux responsabilités prises dans des associations sportives, sociales, culturelles ou politiques. Ceci confirme la littérature selon laquelle l'espace urbain est sous domination masculine (Coutras, 2008 ; Naceur, 2004). Les résultats de cette étude confirment que les stéréotypes de genre dans l'espace résidentiel persistent.

Néanmoins les fréquentations de genre semblent plus complexes. En effet, lorsque l'on intègre les variables d'origine ethnique et de type de quartier, on se rend compte que de nouvelles fréquentations apparaissent et viennent se surajouter à celles déjà présentes entre hommes et femmes. Nous orientons, là encore, l'interprétation des résultats selon la perspective des stéréotypes de genre. Nous pensions en référence à la littérature que les différences genrées seraient accentuées dans les groupes sociaux possédant une origine ethnique étrangère. Nous prenons l'exemple des maghrébins en référence aux travaux de Naceur (2004), Nigaud et Ripoll (2004), ou encore Rouag et al. (2008). D'autant plus, qu'ils sont en plus grande proportion résidents des quartiers prioritaires, avec les personnes originaires d'Afrique sub-saharienne et de Turquie (Pan Ké Shon & Scodellaro, 2011). Les rôles sociaux genrés y sont encore plus marqués par la domination masculine (Naceur, 2004).

Cependant, les résultats obtenus ne permettent pas de le vérifier. Les seules différences significatives qui ressortent sont entre les femmes françaises et les hommes français. Ce résultat en opposition avec notre hypothèse nous informe tout de même que, dans notre échantillon, l'effet du genre prime sur celui de l'origine ethnique dans la fréquentation des lieux. Les fréquentations des femmes étrangères ne se différencient quasiment pas de celles des femmes françaises.

Par contre, nous relevons un effet du type de quartier. Les résidents des quartiers aisés n'ont pas les mêmes fréquentations des lieux de leur quartier que ceux des quartiers prioritaires. Les premiers ont un usage plus fonctionnel de leur quartier, tandis que les seconds vont privilégiés les associations et maisons de quartier. De plus, tout comme Kokoreff (2003) le supposait les différences de genre y sont plus importantes, surtout au sein des quartiers prioritaires. Les hommes se différencient des femmes en fréquentant en premiers des lieux associés à leur activité professionnelle, aux sports, et à la culture. Les femmes, elles, fréquentent les lieux de services, de loisirs et d'éducation. Les 5èmes lieux cités sont également intéressants puisqu'ils précisent que les hommes vont plus fréquenter les maisons de quartiers, alors que les femmes vont favoriser les lieux extérieurs et les lieux de socialisation, en plus des lieux de services, de loisirs et d'éducation. Ainsi, ces résultats soulèvent que les femmes recherchent la socialisation au sein de leur quartier. Mais nous restons prudents face à ce résultat, il ne s'agit que de tendances (les résultats auraient pu être plus marqués en référence aux études précédentes sur le sujet). L'enquête réalisée par Nantoscope (2014), ne va pas dans le sens de nos résultats. En effet, ils s'appuient sur les statistiques d'une maison de quartier de Nantes pour affirmer que les femmes seraient plus nombreuses à fréquenter les maisons de quartier. Alors que nous constatons que les hommes s'impliquent davantage dans l'action sociale et les maisons de quartiers. Par contre ces résultats disparaissent en partie dans les quartiers prioritaires, les résidents de ces quartiers s'investissent plus dans leurs maisons de quartier que les hommes des quartiers aisés.

L'ensemble de ces résultats nous amène à penser que les résidents intériorisent les stéréotypes de genre. Les hommes et les femmes se les approprient et s'en servent pour guider – pas toujours consciemment – leurs conduites. On constate une sorte de mimétisme des rôles de genre (Eagly & Steffen, 1984) : en observant comment les autres femmes du quartier se comportent, les femmes vont reproduire ce qu'elles ont l'impression que l'on attend d'elles en tant que femmes (ne pas entrer dans un café, rester au domicile, ne pas sortir tard le soir, etc.). Il en est de même pour les hommes. Ces derniers apprennent en regardant les autres hommes du quartier. Par exemple, dans les quartiers prioritaires,

observer des bandes zoner sur les places, peut amener les jeunes hommes à envisager leur avenir de la même façon. Cependant, nos résultats indiquent que les hommes n'occupent pas autant les espaces extérieurs que ce que la littérature affirme, au contraire il semblerait que les femmes occupent davantage ces espaces. Nous y reviendrons plus bas dans les limites de cette étude.

Dans le même ordre d'idée, nous pouvons faire référence aux prescriptions stéréotypiques. Généralement, les personnes ont tendance à s'ajuster au jugement et aux attentes d'autrui. Elles s'approprient le stéréotype comme faisant partie de soi. Ainsi, les hommes et les femmes développent des comportements dans l'espace public tout comme dans l'espace privé du domicile en cohérence avec les stéréotypes de genre. Prentice et Carranza (2002) parlent de composantes descriptives et prescriptives à ce sujet. Selon elles, les caractéristiques stéréotypiques attribuées aux femmes et aux hommes sont celles qui sont attendues en retour. On attend d'un homme qu'il soit fort et actif et d'une femme qu'elle soit douce et attentionnée. Ces auteures, en cherchant à actualiser les prescriptions et proscriptions de genre, ont démontré la persistance des stéréotypes de genre traditionnels. Ce qui peut expliquer pourquoi nos résultats vont également dans ce sens.

Nous nous sommes ensuite intéressés à l'attachement au lieu en référence aux travaux d'Hidalgo et Hernández (2001). Cependant, contrairement à eux, l'échantillon interrogé ici ne fait pas émerger de différence entre hommes et femmes. Nous avons constaté que le niveau d'attachement des résidents à leur quartier est quasiment de 3/5, et comme les femmes ne sont pas moins attachées à leur quartier que les hommes, nous pouvons considérer que cela a une influence positive sur leurs fréquentations spatiales. En effet, nous savons que le sentiment de vulnérabilité des femmes dans l'espace urbain les amène à éviter certains lieux à certaines heures (elles vont moins traîner la nuit, surtout si elles sont seules) (Lieber, 2008). C'est pourquoi on observe davantage de réponse du type *non investissement du quartier* chez les femmes. Mais nos résultats indiquent que les femmes ont tout de même une fréquentation large des espaces du quartier et c'est d'autant plus vrai qu'elles sont attachées à leur quartier. Comme l'affirme la théorie de l'attachement de Bowlby (1969), plus un individu aura un lien d'attachement fort avec son parent, plus il se sentira en sécurité et plus il ira explorer l'environnement. L'attachement au quartier joue le même rôle. Il va permettre aux résidents d'être de plus en plus à l'aise avec leur environnement. Il peut également permettre aux femmes de ne plus être *invisibles* des espaces publics (Di Méo, 2012).

Par ailleurs, nous avons voulu voir si le genre pouvait avoir un effet différentiel sur les autres phénomènes que nous avons étudiés jusqu'à présent. Les résultats ne mettent en évidence aucune différence significative entre les hommes et les femmes, que ce soit pour l'identification socio-spatiale, l'identification au voisinage, la satisfaction résidentielle et la discrimination résidentielle perçue. Ce dernier résultat vient confirmer notre étude de 2012 (Derval & Ndobo, 2012) : il n'y a pas d'effet du genre sur la discrimination résidentielle perçue. Cependant, nous avons réussi à démontrer que cela n'implique pas une absence d'effet du genre sur le lieu de résidence. En effet, en nous centrant sur la fréquentation différentielle du quartier entre les hommes et les femmes nous avons pu relever des différences de genre. Une femme qui ne fréquente pas certains lieux a intériorisé les stéréotypes de genre et les interdits sociaux et se les applique dans la vie de tous les jours. L'inégalité d'accès à certains lieux à cause de la domination masculine est une forme de discrimination. Nous mettons donc en évidence que ce phénomène existe, mais qu'il se présente de façon plus subtile que les autres aspects de la discrimination résidentielle.
De même, en étudiant l'intersectionnalité des stigmates, nous constatons qu'il existe des différences hommes/femmes dans la perception de discrimination résidentielle. En effet, les hommes vivant en quartier prioritaire, avec un faible niveau socio-économique, et une origine ethnique étrangère se sentent significativement plus discriminés que les femmes ayant les mêmes stigmates. A première vue, ce résultat est surprenant, dans le sens où il va à l'encontre de l'hypothèse intersectionnelle classique supposant que les femmes devraient se sentir plus discriminées que les hommes. Néanmoins, ce résultat prouve l'importance d'étudier l'individu dans son ensemble et la complexité de ses appartenances, parce qu'en le dissociant nous perdons des informations précieuses. D'où l'intérêt de l'approche intersectionnelle en psychologie.

Pour conclure ce sous-point, la littérature scientifique et nos résultats empiriques permettent de révéler que la discrimination résidentielle de genre se caractérise, entre autres, par le nombre moins important de lieux à destination des femmes dans la ville, en comparaison aux hommes ; les restrictions d'accès à certains quartiers pour les familles monoparentales défavorisées ; les lieux encore interdits et proscrits aux femmes ; à l'insécurité perçue et vécue par les femmes dans les espaces publics ; ou encore le fait que cela renforce les stéréotypes de genre.

4.2. Limites et perspectives

En examinant les résultats de cette étude, nous avons repéré un certain nombre de limites pouvant interférer dans l'analyse de ces résultats. En effet, nous supposons que des résultats n'ont pas pu être vérifiés à cause de notre échantillon. Celui-ci n'est peut-être pas obligatoirement représentatif de la population générale vivant dans les différents quartiers. Prenons l'exemple des jeunes hommes des quartiers prioritaires. Nous savons d'après la littérature que ce sont eux qui se retrouvent majoritairement dans les espaces extérieurs du quartier (Kokoreff, 2003 ; Lepoutre, 1997 ; Naceur, 2004 ; Rouag et al., 2008). Ceci peut laisser supposer que l'échantillon interrogé ne comprend peut-être pas suffisamment de jeunes hommes et peut expliquer pourquoi dans notre échantillon il ressort que ce sont les femmes qui fréquentent plus les espaces extérieurs. De plus, nous avons fait le choix d'intégrer uniquement des participants majeurs à notre étude alors que Lepoutre (1997) souligne que ce sont les jeunes garçons entre 10 et 16 ans qui sont les plus présents dans les rues, en bas des immeubles, et dans les espaces extérieurs en général. Après cet âge, il constate que les hommes traînent beaucoup moins dans les rues.

Nous relevons une seconde limite à cette étude. L'absence de significativité de certains χ^2, devant mettre en lumière des différences de fréquentations des lieux selon le genre, le type de quartier, l'origine ethnique ou des croisements de ces variables, ne nous permettent pas d'interpréter les résultats avec certitude. C'est pourquoi nous sommes prudents face à certains résultats et considérons davantage qu'il s'agit de tendances.

Cette étude a également permis de soulever des manques. Tout d'abord, il aurait été intéressant de questionner le temps passé au domicile. « Le temps passé au sein du logement, en semaine et le week-end, est un premier indicateur de la pratique du quartier » (Chabrol, 2011, p. 300). En effet, Chabrol relève que les profils de personnes qui passent le plus de temps à leur domicile sont en général les femmes au foyer (avec enfant(s) en bas âge ou scolarisé), les retraités et les individus qui travaillent à leur domicile. Nous y retrouvons donc souvent les femmes qu'elles soient actives ou non. Parmi les personnes qui travaillent à leur domicile les femmes représentent une grande proportion, avec le métier d'assistante maternelle par exemple.
Ensuite, nous nous sommes limités à l'étude de la fréquentation du quartier. Ce qui ne nous permet pas de savoir à plus grande échelle comment les habitants fréquentent les autres

quartiers et s'ils fréquentent plus leur quartier ou d'autres quartiers. Ceci aurait pu être un indicateur supplémentaire pour rendre compte de l'attachement au lieu par exemple.
Enfin, en analysant les résultats nous nous sommes sentis limités quant aux interprétations possibles. Nous manquons d'informations précisent à propos de la fréquentation des lieux. Une méthodologie plus centrée sur ces fréquentations serait intéressante. Des entretiens par exemples permettraient d'obtenir davantage d'informations qualitatives sur le sujet. Nous nous confrontons, ici, aux limites des méthodes quantitatives. Elles nous donnent les informations générales sur l'usage des lieux du quartier et permettent de comparer les modalités de nos variables entre elles, mais nous sommes rapidement limités dans l'interprétation.

Le résultat à propos de la discrimination résidentielle perçue en fonction du sexe des participants a soulevé un problème d'échelle de mesure du phénomène. En effet, nous n'avons pas pu mettre en évidence la discrimination résidentielle de genre par le biais de notre outil car il manquait de spécificité pour le genre. Aucun n'item ne traitait spécifiquement des aspects de la discrimination résidentielle de genre. Il serait donc nécessaire d'adapter l'échelle de recueil des données afin de mesurer ce sous-phénomène, tout comme nous l'avons fait pour l'échelle de discrimination résidentielle ethnique perçue.

La limite suivante concerne la catégorie des loisirs telle que nous l'avons élaborée. Contrairement à ce qui ressort dans la littérature, les résultats mettent en évidence que les loisirs sont importants et bien présents chez les femmes, et pas seulement chez les hommes. Ce qui nous amène à nous demander si, comme les résultats de Maruéjouls-Benoit (2014) l'indiquent, les loisirs sont bien un luxe pour les femmes, et si elles ont réellement moins de temps à y accorder que les hommes. Ceci peut peut-être s'expliquer par un contenu différent entre les loisirs tels qu'ils ont été définis par Maruéjouls-Benoit et tel qu'ils l'ont été par nous. Dans notre cas, nous avons vu que les loisirs renvoyaient à toutes les activités qui permettaient aux personnes de se détendre pendant un temps libre et qui avaient lieu en dehors du domicile (restaurants, bars, cinéma, théâtre, bibliothèque, lieux de soins esthétiques, activités de détente (sophrologie, yoga...), activités autour de la musique, etc.). Maruéjouls-Benoit (2014), dans son travail, définit les loisirs uniquement pour la tranche d'âge 8-20 ans, parce qu'elle s'intéresse plus particulièrement aux différences de loisirs entre les jeunes. Ainsi lorsqu'elle aborde les loisirs pour la tranche d'âge supérieure (adultes), elles n'entrent pas dans les détails. Nous ignorons si elle envisage ces loisirs relativement de la

même manière que pour les jeunes. Si c'est le cas, c'est donc peut-être pour cela que nous n'obtenons pas les mêmes résultats. De plus, elle a pris en compte dans les loisirs pour les jeunes les équipements sportifs, culturels, de la jeunesse et de la petite enfance. En faisant abstraction de la dernière catégorie d'équipements, nous nous accordons sur les équipements culturels, mais de notre côté, nous avons fait le choix de distinguer les équipements sportifs des loisirs parce que la littérature mettait en avant que les hommes et les femmes n'avaient pas la même fréquentation des lieux sportifs. Ainsi, pour pouvoir le démontrer nous avons fait le choix de les distinguer. Pour autant, nous sommes d'accord sur le fait que le sport peut théoriquement faire partie des loisirs.

La dernière limite soulevée nous conduit à faire une préconisation pour de futures recherches sur le sujet. La littérature considère que les différences de genre sont plus flagrantes entre les garçons et les filles plutôt qu'entre les hommes et les femmes (Faure, 2006 ; Kebabza & Welzer-Lang, 2003 ; Maruéjouls-Benoit, 2014 ; Raibaud, 2007). Nous nous en sommes d'ailleurs rendu compte par l'absence de certains résultats. Ce qui implique qu'une population adolescente aurait peut-être été plus pertinente (Lepoutre, 1997) pour cette étude car elle aurait permis d'obtenir des résultats plus marqués.

Pour terminer, nous pouvons émettre deux préconisations : premièrement, il faudrait, pour aller plus loin, questionner les habitants à plus grande échelle que le quartier, c'est-à-dire en élargissant au méso-environnement, à la ville. Nous supposons dans ce contexte que les résidents des quartiers prioritaires seraient plus immobiles que les résidents des quartiers aisés. Ils seraient plus resserrés sur leur quartier, malgré les opportunités et services offerts par la ville (transports, etc.). Deuxièmement, nous avons pu voir que la fréquentation différentielle des lieux des hommes et des femmes est un indicateur de la discrimination résidentielle sexuée. Il serait intéressant d'étudier la discrimination résidentielle sexuée. Les items de notre questionnaire ne le permettaient pas ici, mais nous avons pu soulever dans la théorie que ce phénomène pouvait être intéressant, et les résultats obtenus dans cette étude nous y encouragent également.

PARTIE 2 :

CONTRIBUTIONS EMPIRIQUES

Chapitre 9 : Etude 4 : Etude qualitative sur la discrimination résidentielle perçue et sur la diversité des stratégies d'adaptation permettant de faire face à cette discrimination ..... p. 280

1. Introduction ..... p. 280
2. Méthodologie ..... p. 283
3. Résultats ..... p. 287
4. Discussion ..... p. 306

Chapitre 9 : Etude 4 : Etude qualitative sur la discrimination résidentielle perçue et sur la diversité des stratégies d'adaptation permettant de faire face à cette discrimination.

1. Introduction

Dans cette dernière étude, l'un des intérêts principaux est de pouvoir proposer un autre regard sur notre objet de recherche. Jusqu'à présent, les études réalisées sont strictement quantitatives et basées sur des questionnaires. Nous souhaitons les compléter par une approche qualitative afin de contrebalancer les limites induites par une approche purement quantitative des données recueillies. La revue de la littérature a montré, à propos de la discrimination résidentielle perçue par exemple, qu'il n'y avait pas d'échelle mesurant ce phénomène. Nous avons cependant repéré qu'il existait des échelles de discrimination perçue dans d'autres champs d'études que l'environnement résidentiel (Bogart et al., 2011 ; Galand & Dupont, 2002 ; Jetten et al., 2001 ; Landrine et al., 2006 ; Schmitt et al., 2002 ; Snape & Redman, 2003 ; Stucky et al., 2011). Ces différents outils ont servi d'inspiration et de base afin de créer une échelle de discrimination résidentielle perçue. Néanmoins, nous avons repéré que certains aspects ne ressortaient pas de nos questionnaires et que la création d'un outil (sans passer par une étape exploratoire par entretien au préalable) nous avait limités dans la formulation des items ainsi que dans l'élaboration d'items reflétant des sous-thématiques plus spécifiques au champ résidentiel. De plus, une étude qualitative nous permettrait de mieux comprendre le vécu des résidents. Alors que le questionnaire composé de questions fermées obligeait les résidents à répondre dans un cadre très restreint et n'était pas obligatoirement représentatif de leur véritable vécu. C'est pourquoi, nous avons pensé que des entretiens permettraient d'aller étudier plus en profondeur ce sujet de recherche : en faisant ressortir de nouvelles thématiques et problématiques spécifiques à notre domaine. En effet, nous avons mis en évidence la complexité que recouvre le phénomène de discrimination résidentielle et il ne correspond pas uniquement à celui de la discrimination ethnique, ou sexiste par exemples. On peut même considérer qu'il est plus généraliste puisqu'il va englober d'autres types de discriminations.

L'absence de recherches sur ce phénomène en France, et en psychologie, jusqu'à ce travail de thèse, nous a conduit à nous demander sous qu'elle forme il se présentait et en quoi il consistait exactement. Comme nous l'avons constaté à travers la revue de la littérature, aux

Etats-Unis la forme principale que la discrimination résidentielle revêt découle de la ségrégation ethnique. De plus, les trois premières études quantitatives que nous avons menées, nous apportent des pistes de réponses (par exemple : l'influence de l'origine ethnique semble plus importante que l'influence du niveau socio-économique des résidents), que cette quatrième étude qualitative va pouvoir compléter.

Ces entretiens peuvent également nous aider à mieux comprendre pourquoi le niveau de discrimination résidentielle perçue est aussi faible. Est-ce parce que les individus ne perçoivent que peu de discrimination résidentielle ? Est-ce parce que cette discrimination est moins connue des individus, du fait qu'elle soit reconnue juridiquement uniquement depuis 2016 (Mayaud & Gayet, 2016) ? Ou bien encore, est-ce parce qu'ils mettent en place des stratégies pour y faire face (comme nous l'avons supposé dans les études précédentes) ?
Il a été démontré, dans le chapitre 5, que les résidents ne sont pas passifs face à l'insatisfaction, face au stress urbain et face à la discrimination qu'ils perçoivent dans leur quartier. De nombreuses stratégies peuvent être mises en place pour empêcher que cela affecte leur estime de soi ou leur satisfaction résidentielle. Nous souhaitons donc repérer et identifier plus finement les stratégies d'adaptation mises en place par les résidents. Cependant, les stratégies d'adaptation sont nombreuses et nous ignorons celles qui sont spécifiquement privilégiées par les résidents discriminés.
Même si nous n'avons pas toujours pu le prouver par nos précédentes études, la littérature soutient que le processus d'identification agit comme protecteur ou du moins comme prédicteur de la satisfaction (Fleury-Bahi et al., 2008). Il est démontré l'importance d'une adéquation entre l'environnement de vie et l'identité d'un individu. Les individus cherchent à avoir une identité sociale positive et valorisante (Tajfel & Turner, 1979), même dans leur environnement résidentiel (Lalli, 1992 ; Proshansky, 1978). Nous l'avons souligné précédemment, des auteurs comme Branscombe et al. (1999), Jetten et al. (2001), Schmitt et al. (2002) défendent l'idée selon laquelle les individus vont se rapprocher de leur endogroupe pour se protéger de la discrimination perçue et conserver une estime de soi collective positive. Les études présentent régulièrement le recours au social dans les stratégies d'ajustement utilisées par les groupes minoritaires ou dévalorisés. Nous allons donc nous attacher entre autres à vérifier la présence ou l'absence de cette stratégie dans le discours des résidents et principalement ceux des quartiers prioritaires censés percevoir de la discrimination.

Les objectifs spécifiques auxquels cette quatrième étude va tenter d'apporter des réponses sont les suivants :

1) Repérer comment la discrimination résidentielle est perçue par les résidents. Le manque de littérature sur le sujet nous limite dans la compréhension globale de ce phénomène, c'est pourquoi, nous souhaitons identifier ses dimensions sous-jacentes. En référence à la définition de la discrimination résidentielle perçue, formulée dans le chapitre 2, nous nous attendons à retrouver différentes formes de discrimination résidentielle (exemples : interpersonnelle, institutionnelle, ethnique, économique, etc.). De plus, nous nous attacherons à vérifier que cette discrimination résidentielle est davantage perçue dans les quartiers prioritaires.

2) Appréhender les éléments qui amènent les résidents à être insatisfaits de leur quartier, en dehors de la discrimination résidentielle perçue. Nous cherchons ici à savoir s'il existe d'autres facteurs affectant la satisfaction résidentielle. Nous nous attendons par exemple à ce que les habitants des quartiers prioritaires perçoivent davantage d'insécurité dans leurs quartiers (Pan Ké Shon, 2005).

3) Identifier les stratégies d'adaptation mises en place par les habitants des quartiers prioritaires au regard de la théorie de l'identité sociale (Tajfel & Turner, 1979 ; 1986). Pour cela, nous allons repérer les éléments du discours des résidents nous permettant de comprendre comment ils s'identifient à leur quartier, qu'il soit aisé ou classé en zone prioritaire. En référence aux travaux de Salvador (2000) et Contreras et al. (2007), nous envisageons que les résidents des quartiers désavantagés privilégient l'identification sociale et les résidents des quartiers aisés s'identifient à leur quartier en raison de l'ensemble des avantages valorisés qu'il possède (sociaux et spatiaux).

4) Repérer les autres stratégies d'adaptation utilisées par les résidents lorsqu'ils souhaitent faire face à la discrimination perçue et à l'insatisfaction résidentielle. Nous allons pouvoir vérifier si les stratégies adoptées dans d'autres contextes sont également celles appliquées dans le champ résidentiel (Bonaiuto et al., 1996 ; Branscombe et al., 1999 ; Fried, 1982 ; Utsey et al., 2000 ; Yoo & Lee, 2005). Cet objectif va permettre d'actualiser les recherches scientifiques sur le sujet et de les compléter pour le champ d'étude résidentiel. De surcroît, nous avons relevé, dans la théorie de la privation relative entre autres, que les individus qui sont amenés à percevoir de la discrimination en groupe utilisent généralement des stratégies collectives pour y faire face ainsi que des stratégies actives (Abelson, et al., 1998 ; Galand & Dupont, 2002 ; Kawakami & Dion, 1992 ; Taylor, et al., 1987). Nous pouvons donc nous attendre à ce que dans un contexte résidentiel, le voisinage soit un soutien social important, et qu'il permette de faire face collectivement à la discrimination résidentielle perçue.

2. Méthodologie

2.1. Participants

L'échantillon de cette étude est constitué de 20 participants. Ils sont résidents nantais et proviennent de quartiers aisés ou prioritaires : 9 d'entre eux vivent en quartiers aisés et 11 vivent en quartiers prioritaires. Parmi eux, 12 sont des femmes et 8 sont des hommes. La moyenne d'âge de ces participants est de 33 ans (allant de 24 à 57 ans). Ils vivent en moyenne depuis 5 ans et demi dans leur quartier (M = 5.67) : 11 y vivent depuis moins de 5,5 ans [2-5] et 9 depuis plus de 5,5 ans [6-20]. Six d'entre eux ont l'un de leurs parents qui est né dans un autre pays que le France. Sur l'ensemble de l'échantillon, 8 résidents ont un revenu net inférieur au smic et 12 un revenu net supérieur au smic. Enfin, en ce qui concerne le statut d'occupation du logement, 4 sont propriétaires et 16 sont locataires.

2.2. Procédure

La procédure de recrutement des participants a débuté par la méthode de *proche en proche* (Blanchet & Gotman, 2013). Il est demandé aux interviewés de jouer le rôle d'intermédiaire vers d'autres interviewés pour constituer une chaîne. Cependant, les contacts proposés par les participants ont souvent conduit à une coupure de la chaîne, malgré les relances nombreuses. De plus, parfois les contacts s'avéraient être dans le même quartier, donc pour éviter d'avoir uniquement un seul quartier pour représenter soit les quartiers prioritaires, soit les quartiers aisés, il a été nécessaire de reprendre une chaîne au départ. L'étude 2, par questionnaire en ligne, a également permis d'obtenir des contacts. Des personnes très intéressées nous ont contacté par mail, nous avons pu ensuite leur demander des contacts dans leurs connaissances qui accepteraient de réaliser un entretien. Par ailleurs, le démarchage téléphonique s'est avéré être une technique inefficace. En complément, le chercheur a également fait appel aux connaissances des connaissances de son entourage.

Une fois que la personne donnait son accord, nous prenions rendez-vous pour être sûr que le participant ait suffisamment de temps à accorder à l'entretien et que celui-ci ne soit pas écourté, et donc inexploitable. Les entretiens se sont tous déroulés en face à face dans des lieux calmes : certains ont eu lieu au domicile des participants, d'autres au domicile du chercheur, et les derniers dans un bureau à l'Université de Nantes.

Au total, 20 entretiens ont été menés. L'ensemble de ces entretiens ont été enregistrés avec l'accord des participants, puis retranscris intégralement dans le but d'effectuer une analyse

approfondie des corpus. La durée des entretiens varie entre 30 minutes et 1h45. En moyenne, ils durent un peu plus d'une heure (1 heure 5 minutes et 48 secondes).

Nous avons donc fait le choix de mener des entretiens de type semi-directif en complément des questionnaires utilisés dans les précédentes études réalisées (Blanchet & Gotman, 2013). Des thèmes ont été retenus et quelques questions formulées y sont associées. Les thèmes principaux sont ceux étudiés dans nos précédentes études, à savoir : la discrimination résidentielle perçue, l'identification socio-spatiale, l'identification au groupe, l'attachement au lieu, la satisfaction résidentielle. Le thème de la mixité sociale et résidentielle a également été intégré pour connaître l'opinion des participants sur cette question. En effet, nous nous sommes aperçus lors de la revue de la littérature que cette question ressortait très régulièrement et qu'elle ne faisait pas consensus. Mais nous y reviendrons plus en détails dans la discussion générale.

Au début de l'entretien, une consigne orale standardisée explique au participant que les informations transmises seront anonymisées, lui demande son accord pour enregistrer l'entretien en expliquant l'intérêt pour l'échange (permet à l'interviewer d'être plus disponible) mais également pour l'analyse qui suivra. Ensuite, nous rappelons au participant la thématique générale de l'entretien, ainsi que sa durée approximative. L'objectif de cette introduction est également de mettre à l'aise et en confiance le participant afin de faciliter son expression orale et le désinhiber.

2.3. Matériel (Annexe 8)

Le guide d'entretien utilisé pour cette étude a été créé pour les besoins de la recherche. Il débute par une question ouverte demandant au participant de se présenter. L'intérêt de cette question est de voir si le participant aborde spontanément son lieu de résidence lorsqu'il se présente. Bugental & Zelen (1950) dans leur étude sur le concept de soi (reprise et améliorée par Kuhn et McPartland en 1954) cherchent à dégager l'identité de leurs participants par le biais d'une question : « Who are you ? ». Ils mettent en évidence la présence de la localisation résidentielle dans les réponses des participants, comme pouvant être un indicateur d'une définition de soi. Ainsi, si nous obtenons des informations sur la localisation résidentielle des participants, nous pourrons inférer qu'elle fait partie de leur identité, et inversement son absence nous donnera des informations sur le faible degré d'identification au lieu de

l'individu. De plus, la place ou le rang accordé au lieu de résidence dans la présentation du sujet, nous indique l'importance que ce lieu a au niveau de son identité. Si par exemple le lieu de résidence apparaît en 3ème position, après le nom et le métier du sujet, on peut supposer une identification spatiale relativement importante. A l'inverse, si la localisation résidentielle n'apparaît qu'en 10ème position, on peut supposer une identification spatiale moindre. Bien sûr, cette information devra être confrontée aux autres informations fournies par le participant, pour s'assurer d'une interprétation fiable.

Comme nous l'avons énoncé précédemment, les thématiques abordées dans le guide d'entretien ont été élaborées à partir de la revue de la littérature. Elles traitent, dans cet ordre, de la satisfaction résidentielle, de la capacité de l'individu à faire face aux inconvénients perçus dans l'environnement résidentiel, de l'identification au lieu et de l'attachement au lieu, de l'identification sociale, de la discrimination résidentielle perçue, des stratégies pour faire face à cette discrimination perçue, et de la mixité sociale.

Nous concluons le guide d'entretien en demandant au participant s'il a des remarques ou des commentaires à partager, ou s'il y a des choses qu'il n'a pas eu l'occasion de dire et qu'il souhaite exprimer.

L'entretien se clôture par le recueil d'informations sociodémographiques à propos du participant : genre, âge, nom du quartier de résidence (ou rue de résidence si le nom du quartier lui est inconnu), durée de résidence dans ce quartier, pays de naissance de la mère et du père, catégorie socioprofessionnelle de l'interviewé, revenu mensuel net, pouvoir d'achat, situation financière du ménage et statut d'occupation du logement. Il s'agit des mêmes questions sociodémographiques que celles utilisées pour l'étude quantitative, afin de pouvoir faire des recoupements ou comparaisons entre les résultats obtenus à l'aide de ces deux méthodologies.

2.4. Hypothèses opérationnelles

Les hypothèses opérationnelles attachées à cette étude sont les suivantes. Nous précisons que ces hypothèses ont un caractère exploratoire en raison de la taille de l'échantillon.
H1 : Les références à la discrimination résidentielle perçue seront plus nombreuses dans le discours des résidents des quartiers prioritaires que dans celui des résidents des quartiers aisés.

H2 : L'insatisfaction résidentielle sera plus présente chez les résidents des quartiers prioritaires en raison des désavantages de leurs quartiers.

H3a : Nous nous attendons à ce que la relation identitaire au groupe des voisins apparaisse spontanément dans le discours des résidents des quartiers prioritaires pour faire face à la discrimination résidentielle perçue. Autrement dit, ceux-ci devraient favoriser une identification sociale à leur quartier.
H3b : Nous nous attendons à ce que les résidents des quartiers aisés s'identifient plus classiquement à leur quartier, en faisant référence à ses attraits physiques et fonctionnels valorisés par la société. Ainsi, ils vont davantage mettre en avant leur satisfaction à propos de l'esthétisme, des services, des commerces, etc. qui sont présents dans leur quartier.

H4a : Pour faire face aux discriminations résidentielles et/ou insatisfactions perçues, les résidents des quartiers aisés et prioritaires vont mettre en place des stratégies d'adaptation, dans le but de réduire l'état de dissonance cognitive dans lequel ils peuvent se trouver (rester vivre dans un quartier discriminant ou insatisfaisant). Cependant, nous envisageons que les résidents des quartiers prioritaires mettront en place davantage de stratégies de coping que ceux des quartiers aisés.
H4b : Les résidents des quartiers prioritaires percevant de la discrimination résidentielle en groupe vont préférentiellement recourir à des stratégies collectives et actives pour y faire face.

2.5. Traitement des données

2.5.1. Analyse thématique catégorielle

Une analyse de contenu thématique catégorielle (Bardin, 2013), en fonction du type de quartier de résidence, a été réalisée sur le corpus d'entretiens. L'analyse de contenu consiste, dans un premier temps, à découper le texte en unité de sens. Dans un second temps, ces unités de sens sont regroupées par analogie au sein de catégories plus larges, auxquelles un titre est systématiquement attribué. Cette catégorisation doit respecter plusieurs principes (Bardin, 2013) : l'exclusion mutuelle (chaque élément appartient uniquement à une seule catégorie), l'homogénéité des catégories (la construction des catégories repose sur le même principe de classification), la pertinence (les catégories renvoient aux objectifs de la recherche et sont adaptées au contenu), et l'objectivité (réduire au maximum la subjectivité du codeur en ayant des catégories précises). Cette analyse a permis d'extraire pour chacun des deux types de quartiers des thématiques sous-tendant le vécu des résidents.

3. Résultats

3.1. La discrimination résidentielle perçue par les résidents en fonction de leur quartier

Nous constatons un véritable écart dans le discours des résidents des deux types de quartiers à propos de cette thématique. Les éléments du discours des résidents des quartiers aisés sur la discrimination résidentielle ne renvoient pas à leur perception ou à un vécu discriminatoire personnel. Ils font plus généralement référence aux inégalités et discriminations vécues dans les quartiers prioritaires. Seulement un résident interrogé, vivant en dehors des quartiers prioritaires, a énoncé un fait discriminant à propos de son quartier. Ce dernier expliquait son désir d'habiter dans un quartier plutôt aisé, un quartier qui lui ressemble au niveau des valeurs, de la population (« *on n'a pas l'impression de faire tâche dans le décor. On fait du vélo nous aussi, on s'intéresse à la culture... même si on a une situation un peu plus précaire que les gens qui habitent là* »), malgré une situation financière perçue comme précaire au moment de la recherche d'appartement, ce qui lui a valu de nombreux refus. Ce dernier était pourtant en capacité de payer le loyer pour l'ensemble des biens visités.

> « *on cherchait à être dans le centre. Et euh... et on a dû faire je sais pas une dizaine de visites et vu qu'on... moi j'étais au chômage et ma copine était étudiante à l'époque, euh déjà dès que c'était une agence c'était mort. Parce que... parce que, si, quand on a appris que quand on est au chômage on a pas le droit d'avoir des cautions. Donc on a eu beaucoup de mal à trouver. Et là on en a trouvé un qui passait bien avec le propriétaire et qui là prenait en compte les cautions.* » (Résident 12)

En revanche, le discours des résidents des quartiers prioritaires est plus autocentré et fait état de nombreuses plaintes quant à un vécu discriminatoire dans leur quartier. Le contenu des discours a été catégorisé en 8 grandes thématiques (*cf.* annexe 9). Nous y avons également intégré les propos que les résidents des quartiers plus aisés ont à propos des inégalités qu'ils perçoivent dans les quartiers prioritaires ou en comparaison avec leur quartier.

- La première thématique porte sur la discrimination résidentielle interpersonnelle. L'ensemble des unités de sens renvoient à la stigmatisation en raison de l'appartenance au quartier : « *Je sais qu'une fois une dame, c'était à la mairie hein, elle m'avait dit : « Ah vous êtes à Pin Sec, ah d'accord, oh la la pas de chance ».* » ; « *Parce qu'il avait dit : « tous les quartiers à risque : Bellevue, Dervallières, Pin-sec – Bottière, nanani nananin, machin, je vais pas dans ces quartiers là, c'est les quartiers des pauvres !! Ce sont les quartiers des gens*

qui n'ont rien dans la tête. Ce sont les quartiers des chanvreux. Ce sont les quartiers de... vraiment où la misère est présente quoi ». ».

- La seconde thématique traite de la discrimination résidentielle institutionnelle. Il s'agit de la forme la plus retrouvée dans les discours des participants. Elle se décline elle-même en plusieurs sous-catégories : l'absence de services de proximité (« *quelque chose qui m'a choqué quand je vais en répétition à Bellevue, c'est qu'une fois j'ai voulu aller dans un café, on était en avance, aller dans un café pour boire un coup et y'avait rien, y'avait vraiment rien. Une autre fois j'ai voulu trouver un bureau de tabac pour m'acheter des cigarettes y'avait rien à proximité.* » ; « *quand on observe le quartier, y'a vraiment un manque de structures* »), l'abandon du quartier par les institutions publiques (« *Il y a trop de, trop de laisser aller. Les pouvoirs publics ne viennent plus, la police ne vient plus*. » ; « *Moi j'ai un peu le sentiment que c'est un quartier qui est un peu mis de côté en fait par la ville*. » ; « *c'est un peu à l'abandon.* »), l'inégale répartition des logements sociaux dans la ville (« *quand on voit que la maire de Nantes est hyper fière d'annoncer 70 % de logements sociaux. Euh bah non. Nous on n'est pas hyper fiers. On ne comprend pas pourquoi ils ne sont pas plus étalés dans la ville*. » ; « *Je pense que c'est un problème géographique, Malakoff c'est vraiment de l'autre côté [...] Dès qu'on passe le tunnel, bah on est là entourés de tours, ça se voit tout de suite, « Oh là on est à Malakoff ». Et quand on va vers chez nous on voit moins de tours, plus de maisons, plus de rues privées, ça se voit tout de suite à ce niveau là. Y'a ségrégation géographique et physique.* » ; « *à Nantes, ils font beaucoup d'efforts, ils font attention à avoir le quota, et même plus, de logements sociaux. Mais en même temps j'ai l'impression que c'est dans les mêmes quartiers qu'ils construisent ces logements*. »), la réhabilitation du quartier ou l'absence de réhabilitation du quartier (« *Mon quartier est assez vieillot. C'est un quartier assez vieux. Euh y'a pas de nouveaux logements, les logements sont assez anciens*. » ; « *même les logements je pense que... Il pourrait y avoir des petites choses de faites : un petit rafraîchissement*. » ; « *Dervallières, ils ont repeint tous les immeubles qui sont en face des rues principales. Et quand on rentre après dans le quartier souvent ils ne se sont pas donnés la peine de, de réhabiliter les immeubles. Donc ça change rien c'est juste la façade*. » ; « *Les logements certains sont vraiment insalubres quand même. Quand on rentre ça pue*. »), l'insécurité (« *c'est juste que la sécurité je trouve qu'elle est pas assez euh comment par contre poussée. Y'a plein de choses qui se font en centre-ville quand il y a des regroupements, on voit bien que c'est vachement protégé et tout. Là c'est peut-être moins protégé* » ; « *Pas assez de sécurité aussi, de, enfin de... d'effort sur la, sur la sécurité enfin pour se sentir en sécurité dans ce quartier*. »), les moyens financiers accordés au quartier (« *aux Dervallières*

on faisait pas de sorties scolaires, au collège on sortait jamais » ; « *On n'avait pas grand chose au niveau des moyens scolaires.* »), et la tarification des biens immobiliers (« *Du coup pour acheter c'était moins cher à Bellevue car à Bellevue c'était moins proche.* » ; « *Après c'est un quartier qui est assez cher du coup en loyer. C'est sûr que si j'allais ailleurs, j'aurai peut-être plus grand, ou moins cher* » ; « *Oh bah à Bellevue on pouvait avoir un T3 je pense à ce prix là, c'est sûr.* »).

- La troisième thématique relevée correspond à la discrimination résidentielle basée sur la situation financière du ménage : « *De tout façon c'est clair il faut parler dans le vif, ce sont les revenus qui font qu'un quartier est une enclave* » ; « *je n'avais pas un gros salaire à la fin du mois, parce que je ne travaillais pas à temps plein. Et ben y'a des proprios qui m'ont fermé la porte au nez. Ils devaient avoir peur que je ne paye pas mon loyer.* » ; « *Euh, du coup y'avait la contrainte financière ce qui nous a fait reculer un petit peu.* » ; « *on est venu là parce qu'on avait pas trop le choix financièrement.* ».

- La quatrième thématique est la discrimination résidentielle ethnique : « *Parce que en plus comme elle a un nom de famille, elle, qui est bien arabe, euh... ils vont pas l'appeler d'entrée de jeu. Mais c'est obligé parce que y'a y'a un tel amalgame sur tout ce qui se passe... C'est vrai qu'on est verni nous ici.* » ; « *« oh et puis vous voyez ici ils mettent que des... des immigrés, des étrangers »* ».; « *Moi j'ai un pote qui est d'origine marocaine, qui est... est-ce qu'il est français je sais même pas s'il est français, qui a fait ses études, qui a fait un master à Nantes et tout, il cherchait un appart' et il a une super bonne situation, il gagne super bien sa vie et euh... et puis euh, et le mec de l'agence était pas là et tout et puis il m'appelle et tout, il me dit : « mais [X], tu crois que c'est parce que je suis marocain ? », et j'étais super choquée* » ; « *Ba y'a beaucoup de pays différents, qui sont représentés ici. Il y a plus d'étrangers, je pense plus qu'à Procès par exemple. [...] Déjà, nous ici il y a plus de musulmans. Mais bon en même temps c'est pas là-bas qu'on va trouver des mosquées* » ; « *à Malakoff, euh, c'est beaucoup plus diversifié au niveau des origines. Oui ça c'est vrai dans mon quartier je suis en train de me dire qu'à ce niveau là, y'a quand même pas beaucoup de mélange.* » ; « *est-ce qu'il y a 50 % d'étrangers en France. Je ne crois pas non plus qu'il y en ait 50 %. Mais qu'ils les arrêtent, qu'ils arrêtent de les mettre tous au même endroit.* » ; « *Mais mixité sociale, bah ouais je sais pas, peut-être que les cathos ils ne veulent pas habiter avec les arabes j'en sais rien.* ».

- La cinquième thématique renvoie à la discrimination résidentielle genrée : « *un café où tu sens qu'il y aura tous les hommes qui vont venir. [...] essayer de développer quelque chose*

pour qu'aussi les femmes, par rapport aux religions qu'il y a ici, que les femmes, les enfants et tout soit aussi euh... ils seront admis forcément mais ils vont pouvoir prendre l'initiative de venir aussi tout seuls... ».

- La sixième thématique se rapproche de la première dans le sens où elle porte sur la stigmatisation associée au quartier, mais dans le discours il ne s'agit pas de propos ayant été entendus par l'interviewé, mais plutôt de l'image renvoyée par le quartier (auto-perception ou hétéro-perception) : « *Quand j'étais petite le Chêne des Anglais avait une très mauvaise réputation. Moi j'avais une interdiction formelle de venir voir des, des filles de mon école qui auraient habité là.* » ; « *Et malheureusement, on, dans les quartiers défavorisés, bah l'image reste que souvent c'est, c'est des gens qui sont euh... euh... moins éduqués euh et plus, la vie est plus, est plus difficile.* » ; « *c'est le cliché de Malakoff hein, c'est une cité de Nantes, ou c'est une cité où ça craint.* » ; « *y'a une image négative qui est véhiculée, qui n'est pas fausse mais y'a pas que ça.* ».

- La septième thématique fait référence au phénomène de gentrification et plus précisément à la relégation ou déportation des anciens locataires vers des lieux plus excentrés : « *ces quartiers là, qui étaient des quartiers plutôt défavorisés, qu'ils ont refait à neuf et en fait ils ont augmenté les loyers et donc les ¾ des gens qui habitaient là ont dû partir quoi.* » ; « *On parlait de Malakoff tout à l'heure, mais là c'est plutôt l'inverse, ils vont construire de beaux logements pour que les personnes plus riches viennent s'y installer.* » ; « *certains sont partis à Duchaffault.... D'autres sont partis euh... c'est quand on va vers Chantenay [...] Chantenay c'est un vieil immeuble [...] Après les autres je ne sais pas où ils sont partis. Y'en a beaucoup qui sont arrivés sur Bellevue... qui étaient des Dervallières qui sont venus à Bellevue, y'en a pas mal.* » ; « *ils ont été relogés, je ne sais pas où est-ce qu'on les a mis.* ».

- La dernière thématique traite de la mixité sociale, parce qu'il ressort des discours des résidents que cette solution peut générer de la discrimination résidentielle : « *je suis pour la mixité sociale mais quand on est rendu à 70 %, c'est plus de la mixité. Ça devient un ghetto. Moi la mixité c'est 50-50.* » ; « *Tout au fond de Malakoff vers Prairie des Mauves [...] J'ai l'impression que ça fait un peu plus enclavé encore.* » ; « *c'est que des barres d'immeubles et euh... et du coup en plus des HLM. Alors du coup, il n'y a aucune mixité sociale. Donc ça fait un peu comme une enclave.* ».

Globalement, nous constatons que les expériences relatées des résidents interrogés portent davantage sur la discrimination résidentielle institutionnelle.

Ensuite, nous relevons que le terme « discrimination » n'est pas abordé spontanément par les personnes interrogées. Ils vont avoir tendance à décrire les inégalités perçues et vécues dans le quartier mais ne les rapprochent pas, ou ne font jamais référence à de la discrimination.

Enfin, il ressort que la ségrégation et la discrimination résidentielle sont plus perçues et vécues par les personnes ayant un niveau socio-économique faible (revenu inférieur au SMIC) en comparaison à celles ayant un niveau socio-économique élevé (revenu supérieur au SMIC). De plus, la troisième thématique, confirme l'effet que pourrait avoir le revenu, ou la condition financière d'un ménage sur le choix du quartier de résidence (« *Bah c'est les revenus, si les gens ont pas de boulot, ils ont pas de revenu. Enfin je pense pas qu'on y aille par envie dans les HLM. Donc si ils vont là c'est qu'ils n'ont pas trop le choix. Et surement qu'ils n'ont pas un boulot qui leur permette d'aller dans un autre immeuble. Donc euh. Bah c'est des gens qui sont en galère*. »).

Les données recueillies dans le cadre de la discrimination résidentielle perçue vont dans le sens de **la première hypothèse que nous avons formulée pour cette étude (H1).** Nous supposions que les références à la discrimination résidentielle perçue seraient plus nombreuses dans le discours des résidents des quartiers prioritaires que dans celui des résidents des quartiers aisés. En effet, nous constatons que la discrimination résidentielle est davantage perçue par les résidents des quartiers prioritaires, pour autant cela n'implique pas nécessairement qu'ils aient conscience que les inégalités citées correspondent à de la discrimination résidentielle ou de la ségrégation spatiale.

3.2. Une satisfaction résidentielle inégale entre les quartiers de Nantes

Nous avons identifié dans les entretiens menés que les résidents nantais sont inégalement satisfaits de leur quartier. Cette satisfaction est en défaveur des résidents des quartiers prioritaires. Ce qui va dans le sens de notre seconde hypothèse. Ces résidents font état de nombreuses références à l'insatisfaction. Cette dernière touche différents domaines que nous avons repérés : l'absence de commerces et services ou l'éloignement d'avec ces commerces et services (« *on essaie de faire marcher les commerces du coin. C'est pour ça qu'on aimerait avoir autre chose que le Lidl. C'est c'est, on a été hyper content quand le biocoop a ouvert. Mais bon c'est quand même pas la porte à côté pour y aller à pied* », « *là où je suis on n'a pas de ça donc je vais un peu plus loin et là je suis obligé de prendre ma*

voiture pour y aller et bah du coup c'est pas mon quartier là où je vais faire du sport. ») ; les aspects sales ou impropres des lieux (« *c'est infect, c'est d'une saleté repoussante.* », « *c'est un quartier qui est relativement sale. Y'a plein d'ordures partout et ça me déplait un peu.* ») ; le bruit (« *les logements sociaux c'est synonyme de bruit* ») ; l'éloignement du centre-ville (« *c'est un petit peu loin du centre-ville* ») ; l'insécurité et l'incivilité (« *la pharmacie de la route de la Chapelle. Mais c'est pour ça que j'ai arrêté d'y aller, parce que j'en avais marre d'entendre les vendeuses se faire insulter* », « *Des poubelles cramées en bas de l'immeuble* », « *de temps en temps, les voitures qui brûlent, les coups de fusils, bah un peu plus bas sur la place Mendès France Bellevue, les gens qui se font poignarder devant chez moi* », « *C'est bagarres, c'est coups de feux, ...* », « *Même si les journaux nous aident en ne marquant pas le nombre de bagnoles qui brûlent, le nombre de coups de feux tirés le soir. Euh le nombre de scooters volés à l'arrache...* », « *il y a eu des coups de feux par exemple à Bottière* », « *j'ai l'impression que c'est anodin. C'est normal de se faire poignarder.* ») ; et le caractère inesthétique du quartier (« *c'est le quartier, pfff, il est pas beau* », « *déjà esthétiquement c'est pas beau.* »).

Il semblait important d'aborder cette insatisfaction parce qu'elle ressortait systématiquement, et de façon spontanée, lors des entretiens avec les résidents des quartiers prioritaires. Par exemple, l'ensemble des résidents des quartiers prioritaires ont abordé un ou plusieurs évènements renvoyant à de l'insécurité ou de l'incivilité dans leur quartier. Il s'agit de la sous-catégorie la plus développée par ces interviewés.

Les insatisfactions des résidents des quartiers plus aisés se centrent principalement sur des problèmes de stationnement dans leur quartier (« *pour se garer c'est pas très pratique* » ; « *c'est la croix et la bannière pour se garer ici. Les places sont quasi toutes payantes* ») ou l'absence de relations sociales (« *Je trouve quand même qu'il n'y a pas beaucoup de contacts avec les autres personnes du quartier. [...] c'est pareil avec nos voisins. Franchement on les connait pas.* »). Hormis cela, ils font référence à l'absence d'inconvénient dans leur quartier (« *non franchement y'a rien. Personnellement y'a rien vraiment qui, qui est embêtant, qui me dérange à vivre dans ce quartier* » ; « *je trouve que c'est vraiment un quartier euh… à vivre super agréable quoi. Donc non je vois pas trop d'inconvénient*. »). Les résultats vont dans le sens de **l'hypothèse H2.**

Du point de vue de la satisfaction, les résidents des quartiers aisés soulignent très clairement les avantages de leur quartier au niveau de la proximité des commodités (« *tout l'aspect des commerçants... enfin après tu finis par avoir tout à côté quoi… Euh, je sais pas*

ton médecin, ton acupuncteur, ta boulangère, et les petits troquets du bord de l'Erdre » ; « *il y a beaucoup de services proposés. Y'a pas besoin d'aller ailleurs, je veux dire dans un autre quartier pour aller chercher quelque chose. [...] ce sont de bonnes boulangeries, ça c'est top. Il y a un petit Spar à deux pas [...] un petit Intermarché [...] plusieurs pharmacies [...] il y a aussi le marché de Talensac [...] Et puis c'est agréable de pouvoir avoir du super poisson frais. Y'a des marchands bio* » ; « *c'est un quartier qui peut plaire aussi à ce niveau là parce que y'a pas mal d'offres culturelles et de sorties.* »), de la proximité du centre-ville (« *la situation géographique vraiment idéale.* » ; « *en même temps c'est à 5 minutes à pied du centre-ville de Nantes.* » ; « *Un autre gros avantage c'est quand même qu'on est à 10-15 minutes à pied du centre-ville.* »), du sentiment de sécurité procuré par le quartier (« *Je me sens super en sécurité* » ; « *je me sens vraiment en sécurité* » ; « *On peut se promener à 3h du mat' dans ce quartier là sans regarder derrière soi, ou se mettre à courir au moindre bruit (rire). Donc non je me sens très bien.* »), des aspects physiques valorisant et la beauté perçue du quartier (« *C'est quand même un quartier qui est joli, qui est bien entretenu. Surtout en façade, là où tout le monde passe.* » ; « *je trouve que c'est un beau quartier* »). Pour autant, les catégories citées ci-dessus ne sont pas spécifiques à ces résidents, sauf pour la proximité du centre-ville et le sentiment de sécurité très rarement cités par les résidents des quartiers prioritaires. Ces derniers, quant à eux, soulignent que leurs quartiers sont généralement bien desservis par les transports en commun, qu'ils ont les services de base à proximité (boulangerie, pharmacie, épicerie, poste, médecin) (« *Ce que j'aime c'est être près du bus.* » ; « *il est très bien desservi, sur ça c'est top ! Y'a tous ce qui est bah le tram, euh, un tas de bus. Donc pour la mobilité ça c'est génial.* » ; « *y'a des médecins, donc mon médecin traitant j'y vais à pied en 2 minutes, 3 minutes à pied. La boulangerie c'est à 5 minutes à pied, la boucherie c'est pareil. Euh... Euh... Vraiment c'est cette proximité là* » ; « *petits commerces vraiment alimentaires quoi, le nécessaire pour vivre*. »). Même si l'on constate tout de même, pour ces derniers points, que les résidents des quartiers aisés mettent en avant beaucoup plus de commodités et de diversité dans les services présents, que ceux des quartiers prioritaires. Les éléments de discours repérés ici soutiennent **en partie l'hypothèse opérationnelle H3b** formulées. Enfin, nous relevons que les résidents des quartiers prioritaires sont les seuls à valoriser leur logement lorsqu'ils font part des avantages de leur quartier (« *j'apprécie ma maison* » ; « *Il est grand et il est pas très cher*. » ; « *qu'il y ait un balcon ça c'était royal, une place de parking* » ; « *on veut pas un moins bon logement donc c'est pour ça qu'on est encore là* »), alors que certains résidents des quartiers aisés privilégient le quartier par rapport au

logement (« *C'est sûr que si j'allais ailleurs, j'aurai peut-être plus grand, ou moins cher, mais je privilégie le quartier* » ; « *là le choix du quartier se fait quand même au détriment de l'appartement.* »). Ces derniers semblent plus fiers de leur quartier que de leur logement, et inversement pour les résidents des quartiers prioritaires.

3.3. Les références à l'identification socio-spatiale et l'identification au voisinage

La première question posée lors des entretiens de recherche a permis de mettre en avant que pour définir qui ils sont, les individus présentent systématiquement leur lieu de résidence : soit la ville (« *J'habite à Nantes* » (Résident 1, R2, R8, R12, R17, R18) ; « *je suis relativement un nouveau Nantais* » (R3) ; « *je suis Nantais* » (R7, R13, R20) ; « j*e suis Nantaise* » (R10, R11)), soit leur quartier de résidence (« *je loge dans cet appartement, au quartier Malakoff* » (R4) ; « *j'habite à Bellevue* » (R5) ; « *Je vis dans un quartier de Nantes, donc euh quartier est, donc mon quartier c'est Pin Sec* » (R6) ; « *Je vis au Pin Sec à Nantes* » (R9) ; « *j'habite à Boissière* » (R14) ; « *j'habite Dervallières, bah j'ai grandi aux Dervallières* » (R15) ; « *j'habite à Malakoff* » (R19)). Nous constatons que seuls les résidents des quartiers prioritaires définissent leur lieu de résidence par le quartier et non par la ville. Par ailleurs, l'importance accordée au lieu ne semble pas être la même pour tous. Certains vont citer en premier, ou très rapidement, leur lieu de résidence, tandis que pour d'autres, il arrivera plus tardivement dans la définition de soi. Ici, nous ne relevons pas de différence en fonction du type de quartier, ni en fonction de la durée de résidence dans le quartier.

Les éléments renvoyant à l'identification au lieu et au voisinage sont rarement explicites dans le discours des résidents. Nous avons donc dû repérer dans le corpus les aspects permettant de rendre compte de l'identification des résidents à leur lieu de résidence ou leur voisinage, afin de les catégoriser. Nous nous sommes appuyés sur une grille de lecture reprenant l'ensemble des dimensions définissant théoriquement l'identification socio-spatiale pour réaliser ce repérage. Il ressort des entretiens les dimensions suivantes à propos de l'identification socio-spatiale : le sentiment de familiarité du lieu ; l'attachement au quartier, dans lequel nous retrouvons des références à l'attachement ou au non attachement au quartier actuel et d'autres faisant références à l'attachement à un précédent quartier de résidence ; l'investissement ou le désir de s'investir dans le quartier ; l'engagement à long terme dans le quartier ; la fierté du quartier ; le choix du quartier ; l'avantage perçu dans la comparaison à un autre quartier. Cette dernière dimension correspond à des éléments qui ont pu être

retrouvés dans l'étude de Lalli (1992) dans la dimension « évaluation externe ».
En ce qui concerne l'identification au voisinage, nous avons relevé les thématiques et sous-thématiques suivantes : les relations avec les voisins, au sein de laquelle nous avons identifié de nombreuses références que nous avons classées en 10 sous-dimensions (l'absence de relation avec le voisinage, l'individualisme, les liens cordiaux, les relations spontanées ou informelles, les relations organisées ou formelles, la bonne entente, l'entraide ou le soutien entre voisins, les liens d'amitiés ou familiaux, les liens communautaires, et la quantité des relations et des fréquentations) ; le niveau de connaissance du voisinage, sous-divisé en trois sous-thématiques (la non connaissance du voisinage, la connaissance des caractéristiques définissant le voisinage, la bonne connaissance du voisinage) ; la reconnaissance de soi dans le voisinage, qui regroupe les valeurs partagées, les ressemblances sociales, et la recherche d'homogénéité sociale ; l'attachement aux voisins ; et les références au caractère vivant ou dynamique du quartier.

De façon générale, nous relevons que la plupart des résidents interrogés sont identifiés à leur quartier. Seuls deux d'entre eux semblent moins identifiés que les autres à leur quartier. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons intégré une sous-thématique sur l'attachement à un autre quartier de résidence. Nous nous sommes rendus compte que ces deux personnes faisaient référence à un ancien lieu de vie dans des termes plus élogieux et positifs, que leur lieu de résidence actuel (« *Parce qu'en fait je ne retrouve pas mes racines. Mes racines c'est normal, moi j'ai toujours été en centre-ville. De toute façon je pense que je serai attaché à un centre-ville ou quelque chose qui est plus proche du centre-ville.* » ; « *Même encore, j'aime beaucoup ce quartier. [...] déjà l'appart' était plus grand mieux isolé, et on était au 6ème étage. Et du coup c'était hyper agréable d'y vivre. J'étais en coloc' du coup c'était une ambiance hyper dynamique, on a fait pleins de soirées, pleins d'activités et tout. Donc j'en garde un bon souvenir.* » ; « *J'en serai tout le temps nostalgique* »). Leur quartier actuel est davantage présenté comme un lieu dégradé et de transition, en attendant d'avoir quelque chose de mieux (« *Après en terme de cadre de vie, c'est pas terrible. Bah, je me sens pas... j'ai hâte de déménager à vrai dire.* »). Ces deux résidents font d'ailleurs part de l'absence de choix qui les a conduit à venir vivre dans ces quartiers (« *j'ai fait une demande et on m'a amené là, on m'a mise là. Mais euh, j'avoue que c'est le quartier que j'avais... j'avais dit tout sauf celui-ci* » ; « *Je ne l'ai pas choisi* » ; « *C'est un choix qu'on a fait à deux. Enfin, un choix, pas trop le choix d'ailleurs... [...] on avait pas trop le choix financièrement* »).

3.3.1. Analyse comparative des discours sur l'identification au lieu en fonction du quartier de résidence

Parmi les dimensions énoncées ci-dessus, nous constatons que les discours des résidents se différencient selon leur quartier de résidence. Globalement les résidents font référence à toutes les thématiques précédemment citées. Il n'y a donc pas de thématique ou sous-thématique plus spécifiquement abordée par l'un ou l'autre des types de quartiers. Cependant, le discours des résidents des zones prioritaires est plus négatif que celui des résidents des autres quartiers. Par exemple, pour l'attachement au lieu, les résidents des quartiers aisés sont attachés à leur quartier (« *j'y suis attaché parce que ça fait 6 ans que j'y suis* » ; « *Oui, je suis, je suis attaché à mon quartier c'est sûr !* » ; « *c'est vraiment en cherchant pour notre maison qu'on a dit bah finalement on est vraiment attaché à Saint-Do, on veut rester à Saint-Do.* » ; « *j'ai cherché à bouger à Nantes et pis j'arrive pas à quitter ce quartier quoi vraiment.* » ; *Oui je suis attachée à mon quartier. Ça m'embêterait de devoir aller habiter ailleurs.* ») alors que les résidents des quartiers prioritaires sont plus nombreux à dire qu'ils ne s'y sentent pas attachés (« *Bah je me sens pas trop attachée* » ; « *je dirais que je n'ai pas d'attache là-bas...* » ; « *on n'y a pas créé d'attache, donc il n'y a rien qui nous retient* » ; « *Je me sens pas du tout attachée, mais alors pas du tout.* » ; « *je suis pas attachée à mon quartier en fait je pense parce que pour moi il n'a qu'une fonction dortoir et rien d'autre.* »). A propos de l'engagement sur le long terme, les habitants des quartiers aisés se projettent plus facilement à long terme dans leur quartier (« *si on a le choix de rester sur Nantes, euh... je pense qu'on va toujours rester sur Saint-Do.* » ; « *j'aime tellement ce quartier que je voulais pas en changer.* » ; « *aujourd'hui j'y suis très bien dans ce quartier là, j'ai pas de raison pour l'instant de changer.* »), que ceux des quartiers prioritaires (« *On compte pas s'installer dans ce quartier en tout cas.* » ; « *en restant en France euh oui pourquoi pas Nantes, mais je resterais pas dans un quartier comme ça...* » ; « *Après en terme de cadre de vie, c'est pas terrible. Bah, je me sens pas... j'ai hâte de déménager à vrai dire.* » ; « *il n'est pas dit que je reste après. Et ce qui est malheureux c'est que les gens du lotissement pensent la même chose hein. Parce que tout le monde se voyait bien passer sa retraite ici.* »). Pour autant, tous les résidents des quartiers défavorisés n'ont pas ce point de vue (« *on est pas pressé non plus de partir.* » ; « *Je m'y sens plutôt bien... mes filles aussi. Nous avons une certaine stabilité. Et puis si je devais déménager je ne sais où est-ce que j'irai...* »). Les résidents des quartiers prioritaires sont plus nombreux à aborder la fierté qu'ils ont de leur quartier, mais contrairement aux quartiers aisés, il arrive que ce soit également en

des termes négatifs (« *non on n'en est pas fiers du tout, pas du tout !* » ; « *je peux plus dire que je suis fière de mon quartier*. »). A l'inverse, en ce qui concerne l'investissement et le désir d'investissement dans le quartier, nous relevons principalement que les résidents aisés s'investissent peu dans leurs quartiers (« *Il y avait une réunion de quartier y'a pas longtemps mais j'y suis pas allée [...] ils avaient fait une réunion pour demander aux habitants du quartier ce qu'il voulaient en faire. Euh… je me sens pas particulièrement sollicitée par la vie de quartier*. » ; « *j'y suis très bien, mais après je cherche pas spécialement à m'y investir dans le quartier* »). Ils précisent qu'ils ne voient pas l'intérêt puisque le quartier est déjà bien investi et qu'ils ne sauraient pas quoi faire (« *Bah je ne pense pas qu'il ait besoin vraiment que l'on s'investisse pour lui, il y a déjà beaucoup de choses organisées.* » ; « *je ne saurais même pas trop comment m'investir dans mon quartier* »). Les résidents des quartiers prioritaires, quant à eux, semblent davantage préoccupés par ce qu'il se passe dans leur quartier. Ils sont plus nombreux à assister à des réunions de quartier par exemple (« *je vais dans des réunions de maisons de quartiers par exemple. Je vais voir des associations. Quand il y a des festivals là j'y participe beaucoup*. » ; « *Je vais aux réunions sur les travaux. J'essaie de suivre ce qu'ils veulent faire.* » ; « *je me tiens informée de ce qui se passe dans mon quartier en allant aux réunions.* »). Dans la dimension « avantage dans la comparaison à un autre quartier », les résidents établissent une comparaison avec un lieu qui leur semble moins avantagé que le leur afin de valoriser leur propre quartier. Les résidents issus des zones prioritaires mettent en avant que c'est encore moins bien ailleurs (« *encore Breil c'est encore assez calme comparé à d'autres quartiers*. » ; « *Mais bon c'est pas le pire. Y'a Malakoff aussi qui est pas mal dans le genre. Y'a beaucoup d'histoires et de faits divers là-bas aussi*. »), tandis que les résidents des quartiers aisés considèrent qu'il n'y a aucun quartier aussi bien que le leur (« *Y'a peut-être d'autres bons quartiers à Nantes, mais de ce que je connais, j'ai l'impression que c'est le meilleur*. » ; « *mais je pense que niveau des... tous les services qu'il offre c'est assez compliqué de trouver l'équivalent.* »). Par contre, tous des résidents interrogés ont tendance à tenir les mêmes propos sur la dimension renvoyant au sentiment de familiarité (« *c'est un quartier que je connais depuis tout le temps* » ; « *le quartier je le connais par cœur*. » ; « *Je m'y sens comme chez moi*. »). Il n'y a donc pas de distinction du type de quartier pour cette dernière thématique.

L'ensemble de ces résultats laisse penser que les résidents des quartiers prioritaires sont moins identifiés à leur quartier que ceux des quartiers aisés. **Nous pouvons considérer que ces résultats vont dans le sens de la seconde partie de l'hypothèse H3b**, selon laquelle les résidents des quartiers aisés vont s'identifier à leur quartier parce qu'il possède et représente ce qui est valorisé socialement.

3.3.2. L'identification au voisinage envisagée comme une stratégie d'adaptation

Premièrement, le nombre d'entités relevées, dans le discours des participants des quartiers prioritaires à propos de l'identification au groupe des voisins, est plus important que pour l'identification au lieu. De plus, ils ont plus souvent fait référence de façon positive à l'identification au voisinage qu'à l'identification plus générale au quartier. Globalement, nous constatons que les résidents percevant de la discrimination ou de l'insatisfaction résidentielle vont avoir tendance à contrebalancer les aspects négatifs perçus en mettant en avant des éléments plus positifs. Plus précisément, ces aspects positifs renvoient principalement aux aspects sociaux et relationnels du quartier.

Ensuite, nous relevons que le mode d'identification sociale au quartier ne repose pas sur les mêmes dimensions en fonction du type de quartier dans lequel vit le résident. Certaines thématiques ou sous-thématiques établies sont strictement associées à un type de quartier. Les résidents des quartiers prioritaires par exemple sont les seuls à faire référence à l'entraide et au soutien entre voisins (« *si vous avez un problème avec votre voiture un dealer viendrait vous aider très aimablement* » ; « *tu vois c'est ce côté d'entraide là, c'est ce côté bienveillant là que, que j'aime, que je trouve sympa* » ; « *L'autre jour aussi le fils de ma voisine d'en face avait besoin d'aller sur internet pour un travail qu'il avait à faire à l'école et bah j'ai su qu'il était allé chez [X], un retraité du 4ème étage qui a internet et qui lui avait proposé s'il avait besoin.* » ; « *je trouve ça bien l'entraide qu'il peut y avoir dans notre quartier.* ») et à avoir des relations informelles et spontanées avec leurs voisins (« *moi je vois souvent y'a un monsieur il est tout le temps à sa fenêtre le matin. Donc il sait à quelle heure je vais déposer ma fille. « Alors vous êtes allé récupérer votre fille », quand il me voit sans ma fille, « vous êtes allé récupérer... ? », « oui oui je vais la récupérer ». Donc tu vois c'est quelqu'un qui est là qui regarde* » ; « *Y'a toujours quelqu'un qui va t'arrêter pour te poser des questions, ou même juste te saluer et te demander comment ça va. C'est pour ça aussi qu'on se sent pas seul ici.* » ; « *On y croise [au parc] leurs copines et puis leurs mamans ou nounous que je connais car on s'y retrouve souvent ensemble.* » ; « *vivant surtout pendant l'été parce que les gens sont dehors, ils se parlent, il y a la fête des voisins, les gens ont plus de temps* »). Par opposition, les résidents des quartiers aisés font référence à la recherche d'homogénéité sociale dans leur quartier (« *Moi qui qui suis né, issu d'une famille plutôt aisée, je vais dans des quartiers plutôt aisés aussi* » ; « *on a aussi donné comme critère, un quartier aussi qui nous ressemble au niveau socialement, écono, au niveau économique, au*

niveau statut économique. » ; « *les bourgeois veulent rester ensemble.* ») et à l'individualisme des résidents de leur quartier (« *En fait, les gens s'intéressent pas trop aux autres dans ce quartier.* » ; « *Je trouve que c'est très individualiste comme façon de vivre. [...] Bah chacun fait sa petite vie dans son coin, sans déranger les autres. Il n'y a pas de partage.* » ; « *je trouve que les gens sont individualistes*. »). En effet, ces dernières dimensions ne sont pas abordées par les résidents des quartiers prioritaires. Nous pouvons compléter cette liste de dimensions plus spécifiquement associées aux résidents des quartiers aisés avec les suivantes : absence de relation avec le voisinage (« *J'ai jamais été emprunter quoi que ce soit chez mes voisins... Même eux sont jamais venus chez nous. Alors que pourtant ça nous est arrivé de plus avoir d'œufs un dimanche quand tout est fermé. Et ben dans ces cas là, on attend lundi pour aller faire les courses.* » ; « *J'ai jamais sympathisée vraiment avec des voisins* » ; « *J'ai même pas croisé tous les gens qui vivent dans mon immeuble. On voit que ça déménage quand les noms sur l'interphone changent* » ; « *j'entretiens pas de relations avec mes voisins, j'ai jamais été invité à aller passer une soirée chez l'un d'entre eux.* ») et non connaissance de son voisinage (« *on voit jamais les mêmes personnes, j'ai l'impression de ne jamais voir les mêmes personnes dans la rue ou au café* » ; « *je ne connais pas du tout mes voisins…* » ; « *Je connais personne dans le quartier*. »). Dans celles-ci, les seuls résidents des quartiers prioritaires à avoir également mentionnés ces sous-thématiques sont les résidents 7 et 9. Ces résidents sont ceux que nous avons repérés précédemment comme étant peu identifiés à leur quartier, du fait d'un attachement encore marqué pour un précédent quartier. Nous relevons que ces deux habitants s'impliquent peu dans les relations avec leur voisinage (« *on ne connait personne dans notre quartier* » (R7) ; « *tout le monde reste un peu chez soi et puis on connait pas nos voisins*. » (R7) ; « *j'ai vraiment aucune relation avec d'autres personnes que j'aurai pu rencontrer durant les deux années là* » (R9) ; « *je pense que je cherche pas en fait à rencontrer des gens de mon quartier* » (R9)) et que les relations entretenues se rapprochent de celles des résidents des quartiers aisés, à savoir plutôt des liens cordiaux (« *Juste dire bonjour aux gens qu'on croise*. » (R7) ; « *très cordiales. Bah pas... on va pas les uns chez les autres mais euh on se dit bonjour et se demande comment ça va quoi*. » (R9)).

Les différences entre quartiers sont moins marquées pour les autres dimensions, mais on constate tout de même, pour certaines d'entre elles, la prédominance de l'un des types de quartiers par rapport à l'autre. Ce qui renforce l'idée selon laquelle les résidents des différents quartiers n'ont pas le même genre de relations sociales dans leurs quartiers. Nous retrouvons plus de *verbatim* énoncés par les résidents des quartiers prioritaires dans les sous-thématiques

suivantes : bonne entente avec le voisinage (« *On est une trentaine de maisons, on s'entend tous très très bien, il y a vraiment une excellente entente* » ; « *nous on a sympathiser avec euh deux, donc un jeune, un propriétaire et puis un couple [...] Et puis depuis cette année en fait on a sympathisé aussi avec d'autres voisins* » ; « *y'a une bonne entente avec les habitants. Donc ça c'est important aussi. Bon avec la plupart des habitants.* »), bonne connaissance du voisinage (« *Là tu repères toujours les mêmes, les voisins et tout* » ; « *Mais euh ce que j'aime c'est qu'on a l'impression... non pas l'impression, on se connait tous. [...] On sait que tel habite là, parce que souvent on la voit sortir, on la voit rentrer* » ; « *Je le connais bien et puis mes voisins aussi donc ça aide. » ; « dans mon bloc je connais beaucoup de monde. Je sais quand il y a des nouveaux arrivants, car ce sont des nouvelles têtes.* » ; « *Parce que y'en a je les connais, ils vivent dans le même immeuble que moi, je les ai vu grandir* »), les liens d'amitiés ou "familiaux" avec le voisinage (« *c'est un voisin et ami* » ; « *le coiffeur qui est un tout petit peu plus bas, qui est un ami...* » ; « *Avec les voisins moi en plus on était dès, dès le début les premiers donc on a rencontré les voisins enfin qui sont devenus des potes. On a déjà fait une euh, une bouffe et toute une soirée où on a fini tard avec une dizaine de personnes chez un des voisins* » ; « *les voisins sont sympas, ça fait un peu familial je trouve comme quartier. [...] les gens sont très sympas entre eux.* » ; « *j'ai mes voisines qui sont devenues des amies.* »), les liens communautaires (« *Quand on grandit aux Dervallières... ça fait un peu communauté en fait.* » ; « *se dire mais moi aussi je peux tirer quelque chose d'eux, comme le vivre en communauté* »), l'attachement aux voisins (« *je partirais avec le pincement machin et tout mais attachée oui par ce que là j'ai créé un lien. Y'a un lien qui s'est créé, par rapport à mes petites habitudes, par rapport aux voisins que je connais, et même par rapport à celui qui me fait lever la tête tout le temps là. Tu vois ce serait un pincement* » ; « *Attaché à mon quartier oui, parce que comme je disais y'a le côté social là. Y'a le côté où on se connait déjà tous.* »), et le caractère vivant du quartier (« *y'a quand même de la vie de quartier, y'en a qui font des barbec' et tout machin. Y'a des personnes qui se retrouvent aussi. Y'a des soirées en fait qui sont faites parfois à la salle Radar. Euh, alors j'avais vu quoi l'autre jour ? Soirée africaine* » ; « *l'ambiance est plutôt conviviale, familiale et en même temps vivante et dynamique. On s'ennuie pas quoi dans le quartier.* » ; « q*uartier assez vivant, de par sa population parce que c'est une population assez jeune. Donc assez vivant.* » ; « *Là y'a plus de vit sur la place.* »). Elles se surajoutent à celles précédemment citées. Les résidents des quartiers aisés, pour leur part, ont un discours qui porte davantage sur les sous-catégories comme les valeurs partagées avec le voisinage (« *On voulait trouver un quartier qui partage*

un peu nos mêmes valeurs aussi. Nous sommes une famille de gauche » ; « *dans les grandes lignes ouais, on a à peu près le même niveau de valeurs. [...] c'est des gens qui votent à gauche, qui je pense sortent... enfin niveau sorties culturelles en font pas mal. Euh, qui je pense, oui gagnent correctement leur vie [...] ils doivent être écolos aussi je pense. Si ils font du vélo et du composte c'est qu'ils doivent être un peu concernés* » ; « *D'être dans un quartier où on peut, on peut, où les gens partagent à peu près nos mêmes valeurs, pour pouvoir tisser des liens plus facilement.* »), les ressemblances sociales perçues avec eux (« *on sait que notre quartier est vu comme bobo, mais c'est comme-ci on devait être bobo pour pouvoir vivre dans ce quartier. Ou alors on le devient naturellement en habitant ici. C'est peut-être pour ça qu'on s'y sent si bien, nous, on est un peu comme ça* » ; « *dans l'absolu de toute façon on va toujours avec les gens qui nous ressemblent.* »), et la non connaissance du voisinage (« *on voit jamais les mêmes personnes, j'ai l'impression de ne jamais voir les mêmes personnes dans la rue ou au café* » ; « *je ne connais pas du tout mes voisins…* » ; « *c'est pareil avec nos voisins. Franchement on les connait pas. Je connais même mieux l'homme de ménage de l'immeuble que mes voisins. Car au moins lui est plus accessible, on se dit bonjour et on échange 2-3 mots.* » ; « *Je connais personne dans le quartier.* »).
Enfin, les dernières thématiques sont autant citées par les résidents des deux types de quartiers : connaissance des caractéristiques du voisinage, et quantité des fréquentations et quantité des relations.

Selon l'hypothèse H3a, nous nous attendions à ce que la relation identitaire au groupe des voisins apparaisse spontanément dans le discours des résidents des quartiers prioritaires. **L'analyse thématique proposée suggère que les résultats vont dans ce sens.** Nous pouvons même ajouter qu'ils favorisent une identification plus spécifiquement sociale à leur quartier.

Pour conclure, notre objectif lors de la réalisation de ces entretiens était, entre autres, de pouvoir rendre compte des stratégies d'adaptation permettant aux résidents de faire face à la discrimination résidentielle perçue. Cependant, n'ayant que peu, voire pas, conscience de cette discrimination, il est difficile d'identifier, dans les propos tenus, les stratégies mises en place par les résidents pour y faire face. Nous allons voir que les stratégies d'adaptation relevées dans les discours font davantage référence aux inconvénients et insatisfactions du quartier.

3.4. Stratégies d'adaptation pour faire face à la discrimination résidentielle perçue et à l'insatisfaction

Lors de la « lecture flottante » (Bardin, 2013, p. 126) nous avons repéré dans le discours des résidents la mise en place de stratégies de coping pour contrer la discrimination et l'insatisfaction résidentielle qu'ils vivent dans leur quartier. Les stratégies en lien avec l'insatisfaction sont plus explicites que celles cherchant à faire face à la discrimination résidentielle perçue. En effet, nous avons repéré peu de stratégie de coping dans les discours en lien avec la discrimination résidentielle perçue. Les plus nombreuses stratégies relevées font face à l'incivilité et l'insécurité perçue et vécue dans les quartiers. Ce qui implique, en référence aux précédents résultats, que les résidents des quartiers prioritaires sont beaucoup plus nombreux à recourir aux stratégies d'adaptation que ceux des quartiers aisés, puisque ce sont eux qui perçoivent le plus d'insatisfaction résidentielle. Nous nous centrons donc principalement sur les discours des résidents des quartiers prioritaires en raison de l'absence d'insécurité perçue ou vécue dans les quartiers aisés. Parmi les résidents interrogés des quartiers aisés aucun n'a relaté d'évènement de ce type. En ce sens, l'hypothèse **H4a est corroborée au sein de notre échantillon**.

Nous nous sommes appuyés sur les classifications des stratégies de coping trouvées dans la littérature pour élaborer notre grille de lecture (Carver, 1997 ; Folkman & Lazarus, 1980 ; Suls & Fletcher, 1985 ; Vitaliano et al., 1985). Nous ne nous sommes pas limités à l'une de ces classifications mais en avons pris plusieurs de concert. La littérature ne s'accorde pas à mettre en avant une classification plutôt qu'une autre. Comme aucune ne ressort comme faisant l'unanimité, nous recoupons les différentes classifications afin de prendre en considération un maximum de stratégies. Les grandes familles de stratégies retrouvées dans les entretiens sont les suivantes : coping centré sur le problème ou coping actif (regroupant, la résolution de problème, la confrontation, la persévérance dans l'action et la recherche d'informations), coping centré sur les émotions ou coping passif (déni, minimisation, réévaluation positive, évitement/fuite, stratégies d'auto-défense/ maîtrise de soi, expression des sentiments, désengagement comportemental, humour et acceptation), recherche de soutien social (soutien instrumental et soutien émotionnel) et nous avons également repéré une stratégie identitaire individuelle (désir de mobilité).

Globalement, la plupart des *verbatim* renvoient à des stratégies dans le but de faire face à l'insatisfaction résidentielle, tandis que peu d'entre eux correspondent à des stratégies visant à faire face à la discrimination résidentielle perçue. Parmi ces derniers,

seules trois phrases illustrent le coping centré sur les émotions (réévaluation positive : « *quand on l'a visité on voit bien qu'il avait vachement évolué malgré tout ce qu'on dit.* » ; déni : « *je suis pas sûre qu'il y ait des inégalités négatives... ou positives je sais pas euh, j'ai pas l'impression.* » ; minimisation : « *il n'est pas classé, enfin je ne crois pas qu'il soit classé zone d'urgence, mais on en est a deux doigts quoi.* »). Les autres éléments repérés dans les discours correspondent tous au coping centré sur le problème. Plus précisément, la majorité des unités de sens renvoient à la confrontation (« *Je suis pour, comment, faire développer ce genre de quartier parce que c'est pour ça que j'ai, j'y suis venue. Je voulais justement au contraire, quand on nous a dit que c'était un quartier craignos, [...] et j'ai dit bah : « faut faire évoluer la société », du coup je m'y suis mise.* » ; « *je vais me défendre [...] je peux essayer d'expliquer pourquoi moi je l'aime bien.* »), les autres se répartissent entre la résolution de problème (« *On se mettait en visuel en recherche d'enfants, on avait les appels « oh bah non je suis désolée, j'ai des parents qui viennent de me répondre juste ce matin, j'ai pas eu le temps d'enlever l'annonce, euh par contre j'ai une amie qui qui a encore une place, euh appelez la de ma part, parce qu'elle a pas mal de demandes aussi, mais je sais qu'il lui reste encore une part euh allez-y vraiment elle est très très bien, elle a de l'expérience, elle sort, elle fait des activités et tout » [...] Bah on arrivait comme ça, mais elle était vachement pénalisée* »), la persévérance dans l'action (« *non non moi ça me dérange pas je reste là* ») et la recherche d'informations (« *Bah après je me renseigne. Je sais que ça va... qu'il va y avoir tout un nouveau projet de quartier, que ça va être réinvesti et tout.* » ; « *je me tiens informée de ce qui se passe dans mon quartier* »).

En ce qui concerne l'insatisfaction résidentielle, et principalement l'insécurité, les *verbatim* repérés dans le corpus d'entretiens recouvrent l'ensemble des stratégies de coping, qu'elles soient centrées sur le problème, sur les émotions, la recherche de soutien social, ou encore les stratégies identitaires individuelles. Nous constatons, cependant, que certaines stratégies sont plus privilégiées que d'autres. De manière générale, les stratégies passives ou centrées sur les émotions sont plus employées. A l'inverse de la discrimination résidentielle perçue, les résidents ne recourent quasiment pas à la confrontation. Ils vont préférer l'évitement ou la fuite (« *j'ai arrêté d'y aller* » ; « *j'évite, j'évite.* » ; « *Je vais pas dans ces endroits là.* » ; « *Ils faisaient des sorties le soir, moi j'y allais pas.* » ; « *moi en général après 20h je ne sors plus de chez moi, tu vois* » ; « *On n'a même plus envie de passer, moi j'y suis passée une fois à pied, ou la la ou la la je repasse plus là* »). Il s'agit de la stratégie privilégiée par les résidents des quartiers prioritaires. Elle a d'ailleurs été

énoncée par chacun des résidents interrogés pour cette étude. Ensuite, ces résidents font appel à de nombreuses reprises à la minimisation (« *Quand tu as, en 4 ans quand tu as des scènes comme ça, 3-4 fois tu te dis que c'est gérable, tu te dis que c'est un quartier calme ça va.* » ; « *C'est à la fois calme, mais ponctuellement il y a des, des petits... comment dire, un peu de houle on va dire, des voitures qui crament* » ; « *parfois ça arrivait qu'on ait des amis et que les poubelles brûlent où qu'un véhicule brûle. Et du coup je pense que c'est, en fait des petites choses* »), à la réévaluation positive (« *Mais je sais que c'est loin d'être le pire et ça s'améliore de plus en plus.* » ; « *y'a de l'action parfois, des voitures vandalisées, brûlées, des courses de voitures, euh... des descentes de police, euh, euh... des échauffements entre des groupes de jeunes. Mais il faut retenir le positif.* »), au désengagement comportemental (« *je cherche même plus à lutter. On cherche même plus à dialoguer avec eux.* » ; « *On ne peut plus rien faire. Mais ça c'est pas moi qui vais faire quelque chose. Ce sont les gens pour qui je vote, donc là j'ai l'impression que je me suis gourée euh (rires).* » ; « *Je me désinvesti totalement*. »), à l'expression des sentiments (« *je crains un peu plus parce que je suis une fille (rire) je suis peut-être un peu plus fragile* » ; « *je pleurais beaucoup. Et puis après je me suis dit, je me fais une carapace* » ; « *Je crois que je me comporte pas, mais je ronchonne (rire). Je suis pas dans l'action, non. Je ronchonne mais je ne suis pas dans l'action.* »), pour la partie coping centré sur les émotions ; et à la résolution de problème (« *forcément on a appelé les flics* » ; « *on a demandé à ce qu'il y ait plus de flics etc. des CRS* » ; « *pour l'inconvénient espace vert. Ce que je fais c'est que je vais soit dans d'autres parcs, soit en ville, soit... je me déplace quoi*. »), pour le coping centré sur le problème. Nous relevons une stratégie que nous avons nommée "auto-défense" (« *j'ai eu l'expérience de voir les fusillades. Ça m'a donné... dans ma tête maintenant je réfléchis à comment je pourrais réagir au cas où il y a une fusillade, qu'est-ce que je fais, là déjà, déjà, je sais là sur la place où est-ce que je pourrais me cacher si j'étais sur la place*. » ; « *je fais attention, je me protège et comme je te disais je, j'ai le réflexe de faire gaffe quand y'a une voiture qui conduit vite ou qui se gare bizarrement. Moi j'ai ma bombe lacrymo au cas où* ») que nous rattachons plus particulièrement au coping centré sur les émotions, puisqu'il s'agit majoritairement de stratégies d'anticipation d'évènements négatifs, que les personnes n'ont pas encore obligatoirement eu à mettre en place. Ce type de stratégie n'a pas été retrouvé dans les classifications sur lesquelles nous nous sommes appuyées. Cette stratégie pourrait, néanmoins, se rapprocher de la *maîtrise de soi* proposée par Lazarus et Folkman (1984).

Certains résidents des quartiers prioritaires ont également recours aux stratégies de déni

(« *Je me sens pas en insécurité quand je suis ici.* »), d'acceptation (« *une fois par mois il y avait un petit truc comme ça, donc c'était un peu pesant. Mais on a réussi à passer dessus.* » ; « *bon ba maintenant on s'y habitue* »), d'humour (« *C'est ce qu'on cherchait avec mon compagnon, être dans un quartier qui vit, dans une rue qui vit donc euh pour le coup ça vit (rires).* »), de persévérance dans l'action (« *ça fait des années que sur la rue de la Boissière on demande des ralentisseurs.* » ; « *on se mobilise depuis longtemps* ») et de recherche d'informations (« *Je vais aux réunions* » ; « *ça m'est arrivé d'y aller pour des réunions d'informations le soir.* »), mais en moindre proportion que les stratégies précédemment citées.

Par ailleurs, les résidents des quartiers prioritaires semblent avoir moins recours au soutien social face à l'insécurité que face à la discrimination résidentielle perçue. En effet, nous avons pu démontrer dans les résultats précédents que l'identification sociale était extrêmement présente dans les quartiers prioritaires. Ici, le nombre d'unités de sens associés au soutien social (instrumental : « *si vous avez des problèmes vous pouvez demander à [X] en face, [Y] à côté, ou ils ont donné 3-4 numéros de la rue, de gens qui étaient là assez souvent, si vous avez besoin d'un truc machin.* », ou émotionnel : « *je suis contente d'avoir des amis et des voisins autour de moi, je me sens moins seule* ») est faible, seuls quelques résidents l'ont abordé face à l'insatisfaction résidentielle.

Enfin, nous avons relevé une stratégie identitaire individuelle cherchant à faire face à l'insatisfaction vis-à-vis du quartier : le désir de mobilité (« *Mais putain si on peut trouver un logement ailleurs on y va quoi.* » ; « j*e resterais pas dans un quartier comme ça... Si j'ai la possibilité je partirais.* »).

Pour terminer, nous relevons peu de nouvelles stratégies mises en place de façon collective dans les discours des résidents pour faire face à la discrimination résidentielle. Mis à part la recherche de soutien social, l'identification au groupe et la dévaluation des autres quartiers (abordés précédemment), seul un résident a fait part de stratégies auxquelles lui et son voisinage recouraient (« *L'autre jour, nous nous sommes déplacés sur une réunion à la Boissière où on voulait justement leur parler des, de tous les logements qu'ils allaient faire* » ; « *tous les propriétaires s'y opposent et locataires.* »). Il s'agit de la stratégie de confrontation. **Nous n'avons donc pas suffisamment d'informations pour vérifier l'hypothèse H4b**.

4. Discussion

4.1. Interprétation des résultats

Cette dernière étude avait deux objectifs principaux : rendre compte de la discrimination résidentielle perçue en s'appuyant sur une approche méthodologique différente, afin de compléter les premiers résultats obtenus et tenter de contrebalancer les limites observées dans nos précédentes études ; et mettre en évidence les stratégies d'adaptation utilisées pour faire face à cette discrimination résidentielle perçue.

Tout d'abord, ces entretiens ont permis de constater que les résidents des différents quartiers, et principalement ceux des quartiers prioritaires qui sont amenés à vivre des situations de discrimination, n'ont pas obligatoirement conscience qu'il s'agit de discrimination résidentielle. Ils relèvent des inégalités entre les quartiers, mais n'abordent pas le concept de discrimination en tant que tel. Par contre, certains ont évoqué la ségrégation spatiale et des inégalités qui peuvent exister entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de la ville. Ces résultats confirment et expliquent ceux obtenus dans les études précédentes. Ils les confirment parce que nous avons également démontré que la discrimination résidentielle était davantage perçue par les habitants des quartiers prioritaires. Ensuite, ils les expliquent, dans le sens où ils permettent de comprendre pourquoi le niveau de discrimination perçue pouvait être aussi faible. La non reconnaissance d'une situation comme étant de la discrimination peut biaiser la façon dont les participants vont se positionner sur l'échelle des réponses à ce sujet. De plus, nous avons constaté que les individus pouvaient avoir tendance à minimiser les faits (notamment : face à l'insécurité ou l'incivilité), probablement dans le but d'avoir une image positive et pas trop affectée de leur quartier afin de s'y identifier.

Les entretiens ont permis de repérer les thématiques et sous-thématiques spécifiquement associées à la discrimination résidentielle : la discrimination résidentielle interpersonnelle, institutionnelle, basée sur la situation financière du ménage, ethnique, genrée, la stigmatisation associée au quartier, la gentrification et la mixité sociale. Ces résultats vont dans le sens des éléments repérés dans la théorie, qui nous ont permis de définir la discrimination résidentielle. Nous avons donc retrouvé l'ensemble des sous-dimensions envisagées de la discrimination résidentielle.

De façon plus spécifique, nous avons cherché, au cours de cette thèse, à déterminer les causes de la discrimination résidentielle perçue à partir de celles de la ségrégation socio-spatiale.

Nous nous sommes donc interrogés de savoir entre les deux principales causes retenues dans la littérature si l'explication était économique et/ou ethnique. Jusqu'à présent, l'explication privilégiée en France était celle associée au revenu des habitants. Les précédentes études de cette thèse nous ont conduit à relativiser l'importance de cette explication et à accorder davantage d'importance à une explication reposant sur l'origine ethnique. Dans le discours des résidents de cette 4ème étude, nous constatons que la justification économique semble plus ancrée. Les résidents expliquent majoritairement leur présence dans un quartier prioritaire parce que les revenus du ménage ne leur permettent pas d'accéder à un autre quartier. Par ailleurs, aucun résident présentant une origine ethnique étrangère n'a justifié sa présence dans ces quartiers à cause de son origine. Le nombre de *verbatim* relevés est relativement similaire entre la discrimination ethnique et la discrimination basée sur le revenu du ménage. Mais les résidents interrogés n'envisagent pas pour autant l'explication ethnique comme cause de la ségrégation socio-spatiale. Pour Pan Ké Shon (2009), la ségrégation ethnique est :

> Pensée comme un phénomène étranger à l'Hexagone, la difficulté à aborder la ségrégation ethnique fait partie d'un refoulé national issu de la mauvaise conscience collective venant du passé colonial de la France, du traumatisme raciste de la Seconde Guerre mondiale. Ce refoulé s'est trouvé conforté par un effet pervers de l'idéologie d'égalité des citoyens, constitutive de la Nation française et de l'héritage de la déclaration des Droits de l'homme. (p. 452)

En référence à cela, nous pouvons tout à fait comprendre pourquoi les personnes n'envisagent pas l'origine ethnique comme cause de la ségrégation et de la discrimination résidentielle qu'ils peuvent percevoir.

Cette 4ème étude a également été l'occasion d'appréhender les dimensions d'insatisfaction résidentielle. La littérature avait principalement mis en avant les éléments d'insatisfaction suivants : sécurité, accessibilité en voiture, sécurité routière, propreté générale du quartier, qualité de l'habitat et des équipements publics (ONZUS, 2013). Ici, les dimensions de l'insatisfaction concernent : l'absence ou l'éloignement des commerces et services, la propreté du quartier, les nuisances sonores, l'éloignement du centre-ville, l'inesthétique du quartier et à plus forte raison l'insécurité et l'incivilité. Pan Ké Shon (2005) soutient que le sentiment d'insécurité est plus important dans les quartiers prioritaires et c'est effectivement le constat que nous faisons. L'insécurité a été abordée par l'ensemble des résidents des quartiers prioritaires, tandis qu'aucun résident aisé n'en a fait part. Globalement, nos résultats confirment la littérature déjà très dense sur le sujet. Cependant, nous observons

quelques différences, des insatisfactions repérées dans l'étude de 2013 ont laissé place à de nouvelles insatisfactions. Mais pour s'assurer que ces différences sont réellement importantes, il serait nécessaire de compléter l'échantillon interrogé. Nous pouvons difficilement généraliser à partir d'un échantillon de 20 participants.

Jusqu'à présent, nous avons mis en évidence que la discrimination résidentielle était plus largement perçue par les résidents des quartiers prioritaires. Ceci nous conduit de prime abord à penser que l'identité sociale, et même socio-spatiale, de ces résidents peut-être affectée par cette perception. En comparaison avec les résidents des quartiers aisés, ceux des quartiers prioritaires ne peuvent pas justifier ou contrer ces inconvénients par les attraits physiques et fonctionnels de leur quartier pour revaloriser leur identité : d'une part parce que ces derniers peuvent faire défaut à leur quartier, et d'autre part parce que dans la comparaison aux quartiers aisés, ils sont généralement désavantagés.

Nous avons donc cherché à identifier au sein des entretiens comment les résidents des quartiers prioritaires s'identifiaient à leur lieu de résidence. Notre but étant de corroborer et compléter les résultats obtenus dans le cadre de la première étude de cette thèse, afin de savoir si les résidents des quartiers prioritaires compensent la discrimination résidentielle perçue par l'identification au groupe (Branscombe et al., 1999 ; Jetten et al., 2001 ; Outten et al., 2009 ; Schmitt et al., 2002). Dans la seconde étude, nous avons cherché à vérifier cela, cependant une limite au niveau de l'échelle utilisée a été repérée, et les résultats obtenus n'ont pas permis de répondre de manière satisfaisante à l'hypothèse formulée. Ils ont mis en avant que les résidents des quartiers plus aisés s'identifiaient davantage à leur voisinage que ceux des quartiers prioritaires. De plus, le modèle final a relevé une absence de médiation de l'identification au groupe permettant de faire face à la discrimination résidentielle perçue et de favoriser une meilleure satisfaction résidentielle.

Nous avons remarqué, dans les résultats de cette 4ème étude, que les discours des résidents sont différents en fonction du quartier dans lequel ils vivent. Plus précisément, les résidents des quartiers prioritaires n'évoquent pas l'identification de la même manière que ceux des quartiers plus aisés. Le premier élément relevé est issu de la première question posée lors des entretiens. Elle permet de constater que le lieu fait bien partie de l'identité des individus. En effet, les personnes interrogées se disent « Nantais », « Nantaise ». Cependant, certains résidents interrogés – uniquement ceux des quartiers prioritaires – se définissent à un niveau inférieur à celui de la ville. En référence à la théorie de l'auto-catégorisation de Turner et ses collaborateurs, nous constatons que les résidents, en fonction du type de quartier dans lequel

ils résident, ne se positionnent pas au même niveau d'abstraction (Oakes et al., 1999). Les résidents des quartiers aisés vont tous se catégoriser au niveau super-ordonné (la ville), tandis que des résidents des quartiers prioritaires vont se catégoriser au niveau intermédiaire (le quartier). Une explication peut être avancée : les résidents s'assimilent ou se retrouvent davantage dans les caractéristiques du groupe associé à leur quartier plutôt qu'à celui de la ville. Autrement dit, ils se reconnaissent plus à travers les résidents de leur quartier, que ceux de la ville globale. Mais ce constat mériterait d'être étayé par un échantillon plus important pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un effet dû au hasard. Pour autant, il confirme les résultats déjà obtenus par Guérin-Pace (2007) pour la ville de Bordeaux. Cette dernière a également constaté que les résidents des quartiers défavorisés se positionnent davantage au niveau de leur quartier qu'à celui de la ville. Selon elle, ces résidents cherchent à revendiquer leur identification et leur appartenance à ce quartier.

Les résultats à propos de l'identification socio-spatiale nous amènent à penser que les résidents des quartiers prioritaires s'identifient moins à leur quartier, puisqu'ils tiennent des propos plus négatifs que ceux des autres quartiers de la ville. Mais les résultats observés à l'identification au voisinage viennent contrebalancer ce premier constat et laissent supposer que ces résidents arrivent à valoriser d'autres aspects de leur quartier, et principalement la dimension sociale. Les résidents des quartiers prioritaires étaient plus nombreux à aborder spontanément dans leurs discours les relations sociales associées à leur quartier, tandis que les seconds ont eu plus tendance à traiter ce thème lorsqu'il était introduit par l'interviewer. Ces éléments, cumulés aux résultats des échelles d'identification socio-spatiale passées dans les études précédentes, permettent de voir que malgré cette vision négative du quartier, les résidents des quartiers prioritaires peuvent tout de même être identifiés à leur quartier. Ils ne le sont pas obligatoirement plus que ceux des quartiers aisés mais peuvent parfois les égaler. Au sein de chaque quartier, nous trouverons toujours des gens plus ou moins identifiés que d'autres, mais ce que nous retenons principalement ici c'est que des personnes vivant dans des quartiers dégradés et stigmatisés arrivent tout de même à s'identifier à leur quartier.

C'est en ce sens que nous justifions l'identification sociale ou au groupe comme une stratégie d'adaptation pour faire face à la discrimination résidentielle perçue. En effet, elle n'est pas explicitement énoncée par les habitants comme étant une stratégie d'adaptation dans leurs discours, mais elle découle de façon secondaire des conséquences négatives de la discrimination résidentielle perçue. En d'autres termes, nous considérons que l'assimilation et l'attachement particulier des habitants des quartiers prioritaires pour leur voisinage est dû à leur désir de vouloir valoriser le quartier dans lequel ils sont amenés à résider, et à leur désir

d'avoir une identité sociale satisfaisante, malgré les désavantages et inconvénients objectivement présents dans leur quartier. En effet, la présence de nombreux aspects entachant l'identification que les résidents des quartiers prioritaires peuvent avoir vis-à-vis de leur lieu peut expliquer pourquoi ils sont amenés à faire preuve de créativité sociale (Tajfel & Turner, 1979) (*cf*. figure 17).

Figure 17 : Processus d'adaptation des résidents des quartiers prioritaires face à la discrimination résidentielle perçue.

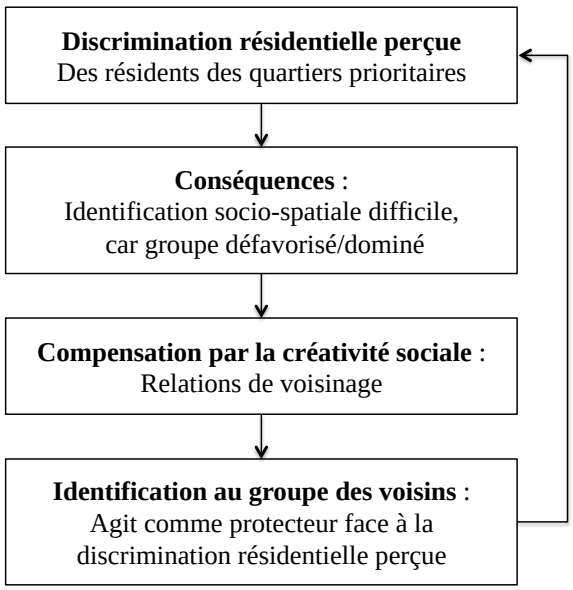

Ainsi, comme l'a montré la revue de la littérature (*cf*. chapitre 5), nous relevons que les résidents des quartiers prioritaires mettent principalement en avant les aspects sociaux de leur quartier pour pouvoir s'identifier socio-spatialement, tandis que les résidents des quartiers aisés, du fait d'un haut niveau de satisfaction résidentielle, s'identifient plus classiquement à leur quartier, c'est-à-dire en faisant davantage référence aux aspects physiques et fonctionnels de leur quartier. Ces résultats confirment à la fois ceux obtenus par Contreras et al. (2007), et ceux de Salvador (2000). Ce dernier montre que l'environnement physique a plus d'importance pour les résidents des quartiers aisés que l'environnement social et relationnel. De plus, il existe, selon lui, différentes formes de sociabilité entre les quartiers aisés et défavorisés. Pour lui, les relations sociales sont informelles et fortuites dans les quartiers défavorisés, et organisées, planifiées et formelles pour les quartiers aisés. C'est également ce que nous avons identifié lors de l'analyse de contenu de nos entretiens. Contreras et ses collaborateurs (2007), quant à eux, ont mis en avant que les relations de voisinage sont plus nombreuses dans les quartiers défavorisés.

Enfin, nous avons fait l'hypothèse qu'il existerait d'autres stratégies d'adaptation que les résidents des quartiers prioritaires pourraient mettre en place pour faire face à la fois à la discrimination résidentielle et à l'insatisfaction résidentielle perçues. La littérature a soulevé le recours à de nombreuses stratégies lorsque des individus avaient à faire face à la discrimination et à l'insatisfaction. Nous nous sommes questionnés dans le but de savoir s'il s'agissait des mêmes stratégies mises en place dans le contexte résidentiel. Pour déterminer cela, nous avons identifié les stratégies d'adaptation développées par les résidents que nous avons interviewés. Nous repérons qu'elles sont nombreuses et variées. Elles concernent à la fois des stratégies centrées sur le problème, centrées sur les émotions, des stratégies de recherche de soutien social et une stratégie identitaire individuelle[45]. Néanmoins, nous avons mis en évidence que certaines stratégies sont privilégiées à d'autres, en fonction de la situation à laquelle l'individu cherche à faire face. Face à la discrimination, nous observons que les résidents sont plus actifs, tandis que face à l'insatisfaction ils sont plus passifs. Parmi les stratégies d'ajustement centrées sur les émotions, l'évitement ressort majoritairement. Utsey et ses collaborateurs (2000) ont également évoqués le recours à cette stratégie pour faire face à la discrimination raciale. Selon eux, elle permet aux individus de protéger leur estime de soi et leur niveau de satisfaction. Nous retrouvons de nombreuses stratégies communes à celles énumérées dans l'approche théorique, et relatives à d'autres contextes (insatisfaction environnementale, discrimination ethnique, etc.) comme : la minimisation (Crosby, 1984, cité par Branscombe et al., 1999), le déni (Bonaiuto et al., 1996), la mobilité sociale (Tajfel & Turner, 1979), le soutien social (Utsey et al., 2000). A l'inverse, nous avions mis en évidence des stratégies dans la littérature qui auraient pu s'adapter à notre contexte et que nous n'avons pas retrouvées. Léonardelli et Brewer (2001), par exemple, soutiennent que pour se défendre les groupes minoritaires peuvent faire preuve de discrimination vis-à-vis du groupe majoritaire. Par contre, des stratégies plus spécifiques au contexte résidentiel émergent, comme la recentration du résident sur son logement. Cet ajustement permet à l'individu de faire abstraction des inconvénients du quartier, puisqu'il va plutôt avoir tendance à mettre en avant les avantages de son logement et la satisfaction qu'il en a. Cette stratégie se rapproche de la théorie de l'auto-catégorisation de Turner et plus précisément des niveaux d'auto-catégorisation de Oakes et al. (1999). En effet, en se situant à un niveau inférieur l'individu peut se retrouver avantagé dans la comparaison sociale. La comparaison passe à un niveau interindividuel (avec le logement du voisin) et non plus intergroupe (avec le quartier voisin).

[45] Nous ne reviendrons pas sur les stratégies identitaires collectives, du type identification au groupe, puisqu'elles ont suffisamment été abordées dans cette discussion.

Pour conclure, nous constatons que les résidents des quartiers prioritaires, percevant la discrimination résidentielle de façon groupale, mettent en place des stratégies d'adaptation collectives du type : identification au groupe des voisins, dévaluation d'exogroupes perçus comme inférieurs et confrontation. Cependant, peu de stratégies actives ressortent, alors que la littérature soutient qu'une perception groupale génère plus d'action vis-à-vis du problème qu'une perception individuelle. Nos résultats vont même dans le sens contraire, puisque nous avons décelé plus de stratégies actives visant à faire face à la discrimination de façon individuelle, que de façon groupale. Nous relativisons, néanmoins, ces résultats puisqu'ils nécessiterait un échantillon plus important pour s'assurer de leur véracité.

4.2. Limites et perspectives

Le nombre de participants peut être critiqué pour cette étude. Un échantillon de 20 participants, même pour une étude qualitative, peut difficilement être représentatif de la population étudiée. De plus, aucune personne âgée de plus de 57 ans n'a pu être interrogée, alors que l'une des recherches de Bonnes et al. (1995) a mis en évidence que ce sont généralement les résidents les plus âgés qui sont les plus identifiés à leur lieu.
Cette limite est due au format utilisé pour recueillir les données. En effet, un entretien est coûteux pour le participant : il nécessite de se déplacer, ou de recevoir quelqu'un à son domicile, et d'avoir au minimum une heure à accorder à l'interviewer. Nous avons fait face à de nombreux refus en raison de ces contraintes.

Il y a pu avoir un biais dans l'introduction du thème de l'entretien, lors de la première prise de contact avec les résidents, sur les données obtenues à la première question : « *pouvez-vous vous présenter et me dire qui vous êtes ?* » car certains ont débuté leur présentation par leur lieu de résidence. Nous ne pouvons pas savoir s'ils l'auraient abordés spontanément aussi rapidement dans leur présentation personnelle. Pour cette raison, nous n'avons pas pu tirer de conclusions par rapport à la position de cette information au sein de la présentation générale de l'interviewé.

L'une des limites les plus importantes, ici, découle de l'analyse des données. Un seul chercheur a réalisé les analyses thématiques catégorielles. Il aurait été pertinent qu'il y ait au minimum une double lecture, afin de réduire au maximum la subjectivité du chercheur dans l'analyse du contenu.

Par ailleurs, nous avions le désir de traiter, en parallèle de l'analyse thématique catégorielle manuelle, le corpus d'entretiens à l'aide du logiciel Iramuteq, afin de réaliser une analyse Reinert (issue de la méthode ALCESTE) faisant ressortir des classes hiérarchisées et une analyse factorielle de correspondance. Le but étant d'obtenir des informations semi-quantitatives à propos des entretiens. Cependant, il s'est avéré que le corpus n'était pas tout à fait adapté pour ce type d'analyse. Autrement dit, la façon dont les entretiens ont été menés n'a pas permis de faire ressortir des résultats exploitables.

Une dernière limite a été soulevée à la suite de la conduite des entretiens et touche la perception et la représentation que les résidents interrogés ont de leur quartier. Est-ce que deux résidents d'un même quartier se représentent leur quartier de la même façon ? Les entretiens menés, ici, mettent en évidence par exemple que deux résidents du quartier Pin Sec, à Nantes, ont des visions presque opposées de leur quartier : l'un considérant son quartier comme « *vivant surtout pendant l'été parce que les gens sont dehors, ils se parlent, il y a la fête des voisins, les gens ont plus de temps* » (R6) ; l'autre considère que « *c'est désert en fait. Y'a vraiment pas de vie. Vraiment au Pin Sec y'a pas de vie*. » (R9). On relève même des disparités dans les dimensions physiques ou fonctionnelles (équipements, services) sensées être plus objectives. D'une part, ceci nous conforte donc dans l'idée qu'il est nécessaire d'étudier la perception des résidents plutôt qu'une réalité cherchant vainement à être objective. D'autre part, Aragonés, Amérigo et Pérez-Lopez (2017) ont fait le même constat. Ils conseillent donc aux chercheurs de bien définir la zone géographique et le contexte dans lequel ils s'ancrent, et de le communiquer aux participants, pour pouvoir ensuite comparer les résultats avec plus de précision et de validité. Cependant, même si nous avions eu connaissance de cet écrit avant de mener nos entretiens, nous n'aurions pas fait le choix de décrire ou borner la zone géographique du quartier, au risque d'orienter le discours des résidents. Par contre nous aurions pu demander aux participants, dans un premier temps, de nous décrire dans le détail leur quartier afin de savoir qu'elle perception ils en avaient et de qu'elle zone géographique précise ils parlaient. Nous avons tout de même retrouvé des indices, dans certains discours, nous permettant de nous faire une idée des frontières perçues du quartier, mais il y a des différences entre les résidents. Ils n'ont pas la même échelle vis-à-vis du quartier : certains s'appuient sur les frontières officielles de leur quartier (exemple : le résident 3 considère le quartier Malakoff – Saint-Donatien dans sa globalité, alors que le micro-quartier dans lequel il vit est St-Donatien), tandis que d'autres envisagent leur quartier à une échelle plus restreinte, à quelques centaines de mètres autour du domicile. Nous ne

possédons pas ces informations pour l'ensemble des personnes interrogées, c'est pourquoi il serait nécessaire de questionner le participant afin qu'il précise systématiquement l'environnement pris en compte. Il pourrait même être pertinent par exemple de demander aux résidents de représenter leur quartier de manière schématique en dessinant sur une feuille.

Les perspectives associées à cette étude sont nombreuses. Le contenu qualitatif des entretiens en fait une source importante d'informations. De nombreux thèmes ont été abordés (discrimination résidentielle, satisfaction résidentielle, identification socio-spatiale, identification au groupe, attachement au lieu, stratégies d'adaptation et mixité sociale), mais ils n'ont pas tous pu être traités en profondeur dans cette recherche. Nous proposons plusieurs pistes (non exhaustives), sur lesquelles il pourrait être intéressant de s'attarder.

Premièrement, les résultats à propos de la discrimination résidentielle peuvent être réutilisés comme base pour l'élaboration d'une échelle quantitative. Nous avions mis en évidence, précédemment, la limite selon laquelle il n'existait pas d'outil adapté à notre objet d'étude. Ainsi, à partir des thématiques soulevées nous pourrions construire un questionnaire spécifique à la discrimination résidentielle perçue.

Ensuite, nous avons constaté que cette recherche ne permet toujours pas de s'assurer du lien entre la discrimination résidentielle perçue et le recours au social comme stratégie d'adaptation. Les résidents n'énoncent pas de lien explicite entre ces deux dimensions. Il faudrait envisager une méthodologie plus spécifique cherchant à mettre en évidence cet aspect, tout en tenant compte des constats relevés dans cette thèse.

Les données de cette étude pourraient nous permettre de comparer le discours des résidents en fonction de la durée de résidence dans leur quartier, et plus précisément d'observer la façon dont ils présentent leur quartier et la vision qu'ils ont de celui-ci. Nous avons pu relever dans la revue de la littérature que la durée de résidence influence de nombreux facteurs. Ainsi, on peut s'attendre à un effet positif de la durée de résidence sur la perception du quartier (Félonneau, 2004), et à ce que ce soit d'autant plus marqué dans les quartiers prioritaires, puisque ces derniers cumulent davantage d'aspects négatifs (*cf*. chapitre 1).

Il serait également intéressant de rendre compte de la valence du discours des résidents des quartiers prioritaires. Nos données amènent à penser qu'elle serait plus positive lorsqu'ils sont

attachés ou identifiés à leur quartier, et ce, malgré les inconvénients qui y sont associés. Des études ont d'ailleurs déjà été réalisées dans ce sens, par Bonaiuto, Breakwell et Cano (1996). Selon eux, plus les individus ont une identification locale et nationale forte, plus ils auront tendance à percevoir leurs plages comme moins polluées qu'elles ne le sont objectivement. Lalli (1988), tout comme Marchand (2005) mettent, également, en évidence que l'identification au lieu conduirait à émettre une évaluation positive du lieu. Autrement dit, les individus qui sont fortement identifiés à leur ville vont avoir tendance à la décrire plus positivement. En ce sens, nous pourrions, dans la continuité de cette thèse, analyser ce même corpus en vue de vérifier que : plus une personne est identifiée et attachée à son quartier, plus elle aura tendance à recourir à un discours valorisé.

Enfin, il serait intéressant d'utiliser une méthodologie par entretien – de ce type – pour conforter et compléter les résultats obtenus à la troisième étude sur le genre. Nous aurions pu par exemple, nous attacher à repérer les stratégies adoptées par les hommes et les femmes dans les quartiers prioritaires d'autant plus que les données recueillies ici, tout comme la littérature scientifique, laissent penser que la relation à l'espace n'est pas la même pour les hommes et les femmes.

PARTIE 3 :
DISCUSSION GÉNÉRALE

Nous nous sommes proposé dans le cadre de ce travail d'expliquer l'antagonisme entre le fait de percevoir de la discrimination résidentielle vis-à-vis de son quartier et en même temps d'être satisfait d'y vivre. Nous avons fait le choix de nous appuyer sur la théorie de l'identité sociale (Tajfel & Turner, 1979) pour envisager de comprendre ce paradoxe. L'ensemble de ces concepts psychologiques vont nous permettre d'étudier le vécu des résidents au sein de leur quartier et ainsi de rendre compte de leur qualité de vie résidentielle. Dans cette partie, nous allons revenir sur les objectifs généraux de cette thèse, que nous avions présentés dans la problématique.

Premièrement, nous souhaitions étudier le phénomène de discrimination résidentielle perçue et prouver son existence dans une métropole française. Reconnue récemment en France (Mayaud & Gayet, 2016), la discrimination résidentielle correspond à un traitement inégalitaire affectant le lieu de résidence d'un individu ou d'un groupe. Les différentes études menées ici rendent systématiquement compte de l'existence d'une discrimination résidentielle entre les quartiers prioritaires de la ville et les autres, considérés comme plus aisés. Nous avons relevé que cette perception des résidents des quartiers prioritaires était relativement faible, puisqu'en moyenne elle était inférieure au point médian de l'échelle des réponses proposées. L'étude qualitative (étude 4) nous a permis de comprendre pourquoi ce niveau était aussi bas. En effet, nous avons constaté, dans le discours des participants, qu'ils n'avaient pas obligatoirement conscience que les inégalités vécues pouvaient s'apparenter à de la discrimination et *a fortiori* à de la discrimination résidentielle.
Nous avons également soulevé la complexité de ce phénomène. Cette forme de discrimination recoupe à elle seule plusieurs sous-discriminations que nous avons pu identifier : la

discrimination ethnique, la discrimination sociale, et la discrimination de genre. Sachant que les discriminations ethnique et sociale sont envisagées comme étant à la base de l'émergence de la ségrégation socio-spatiale (Avenel, 2009, 2010 ; Castel, 2007 ; Pan Ké Shon, 2009), qui elle-même est à la base du sentiment de discrimination résidentielle. Nous ne remettons pas en question la cause économique, puisque le découpage résidentiel repose sur ce facteur et indique bien que la répartition des individus n'est pas égale sur le sol nantais (*cf.* annexe 2). Cependant, nous avons réussi à mettre en évidence que la dimension ethnique ignorée en France, est bien présente dans la perception des habitants. Ces résultats confirment ce que les auteurs cités ci-dessus défendaient.

Nous avons pu déterminer, à partir des données de la dernière étude de cette thèse, ce qui générait cette perception de discrimination résidentielle au sein des quartiers prioritaires. Nous avons mis en évidence qu'il existait huit dimensions à la base de ce sentiment, dont les trois sous-discriminations citées ci-dessus. En dehors de celle-ci, nous retrouvons la discrimination résidentielle interpersonnelle, la discrimination résidentielle institutionnelle, la stigmatisation associée au quartier, la gentrification et la mixité sociale.

Parallèlement à cela, nous avons cherché à étudier les conséquences de la discrimination résidentielle perçue sur l'estime de soi dans un premier temps, sur la satisfaction résidentielle dans un second temps, puis sur la fréquentation des lieux du quartier de résidence. Le but était de découvrir l'ampleur du phénomène. Tout d'abord, nous avons mis en évidence que la discrimination résidentielle perçue affectait négativement l'estime de soi des résidents ; ensuite, qu'elle réduisait le niveau de satisfaction du résident vis-à-vis de son quartier ; et enfin, qu'elle orientait et empêchait la fréquentation de certains lieux. En effet, pour cette dernière conséquence, la présence de discrimination dans un quartier peut amener les habitants à fréquenter des lieux qu'ils n'auraient pas obligatoirement fréquentés sans elle. Par exemple, nous avons mis en évidence que les résidents des quartiers prioritaires fréquentaient en plus grande proportion les maisons de quartiers que les résidents des quartiers aisés. Les résultats obtenus à propos de l'estime de soi et de la satisfaction vont dans le sens des travaux de Seaton et Yip (2009) portant sur la discrimination raciale, confirmant ainsi les effets négatifs de la discrimination. Cependant, Amérigo et Aragonés (1997) soulevaient tout de même la possibilité d'une satisfaction au quartier. Nos résultats vont également dans ce sens, puisque nous constatons un score important sur l'échelle de satisfaction résidentielle, malgré la discrimination résidentielle perçue. En ce qui concerne les effets sur la fréquentation spatiale, nous y reviendrons plus tard, lorsque nous discuterons l'objectif trois de cette thèse portant sur le genre.

Ces conséquences négatives de la discrimination résidentielle conduisent les individus à réagir dans le but de se protéger, de protéger leur estime de soi, l'estime de leur groupe, leur identité individuelle et groupale, et la satisfaction qu'ils ont de leur lieu de résidence. C'est principalement par le biais de l'identification au groupe (Branscombe, et al. 1999 ; Tajfel & Turner, 1979), et des stratégies de coping (Lazarus & Folkman, 1984) que nous avons tenté d'expliquer comment les individus et groupes désavantagés faisaient face à la discrimination résidentielle et à l'insatisfaction dans leur quartier. Ces phénomènes étant généralement vécus et perçus dans les quartiers prioritaires, nous nous sommes attachés à étudier plus spécifiquement les résidents provenant de ces quartiers. Les résultats de notre dernière recherche nous laissent penser que la discrimination résidentielle est contrée par l'identification des résidents à leur voisinage, et que l'insatisfaction résidentielle débouche principalement sur le recours à des stratégies de coping centrées sur les émotions, de types évitement et minimisation. Les problèmes méthodologiques soulevés dans nos études précédentes ne nous permettent pas d'aboutir aux mêmes conclusions. Nous accordons donc relativement plus d'importance aux résultats de la 4ème étude à ce sujet, puisqu'elle arrive après de nombreuses réflexions et remises en question à propos de notre objet de recherche. De plus, ces résultats vont davantage dans le sens de la littérature.

Ce **premier objectif de thèse** semble rempli, puisque nous cherchions à rendre compte du processus de discrimination résidentielle perçue dans son ensemble, à savoir identifier ses causes, ses conséquences et les stratégies permettant aux résidents de lui faire face.

Deuxièmement, le désir d'appartenir à un groupe valorisé et d'avoir une identité sociale satisfaisante est fondamental pour les individus. La recherche de dimensions positives dans les quartiers prioritaires est donc primordiale pour revaloriser leur image sociale auprès du groupe majoritaire et réduire ainsi l'écart entre eux. Nous savons, en référence aux travaux de Badea et Deschamps (2009), que le groupes dominés cherchent systématiquement à réduire l'écart intergroupe, tandis que les groupes majoritaires tendent à l'augmenter afin d'éviter toute assimilation. Nos résultats avancent que les résidents des quartiers prioritaires arrivent à compenser cette différence puisqu'ils s'identifient autant à leur quartier que les résidents des quartiers aisés. Par contre, nous observons des différences qualitatives par rapport au type d'identification mis en place par les résidents. Les résidents des quartiers aisés s'identifient à leur quartier parce qu'il leur procure un sentiment de familiarité, le désir de s'y engager sur le long terme et de s'y investir, de l'attachement, de la fierté, une distinctivité positive vis-à-vis des autres quartiers ; mais également parce qu'il les satisfait sur de

nombreux points, aussi bien sociaux (homogénéité sociale, partage de valeurs communes) que physico-fonctionnels (esthétisme et équipements présents). Les résidents des quartiers prioritaires, quant à eux, s'identifient à leur lieu à plus forte raison par le processus d'identification au voisinage. Ils ont de nombreuses relations avec leurs voisins, elles sont généralement spontanées et informelles, et les amènent à se soutenir et s'entraider au quotidien. Ceci les conduit à être davantage attachés à leurs voisins qu'à un environnement strictement physique et fonctionnel. En ce sens, nous constatons que ce mode d'identification est l'atout qu'ils mettent en avant pour revaloriser leur identité sociale. Ces résultats qualitatifs appuient ceux obtenus par Branscombe et al. (1999), Jetten et al. (2001), Schmitt et al. (2002), ou encore Outten et al. (2009) dans d'autres contextes. Néanmoins, nous apportons une légère nuance à cette conclusion puisque le modèle issu de la seconde étude ne permet pas de valider le rôle médiateur de l'identification au groupe entre la discrimination résidentielle perçue et la satisfaction résidentielle. Par contre, il faut tout de même prendre en considération que l'échantillon sur lequel porte ce modèle ne comprend pas uniquement des résidents des quartiers prioritaires, et que nous n'avons pas pu réaliser les statistiques multigroupes envisagées. Ceci peut peut-être expliquer en partie pourquoi la stratégie d'identification au groupe ne ressort pas dans le modèle réalisé. Par ailleurs, nous nous sommes rendus compte, dans cette étude, que la façon dont nous avons envisagé le concept d'identification au groupe était trop généraliste, puisqu'il convenait autant aux résidents des quartiers aisés et prioritaires, alors que nous souhaitions justement les différencier par le biais de ce processus. Ce problème est lié au fait d'utiliser des échelles préexistantes de la littérature élaborées pour d'autres contextes. L'échelle d'Ellemers et ses collaborateurs (1999) mesure bien l'identification au groupe, mais pas pour un contexte résidentiel. Il s'est avéré qu'elle n'était pas adaptée puisqu'elle ne dissociait pas les résidents selon leur quartier de résidence. Ce sont les entretiens menés par la suite qui nous ont permis de soulever les différents modes d'identification au groupe et principalement l'importance de l'entraide et du soutien social dans les quartiers prioritaires. Il serait donc pertinent de construire une échelle d'identification au groupe des voisins à partir de nos données.

Nous répondons ainsi à notre **deuxième objectif de thèse**, qui cherchait à comprendre l'intégration du lieu de résidence à l'identité d'un individu et les modes d'identification possibles face à la discrimination résidentielle perçue.

Troisièmement, notre but, en réalisant une modélisation, était de mettre en lien les concepts de discrimination résidentielle perçue, de satisfaction résidentielle et d'identification

socio-spatiale (et de façon sous-jacente l'identification au groupe des voisins). C'est en mettant en lumière l'interdépendance de ces éléments que nous souhaitions rendre compte de la qualité de vie urbaine. Nous avons déjà pu avancer que la relation envisagée entre ces trois concepts n'a pas permis de mettre à jour le rôle médiateur de l'identification au voisinage.

Cette modélisation avait également pour intérêt de prendre en considération l'ensemble des facteurs qui semblaient intervenir dans cette relation. Nous avons donc intégré au modèle de base : l'attachement au lieu, la durée de résidence, et les caractéristiques sociodémographiques pertinentes (type de quartier, niveau socio-économique et origine ethnique des résidents). Ces autres facteurs nous permettent de comprendre, malgré l'absence de médiation de l'identification, comment des résidents peuvent à la fois percevoir de la discrimination et avoir tout de même un haut niveau de satisfaction vis-à-vis de leur quartier. Il ressort de ce modèle que l'attachement au lieu, et la durée de résidence influencent directement ou indirectement ces variables. En effet, l'attachement au lieu et la durée de résidence permettent de réduire le sentiment de discrimination résidentielle, et ils permettent par le biais de l'identification au lieu d'améliorer le niveau de satisfaction résidentielle. Par ailleurs, les caractéristiques sociodémographiques permettent de comprendre ce qui fait varier le niveau de discrimination résidentielle perçue. De cette façon nous répondons à l'une des questions que nous nous posions, à savoir : quels sont les processus intervenant entre une première évaluation négative du quartier conduisant à de l'insatisfaction et une seconde évaluation plus positive reflétant de la satisfaction résidentielle ? Les limites méthodologiques déjà soulevées expliquent en partie les résultats obtenus. Cependant, certains résultats restent surprenants et sont en opposition avec la littérature. Les scores aux deux processus d'identification sont négativement corrélés au niveau de discrimination résidentielle perçue. Des chercheurs, comme Branscombe et al. (1999), Jetten et al. (2001), ou Schmitt et al. (2002) ont systématiquement obtenus un lien positif entre ces variables. Nous nous questionnons donc sur le fait qu'au sein du score de discrimination résidentielle, il y ait plusieurs types de discriminations. Il y a à la fois des items de discrimination interpersonnelle et d'autres de discrimination institutionnelle. La première renvoie à un niveau personnel et la seconde à une perception se situant à un niveau groupal. Bourguignon et al. (2006 ; 2013) ont montré, auprès d'individus de bas statut, que le type de discrimination avait un effet différentiel sur l'estime de soi : une discrimination groupale est positivement liée à l'estime de soi, alors qu'une discrimination personnelle lui est négativement liée. Dans un autre exemple, nous observons que la durée de résidence ne prédit pas significativement l'identification au groupe, alors qu'elle prédit significativement l'identification socio-spatiale. Les recherches prouvent,

au contraire, que les relations sociales prennent du temps à se mettre en place (Moguérou & Santelli, 2010 ; Oktay et al., 2010). Nous pensions donc relever une augmentation proportionnelle de la durée de résidence et de l'identification au groupe. Le facteur commun à ces deux exemples est la variable d'identification au groupe. Cette dernière, comme nous l'avons déjà énoncé plus haut, repose sur une échelle inadaptée qu'il faudrait remplacer.
Néanmoins, ce modèle propose des liens théoriquement justifiés, permettant ainsi de se faire une idée plus globale de la complexité que recouvre la qualité de vie résidentielle. Cette étude nécessiterait donc d'être répliquée, en tenant compte des limites soulevées et des préconisations. En ce sens, **l'objectif quatre de cette thèse** est partiellement atteint, puisque nous n'avons pas pu montrer que le processus d'identification au voisinage permet aux résidents des quartiers prioritaires discriminés de rehausser leur identité groupale et *a fortiori* de protéger la satisfaction qu'ils ont de leur lieu de résidence.

Quatrièmement, parmi les sous-discriminations relevées précédemment nous avons constaté qu'il existait une discrimination résidentielle de genre. Il s'agit d'une forme subtile, puisqu'elle est anodine et fait partie du quotidien des individus. Elle n'est pas perçue comme une discrimination, puisqu'elle est associée à des stéréotypes de genre bien ancrés, qui sont devenus la normalité. De prime abord, il ne semble pas y avoir de discrimination de ce type. Nous constatons, en effet, qu'il n'existe pas de ségrégation spatiale de genre (Nantoscope, 2014). Pourtant, l'espace résidentiel est perçu par les femmes comme étant discriminant. Elles considèrent que la ville est plus spécifiquement adaptée aux hommes (Maruéjouls-Benoit, 2014 ; Raibaud, 2007). Nous nous sommes attachés à étudier la fréquentation des résidents dans leur quartier afin de comprendre l'appropriation de l'espace par les hommes et les femmes. Tout comme la littérature l'avançait, les rôles sociaux découlent des stéréotypes de genres et orientent les comportements des hommes et des femmes dans l'espace (Eagly & Steffen, 1984). De plus, nos résultats ont vérifié l'hypothèse selon laquelle les différences sont plus marquées dans les quartiers prioritaires (Kokoreff, 2003). Ceci a même été vérifié en dehors de l'étude du genre, c'est-à-dire que de façon générale, les résidents des quartiers aisés et prioritaires n'ont pas les mêmes fréquentations. Nous donnions l'exemple des maisons de quartiers précédemment, qui illustrait le fait que la discrimination résidentielle perçue orientait les fréquentations. Nous disions même qu'elle pouvait empêcher certaines fréquentations. En effet, nous avons observé que les fréquentations des lieux fonctionnels étaient moins nombreuses dans les quartiers prioritaires en raison du nombre plus restreint de lieux de ce type dans ces quartiers. En ce qui concerne la discrimination de genre dans les

quartiers prioritaires, nous avons pu mettre en évidence que les femmes des ces quartiers mettaient en place de nombreuses stratégies d'adaptation pour faire face à cette discrimination résidentielle de genre. Globalement, nous retenons que les femmes se sentent plus vulnérables dans l'espace résidentielle du fait de leur statut de dominé. Elles vont par exemple éviter certains lieux, ne pas sortir le soir, et préférer être à leur domicile. Ces résultats confirment ceux déjà présents dans la littérature (Di Méo, 2011 ; 2012 ; Faure, 2006 ; Gordon & Riger, 1989 ; Kokoreff, 2003 ; Lieber, 2008 ; Naceur, 2004 ; Nigaud & Ripoll, 2004).
Ainsi, nous répondons au **troisième objectif de cette thèse**, qui visait à appréhender le concept de discrimination résidentielle de genre.

Pour conclure, nous pouvons dire que l'ensemble de ces résultats nous permettent de répondre à la question de recherche principale de cette thèse, à savoir : quelles relations entretiennent les résidents vis-à-vis de leur espace résidentiel lorsqu'ils y perçoivent de la discrimination résidentielle ?

Abstraction faite de son intérêt fondamental, le travail de recherche que nous avons mené a également des intérêts appliqués. Nous allons discuter dans la suite de cette partie des enjeux pratiques soulevés par cette thèse. Tout d'abord, nous avons été confrontés en filigrane, tout au long de ce travail, à la question de la mixité sociale. Nous nous proposons ici d'examiner la littérature scientifique, afin d'expliciter le lien entretenu avec notre objet d'étude : la discrimination résidentielle perçue. Puis, nous traiterons des solutions envisagées et envisageables face à cette discrimination résidentielle perçue.

- ***La mixité sociale comme justification des politiques discriminatoires***

La mixité sociale est considérée comme un concept large, flou, ne présentant aucun consensus quant au contenu qu'il recouvre (Kirszbaum, 2008). Selod (2005) la définit simplement comme : « la coexistence sur un même espace de groupes sociaux aux caractéristiques diverses » (p.28). A cela, il ajoute que « l'objectif peut être de mêler à la fois les générations jeunes et plus âgées, les cadres et les ouvriers, les riches et les moins riches, les Français et les étrangers, le terme "social" étant suffisamment flou pour couvrir toutes ces dimensions. » (p. 30). Ce concept de mixité sociale s'oppose à celui de la ségrégation sociale sur un continuum (Baudin, 2001). Il s'agit, selon la politique de la ville, de la solution

permettant de réduire la ségrégation résidentielle (Simon, 1995). Les chercheurs associent souvent les termes d'« utopie » (Baudin, 2001) ou d'« idéal » (Schnapper, 2005 ; Simon, 1995) à cette mixité sociale. Ce qui nous conduit à nous poser les questions suivantes : premièrement, peut-on réellement aboutir à une ville où la distribution des différentes catégories de population dans l'espace serait faite de façon complètement uniforme ? Deuxièmement, serait-ce réellement la meilleure solution, ne conduirait-elle pas *in fine* à une disparition des différences culturelles minoritaires au profit de la majoritaire ?

Nous avons donc cherché à connaître l'avis des résidents à propos de cette solution. Lors des entretiens menés dans la 4ème étude de cette thèse, nous avons abordé le thème de la mixité sociale. L'ensemble des résidents avait déjà entendu parlé de ce concept et avait une idée de ce à quoi elle se rapportait, pourtant aucun n'a fourni la même définition (« *si j'ai bien compris, la mixité sociale c'est essayer de mélanger les personnes à faibles revenus avec des personnes avec des revenus plutôt élevés.* » ; « *ça renvoie à la mixité ethnique dans le quartier* » ; « *Pour moi c'est pour essayer de faire bouger les quartiers c'est de mélanger les populations, qu'il y ait un peu de tout.* » ; « *un quartier où tu as différentes personnes avec des revenus différents.* » ; « *Mixité résidentielle non. Euh, ba si, euh les logements mixtes du coup ? A destination de locataires, euh... des logements à vocation sociale et des logements plutôt privés.* » ; « *Je sais pas, mais je pense que c'est bien. Ça éviterait peut-être qu'on soit mis de côté s'il y avait des mélanges.* » ; « *c'est un certain idéal que les politiciens cherchent à mettre en place dans les quartiers. [...] le but c'est de faire cohabiter dans un même quartier des personnes d'horizons différents.* » ; « *des personnes à la fois défavorisées et d'autres plus aisées, des personnes de différentes religions, des personnes de différentes cultures et de différents pays. C'est créer quelque chose de... de... j'ai perdu mon mot. Mais c'est une forme de melting-pot.* » ; « *ça veut tout et rien dire en plus, enfin c'est, ça fait un peu phrase de politicien* »). Certains semblaient plus au fait que d'autres. Le flou, dont les chercheurs font part dans la définition du concept, se retrouve ici.

La majorité des personnes interrogées donne un avis favorable de prime abord vis-à-vis de cette mixité sociale, mais la plupart d'entre eux avancent des réticences en approfondissant leur propos (« *je trouve que c'est une bonne proposition, c'est logique. Je trouve que... Enfaite je suis un petit peu dérangée par le fait d'avoir des quartiers comme ça où il y a que des bailleurs sociaux.* »). Certains, considèrent que c'est une bonne solution mais que si on les obligeait à aller dans un autre quartier cela ne leur conviendrait pas non plus (« *j'aurais l'impression de faire tâche, je serais gênée* »). Généralement, ils défendent l'idée de vouloir

rester avec des personnes qui leur ressemblent (« *Ça fait quand même du bien d'avoir des personnes qui nous ressemblent près de soi [...] parce que, par exemple, je suis pas sûre d'avoir les mêmes problèmes qu'une femme riche.* » ; « *de toute façon on reste toujours avec les gens qui nous ressemblent* »). D'autres, considèrent que nous n'avons pas encore suffisamment de recul pour observer des effets positifs, d'autant que la mixité est loin d'être entièrement mise en place (« *ils disent qu'ils font beaucoup de choses pour favoriser cette mixité seulement il n'y a toujours eu aucun bouleversement. Je ne pourrais pas vous citer un seul exemple, d'une ville... ou d'un quartier ou ça a pu fonctionner* »). D'autres encore, critiquent la façon dont cette mixité est actuellement mise en place (« *je suis pour la mixité sociale mais quand on est rendu à 70 %, c'est plus de la mixité. Ça devient un ghetto. Moi la mixité c'est 50-50.* »). Enfin, des derniers n'adhèrent pas à cette solution (« *Sur le papier c'est très joli, dans les faits... je suis pas sûr que ça marche*. » ; « *en tout cas je pense que ce n'est pas très bien fait* »).

Par ailleurs, nous relevons dans le discours de résidents des exemples de conséquences négatives faisant suite à la mise en place de la mixité sociale. Des résidents ont relatés des faits découlant de la gentrification, où les habitants de quartiers en cours d'embourgeoisement se voient délogés, puis relogés dans des quartiers plus excentrés. Nous retrouvons dans la littérature scientifique des recherches allant dans ce sens. Sala Pala et al. (2005) exposent l'exemple des bailleurs sociaux invoquant la mixité sociale pour pouvoir sélectionner les résidents et refuser les minorités ethniques. Selon Bourgeois (2015) « le recours au principe de mixité sociale sert localement la construction de normes implicites d'écrémage conduisant à écarter certaines populations du parc HLM ou à les concentrer dans les segments les moins attractifs » (p. 178). Ces différents exemples illustrent le versant négatif et pernicieux de la mixité sociale. Malgré des intentions égalitaires à l'origine, les institutions peuvent être amenées à créer encore plus de discrimination et de ségrégation du fait de la mixité sociale. Il ne faut donc pas que la réduction de la ségrégation résidentielle passe par l'augmentation d'une autre forme de discrimination (racisme, classisme, etc.).

La mixité sociale affecte également le genre. Nous avons tendance à penser qu'hommes et femmes vivent ensemble dans la ville, qu'ils se mélangent, et qu'il n'y a pas de ségrégation. Pourtant, Goffman (2002) décrit l'agencement des hommes et des femmes comme étant « ensemble et séparés ». Ils vivent les uns près des autres, mais dès qu'ils en ont

la possibilité ils se regroupent entre eux selon leur genre (Bard, 2004). Pour un exemple flagrant de ce phénomène, il faut observer les adolescents dans la cour de récréation. Ils sont ensemble et mélangés dans une même classe, mais au moment de la pause, ils vont se séparer et se regrouper par sexe. Les garçons préférant aller jouer au football et les filles s'installer dans un coin tranquille pour discuter entre elles.

Il s'agit d'un phénomène que l'on va également retrouver pour les groupes ethniques. Les politiques urbaines vont vainement chercher à mettre en place de la mixité sociale, puisque les groupes chercheront toujours, dans ces espaces mixtes, à se regrouper entre eux afin de partager ce qu'ils ont en commun (activités, traditions, idéologie, culture, etc.). Ils ne pourront lutter contre se désir d'homogénéité sociale. Nous avons d'ailleurs pu constater que les références à l'homogénéité sociale étaient nombreuses dans le discours des résidents lorsque nous abordions la thématique de la mixité sociale. Il semble, en effet, que les résidents ne soient pas forcément pour se retrouver dans des environnements sociaux qui leur sont étrangers. Certains auteurs considèrent même que la mixité sociale aboutirait à la « déstructuration des réseaux de relations » au sein des quartiers (Simon, 1995, p. 30). Théoriquement, ou idéalement, la mixité sociale vise à faire cohabiter dans un même espace des groupes sociaux possédant des caractéristiques différentes. Elle a pour but de déconstruire les communautés afin d'éviter tout phénomène d'enclavement, ou tout regroupement important basé sur l'origine ethnique ou la classe sociale. Poussée à l'extrême, cette mixité pourrait conduire à la perte de l'identité groupale des individus. Dias (2016) va même jusqu'à penser que « prôner la mixité pourrait alors être assimilé à un refus des différences, à une obligation d'assimilation par la destruction de sous-cultures au profit de celle qui est dominante. » (p. 24).

Dans son étude de 2013, Tartaglia souligne l'importance du soutien social dans l'environnement résidentiel pour améliorer la qualité de vie. Il a mis en évidence dans ses résultats qu'il s'agissait d'un facteur qui prédisait l'ensemble des dimensions de la qualité de vie. L'idée que nous retenons est que le soutien social perçu est une excellente stratégie d'adaptation puisqu'elle augmente systématiquement la qualité de vie résidentielle perçue. Certains de nos résultats viennent d'ailleurs appuyer cette idée. Ainsi, ce n'est pas obligatoirement en imposant une mixité résidentielle que la qualité de vie sera améliorée pour les résidents, mais peut-être en acceptant et favorisant l'homogénéité sociale, voire les regroupements communautaires. Le but n'étant pas de créer des cloisonnements, mais de favoriser et d'améliorer le bien-être des résidents.

Ainsi, il coexiste en France deux orientations à propos de la question de la mixité sociale : d'une part, les politiques urbaines qui envisagent la mixité résidentielle comme une solution permettant de réduire les inégalités résidentielles ; d'autre part, les chercheurs qui soutiennent que ce procédé ne tient pas compte du désir des individus d'être entre-soi.
D'un point de vue appliqué, cette thèse oblige à réexaminer la solution de la mixité sociale à la lumière de l'ensemble des nouveaux éléments présentés ici.

- ***Peut-on réellement abolir la ségrégation socio-spatiale dans les villes ?***

L'idée ici est d'expliquer que malgré tout ce qui pourra être mis en place à un niveau spatial (égalité de répartition des types de logements), il y aura toujours un effet du social qu'il soit positif ou négatif : il est positif lorsque les habitants feront le choix de s'investir massivement dans leur quartier le rendant ainsi dynamique ; il est négatif lorsque certaines personnes dégraderont leur environnement. Se centrer sur la ségrégation en pensant que son abolition puisse permettre d'annuler les discriminations est idéaliste, car il existe d'autres phénomènes discriminants sous-jacents ayant des répercussions directes ou indirectes sur la vie dans un quartier (exemples : discrimination ethno-raciale, classisme et dominance sociale...).

Pour autant des solutions peuvent être envisagées. Dans cette optique, des programmes ont été mis en place aux Etats-Unis : le projet Gautreaux, à Chicago et le programme national *Moving To Opportunity*, à Baltimore, Boston, Chicago, Los Angeles et New York (Bacqué & Fol, 2005). Le premier a vu le jour suite aux actions de militants (dont D. Gautreaux) contre la ségrégation résidentielle et la tendance à concentrer les logements sociaux dans les espaces regroupant les minorités ethniques et pauvres. Ils ont réussi à obtenir un financement par le HUD (département du logement et du développement urbain) leur permettant de proposer un programme de relogement aux résidents de ces ghettos, vers des logements dans des quartiers plus aisés. Les résultats de ce programme à long terme sont relativement positifs puisqu'en comparaison aux résidents restés dans les ghettos, ceux ayant bénéficié de cette relocalisation présentent une meilleure qualité de vie (Donzelot, 2006). Il faut savoir pour autant, que les familles qui ont été relogées étaient sélectionnées sur la base de critères et accompagnées pour s'assurer qu'ils pourraient s'intégrer à leur nouvel environnement. Le second programme, de plus grande ampleur, a été mené dans cinq villes des Etats-Unis sur une dizaine d'années. Son but était de chercher à rendre compte de l'effet du quartier sur différentes dimensions (emploi, scolarité, santé, comportements problématiques, etc.). Il comprenait deux conditions

expérimentales (1- aide financière et accompagnement des familles vers des logements situés en quartiers aisés ; 2- aide financière, sans condition de localisation du logement dans un quartier aisé) et une condition contrôle (familles restées dans les ghettos). Cette expérience met principalement en évidence que ce sont les familles de la condition 2 qui obtiennent des résultats plus positifs, au niveau du sentiment de sécurité perçu par exemple, ou de la santé (diminution de l'obésité) (Donzelot, 2006). Pour autant, les résultats sont considérés comme « mitigés » sur plusieurs dimensions : l'emploi, la scolarité, l'insertion sociale des familles dans leur quartier (Bacqué & Fol, 2005, p. 91). Ces programmes font émerger d'autres problèmes, comme le racisme dans les nouveaux quartiers intégrés. Il ne s'agit donc peut-être pas de la meilleure solution, car 30 % des familles relogées du projet Gautreaux ont préféré retourner vivre dans leur ancien quartier de résidence (Bacqué & Fol, 2005).
Ces expériences visant la déségrégation ne semblent pas avoir autant d'effets positifs qu'escomptés. Ce qui nous conduit à nous demander s'il y a de réels bénéfices à la mixité sociale.

Des solutions plus généralistes, non spécifiques au contexte résidentiel, peuvent aussi être envisagées. Par exemple, des études ont déjà pu mettre en avant l'influence positive du contact intergroupe face à la discrimination. Le contact intergroupe permet de réduire les préjugés et les discriminations (Allport, 1954). Pour autant, cette solution ne fonctionne pas dans toutes les situations, elle nécessite le respect de certaines conditions (voir Tiboulet, Dambrun, Tourret, & Uhlen, 2012) pour être efficace. Entre autres, l'une des conditions mettant en péril ses potentiels effets positifs est que les individus doivent être de statut social égal. Ce qui, dans un cadre de mixité résidentielle, peut difficilement exister.
D'autres chercheurs ont envisagé l'inclusion des groupes sous un groupe supraordonné (Gaertner, Dovidio, Anastasio, Bachman, & Rust, 1993 ; Waldzus & Mummenday, 2004). Ainsi, l'inclusion de l'exogroupe et de l'endogroupe sous une identité sociale commune permettrait d'atténuer les préjugés et discriminations. Ils mettraient en avant les caractéristiques communes et non plus leurs différences associées à une identité propre. Cette idée s'apparente à l'hypothèse d'ajustement de Turner et al. (1994). Cependant, « les études de terrain ont démontré que les groupes minoritaires avaient tendance à préférer le maintien de leur identité sociale distincte et qu'ils n'étaient pas prêts à la sacrifier pour adopter une identité englobante reflétant moins bien leurs particularités en tant que collectivité. » (Errafiy, & Brauer, 2010, p. 105). Là encore, cette solution ne semble pas adaptée pour le contexte résidentiel. Nous l'avons constaté lors de l'étude qualitative, les individus des quartiers prioritaires ont tendance à catégoriser leur identité de lieu au niveau du quartier

plutôt que la ville. De plus, les personnes de ces quartiers qui se sont considérées comme « Nantais(e) » font tout de même part de discrimination perçue.

De manière générale, les politiques urbaines sont investies dans la lutte contre la ségrégation socio-spatiale. Elles proposent de nombreuses solutions visant à réduire la discrimination dans les métropoles, puisque ce sont généralement dans les grandes villes que ces phénomènes s'observent le plus. On parle *d'empowerment* à ce sujet. A Nantes, par exemple, un programme d'échange au sein des quartiers a été mis en place (Nantes&co). Il a pour but de recueillir la parole des résidents, ceux qui vivent dans ces quartiers, qui les connaissent et qui peuvent avoir un retour critique et constructif sur ces derniers. L'objectif étant d'aider à améliorer les politiques publiques, pour cela la ville considère que ce sont les résidents les mieux placés pour faire part des besoins ou des manques pour leurs quartiers ou pour la ville.

Dans notre dernière étude, nous avons également recueilli l'avis des résidents sur leur quartier, et ces derniers ont spontanément fait part de solutions pour réduire les inégalités entre quartiers et la discrimination résidentielle. Deux solutions principales sont proposées : réimplanter une police de proximité dans les quartiers, car les résidents ont pu observer une recrudescence de l'insécurité et des incivilités après la suppression de cette police de quartier ; et répartir équitablement les logements sociaux dans la ville. Ils sont considérés comme étant beaucoup trop nombreux dans les quartiers prioritaires, ce qui favorise la concentration de la pauvreté et des communautés ethniques minoritaires. Ce constat est également celui qui avait été fait et critiqué aux Etats-Unis avant la mise en place du programme Gautreaux (Donzelot, 2006). De plus, cette étude qualitative nous a permis de constater que la discrimination résidentielle institutionnelle perdurait et qu'elle était encore fortement présente. Le premier levier d'action porte donc sur le fait que les choix politiques et des institutions publiques et privées ne devraient plus générer de discrimination résidentielle. La reconnaissance de l'existence de ce phénomène peut permettre de réduire proportionnellement ce type de discrimination.

Pour conclure cette discussion générale, nous constatons que l'ensemble des résidents sont à la recherche d'homogénéité sociale dans leur environnement résidentiel. Il parait donc essentiel de tenir compte de ce désir dans l'organisation socio-spatiale de l'espace urbain. D'autant plus, qu'une mixité sociale implique de nombreuses conditions sous-jacentes (*cf.* contact intergroupe) à sa réussite et qu'il semble impossible de toutes les regrouper.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Notre intérêt principal dans cette thèse était de relier les concepts de discrimination, d'identification et de satisfaction, qui n'ont jamais été étudiés conjointement, avec la particularité de se situer dans un contexte environnemental urbain. L'originalité de cette recherche est qu'elle se situe à l'intersection de plusieurs disciplines, principalement : la psychologie sociale, la psychologie environnementale, la géographie urbaine, et la sociologie. Cette recherche nouvelle dans le domaine en France cherche à soulever des aspects sociaux et environnementaux qui n'avaient pas encore été étudiés jusqu'à présent en psychologie. Nous avons pu apporter à la recherche scientifique de nouveaux éléments théoriques (ou dû moins des éclaircissements) et méthodologiques dans le champ spécifique de la discrimination résidentielle.

Ce travail a permis de mettre à jour la discrimination résidentielle dans le contexte français[46] et d'expliquer que le faible niveau de discrimination résidentielle perçue n'implique pas qu'elle soit faible ou n'existe pas. Elle rend plutôt compte d'une méconnaissance de l'objet en question de la part des résidents. De manière générale, la discrimination répertoriée – renvoyant au nombre de personnes qui portent plainte, ou font remonter une discrimination auprès des autorités compétentes – n'est pas représentative du véritable vécu des individus et est bien inférieure. Il en est de même pour les résidents face à la discrimination résidentielle. Notre travail a également permis de souligner ou réaffirmer l'importance de la prise en compte de l'origine ethnique comme explication de la ségrégation socio-spatiale ; de mettre à jour que la fréquentation des lieux par les hommes et les femmes reflètent les stéréotypes de genre ; de comprendre que la satisfaction vis-à-vis d'un environnement dégradé est due à la mise en place de stratégie d'ajustement de la part des résidents afin de réduire leur état de dissonance cognitive.

[46] Nous précisons ici que nous ne cherchons pas à généraliser abusivement. Nous avons conscience que l'étude d'une métropole ne permet pas, à elle seule, de rendre compte du cas de la France. Tout ceci nécessiterait des recherches complémentaires, afin de valider à plus grande échelle ou infirmer les premiers résultats obtenus.

Toutefois ce champ d'étude encore insuffisamment exploré doit, à la suite de ce travail, se poursuivre. En effet, les résultats obtenus dans le cadre de ces recherches nous encouragent à continuer les investigations. Des publications écrites sont envisagées, dans le but d'approfondir les points de cette thèse qui ont été traités trop superficiellement. De plus, nous avons proposé des pistes de recherches pour les différentes études menées.

Enfin, nous nous sommes questionnés à propos des applications concrètes que pouvait avoir cette thèse sur la politique de la ville : en quoi ce travail peut-il servir les politiques urbaines ? Par exemple, Mohit et al. (2010) se sont servis de leur étude sur la satisfaction résidentielle pour actualiser les besoins des résidents, en particulier ceux des personnes à faibles revenus. Notre intérêt à la base de ce travail de recherche est très appliqué et a pour but de permettre à la politique urbaine, et à celle du logement public de s'améliorer continuellement. En trame de fond, nous souhaitions pouvoir apporter de nouvelles informations sur le vécu et la qualité de vie des résidents nantais, afin de pouvoir améliorer les conditions de vie résidentielle des personnes des quartiers prioritaires, parce que ce sont elles les plus touchées.

Bibliographie

Abelson, R. P., Dasgupta, N., Park, J., & Banaji, M. R. (1998). Perceptions of the collective other. *Personality and Social Psychology Review*, *2*(4), 243-250. doi : 10.1207/s15327957pspr0204_2

Adorno, T. W., Frenkel-Brunswik, E., Levinson, D. J., & Sanford, R. N. (1950). *The authoritarian personality*. New York: Harper & Row.

Adorno, T. W. (2007). *Etudes sur la personnalité autoritaire*. Paris : Allia.

Adriaanse, C. C. M. (2007). Measuring residential satisfaction: A residential environmental satisfaction scale (RESS). *Journal of Housing and the Built Environment*, *22*(3), 287. doi : 10.1007/s10901-007-9082-9

Ainsworth, M. D., Blehar, M. C., Waters, E., & Wall, S. (1978). *Patterns of attachment: Assessed in the strange situation and at home*. Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum.

Aissaoui, H., Bouzouina, L., & Bonnel, P. (2015). Choix de localisation résidentielle, entre contraintes du marché et préférences individuelles : Application à l'aire urbaine de Lyon (1999). *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (4), 629-656. doi : 10.3917/reru.154.0629

Allport, G.W. (1954). *The nature of Prejudice*. Reading, MA: Addison-Wesley.

Amérigo, M., & Aragonés, J. I. (1990). Residential satisfaction in council housing. *Journal of Environmental Psychology*, *10*(4), 313-325. doi : 10.1016/S0272-4944(05)80031-3

Amérigo, M., & Aragonés, J. I. (1997). A theoretical and methodological approach to the study of residential satisfaction. *Journal of Environmental Psychology*, *17*(1), 47-57. doi : 10.1006/jevp.1996.0038

Amiel, M.-H., Godefroy, P, & Lollivier, S. (2013). Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair. *INSEE Première*, (1438), 1-4. Repéré sur https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281414

Aragonés, J. I., Amérigo, M., & Pérez-López, R. (2017). Residential satisfaction and quality of life. In G. Fleury-Bahi, E. Pol & O. Navarro (Eds), *Handbook of environmental psychology and quality of life research* (pp. 311-328). Cham: Springer International Publishing. doi : 10.1007/978-3-319-31416-7_17

Arbuckle, J. L. (2013). *Amos 22 user's guide*. Chicago, IL: SPSS Inc.

Asch, S. E. (1946). Forming impressions of personality. *The Journal of Abnormal and Social Psychology*, *41*(3), 258-290. doi : 10.1037/h0055756

Ashmore, R.D., & Del Broca, F.K. (1981). Conceptual approaches to stereotypes and stereotyping. In D. Hamilton (Ed.), *Cognitive processes in stereotyping and intergroup behavior* (pp. 1-35). Hillsdale, NJ: Erlbaum.

Authier, J.-Y., Fijalkow, Y, & Philifert, P. (2007). Introduction. In J.-Y. Authier, M.-H. Bacqué & F. Guérin-Pace (Eds.), *Le quartier* (pp. 15-19). Paris : La Découverte.

Avenel, C. (2009). La construction du « problème des banlieues » entre ségrégation et stigmatisation. *Journal Français de Psychiatrie*, *3*(34), 36-44. doi : 10.3917/jfp.034.0036

Avenel, C. (2010). *Sociologie des quartiers sensibles* (3e ed.). Paris : Armand Colin.

Babad, E. Y., Birnbaum, M., & Benne, K. D. (1983). *The social self: Group influences on personal identity*. Beverly Hills, London: Sage Publications.

Bacqué, M.-H., & Fol, S. (2005). Ségrégation et politiques de mixité sociale aux Etats-Unis. Au regard de quelques programmes de déségrégation. *Informations Sociales, 5*(125), 82-93.

Badea, C., & Deschamps, J. C. (2009). Perception d'homogénéité intragroupe et dynamique du statut social. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, *22*(2), 91-115.

Bard, C. (2004). *Le genre des territoires : Masculin, féminin, neutre*. Angers : Presses de l'Université d'Angers.

Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu* (2e ed.). Paris : Presses Universitaires de France.

Baron, R. M., & Kenny, D. A. (1986). The moderator-mediator variable distinction in social psychological research: Conceptual, strategic, and statistical considerations. *Journal of Personality and Social Psychology, 51*(6), 1173-1182. doi : 10.1037/0022-3514.51. 6.1173

Baudin, G. (2001). La mixité sociale : Une utopie urbaine et urbanistique. In Y. Marin (Ed.) *Les utopies de la ville* (pp. 13-23, n°10). Besançon, France : Presses Universitaires Franc-Comtoises.

Beale, F. (1970). Double jeopardy: To be black and female. In T. Cade (Ed.), The Black woman : An anthology (pp. 109–100). New York: Signet.

Beaujeu-Garnier, J. (2006). *Géographie Urbaine (4e ed.).* Paris : Armand Colin.

Bekkar, R. (1999). La positionnement des femmes. In R. Bekkar, N. Boumaza & D. Pinson (Eds.), *Familles maghrébines en France : L'épreuve de la ville* (pp. 147-160). Paris : Presses Universitaires de France. doi : 10.3917/puf.bekka.1999.01.0147

Belghiti-Mahut, S., & Briole, A. (2004). L'implication organisationnelle et les femmes cadres : Une interrogation autour de la validation de l'échelle de Allen et Meyer (1996). *Psychologie du Travail et des Organisations, 10*(2), 145-164. doi : 10.1016/j.pto. 2004.04.003

Benokraitis, N. V., & Feagin, J. R. (1995). *Modern sexism: Blatant, subtle, and covert discrimination* (2nd ed.). Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.

Berkowitz, L. (1989). Frustration–aggression hypothesis: Examination and reformulation. *Psychological Bulletin, 106*(1), 59-73. doi : 10.1037/0033-2909.106.1.59

Bernard, N. (2006). Le secteur du logement à l'épreuve des réglementations anti-discrimination. *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, *21*(1926), 5-45. doi :10.3917/cris.1926.0005

Bernard, N. (2007). La pauvreté dans son rapport à l'espace : L'introuvable mixité sociale ? *Pensée Plurielle, 3*(16), 51-59. doi **:** 10.3917/pp.016.0051

Bernardo, F., & Palma-Oliveira, J.-M. (2016). Urban neighbourhoods and intergroup relations: The importance of place identity. *Journal of Environmental Psychology, 45*, 239-251. doi : 10.1016/j.jenvp.2016.01.010

Betz, N. E. (2006). Basic issues and concepts in the career development and couseling of women. In W. B. Walsh & M. J. Heppner (Eds.), *Handbook of career counseling for women* (pp. 45-75). Mahwah, NJ: Erlbaum.

Bilge S. (2010). De l'analogie à l'articulation : Théoriser la différenciation sociale et l'inégalité complexe. *L'Homme et la Société, 2*(176-177), 70-88. doi: 10.3917/lhs.176.0043

Blanchet, A., & Gotman, A. (2013). *L'enquête et ses méthodes. L'entretien* (2nd ed.). Paris: Armand Colin.

Bogart, L. M., Wagner, G. J., Galvan, F. H., Landrine, H., Klein, D. J., & Sticklor, L. A. (2011). Perceived discrimination and mental health symptoms among black men with HIV. *Cultural Diversity and Ethnic Minority Psychology, 17*(3), 295-302. doi : 10.1037/a0024056

Bonaiuto, M., Aiello, A., Perugini, M., Bonnes, M., & Ercolani, A. P. (1999). Multidimensional perception of residential environment quality and neighbourhood attachment in the urban environment. *Journal of Environmental Psychology, 19*(4), 331-352. doi : 10.1006/jevp.1999.0138

Bonaiuto, M., & Bonnes, M. (2000). Social-psychological approaches in environment-behavior studies. Identity theories and the discursive approach. In S. Wapner, J. Demick, Y. Takiji & M. Hirofumi (Eds.), *Theoretical perspectives in environment-behavior research* (pp.67-78). New-York: Kluwer Academic / Plenum Publishers.

Bonaiuto, M., Breakwell, G. M., & Cano, I. (1996). Identity processes and environmental threat: The effects of nationalism and local identity upon perception of beach pollution. *Journal of Community & Applied Social Psychology*, *6*(3), 157-175. doi : 10.1002/(SICI)1099-1298(199608)6:3<157::AID-CASP367>3.0.CO;2-W

Bonaiuto, M., Fornara, F., & Bonnes, M. (2003). Indexes of perceived residential environment quality and neighbourhood attachment in urban environments: A confirmation study on the city of Rome. *Landscape and Urban Planning*, *65*(1-2), 41-52. doi : 10.1016/S0169-2046(02)00236-0

Bonaiuto, M., Fornara, F., & Bonnes, M. (2006). Perceived residential environment quality in middle- and low-extension italian cities. *Revue Européenne de Psychologie Appliquée/ European Review of Applied Psychology*, *56*(1), 23-34. doi : 10.1016/j.erap.2005.02.011

Bornstein, M. H. (1979). The pace of life: Revisited. *International Journal of Psychology*, *14*(1-4), 83-90. doi : 10.1080/00207597908246715

Bouas, K. S., & Arrow, H. (1996). The development of group identity in computer and face-to-face groups with membership change. *Computer Supported Cooperative Work*, *4*(2), 153-178. doi : 10.1007/BF00749745

Bourdieu, P. (1993). *La misère du monde*. Paris : Seuil.

Bourgeois, M. (2013). Choisir les locataires du parc social ? Une approche ethnographique de la gestion des HLM. *Sociologie du Travail*, *55*(1), 56-75. doi : 10.1016/j.soctra.2012.12.002

Bourgeois, M. (2015). Catégorisations et discriminations au guichet du logement social. Une comparaison de deux configurations territoriales. In P.-Y. Baudot & A. Revillard (Eds.), *L'État des droits. Politique des droits et pratiques des institutions* (pp. 177-210). Paris : Presses de Sciences Po.

Bourguignon, D., Seron, E., Yzerbyt, V., & Herman, G. (2006). Perceived group and personal discrimination: Differential effects on personal self‐esteem. *European Journal of Social Psychology*, *36*(5), 773-789. doi : 10.1002/ejsp.326

Bourguignon, D., Van Cleempoel, M., Collange, J., & Herman, G. (2013). Quand le statut du groupe modère les types de discrimination et leurs effets. *L'Année Psychologique*, *113*(04), 575-594. doi : 10.4074/S0003503313014048

Bourhis, R. Y., Gagnon, A., & Moïse, L. C. (1999). *Discrimination et relations intergroupes*. In R. Y. Bourhis & J.-P. Leyens (Eds), Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes (2nd ed., pp. 161-200). Sprimont, Belgique : Mardaga.

Bourhis, R. Y., Montreuil, A., & Helly, D. (2005). Portrait de la discrimination au Québec : Enquête sur la diversité ethnique au Canada. Repéré sur https://www.researchgate.net/profile/Richard_Bourhis/publication/237782264_Portrait_de_la_discrimination_au_Quebec_Enquete_sur_la_diversite_ethnique_au_Canada/links/53fb932a0cf2364ccc03fc30.pdf

Bourhis, R. Y., Montreuil, A., Helly, D., & Jantzen, L. (2007). Discrimination et linguicisme au Québec : Enquête sur la diversité ethnique au Canada. *Canadian Ethnic Studies*, *39*(1-2), 31-49. doi : 10.1353/ces.0.0001

Bouzouina, L. (2008). *Ségrégation spatiale et dynamiques métropolitaines* (Thèse de doctorat inédite). Université Lumière-Lyon II, France.

Bouzouina, L., Havet, N., & Pochet, P. (2016). Résider en zus influe-t-il sur la mobilité quotidienne des actifs ? Une analyse économétrique à partir de l'enquête ménages déplacements de Lyon (2006). *Revue Economique*, *67*(3), 551-580. doi : 10.3917/reco.673.0551

Bowlby, J. (1969). *Attachment and loss. Vol. 1: Attachment*. New-York: Basic Books

Bowlby, J. (1973). *Attachment and loss. Vol.2 : Separation: anxiety and anger*. New-York: Basic Books

Bowlby, J. (1980). *Attachment and loss. Vol. 3: Loss: sadness and depression*. New-York: Basic Book.

Bowlby, J. (1988). *A secure base: Parent-child attachment and healthy human development*. New York: Basic Books.

Branscombe, N. R., Schmitt, M. T., & Harvey, R. D. (1999). Perceiving pervasive discrimination among African Americans: Implications for group identification and well-being. *Journal of Personality and Social Psychology*, *77*(1), 135-149.

Brewester, M. E., & Moradi, B. (2010). Perceived experiences of anti-bisexual prejudice: Instrument development and evaluation. *Journal of Counseling Psychology 57*(4), 451-468. doi : 10.1037/a0021116

Brondolo, E., Kelly, K. P., Coakley, V., Gordon, T., Thompson, S., Levy, E., … Contrada, R. J. (2005). The perceived ethnic discrimination questionnaire: Development and preliminary validation of a community version 1. *Journal of Applied Social Psychology*, *35*(2), 335–365. doi : 10.1111/j.1559-1816.2005.tb02124.x

Brown, R. (1995). *Prejudice : Its social psychology*. Oxford, United Kingdom : Blackwell.

Brown, B. B., & Werner, C. M. (1985). Social cohesiveness, territoriality, and holiday decorations: The influence of cul-de-sacs. *Environment and Behavior*, *17*(5), 539-565. doi : 10.1177/0013916585175001

Brown, R., Condor, S., Mathews, A., Wade, G., & Williams, J. (1986). Explaining intergroup differentiation in an industrial organization. *Journal of Occupational Psychology*, *59*(4), 273-286. doi : 10.1111/j.2044-8325.1986.tb00230.x

Bruchon-Schweitzer, M., & Boujut, E. (2014). *Psychologie de la santé : Modèles, concepts et méthodes (2nd ed.).* Paris : Dunod.

Bruchon-Schweitzer, M., Rascle, N., Cousson-Gélie, F., Bidan-Fortier, C., Sifakis, Y., & Constant, A. (2003). Le questionnaire de soutien social de Sarason (SSQ6). Une adaptation française. *Psychologie Française, 48*(3), 41-53.

Brun, J. (1994). Essai critique sur la notion de ségrégation et sur son usage en géographie urbaine. In J. Brun & C. Rhein (Eds), *La ségrégation dans la ville* (pp. 21-57). Paris : L'Harmattan.

Brun, J. (2008). La ségrégation urbaine : Etat de la question en France vers le début des années 1990. In M. C. Jaillet, E. Perrin & F. Ménard (Eds), Div*ersité sociale, ségrégation urbaine, mixité* (pp. 21-48). Lyon : PUCA.

Brunet R. (1980). La composition des modèles dans l'analyse spatiale. *Espace Géographique*, *9*(4), 253-265. doi : 10.3406/spgeo.1980.3572

Bry, C. (2008). Dis-moi ce que tu perçois et je te dirai ce que tu fais : Les effets de la perception sur le comportement et les performances. *Revue Electronique de Psychologie Sociale*, (2), 17-26. Retrouvé sur http://www.lip.univ-savoie.fr/uploads/PDF/1239.pdf

Bugental, J. F., & Zelen, S. L. (1950). Investigations into the « Self-Concept »: The W-A-Y technique. *Journal of Personality*, *18*(4), 483-498. doi : 10.1111/j.1467-6494.1950.tb01264.x

Burgess, E. W. (1928). Residential segregation in American cities. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science, 140*(1), 105-115. doi : 10.1177/000271622814000115

Buttimer, A. (1976). Grasping the dynamism of lifeworld. *Annals of the Association of American Geographers*, *66*(2), 277-292. doi : 10.1111/j.1467-8306.1976.tb01090.x

Calavrezo, O., & Sari, F. (2012). Neighborhood effects and employment outcomes: Empirical evidence from French priority neighborhoods. *Urban Public Economics Review*, (17), 12-55.

Calvès, A.-E. (2009). « Empowerment » : Généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement. *Revue Tiers Monde, 4(*200), 735-749. doi : 10.3917/rtm.200.0735

Campbell, A., Converse, R., & Rodgers, W. (1976). The quality of American life: Perceptions, evaluations and satisfactions. New York: Russell Sage Foundation.

Cambon, L. (2006). Désirabilité sociale et utilité sociale, deux dimensions de la valeur communiquée par les adjectifs de personnalité. *Revue Internationale de Psychologie Sociale, 19* (3), 125-151.

Cameron, J. E. (2004). A three-factor model of social identity. *Self and Identoty, 3*(3), 239-262. doi : 10.1080/13576500444000047

Cameron, J. E., & Lalonde, R. N. (2001). Social identification and gender-related ideology in women and men. *British Journal of Social Psychology, 40*(1), 59–77. doi : 10.1348/014466601164696

Camilleri, C., Kastersztein, J., Lipiansky, E. M., Malewska-Peyre, H., Taboada-Leonetti, I., & Vasquez, A. (1990). *Stratégies identitaires*. Paris : Presses Universitaires de France.

Canter, D., & Rees, K. (1982). A multivariate model of housing satisfaction. *Applied Psychology, 31*(2), 185-207. doi : 10.1111/j.1464-0597.1982.tb00087.x

Capron, G. (2004). Les ensembles résidentiels sécurisés dans les Amériques : Une lecture critique de la littérature. *L'Espace Géographique, 2*(33), 97-113. doi : 10.3917/eg.332.0097

Carp, F. M., & Carp, A. (1982). Perceived environmental quality of neighborhoods: Development of assessment scales and their relation to age and gender. *Journal of Environmental Psychology, 2*(4), 295-312. doi : 10.1016/S0272-4944(82)80029-7

Carricano, M., Poujol, F., & Bertrandas, L. (2010). *Analyse des données avec SPSS* (2nd ed.). Paris : Pearson Education.

Carver, C.S. (1997). You want to measure coping but your protocol's too long: Consider the brief cope. *International Journal of Behavioral Medicine, 4*(1), 92-100. doi : 10.1207/s15327558ijbm0401_6

Castel, R. (2007). *La discrimination négative. Citoyens ou indigènes ?* Paris : Seuil et la république des idées.

Chabrol, H., & Callahan, S. (2013). *Mécanismes de défense et coping* (2nd ed.). Paris : Dunod.

Chabrol, M. (2011). *Des nouvelles formes de gentrification ? Dynamiques résidentielles et commerciales à Château-Rouge (Paris)* (Thèse de doctorat inédite). Université de Poitiers, France.

Chang, E. C. (2001). A look at the coping strategies and styles of Asian Americans: Similar and different? In C. R. Snyder (Ed.), *Coping with stress: Effective people and processes* (pp. 222–239). New York: Oxford University Press.

Chappe, V.-A., Eberhard, M., & Guillaume, C. (2016). La fabrique des discriminations. *Terrains & Travaux, 2*(29), 5-19.

Chevalier, J., & Carballo, C. (2004). Fermetures résidentielles et quête de l'entre-soi, entre nord et sud des Amériques. *L'Espace Géographique*, *33*(4), 325-335. doi : 10.3917/eg.334.0325

Chow, K., & Healey, M. (2008). Place attachment and place identity: First-year undergraduates making the transition from home to university. *Journal of Environmental Psychology*, *28*(4), 362-372. doi : 10.1016/j.jenvp.2008.02.011

Clerval, A. & Le Renard, A. (2015). Introduction. In A. Clerval, A. Fleury, J. Rebotier & S. Weber (Eds), *Espace et rapports de domination* (pp. 213-217). Rennes, France : Presses Universitaires de Rennes.

Cohen, J. (1988). *Statistical power analysis for the behavioral sciences* (2nd ed.). New York: Academic Press.

Cole, E. R. (2009). Intersectionality and research in psychology. *American Psychologist, 64*(3), 170-180. doi : 10.1037/a0014564

Contreras, R., Moser, G., & Savina, Y. (2007). Insegurança e convivência urbana. O caso de duas localidades mexicanas: México e Querétaro. *Psicologia*, *21*(2), 59-77.

Cousin, B. (2013). Ségrégation résidentielle et quartiers refondés. Usages de la comparaison entre Paris et Milan. *Sociologie du Travail, 55*(2), 214-236. doi : 10.1016/j.soctra. 2013.03.014

Coutras, J. (1989). Les pratiques spatiales des sexes : Quelles problématiques ? *Espace, Populations, Sociétés, 7*(1), 111-115. doi : 10.3406/espos.1989.1364

Coutras, J. (2008). Territoires du quotidien et espaces sexués. Du voisinage résidentiel aux espaces d'anonymat. *Strates,* (14), 225-235. Repéré sur https://strates.revues.org/6737

Cox Jr, T., & Nkomo, S. M. (1992). Candidate age as a factor in promotability ratings. *Public Personnel Management, 21*(2), 197-210. doi : 10.1177/ 009102609202100207

Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics. *University of Chicago Legal Forum, 1989*(1), 139–167. Repéré sur http://chicagounbound. uchicago.edu/cgi/ viewcontent.cgi?article=1052&context=uclf

Crenshaw, K. (1991). Mapping the margins : Intersectionality, identity, politics and violence against women of color. *Stanford Law Review, 43*(6), 1241-1299. doi : 10.2307/1229039

Crocker, J., & Major, B. (1989). Social stigma and self-esteem: The self-protective properties of stigma. *Psychological Review, 96*(4), 608- 630. doi : 10.1037/0033-295X.96.4.608

Croizet, J.-C., & Martinot, D. (2003). Stigmatisation et estime de soi. In J.-C. Croizet & J.-P. Leyens (Eds.), *Mauvaises Réputations. Réalités et enjeux de la stigmatisation sociale* (pp. 25-59). Paris : Armand Colin.

Cuba, L., & Hummon, D. M. (1993). A place to call home: Identification with dwelling, community, and region. *Sociological Quarterly, 34*(1), 111–131.

Cummins, R. A. (2005). Moving from the quality of life concept to a theory. *Journal of Intellectual Disability Research, 49*(10), 699-706. doi : 10.1111/j.1365-2788.2005.00738.x

Dancey, C. P., & Reidy, J. (2007). *Statistiques sans maths pour psychologues. SPSS pour Windows. QCM et exercices corrigés*. Bruxelles : De Boeck.

David, O., & Séchet, R. (2004). Les familles monoparentales, des familles comme les autres mais des parents plus vulnérables. Communication présentée au colloque Femmes et insertion professionnelle, Le Mans, France. Repéré sur https://www.researchgate.net/profile/Raymonde_Sechet/publication/32227324_Les_familles_monoparentales_des_familles_comme_les_autres_mais_des_parents_vulnerables/links/560a8ead08ae1396914bffe8.pdf

Davis, A. (2016). Experiential places or places of experience ? Place identity and place attachment as mechanisms for creating festival environment. *Tourism Management, 55,* 49-61. doi : 10.1016/j.tourman.2016.01.006

Derval, L., & Ndobo, A. (2012). *La discrimination résidentielle : Une étude psychosociale réalisée entre différents quartiers en milieu urbain* (Mémoire de Master). Université de Nantes, France.

DeVaney, S. B., & Hughey, A. W. (2000). Career development of ethnic minority students. In D. A. Luzzo (Ed.), *Career counseling with college students* (pp. 233–252). Washington, DC: American Psychological Association.

Devine, P. G. (1989). Stereotypes and prejudice: Their automatic and controlled components. *Journal of Personality and Social Psychology*, *56*(1), 5-18. doi : 10.1037/0022-3514.56.1.5

Diallo, O., Mougeolle, P., & Schulz, B. (2015). La lutte contre la discrimination à l'épreuve du droit du logement allemand. *La Revue des Droits de l'Homme. Revue du Centre de Recherches et d'Etudes sur les Droits Fondamentaux,* 1-10. doi : 10.4000/revdh.1422

Dias, P. (2016). *Les représentations spatiales de la ville et les mobilités quotidiennes au prisme des positions sociales. Une approche socio-cognitive des ségrégations socio-spatiales* (Thèse de doctorat inédite). Université de Strasbourg, France.

Dif, S., Guimond, S., Martinot, D., & Redersdorff, S. (2001). La théorie de la privation relative et les réactions au handicap : Le rôle des comparaisons intrapersonnelles dans la gestion de

l'estime de soi. *International Journal of Psychology, 36*(5), 314-328. doi : 10.1080/00207590143000144

Di Méo, G. (2011). *Les murs invisibles. Femmes, genre et géographie sociale*. Paris : Armand Colin.

Di Méo, G. (2012). Les femmes et la ville. Pour une géographie sociale du genre. *Annales de Géographie, 2*(684), 107-127. doi : 10.3917/ag.684.0107

Dion, K. L. (2002). The social psychology of perceived prejudice and discrimination. *Canadian Psychology/ Psychologie Canadienne, 43*(1), 1-10. doi : 10.1037/h0086899

Dion, K. L. (2003). Prejudice, racism, and discrimination. In T. Million & M. J. Lerner (Eds), *Handbook of psychology: Personnality and social psychology* (Vol. 5, pp. 507-536). New-York: John Wiley & Sons.

Dion, K. L., Dion, K. K., & Pak, A. W. (1992). Personality-based hardiness as a buffer for discrimination-related stress in members of Toronto's Chinese community. *Canadian Journal of Behavioural Science, 24*(4), 517-536. doi : 10.1037/h0078755

Dion, K. L., & Earn, B. M. (1975). The phenomenology of being a target of prejudice. *Journal of Personality and Social Psychology, 32*(5), 944-950. doi : 10.1037/0022-3514.32.5.944

Discrimination (2011). *Le grand dictionnaire de la psychologie*. Paris : Larousse.

Discrimination (2009). *Le nouveau petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Le Robert.

Dollard, J., Miller, N. E., Doob, L. W., Mowrer, O. H., & Sears, R. R. (1939). *Frustration and aggression*. New Haven: Yale University Press.

Donzelot, J. (2004). La ville à trois vitesses : Relégation, périurbanisation, gentrification. *Esprit 3/4*(303), 14-39.

Donzelot, J. (2006). *Quand la ville se défait. Quelle politique à la crise des banlieues ?* Paris : Seuil.

Doraï, M. K. (1988). Qu'est-ce qu'un stéréotype ? *Enfance 41*(3-4), 45-54. doi : 10.3406/enfan.1988.2154

Dovidio, J. F., & Gaertner, S. L. (2004). Aversive racism. In M. P. Zanna (Ed.), *Advances in experimental social psychology* (Vol. 36, pp. 1–52). San Diego, CA: Academic Press.

Droseltis, O., & Vignoles, V. L. (2010). Towards an integrative model of place identification: Dimensionality and predictors of intrapersonal-level place preferences. *Journal of Environmental Psychology*, *30*(1), 23-34. doi : 10.1016/j.jenvp.2009.05.006

Dubet, F., Cousin, O., Macé, E., & Rui, S. (2013). *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations*. Paris : Seuil.

Duguet, E., Leandri, N., L'Horty, Y., & Petit, P. (2010). Are young french jobseekers of ethnic immigrant origin discriminated against ? A controlled experiment in the paris area. *Annals of Economics and Statistics,* (99/100), 187-215. doi:10.2307/41219165

Dumont, M., & Andrieu, D. (2006). Qualité urbaine et ville durable à l'épreuve du renouvellement urbain. L'exemple du Grand Projet de Ville Malakoff Pré Gauchet à Nantes. *Norois, Environnement, Aménagement, Société, 1*(198), 7-19. doi : 10.4000/ norois.2004

Duncan, O. D., & Duncan, B. (1955). Residential distribution and occupational stratification. *American Journal of Sociology*, *60*(5), 493-503.

Dunstan, F., Weaver, N., Araya, R., Bell, T., Lannon, S., Lewis, G., Patterson, J., Thomas, H. Jones, P., & Palmer, S. (2005). An observation tool to assist with the assessment of urban residential environments. *Journal of Environmental Psychology*, *25*(3), 293-305. doi : 10.1016/j.jenvp.2005.07.004

Dupéré, V., Leventhal, T., & Lacourse, E. (2009). Neighborhood poverty and suicidal thoughts and attemps in late adolescence. *Psychological Medecine, 39*(08), 1295-1306. doi : 10.1017/S003329170800456X

Eagly, A. H., & Steffen, V. J. (1984). Gender stereotypes stem from the distribution of women and men into social roles. *Journal of Personality and Social Psychology, 46*(4), 735-754. doi : 10.1037/0022-3514.46.4.735

Ellemers, N. (1993). The influence of socio-structural variables on identity management strategies. *European Review of Social Psychology, 4*(1), 27-57. doi : 10.1080/14792779343000013

Ellemers, N., Kortekaas, P., & Ouwerkerk, J. W. (1999). Self-categorisation, commitment to the group and group self-esteem as related but distinct aspects of social identity. *European Journal of Social Psychology, 29*(23), 371–389. doi : 10.1002/(SICI)1099-0992(199903/05)29:2/3<371::AID-EJSP932>3.0.CO;2-U

Elsinga, M., & Hoekstra, J. (2005). Homeownership and housing satisfaction. *Journal of Housing and the Built Environment, 20*(4), 401-424. doi : 10.1007/s10901-005-9023-4

Emerson, M. O., Chai, K. J., & Yancey, G. (2001). Does race matter in residential segregation ? Exploring the preferences of white Americans. *American Sociological Review, 66*(6), 922. doi :10.2307/3088879

Erikson, E. H. (1950). *Childhood and Society*. New York: Norton.

Er-Rafiy, A., & Brauer, M. (2010). L'effet bénéfique de l'augmentation de la variabilité perçue sur la réduction des préjugés et de la discrimination. *L'Année Psychologique, 110*(1), 103-125. doi :10.4074/S0003503310001041

Farrell, S. J., Aubry, T., & Coulombe, D. (2004). Neighborhoods and nighbors: Do they contribute to personal well-being ? *Journal of Community Psychology, 32*(1), 9-25. doi : 10.1002/jcop.10082

Faure, S. (2006). HLM : Côté filles, coté garçons. *Agora Débats/Jeunesses, 41*(1), 94-108. doi : 10.3406/agora.2006.2286

Félonneau, M. L. (2004). Love and loathing of the city: Urbanophilia and urbanophobia, topological identity and perceived incivilities. *Journal of Environmental Psychology*, *24*(1), 43-52. doi : 10.1016/S0272-4944(03)00049-5

Félonneau, M.-L., Marchand, D., & Fleury-Bahi, G. (2005). Les représentations sociales de l'urbanité. Modalités du vivre ensemble et sentiment de proximité, *Psychologie et Société, 8*(4), 113-144.

Festinger, L. (1954). A theory of social comparison processes. *Human Relations, 7*(2), 117-140. doi : 10.1177/001872675400700202

Festinger, L. (1957). *A theory of cognitive dissonance*. Stanford: Stanford University Press.

Fischer, G.-N. (2010). *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale* (4e ed.). Paris : Dunod.

Fischer, G.-N., & Tarquinio, C. (2006). *Les concepts fondamentaux de la psychologie de la santé*. Paris : Dunod.

Fiske, S. T. (1998). Stereotyping, prejudice, and discrimination. In D. T. Gilbert, S. T. Fiske & G. Lindzey (Eds.), *Handbook of social psychology* (4th ed., Vol. 2, pp. 357–411). Boston : McGraw-Hill.

Fleury-Bahi, G., Felonneau, M.-L., & Marchand, D. (2008). Processes of place identification and residential satisfaction. *Environment and Behavior*, *40*(5), 669-682. doi : 10.1177/0013916507307461

Fleury-Bahi, G., Marcouyeux, A., Préau, M., & Annabi-Attia, T. (2013). Development and validation of an environmental quality of life scale: Study of a french sample. *Social Indicators Research, 113*(3), 903-913. doi : 10.1007/s11205-012-0119-4

Fol, S. (2010). Mobilité et ancrage dans les quartiers pauvres : Les ressources de la proximité. *Regards Sociologiques*, (40), 27-43.

Folkman, S., & Lazarus, R. S. (1980). An analysis of coping in a middle-aged community sample. *Journal of Health and Social Behavior, 21*(3), 219-239. doi : 10.2307/2136617

Folkman, S., & Lazarus, R. S. (1988). The relationship between coping and emotion: Implications for theory and research. *Social Science & Medicine, 26*(3), 309-317. doi : 10.1016/0277-9536(88)90395-4

Fornara, F., Bonaiuto, M., & Bonnes, M. (2010). Cross-validation of abbreviated perceived residential environment quality (PREQ) and neighborhood attachment (NA) indicators. *Environment and Behavior, 42*(2), 171-196. doi : 10.1177/0013916508330998

Fortin, A., & Després, C. (2008). Le juste milieu : Représentations de l'espace des résidants du périurbain de l'agglomération de Québec. *Cahiers de Géographie du Québec, 52*(146), 153-174. doi: 10.7202/018586ar.

Foster, M. D. (2000). Positive and negative responses to personal discrimination : Does coping make a difference ? *The Journal of Social Psychology*, *140*(1), 93-106. doi : 10.1080/00224540009600448

Foster, M. D., & Dion, K. L. (2003). Dispositional hardiness and women's well-being relating to gender discrimination: The role of minimization. *Psychology of Women Quarterly*, *27*(3), 197-208.doi :10.1111/1471-6402.00099

Freud, A. (1949). *Le moi et les mécanismes de défense*. Paris : Presses Universitaires de France.

Freud, S. (2010). Les psychonévroses de défense. In S. Freud (Ed.), *Névrose, psychose et perversion* (13e ed. ; pp. 1-14). Paris : Presses Universitaires de France.

Fried, M. (1966). Grieving for a lost home. Psychological costs of relocation. In J. Q. Wilson (Ed.), *Urban renewal: The record and the controversy* (pp. 359-379). Cambridge, MA: The Massachusetts Institute of Technology Press.

Fried, M. (1982). Residential attachment: Sources of residential and community satisfaction. *Journal of Social Issues, 38*(3), 107-119. doi : 10.1111/j.1540-4560.1982.tb01773.x

Fried, M. (2000). Continuities and discontinuities of place. *Journal of Environmental Psychology, 20*(3), 193-205. doi : 10.1006/jevp.1999.0154

Gaertner, S. L., Dovidio, J. F., Anastasio, P. A., Bachman, B. A., & Rust, M. C. (1993) The common ingroup identity model: Recategorization and the reduction of intergroup bias. *European Review of Social Psychology, 4*(1), 1-26. doi : 10.1080/14792779343000004

Galand, B., & Dupont, E. (2002). L'impact de la discrimination perçue et de l'intégration scolaire sur l'adoption de croyances favorables à l'usage de la violence physique. *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, 55*(1), 64-72.

Galharret, J.-M. (2017). *Régressions multiples, logistiques et compléments statistiques*. Formation statistiques. Université de Nantes, Nantes, France.

Galster, G. (1987). Identifying the correlates of dwelling satisfaction: An empirical critique. *Environment and Behavior*, *19*(5), 539-568. doi : 10.1177/0013916587195001

Gardner, R.C. (1994). Stereotypes as consensual beliefs. In M.P. Zanna & J.M. Olson (Eds.), *The Psychology of Prejudice: The Ontario Symposium* (Vol. 7, pp 1-31). Hillsdale, NJ: Erlbaum.

Garstka, T. A., Schmitt, M. T., Branscombe, N. R., & Hummert, M. L. (2004). How young and older adults differ in their responses to perceived age discrimination. *Psychology and Aging*, *19*(2), 326-335. doi : 10.1037/0882-7974.19.2.326

Gattino, S., De Piccoli, N., Fassio, O., & Rollero, C. (2013). Quality of life and sense of community. A study on health and place of residence. *Journal of Community Psychology, 41*(7), 811-826. doi : 10.1002/jcop.21575

Gerber, P. (1999). Processus de gentrification et demande sociale citadine. Exemple du centre-ville de Strasbourg. *Revue Géographique de l'Est, 39*(2-3), 107-118.

Germain, A., & Poirier, C. (2007). Les territoires fluides de l'immigration à Montréal ou le quartier dans tous ses états. *Globe : Revue Internationale d'Etudes Québécoises*, *10*(1), 107-120. doi : 10.7202/1000081ar

Gerson, K., Stueve, C. A. & Fischer, C. S. (1977). Attachment to place. In C. S. Fischer, R. M. Jackson, C. A. Stueve, K. Gerson, L. Jones & M. Baldassare (Eds), *Networks and places* (pp. 139-161). New York: The Free Press.

Ghorra-Gobin, C. (2007). Une ville mondiale est-elle forcément une ville globale ? Un questionnement de la géographie française. *L'information Géographique*, *71*(2), 32-42. doi : 10.3917/lig.712.0032

Giuliani, M. V. (2003). Theory of attachment and place attachment. In M. Bonnes, T. Lee & M. Bonaiuto (Eds.), *Psychological theories for environmental issues* (pp. 137-170). Aldershot, United Kingdom: Ashgate.

Glaude, M., (1999). L'égalité entre hommes et femmes : Où en sommes nous ? In B. Majnoni d'Intignano (Ed.), *Egalité entre hommes et femmes : Aspects économiques* (pp. 71-103). Paris : La Documentation Française. Retrouvé sur http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/994000409.pdf

Goffman E., (1975). *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Éditions de Minuit.

Goffman, E. (2002). *L'arrangement des sexes*. Paris : La dispute.

Gordon, M. T. & Riger, S. (1989). *The female fear: The social cost of rape*. Chicago: University of Illinois Press.

Grafmeyer, Y. (1994a). *Sociologie urbaine*. Paris : Nathan.

Grafmeyer, Y. (1994b). Regards sociologiques de la ségrégation. In J. Brun & C. Rhein (Eds), *La ségrégation dans la ville* (pp. 85-117). Paris : L'Harmattan.

Grafmeyer, Y., & Joseph, I. (1984). *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Paris : Aubier.

Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations (GELD) (2001). *Les discriminations*

raciales et ethniques dans l'accès au logement social. Repéré sur http://www.la documentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/014000437.pdf

Guérin-Pace, F. (2007). Le quartier entre appartenance et attachement : Une échelle identitaire ? In J.-Y. Authier, M.-H. Bacqué & F. Guérin-Pace (Eds.), *Le quartier* (pp. 151-62). Paris : La Découverte.

Guérin-Pace, F., & Guermond, Y. (2006). Identité et rapport au territoire. *L'Espace Géographique*, *4*(35), 289-290. doi : 10.3917/eg.354.0289

Guermond, Y. (2006). L'identité territoriale : L'ambiguïté d'un concept géographique. *L'Espace Géographique 4*(35), 291-297. doi : 10.3917/eg.354.0291

Guimond, S., & Tougas, F. (1999). Sentiments d'injustice et action collective : La privation relative. In R. Y. Bourhis & J. P. Leyens (Eds.), *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes* (pp. 201–231). Sprimont, Belgique : Mardaga.

Hafer, C. L., & Olson, J. M. (1993). Beliefs in a just world, discontent, and assertive actions by working women. *Personality and Social Psychology Bulletin*, *19*(1), 30-38. doi : 10.1177/0146167293191004

Hay, R. (1998). Sense of place in developmental context. *Journal of Environmental Psychology*, *18*(1), 5-29. doi : 10.1006/jevp.1997.0060

Hayes, A.-F. (2013). *Introduction to mediation, moderation, and conditional process analysis*. New-York: Guilford Press.

Helgeson, V. S. (2003). Social support and quality of life. *Quality of Life Research*, *12*(1), 25-31. doi : 10.1023/A:1023509117524

Henry, K. B., Arrow, H., & Carini, B. (1999). A tripartite model of group identification theory and measurement. *Small Group Research*, *30*(5), 558–581. doi : 10.1177/104649649903 000504

Hernández, B., Hidalgo, M. C., Salazar-Laplace, M. E., & Hess, S. (2007). Place attachment and place identity in natives and non-natives. *Journal of Environmental Psychology*, *27*(4), 310-319. https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2007.06.003

Hidalgo, M. C., & Hernández, B. (2001). Place attachment: Conceptual and empirical questions. *Journal of Environmental Psychology*, *21*(3), 273-281. doi : 10.1006/jevp.2001.0221

Hilton, J. L., & Von Hippel, W. (1996). Stereotypes. *Annual Review of Psychology*, *47*(1), 237–271. doi : 10.1146/annurev.psych.47.1.237

Hinkle, S., Taylor, L. A., Fox‐Cardamone, D. L., & Crook, K. F. (1989). Intragroup identification and intergroup differentiation: A multicomponent approach. *British Journal of Social Psychology*, *28*(4), 305-317. doi : 10.1111/j.2044-8309.1989.tb00874.x

Hogg, M. A., & Abrams, D. (1988). *Social identifications: A social psychology of intergroup relations and group processes*. London: Routledge.

Hourihan, K. (1984). Context-dependent models of residential satisfaction: An analysis of housing groups in Cork, Ireland. *Environment and Behavior*, *16*(3), 369-393. doi : 10.1177/0013916584163004

Humain-Lamoure, A.-L. (2007). Le quartier comme objet en géographie. In J.-Y. Authier, M.-H. Bacqué & F. Guérin-Pace (Eds.), *Le quartier* (pp. 41-51). Paris : La Découverte.

Hummon, D. M. (1992). Community attachment: Local sentiment and sense of place. In I. Altman & S. Low (Eds.), *Place attachment* (pp. 253-278). New York: Plenum Press. doi : 10.1007/978-1-4684-8753-4_12

Hur, M., & Nasar, J. L. (2014). Physical upkeep, perceived upkeep, fear of crime and neighborhood satisfaction. *Journal of Environmental Psychology*, *38*(1), 186-194. doi : 10.1016/j.jenvp.2014.02.001.

Hwang, S. S., Murdock, S. H., Parpia, B., & Hamm, R. R. (1985). The effects of race and

socioeconomic status on residential segregation in Texas, 1970-80. *Social Forces, 63*(3), 732-747. doi : 10.1177/004208168802300303

Iceland, J. (2004). Beyond black and white. *Social Science Research, 33*(2), 248-271. doi :10.1016/S0049-089X(03)00056-5

Iceland, J., & Douzet, F. (2006). Mesurer la ségrégation raciale et ethnique dans les milieux résidentiels. *Hérodote, 122*(3), 25. doi : 10.3917/her.122.0025

Ionescu, S., Jacquet, M.-M., & Lhote, C. (2012). *Les mécanismes de défense. Théorie et clinique* (2nd ed.). Paris : Armand Colin.

Jackson, J. W. (2002). Intergroup attitudes as a function of different dimensions of group identification and perceived intergroup conflict. *Self and Identity, 1*(1), 11-33. doi : 10.1080/152988602317232777

James, W. (1890). *The principles of psychology*. New York: Holt.

Jaurand, E., & Séchet, R. (2015). Sexualités et espaces publics : Identités, pratiques, territorialités. Introduction. *Géographie et Cultures*, (95), 5-12. Repéré sur http://gc.revues.org/4083#quotation

Jenks, C., & Mayer, S. E. (1990). The social consequences of growing up in a poor neighborhood. In L. E. Lynn & M. G.H. McGeary (Eds.), *Inner-city poverty in the United States* (pp. 111-186). Washington DC : National Academy Press.

Jetten, J., Branscombe, N. R., Schmitt, M. T., & Spears, R. (2001). Rebels with a cause : Group identification as a response to perceived discrimination from the mainstream. *Personality and Social Psychology Bulletin, 27*(9), 1204-1213. doi : 10.1177/0146167201279012

Jodelet, D. (2011). L'approche de la dimension sociale dans la psychologie communautaire. In T. Saïas (Ed.), *Introduction à la psychologie communautaire* (pp. 27-40). Paris : Dunod.

Jones, J. M. (1997). *Prejudice and racism* (2nd ed.). New York: McGraw-Hill.

Jorgensen, B. S., & Stedman, R. C. (2001). Sense of place as an attitude: Lakeshore owners attitudes toward their properties. *Journal of Environmental Psychology, 21*(3), 233-248. doi : 10.1006/jevp.2001.0226

Judd, C.M., & Park, B. (1993). Definition and assessment of accuracy in social stereotypes. *Psychological Review, 100*(1), 109-128. doi : 10.1037/0033-295X.100.1.109

Kasarda, J. D., & Janowitz, M. (1974). Community attachment in mass society. *American Sociological Review, 39*(3), 328. doi : 10.2307/2094293

Kaspar, V., & Noh, S. (2001). *Discrimination et identité. Examen de la recherche théorique et empirique*. Retrouvé sur https://www.researchgate.net/publication/254450697_ Discrimination_et_identite_Examen_de_la_recherche_theorique_et_empirique

Kastersztein, J. (1998). Chapitre premier. Les stratégies identitaires des acteurs sociaux : Approche dynamique des finalités. In C. Camilleri (Ed.), *Stratégies identitaires* (pp. 27-41). Presses Universitaires de France.

Katz, D., & Braly, K. (1933). Racial stereotypes of one hundred college students. *Journal of Abnormal and Social Psychology, 28*(3), 280-290. doi : 10.1037/h0074049

Kawakami, K., & Dion, K. L. (1993). The impact of salient self-identities on relative deprivation and action intentions. *European Journal of Social Psychology, 23*(5), 525-540. doi **:** 10.1002/ejsp.2420230509

Kebabza, H., & Welzer-Lang, D. (2003). *Jeunes filles et garçons des quartiers : Une approche des injonctions de genre*. Toulouse, France : Les Traboules. Repéré sur http://www.traboules.org/text/quartiers.pdf

King, D. K. (1988). Multiple jeopardy, multiple consciousness: The context of a black feminist ideology. *Signs : Journal of Women in Culture and Society, 14*(1), 42-72. doi : 10.1086/494491

Kirszbaum, T. (2008). *Mixité sociale dans l'habitat. Revue de la littérature dans une perspective comparative*. La documentation française. Retrouvé sur https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01100713/document

Kirszbaum, T., & Simon, P. (2001). *Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social*. Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations. Repéré sur : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01100689/file/Note_Geld-libre.pdf

Kline, R. B. (2011). *Principles and practice of structural equation modeling* (3rd ed.). New-York: The Guilford Press.

Knez, I. (2005). Attachment and identity as related to a place and its perceived climate. *Journal of Environmental Psychology*, *25*(2), 207-218. doi : 10.1016/j.jenvp.2005.03.003

Kokoreff, M. (2003). *La force des quartiers : De la délinquance à l'engagement politique*. Paris : Payot.

Korpela, K. M. (1989). Place–identity as a product of environmental self-regulation. *Journal of Environmental Psychology*, *9*(3), 241–256. doi : 10.1016/S0272-4944(89)80038-6

Krupat, E. (1983). A place for place identity. *Journal of Environmental Psychology*, *3*(4), 343-344. doi : 10.1016/S0272-4944(83)80037-1

Krysan, M., & Farley, R. (2002). The residential preferences of blacks: Do they explain persistent segregation ? *Social Forces*, *80*(3), 937-980. doi : 10.1353/sof.2002.0011

Krysan, M., Couper, M. P., Farley, R., & Forman, T. A. (2009). Does race matter in neighborhood preferences ? Results from a video experiment 1. *American Journal of Sociology*, *115*(2), 527-559. doi : 10.1086/599248

Kuhn, M. H., & McPartland, T. S. (1954). An empirical investigation of self-attitudes. *American Sociological Review*, *19*(1), 68-76.

Kwok, J., Atencio, J., Ullah, J., Crupi, R., Chen, D., Roth, A. R., … Brondolo, E. (2011). The perceived ethnic discrimination questionnaire-community version: Validation in a multiethnic asian sample. *Cultural Diversity and Ethnic Minority Psychology*, *17*(3), 271-282. doi : 10.1037/a0024034

Kwon, K., & Lease, A. M. (2009). Children's social identification with a friendship group: A moderating effect on intent to conform to norms. *Small Group Research*, *40*(6), 694-719. doi : 10.1177/1046496409346578

Kyle, G. T., Graefe, A., & Manning, R. (2005). Testing the dimensionality of place attachment in recrational settings. *Environment and Behavior*, *37*(2), 153-177. doi : 10.1177/0013916504269654

Lagacé, M., & Tougas, F. (2006). Les répercussion de la privation relative personnelle sur l'estime de soi : Une étude du rôle du désengagement psychologique auprès de travailleurs de la santé de plus de 45 ans. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, *1*(69), 59-69. doi : 10.3917/cips.069.0059

Lalli, M. (1992). Urban-related identity: Theory, measurement, and empirical findings. *Journal of Environmental Psychology*, *12*(4), 285-303. doi : 10.1016/S0272-4944(05)80078-7

Landrine, H., Klonoff, E. A., Corral, I., Fernandez, S., & Roesch, S. (2006). Conceptualizing and mesuring ethnic discrimination in health research. *Journal of Behavioral Medicine*, *29*(1), 79-94. doi : 10.1007/s10865-005-9029-0

Landrine, H., Klonoff, E. A., Gibbs, J., Manning, V., & Lund, M. (1995). Physical and psychiatric correlates of gender discrimination. *Psychology of Women Quarterly*, *19*(4), 473-492. doi : 10.1111/j.1471-6402.1995.tb00087.x

Lapeyronnie, D. (2008). *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté, en France aujourd'hui*. Paris : Robert Laffont.

Laplanche, J., & Pontalis, J.-B. (2002. *Vocabulaire de la psychanalyse (3e ed.)*. Paris : Presses Universitaires de France.

Lazarus, R. S., & Folkman, S. (1984). *Stress, Appraisal, and Coping*. New York: Springer Publishing Company.

Le Bourdais, C., & Rose, D. (1986). Les familles monoparentales et la pauvreté. *International Review of Community Development/Revue internationale d'Action Communautaire, 1*(16), 181-189. doi : 10.7202/1034408ar

Légal, J. B., & Delouvée, S. (2015). *Stéréotypes, préjugés et discrimination* (2e éd.). Paris : Dunod.

Le Goix, R. (2001). Les « communautés fermées » dans les villes des États-Unis. Aspects géographiques d'une sécession urbaine. *L'Espace Géographique, 1*(30), 81-93. doi : 10.3917/eg.301.0081

Le Goix, R. (2002). Les gated communities à Los Angeles, place et enjeux d'un produit immobilier pas tout à fait comme les autres. *L'Espace Géographique, 4*(31), 328-344. doi:10.3917/eg.314.0328

Lelou (2013). Filles et garçons dans l'espace public. Retrouvé sur https://www.emulsion-photos.com/penser-l-égalitée/filles-et-garçons-dans-l-espace-public/

Leloup, X. (1999). *La ségrégation résidentielle : Le cas d'une commune bruxelloise.* Paris : L'Harmattan.

Lemaine, G. (1966). Inégalité, comparaison et incomparabilité : Esquisse d'une théorie de l'originalité sociale. *Bulletin de Psychologie, 20*(252), 24-32.

Lemaine, G., & Kastersztein, J. (1972). Recherches sur l'originalité sociale, la différenciation et l'incomparabilité. *Bulletin de Psychologie, 25*(13), 673-693.

Lemaître, A. (2009). Vivre « entre soi ». Regards sur le phénomène des quartiers résidentiels sécurisés en Europe. *Déviance et Société, 33*(4), 543-546. doi : 10.3917/ds.334.0543

Leonardelli, G. J., & Brewer, M. B. (2001). Minority and majority discrimination: When and why. *Journal of Experimental Social Psychology*, *37*(6), 468-485. doi : 10.1006/jesp.2001.1475

Leplège, A. (2013). De la santé perceptuelle à la qualité de vie : Evolution conceptuelle et enjeux épistémologiques. F. Bacro (Ed.), *La qualité de vie : Approches psychologiques* (pp. 15-23). Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Lepoutre, D. (1997). *Coeur de banlieue. Codes, rites et langages*. Paris : Odile Jacob.

Le Toqueux, J.-L. (2003). Lieux de résidence et sentiment d'insécurité. In D. Pumain & M.-F. Mattei (Eds.), *Données Urbaines 4* (pp. 147-154). Paris : Economica.

Lewicka, M. (2005). Ways to make people active: The role of place attachment, cultural capital, and neighborhood ties. *Journal of Environmental Psychology*, *25*(4), 381-395. doi : 10.1016/j.jenvp.2005.10.004

Lewicka, M. (2008). Place attachment, place identity, and place memory : Restoring the forgotten city past. *Journal of Environmental Psychology*, *28*(3), 209-231. doi : 10.1016/j.jenvp.2008.02.001

Lewicka, M. (2010). What makes neighborhood different from home and city ? Effects of place scale on place attachment. *Journal of Environmental Psychology*, *30*(1), 35-51. doi : 10.1016/j.jenvp.2009.05.004

Lewicka, M. (2011). On the varieties of people's relationships with places: Hummon's typology revisited. *Environment and Behavior*, *43*(5), 676-709. doi : 10.1177/ 0013916510364917

Leyens, J.-P., Yzerbyt, V., & Schadron, G. (1996). *Stéréotypes et cognition sociale*. Sprimont, Belgique : Mardaga.

Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*. Paris : Presses de Sciences Po.

Lindsay, B. (1979). Minority women in America: Black American, native American, Chicana, and Asian American women. In E. C. Snyder & D. L. Carmody (Eds.), *The study of women: Enlarging perspectives of social reality* (pp. 318-363). New-York: Harper & Row.

Lippman, W. (1922). *Public Opinion*. New York: Hartcourt.

Lochak, D. (2004). La notion de discrimination. *Confluences Méditerranée, 1*(48), 13-23.

Low, S. M. (1992). Symbolic ties that bind: Place attachment in the plaza. In I. Altman & S. Low (Eds.), *Place Attachment* (pp.165-185). New York: Plenum Press. doi : 10.1007/978-1-4684-8753-4_8

Low, S. M. (1997). Urban fear: Building the forteress city. *City & Society, 9*(1), 53-71. doi :10.1525/ciso.1997.9.1.53

Low, S. M. (2001). The edge and the center: Gated communities and the discourse of urban fear. *American Anthropologist, 103*(1), 45-58. doi: 10.1525/aa.2001.103.1.45

Low, S. M., & Altman, I. (1992). Place attachment: A conceptual inquiry. In I. Altman & S. M. Low (Eds.), *Place attachment* (pp. 1–12). New York: Plenum Press.

Lu, M. (1999). Determinants of residential satisfaction: Ordered logit vs. regression models. *Growth and Change, 30*(2), 264-287. doi : 10.1111/0017-4815.00113

MacKinnon, D. P., Lockwood, C. M., Hoffman, J. M., West, S. G., & Sheets, V. (2002). A comparison of methods to test mediation and other intervening variable effects. *Psychological Methods, 7*(1), 83-104. doi : 10.1037/1082-989X.7.1.83

Madoré, F. (1997). Politique de la ville, structure sociale et habitat : L'exemple de Nantes. *Annales de Géographie, 106*(597), 502-521. doi : 10.3406/geo.1997.20815

Madoré, F. (2012). La petite ville française au défi de l'enfermement résidentiel. *Norois, Environnement, Aménagement, Société 2*(223), 43-59. doi : 10.4000/norois.4181

Madoré, F. (2013). Evolution de la ségrégation socio-spatiale en milieu urbain. Le cas de l'aire urbaine de Nantes. *Annales de Géographie, 4*(692), 371-392. doi : 10.3917/ag.692.0371

Madoré, F., & Vuaillat F. (2009). Les logiques sécuritaires dans le discours des promoteurs et des résidants des ensembles résidentiels fermés : L'exemple de Nantes. *Norois, Environnement, Aménagement, Société 3*(212), 9-22. doi : 10.4000/norois.2937

Main, M., & Solomon, J. (1990). Procedures for identifying infants as disorganized/disoriented during the ainsworth strange situation. In M. T. Greenberg, D. Cicchetti & E. M. Cummings (Eds.), *Attachment in the preschool years. Theory, research, and intervention* (pp. 120-160). Chicago: University of Chicago Press.

Major, B., Quinton, W. J., & Schmader, T. (2003). Attributions to discrimination and self-esteem: Impact of group identification and situational ambiguity. *Journal of Experimental Social Psychology*, *39*(3), 220-231. https://doi.org/10.1016/S0022-1031(02)00547-4

Manzi, T., & Smith-Bowers, B. (2005). Gated communities as club goods: Segregation or social cohesion ? *Housing Studies, 20*(2), 345-359. doi : 10.1080/0267303042000331817

Marans, R. W. (2003). Understanding environmental quality through quality of life studies: The 2001 DAS and its use of subjective and objective indicators. *Landscape and Urban Planning, 65*(1), 73-83. doi : 10.1016/S0169-2046(02)00239-6

Marans, R. W., & Rodgers, W. (1975). Towards an understanding of community satisfaction. In A. Hawley & V. Rock (Eds.), *Metropolitan America in contemporary perspective* (pp. 299–352). New York: Halsted Press.

Marc, E. (2005). *La psychologie de l'identité : Soi et le groupe*. Paris : Dunod.

Marchand, D. (2005). La construction de l'image d'une ville : Représentation de la centralité et identité urbaine. In M. Robin & E. Ratiu (Eds.), *Transitions et rapports à l'espace* (pp. 243-269). Paris : L'Harmattan.

Marcouyeux-Deledalle, A. (2007). *Effet de l'image sociale des lycées sur les processus identitaires, la satisfaction environnementale et l'estime de soi*. (Thèse de doctorat inédite). Université de Nantes, France.

Marcouyeux-Deledalle, A., & Fleury-Bahi, G. (2007). Identification au collège, identification aux pairs et estime de soi : Quelles relations avec l'image de l'établissement ? *L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, *36*(2), 203-222. doi : 10.4000/osp.1384

Martin, N. (2016). Qualité de vie et estime de soi de personnes âgées autonomes résidant dans un habitat intermédiaire. *Pratiques Psychologiques, 22*(4), 335-351. doi : 10.1016/j.prps.2016.02.004

Martin-Houssard, G., & Risk, C. (2002). Mesurer la qualité de vie dans les grandes agglomérations. *INSEE Première,* (868), 1-4. Repéré sur http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/418/1/ip868.pdf

Martin-Houssart, G., & Tabard, N. (2002). *Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands*. Repéré sur https://www.insee.fr/fr/statistiques/1371822?sommaire=1371826&q=Les+équipements+publics+mieux+répartis+sur+le+territoire+que+les+services+marchands.

Maruéjouls-Benoit, E. (2014). *Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes. Pertinence d'un paradigme féministe* (Thèse de doctorat inédite). Université Bordeaux Montaigne, France.

Massey, D. S., & Denton, N. A. (1988). The dimensions of residential segregation. *Social Forces*, *67*(2), 281-315. doi : 10.1093/sf/67.2.281

Massey, D. S., & Denton, N. A. (1989). Hypersegregation in U.S. metropolitan areas: Black and hispanic segregation along five dimensions. *Demography*, *26*(3), 373-391. doi :10.2307/2061599

Massey, D. S., & Denton, N. A. (1993). *American apartheid: Segregation and the making of the underclass*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Masson, P., Cartier, M., Le Saout, R., Retière J.-N., & Suteau, M. (2013). *Sociologie de Nantes*. Paris : La découverte.

Maurin, E. (2004). *Le ghetto français : Enquête sur le séparatisme français*. Paris : Seuil.

Mayaud, Y., & Gayet, C. (2014). *Code pénal 2015* (112e ed.). Paris : Dalloz.

Mayaud, Y., & Gayet, C. (2016). *Code pénal 2017* (114e ed.). Paris : Dalloz.

McCoy, S. K., & Major, B. (2003). Group identification moderates emotional responses to perceived prejudice. *Personality and Social Psychology Bulletin, 29*(8), 1005-1017. doi : 10.1177/0146167203253466

Mead, G. H. (1934). *Mind, self and society from the standpoint of a social behaviorist*. Chicago: University of Chicago Press.

Mead, G.-H. (1963). *L'esprit, le soi, la société*. Paris : PUF.

Merlin, P., & Choay, F. (1988). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris : Presses Universitaires de France.

Mesch, G. S., & Manor, O. (1998). Social ties, environmental perception, and local attachment. *Environment and Behavior, 30*(4), 504-519. doi :10.1177/001391659803000405

Milgram, S., & Jodelet, D. (1976). Psychological maps of Paris. In S. Milgram (Ed.), *The individual in a social world: Essays and experiments* (2nd ed., pp. 88-113). New York: McGraw-Hill.

Moguérou, L. & Santelli, E. (2010). Sphères de sociabilités : Relations familiales versus relations sociales. In C. Beauchemin, C. Hamel & P. Simon (Eds.), *Trajectoires et origines : Enquête sur la diversité des populations en France* (pp. 101-108). Repéré à : https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19558/dt168_teo.fr.pdf

Mohit, M. A., Ibrahim, M., & Rashid, Y. R. (2010). Assessment of residential satisfaction in newly designed public low-cost housing in Kuala Lumpur, Malaysia. *Habitat International*, *34*(1), 18-27. doi : 10.1016/j.habitatint.2009.04.002

Montagné Villette, S. (2007). Les marginalités : du subi au choisi. *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, *3*(84), 305-314. doi : 10.3406/bagf.2007.2569

Morris, E. W., & Winter, M. (1975). A theory of family housing adjustment. *Journal of Marriage and the Family 37*(1), 79-88. doi : 10.2307/351032

Morlan, G. K. (1949). A note on the frustration-aggression theories of Dollard and his associates. *Psychological Review*, *56*(1), 1-8. doi : 10.1037/h0056948

Morval, J. (1981). *Introduction à la psychologie de l'environnement*. Bruxelles : Mardaga.

Moser, G. (1992). *Les stress urbains*. Paris : Armand Colin.

Moser, G. (2009). *Psychologie environnementale : Les relations homme-environnement.* Bruxelles : De Boeck.

Naceur, F. (2004). La problématique de la dominance masculine au niveau des espaces urbains : Cas des villes algériennes. In S. Denèfle (Ed.), *Femmes et villes* (pp. 239-247). Tours, France : Presses Universitaires de François-Rabelais.

Nantoscope (2014). *L'égalité à Nantes. Femmes/hommes*. Repéré sur https://www.nantes.fr/files/live/sites/nantesfr/files/PDF/Publications/02-VDN/Solidarite/egalité/analysesociale_egaliteFH_Nantes_2014_version%20web.pdf

Navarro, O. (2014). Application de la psychologie sociale dans le champ d'étude de l'environnement. *Revue Électronique de Psychologie Sociale, 6*, 17-23. Repéré sur http://psychologiesociale.eu.

Ndobo, A. (2010). *Les nouveaux visages de la discrimination*. Bruxelles : De Boeck Université.

Neveu, C. (2007). Le quartier des politistes. In J.-Y. Authier, M.-H. Bacqué & F. Guérin-Pace (Eds.), *Le quartier* (pp. 32-40). Paris : La Découverte.

Nigaud, K, & Rippoll, F. (2004). Femmes Maghrébines dans la ville insertion sociale et appropriation de l'espace public. Deux facettes de l'émancipation féminine ? In S. Denèfle (Ed.), *Femmes et villes* (pp. 489-499). Tours, France : Presses Universitaires de François-Rabelais.

Noël, O. (1999). Intermédiaires sociaux et entreprises : Des coproducteurs de discriminations ? *Hommes et Migrations*, (1219), 5-17.

Noh, S., Beiser, M., Kaspar, V., Hou, F., & Rummens, J. (1999). Perceived racial discrimination, depression, and coping: A study of southeast Asian refugees in Canada. *Journal of Health and Social Behavior*, *40*(3), 193–207.

Noh, S., & Kaspar, V. (2003). Perceived discrimination and depression: Moderating effects of coping, acculturation, and ethnic support. *American Journal of Public Health*, *93*(2), 232-238. doi : 10.2105/AJPH.93.2.232

Noh, S., Kaspar, V., & Wickrama, K. A. S. (2007). Overt and subtle racial discrimination and mental health: Preliminary findings for Korean immigrants. *American Journal of Public Health*, *97*(7), 1269-1274. doi : 10.2105/AJPH.2005.085316

Noschis A. (1984). *Signification affective du quartier*. Paris : Librairie des Méridiens.

Oaks, P, Haslam, A., & Turner, J. C. (1999). Construction de l'identité à partir du contexte. In J.-C. Deschamps, J. F. Morales, D. Paez & S. Worchel (Eds.), *L'identité sociale. La construction de l'individu dans les relations entres groupes* (pp. 103-125). Grenoble, France : Presses Universitaires de Grenoble.

Obst, P., & White, K. (2005). Three-dimensional strength of identification across group memberships: A confirmatory factor analysis. *Self and Identity*, *4*(1), 69–80. doi : 10.1080/13576500444000182

Oktay, D., Rüstemli, A., & Marans, R. W. (2012). Determinants of neighborhood satisfaction among local residents and international students: A case study in Famagusta, north Cyprus. *Journal of Architectural and Planning Research*, *29*(3), 224-240.

ONPV (2016). *Observatoire national de la politique de la ville : Rapport 2015*. Repéré sur http://www.onpv.fr/uploads/media_items/rapport-onpv-2015.original.pdf

ONZUS (2013). *Observatoire national des zones urbaines sensibles : Rapport 2013*. Repéré sur http://www.onpv.fr/uploads/media_items/rapport-de-l-onzus-2013.original.pdf

ONZUS (2014). *Observatoire national des zones urbaines sensibles : Rapport 2014*. Repéré sur http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/onzus_rapport_2014.pdf

Operario, D., & Fiske, S. T. (2001). Ethnic identity moderates percetpions of prejudice: Judgements of personal versus group doscrimination and subtle versus blatant bias. *Personality ans Social Psychology Bulletin, 27*(5), 550-561. doi : 10.1177/ 0146167201275004

Outten, H. R., Schmitt, M. T., Garcia, D. M., & Branscombe, N. R. (2009). Coping options: Mising links between minority group identification and psychological well-being. *Applied Psychology, an Internation Review, 58*(1), 146-170. doi : 10.1111/j.1464-0597.2008.00386.x

Pak, A. W. P., Dion, K. L., & Dion, K. K. (1991). Social-psychological correlates of experienced discrimination: Test of the double jeopardy hypothesis. *International Journal of Intercultural Relations*, *15*(2), 243-253. doi : 10.1016/0147-1767(91)90032-C

Palomares, E., & Testenoire, A. (2010). Indissociables et irréductibles : Les rapports sociaux de genre, ethniques et de classe. *L'homme et la Société, 2*(176-177), 15-26. doi : 10.3917/lhs.176.0015

Pan Ké Shon, J.-L. (2005). La représentation des habitants de leur quartier : Entre bien-être et repli. *Économie et Statistique*, *386*(1), 3–35. doi : 10.3406/estat.2005.7184

Pan Ké Shon, J.-L. (2006). *Mobilités internes différentielles en quartier sensibles et ségrégation.* INED. Repéré sur https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19486/137.fr.pdf

Pan Ké Shon, J.-L. (2007). Portrait statistique des zones urbaines sensibles : Population, mobilité, habitat, chômage, scolarité... *Informations Sociales, 5*(141), 24-32.

Pan Ké Shon, J.-L. (2009). Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles. *Revue Française de Sociologie, 50*(3), 451-487. doi : 10.3917/rfs.503.0451

Pan Ké Shon, J.-L., & Scodellaro, C. (2011). *Discrimination au logement et ségrégation ethno-raciale en France*. INED. Repéré sur https://www.ined.fr/fr/publications/document-travail/discrimination-logement-segregation-france/

Pansu, P., & Beauvois, J.-L. (2004). Juger de la valeur sociale des personnes : Les pratiques sociales d'évaluation. In P. Pansu & C. Louche (Eds.), *La psychologie appliquée à l'analyse des problèmes sociaux* (pp. 159-183). Paris : Presses Universitaires de France.

Park, R. E. (1926). The concept of position in sociology. P*apers and Proceedings of the American Sociological Society, 20*(1), 1-14.

Park, R.E., & Burgess, E. W. (1921). *Introduction to the science of sociology*. Chicago: University of Chicago.

Park, R. E., Burgess, E. W., & McKenzie, R. (1925). *The city*. Chicago: University of Chicago Press.

Parkes, A., Kearns, A., & Atkinson, R. (2002). What makes people dissatisfied with their neighbourhoods? *Urban Studies, 39*(13), 2413-2438. doi : 10.1080/0042098022000027031

Paulhan, I. (1992). Le concept de coping. *L'Année Psychologique*, *92*(4), 545-557. doi : 10.3406/psy.1992.29539

Paulhan, I., & Bourgeois, M. (1995). *Stress et coping. Les stratégies d'ajustement à l'adversité.* Paris : Presses Universitaires de France.

Pelletier, L. G., Blanchard, C., & Legault, L. (1997). Traduction et validation d'une échelle sur la satisfaction vis-à-vis des conditions de l'environnement et les politiques gouvernementales (ESCEPG). *Science et Comportement, 25*(2), 239-253.

Pelletier, L. G., Legault, L. R., & Tuson, K. M. (1996). The environmental satisfaction scale: A measure of satisfaction with local environmental conditions and government environmental policies. *Environment and Behavior, 28*(1), 5-26. doi : 10.1177/0013916596281001

Perrot, M. (1997). Le genre de la ville. *Communications, 65*(1), 149-163. doi : 10.3406/ comm.1997.1996

Petit, P., Bunel, M., Ene, E., & L'Horty, Y. (2016). Effets de quartier, effet de département : Discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi. *Revue Economique*, *67*(3), 525-550. doi : 10.3917/reco.673.0525

Petit, P., Duguet, E., & L'Horty, Y. (2015). Discrimination résidentielle et origine ethnique : Une étude expérimentale sur les serveurs en Île-de-France. *Economie & Prévision, 1*(206-207), 55-69.

Petit, P., Sari, F., L'Horty, Y., Duguet, E., & Du Parquet, L. (2011). Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : Un test de discrimination auprès des jeunes qualifiés. *Économie et Statistique*, *447*(1), 71-95. doi : 10.3406/estat.2011.9711

Pettigrew, T. F. (1993). How events shape theoretical frames: A personal statement. In J. H. Stanfield, II (Ed.), *A history of race relations research: First generation recollections* (pp. 159-178). Beverly Hills, CA: Sage.

Pfirsch, T. (2011). La localisation résidentielle des classes supérieures dans une ville d'Europe du Sud. Le cas de Naples. *L'Espace Géographique, 4*(40), 305-318. doi : 10.3917/eg.404.0305

Pinçon, M., & Pinçon-Charlot, M. (2007). *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*. Paris : Seuil.

Pol, E. (2002). The theoretical background of the city-identity-sustainability network. *Environment and Behavior*, *34*(1), 8-25. doi : 10.1177/0013916502034001002

Porcu, M. (2013). Gated communities et contrôle de l'espace urbain. Un état des lieux. *Déviance et Société, 37*(2), 229-247. doi : 10.3917/ds.372.0229

Potter, J., & Cantarero, R. (2006). How does increasing population and diversity affect resident satisfaction? A small community case study. *Environment and Behavior, 38(5),* 605-625. doi :10.1177/0013916505284797

Powell, G. N., & Butterfield, D. A. (2002). Exploring the influence of decision makers'race and gender on actual promotions to top management. *Personnel Psychology*, *55*(2), 397-428. doi : 10.1111/j.1744-6570.2002.tb00115.x

Power, M., Bullinger, M., & Harper, A. (1999). The World Health Organization WHOQOL-100: Tests of the universality of quality of life in 15 different cultural groups worldwide. *Health Psychology*, *18*(5), 495-505. doi : 10.1037/0278-6133.18.5.495

Pratto, F., Sidanius, J., Stallworth L. M., & Malle B. F. (1994). Social dominance orientation: A personality variable predicting social and political attitudes. *Journal of Personality and Social Psychology 67*(4), 741-763. doi:10.1037/0022-3514.67.4.741

Prentice, D. A., & Carranza, E. (2002). What women and men should be, shouldn't be, are allowed to be, and don't have to be: The contents of prescriptive gender stereotypes. *Psychology of Women Quarterly*, *26*(4), 269-281. doi : 10.1111/1471-6402.t01-1-00066

Preston, V., & Murnaghan, A.M. (2005). Immigration and racialization in Canada: Geographies of exclusion? In M. Siemiatycki (Ed.), *Immigration and the intersection of diversity* (pp. 67-71). Ottawa: Metropolis Institute.

Préteceille, E. (1995). Ségrégations urbaines. *Sociétés Contemporaines*, *22*(1), 5-14.

Préteceille, E. (2006). La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité. *Sociétés Contemporaines*, *62*(2), 69-93. doi :10.3917/soco.062.0069

Pretty, G. H., Chipuer, H. M., & Bramston, P. (2003). Sense of place amongst adolescents and adults in two rural Australian towns: The discriminating features of place attachment, sense of community and place dependence in relation to place identity. *Journal of Environmental Psychology*, *23*(3), 273-287. doi : 10.1016/S0272-4944(02)00079-8

Prieur, C., & Dupont, L. (2012). Etat de l'art. Géographies et masculinités. *Géographie et Cultures*, (83), 9-31. doi : 10.4000/gc.2022

Proshansky, H. M. (1978). The city and the self-identity. *Environment and Behavior*, *10*(2), 147-169. doi : 10.1177/0013916578102002

Proshansky, H. M., Fabian, A. K., & Kaminoff, R. (1983). Place-identity: Physical world socialization of the self. *Journal of Environmental Psychology*, *3*(1), 57-83. doi : 10.1016/S0272-4944(83)80021-8

Qingjiu, S., & Maliki, N. Z. (2013). Place attachment and place identity: Undergraduate students' place bonding on campus. *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, *91*, 632-639. doi : 10.1016/j.sbspro.2013.08.463

Rabbie, J. M., & Horwitz, M. (1969). Arousal of ingroup-outgroup bias by a chance win or loss. *Journal of Personality and Social Psychology*, *13*(3), 269-277. doi : 10.1037/h0028284

Raibaud, Y. (2007). Genre et loisirs des jeunes. *Empan*, *1*(65), 67-73. doi : 10.3917/empa.065.0067

Rascle, N., & Irachabal, S. (2001). Médiateurs et modérateurs : Implications théoriques et méthodologiques dans le domaine du stress et de la psychologie de la santé. *Le Travail Humain*, *64*(2), 97-118. doi : 10.3917/th.642.0097

Relph, E. (1976). *Place and placelessness*. London: Pion Limited.

Richardson, B., Webb, J., Webber, L., & Smith, K. (2013). Age discrimination in the evaluation of job of applicants. *Journal of Applied Social Psychology*, *43*(1), 35-44. doi : 10.1111/j.1559-1816.2013.00979.x

Riger, S., & Lavrakas, P. J. (1981). Community ties: Patterns of attachment and social interaction in urban neighborhoods. *American Journal of Community Psychology, 9*(1), 55-66. doi : 10.1007/BF00896360

Riley, R. B. (1992). Attachment to the ordinary landscape. In I. Altman & S. M. Low (Éds), *Place Attachment* (pp. 13-35). Boston, MA : Springer US. doi : 10.1007/978-1-4684-8753-4_2

Ringel, N. B., & Finkelstein, J. C. (1991). Differentiating neighborhood satisfaction and neighborhood attachment among urban residents. *Basic and Applied Social Psychology, 12(2),* 177-193. doi : 10.1207/s15324834basp1202_4

Rollero, C., & De Piccoli, N. (2010). Place attachment, identification and environment perception: An empirical study. *Journal of Environmental Psychology, 30*(2), 198-205. doi : 10.1016/j.jenvp.2009.12.003

Rosch, E. (1978). Principles of categorization. In E. Rosch & B. B. Lloyd (Eds.), *Cognition and categorization* (p. 27-48). Hillsdale, NJ: Erlbaum.

Rosenberg M. (1965). *Society and adolescent self-image*. Princeton, NJ: Princeton University Press.

Rosenberg, M. (1979). *Conceiving the Self*. New York: Basic Books.

Rosenberg, M. J., & Hovland, C. I. (1960). Cognitive, affective and behavioural components of attitudes. In C. I. Hovland & M. J. Rosenberg (Eds.), *Attitude, organization and change* (pp. 1-14). New Haven, CT : Yale University Press.

Rouag, A. (2003). Espaces de femmes dans les territoires urbains. *Insaniyat, Revue Algérienne d'Anthropologie et de Sciences Sociales, 1*(22), 83-94. doi : 10.4000/insaniyat.6964

Rouag, A., Bonnefoy, B, Rouag, H, & Bahri, N. (2008). *Femmes et habitat dans les grands ensembles : Etude comparée France-Algérie*. Communication présentée au colloque

Penser la ville, à Khenchela, Algérie. Repéré sur http://s3.amazonaws.com/academia.edu.documents/29374687/microsoft_word_-_femmes_et_habitat_dans_les_grands_ensembles.pdf?AWSAccessKeyId=AKIAIWOWYYGZ2Y53UL3A&Expires=1492512151&Signature=jff6G%2BkjMSLGHdGWOiRzDQHtUeo%3D&response-contentdisposition=inline%3B%20filename%3DFemmes_et_habitat_dans_les_grands_ensemb.pdf

Roussel, P., Durrieu, F., Campoy, E., & El Akremi, A. (2002). *Méthodes d'équations structurelles : Recherche et applications en gestion*. Paris : Economica.

Rowe, M. P. (1990). Barriers to equality: The power of subtle discrimination to maintain unequal opportunity. *Employee Responsibilities and Rights Journal, 3*(2), 153-163. doi : 10.1007/BF01388340

Runciman, W.G. (1966). *Relative deprivation and social justice: A study of attitudes to social inequality in twentieth-century England*. Berkeley: University of California Press.

Safi, M., & Simon, P. (2013). Les discriminations ethniques et raciales dans l'enquête Trajectoires et Origines : Représentations, expériences subjectives et situations vécues. *Economie et Statistique, 464*(1), 245-275. doi : 10.3406/estat.2013.10240

Saïas, T. (2009). Cadre et concepts-clés de la psychologie communautaire. *Pratiques Psychologiques, 15*(1), 7-16. doi:10.1016/j.prps.2008.03.005

Sala Pala, V. (2006). La politique du logement social au risque du client ? Attributions de logements sociaux, construction sociale des clients et discriminations ethniques en France et en Grande-Bretagne. *Politiques et Management Public, 24*(3), 77-92. doi : 10.3406/pomap.2006.2334

Sala Pala, V. (2007). La politique du logement social est-elle raciste ? Le cas marseillais. *Faire Savoirs*, (6), 25-36.

Sala Pala, V. (2013). *Discriminations ethniques : Les politiques du logement social en France et au Royaume-Uni*. Rennes, France : Presses Universitaires de Rennes.

Sala Pala, V., Kullberg, J., Tomlins, R., & Henry, G. (2005). Politiques de logement et minorités ethniques dans l'Union européenne : Une comparaison entre la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et les Pays-Bas. In L. Avenard (Ed.), *Les minorités ethniques dans l'Union européenne* (pp. 87-111). Paris : La Découverte.

Sales-Wuillemin, E. (2006). *La catégorisation et les stéréotypes en psychologie sociale*. Paris : Dunod.

Salvador, J. (2000). Las tensiones espacio-temporales de la vida cotidiana. A. Lindón (Ed.), *La vida cotidiana y su espacio temporalidad* (pp. 123-146). Mexico: Anthropos.

Santos, M. H., Roux, P., & Amâncio, L. (2016). Expériences et stratégies de femmes investies dans un “monde d’hommes” : Le cas de la politique locale portugaise. *Sociologia, Problemas e Práticas, 1*(82), 69-87. doi : 10.7458/SPP2016826945

Sarason, I. G., Sarason, B. R., Shearin, E. N., & Pierce, G. R. (1987). A brief measure of social support: Practical and theoretical implications. *Journal of Social and Personal Relationships, 4*(4), 497-510. doi : 10.1177/0265407587044007

Sarbin, T. R. (1983). Place identity as a component of self: An addendum. *Journal of Environmental Psychology, 3*(4), 337–342. doi : 10.1016/S0272-4944(83)80036-X

Sargent, S. S. (1948). Reaction to frustration – A critique and hypothesis. *Psychological Review, 55*(2), 108-114. doi : 10.1037/h0062770

Scannell, L., & Gilford, R. (2010). Defining place attachment: A tripartite organizing framework. *Journal of Environmental Psychology, 30*(1), 1-10. doi : 10.1016/j.jenvp. 2009.09.006

Schmitt, M. T., & Branscombe, N. R. (2002). The meaning and consequences of perceived discrimination in disadvantaged and privileged social groups. *European Review of Social Psychology, 12*(1), 167-199. doi : 10.1080/14792772143000058

Schmitt, M. T., Branscombe, N. R., Kobrynowicz, D., & Owen, S. (2002). Perceiving discrimination against one's gender group has different implications for well-being in women and men. *Personality and Social Psychology Bulletin, 28*(2), 197-210. doi : 10.1177/0146167202282006

Schmitt, M. T., Spears, R., & Branscombe, N. R. (2003). Constructing a minority group identity out of shared rejection: The case of international students. *European Journal of Social Psychology, 33*(1), 1-12. doi **:** 10.1002/ejsp.131

Schnapper, D. (2005). Idéal et limites de la mixité sociale. *Informations Sociales, 5*(125), 6-15.

Schneider, D. J. (2004). *The psychology of stereotyping*. New York: Guilford Press.

Schumacker, R. E., & Lomax, R. G. (2004). *A begginner's guide to structural equation modeling* (2nd ed.). Mahawah, NJ: Lauwrence Erlbaum Associates.

Seaton, E. K., & Yip, T. (2009). School and neighborhood contexts, perceptions of racial discrimination, and psychological well-being among African American adolescents. *Journal of Youth and Adolescence, 38*(2), 153-163. doi : 10.1007/s10964-008-9356-x

Séchet, R., David, O., & Quintin, P. (2001). Les familles monoparentales et la pauvreté. *Les Travaux de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion, 2002,* 247-290. Repéré sur http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Travaux2001-2002-2-1-3-familles_ monoparentales-Sechet.pdfv

Selod, H. (2005). La mixité sociale: Le point de vue des sciences économiques. *Informations Sociales, 5*(125), 28-35.

Shen, S. M., & Lai, Y. L. (1998). Optimally scaled quality-of-life indicators. *Social Indicators Research*, *44*(2), 225−254. doi : 10.1023/A:1006824827723

Sherif, M. (1966). *In common predicament: Social psychology of intergroup conflict and cooperation.* Boston: Houghton Mifflin.

Sherif, M., Harvey, O. J., White, B. J., Hood, W. R., & Sherif, C. W. (1961). *Intergroup conflict and cooperation. The robbers cave experiment*. Oklahoma: University of Oklahoma.

Sherif, M., & Sherif, C. W. (1953). *Groups in harmony and tension*. New York: Harper & Row.

Sherif, M., & Sherif, C. W. (1979). Les relations intra- et intergroupes, analyse expérimentale. In W. Doise (Ed.), *Expériences entre groupes* (pp. 15-58). Paris : Mouton.

Sherif, M., White, B. J., & Harvey, O. J. (1955). Status in experimentally produced groups. *American Journal of Sociology, 60*(4), 370-379. doi : 10.1086/221569

Sidanius, J., & Pratto, F. (1999). *Social dominance: An intergroup theory of social hierarchy and oppression.* New York: Cambridge University Press.

Sidanius, J., Pratto, F., Martin, M., & Stallworth, L. (1991). Consensual racism and career track: Some implications of social dominance theory. *Political Psychology, 12*(4), 691-721. doi : 10.2307/3791552

Simien, E. M. (2007). Doing intersectionality research: From conceptual issues to practical examples. *Politics & Gender, 3*(02), 264-271. doi : 10.1017/S1743923X07000086

Simon, L., Greenberg, J., & Brehm, J. (1995). Trivialization: the forgotten mode of dissonance reduction. *Journal of Personality and Social Psychology, 68*(2), 247-260. doi : 10.1037/0022-3514.68.2.247

Simon, P. (1995). La politique de la ville contre la ségrégation. Ou l'idéal d'une ville sans divisions. *Les Annales de la Recherche Urbaine, 68*(1), 26-33. doi : 10.3406/aru.1995.1895

Simon, P. (2005). La mesure de l'égalité : Mixité sociale et discriminations. Les indicateurs statistiques et leur interprétation. *Informations Sociales, 5*(125), 104-111.

Sims, M., Diez-Roux, A. V., Dudley, A., Gebreab, S., Wyatt, S. B., Bruce, M. A., ... & Taylor, H. A. (2012). Perceived discrimination and hypertension among African Americans in the

Jackson Heart Study. *American Journal of Public Health, 102*(S2), S258-S265. doi: 10.2105/AJPH.2011.300523

Sirgy, M. J., & Cornwell, T. (2002). How neighborhood features affect quality of life. *Social Indicators Research, 59*(1), 79-114. doi : 10.1023/A:1016021108513

Snape, E., & Redman, T. (2003). Too old or too young? The impact of perceived age discrimination. *Human Resource Management Journal, 13*(1), 78–89. doi : 10.1111/j.1748-8583.2003.tb00085.x

Solomon B., (1976). *Black empowerment: Social work in oppressed communities*. New York: Columbia University Press.

Steele, C. M. (1997). A threat in the air: How stereotypes shape intellectual identity and performance. *American Psychologist, 52*(6), 613-629. doi : 10.1037/0003-066X.52.6.613

Stock, M. (2006) Construire l'identité par la pratique des lieux. In A. De Biase & C. Rossi (Ed.), *Chez nous. Territoire et identité dans les mondes contemporains* (pp. 142-159). Paris : Editions de La Villette.

Stokols, D. (1972). On the distinction between density and crowding: Some implications for future research. *Psychological Review, 79*(3), 275-277. doi : 10.1037/h0032706

Stokols, D., & Shumaker, S. (1981). People in place: A transactional view of settings. In J. Harvey (Ed.), *Cognition, social behaviour and the environment* (pp.441-488). Hillsdale: Lawrence Erlbaum.

Stroebe, W., & Insko, C.A. (1989). Stereotypes, prejudice, and discrimination. Changing conceptions in theory and research. In D. Bar-Tal, C. F. Grauman, A. W. Kruglanski, & W. Stroebe (Eds.), *Stereotypes and prejudice: Changing conceptions* (pp. 3-34). New York : Springer.

Stucky, B. D., Gottfredson, N. C., Panter, A. T., Daye, C. E., Allen, W. R., & Wightman, L. F. (2011). An item factor analysis and item reponse theory-based revision of the everyday

discrimination scale. *Cultural Diversity and Ethnic Minority Psychology, 17*(2), 175-185. doi : 10.1037/a0023356

Sue, D. W. (2004). Whiteness and ethnocentric monoculturalism: Making the “invisible” visible. *American Psychologist, 59*(8), 761–769. doi : 10.1037/0003-066X.59.8.761

Suls, J., & Fletcher, B. (1985). The relative efficacy of avoidant and nonavoidant coping strategies: A meta-analysis. *Health Psychology, 4*(3), 249-288. doi : 10.1037/0278-6133.4.3.249

Swim, J. K., & Cohen, L. L. (1997). Overt, covert, and subtle sexism. A comparison between the attitudes toward women and modern sexism scales. *Psychology of Women Quarterly, 21*(1), 103-118. doi : 10.1111/j.1471-6402.1997.tb00103.x

Tabard, N. (1993). Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : Une représentation sociale du territoire. *Economie et Statistique*, *270*(1), 5-22. doi :10.3406/estat.1993.5822

Tajfel, H. (1972). La catégorisation sociale. In S. Moscovici (Ed.), *Introduction à la psychologie sociale* (Vol. 1, pp. 272-300). Paris : Larousse.

Tajfel, H. (1974). Social identity and intergroup behavior. *Social Science Information, 13*(2), 65-93. doi : 10.1177/053901847401300204.

Tajfel, H. (1978). Social categorisation, social identity and social comparison. In H. Tajfel (Ed.), *Differentiation between social group: Studies in the social psychology of intergroup relations* (pp. 61-76). London : Academic Press.

Tajfel, H., Billig, M. G., Bundy, R. P., & Flament, C. (1971). Social categorization and intergroup behaviour. *European Journal of Social Psychology*, *1*(2), 149–178. doi : 10.1002/ejsp.2420010202

Tajfel, H., & Turner, J. C. (1979). An integrative theory of intergroup relations. In S. Worchel & W. G. Austin (Eds.), *The social psychology of intergroup relations* (pp. 33-47) Monterey, CA : Brooks-Cole.

Tajfel, H., & Turner, J. C. (1986). The social identity theory of intergroup behavior. In S. Worchel & W. G. Austin (Eds.), *Psychology of intergroup relations* (pp. 7-24). Chicago, IL: Nelson-Hall.

Tajfel, H., & Wilkes, A. L. (1963). Classification and quantitative judgment. *British Journal of Psychology*, *54*(2), 101-114. doi : 10.1111/j.2044-8295.1963.tb00865.x

Tartaglia, S. (2006). A preliminary study for a new model of sense of community. *Journal of Community Psychology*, *34*(1), 25-36. doi : 10.1002/jcop.20081

Tartaglia, S. (2013). Different predictors of quality of life in urban environment. *Social Indicators Research*, *113*(3), 1045-1053. doi : 10.1007/s11205-012-0126-5

Taylor, R. B., Gottfredson, S. D., & Brower, S. (1985). Attachment to place: Discriminant validity, and impacts of disorder and diversity. *American Journal of Community Psychology*, *13*(5), 525-542. doi : 10.1007/BF00923265

Taylor, D. M., Moghaddam, F. M., Gamble, I., & Zellerer, E. (1987). Disadvantaged group response to perceived inequality: From passive acceptance to collective action. *The Journal of Social Psychology*, *127*(3), 259-272. doi : 10.1080/00224545.1987.9713692

Taylor, D. M., Wright, S. C., Moghaddam, F. M., & Lalonde, R. N. (1990). The personal/group discrimination discrepancy: Perceiving my group, but not myself, to be a target for discrimination. *Personality and Social Psychology Bulletin*, *16*(2), 254-262. doi : 10.1177/0146167290162006

Teller, J. (2009). Développement de l'entre-soi communautaire dans les espaces résidentiels périurbains. *Déviance et Société*, 33(4), 547-556. doi : 10.3917/ds.334.0547

Thoits, P. A. (1986). Social support as coping assistance. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, *54*(4), 416-423. doi : 10.1037/0022-006X.54.4.416

Thoits, P. A. (1995). Stress, coping, and social support processes: Where are we? What next? *Journal of Health and Social Behavior*, extra issue, 53-79. doi : 10.2307/2626957

Tiboulet, M., Dambrun, M., Tourret, I., & Uhlen, D. (2012). La discrimination ethnique à l'emploi : Le rôle des préjugés, du contact intergroupe et des orientations d'acculturation. *Revue Européenne de Psychologie Appliquée*, *62*(1), 37-45. doi : 10.1016/j.erap.2011.11.001

Tiebout, C. M. (1956). A pure theory of local expenditures. *Journal of Political Economy*, *64*(5), 416-424. doi : 10.1086/257839

Tissot, S. (2005). Une « discrimination informelle » ? Usages du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 4*(159), p. 54-69. doi : 10.3917/arss.159.0054

Tissot, S. (2007). Sociologie urbaine et politique de la ville : Retour sur une rencontre autour des « quartiers d'exil ». In J.-Y. Authier, M.-H. Bacqué & F. Guérin-Pace (Eds.), *Le quartier* (pp. 65-74). Paris : La Découverte.

Tissot, S. (2012). Centres-villes : Modèles, luttes, pratiques. *Actes de la Recherche en Science Sociales*, *5*(195), 4-11. doi : 10.3917/arss.195.0004

Tougas, F., Veilleux, F., & Dubé, L. (1987). Privation relative et programmes d'action positive. *Canadian Journal of Behavioural Science/Revue canadienne des Sciences du Comportement*, *19*(2), 167. doi : 10.1037/h0080014

Touraine, A. (1991). Face à l'exclusion. *Esprit, 2*(169), 7-13.

Thomas, M.-P. (2014). Les choix résidentiels : Une approche par modes de vie. In S. Fol, Y. Miot & C. Vignal (Eds), *Mobilités résidentielles : Territoires et politiques publiques* (pp. 97-115). Villeneuve d'Ascq, France : Presse Universitaires du Septentrion.

Thorndike, E. L. (1920). A constant error in psychological ratings. *Journal of Applied Psychology*, *4*(1), 25-29. doi : 10.1037/h0071663

Tu, K.-J., & Lin, L.-T. (2008). Evaluative structure of perceived residential environment quality in high-density and mixed-use urban settings: An exploratory study on Taipei City. *Landscape and Urban Planning*, *87*(3), 157-171. doi : 10.1016/j.landurbplan.2008.05.009

Tuan, Y. F. (1975). Place: An experiential perspective. *Geographical Review*, *65*(2) 151-165. doi : 10.2307/213970

Tuan, Y .F. (1980). Rootedness versus sense of place. *Landscape, 24*, 3-8.

Turner, J. C. (1985). Social categorization and the self-concept: A social cognitive theory of group behavior. In E. J. Lawler (Ed.), *Advances in group processes* (vol. 2, pp. 77-122). Greenwich, CT : JAI Press.

Turner, J. C., Hogg, M. A., Oakes, P. J., Reicher, S. D., & Wetherell, M. S. (1987). *Rediscovering the social group: A self-categorization theory*. Oxford: Basil Blackwell.

Turner, J. C., Hogg, M. A., Turner, P. J., & Smith, P. M. (1984). Failure and defeat as determinants of group cohesiveness. *British Journal of Social Psychology*, *23*(2), 97-111. doi : 10.1111/j.2044-8309.1984.tb00619.x

Turner, J. C., & Oakes, P. J. (1986). The significance of the social identity concept for social psychology with reference to individualism, interactionism and social influence. *British Journal of Social Psychology*, *25*(3), 237-252. doi : 10.1111/j.2044-8309.1986.tb00732.x

Turner, J. C., Oakes, P. J., Haslam, S. A., & McGarty, C. (1994). Self and collective: Cognition and social context. *Personality and Social Psychology Bulletin, 20*(5), 454-463. doi : 10.1177/0146167294205002

Twigger-Ross, C. L., & Uzzell, D. L. (1996). Place and identity processes. *Journal of Environmental Psychology*, *16*(3), 205–220. doi : 10.1006/jevp.1996.0017

Ujang, N. (2012). Place attachment and continuity of urban place identity. *Procedia-Social and Behavioral Sciences, 49*, 156-167. doi : 10.1016/j.sbspro.2012.07.014

Urteaga, E. (2011). Segregación urbana y políticas sociales en Francia. *Revista de Investigaciones Políticas y Sociológicas, 10*(2), 155-185.

Urzúa, A., & Caqueo-Urízar, A. (2012). Calidad de vida: Una revisión teórica del concepto. *Terapia Psicológica*, *30*(1), 61-71. doi : 10.4067/S0718-48082012000100006

Utsey, S. O., Ponterotto, J. G., Reynolds, A. L., & Cancelli, A. A. (2000). Racial discrimination, coping, life satisfaction, and self-esteem among African Americans. *Journal of Counseling & Development*, *78*(1), 72-80. doi : 10.1002/j.1556-6676.2000.tb02562.x

Uzzell, D., Pol, E., & Badenas, B. (2002). Place identification, social cohesion, and environmental sustainability. *Environment and Behavior*, *34*(1), 26-53. doi : 10.1177/0013916502034001003

Vaidis, D., & Halimi-Falkowicz, S. (2007). La théorie de la dissonance cognitive : Une théorie âgée d'un demi-siècle. *Revue Electronique de Psychologie Sociale*, *1*. 9-18.

Valera, S., & Pol, E. (1994). El concepto de identidad social urbana : Una aproximación entre la psicología social y la psicología ambiental. *Anuario de Psicología*, *62*(3), 5–24.

Vallières, E. F., & Vallerand, R. J. (1990). Traduction et validation canadienne-française de l'échelle de l'estime de soi de Rosenberg. *International Journal of Psychology*, *25*(2), 305-316. doi : 10.1080/00207599008247865

Van Laer, K., & Janssens, M. (2011). Ethnic minority professionals' experiences with subtle discrimination in the workplace. *Human Relations*, *64*(9), 1203-1227. doi : 10.1177/0018726711409263

Vemuri, A. W., Grove, J. M., Wilson, M. A., & Burch, W. R. Jr. (2011). A tale of two scales: Evaluating the relationship among life satisfaction, social capital, income, and the natural environment at individual and neighborhood levels in metropolitan Baltimore. *Environment and Behavior*, *43*(1), 3-25. doi : 10.1177/0013916509338551

Verdugo, G. (2011). Logement social et ségrégation résidentielle des immigrés en France, 1968-1999. *Population*, *66*(1), 171. doi :10.3917/popu.1101.0171

Verdugo, G. (2014). Le choix de localisation des immigrés en France : Le rôle du logement social et des réseaux ethniques. *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, (2), 241-269. doi : 10.3917/reru.142.0241

Verkuyten, M. (2002). Perceptions of ethnic discrimination by minority and majority early adolescents in the Netherlands. *International Journal of Psychology, 37*(6), 321-332. doi : 10.1080/00207590244000142

Vitaliano, P. P., Russo, J., Carr, J. E., Maiuro, R. D., & Becker, J. (1985). The ways of coping checklist: Revision and psychometric properties. *Multivariate Behavioral Research, 20*(1), 3-26. doi : 10.1207/s15327906mbr2001_1

Wacquant, L. (1992). Banlieues françaises et ghetto noir américain : De l'amalgame à la comparaison. *French Politics and Cociety, 10*(4), 81-103.

Wacquant, L. (2006). *Parias urbain : Ghetto, banlieues, état*. Paris : La découverte.

Waldzus, S., & Mummendey, A. (2004). Inclusion in a superordinate category, in-group prototypicality, and attitudes towards out-groups. *Journal of Experimental Social Psychology, 40*(4), 466-477. doi : 10.1016/j.jesp.2003.09.003

Weidemann, S., & Anderson, J. R. (1985). A conceptual framework for residential satisfaction. In I. Altman & C. M. Werner (Eds), *Home environments* (pp. 153-182). New York : Plenum Press.

Welzer-Lang, D. (2010). La mixité non ségrégative confrontée aux constructions sociales du masculin. *Revue Française de Pédagogie, 2*(171), 15-29. doi : 10.4000/rfp.1862

Weston, R., & Gore, P. A. (2006). A brief guide to structural equation modeling. *The Counseling Psychologist, 34*(5), 719-751. doi : 10.1177/0011000006286345

Whitley, B., Kite, M., Arciszewski, T., Yzerbyt, V., & Demoulin, S. (2013). *Psychologie des préjugés et de la discrimination*. Bruxelles : De Boeck.

WHOQOL Group (1994). Development of the WHOQOL: Rationale and current status. *International Journal of Mental Health, 23*(3), 24-56. doi : 10.1080/002074 11.1994.11449286

WHOQOL Group (1998a). Development of the world health organization WHOQOL-BREF quality of life assessment. *Psychological Medecine, 28*(3), 551-558. doi : 10.1017/S0033291798006667

WHOQOL Group (1998b). The World Health Organization quality of life assessment (WHOQOL): Development and general psychometric properties. *Social Science & Medicine, 46*(12), 1569-1585. doi : 10.1016/S0277-9536(98)00009-4

Williams, D. R., Neighbors, H. W., & Jackson, J. S. (2003). Racial/ethnic discrimination and health: Findings from community studies. *American Journal of Public Health, 93*(2), 200-208. doi : 10.2105/AJPH.93.2.200

World Health Organization (2012). Programme on mental health: WHOQOL user manual. http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/77932/1/WHO_HIS_HSI_Rev.2012.03_eng.pdf

Wright, S. (2001). Restricted intergroup boundaries: Tokenism, ambiguity and the tolerance of injustice. In J. Jost & B. Major (Eds.), *The Psychology of legitimacy. Emerging perspectives on ideology, justice, and intergroup relations* (pp. 223-264). New York : Cambridge University Press.

Wu, C. H. (2008). The role of perceived discrepancy in satisfaction evaluation. *Social Indicators Research, 88*(3), 423-436. doi:10.1007/s11205-007-9200-9

Yergeau, E., & Poirier, M. (2013). SPSS à l'UdeS. Repéré sur http://spss.espaceweb. usherbrooke.ca

Yoo, H. C., & Lee, R. M. (2005). Ethnic identity and approach-type coping as moderators of the racial discrimination/well-being relation in asian americans. *Journal of Counseling Psychology, 52*(4), 479-506. https://doi.org/10.1037/0022-0167.52.4.497

Youssoufi, S., & Foltête, J.-C. (2013). Determining appropriate neighborhood shapes and sizes for modeling landscape satisfaction. *Landscape and Urban Planning, 110*(1), 12-24. doi : 10.1016/j.landurbplan.2012.09.005

Zenou, Y., & Boccard, N. (2000). Racial discrimination and redlining in cities. *Journal of Urban Economics, 48*(2), 260-285. doi : 10.1006/juec.1999.2166

Webographie

INSEE (2016). *Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2017*. Retrouvé sur https://www.insee.fr/fr/statistiques/2525755?sommaire=2525768

INSEE (2017). *Nantes : 53 900 habitants dans les 15 QPV de l'agglomération*. Retrouvé sur https://www.insee.fr/fr/statistiques/2659993?sommaire=2660055

INSEE (2018). *Dossier complet. Commune de Nantes*. Retrouvé sur https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-44109#chiffre-cle-1

Site de la politique de la ville (2017). Retrouvé sur : http://www.ville.gouv.fr/?l-essentiel-de-la-politique-de-la

Système d'information géographique de la politique de la ville (2015). *Atlas des quartiers prioritaires (QP)*. Retrouvé sur https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/QP/

Legifrance, le service public de la diffusion du droit (2014). *Décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains*. Retrouvé sur : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029190881

Legifrance, le service public de la diffusion du droit (2016). *Article 225.1 du code pénal : Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 - Article 86.* Retrouvé sur https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006417828

Legifrance, le service public de la diffusion du droit (2016). *Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés - Article 8*. Retrouvé sur : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006528073&cidTexte=LEGITEXT000006068624

Table des illustrations

Table de figures

Figure 1 : Continuum linéaire des composantes associées à la satisfaction résidentielle ..... p. 130
Figure 2 : Modèle démontrant les relations entre les domaines de la satisfaction résidentielle et la qualité de vie, d'après Marans et Rodgers (1975) ..... p. 132
Figure 3 : Modèle systémique de satisfaction résidentielle d'après Amérigo et Aragonés (1997) ..... p. 134
Figure 4 : Prédicteurs de la satisfaction résidentielle, d'après Amérigo et Aragonés (1997) ..... p. 136
Figure 5 : Modèle théorique de base mettant en lien la discrimination résidentielle perçue, l'identification au groupe et la satisfaction résidentielle pour les résidents des quartiers prioritaires ..... p. 177
Figure 6 : Effet modérateur : relation théorique entre les différentes variables impliquées dans une analyse de modération. Modèle 1 (Hayes, 2013) ..... p. 197
Figure 7 : Modèle d'identification au lieu influencé par la durée de résidence et influençant la satisfaction résidentielle, proposé par Fleury-Bahi, Félonneau, et Marchand (2008) ..... p. 209
Figure 8 : Effet médiateur : relation théorique entre les différentes variables impliquées dans une analyse de médiation. Modèle 4 (Hayes, 2013) ..... p. 230
Figure 9 : Modèle (M1) d'analyse en pistes causales de la qualité de vie résidentielle urbaine ..... p. 237
Figure 10 : Modèle (M2) en pistes causales de la qualité de vie résidentielle urbaine intégrant l'ensemble des variables, et les coefficients de régressions standardisés ..... p. 239
Figure 11 : Représentation graphique des premiers lieux fréquentés dans le quartier selon le genre ..... p. 265
Figure 12 : Représentation graphique des cinquièmes lieux fréquentés dans le quartier selon le genre ..... p. 266
Figure 13 : Représentation graphique des premiers lieux fréquentés dans le quartier selon le type de quartier .... p. 267
Figure 14 : Représentation graphique des cinquièmes lieux fréquentés dans le quartier selon le type de quartier p. 268
Figure 15 : Représentation graphique des premiers et cinquièmes lieux fréquentés par les hommes et les femmes dans les quartiers prioritaires ..... p. 269
Figure 16 : Représentation graphique des lieux fréquentés dans le quartier selon l'origine ethnique des femmes p. 270
Figure 17 : Processus d'adaptation des résidents des quartiers prioritaires face à la discrimination résidentielle perçue ..... p. 310
Figure 18 : Modèle déterminant la satisfaction résidentielle à partir des attributs objectifs et subjectifs de l'environnement résidentiel, d'après Mohit, Ibrahim, et Rashid (2010) ..... p. IV
Figure 19 : Modèle montrant les relations entre les conditions objectives, les réponses subjectives et la satisfaction du quartier, d'après Marans (2003) ..... p. V
Figure 20 : Modèle de satisfaction résidentielle, d'après Fleury-Bahi (2010) ..... p. V

Table des tableaux

Tableau 1 : Répartition des participants selon les données sociodémographiques pour l'étude préliminaire ... p. 183
Tableau 2 : Moyennes, écarts-types, et indices de Skewness et Kurtosis des échelles de discrimination résidentielle perçue, d'identification au lieu et d'estime de soi, et de leurs sous-échelles respectives ..... p. 193
Tableau 3 : Effectifs, moyennes, écarts-types et intervalles de confiance (à 95%) pour la discrimination résidentielle perçue en fonction du type de quartier (ZUS ; hors ZUS) ..... p. 194
Tableau 4 : Effectifs, moyennes, écarts-types et intervalles de confiance (à 95%) pour l'identification socio-spatiale en fonction du type de quartier (ZUS ; hors ZUS) ..... p. 194
Tableau 5 : Effectifs, moyennes, écarts-types et intervalles de confiance (à 95%) pour les identifications physico-fonctionnelle et sociale en fonction du type de quartier (ZUS ; hors ZUS) ..... p. 195
Tableau 6 : Matrice des corrélations entre les variables de discrimination résidentielle perçue, d'identification socio-spatiale et d'estime de soi ..... p. 196
Tableau 7 : Modèle testant l'effet modérateur de l'identification socio-spatiale sur le lien entre la discrimination résidentielle perçue et l'estime de soi p.197
Tableau 8 : Effectifs par groupe en fonction du niveau socio-économique et de l'origine ethnique du participant ..... p. 199
Tableau 9 : Répartition des participants selon les données sociodémographiques pour la deuxième étude de thèse ..... p. 212
Tableau 10 : Moyennes, écarts-types, et indices de Skewness et Kurtosis des variables dépendantes ..... p. 226
Tableau 11 : Modèle de régression linéaire multiple expliquant la variabilité de la discrimination résidentielle perçue ..... p. 228
Tableau 12 : Matrice des corrélations entre la durée de résidence dans le quartier et les variables de discrimination résidentielle perçue, d'identification socio-spatiale, d'identification au groupe, de satisfaction et d'attachement au lieu ..... p. 229
Tableau 13 : Matrice des corrélations entre les variables de discrimination résidentielle perçue, d'identification socio-spatiale, d'identification au groupe et de satisfaction résidentielle ..... p. 231
Tableau 14 : Modèle de prédiction du score d'identification socio-spatiale à partir du score de discrimination résidentielle perçue ..... p. 231
Tableau 15 : Modèle de prédiction du score de satisfaction résidentielle à partir du score de l'identification socio-spatiale ..... p. 232
Tableau 16 : Effets total, direct et indirect de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction résidentielle ..... p. 233
Tableau 17 : Modèle de prédiction du score d'identification au groupe à partir du score de discrimination résidentielle perçue ..... p. 234
Tableau 18 : Modèle de prédiction du score de satisfaction résidentielle à partir du score de l'identification au groupe ..... p. 234
Tableau 19 : Effets total, direct et indirect de la discrimination résidentielle perçue sur la satisfaction résidentielle ..... p. 235

Tableau 20 : Matrice des corrélations entre la l'attachement au lieu et les variables de discrimination résidentielle perçue, d'identification socio-spatiale, d'identification au groupe, et de satisfaction ..... p. 236
Tableau 21 : Principaux indices d'ajustement du modèle de qualité de vie résidentielle urbaine, avant et après modifications ..... p. 238
Tableau 22 : Effectifs, moyennes, écarts-types et intervalles de confiance (à 95%) pour la discrimination résidentielle perçue en fonction du type de quartier (Quartiers Prioritaires ; hors QP) ..... p. 241
Tableau 23 : Effectifs, moyennes, écarts-types et intervalles de confiance (à 95%) pour l'identification socio-spatiale en fonction du type de quartier (Quartiers Prioritaires ; hors QP) ..... p. 242
Tableau 24 : Effectifs, moyennes, écarts-types et intervalles de confiance (à 95%) pour l'identification au groupe en fonction du type de quartier (Quartiers Prioritaires ; hors QP) ..... p. 242
Tableau 25 : Répartition des participants selon les données sociodémographiques pour la troisième étude de thèse ..... p. 256
Tableau 26 : Moyennes, écarts-types, coefficients alpha de Cronbach et indices de Skewness et Kurtosis des échelles ..... p. 261
Tableau 27 : Effectifs, moyennes, écarts-types et intervalles de confiance (à 95%) pour l'attachement au lieu en fonction du sexe (femme ; homme) ..... p. 263
Tableau 28 : Catégories de lieux les plus fréquentés dans le quartier en fonction du genre ..... p. 264
Tableau 29 : Catégories de lieux fréquentés en premiers dans le quartier en fonction du genre ..... p. 265
Tableau 30 : Catégories de lieux les plus fréquentés dans le quartier en fonction du type de quartier ..... p. 266
Tableau 31 : Moyennes (écart-types) de discrimination résidentielle perçue et *effectifs* pour les différents sous-groupes de l'échantillon ..... p. 271

ANNEXES

Annexe 1 – Les 11 quartiers de Nantes et leurs sous-quartiers selon le découpage IRIS ... p. II

Annexe 2 – Carte des quartiers prioritaires de la ville répartis selon le niveau socio-économique de résidents nantais (INSEE, 2017) ..... p. III

Annexe 3 – Modèles actualisés de la satisfaction résidentielle..... p. IV

Annexe 4 – Questionnaire – Etude 1 ..... p. VI

Annexe 5 – . Questionnaire – Etude 2 ..... p. IX

Annexe 6 – Questionnaire – Etude 3 ..... p. XIII

Annexe 7 – Catégorisation des lieux associés au quartier ..... p. XVIII

Annexe 8 – Guide d'entretien de l'étude 4 ..... p. XX

Annexe 9 – Exemple d'analyse de contenu thématique catégorielle pour la discrimination résidentielle perçue ..... p. XXIII

Annexe 1 : Les 11 quartiers de Nantes et leurs sous-quartiers selon le découpage IRIS



Centre-ville (Nantes 1) : Madeleine – Champ de Mars ; Decré – Cathédrale ; Gloriette – Feydeau ; Graslin – Commerce ; Guist'hau ; Bretagne ; Dobrée – Bon Port.

Bellevue - Chantenay - Saint-Anne (Nantes 2) : Salorges – Sainte-Anne ; Mairie de Chantenay ; Jean Macé ; Croix Bonneau – Bourderies ; Boucardière – Mallève ; Lauriers ; Mendès France ; Plessis-Cellier – Roche Maurice ; Cheviré Zone Portuaire.

Dervallières - Zola (Nantes 3) : Dervallières – Chézine ; Contrie ; Joncours – Procé ; Durantière ; Zola ; Grillaud – Procé ; Petit Bois ; Canclaux ; Mellinet ; Quai de la Fosse.

Hauts-Pavés - Saint-Félix (Nantes 4) : Monselet ; Procé ; Viarme ; Talensac – Pont Morand ; Hauts-Pavés ; Bellamy Barbin ; Vannes – Saint-Pasquier ; Rennes – Bellamy ; Saint-Félix.

Malakoff - Saint-Donatien (Nantes 5) : Waldeck – Sully ; Richebourg – Saint-Clément ; Coulmiers – Jardin des Plantes ; Dalby ; Vieux Malakoff ; Malakoff ; Saint-Donatien ; Coudray ; Caserne Mellinet ; Agenêts ; Toutes-Aides.

Ile de Nantes (Nantes 6) : République – Les Ponts ; Beaulieu – Mangin ; Sainte-Anne – Zone Portuaire ; Ile Beaulieu.

Breil - Barberie (Nantes 7) : Carcouët ; Breil – Malville ; Rond point de Vannes ; Rond point de Rennes ; Beauséjour ; Schuman ; Gaudinière ; Barberie ; Perverie.

Nantes Nord (Nantes 8) : Bout des Landes ; Hauts de Gesvre ; Bout des Pavés – Chêne des Anglais ; Santos Dumont ; Chauvinière ; Boissière ; Pont du Cens – Côte d'Or ; Petit Port – Bourgeonnière ; Université – Jonelière.

Nantes Erdre (Nantes 9) : Tortière ; Plessis Tison ; Port Boyer ; Eraudière – Renaudière ; Ranzay – Grand Clos ; Beaujoire – Halvêque ; Saint-Joseph de Porterie ; Chantrerie – Gachet.

Doulon - Bottière (Nantes 10) : Haluchère – Perray ; Le bois Briand ; Pilotière ; Pin sec ; La Bottière ; Jules Verne ; Boulevard des Poilus ; Le Landreau ; Mairie de Doulon ; Le Vieux Doulon ; Les Mauves ; Route de Sainte-Luce.

Nantes Sud (Nantes 11) : Saint-Jacques – Pirmil ; Saint-Jacques – Ripossière ; Grande Gréneraie – Clos Toreau ; Sèvre ; Lion d'Or – Gilarderie.

Annexe 2 : Carte des quartiers prioritaires de la ville répartis selon le niveau socio-économique de résidents nantais (INSEE, 2017)

La carte suivante permet de se représenter la répartition des quartiers prioritaires de la ville de Nantes, et illustre la ségrégation socio-spatiale basée sur le niveau socio-économique des résidents.

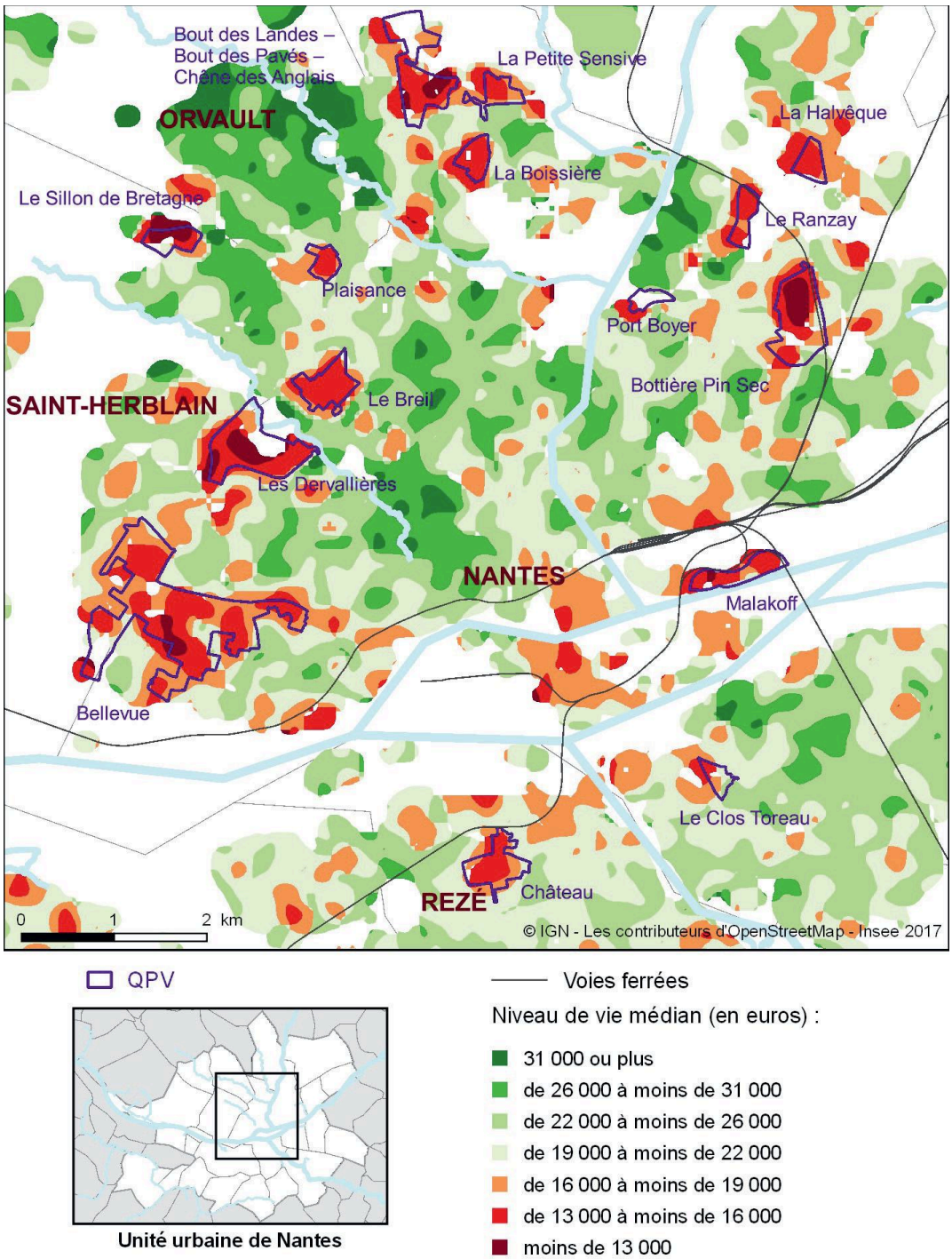

Annexe 3 : Modèles actualisés de la satisfaction résidentielle

Figure 18 : Modèle déterminant la satisfaction résidentielle à partir des attributs objectifs et subjectifs de l'environnement résidentiel, d'après Mohit, Ibrahim, et Rashid (2010).

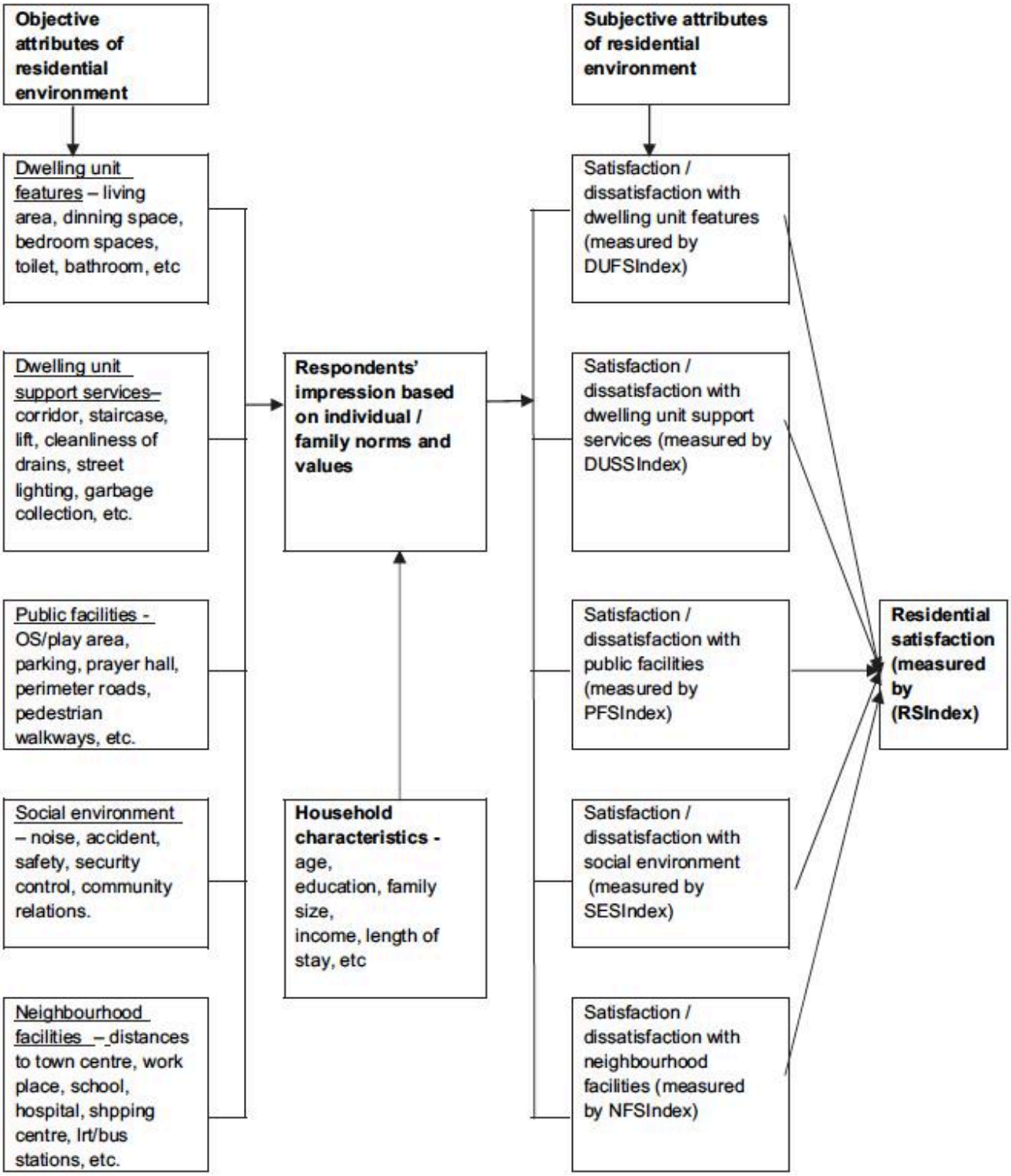

Figure 19 : Modèle montrant les relations entre les conditions objectives, les réponses subjectives et la satisfaction du quartier, d'après Marans (2003).

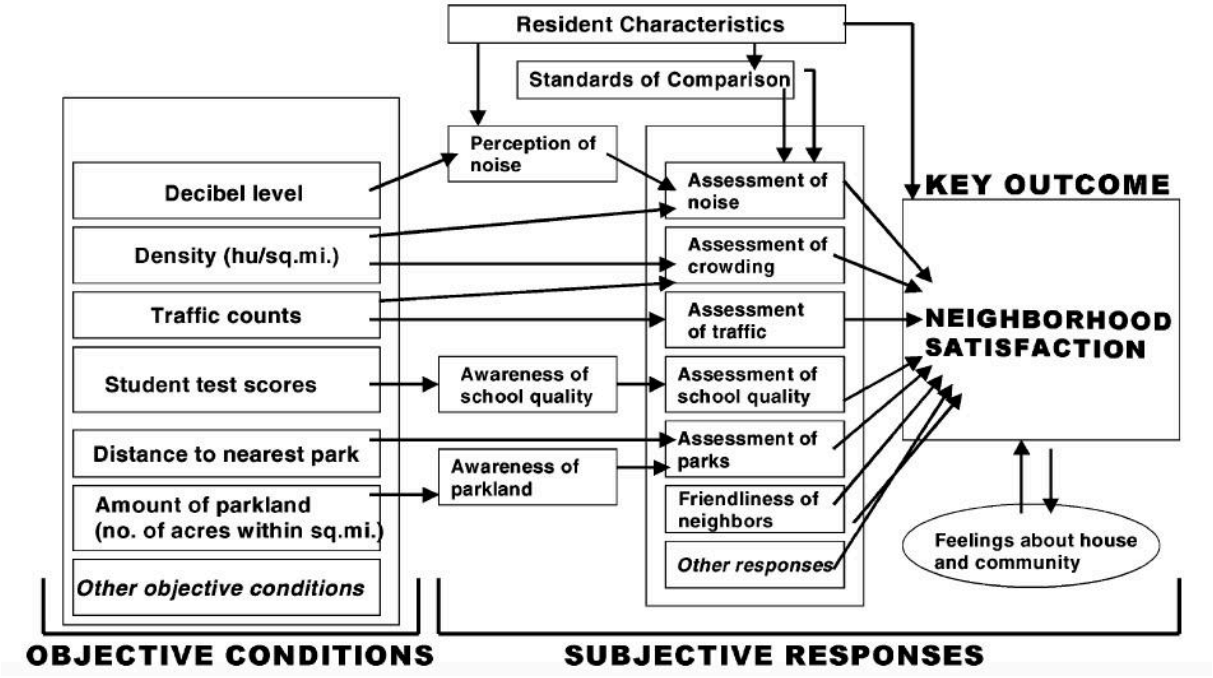

Figure 20 : Modèle de satisfaction résidentielle, d'après Fleury-Bahi (2010).

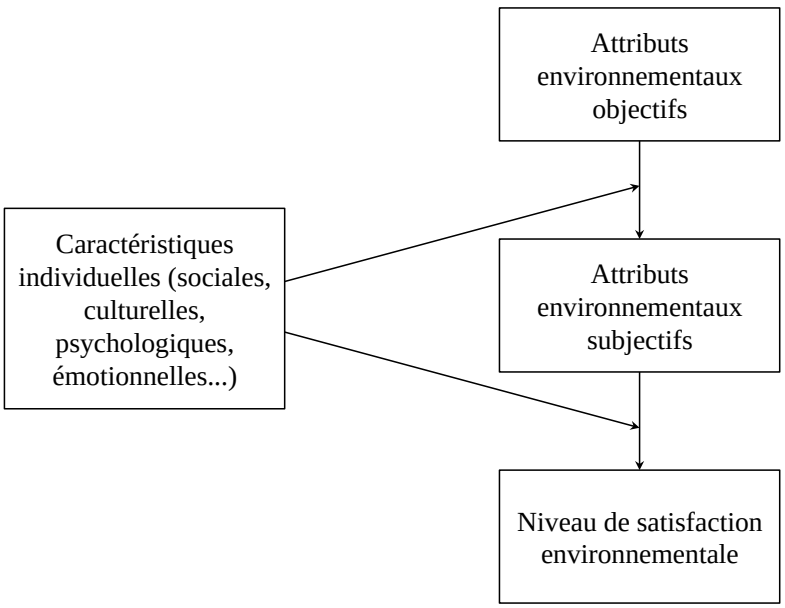

Annexe 4 : Questionnaire – Etude 1

Ce questionnaire porte exclusivement sur votre lieu de résidence. Il est **anonyme** et les données que vous fournissez, ici, resteront **confidentielles**. Merci de bien vouloir répondre à **toutes les questions**, sans en oublier.
Lorsque vous répondez aux questions, merci de garder toujours à l'esprit que l'on parle de **votre** quartier de résidence.

Questions préalables :

Sexe : Féminin □ Masculin □

Age : .....

Lieu de résidence (quartier) : .....

Durée de vie dans ce quartier : .....

Profession : .....

Revenu mensuel (brut) : Inférieur à 1365 € □ Supérieur à 1366 € □

Pays naissance du père : .....

Pays naissance de la mère : .....

Type d'habitation : Maison □ Appartement □ Chambre □ Maison de retraite □ Sans domicile fixe □ Foyer □ Centre d'hébergement pour handicapés □ Résidence sociale □ Hôtel □ Autres (précisez) □ .....

Superficie du logement : .....

Questions :

Pour les questions suivantes vous devez vous positionner sur l'échelle, en **entourant le chiffre** (1, 2, 3, 4 ou 5), de façon à indiquer la réponse qui correspond le mieux à ce que vous pensez. Il s'agit d'une échelle en cinq points, **1** équivaut à « **Je ne suis pas du tout d'accord** » avec l'affirmation et **5** équivaut à « **Je suis tout à fait d'accord** » avec l'affirmation.

		Pas du tout d'accord						**Tout à fait d'accord**
1)	Tout ce dont j'ai besoin, dans ma vie de tous les jours, se trouve dans mon quartier (services publics de proximité, commerces, écoles, lieux de détente, ou de loisirs, etc.)		1	2	3	4	5	
2)	En général, je me sens souvent ignoré ou exclu, parce que je vis dans ce quartier.		1	2	3	4	5	
3)	On m'offre moins de chances de réussir dans la vie parce que je vis dans ce quartier		1	2	3	4	5	
4)	Le fait de vivre dans ce quartier donne un sens à ma vie.		1	2	3	4	5	
5)	Dans mon quartier, à certains moments, je me sens complètement inutile.		1	2	3	4	5	
6)	J'éprouve un sentiment de communion avec les gens qui vivent dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
7)	Les personnes que je croise, et qui vivent ailleurs, se sentent supérieures à moi, parce que je vis dans ce quartier.		1	2	3	4	5	

8)	Je me perçois comme un autochtone dans le quartier où je vis.	1	2	3	4	5	
9)	Je sais que je peux compter sur mes voisins si j'ai en besoin.	1	2	3	4	5	
10)	Je me sens bien quand je suis dans mon quartier.	1	2	3	4	5	
11)	Je trouve mon quartier très beau.	1	2	3	4	5	
12)	La police traite, les personnes issues de mon quartier, avec moins de respect.	1	2	3	4	5	
13)	J'aimerai rester vivre dans mon quartier indéfiniment.	1	2	3	4	5	
14)	Dans mon quartier, et en général, je suis satisfait de ce que je suis.	1	2	3	4	5	
15)	Mon quartier reflète mes valeurs personnelles.	1	2	3	4	5	
16)	Quand je me ballade dans mon quartier, je ressens fortement que je suis d'ici.	1	2	3	4	5	
17)	J'ai l'impression que l'on me traite avec moins de respect que les autres, parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
18)	Certaines personnes, m'ont traité négativement parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
19)	Je suis fier de vivre dans mon quartier.	1	2	3	4	5	
20)	J'apprécie les personnes qui vivent dans mon quartier	1	2	3	4	5	
21)	J'ai vécu tellement d'expériences dans mon quartier que je me sens intimement lié à lui.	1	2	3	4	5	
22)	J'ai plus de chance de gagner beaucoup d'argent en vivant dans mon quartier plutôt que dans un autre.	1	2	3	4	5	
23)	Je me sens en sécurité dans mon quartier.	1	2	3	4	5	
24)	Si mon quartier n'existait plus, j'aurai l'impression de perdre une partie de moi-même.	1	2	3	4	5	
25)	Je considère mon quartier comme une partie de mon identité.	1	2	3	4	5	
26)	J'ai constaté que certaines personnes s'étaient senties mal à l'aise en apprenant que je résidais dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
27)	Mon quartier actuel me rappelle beaucoup le cadre environnemental de mon enfance.	1	2	3	4	5	
28)	Mon quartier est envié par les autres en raison de ses équipements.	1	2	3	4	5	
29)	A cause du niveau de mes revenus, j'ai l'impression qu'il m'est difficile d'être accepté comme résident dans certains quartiers.	1	2	3	4	5	
30)	Je me sens émotionnellement attaché à mon quartier.	1	2	3	4	5	
31)	Rester vivre dans ce quartier est autant une affaire de nécessité que de désir.	1	2	3	4	5	
32)	A cause de mes origines, j'ai l'impression qu'il m'est difficile d'être accepté comme résident dans certains quartiers.	1	2	3	4	5	
33)	Dans mon quartier, et de façon générale, j'ai tendance à croire que je ne sers à rien.	1	2	3	4	5	
34)	Je me sens freiné dans l'accès à certains quartiers du fait de mes revenus.	1	2	3	4	5	
35)	Le quartier dans lequel je vis m'est très familier.	1	2	3	4	5	
36)	J'ai plus de chance de trouver un logement convenable dans mon quartier plutôt que dans un autre.	1	2	3	4	5	
37)	Je peux ressentir de l'injustice dans l'accès à certains lieux du fait de ma domiciliation dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
38)	Dans mon quartier, j'ai l'impression que je vaux quelque chose, autant que les autres.	1	2	3	4	5	

39)	Je pense qu'être résident de ce quartier est quelque chose de positif .	1	2	3	4	5	
40)	Je me sens rejeté de la société, parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
41)	Je me sens rejeté par certaines personnes, parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
42)	Si je devais déménager, je préfèrerais vivre dans un endroit comme celui dans lequel je vis actuellement.	1	2	3	4	5	
43)	J'ai un sentiment profond d'attachement à mon quartier.	1	2	3	4	5	
44)	Personnellement, j'estime ne jamais avoir subi de discrimination ethnique à cause de mon lieu de résidence.	1	2	3	4	5	
45)	Je revendique mon appartenance à ce quartier.	1	2	3	4	5	
46)	Trop de choses de ma vie pourraient être perturbées si je décidais de quitter ce quartier.	1	2	3	4	5	
47)	J'ai l'impression que mon quartier ne fait pas partie des priorités des politiques urbaines	1	2	3	4	5	
48)	Je ressens les problèmes de mon quartier de résidence comme étant les miens.	1	2	3	4	5	
49)	Mon quartier a une grande signification pour moi.	1	2	3	4	5	
50)	Je peux ressentir de l'injustice dans l'accès à certains lieux du fait de mon origine ethnique.	1	2	3	4	5	
51)	Ce serait très difficile pour moi de quitter mon quartier, même si je le voulais.	1	2	3	4	5	
52)	A cause de mon adresse de résidence, j'ai du mal à trouver un emploi pour lequel je pense être qualifié	1	2	3	4	5	
53)	Mon appartenance à ce quartier est un élément central qui permet de définir mon identité.	1	2	3	4	5	
54)	Dans mon quartier, il y a peu de choses dont je suis fier.	1	2	3	4	5	
55)	Je ne cherche pas à cacher le fait que je réside dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
56)	J'ai l'impression d'avoir déjà été victime de discrimination en raison de ma résidence dans ce quartier	1	2	3	4	5	

Je vous remercie de votre participation

laura.derval@univ-nantes.fr

Annexe 5 : Questionnaire – Etude 2

Comment vous sentez-vous dans votre quartier de résidence ?

Ce questionnaire cherche à étudier la qualité de vie des personnes résidant dans les différents quartiers Nantais. Nous nous intéressons à votre mode de vie dans votre quartier, mais également l'utilisation que vous en avez, ainsi que la relation que vous entretenez avec lui.

Soyez sincère et spontané dans vos réponses et gardez bien à l'esprit que l'on s'intéresse uniquement à votre **quartier** de résidence.

Ce questionnaire est constitué de 6 sous-parties. Merci de bien vouloir répondre à l'ensemble des questions, sans en oublier. Sachez qu'il n'y a ni bonne, ni mauvaise réponse, seul votre avis compte.

Ce questionnaire est anonyme et les données que vous fournissez ici resteront strictement confidentielles.

Lorsque vous aurez terminé de remplir ce questionnaire, n'oubliez pas de cliquer sur l'icône **envoyer** pour valider l'intégralité de vos réponses.

Ce questionnaire nécessite environ 10 minutes pour y répondre.

Echelle 1 - Satisfaction à l'égard de votre quartier

Pour les questions qui vont suivre, vous devez vous positionner sur l'échelle, de façon à indiquer la réponse qui correspond le mieux à ce que vous pensez. Il s'agit d'une échelle en 5 points, allant de **"pas du tout satisfait"** à **"très satisfait"**.

		Pas du tout satisfait					**Très satisfait**
1)	Êtes-vous satisfait(e) de l'esthétique des bâtiments dans votre quartier ?		1	2	3	4	5	
2)	Êtes-vous satisfait(e) des relations de voisinage (convivialité, entraide, solidarité) ?		1	2	3	4	5	
3)	Êtes-vous satisfait(e) de l'espacement des constructions dans votre quartier ?		1	2	3	4	5	
4)	Êtes-vous satisfait(e) des structures de soin dont vous disposez sur place (hôpitaux, pharmacies, médecins, infirmeries...) ?		1	2	3	4	5	
5)	Êtes-vous satisfait(e) des lieux de loisir dont vous disposez sur place (cafés, restaurants, lieux de culture, espaces de jeux...) ?		1	2	3	4	5	
6)	Êtes-vous satisfait(e) des commerces dont vous disposez sur place ?		1	2	3	4	5	
7)	Êtes-vous satisfait(e) de la signalisation routière (feux, marquages au sol...) dans votre quartier ?		1	2	3	4	5	
8)	Êtes-vous satisfait(e) de l'entretien des bâtiments et logements dans votre quartier ?		1	2	3	4	5	
9)	Êtes-vous satisfait(e) de la réputation de votre quartier ?		1	2	3	4	5	
10)	Êtes-vous satisfait(e) de l'entretien des rues de votre quartier ?		1	2	3	4	5	
11)	Êtes-vous satisfait(e) des possibilités de circuler à pied sur les trottoirs dans votre quartier ?		1	2	3	4	5	
12)	Êtes-vous satisfait(e) de la desserte du quartier par les transports en commun ?		1	2	3	4	5	
13)	Êtes-vous satisfait(e) des conditions de sécurité dans le quartier (délinquances, vols, drogues...) ?		1	2	3	4	5	

Echelle 2 - Identification à votre quartier

Pour les affirmations qui vont suivre, vous devez vous positionner sur l'échelle, de façon à indiquer la réponse qui correspond le mieux à ce que vous pensez. Il s'agit d'une échelle en 5 points, allant de **"pas du tout d'accord"** à **"tout à fait d'accord".**

		Pas du tout d'accord						**Tout à fait d'accord**
1)	Je me sens vraiment chez moi dans ce quartier.		1	2	3	4	5	
2)	Je considère mon quartier comme une partie de moi-même.		1	2	3	4	5	
3)	Si mon quartier n'existait plus, j'aurais l'impression de perdre une partie de moi-même.		1	2	3	4	5	
4)	Mon appartenance à mon quartier est un élément central qui permet de définir mon identité.		1	2	3	4	5	
5)	Je me sens bien quand je suis dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
6)	Je suis fier(e) de vivre dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
7)	Mon quartier reflète mes valeurs personnelles.		1	2	3	4	5	
8)	Tout ce dont j'ai besoin dans ma vie de tous les jours se trouve dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
9)	Je me sens en sécurité dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
10)	Mon quartier me rappelle l'environnement de mon enfance.		1	2	3	4	5	
11)	J'aimerais rester vivre dans mon quartier indéfiniment.		1	2	3	4	5	
12)	J'ai vécu tellement d'expériences dans mon quartier que je me sens intimement lié(e) à lui.		1	2	3	4	5	
13)	Le quartier dans lequel je vis me convient parfaitement.		1	2	3	4	5	

Echelle 3 - Identification à votre voisinage

Pour les affirmations qui vont suivre, vous devez vous positionner sur l'échelle, de façon à indiquer la réponse qui correspond le mieux à ce que vous pensez. Il s'agit d'une échelle en 5 points, allant de **"pas du tout d'accord"** à **"tout à fait d'accord"**.

		Pas du tout d'accord						**Tout à fait d'accord**
1)	Je me sens bien avec les gens qui vivent dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
2)	J'ai peu de respect pour les gens qui vivent dans mon voisinage.		1	2	3	4	5	
3)	Je pense que les gens qui vivent dans mon quartier ont de quoi être fiers.		1	2	3	4	5	
4)	Je préfère ne pas dire que je fais partie de ce quartier du fait des personnes qui y vivent.		1	2	3	4	5	
5)	Je m'identifie aux personnes qui vivent dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
6)	Je me considère comme les autres personnes qui vivent dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
7)	Mon voisinage et les gens qui vivent dans mon quartier reflètent qui je suis.		1	2	3	4	5	
8)	Je voudrais continuer de vivre auprès des personnes qui vivent dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
9)	Je déteste appartenir à mon voisinage.		1	2	3	4	5	
10)	Je préfère appartenir à un autre quartier pour avoir un autre voisinage.		1	2	3	4	5	

Echelle 4 - Attachement à votre quartier

Pour les affirmations qui vont suivre, vous devez vous positionner sur l'échelle, de façon à indiquer la réponse qui correspond le mieux à ce que vous pensez. Il s'agit d'une échelle en 5 points, allant de **"pas du tout d'accord"** à **"tout à fait d'accord"**.

		Pas du tout d'accord					**Tout à fait d'accord**
1)	Mon quartier est le quartier idéal pour moi.	1	2	3	4	5	
2)	J'irais volontiers vivre dans un autre quartier.	1	2	3	4	5	
3)	Mon quartier fait partie de moi.	1	2	3	4	5	
4)	Ce serait dur pour moi de devoir quitter mon quartier.	1	2	3	4	5	
5)	Je n'ai rien en commun avec mon quartier.	1	2	3	4	5	
6)	Je m'identifie aux gens de mon quartier.	1	2	3	4	5	
7)	Je ne souscris pas au style de vie de mon quartier.	1	2	3	4	5	
8)	Je ne me sens pas intégré(e) dans mon quartier.	1	2	3	4	5	

Echelle 5 - Inégalités ressenties dans votre quartier

Pour les affirmations qui vont suivre, vous devez vous positionner sur l'échelle, de façon à indiquer la réponse qui correspond le mieux à ce que vous pensez. Il s'agit d'une échelle en 5 points, allant de **"pas du tout d'accord"** à **"tout à fait d'accord"**.

		Pas du tout d'accord					**Tout à fait d'accord**
1)	Je peux ressentir de l'injustice dans l'accès à certains lieux du fait de ma domiciliation dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
2)	Certaines personnes m'ont traité(e) négativement parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
3)	J'ai constaté que certaines personnes s'étaient senties mal à l'aise en apprenant que je résidais dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
4)	Les personnes que je croise, et qui vivent ailleurs, se sentent supérieures à moi parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
5)	Je me sens rejeté(e) de la société parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
6)	J'ai plus de chance de trouver un logement convenable dans mon quartier plutôt que dans un autre.	1	2	3	4	5	
7)	A cause de mes origines, j'ai l'impression qu'il m'est difficile d'être accepté(e) comme résident(e) dans certains quartiers.	1	2	3	4	5	
8)	En général, je me sens souvent ignoré(e) ou exclu(e) parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
9)	J'ai l'impression que l'on me traite avec moins de respect que les autres parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
10)	On m'offre moins de chances de réussir dans la vie parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
11)	J'ai plus de chance de gagner beaucoup d'argent en vivant dans mon quartier plutôt que dans un autre.	1	2	3	4	5	
12)	Je peux ressentir de l'injustice dans l'accès à certains lieux du fait de mon origine ethnique.	1	2	3	4	5	
13)	Je pense que mon quartier de résidence peut être un frein au fait de trouver un emploi pour lequel je pense être qualifié(e).	1	2	3	4	5	

14)	Je me sens rejeté(e) par certaines personnes parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
15)	La police traite les gens de mon quartier avec moins de respect.	1	2	3	4	5	
16)	Personnellement, j'estime ne jamais avoir subi de discrimination ethnique à cause de mon lieu de résidence.	1	2	3	4	5	
17)	J'ai l'impression que mon quartier ne fait pas partie des priorités des politiques urbaines.	1	2	3	4	5	
18)	Le choix de mon quartier de résidence a été contraint par mon niveau de revenu.	1	2	3	4	5	
19)	Je trouve que les personnes issues de mon quartier subissent plus fréquemment des contrôles d'identité.	1	2	3	4	5	
20)	J'ai l'impression d'avoir déjà été victime de discrimination en raison de ma résidence dans ce quartier.	1	2	3	4	5	

Questions sociodémographiques

Genre : Féminin – Masculin

Quel est votre âge ? .....

Dans quel quartier résidez-vous ? *choix parmi les 100 micro-quartiers nantais*
Si réponse « *je ne sais pas* » sélectionnée, apparition de la question suivante :
Quelle est votre rue de résidence ? .....

Depuis combien d'années vivez-vous dans ce quartier ? .....

Quel est le pays de naissance de votre mère ? .....

Quel est le pays de naissance de votre père ? .....

Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?
Agriculteur exploitant – Artisan, commerçant et chef d'entreprise – Cadre et profession intellectuelle supérieure – Profession intermédiaire – Employé – Ouvrier – Etudiant – Retraité – Chômeur – Sans activité professionnelle

Dans quelle tranche de revenu (net) vous situez-vous ?
Inférieur ou égal à 1139 € (SMIC) – Supérieur à 1139 € (SMIC)

Que diriez-vous du degré de stabilité de votre situation financière ?
Très instable – Instable – Moyennement stable – Stable – Très stable

Actuellement pour votre ménage, vous sentez-vous à l'aise financièrement ?
Très mal à l'aise – Mal à l'aise – Moyennement à l'aise – A l'aise – Très à l'aise

Quel est votre statut d'occupation dans votre logement ?
Propriétaire – Locataire – Colocataire

Annexe 6 : Questionnaire – Etude 3

Comment vous sentez-vous dans votre quartier de résidence ?

Ce questionnaire cherche à étudier la qualité de vie des personnes résidant dans les différents quartiers Nantais. Nous nous intéressons à votre mode de vie dans votre quartier, mais également l'utilisation que vous en avez, ainsi que la relation que vous entretenez avec lui.

Soyez sincère et spontané dans vos réponses et gardez bien à l'esprit que l'on s'intéresse uniquement à votre **quartier** de résidence.

Ce questionnaire est constitué de 6 sous-parties. Merci de bien vouloir répondre à l'ensemble des questions, sans en oublier. Sachez qu'il n'y a ni bonne, ni mauvaise réponse, seul votre avis compte.

Ce questionnaire est anonyme et les données que vous fournissez ici resteront strictement confidentielles.

Lorsque vous aurez terminé de remplir ce questionnaire, n'oubliez pas de cliquer sur l'icône **envoyer** pour valider l'intégralité de vos réponses.

Ce questionnaire nécessite environ 10 minutes pour y répondre.

Echelle 1 - Satisfaction à l'égard de votre quartier

Pour les questions qui vont suivre, vous devez vous positionner sur l'échelle, de façon à indiquer la réponse qui correspond le mieux à ce que vous pensez. Il s'agit d'une échelle en 5 points, allant de **"pas du tout satisfait"** à **"très satisfait"**.

		Pas du tout satisfait						**Très satisfait**
1)	Êtes-vous satisfait(e) de l'esthétique des bâtiments dans votre quartier ?		1	2	3	4	5	
2)	Êtes-vous satisfait(e) des relations de voisinage (convivialité, entraide, solidarité) ?		1	2	3	4	5	
3)	Êtes-vous satisfait(e) de l'espacement des constructions dans votre quartier ?		1	2	3	4	5	
4)	Êtes-vous satisfait(e) des structures de soin dont vous disposez sur place (hôpitaux, pharmacies, médecins, infirmeries...) ?		1	2	3	4	5	
5)	Êtes-vous satisfait(e) des lieux de loisir dont vous disposez sur place (cafés, restaurants, lieux de culture, espaces de jeux...) ?		1	2	3	4	5	
6)	Êtes-vous satisfait(e) des commerces dont vous disposez sur place ?		1	2	3	4	5	
7)	Êtes-vous satisfait(e) de la signalisation routière (feux, marquages au sol...) dans votre quartier ?		1	2	3	4	5	
8)	Êtes-vous satisfait(e) de l'entretien des bâtiments et logements dans votre quartier ?		1	2	3	4	5	
9)	Êtes-vous satisfait(e) de la réputation de votre quartier ?		1	2	3	4	5	
10)	Êtes-vous satisfait(e) de l'entretien des rues de votre quartier ?		1	2	3	4	5	
11)	Êtes-vous satisfait(e) des possibilités de circuler à pied sur les trottoirs dans votre quartier ?		1	2	3	4	5	
12)	Êtes-vous satisfait(e) de la desserte du quartier par les transports en commun ?		1	2	3	4	5	
13)	Êtes-vous satisfait(e) des conditions de sécurité dans le quartier (délinquances, vols, drogues...) ?		1	2	3	4	5	

Echelle 2 - Identification à votre quartier

Pour les affirmations qui vont suivre, vous devez vous positionner sur l'échelle, de façon à indiquer la réponse qui correspond le mieux à ce que vous pensez. Il s'agit d'une échelle en 5 points, allant de **"pas du tout d'accord"** à **"tout à fait d'accord".**

		Pas du tout d'accord						**Tout à fait d'accord**
1)	Je me sens vraiment chez moi dans ce quartier.		1	2	3	4	5	
2)	Je considère mon quartier comme une partie de moi-même.		1	2	3	4	5	
3)	Si mon quartier n'existait plus, j'aurais l'impression de perdre une partie de moi-même.		1	2	3	4	5	
4)	Mon appartenance à mon quartier est un élément central qui permet de définir mon identité.		1	2	3	4	5	
5)	Je me sens bien quand je suis dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
6)	Je suis fier(e) de vivre dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
7)	Mon quartier reflète mes valeurs personnelles.		1	2	3	4	5	
8)	Tout ce dont j'ai besoin dans ma vie de tous les jours se trouve dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
9)	Je me sens en sécurité dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
10)	Mon quartier me rappelle l'environnement de mon enfance.		1	2	3	4	5	
11)	J'aimerais rester vivre dans mon quartier indéfiniment.		1	2	3	4	5	
12)	J'ai vécu tellement d'expériences dans mon quartier que je me sens intimement lié(e) à lui.		1	2	3	4	5	
13)	Le quartier dans lequel je vis me convient parfaitement.		1	2	3	4	5	

Echelle 3 - Identification à votre voisinage

Pour les affirmations qui vont suivre, vous devez vous positionner sur l'échelle, de façon à indiquer la réponse qui correspond le mieux à ce que vous pensez. Il s'agit d'une échelle en 5 points, allant de **"pas du tout d'accord"** à **"tout à fait d'accord"**.

		Pas du tout d'accord						**Tout à fait d'accord**
1)	Je me sens bien avec les gens qui vivent dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
2)	J'ai peu de respect pour les gens qui vivent dans mon voisinage.		1	2	3	4	5	
3)	Je pense que les gens qui vivent dans mon quartier ont de quoi être fiers.		1	2	3	4	5	
4)	Je préfère ne pas dire que je fais partie de ce quartier du fait des personnes qui y vivent.		1	2	3	4	5	
5)	Je m'identifie aux personnes qui vivent dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
6)	Je me considère comme les autres personnes qui vivent dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
7)	Mon voisinage et les gens qui vivent dans mon quartier reflètent qui je suis.		1	2	3	4	5	
8)	Je voudrais continuer de vivre auprès des personnes qui vivent dans mon quartier.		1	2	3	4	5	
9)	Je déteste appartenir à mon voisinage.		1	2	3	4	5	
10)	Je préfère appartenir à un autre quartier pour avoir un autre voisinage.		1	2	3	4	5	

Echelle 4 - Attachement à votre quartier

Pour les affirmations qui vont suivre, vous devez vous positionner sur l'échelle, de façon à indiquer la réponse qui correspond le mieux à ce que vous pensez. Il s'agit d'une échelle en 5 points, allant de **"pas du tout d'accord"** à **"tout à fait d'accord"**.

		Pas du tout d'accord					**Tout à fait d'accord**
1)	Mon quartier est le quartier idéal pour moi.	1	2	3	4	5	
2)	J'irais volontiers vivre dans un autre quartier.	1	2	3	4	5	
3)	Mon quartier fait partie de moi.	1	2	3	4	5	
4)	Ce serait dur pour moi de devoir quitter mon quartier.	1	2	3	4	5	
5)	Je n'ai rien en commun avec mon quartier.	1	2	3	4	5	
6)	Je m'identifie aux gens de mon quartier.	1	2	3	4	5	
7)	Je ne souscris pas au style de vie de mon quartier.	1	2	3	4	5	
8)	Je ne me sens pas intégré(e) dans mon quartier.	1	2	3	4	5	

Echelle 5 - Inégalités ressenties dans votre quartier

Pour les affirmations qui vont suivre, vous devez vous positionner sur l'échelle, de façon à indiquer la réponse qui correspond le mieux à ce que vous pensez. Il s'agit d'une échelle en 5 points, allant de **"pas du tout d'accord"** à **"tout à fait d'accord"**.

		Pas du tout d'accord					**Tout à fait d'accord**
1)	Je peux ressentir de l'injustice dans l'accès à certains lieux du fait de ma domiciliation dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
2)	Certaines personnes m'ont traité(e) négativement parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
3)	J'ai constaté que certaines personnes s'étaient senties mal à l'aise en apprenant que je résidais dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
4)	Les personnes que je croise, et qui vivent ailleurs, se sentent supérieures à moi parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
5)	Je me sens rejeté(e) de la société parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
6)	J'ai plus de chance de trouver un logement convenable dans mon quartier plutôt que dans un autre.	1	2	3	4	5	
7)	A cause de mes origines, j'ai l'impression qu'il m'est difficile d'être accepté(e) comme résident(e) dans certains quartiers.	1	2	3	4	5	
8)	En général, je me sens souvent ignoré(e) ou exclu(e) parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
9)	J'ai l'impression que l'on me traite avec moins de respect que les autres parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
10)	On m'offre moins de chances de réussir dans la vie parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
11)	J'ai plus de chance de gagner beaucoup d'argent en vivant dans mon quartier plutôt que dans un autre.	1	2	3	4	5	
12)	Je peux ressentir de l'injustice dans l'accès à certains lieux du fait de mon origine ethnique.	1	2	3	4	5	
13)	Je pense que mon quartier de résidence peut être un frein au fait de trouver un emploi pour lequel je pense être qualifié(e).	1	2	3	4	5	

14)	Je me sens rejeté(e) par certaines personnes parce que je vis dans ce quartier.	1	2	3	4	5	
15)	La police traite les gens de mon quartier avec moins de respect.	1	2	3	4	5	
16)	Personnellement, j'estime ne jamais avoir subi de discrimination ethnique à cause de mon lieu de résidence.	1	2	3	4	5	
17)	J'ai l'impression que mon quartier ne fait pas partie des priorités des politiques urbaines.	1	2	3	4	5	
18)	Le choix de mon quartier de résidence a été contraint par mon niveau de revenu.	1	2	3	4	5	
19)	Je trouve que les personnes issues de mon quartier subissent plus fréquemment des contrôles d'identité.	1	2	3	4	5	
20)	J'ai l'impression d'avoir déjà été victime de discrimination en raison de ma résidence dans ce quartier.	1	2	3	4	5	

Questions sociodémographiques

Genre : Féminin – Masculin

Quel est votre âge ? .....

Dans quel quartier résidez-vous ? *choix parmi les 100 micro-quartiers nantais*
Si réponse « *je ne sais pas* » sélectionnée, apparition de la question suivante :
Quelle est votre rue de résidence ? .....

Depuis combien d'années vivez-vous dans ce quartier ? .....

Quels sont les lieux que vous fréquentez le plus dans votre quartier ? Numérotez par ordre croissant les propositions que vous retenez (*veuillez sélectionner entre 1 et 5 réponses*) :

- Association à but social (association de défense de droits, action sanitaire et sociale, de parents d'élèves, association étudiante…)
- Association culturelle (liée à la religion, patrimoine…)
- Association d'insertion (Mission locale, maison des adolescents…)
- Association liée à la vie professionnelle (syndicat, groupements professionnels…)
- Association politique (partis politiques…)
- Cinéma, théâtre
- Club (ou association) sportif (football, handball, natation, danse…)
- Club de détente (yoga, sophrologie…)
- Club de lecture (ou inscription médiathèque, bibliothèque…)
- Commerces d'alimentation (magasin spécialisé, supérette, marché, poissonnerie, pâtisserie, centre commercial…)
- Crèche
- Ecole
- Ecole de musique (chant, pratique d'un instrument)
- Espaces extérieurs (place, parc ou jardin public…)
- Lieux administratifs (poste, banque, assurance…)
- Lieux associés à l'activité professionnelle (bureau, Pôle Emploi…)

- Lieux de santé (pharmacie, hôpital, praticien indépendant…)
- Lieux de soins (coiffeur, esthéticienne, spa…)
- Magasins (vêtements, meubles, téléphonie, électroménager, papeterie…)
- Maison de quartier
- Restaurants, bars, boites de nuit
- Autres : Si vous avez une ou plusieurs autres utilisations de votre quartier, précisez ici : .....
- Je n'investis pas les lieux de mon quartier

Quel est le pays de naissance de votre mère ? .....

Quel est le pays de naissance de votre père ? .....

Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?
Agriculteur exploitant – Artisan, commerçant et chef d'entreprise – Cadre et profession intellectuelle supérieure – Profession intermédiaire – Employé – Ouvrier – Etudiant – Retraité – Chômeur – Sans activité professionnelle

Dans quelle tranche de revenu (net) vous situez-vous ?
Inférieur ou égal à 1139 € (SMIC) – Supérieur à 1139 € (SMIC)

Que diriez-vous du degré de stabilité de votre situation financière ?
Très instable – Instable – Moyennement stable – Stable – Très stable

Actuellement pour votre ménage, vous sentez-vous à l'aise financièrement ?
Très mal à l'aise – Mal à l'aise – Moyennement à l'aise – A l'aise – Très à l'aise

Quel est votre statut d'occupation dans votre logement ?
Propriétaire – Locataire – Colocataire

Annexe 7 : Catégorisation des lieux associés au quartier

Les 21 lieux initialement proposés ont été recatégorisés en 10 grandes thématiques plus générales. A cela s'ajoutent les lieux « autres », proposés par les participants de l'étude. Nous avons repris leur formulation (*cf.* « ... »).

1) Activités professionnelles
   - Lieux associés à l'activité professionnelle (bureau, Pôle Emploi, etc.)
   - Association liée à la vie professionnelle (syndicat, groupements professionnels, etc.)

2) Activités sportives
   - Club (ou association) sportif (football, natation, danse, handball, etc.)

3) Loisirs
   - Lieux de soins (coiffeur, esthéticienne, spa, etc.)
   - Ecole de musique (chant, pratique d'un instrument)
   - « Ludothèque »
   - Club de détente (yoga, sophrologie, etc.)
   - Club de lecture (ou inscription médiathèque, bibliothèque, etc.)
   - Cinéma, théâtre
   - Restaurants, bars, boîtes de nuit
   - « Parc des expositions »
   - « La droguerie »

4) Implication action sociale/maison de quartier
   - Maison de quartier
   - Association à but social (association de défense de droits, action sanitaire et sociale, de parents d'élèves, association étudiante, etc.)
   - Association d'insertion (Mission locale, maison des adolescents, etc.)
   - « Responsabilités dans la gestion de l'association. »

5) Culture
   - Association culturelle (liée à la religion, patrimoine, etc.)

6) Engagement politique
   - Association politique (partis politiques, mouvements, etc.)

7) Services
   - Lieux administratifs (poste, banque, assurance, etc.)
   - Lieux de santé (pharmacie, hôpital, praticien indépendant, etc.)
   - Commerce d'alimentation (magasin spécialisé, supérette, marché, poissonnerie, pâtisserie, centre commercial, etc.)
   - Magasins (vêtements, meubles, téléphonie, électroménager, papeterie, etc.)
   - « Amap »
   - « Lavomatic »

8) Extérieur
   - Espaces extérieurs (place, parc ou jardin public, etc.)
   - « Jardins familiaux »
   - « Composteur partagé »
   - « Lieux alternatifs »

9) Education
   - Ecole
   - Crèche

10) Sociabilité
   - « Créer du lien social »
   - « Lieux de rencontres entre voisins »
   - « Participation à la vie du quartier. Solidarité avec le voisinage. »
   - « Fourniture communautaire de connexion internet entre voisin·e·s, construction et entretien de boites à livres. »
   - « Lieux d'échanges et de discussion »

0) Pas d'investissement des lieux du quartier
   - Je n'investie pas les lieux de mon quartier
   - « Aucun, l'accès pour les personnes à mobilité réduite est trop compliqué. »

Annexe 8 : Guide d'entretien de l'étude 4

- **Introduction :**

Bonjour,

Je m'appelle Laura Derval, je réalise une thèse en psychologie sociale et de l'environnement, à l'Université de Nantes. Cette thèse porte sur la qualité de vie des personnes résidant dans les différents quartiers Nantais. Seriez-vous d'accord pour répondre à des questions concernant votre quartier résidentiel ?

Les entretiens sont anonymes et votre nom n'apparaîtra pas dans l'analyse de ces entretiens. L'entretien n'a pas de durée limitée, mais durera en moyenne une heure.

Seriez-vous d'accord pour que j'enregistre cet entretien ? Cet enregistrement me permettra d'être plus disponible pour discuter avec vous, de ne pas prendre trop de notes, et de ne pas oublier d'informations pertinentes.

N'hésitez pas à me dire tout ce qui vous passe par l'esprit pour chacune des thématiques que l'on va développer ou pour chacune des questions que je vais vous poser.

- **Entretien :**

- **Introduction**

1) *Présentez-vous* : si je vous demande « qui êtes-vous » que me diriez-vous ?

Maintenant, nous allons rentrer dans le vif du sujet...

2) Comment s'appelle votre quartier résidentiel ? // Comment s'appelle le quartier où vous vivez ?
3) Que pensez-vous de votre quartier résidentiel ?

- **Fréquentations de lieux :**

4) Quels lieux fréquentez-vous le plus dans votre quartier ?

- **Satisfaction résidentielle / identification fonctionnelle :**

5) Comment vous sentez-vous dans votre quartier ?
6) **Quels sont les avantages de votre quartier ?** // Qu'appréciez-vous dans votre quartier ? // Qu'est-ce qui vous plait dans votre quartier ?
7) **Quels sont les inconvénients de votre quartier ?** // Qu'est ce que vous n'appréciez pas dans votre quartier ?

- **Stratégies de faire face :**

8) Que faites-vous face aux inconvénients que vous percevez à propos de votre quartier ?

- **Identification socio-spatiale / Attachement au lieu :**

9) **Qu'est-ce qui vous a amené à venir vivre dans ce quartier ?** // Pourquoi vivez-vous dans ce quartier ? (Choix ; manque de choix ; imposé ; ne connaissait pas ; ...)

10) Etes-vous attaché à votre quartier ? ... Et pourquoi ?
11) Comment caractériseriez-vous l'ambiance de votre quartier ?
12) Etes-vous actif dans votre quartier ? // Vous impliquez-vous dans votre quartier ? // **Vous investissez-vous dans votre quartier ?**
    - (Si oui) Comment ? Donnez un ou plusieurs exemples précis.
    - (Si non) Pourquoi ?
13) Aimeriez-vous aller vivre ailleurs (aujourd'hui ou plus tard) ? J'entends en dehors de ce quartier ?
    - Quand ?
    - Pour quelles raisons ?
    - Qu'est-ce qui vous en empêche aujourd'hui ? Qu'est-ce qui vous en empêcherait demain ?

- **Identification sociale :**

14) Entretenez-vous des relations avec vos voisins ? // **Connaissez-vous vos voisins ?**
    - Sont-elles nombreuses ? // En connaissez-vous beaucoup ? Combien ?
    - De quels types ? // Quel type de relation entretenez-vous avec eux ?
15) Pensez-vous que vous partagez les mêmes valeurs que vos voisins ?
16) Trouvez-vous que les gens de votre quartier vous ressemblent ? professionnellement, socialement, culturellement... ou au niveau de vos caractéristiques personnelles (âge, sexe, origine ethnique, religion ...)

- **Discrimination résidentielle perçue :**

17) A votre avis, quelle image les gens se font de votre quartier ?
18) Ressentez-vous des inégalités entre votre quartier et les autres quartiers de Nantes ?
    - Pourquoi ?
    - De quel type ?
    - Est-ce récent ?
19) Lorsque vous êtes hors de votre quartier, vous sentez-vous jugé par les autres, du fait de votre résidence dans ce quartier ?
    - Pour quelles raisons ?
20) Et lorsque vous êtes dans votre quartier, vous sentez-vous jugé ?
    - Pour quelles raisons ?

- **Stratégies de faire face :**

21) Comment faites-vous pour faire face à cela ? *(suite aux questions de discrimination).*

- **Mixité sociale :**

22) Avez-vous entendu parlé de la mixité sociale dans les quartiers ?
    - (Si oui) J'aimerais savoir ce que vous pensez de cette solution et que vous me disiez tout ce qui vous vient à l'esprit à ce sujet.
    - (Si non) C'est une solution que les politiques de la ville souhaitent mettre en place dans les quartiers pour réduire les inégalités ressenties. J'aimerais savoir ce que vous pensez de cette solution et que vous me disiez tout ce qui vous vient à l'esprit à ce sujet.

➢ Nous arrivons à la fin de cet entretien, avez-vous des remarques ou des commentaires dont vous souhaitez me faire part ? Des choses que vous n'avez pas eu l'occasion de dire mais que vous souhaitez partager ici ?

- **<u>Questions sociodémographiques</u> :**

Un dernier point : pourriez-vous remplir ce document, qui me permettra de faire des comparaisons et des recoupements avec les données d'autres personnes interrogées.

Entretien n° : ……....

Genre : ☐ Masculin ☐ Féminin

Age : .....

Quartier de résidence :

☐ Barberie	☐ Dervallières	☐ Nantes Nord
☐ Bellevue	☐ Doulon	☐ Nantes Sud
☐ Bottière	☐ Hauts-Pavés	☐ Saint-Donatien
☐ Breil	☐ Ile de Nantes	☐ Saint-Félix
☐ Centre ville	☐ Malakoff	☐ Zola
☐ Chantenay	☐ Nantes Erdre	

Nom du micro-quartier *(si connu)* **:** .....

Rue de résidence : .....

Durée de résidence dans le quartier : ..... années

Pays de naissance de la mère : .....

Pays de naissance du père : .....

Catégorie socioprofessionnelle :

☐ Agriculteurs exploitants
☐ Artisans, commerçants et chef d'entreprise
☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures
☐ Professions intermédiaires
☐ Ouvriers
☐ Employés
☐ Etudiants
☐ Retraités
☐ Chômeurs
☐ Sans activité professionnelle
☐ Autre (précisez) : .....

Revenu mensuel (net) :

☐ Inférieur à 1139 € (SMIC) ☐ Supérieur à 1139 € (SMIC)

Statut d'occupation du logement :

☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Colocataire
Autre (précisez) : .....

Annexe 9 : Exemple d'analyse de contenu thématique catégorielle pour la discrimination résidentielle perçue

Légende : Verbatims quartiers prioritaires

Verbatims quartiers aisés

- **Discrimination résidentielle perçue :**

Thématiques	Sous-thématiques	Unités de sens
Discrimination interpersonnelle	Stigmatisation en raison de l'appartenance au quartier	« Quartier de zone. La zone ! Clair, net, sans appel. Parce que vous mettez une annonce sur le bon coin, parce que vous vendez... « vous habitez où ? », « Nantes Nord », « ah ouais... », « nan mais vous inquiétez pas Nantes Nord c'est pas que le Chêne des Anglais, que la Boissière », mais c'est vrai que c'est mal vu. » (R2) « La première chose que me disent les parents « non on rentre votre adresse sur Google-maps, on regarde si vous êtes dans les tours, on regarde où vous êtes, si vous êtes en hlm ». [...] ils se disent : « bon elle est en immeuble mais elle dit qu'elle sort et tout on va y aller », et bah ils y vont et puis bah non c'est pas possible. Moi je sais que j'ai une amie qui habitait au début du Chêne des Anglais, elle avait énormément de mal à trouver, c'était nous qui lui envoyons des parents. » (R2) « Moi je me souviens quand j'avais signé mon contrat... de logement dans mon hlm. Le monsieur qui me faisait signer mon contrat il me dit : « vous accepter de rester ici ? » (R6) « Parce qu'il avait dit : « tous les quartiers à risque : Bellevue, Dervallières, Pin sec – Bottière, nanani nananin, machin, je vais pas dans ces quartiers là, c'est les quartiers des pauvres !! Ce sont les quartiers des gens qui n'ont rien dans la tête. Ce sont les quartiers des chanvreux. Ce sont les quartiers de... vraiment où la misère est présente quoi ». » (R6) « Je sais qu'une fois une dame, c'était à la mairie hein, elle m'avait dit : « Ah vous êtes à Pin Sec, ah d'accord, oh la la pas de chance ». » (R6) « Un jour y'a un collègue à moi qui m'a demandé pourquoi je déménageais pas de « ce quartier qui craint » » (R10).

Discrimination institutionnelle	Absence de services de proximité	« quelque chose qui m'a choqué quand je vais en répétition à Bellevue, c'est qu'une fois j'ai voulu aller dans un café, on était en avance, aller dans un café pour boire un coup et y'avait rien, y'avait vraiment rien. Une autre fois j'ai voulu trouver un bureau de tabac pour m'acheter des cigarettes y'avait rien à proximité. » (R1) « La qualité du logement. C'est vrai que quand on voit dans certains quartiers des grandes tours énormes qui ne sont pas toujours très bien entretenues euh ça pose question, c'est certainement moins cher mais bon [...] » (R1) « Mais bon, je pense que ce qui est reproché au quartier, là il y a un manque de commerces de qualité. C'est clair. La première poissonnerie, il faut aller au Petit-Chantilly sur Orvault ou au Leclerc. [...] On a que le Liddle ou alors l'épicerie biologique qui est au Cardo. Mais bon il faut y aller encore. » (R2) « à cause de l'incivilité [...] Donc c'est pour ça que le quartier euh... et les commerçants n'ont pas envie de s'y installer. » (R2) « 70% de logements sociaux c'est pas 50, on en a de trop. Et si ils veulent nous en mettre beaucoup, ce qui à la limite, peut ... enfin je vois pas pourquoi ça pourrait s'entendre sous prétexte que dans les autres quartiers ils en veulent pas, mais à la limite si on en a autant, mais il faut qu'on fasse les structures autour pour s'occuper de ces gens là, de ces gens qui sont au chômage. » (R2) « C'est un quartier assez euh... comme, comme minorité visible, c'est un quartier assez... euh assez quoi... c'est pas dans un sens négatif mais assez... disons blanc comme quartier » (R3) « quand on observe le quartier, y'a vraiment un manque de structures » (R6) « Par exemple avoir un endroit d'accessibilité aux informations sur Nantes. Pas besoin d'aller jusqu'au commerce pour par exemple avoir, les... pour par exemple avoir les horaires ou bien les trajets, les cartes, tu vois les cartes de transports, les horaires. » (R6) « Y'a quand même oui, y'a quand même des inégalités, des répartitions des biens publics » (R6) « tu veux faire du shoping, [...] tu vas aller dans un restaurant, tu veux aller dans un Macdo c'est au centre, tu vois. Tu veux sortir, tu veux amener ton enfant... au miroir d'eau, tu veux aller faire visiter le château c'est au centre tout ça. » (R6)

		« du coup dans ce quartier y'a rien. Y'a des épiceries, euh, bah le carrefour, un ou deux coiffeur, après faut plus se rapprocher de route de vannes mais c'est un peu plus loin. » (R7) « Donc y'a les petits commerces vraiment alimentaires quoi. Le nécessaire pour vivre. Pour vivre oui, mais pas pour ma vie. » (R7) « quand je sors c'est dans le centre_ville en fait, parce que dans le quartier y'a pas de choses pour les activités_nocturnes y'a pas de bar, y'a pas de resto » (R9) « Et puis c'est des quartier ou y'a ri... ou y'a énormément de gens qui habitent et où il y a que dalle en... en restos, en bars, en magasins, y'a rien quoi. » (R12) « Mais les gens qui travaillent, qui partent euh tôt le matin, qui rentrent vers 18h30-19h, toutes ces structures là sont fermées. [...] Y'a rien pour le soir. [...] ce qui est fait par les municipalité c'est que pour les gens qui bossent pas. Les gens qui bossent y'a rien de prévu le soir. Rien, rien, rien ! Même quand on a cherché de la gym aquatique, on a dû aller sur Carquefou » (R14)
	Abandon du quartier	« Il y a trop de, trop de laisser aller. Les pouvoirs publics ne viennent plus, la police ne vient plus. » (R2) « quand on entend la maire qui nous dit : « ah oui mais on a embauché 7 policiers », on s'est dit chouette on va les voir, et puis après attend, elle les a embauché sur Nantes et sa métropole : « on est pas près de les voir ! » C'est ça, c'est pas 7 qui faut, c'est 70 qui faut. » (R2) « On dirait que toutes les choses sont abandonnées. » (R2) « ils ont fait des espèces de piscines municipales là, les petites piscines dans les quartiers là et tout. Et même l'entretien, ils n'arrivent pas à faire l'entretien [...] L'entretien c'est vraiment (*cri de peur*)... Alors que c'est vrai que pour ces endroits là c'est pour les personnes qui n'ont pas 7 euros pour se rendre à Jules Verne. » (R6) « C'est un peu con mais tu te dis les efforts ne sont pas faits pareils. Enfin les efforts de, de la municipalité, des trucs comme ça. Ça pourrait être mieux entretenu. » (R7) « Ba la piscine elle n'est pas dans le meilleur état mais bon. » (R7) « Moi j'ai un peu le sentiment que c'est un quartier qui est un peu mis de côté en fait par la ville. » (R9) « c'est comme si on était à part. » (R10)

		« C'est pour ça que je disais tout à l'heure que je me sentais plus enfermée, on est plus mis à part dans ce quartier. » (R10) « Mais ça devrait faire longtemps qu'il devrait être prioritaire et que tout le monde s'en fout comme de l'an 40. » (R14) « la place des Dervallières où y'avait avant Liddle. Liddle qui a été fermé pfff, c'est de pire en pire les Dervallières d'ailleurs. Ça a été fermé, donc avant encore on passait sur cette place ça allait. Maintenant vous passez sur cette place euh y'a des mecs qui ont sorti un canapé et qui squattent devant la mairie » (R15) « c'est un peu à l'abandon. » (R19)
	Répartition des logements sociaux	« je ne sais pas si les travaux ça va changer quelque chose, enfin de compte. Est-ce qu'ils vont encore faire des logements sociaux ? Il parait, Nantes Nord, 70% de logements sociaux. Mais on est pas la poubelle de Nantes nous ça va. » (R2) « quand on voit que la maire de Nantes est hyper fière d'annoncer 70% de logements sociaux. Euh bah non. Nous on n'est pas hyper fiers. On ne comprend pas pourquoi ils ne sont pas plus étalés dans la ville. » (R2) « Je sais pas si le, je sais pas si le taux, euh..., de, d'hlm est respecté à Saint Do » (R3) « Je pense que c'est un problème géographique, Malakoff c'est vraiment de l'autre côté [...] Dès qu'on passe le tunnel, bah on est là entourés de tours, ça se voit tout de suite, « Oh là on est à Malakoff ». Et quand on va vers chez nous on voit moins de tours, plus de maisons, plus de rues privées, ça se voit tout de suite à ce niveau là. Y'a ségrégation géographique et physique. » (R3) « au lieu d'avoir des magasins, on a des HLM » (R7) « y'a pas de logement... y'a pas de HLM, y'a pas... ils construisent que des trucs tout neufs par des gros promoteurs immobiliers » (R8) « je suis un petit peu dérangée par le fait d'avoir des quartiers comme ça où il y a que des bailleurs sociaux. » (R9) « à Nantes, ils font beaucoup d'efforts, ils font attention à avoir le quota, et même plus, de logements sociaux. Mais en même temps j'ai l'impression que c'est dans les mêmes quartiers qu'ils construisent ces logements. » (R11)

		« Malakoff, c'est pas, c'est à 1 kilomètre à peu près. Euh, c'est peut-être un petit peu plus excentré mais... et ça n'a rien à voir. Déjà rien que ça, ça se voit entre les tours, les barres d'immeubles et les immeubles de 20 étages. » (R12) « Justement quand je travaillais y'avais un mépris des architectes qui sont du coup obligés de faire des logements sociaux dans leurs beaux immeubles, qu'ils font en centre-ville, et qui disaient ouvertement que ça les faisait chier donc ils bâclaient un peu les prestations dès que c'était pour les logements sociaux. Ce qui était complètement débile. Mais ou alors ils ne vont pas mettre de balcon au niveau des logements sociaux, parce que ça les emmerde machin, ou les matériaux vont être à peine les mêmes, mais vont être moins bien. » (R12) « les quartiers sont enclavés » (R16)
	Réhabilitation du quartier	« c'est malheureux que ce soit dans des tours comme ça. Mais je pense, je pense que c'était, je pense que c'était un concept d'urbanisme à l'époque qui, qui, qui semble être, qui c'était à la mode où qui était... mais avec le temps il s'avère que c'était pas un endro, c'était pas un concept d'urbanisme propice à, à... à qualité de vie » (R3) « Pas terrible. Enfin un peu insalubre au niveau des logements. » (R5) « Mon quartier est assez vieillot. C'est un quartier assez vieux. Euh y'a pas de nouveaux logements, les logements sont assez anciens. » (R6) « quelques-uns des bâtiments sont rénovés certes de l'intérieur, mais l'extérieur laisse à désirer. » (R6) « Autre point négatif. Après c'est plus lié à notre immeuble. En fait c'est des vieilles constructions et du coup euh bah on entend beaucoup de bruit quoi. On a pas l'impression d'être chez nous. On a l'impression d'être bah... avec les voisins » (R7) « même, même les logements je pense que... Il pourrait y avoir des petites choses de faites : un petit rafraîchissement. » (R9) « c'est quand même un quartier qui est un peu... que je trouve pas forcément au même niveau que d'autres quartiers. Donc toujours vraiment ce côté esthétique, pas investi. » (R9) « les immeubles que je trouve tout pourris du Pin Sec et qui mériterais peut-être de... d'être revalorisés. » (R9)

		« les trottoirs sont pas très cleans. Je trouve qu'il pourrait y'avoir plus d'entretien. Un autre exemple : les poubelles, elles sont toujours surchargées, ça fait vraiment pas propre. » (R10) « Je pense que la ville fait beaucoup pour ce quartier. Mais je ne sais pas si elle en fait autant dans d'autres quartiers malfamés. Je vois par exemple, les quartiers Nord mériteraient aussi des améliorations. Ils sont moins proches du centre-ville, c'est peut-être pour ça que c'est moins gênant ces tours. Les touristes les voient moins, donc ça fait moins tâche. En tout cas dans mon quartier, je considère qu'on est quand même privilégiés. » (R11) « même si la ville de Nantes a arrangé un petit Malakoff, enfin ils ont refait les façades des immeubles au moins pour faire plus joli. Mais, euh... je suis pas sûr que ça ait changé grand chose. Parce qu'il y a toujours... J'ai assisté à un coup de feu à un moment, à Malakoff, à 11h le soir » (R12) « C'était vieillot » (R13) « Dervallières, ils ont repeint tous les immeubles qui sont en face des rues principales. Et quand on rentre après dans le quartier souvent ils ne se sont pas donnés la peine de, de réhabiliter les immeubles. Donc ça change rien c'est juste la façade. » (R15) « Les logements certains sont vraiment insalubres quand même. Quand on rentre ça pue. » (R16) « les logements, je trouve qu'ils sont vieux, qu'ils sont un peu vétustes. » (R16)
	Insécurité	« c'est juste que la sécurité je trouve qu'elle est pas assez euh comment par contre poussée. Y'a plein de choses qui se font en centre-ville quand il y a des regroupements, on voit bien que c'est vachement protégé et tout. Là c'est peut-être moins protégé » (R4) « Y'a encore beaucoup beaucoup de travail pour que... ce soit moins euh que ce soit un quartier moins craintif » (R4) « c'est pas assez sécurisé » (R19) « Pas assez de sécurité aussi, de, enfin de... d'effort sur la, sur la sécurité enfin pour se sentir en sécurité dans ce quartier. » (R19)
	Moyens financiers accordés au quartier	« aux Dervallières on faisait pas de sorties scolaires, au collège on sortait jamais » (R5) « On n'avait pas grand chose au niveau des moyens scolaires. » (R5) « moi j'étais en ZEP on avait rien du tout » (R5)

	Tarification des biens immobiliers	« Du coup pour acheter c'était moins cher à Bellevue car à Bellevue c'était moins proche. » (R5) « le loyer parce que géographiquement comment, où c'est situé, euh ba le loyer est plus cher et si on doit ache... le prix d'achat d'une maison c'est plus cher » (R3) « Après c'est un quartier qui est assez cher du coup en loyer. C'est sûr que si j'allais ailleurs, j'aurai peut-être plus grand, ou moins cher, mais je privilégie le quartier » (R8) « Bah après c'est cher, enfin nous en tant que locataire nous ça va mais sinon je connais des gens qui ont voulu... qui vont chercher à acheter sur Nantes et qui ont regardé dans ce quartier là mais... ça... A priori le prix de l'immobilier à cet endroit là est assez élevé... » (R12) « Oh bah à Bellevue on pouvait avoir un T3 je pense à ce prix là, c'est sûr. » (R20)
Discrimination basée sur la situation financière du ménage		« Au début, il n'y avait qu'un travail sur les 2 donc pour trouver un appartement c'est assez compliqué quand y'a pas de CDI. Moi j'étais en interim donc ça n'a pas aidé non plus. Donc en fait on a trouvé, on s'est éloignés du centre et puis on a trouvé là. » (R7) « De tout façon c'est clair il faut parler dans le vif, ce sont les revenus qui font qu'un quartier est une enclave » (R7) « Ba c'est les revenus, si les gens ont pas de boulot, ils ont pas de revenu. Enfin je pense pas qu'on y aille par envie dans les hlm. Donc si ils vont là c'est qu'ils n'ont pas trop le choix. Et surement qu'ils n'ont pas un boulot qui leur permette d'aller dans un autre immeuble. Donc euh. Ba c'est des gens qui sont en galère. » (R7) « Mais c'est con de les mettre tous au même endroit je trouve. Ou d'en mettre autant au même endroit. Du coup en fait c'est forcément une population qui n'a pas trop de sous » (R7) « Y'a pas de pauvres ici. » (R8) « ma situation financière ne me permet pas de vivre dans un T4 dans le centre-ville » (R10) « j'en ai pas les moyens. Je gagne déjà pas assez d'argent pour avoir un appartement ici avec une chambre pour chacune de mes filles donc c'est pas pour avoir plus petit dans un quartier qui me ressemble pas. » (R10) « je n'avais pas un gros salaire à la fin du mois, parce que je ne travaillais pas à temps plein. Et ben y'a des proprios qui m'ont fermé la porte au nez. Ils devaient avoir peur que je ne paye pas son loyer, je sais pas. » (R10)

		« je trouve que les gens n'ont pas l'air pauvres dans le quartier » (R11) « on cherchait à être dans le centre. Et euh... et on a dû faire je sais pas une dizaine de visites et vu qu'on... moi j'étais au chômage et ma copine était étudiante à l'époque, euh déjà dès que c'était une agence c'était mort. Parce que... parce que si quand on a appris que quand on est au chômage on a pas le droit d'avoir des cautions.» (R12) « Euh, du coup y'avait la contrainte financière ce qui nous a fait reculer un petit peu. » (R13) « on est venu là parce qu'on avait pas trop le choix financièrement. » (R19)
Discrimination ethnique		« Parce que en plus comme elle a un nom de famille, elle qui est bien arabe, euh... ils vont pas l'appeler d'entrée de jeu. Mais c'est obligé parce que y'a y'a un tel amalgame sur tout ce qui se passe... C'est vrai qu'on est verni nous ici. » (R2) « C'est pas en les casant tous ensemble en leur donnant rien, en leur donnant des jardins pourris, dans des cages d'immeubles pourris, que des endroits pourris, que ça va être sympa pour eux. » (R2) « « oh et puis vous voyez ici ils mettent que des... des immigrés, des étrangers ». ». (R6) « moi je suis noire, tu vois, l'année dernière j'ai été victime de, d'une discrimination raciale ? [...] Elle me dit : « voilà on peut pas prendre votre dossier, en plus vous êtes noire ! » (R6) « Par contre j'aurai un regard gêné par exemple si je suis à St-Félix. Parce que euh... y'a pas de mixité là-bas, donc je ferai tâche. Ouais, je ferai tâche en fait. Et donc du coup le fait de faire tâche, tu vas te dire. Mais est-ce qu'ils me regardent en tant qu'être humain, ou est-ce qu'ils me regardent en tant qu'immigrée. » (R6) « Je pense qu'il y a beaucoup, qu'il y a une communauté, euh..., du Maghreb qui est par chez nous. » (R7) « c'est un quartier, je le dis souvent assez caucasien, assez blancs, mais globalement Nantes c'est c'est comme ça. [...] voilà c'est un quartier blanc » (R8) « Moi j'ai un pote qui est d'origine marocaine, qui est... est-ce qu'il est français je sais même pas s'il est français, qui a fait ses études, qui a fait un master à Nantes et tout, il cherchait un appart' et il a une super bonne situation, il gagne super bien sa vie et euh... et puis euh, et le mec de l'agence était pas là et tout et puis il m'appelle et tout, il me dit : « mais X, tu crois que c'est parce que je suis marocain ? », et j'étais

		super choquée » (R8) « Ba y'a beaucoup de pays différents, qui sont représentés ici. Il y a plus d'étrangers, je pense plus qu'à Procès par exemple. [...] Déjà, nous ici il y a plus de musulmans. Mais bon en même temps c'est pas là-bas qu'on va trouver des mosquées » (R10) « je pense beaucoup plus jeune à Malakoff. Euh, c'est beaucoup plus diversifié au niveau des origines. Oui ça c'est vrai dans mon quartier je suis en train de me dire qu'à ce niveau là, y'a quand même pas beaucoup de mélange. » (R12) « est-ce qu'il y a 50% d'étrangers en France. Je ne crois pas non plus qu'il y en ait 50%. Mais qu'ils les arrêtent, qu'ils arrêtent de les mettre tous au même endroit. » (R14) « Mais mixité sociale, bah ouais je sais pas, peut-être que les cathos ils ne veulent pas habiter avec les arabes j'en sais rien. » (R17) « Je trouve pas qu'il y ait beaucoup de mélange à Nantes. » (R18) « Enfin y'a des, y'a des marocains, y'a des indiens qui sont hyper riches mais ils ne sont pas là non plus. Je sais pas où ils sont. Donc c'est aussi un peu un quartier assez chic assez cher, mais vraiment de blancs. Donc c'est bizarre. C'est même pas des gens d'origine étrangère ou des expat' ou des américains, c'est des blancs, c'est des français blancs. Pas du tout mélangé. » (R18)
Discrimination sexuée/genrée		« un café où tu sens qu'il y aura tous les hommes qui vont venir. [...] essayer de développer quelque chose pour qu'aussi les femmes, par rapport aux religions qu'il y a ici, que les femmes, les enfants et tout soit aussi euh... ils seront admis forcément mais ils vont pouvoir prendre l'initiative de venir aussi tout seuls... » (R19)
Stigmatisation associée au quartier	Image du quartier	« à Bellevue, à Lauriers, franchement les commerces, euh les commerces, c'est un peu glauque, y'a quelques commerces mais qui sont fermés le soir et puis cette place, la place des lauriers clairement elle est glauque le soir, y'a 2 grandes tours énormes... y'a... enfin j'ai l'impression que c'est moins sain, quoi, que l'environnement est moins sain. » (R1) « Et ça m'embête de voir ce quartier se transformer en zone de non droit. » (R2) « Le Chêne_des_anglais n'a jamais eu une très bonne réputation depuis la fin de la guerre de toute façon. Il ne faut pas se faire d'illusion, avec tous les baraquements qui avaient été montés. Mais là ça, franchement,

		ça s'aggrave quoi. » (R2) « Quand j'étais petite le Chêne des Anglais avait une très mauvaise réputation. Moi j'avais une interdiction formelle de venir euh voir des, des filles de mon école qui auraient habité là. » (R2) « je sais pas si y'en a encore beaucoup qui se vantent d'habiter Nantes Nord » (R2) « Et malheureusement, on, dans les quartiers défavorisés, bah l'image reste que souvent c'est, c'est des gens qui sont euh... euh... moins éduqués euh et plus, la vie est plus, est plus difficile. » (R3) « l'image que Nantes a c'est une ville dynamique culturelle et tout, je pense qu'ils essaient de redynamiser, mais il y arrivent pas tant bien que ça. Je veux dire c'est pas non plus le quartier de fou. » (R4) « c'est le cliché de Malakoff hein, c'est une cité de Nantes, ou c'est une cité où ça craint. » (R4) « Les gens qui vivent à Bellevue ont un niveau d'éducation moins élevé, parce qu'il y a beaucoup de population issue de l'immigration donc forcément quand il rentre de l'école le parent il ne peut pas forcément aider. Soit parce qu'il ne parle pas du tout français, soit il a beau parler français si le parent n'est pas allé très loin à l'école il ne pourra pas non plus l'aider. » (R5) « C'est vraiment un quartier qui rappelle qu'on est vraiment dans les vieux quartiers. Et qui dit vieux quartier, je sais pas c'est mon observation hein, qui dit vieux quartier euh c'est... c'est plus des familles... c'est plus des familles démunies. Comment dirais-je. C'est plus des familles à moyens limités. » (R6) « Pin sec c'est un quartier assez pauvre. » (R6) « Euh, je me dis que ces quartiers reflètent, c'est comme si ça reflétait ces personnes là. Du style, on vous a mis dans cet endroit parce que vous êtes, vous n'êtes pas, vous n'avez pas les moyens. Et donc du coup ces personnes reflètent... reflètent quand on les voit à l'extérieur, reflètent ce vieux quartier là. » (R6) « il peut faire un peu sale, à cause des poubelles qui débordent, à cause des crottes de chiens qui sont pas ramassées. Mais peut-être aussi à cause des jeunes qui trainent en bas des immeubles, ils parlent fort et se font remarquer. Je pense que ça aide pas. Ça aide pas les gens à avoir une bonne image. » (R10) « Parce que en fait si tu veux les logements sociaux c'est synonyme de bruit, c'est synonyme de désordre, c'est synonyme de tout ce qui est malfamé. » (R16) « y'a un image négative qui est véhiculée, qui n'est pas fausse mais y'a pas que ça. » (R19)

Gentrification	Déportation/relégation des anciens locataires	« ces quartiers là, qui étaient des quartiers plutôt défavorisés, qu'ils ont refait à neuf et en fait ils ont augmenté les loyers et donc les ¾ des gens qui habitaient là on du partir quoi. » (R1) « il y a une sorte de promesse de, de rénover le quartier pour ensuite se retrouver avec des quartiers beaucoup plus chers et puis être obligé de partir quoi. » (R1) « On parlait de Malakoff tout à l'heure, mais là c'est plutôt l'inverse, ils vont construire de beaux logements pour que les personnes plus riches viennent s'y installer. » (R11) « Il y a eu des travaux, donc il y a eu des gens qui ont été obligés de partir » (R15) « certains sont partis à Duchaffault.... D'autres sont partis euh... c'est quand on va vers Chantenay [...] Chantenay c'est un vieil immeuble [...] Après les autres je ne sais pas où ils sont partis. Y'en a beaucoup qui sont arrivés sur Bellevue... qui étaient des Dervallières qui sont venus à Bellevue, y'en a pas mal. » (R15) « ils ont été relogés, je ne sais pas où est-ce qu'on les a mis. » (R16)
Mixité sociale		« je suis pour la mixité sociale mais quand on est rendu à 70%, c'est plus de la mixité. Ça devient un ghetto. Moi la mixité c'est 50-50. » (R2) « Tout au fond de Malakoff vers Prairie des Mauves [...] J'ai l'impression que ça fait un peu plus enclavé encore. » (R4) « c'est que des barres d'immeubles et euh... et du coup en plus des hlm. Alors du coup, il n'y a aucune mixité sociale. Donc ça fait un peu comme une enclave. » (R7) « Ah bah dans le quartier y'a pas de mixité sociale ! » (R8)

UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE / EDUCATION, LANGAGES, INTERACTIONS, COGNITION, CLINIQUE

UNIVERSITÉ DE NANTES

Titre : Discrimination résidentielle perçue et satisfaction résidentielle : un antagonisme expliqué par l'identification socio-spatiale. Etude de la qualité de vie résidentielle urbaine.

Mots clés : Discrimination résidentielle – identification socio-spatiale – satisfaction résidentielle – qualité de vie – stratégies d'adaptation – quartier prioritaire.

Résumé : Ce thèse s'intéresse à la qualité de vie des résidents urbains et plus particulièrement à celle des habitants des quartiers prioritaires. Elle cherche à déterminer comment la discrimination résidentielle perçue influence l'identification et la satisfaction que les résidents ont de leur quartier, et la façon dont ils sont amenés à y faire face. Pour ce faire, quatre études ont été menées : trois quantitatives et une qualitative. La première, sur la base d'un échantillon de 101 résidents, a permis d'appréhender les phénomènes de discrimination et d'identification au lieu. La seconde s'appuie sur 522 participants pour proposer une modélisation de la qualité de vie résidentielle urbaine à travers la discrimination résidentielle perçue, l'attachement au lieu, l'identification socio-spatiale, l'identification au groupe, la satisfaction résidentielle et la durée de résidence. La troisième (*N* = 273) s'est intéressée à la discrimination résidentielle de genre, par le biais de la fréquentation différentielle des hommes et femmes au sein de leurs quartiers. La dernière est qualitative et a une visée complémentaire par rapport aux autres études. Elle traite, ainsi, l'ensemble des thématiques abordées dans la thèse, en faisant verbaliser les résidents sur leur vécu dans leurs quartiers. Globalement, les résultats obtenus confirment la perception de discrimination résidentielle dans les quartiers prioritaires et soulignent l'importance de l'identification au voisinage et du soutien social pour y faire face, afin de conserver un haut niveau de satisfaction résidentielle. Les implications et la portée de ces résultats sont discutées au regard de la politique urbaine actuelle, et questionnent l'intérêt de la mixité sociale.

Title : Perceived residential discrimination and residential satisfaction : an antagonism explained by place identification . Study of urban residential quality of life**.**

Keywords : Residential discrimination – place identification – place satisfaction – quality of life – coping – priority neighbourhoods.

Abstract : This thesis focuses on the quality of life of urban residents and more particularly that of residents of priority neighborhoods. It seeks to determine how perceived residential discrimination influences residents' identification and satisfaction with their neighborhood, and how they are coping with it. To do this, four studies were conducted: three quantitative and one qualitative. The first, based on a sample of 101 residents, helped to understand the phenomena of discrimination and identification instead. The second is based on 522 participants to propose a modeling of the urban residential quality of life through perceived residential discrimination, attachment to the place, socio-spatial identification, identification with the group, residential satisfaction and length of residence. The third (N = 273) focused on gender-based residential discrimination, through the differential attendance of men and women in their neighborhoods. The latter is qualitative and has a complementary aim compared to other studies. It deals with all the topics covered in the thesis, by making residents verbalize their experiences in their neighborhoods. Overall, the results confirm the perception of residential discrimination in priority neighborhoods and emphasize the importance of neighborhood identification and social support to address it, in order to maintain a high level of residential satisfaction. The implications and scope of these results are discussed in terms of current urban policy, and question the interest of social diversity.